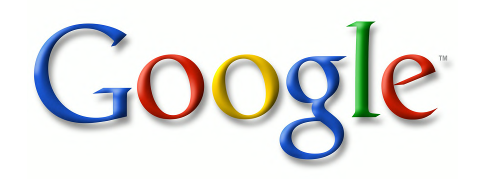





EX LIBRIS · VISCHER · EHINGER
Stern, Paris

ARCHIVES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

DU

CANTON DE FRIBOURG.

TOME III.

FRIBOURG
IMPRIMERIE ANT. HENSELER.
1882.

Table du IIIme volume.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

VILLE DE BULLE

PAR

l'abbé J. GREMAUD,

Président de la Société cantonale d'histoire.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VILLE DE BULLE.

La contrée au centre de laquelle s'élève la ville de Bulle était déjà habitée à l'époque romaine. C'est ce que prouvent les découvertes importantes faites à Riaz, à Marsens et à Vuadens. Rien cependant ne montre que Bulle ait existé à cette époque, car aucun débris de constructions romaines n'y a encore été signalé. On a trouvé, il est vrai, quelques médailles au Coude, à l'orient de la ville, et une autre *(Julia Mammæa)* près de la gare du chemin de fer; mais elles ne suffisent pas pour prouver l'existence de la ville à cette époque.

La forme du nom de Bulle a varié. On trouve d'abord *Butulum*, au IXe siècle; puis, dans les siècles suivants, *Bollum*, *Bullum*, *Bollo* et *Bulloz;* cette dernière forme est celle qui est encore usitée aujourd'hui dans le patois du pays. On a donné différentes étymologies de ce nom, mais elles sont toutes arbitraires et ont le grand défaut de ne pas se rapporter à la forme primitive, *Butulum.*

La première mention de Bulle remonte au milieu du IXe siècle. Une difficulté s'était élevée entre le curé de

cette ville et celui de Vuippens, au sujet des dîmes de Marsens, d'Écharlens, de Vuippens et de quelques autres lieux inconnus aujourd'hui, dîmes que le curé de Vuippens avait perçues et que celui de Bulle réclamait. Heldolfe, curé de Bulle, avait porté plainte à ce sujet à l'évêque David, qui gouverna l'église de Lausanne de 827 à 850 ou 851. Le différend n'ayant pas été aplani, Leudande, successeur d'Heldolfe, s'adressa à l'évêque Hartman, qui avait remplacé David sur le siége de Lausanne. Vers 855, cet évêque se rendit à Écharlens pour y faire la dédicace d'une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge Marie, et il y réunit le synode qui ordinairement se tenait à Bulle, l'église-mère de la contrée. Le curé de Bulle Leudande y renouvela ses plaintes contre Fredolon, curé de Vuippens. Celui-ci nia avoir perçu cette année les dîmes réclamées, et ainsi il ne pouvait pas, disait-il, être astreint à les restituer. Le synode renvoya le jugement à une réunion, à laquelle Fredolon se présenterait avec des témoins disposés à soutenir sa négation par serment.

Un nouveau synode eut lieu à Curtilles, le 28 mars 856. Fredolon y parut, mais sans être accompagné d'aucun témoin; aussi fut-il condamné à rendre les dîmes en litige, ce qu'il exécuta immédiatement.

Cependant, une douzaine d'années plus tard (868), dans un autre synode réuni également à Curtilles, à la prière de Teutland, curé de Bulle, l'évêque Hartman et les autres prêtres donnèrent en bénéfice à Leutramne, curé de Vuippens, les dîmes que l'église de Saint-Eusèbe de Bulle possédait à Vuippens et dans le voisinage [1].

[1] Cartulaire de Lausanne, p. 201-203.

Ces quelques faits suffisent pour nous montrer l'importance de Bulle dès les premiers siècles du moyen âge. Son église, dédiée à saint Eusèbe, est appelée l'église-mère de la contrée; c'est là que les prêtres ont l'habitude de tenir leurs réunions. Tout cela prouve que Bulle est bien antérieur au IXe siècle. Un autre fait peut nous servir à constater mieux cette ancienneté. Le village de Vuadens fut donné, en 515, à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune par saint Sigismond, roi de Bourgogne [1]. Or, Vuadens a fait partie de la paroisse de Bulle jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Cette dépendance de Vuadens à l'égard de Bulle suppose nécessairement l'existence de Bulle comme paroisse dès avant 515, car si cette paroisse n'eût pas existé alors, les religieux de l'abbaye de Saint-Maurice auraient certainement établi l'exercice du culte chrétien à Vuadens, et ce village fût devenu lui-même paroisse.

Ces premiers documents relatifs à Bulle nous fournissent quelques données sur l'ethnographie de la contrée. Les noms propres de lieux et de personnes que nous y trouvons, appartiennent en grande partie à la langue germanique; ainsi les noms de lieux *Escarlingus, Marsingus, Wipedingus,* sont terminés par la finale *ing,* si commune dans les pays germaniques. Beaucoup de noms de personnes n'ont du latin que la terminaison en *us,* et le corps du nom est germanique : Leodand, Heldolf, Lardrad, Adigar, Gysoln, Arulf, Amilbert, Lerdrat, Eric, Farulf, etc. Ce grand nombre de noms germaniques, ainsi que la possession immédiate de Vuadens par le roi de Bourgogne, nous montrent que l'Ogo ou la Gruyère fut l'un des dis-

[1] Mémorial de Fribourg, IV, 342.

tricts que les Burgundes s'approprièrent et où ils s'établirent. Il fut appelé le *Hoch Gaw*, Ogo, le *haut pays*.

A qui appartenait Bulle à cette époque? Ces premiers documents ne le disent pas; mais l'étude des chartes postérieures va nous l'apprendre et nous permettre de rectifier une erreur généralement admise.

Le 11 novembre 900 un échange a lieu entre le comte Turimbert et l'évêque Boson. Le premier cède au second, en faveur de l'église de Saint-Eusèbe de Bulle, un fonds colonaire avec une maison, une terre labourable de 30 muids et de 8 charretées de foin, et 4 serfs nommés Soloard, Adeldrude, Motburge et Gersinde. Par contre, l'évêque donne au comte, pour la chapelle de ce dernier, à Riaz, une partie des dîmes de l'église de Saint-Eusèbe et la dîme seigneuriale qu'il possède dans ce village [1]. Le comte Turimbert dont il est ici question est évidemment un comte de l'Ogo ou de Gruyère, et Boson est l'évêque qui gouvernait alors l'église de Lausanne. Tous deux agissent comme propriétaires à Bulle et à Riaz.

La chapelle de Riaz appartenait alors au comte Turimbert, qui y avait sans doute d'autres possessions. Un siècle plus tard, ce village avait changé de seigneur. Par une charte du 24 avril 1011, Rodolphe III, roi de Bourgogne, donne à sa femme Ermengarde, entre autres biens, son fisc de Roda, qui est Riaz ou Rue [2]. Peu après, Riaz est la propriété de Hugues, évêque de Lausanne (1019-1037), qui donne ce lieu, ainsi qu'Albeuve, à son chapitre [3]. Le Cartulaire nous dit que l'évêque Hugues était fils de Ro-

[1] Cartulaire de Lausanne, 203.
[2] *Cibrario*, Documenti, 17; — *Matile*, Monuments de Neuchâtel, 1137.
[3] Cartulaire de Lausanne, 38.

dolphe III; quelques auteurs prétendent que le mot fils doit être pris dans le sens de beau-fils, et que Hugues était fils de la reine Ermengarde, qui l'avait eu d'un premier mariage. Quoi qu'il en soit, si le *fisc Roda* de 1011 est Riaz, la reine l'aura donné à Hugues, qui, à son tour, le donna au chapitre. Ainsi Riaz, possédé d'abord en bénéfice par le comte Turimbert, aurait fait retour au domaine royal, pour devenir, par l'intermédiaire d'Ermengarde, propriété de l'église de Lausanne. C'est probablement alors que la chapelle de Riaz fut transformée en église paroissiale dédiée au Sauveur et entourée d'un cimetière, dont l'existence est prouvée par une charte de 1073 ou 1074 [1].

Pendant près de trois cents ans, l'histoire se tait complétement sur Bulle. Vers la fin du XIIe siècle, de graves difficultés élevées entre le comte de Gruyère et l'évêque de Lausanne donnèrent lieu à une convention importante, que nous traduisons du latin : Roger, par la grâce de Dieu évêque de Lausanne, fait connaître que le seigneur Rodolphe, comte de Gruyère, et ses fils Guillaume, Pierre et Rodolphe, la comtesse Agnès et toutes ses filles, pour réparer les injustices et les dommages qu'ils ont faits à l'évêque et à son église dans la ville de Bulle et dans ses dépendances, ont donné et garanti tout ce qu'ils avaient ou prétendaient avoir dans la dite ville de Bulle et dans ses dépendances, depuis l'eau de la Trême, en hommes et femmes, en terres, bois et toutes autres choses qu'ils avaient eux-mêmes ou que d'autres tenaient d'eux, à l'exception du bois de Bouleyre, que le comte tenait en gage pour 10 livres, comme le reconnurent les familiers de

[1] Cartulaire de Lausanne, 209.

l'évêque. Le comte, cependant, prétendait que ce bois était de son fief, mais il ne put le prouver ni par témoins, ni par titres, ni alors, ni plus tard. Une convention fut faite en même temps au sujet des femmes serves; si quelques-unes des femmes du comte passent dans la ville de Bulle, en deçà de la Trême, leur maître ne doit pas les poursuivre; réciproquement l'évêque ne poursuivra pas celles de ses femmes qui passeront sur le territoire du comte; celui-ci les tiendra en fief de l'évêque. Si elles rentrent à Bulle, elles ne seront pas inquiétées. Il fut aussi convenu que tout ce que les hommes du comte possédaient dans la seigneurie de Bulle en terres, cens ou autres services, leur serait compensé ailleurs, et que ces biens deviendraient la possession paisible et perpétuelle de l'église. Enfin le comte et les membres de sa famille jurèrent de maintenir à jamais le marché de Bulle, et renonçèrent à celui de Gruyère, qu'ils avaient établi contre le droit. Cette convention fut conclue à Riaz, devant un grand nombre de témoins, parmi lesquels figurent quatre chanoines de Lausanne, Humbert, comte de Genevois, Ulric de Corbières, Rodolphe, mayor de Bulle et plusieurs chevaliers. L'acte n'est pas daté, mais l'époque où vécurent les témoins prouve qu'il faut le placer dans l'année 1195 ou 1196 [1].

A propos de cette convention, on a accusé l'Eglise d'ambition; on nous représente les comtes de Gruyère dépouillés ainsi d'un territoire qui faisait, de temps immémorial, partie de leur comté.

Remarquons d'abord que la charte que je viens de tra-

[1] *Hisely*, Monuments de Gruyère, I, 24.

duire, est le seul document relatif à cette convention et aux différends qui l'ont précédée; cette source est ainsi la seule qui puisse servir à baser notre jugement. Quels sont donc les faits que constate cette charte?

Le comte de Gruyère s'est rendu coupable d'injustice et de dommages dans la ville de Bulle au détriment de l'église de Lausanne, et pour les réparer il cède à l'évêque tout ce qu'il possède dans cette ville. Si Bulle eût appartenu alors en entier au comte, comment celui-ci eût-il pu s'y rendre coupable d'injustice à l'égard de l'évêque? Évidemment il faut admettre que la seigneurie temporelle de Bulle était partagée entre l'évêque et le comte dans une proportion que nous ignorons, et nous avons déjà vu une preuve de ce partage dans l'échange de l'année 900. Ces deux actes constatent que Bulle ne fut jamais complétement sous la domination des comtes de Gruyère, et que les évêques de Lausanne y eurent des droits en même temps que les comtes. La cession de ces derniers est la réparation d'injustices et de dommages, on ne peut donc pas y voir d'empiétements.

Quant au marché de Bulle, la charte nous le présente comme légitime, tandis que celui qui a été établi à Gruyère l'a été par usurpation. Il serait intéressant de savoir si l'évêque agit ici comme seigneur de Bulle ou comte de Vaud, car c'est probablement en cette dernière qualité que nous le voyons dans d'autres circonstances faire une concession de marché à Romont et à Yverdon [1]. Ces deux concessions montrent que l'évêque de Lausanne exerçait un droit sur l'établissement des marchés, et il est pro-

[1] *Wurstemberger*, Peter der zweite, IV, n° 177 et 541.

bable que c'est en vertu de ce droit qu'il s'opposait à l'établissement de celui de Gruyère.

Depuis lors, l'évêque de Lausanne maintint sa souveraineté sur Bulle jusqu'à la conquête du pays de Vaud par les Bernois. Mais la partie de la convention relative au marché de Gruyère donna bientôt lieu à de nouvelles difficultés; elles furent terminées, le 6 juin 1216, par l'évêque Berthold de Neuchâtel, qui paya 40 livres au comte de Gruyère pour obtenir la suppression définitive de ce marché [1].

L'histoire de Bulle depuis cette époque présente peu de faits saillants. Dans le XIII[e] siècle, les comtes de Gruyère furent plusieurs fois en lutte avec le chapitre de Lausanne, qui posséda Riaz et Albeuve jusqu'en 1291. Riaz fut même incendié par les Fribourgeois en 1252 [2]. Il ne paraît pas que les évêques aient pris part à ces luttes.

Mais au siècle suivant les sujets du comte et de l'évêque en vinrent aux mains. Plusieurs hommes du comte furent tués et d'autres blessés par les sujets de l'évêque. De leur côté, les Gruyériens attaquèrent et poursuivirent, les armes à la main, le donzel Jean de La Roche, châtelain de Bulle, incendièrent une partie du village de Riaz et causèrent beaucoup d'autres dommages. Dans la crainte qu'une guerre sérieuse n'éclatât, des amis communs, noble Pierre de La Tour, sire de Châtillon en Vallais, Pierre Francisci, chanoine de Lausanne, Jacques de Villar, curé de Froutinguen, Mermet Cursilimont et Mermet Gros,

[1] *Hisely*, Mon. de Gruyère, I, 28, et Cartul. de Lausanne, 46 et 480.
[2] *Hisely*, Mon., I, 53.

sautier de Fribourg, envoyés auprès du comte par la communauté de cette dernière ville, cherchèrent à rétablir la paix; mais comme pour y parvenir on prévoyait que les négociations seraient longues et qu'entre temps on craignait de nouveaux actes d'hostilité, les deux parties convinrent, le 27 novembre 1333, de conclure une trève qui durerait jusqu'au 2 février suivant. Elles s'engagèrent à empêcher leurs sujets de se faire aucune offense pendant ce temps et à réparer tout dommage qui pourrait être commis par leurs sujets respectifs [1]. Un traité fut, en effet, conclu le 1er février 1334, veille de l'expiration de la trêve; mais les clauses nous en sont inconnues. Nous savons seulement par un acte postérieur, du 26 juillet 1334, que l'évêque, qui était alors Jean de Rossillon, s'était engagé à céder au comte certaines possessions qu'il avait à Albeuve en échange de choses de même valeur possédées par le comte en deçà de la Trême. Cet échange devait s'effectuer dans l'octave de Saint-Jean de la même année; le terme avait ensuite été prorogé à l'octave de Sainte-Madelaine; enfin, par l'acte susdit, l'évêque et le chevalier Rodolphe de Blonay, seigneur de Saint-Paul, comme procureur du comte, le prorogèrent encore jusqu'au lendemain de la Nativité de la Sainte-Vierge [2]. Les documents font défaut sur la suite de ces négociations jusqu'en 1338. Le 19 juin de cette année fut enfin conclu un traité définitif. L'échange d'Albeuve est annulé et les actes y relatifs sont cancellés. L'évêque et le comte se déclarent quittes mutuellement au sujet des dommages,

[1] *Hisely*, Mon., I, 113.
[2] *Hisely*, Mon., I, 116.

des homicides et des incendies qui ont eu lieu. Les gerbes que les gens du comte ont enlevées *ès Praoz*, près de Bulle, sur les terres d'hommes de cette ville, pour terrage, leur seront restituées. Deux amis choisis par chaque chaque partie prononceront sur ce droit de terrage que le comte prétend avoir. Quant au bois de Bouleyre, il fut prononcé qu'il ne devait être défriché ni en tout ni en partie, et que ceux de Bulle auraient, comme autrefois, le droit d'y prendre du bois et d'y faire paître leur bétail. Les parties de la forêt défrichées pendant les cinq dernières années serviront de pâturage commun; les parties défrichées antérieurement resteront à leurs propriétaires, mais après la récolte de la première fleurie elles serviront également de pâturage commun. Des enquêtes devaient être faites à ce sujet par des prud'hommes qui seraient choisis par les gens de Bulle et de La Tour-de-Trême [1].

Ainsi la paix fut rétablie, et depuis lors elle ne fut plus sérieusement troublée. Il y eut plus tard, il est vrai, de nouvelles difficultés au sujet de la juridiction et de Bouleyre en particulier, mais elles furent plus facilement aplanies.

Des relations de voisinage et d'amitié s'établirent entre Fribourg et les habitants de la Gruyère. Lorsque éclatèrent les guerres de Bourgogne, le comte Louis de Gruyère embrassa le parti des Suisses, et ses sujets firent des traités de combourgeoisie avec Fribourg. Leurs voisins de Bulle et de Riaz imitèrent leur exemple et conclurent un traité semblable, le 16 janvier 1476. L'avoyer, conseil et communauté de Fribourg les reçurent « pour leurs per-

[1] *Hisely*, Mon., I, 124.

pétuels bourgeois, promettant de les mantenir, favoriser et deffendre féablement comment tous aultres leurs bourgeois résidans en leur ville de Fribourg. „ De leur côté, les hommes de Bulle et de Riaz jurèrent et promirent " d'estre feal et obeissant eisdis seigneurs de Fribourg, leur aydier et les servir à leurs missions de corps et de biens „ toutes les fois qu'ils en seront requis. " Et non obstant la dite bourgesie seront attenus lesdis de Bulo et de Rya de payer les piages, pontenages et aultres exactions accustumées, tant en la ville de Fribourg comme en leur jurisdition et seigniories, saulvez et réservez les tallies, imposition et gait, à quoi ne serons aulconnement attenus de contribuer. „ Ils payeront annuellement aux seigneurs de Fribourg deux florins d'or du Rhin, en signe de la dite bourgeoisie. Celle-ci sera renouvelée tous les cinq ans, le mardi après la Pentecôte. Toutefois Bulle et Riaz réservent les droits de l'évêque de Lausanne, leur seigneur, selon le contenu de leurs libertés et franchises [1].

En vertu de ce traité, Bulle et Riaz durent souvent fournir à Fribourg des hommes d'armes, dont le nombre ordinairement ne dépassait pas dix. Ainsi se formèrent de nouveaux liens, qui, un peu plus tard, changèrent de nature.

Profitant des démêlés qui divisaient la ville de Genève et le duc de Savoie, Berne, comme allié de la première, déclara la guerre au duc, le 13 janvier 1536; bientôt l'armée bernoise envahit le pays de Vaud et s'en empara sans rencontrer de résistance sérieuse. Au moment de l'ouverture des hostilités, Berne promit aux Fribourgeois

[1] *Hisely*, Mon., II, 93.

de ne faire aucun mal à leurs sujets et à leurs alliés; il leur demandait la liste de ces derniers et les invitait même à placer des girouettes à leurs armes sur les lieux qui appartenaient à ces alliés (19 janvier). Dès le lendemain, Fribourg envoya la liste demandée, dans laquelle figurait la ville de Bulle.

Les terres de l'évêché furent d'abord respectées par les Bernois; cependant l'évêque n'était pas sans inquiétudes, car il avait tout à craindre d'hommes qui étaient devenus ses ennemis en adoptant, quelques années auparavant, les nouvelles opinions religieuses. Aussi crut-il devoir prendre des mesures de précaution. Les Bullois fournirent sept hommes et un cheval pour la garnison de Lucens, et mirent leur propre ville en état de défense; les hommes de La Roche[1] vinrent renforcer la garnison; on prépara des armes et des munitions; les remparts et les fossés furent réparés. En même temps, de nombreux messagers étaient envoyés, soit à Lausanne pour s'entendre avec l'évêque, soit à Fribourg pour demander des conseils et des secours, soit dans le pays de Vaud pour se renseigner sur la marche de l'armée ennemie.

Quoique les Bernois n'eussent déclaré la guerre qu'au duc de Savoie, cependant ils résolurent bientôt de s'emparer aussi des terres de l'évêché de Lausanne. S'étayant des droits de haut domaine que le duc avait, disaient-ils, sur le temporel de l'évêché et d'une prétendue cession que l'évêque projetait, ils sommèrent les nobles, bourgeois et communauté de la ville et chatellenie de Bulle de reje-

[1] La seigneurie de La Roche appartenait aux évêques de Lausanne depuis le XIV[e] siècle.

ter toutes les propositions qui pourraient leur être faites (par les Fribourgeois) et d'attendre les ordres du gouvernement sous peine de disgrâce. Informé de ces menaces, Fribourg envoie aussitôt une députation à Bulle (28 mars) pour conseiller aux habitants de répondre qu'ils sont bourgeois de Fribourg et qu'ils ne dépendent aucunement du pays de Vaud; le lendemain il écrit à Berne pour demander que Bulle ne soit pas inquiété. Dans l'intervalle, l'armée bernoise marche sur Lausanne, où elle entre le 1er avail et dont elle prend possession. Craignant de tomber entre les mains de ses ennemis, l'évêque Sébastien de Montfaucon avait quitté sa résidence dans la nuit du 21 au 22 mars, sans que l'on sache où il se retira. Il avait manifesté l'intention de venir à Bulle, mais il ne paraît pas qu'il s'y soit réfugié.

Les Bernois envoient une nouvelle sommation à Bulle, où on apprend en même temps par des espions que l'ennemi menace de se diriger sur la ville. Fribourg en est informé; les députés de la chatellenie et de La Roche se réunissent en toute hâte; les ambassadeurs fribourgeois assistent à la réunion. On s'entend aussi avec le comte de Gruyère, menacé également par les Bernois, et comme on craint une attaque du côté de Bellegarde, Bulle offre au comte quarante hommes pour la garde de ce passage. L'évêque était tenu au courant de tout ce qui se passait. Il recommanda aux Bullois de se mettre sous la protection des Fribourgeois et du comte de Gruyère; dans ce but, il écrivit lui-même à Fribourg, qui, en effet, promit son appui. Cette promesse cependant n'était pas tout à fait désintéressée. En réclamant la protection de Fribourg pour ses sujets, l'évèque n'entendait nullement abandon-

ner ses droits de souveraineté à cet Etat, et les Bullois ne voulaient pas non plus changer de maître. Mais Fribourg avait d'autres vues. Pendant que d'un côté il encourageait Bulle à résister aux menaces de Berne, il traitait de l'autre avec cette ville pour s'assurer la possession de Bulle et de quelques autres terres. Ces négociations furent longues et difficiles, car Berne maintenait toutes ses prétentions. Les Bullois ne l'ignoraient pas; aussi, pour éviter la domination de Berne et le danger de perdre leur foi, ils se résignèrent peu à peu à accepter la souveraineté de Fribourg. Le 26 octobre, les députés de Bulle, La Roche et Albeuve se présentèrent devant le grand conseil de cette ville. Là ils déclarèrent que jusqu'alors ils avaient toujours été sujets de l'église de Notre-Dame de Lausanne; que, sous cette souveraineté, ils avaient constamment joui de la paix et du bonheur, et que par conséquent ils étaient loin de désirer de changer de maître; que cependant, si les circonstances rendaient ce changement nécessaire, ils étaient tous entièrement décidés de n'en point accepter d'autre que Fribourg; qu'ils avaient déjà ci-devant offert à Messeigneurs, par le canal de leurs députés, tous leurs biens et leurs vies pour le soutien de l'ancienne religion catholique; que si Messeigneurs exigeaient ou permettaient seulement qu'ils leur fissent serment de fidélité, ils s'y soumettraient avec plaisir. Le conseil les renvoya avec de bonnes paroles et leur exprima l'espoir qu'ils persévéreraient dans leurs bons sentiments. En attendant il ferait tout pour le mieux.

Les négociations avec Berne continuèrent. Une convention fut enfin conclue entre les deux villes, à Morat, le 28 décembre. Berne renonça à toutes ses prétentions

sur Bulle, Albeuve, Riaz et La Roche. Fribourg voulut prendre immédiatement possession de ces localités. Malgré leurs déclarations antérieures, les sujets de l'évêque répugnaient à faire une soumission pure et simple.

Combourgeois de Fribourg, il leur semblait dur d'échanger cette qualité contre celle de sujets de la république; attachés à un souverain qui les avait toujours maintenus dans un état aussi tranquille qu'heureux, ils voulaient sauvegarder autant que possible les droits de ce souverain. Aussi fallut-il de nouvelles instances et une sommation pour les décider à consentir au serment de fidélité, dont la prestation eut lieu le dimanche 14 janvier 1537, sous la réserve des franchises de la châtellenie. Quelques-uns cependant s'y refusèrent, mais ils se soumirent quelques jours après [1].

Devenus sujets de Fribourg, les habitants de la châtellenie voulurent avoir quelques éclaircissements sur leur nouvelle position; ils firent présenter différents articles " par devant nous magniffīcques et redoubtés seignieurs de la ville de Frybourg, „ qui s'en occupèrent en conseil le 25 janvier. Les deux premiers articles sont relatifs aux libertés et franchises, qui sont confirmées. Je transcris les deux suivants, avec la réponse du conseil :

" Item que se pour le temps advenir nostre révérend seignieur Sébastien de Montfalcon ouz ung aultre évesque restouroit son éveschie en la diochese de Lausanne ouz la plus part par amittye ouz aultrement augmentant la saincte foy catholicque, que alhors lesdict seignieurs com-

[1] Archives de Fribourg et de Bulle; — Etrennes pour l'an de grâce 1806, en faveur des incendiés de Bulle, etc.

ment vray protecteurs de l'esglise nous debvront laisser parvenir et remettre audict seignieur évesque vehuz que du passé avons tousjour estés ung membre dépendant de l'esglise. „

“ Item que en cas que nostre dict révérend seignieur feroit guerre, ouz aultre pour luy, veuilliant redresser et restourer son pays et son egsliese, nous dict seignieurs ne nous debvront compellir d'aller contre luy ny aultre restourateur de la saincte foy catholicque. „

Le conseil répondit :

“ Quant à l'article contenant de les debvoir remettre à monseigneur de Lausanne leur droicturier seignieur quant ilz seroyt restauré en son éveschie disent messeignieurs et respondent comme paravant qu'ilz leur desplaitz de ce qu'ilz ont fallyuz y mettre la main et vouldroyent bien que mondict seignieur de Lausanne feust en son entyer, mais depuys que les occurans sont de la sorte, icelluy cas de restauration advenant, messeigneurs appoincteront de telle sorte avecque mondict seignieur de Lausanne scelong équité et rayson, comme à eulx appartient. „

“ Secondement sur l'article devysant quant monseignieur de Lausanne feroit guerre ou aultre pour luy pour restauratiou de son esglise qu'ilz ne feussent compelly d'aller contre luy, etc. A quoy respondent messeignieurs que de cellas bonnement ilz ne leur en sçavent dyre ne ouy ne non, mais veullent avoir leur main ouverte, non obstant que bien ilz voudroyent que chascung feust en son premier estre [1]. „

[1] Archives de Fribourg.

On voit que les réponses de Fribourg laissent, en effet, la main parfaitement ouverte.

En se recommandant à la protection de Fribourg, Sébastien de Montfaucon n'avait nullement entendu lui abandonner ses droits de souveraineté; aussi réclama-t-il plusieurs fois la restitution de Bulle et des autres terres de l'évêché, « Veheu que, écrivait-il le 25 juin 1559, je ne penseys oncques que heussés mys la main ès biens de mon esglise que pour les moy préserver suyvant les bonnes promesses que si souvent m'avés faictes. » Toutes ses démarches furent sans résultat [1]. Ses successeurs firent de nouvelles réclamations, mais ce n'est qu'à la suite d'instances du pape Clément VIII que cette affaire fut terminée par une convention conclue le 18 mars 1603, entre Fribourg et l'évêque Jean Doros, modifiée ensuite le 19 septembre 1614 et enfin ratifiée le 29 mars de l'année suivante [2]. En compensation de ses anciennes seigneuries de Bulle et de La Roche, l'évêque perçoit aujourd'hui une rente de 724 francs 64 centimes.

Depuis sa soumission à Fribourg, Bulle continua sa vie calme et tranquille, jusqu'à ce qu'un esprit nouveau vint l'animer dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, esprit plus actif et plus remuant, qui a complétement transformé l'ancienne ville épiscopale.

Après avoir retracé les destinées de Bulle, faisons-en connaître maintenant l'administration seigneuriale, la topographie et l'organisation communale et paroissiale.

Comme dans les autres seigneuries du moyen âge, le

[1] Cfr. Mémorial de Fribourg, VI, 389.
[2] Archives de Fribourg.

territoire de Bulle appartenait en partie au domaine direct de l'évêque, tandis que la plus grande partie relevait de lui en fief noble ou en vertu de simple accensation. Malgré la convention de 1195 ou 1196, le comte de Gruyère possédait à Bulle plusieurs terres, cens et dîmes qu'il tenait en fief de l'évêque, comme il le reconnut à Lucens, le 4 août 1277 [1]. C'étaient peut-être des acquisitions faites postérieurement à la convention.

Les évêques augmentèrent leur domaine direct par des achats successifs. Nous mentionnons les plus importants.

Raymond de Donneloye, donzel, vend à l'évêqúe Guillaume de Champvent pour 12 livres tout le fief que tient de lui Pierre de Bulle, et qui comprend 70 poses de terre situées dans le territoire de Bulle et 8 cheseaux dans la ville (mai 1277) [2].

Pierre II, comte de Gruyère, vend au même évêque des prés de la contenance de 17 chars de foin, 103 poses de terre arable, situés en Cuquerens, en Soucens, en Merules et en d'autres lieux du territoire de Bulle. Le pré d'un char de foin est vendu au taux de 24 sols et la pose de terre arable à celui de 12 sols. La vente comprend encore des cens et des méneides, ainsi que la dîme de Soucens, et elle est faite pour le prix de 118 livres et 4 sols (2 août 1277) [3].

Rodolphe et Pierre, fils de feu Gui de Villars, chevalier, vendirent à l'évêque environ 17 poses de terre, au prix indiqué dans l'acte précédent. La vente fut approuvée par le comte de Gruyère, de qui mouvaient ces terres

[1] *Hisely,* Mon. de Gruyère, I, 436.
[2] Arch. du cant. de Vaud.
[3] *Hisely,* Mon. de Gruyère, I, 66.

et qui lui-même les tenait en fief de l'évêque (janvier 1277 soit 1278 n. st.) [1].

Conon, fils de feu Rodolphe de Bulle, chevalier, vend au même évêque tous ses prés situés en Batteutain, avec le mont de Montméler, qu'il tient en fief de lui, pour le prix de 40 sols (octobre 1286) [2].

Enfin l'évêque Guillaume de Champvent réunit à sa seigneurie de Bulle deux villages importants. L'évêque Hugues avait donné à son chapitre Riaz et Albeuve. Guillaume de Champvent acquit de nouveau ces deux villages pour la mense épiscopale en vertu d'un échange qu'il fit avec le chapitre (6 août 1291), et il agrandit ainsi la châtellenie de Bulle, qui depuis lors garda cette étendue [3].

Vers le milieu du XIV[e] siècle, l'évêque François de Montfaucon acheta de Pierre de Bulle la mayorie de Riaz et la moitié de la mayorie d'Albeuve, pour lesquelles l'évêque assigna au vendeur neuf livrées de terre à percevoir sur les tailles d'Albeuve et rachetables par 160 livres (1347-1354) [4].

Depuis longtemps la dîme des Condémines de Bulle appartenait à la famille noble des de Bulle, qui la tenait en fief des seigneurs de Gruyère. Jean de Gruyère, seigneur de Montsalvens, libéra cette dîme de tout lien féodal et la rendit allodiale en faveur de Rodolphe de Bulle moyennant la somme de 70 livres (29 août 1340) [5]. Ro-

[1] Arch. cant. de Fribourg.
[2] Arch. cant. de Vaud.
[3] *Hisely*, Mon. de Gruyère, I, 74.
[4] Arch. cant. de Vaud.
[5] *Hisely*, Mon. de Gruyère, I, 471.

dolphe assigna sur cette dîme la dote de sa femme Marguerite, qui, devenue veuve et épouse en secondes noces de Girard de Ferlens, donzel, la vendit à l'évêque Aymon de Cossonay pour le prix de 80 livres (27 juillet 1355) [1].

Cependant si, d'un côté, les évêques augmentaient ainsi leur domaine direct, de l'autre ils le diminuaient souvent par des inféodations et des concessions de terre à cens. Voici en quoi consistait ce domaine en 1532 [2] :

Le verger et le clos du château;

Une condémine d'environ 14 poses à l'orient de la ville, produisant 30 chars de foin, avec le regain;

La condémine de Pradon, dite aujourd'hui du Château-d'enbas, de la contenance de 22 poses et produisant également 30 chars de foin, avec le regain;

Le bois de Voucens, dans lequel il est défendu de laisser brouter les chèvres;

Le bois du Mont et les joux hautes et basses;

Le bois de Saint-Michel;

Les pâquiers communs.

Comme on le voit, le domaine direct était restreint et par conséquent d'un rapport peu considérable. Les revenus épiscopaux consistaient surtout dans les cens annuels dus soit en argent, soit en nature, et dans les dîmes. En 1397, ces revenus s'élevaient dans la châtellenie de Bulle à:

68 livres 13 sols en argent;
460 quarterons de froment;
644 quarterons d'avoine, mais y compris la seigneurie de La Roche;

[1] Arch. cant. de Fribourg.
[2] Arch. cant. de Fribourg, Grosses de Bulle, n° 38.

47 chapons;
96 quarterons de fèves [3].

En 1518, la recette fut de :

73 liv. 15 gr. 6 den. $^{1}/_{3}$;
408 quarterons de froment;
984 „ d'avoine;
11 $^{1}/_{2}$ et $^{1}/_{12}$ chapons;
72 quarterons de fèves.

En rendant ce dernier compte, le receveur fait remarquer qu'il reste encore quelques recettes à percevoir [1].

Pour avoir un état exact des revenus de la châtellenie de Bulle, il faudrait connaître ce que rapportait l'exercice de la juridiction; mais les comptes n'en parlent pas.

Une partie de cette recette fut vendue à Bulle : le muid (48 q.) de froment et de fèves à 72 sols, ainsi le quarteron à 1 s. 6 d.; le muid d'avoine à 23 gros ou sols, ainsi le quarteron à 5 deniers $^{3}/_{4}$.

Pour compléter ces détails relatifs au domaine seigneurial, nous allons indiquer ce qui, avec les biens-fonds déjà énumérés, formait l'indominure telle qu'elle est spécifiée dans les reconnaissances féodales de la châtellenie, en particulier dans celles de 1532 :

Le château-fort avec la place située au devant, sur laquelle se trouve le grenier de l'évêque;

Le moulin sous l'église;

Le battoir, la scierie et la foule près de la ville;

Un autre battoir;

Deux moulins, un battoir et une scierie, sur la Sionge;

[1] Arch. cant. de Vaud.
[2] Arch. de Bulle.

Les cours d'eau, les charrières publiques et les pâquiers communs;

La dîme de Soucens et celle dite de Nycol;

Le four de Bulle, qui vaut annuellement environ 6 livres;

La misellerie de Soucens;

Les corvées de Bulle et de Riaz et les tailles d'Albeuve;

La perreire du mont de Sallin;

Les choses trouvées, les échutes, les bans grands et petits, les clames, les saisies, les barres, le mère et mixte impère, l'omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, avec le domaine direct;

Le droit de mutation ou de laud pour chaque maison vendue dans les franchises de Bulle, consistant dans une coupe de vin payable par l'acheteur.

Enfin l'évêque avait sous sa suzeraineté quelques vassaux nobles dans la châtellenie de Bulle. Les plus anciens portaient le nom même de la ville, dont ils furent les mayors pendant plusieurs siècles. Le premier connu est Rodolphe, qui exerça cette charge pendant la seconde moitié du XIIe siècle. Il est titré *chevalier* comme plusieurs de ses descendants [1]. Quelques membres de cette famille portèrent le nom du Chapha, ou Chaffa, tour et fief considérable dont ils furent investis. Les ruines de la tour du Chapha se voient encore aujourd'hui dans la commune de Riaz, au-dessus d'une forêt de hêtres qui couvre la dernière pente du Gibloux. Cette tour est carrée et mesure 32 pieds de côté; les murs sont épais de 6 pieds 5 lignes, et l'intérieur présente une surface d'environ 370 pieds

[1] Hisély, Mon., I, 13, 15, etc.

carrés. Elle était protégée à l'est et au sud par des pentes abruptes, et des deux autres côtés par un fossé. Vu son peu d'étendue, elle ne pouvait pas être habitée à l'ordinaire ; elle ne servait probablement que de lieu de refuge. La famille de Bulle se divisa en deux branches, dont l'une s'éteignit vers le milieu du XIV[e] siècle et l'autre au commencement du siècle suivant. L'avant-dernier membre de cette branche, le donzel Pierre, fils du chevalier Rodolphe de Bulle, faisait partie, en 1343, d'un corps de cavalerie au service de Milan, placé sous le commandement du connétable Otton d'Éverdes, et composé d'un grand nombre de nobles des diocèses de Lausanne et de Genève [1].

Une partie des propriétés des de Bulle passa aux nobles de Ferlens et une autre partie aux nobles de Prez. Girard et Perrod de Ferlens reconnurent tenir en fief-lige de l'évêque la maison forte du Chapha, la mayorie de Riaz et d'Albeuve, un moulin sur l'eau de Rolemaz, etc. (1330). Le même Perrod de Ferlens vendit à l'évêque, pour le prix de 30 livres, environ 65 poses de terres allodiales situées dans les territoires de Marsens et de Riaz, produisant un revenu de 10 livres, et les reprit ensuite de lui en fief-lige (5 novembre 1330) [2]. Les de Ferlens ne paraissent pas avoir conservé longtemps leurs fiefs.

Les Escot, originaires de Moudon, possédaient aussi plusieurs fiefs dans le territoire de Bulle. Le premier qui prêta hommage à l'évêque fut Jean, fils d'Amédée Escot, chevalier de Moudon (6 janvier 1326) [3]. L'évêque Jean de

[1] Arch. cant. de Fribourg.
[2] Arch. cant. de Vaud.
[3] Arch. de l'évêché à Fribourg. — Pierre Escot, frère de Jean, possédait une maison à Bulle en 1318.

Rossillon donna à Aymon Escot les revenus de la salterie et des ventes de Bulle, en se réservant de pouvoir les racheter pour 40 livres (12 juillet 1329) [1]. Kolet, fils du prédit Aymon Escot, prêta hommage le 21 juin 1378 [2], et après lui il n'est plus question de cette famille à Bulle.

Au XVe siècle, nous trouvons les de Prez en possession d'une partie des fiefs des de Bulle et des de Ferlens. Une branche de cette famille s'établit à Bulle; le premier que nous y rencontrons est Nicod de Prez, mayor de Bulle et châtelain en 1434; son fils Pierre possédait la moitié de la tour du Chapha; l'autre moitié avait passé au seigneur d'Éverdes. Sa descendance s'éteignit vers 1545. Pierre, fils ou petit-fils du précédent, vendit sa maison à la ville de Bulle en 1542. Aymon, fils aussi de Nicod, ne laissa qu'une fille, Françoise, qui, en 1500, était l'épouse de Jean Pavillard, donzel de Fribourg. Les Pavillard, héritiers d'une partie des possessions des de Prez à Bulle, y firent des acquisitions considérables et s'y formèrent un domaine étendu; celui-ci, plus tard, passa aux Vonderweid de Fribourg, qui aujourd'hui encore en possèdent une partie appelée la Buchille.

L'évêque, souverain temporel de Bulle, y exerçait ses droits de souveraineté par deux officiers principaux, le châtelain et le mayor.

Le *châtelain* avait l'autorité principale; il représentait le seigneur, qui le nommait et dont il relevait directement. Ses fonctions étaient temporaires et duraient plus ou moins longtemps, selon la volonté du Seigneur. Il avait

[1] Arch. cant. de Vaud.
[2] Arch. cant. de Fribourg, Grosses de Bulle, n° 62.

la garde du château et rendait la justice, assisté d'une cour composée d'hommes de la châtellenie. On appelait du châtelain au bailli de Lausanne. Le châtelain, dans la règle, percevait les revenus du seigneur; à Bulle, il ne paraît pas qu'il en fût toujours ainsi, car en 1518 nous y trouvons un receveur particulier, qui était Pierre Jacobi, curé de Vuippens. En entrant en charge, le châtelain jurait sur les saints Évangiles de rendre bonne et loyale justice et d'observer fidèlement les libertés et les franchises de la ville et de la communauté de Bulle. Il pouvait se faire remplacer par un vice-châtelain, et il avait un métral sous ses ordres.

Le *mayor (maior, villicus)* occupait la seconde place. Voici comment ses fonctions et ses droits sont détaillés dans une reconnaissance du 10 octobre 1483. Le mayor tient par lui-même ou par son lieutenant sa cour de justice à Bulle, après celle du châtelain; il reçoit 6 deniers pour chaque clame faite à lui-même dans le territoire de Bulle. Les appels de ses jugements sont portés devant le châtelain. Il établit les bergers chargés de garder le bétail de la ville, et il reçoit de chacun d'eux annuellement une coupe soit 6 pots de vin. Les bergers doivent garder les vaches, porcs, chèvres et autres bestiaux du mayor sans rétribution. Il a le droit de faire paître ses porcs dans la forêt de Bouleyre. Avec le portier de Bulle et le forestier de Bouleyre, il reçoit un denier de chaque feu de la ville. Il a la première connaissance des cas criminels et civils à la cour du châtelain. Lorsque le mayor condamne, avant le châtelain, un coupable à un ban de 60 sols, il prélève 10 sols sur ce ban et remet le reste au châtelain. Il reçoit les langues des bœufs et vaches

qui sont tués à la boucherie, ainsi que les jambons des porcs ou deux deniers en place. A chaque noce qui se célèbre à Bulle, il doit avoir le premier plat placé devant l'épouse et un quarteron de vin, ou trois sols. En retour, il doit accompagner et honorer ainsi l'épouse [1].

L'office de la mayorie n'était pas temporaire comme celui de châtelain, mais il formait un fief héréditaire, qui appartint d'abord à la famille de Bulle; nous avons vu que le chevalier Rodolphe de Bulle en était déjà investi au milieu du XII[e] siècle. Le dernier membre de cette famille qui en jouit fut le donzel Rodolphe; il en prêta hommage à l'évêque le 27 novembre 1393 [2]. A sa mort, la mayorie passa par héritage à Otton de Langins, seigneur d'Éverdes; il paraît que celui-ci refusa de prêter hommage à l'évêque Guillaume de Challant, qui obtint une sentence de condamnation contre lui (8 novembre 1425) [3].

Peu de temps après, la mayorie appartenait au donzel Nicod de Prez, châtelain de Bulle. Nous ignorons comment elle lui parvint; peut-être était-elle tombée en commise en suite du refus d'hommage d'Otton de Langins. Nicod de Prez donna la mayorie à son fils Jean, donzel, et pour l'en mettre en possession il fit convoquer la communauté de Bulle. Celle-ci étant réunie, Jean de Prez, en vertu de la donation de son père, requit le syndic et les bourgeois de le recevoir dans l'exercice de cet office. Le syndic Pierre Frossard, au nom des bourgeois, demanda

[1] Arch. cant. de Fribourg.
[2] Arch. de l'évêché à Fribourg.
[3] Arch. cant. de Vaud.

que le nouveau mayor prêtât serment d'observer les libertés et les franchises de la ville, ainsi que les coutumes écrites et non écrites. Ce que Jean de Prez fit immédiatement; après quoi le syndic le reçut en qualité de mayor (1er février 1438, soit 1439, n. st.) [1]. A Jean succéda son frère Pierre, qui prêta hommage à l'évêque le 10 octobre 1483 [2].

Plus tard, la mayorie passa aux Pavillard de Fribourg, probablement par le mariage de Jean Pavillard avec Françoise, fille d'Aymon de Prez et nièce du mayor Pierre. Le tuteur des petits-fils mineurs de Jean Pavillard vendit la mayorie à l'État de Fribourg pour le prix de 200 livres, monnaie de Fribourg (11 mars 1544) [3].

Les communes de Riaz et d'Albeuve étaient aussi régies par des mayors.

L'évêque avait encore à Bulle quelques officiers inférieurs :

Nous avons vu plus haut qu'Aymon Escot fut investi de la *salterie* et des *ventes,* sous réserve que l'évêque pourrait les racheter pour 40 livres. L'évêque Guillaume de Menthonay voulut opérer ce rachat; Rolet, fils d'Aymon Escot, refusa de recevoir le prix convenu; mais l'évêque usa de son droit et inféoda ensuite la salterie et les ventes pour le prix de 70 livres, en se réservant de nouveau de pouvoir les racheter pour le même prix (6 avril 1402) [4].

La garde des deux portes de la ville fut donnée en fief à une famille qui prit son nom de cet office, *Porter, Por-*

[1] Arch. de Bulle.
[2] Arch. cant. de Fribourg.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

teir. Lorsqu'ils en étaient requis, les portiers devaient remettre les clefs à l'évêque, au châtelain ou à son messager. Pour leur peine, ils recevaient de chaque feu faisant des semailles une gerbe de blé, et de tous les feux de la ville 1 denier. Ils étaient en outre exempts de la chevauchée, des corvées et de toutes les impositions.

Des *forestiers* gardaient les forêts du seigneur.

Étudions maintenant ce qui regarde la ville elle-même.

Bulle était autrefois une ville fortifiée, entourée de remparts et de fossés. Elle avait deux portes principales : l'une au haut de la ville, entre le bureau actuel des postes et l'hôtel de l'Union, et l'autre au bas, à l'extrémité de la Grand'Rue. Une petite porte ou poterle existait à l'angle nord-est du côté de Morlon. La porte d'en haut n'a été abattue que récemment; les remparts sont tombés peu à peu, et aujourd'hui il n'en reste plus que quelques débris dans la partie inférieure de la ville, à droite et à gauche de la poterle.

La ville était composée de cinq rangs de maisons désignés autrefois sous les noms de : 1° rang de l'hôpital, ou du côté de Bouleyre, ou de l'orient; 2° rang du milieu du côté de Bouleyre; 3° rang du milieu du côté du Mont; 4° grand rang du côté du Mont ou de l'occident, et 5° rang de Mauborget. Aujourd'hui il n'existe plus que quelques maisons du rang du milieu du côté de Bouleyre. Il commençait près de l'église par le four seigneurial, remplacé aujourd'hui par la halle au blé, et se continuait jusque dans le voisinage du château, occupant ainsi la place de la promenade. Le rang du milieu du côté du Mont se prolongeait devant l'église. Entre les deux rangs du milieu coulait l'eau du moulin de dessous l'église. Le

rang du côté de Bouleyre s'appelait aussi rang de l'hôpital, parce que ce bâtiment occupait autrefois la place du couvent des PP. Capucins. En 1478, la ville comptait environ 103 maisons et granges, outre 8 cheseaux. Il n'y avait alors aucune maison en dehors des remparts. Ce n'est que dans le courant du XVI[e] siècle qu'on commença à en construire autour de l'enceinte. Le château était séparé par un fossé de la ville, avec laquelle il communiquait au moyen d'un pont-levis. On ignore l'époque de la construction du château, quoique plusieurs écrivains l'attribuent à saint Boniface, évêque de Lausanne de 1230 à 1239. Mais cette assertion est basée sur une fausse interprétation du Cartulaire de Lausanne, qui dit seulement que saint Boniface fit faire les murs de Bulle, sans parler du château [1]. Ce château fut précédé par un autre plus ancien, qui se trouvait à côté du cimetière, à la place où existe aujourd'hui le tilleul. Dans les reconnaissances féodales, il est question plusieurs fois de maisons situées au vieux château, *in veteri castro;* ainsi dans l'hommage qu'il prêta en 1483, Pierre de Prez reconnaît tenir de l'évêque une maison en pierre située au lieu dit *le vieux château,* limitée par le cimetière à l'orient, une ruelle à l'occident, la grande charrière publique du côté du vent et une place du côté de la bise.

Derrière le chœur de l'église, au-dessous de la cure, existait une *tour* dite *rouge,* que la ville tenait en fief de l'évêque et qu'elle accensait. Cette tour finit par appartenir au clergé, et elle fut détruite dans l'incendie de 1805.

[1] Fecit fieri muros de Boullo. — Cartul. de Lausanne, 49.

Bulle fut ravagée par plusieurs incendies. Dans la nuit du samedi au dimanche 26-27 août 1447, une grande partie de la ville fut brûlée; le feu s'étendit de l'hôpital à l'église paroissiale. A la nouvelle de ce désastre, le dimanche même, Fribourg députa à Bulle noble Pierre de Corbières, pour exprimer aux habitants ses sentiments de condoléance, et fit partir en même temps un char chargé de pain [1]. Le 2 avril 1805, elle fut presque entièrement réduite en cendres. Neuf bâtiments, qui, dans le bas de la ville, avaient été épargnés alors, furent consumés dans un autre incendie, le 24 mai 1864.

La ville avait la charge de l'entretien des fortifications; comme cette charge était lourde, les Bullois demandèrent à l'évêque Gui de Prangins de pouvoir, comme les sujets des seigneuries voisines, percevoir l'ohmgeld et une obole sur chaque pot de vin dans toute la châtellenie, c'est-à-dire à Bulle, à Riaz et à Albeuve. Ce que l'évêque leur accorda pour deux ans, à la condition que cet impôt serait entièrement employé à l'entretien des fortifications (7 novembre 1377) [2]. Cette concession fut depuis lors renouvelée à plusieurs reprises, en particulier le 2 septembre 1438 par l'évêque Jean de Prangins, parce qu'alors les remparts menaçaient ruine et avaient besoin de grandes réparations [3]. La ville resta définitivement en possession

[1] Item (livré) à noble homme Pierre de Corbieres tramis a Bulo pour lour granter mal l'ovalo dou fuz qui leur estoit avenuz, auxi pour lour schengar dou pain en la valeur de xiiij lbr. xv s., pour ii jours a v chevaul, cv s. — Item a plusieurs forneir pour pain que la ville a achiter de lour la dimenge appres la St. Bartholomey anno etc. xlvij pour tramettre a cellour de Buloz, lesquelx furent burlez la nuit devant, xiiij lb. xv s. — Compte du trésorier Nicod Bugnyet. — [2] Arch. cant. de Fribourg.

[3] Propter ruynam in muris eminentem. — Arch. de Bulle.

de ce droit, qui fut racheté par l'Etat de Fribourg, en 1820, au prix de 17,000 francs anciens.

Nous n'avons pas de données sur la population de la ville pendant le moyen âge; nous savons seulement qu'en 1416 la paroisse comptait 160 feux; mais elle comprenait alors, outre la ville, les villages de Vuadens, des Ponts, de Morlon et de Marsens. Cette population était surtout agricole; dans les nombreux documents que nous avons parcourus, nous n'avons trouvé aucune mention d'industries particulières autres que celles qui se rapportent à l'agriculture, comme moulins, scieries, battoirs et foules, qui relevaient directement du seigneur, sous des cens déterminés. La vie à Bulle devait donc être à peu près la même que dans les villages.

A leurs propriétés particulières, les bourgeois joignaient la jouissance des pâquiers communs, qui appartenaient au seigneur et que ce dernier leur accorda de bonne heure. Nous ignorons la date de la première concession, qui fut confirmée par l'évêque Guillaume de Menthonay, le 26 octobre 1397 [1].

En outre, à plusieurs reprises, les évêques donnèrent à cens des portions de forêts à la communauté, qui, à son tour, les cédait par particules aux bourgeois de la ville sous une redevance annuelle. Comme les forêts étaient alors d'un rapport presque nul, les bourgeois les défrichaient et les cultivaient. Ces portions défrichées étaient appelées *ciernes*, mot d'un usage fréquent dans la Gruyère [2].

[1] Arch. de Bulle.

[2] (Morselli juriarum et memorum) quos jam partim cerniaverunt et exertaverunt et residuum intendunt cernere et exertare. Charte de l'évêque Aymon de Montfaucon, du 17 septembre 1493; Arch. cant. de Fribourg.

Ce qui, alors, gênait beaucoup l'agriculture, c'était le libre parcours. Le propriétaire ne pouvait récolter que la première fleurie; après la récolte des foins et des blés chacun avait le droit de faire paître son bétail sur les terres de toute la communauté. Le regain ne pouvait se faire que sur certains prés privilégiés, désignés sous le nom de clos, parce qu'on avait le droit de les tenir clos pendant le temps du parcours. Celui-ci fut aboli par Aymon de Montfaucon, qui, le 17 septembre 1493, autorisa tous les bourgeois et habitants de Bulle à faire les regains sur leurs terres. Cependant cette concession ne s'étendait pas aux propriétaires étrangers, dont les terres restèrent soumises au parcours [1].

Grâces à sa position au milieu de la plaine de la Gruyère et aux efforts des évêques, Bulle fut toujours le centre du commerce de la contrée. Nous avons vu plus haut les mesures prises pour le maintien des marchés. Pendant longtemps ils furent prospères et firent affluer à Bulle les marchandises et les acheteurs. Mais, dans la première moitié du xv[e] siècle, cette affluence diminua; les Bullois eurent alors recours à l'évêque Georges de Saluces, qui prit des mesures efficaces pour rendre aux marchés leur importance. Par acte du 6 février 1445, il confirma la concession des marchés faites par ses prédécesseurs et il statua qu'à l'avenir personne ne pourrait barrer, ni prendre aucune marchandise ou denrée conduites aux dits marchés, ni porter une clame contre ceux qui s'y rendaient, sous quelque prétexte que ce fût, à l'exception cependant des cas criminels. Toutes barres

[1] Arch. cant. de Fribourg.

et clames faites contre cette défense seraient nulles de plein droit et l'auteur en serait passible d'un ban de 5 sols. L'évêque ordonne ensuite à ses sujets d'Albeuve, de Riaz et de La Roche d'amener au marché de Bulle les marchandises et les denrées qu'ils veulent vendre. Il défend en outre aux bourgeois et aux habitants de Bulle de conduire, pendant les trois années suivantes, leurs blés, marchandises et denrées à d'autres marchés, avant de les avoir exposés pendant un jour sur leur propre marché, et cela sous le ban de 3 sols. La mesure de Bulle doit y être seule admise pour le blé, et les bourgeois et habitants de Bulle doivent y faire leurs approvisionnements, ce à quoi ils peuvent même être contraints par le châtelain. Enfin l'évêque se réserve les droits de ventes et autres émoluments tels qu'ils sont payés aux marchés de Lausanne. Ceux qui en sont exempts à Lausanne doivent l'être aussi à Bulle. Ces mesures furent confirmées par les évêques Benoît de Montferrand, le 22 août 1477, et Sébastien de Montfaucon, le 30 octobre 1522.

Les marchés eurent lieu le lundi, jusqu'en 1628, année où ils furent transférés au jeudi.

Les mutations de biens-fonds étaient fréquentes à Bulle, où les lauds étaient peu élevés. En recueillant des prix de vente dans la seconde moitié du XIVᵉ siècle, j'ai pu établir les moyennes suivantes : la pose de terre se vendait 3 livres et 3 sols. Sur 18 ventes, le prix le plus élevé a été de 7 livres et le plus bas de 7 sols 6 den. la pose. Ce dernier prix est tout à fait exceptionnel, je n'ai trouvé aucune autre vente au-dessous de 2 livres.

Six maisons vendues à la même époque donnent une

moyenne de 23 livres, 3 sols et 4 deniers. La plus élevée est de 34 livres et la plus basse de 12 livres.

La population de Bulle était calme et tranquille et vivait heureuse sous le gouvernement des évêques; c'est ce que prouve l'absence complète de toutes ces sentences arbitrales entre seigneur et sujets, si nombreuses ailleurs. Il n'y est jamais question de ces interminables " *Cum discordia verteretur.* „ Aussi nous avons vu que ce n'est qu'avec regret que les Bullois durent changer de domination en 1537.

C'est dans des chartes de l'an 1277 qu'apparaissent les premiers noms de famille de Bulle, les Glasson, les du Puis, les Porteir, les de Prez, qu'il ne faut pas confondre avec la famille noble de ce nom; plus tard viennent les Alex [1], les Gex, les Judet, les Marsens, les Ardieux, les Duvillard; toutes ces familles peuvent faire remonter leurs généalogies jusque vers le milieu du XIV[e] siècle. La famille Glasson, nombreuse d'abord, diminua peu à peu; Jaquet, qui vivait en 1401, ne laissa qu'une fille, Nicolette. Celle-ci épousa Rolet Gilliard ou Julliard, de Riaz, qui s'établit à Bulle; ses descendants reprirent peu à peu le nom de Glasson. Ce Rolet est la souche de tous les Glasson actuels.

Bulle forma une bourgeoisie ou commune dont on

[1] Antoine Alex de Bulle s'établit en 1546 à Fribourg, dont il devint bourgeois. Ses fils y occupèrent une position élevée, soit par les charges qu'ils remplirent, soit par des alliances avec les d'Affry, les Praroman et les Diesbach. Nicolas acheta en 1591 la seigneurie de Torny. Son frère Jost embrassa le protestantisme et se retira à Berne. Il a laissé des mémoires que M. Daguet a traduits de l'allemand et publiés sous le titre suivant : *Jost Alex, ou histoire des souffrances d'un protestant fribourgeois de la fin du seizième siècle, racontée par lui-même.* Genève, 1864.

ignore l'origine; on en constate l'existence dès le commencement du XIVe siècle. Elle jouissait de libertés et franchises semblables à celles de Lausanne, comme le prouve un acte du 26 octobre 1397, par lequel l'évêque Guillaume de Menthonay confirme aux bourgeois, prud'-hommes et habitants de la ville de Bulle, non-seulement les droits d'oboles et d'ohmgeld et l'usage des pâquiers communs, mais encore tous les bons usages et coutumes dont ils ont joui jusqu'alors, pour autant qu'ils sont conformes aux coutumes de Lausanne [1]. Au reste, le texte même du plaît général de Lausanne montre que ce plaît, au moins en très-grande partie, s'étendait aux diverses terres de l'évêché.

A leur avénement, les évêques juraient d'observer ces libertés et franchises, soit en général dans leur installation solennelle à Lausanne, soit en particulier à Bulle même, comme cela eut lieu le 28 mars 1474 par un procureur du cardinal Julien de la Rovère, élu évêque de Lausanne.

En vertu de l'une de ces libertés, personne ne pouvait être arrêté et incarcéré à Bulle sans la connaissance préalable des bourgeois; le châtelain se permit quelquefois d'enfreindre cette règle; la commune réclamait immédiatement, et chaque fois le châtelain fit droit en remettant le prisonnier en liberté.

La commune se réunissait en assemblée dans ou devant la chapelle de l'hôpital, et elle était convoquée par le son de la cloche de cette chapelle. La ville ne posséda pas

[1] Arch. de Bulle. — Comme la plus grande partie des faits qui suivent sont puisés dans les archives de Bulle, afin de simplifier les indications, nous nous bornons á en prévenir ici nos lecteurs.

d'abord de maison communale; pendant longtemps elle utilisa la maison de la confrérie du Saint-Esprit, située vers le milieu du rang du côté du Mont. La maison ou hôtel de ville actuel ne fut acheté qu'en 1578.

La commune était présidée par un chef nommé indistinctement gouverneur, syndic, précepteur et commandataire. Il faisait exécuter les décisions prises par l'assemblée, dont il était le représentant dans les transactions, les achats, les ventes, etc. C'est lui qui gérait les finances de la ville, et chaque année il présentait ses comptes à la bourgeoisie pour être examinés et approuvés.

Les plus anciens comptes qui nous sont parvenus sont du commencement du XVI[e] siècle. Leur examen n'est pas sans intérêt, et nous en donnons quelques extraits.

Compte de l'an 1501 (1502 nouveau style), rendu par le syndic Jean de Mury. Les recettes s'élèvent à 109 livres 2 sols et 10 deniers, et les dépenses à 103 l. 10 d. Les recettes proviennent des droits d'ohmgeld et d'oboles payés par cinq aubergistes pour 41 chars $^1/_{24}$ de vin (49 l. 5 s., à 24 s. le char); des cens dus par les bourgeois pour les terres, gerdils et ciernes qu'ils tiennent de la ville et d'autres cens dus par des débiteurs. Les dépenses sont faites pour achats de matériaux et réparations à l'église, aux fontaines, aux ponts, aux barrières, aux chemins, etc.; pour journées payées aux hommes employés par la ville comme ouvriers et messagers, pour écots faits dans les auberges par les mêmes ouvriers et messagers, et par des messagers venus du dehors, des ambassadeurs de Fribourg, etc.; dans ces derniers cas, le syndic et quelques bourgeois tenaient compagnie à l'étranger. En outre, chaque fois que le syndic ou des bour-

geois s'occupaient des affaires de la ville, ils allaient se rafraîchir ou prendre un repas dans une auberge aux frais de la commune. Le pot de vin se payait 10 den.

La ville délégua deux bourgeois à Charmey pour assister à la messe du septième jour après la mort d'Antoine de Gruyère, seigneur d'Aigremont, et y offrir deux torches.

On envoya chercher deux religieux de l'abbaye de Saint-Garin d'Aulps, en Savoie, pour venir bénir le bétail. Les comptes suivants montrent que cette cérémonie se faisait chaque année par les mêmes religieux.

1513. Envoi de deux délégués à Lausanne pour y assister au conseil de la bourgeoisie, où devaient être traitées des affaires relatives au pays. — Célébration d'une messe en l'honneur de sainte Agathe pour être préservé d'incendie. — Louis Judet va porter une offrande à l'abbaye d'Aulps. — Le samedi avant le dimanche des Rameaux arrive un prédicateur du couvent de Sainte-Marie-Madeleine de Lausanne pour expliquer la Sainte-Écriture *(ad declarandum nobis Sanctam Scripturam)*; il resta 12 jours à Bulle. — Le jeudi après le second dimanche après Pâques, des Sarrasins étant arrivés dans la ville, on leur donna 6 sols pour qu'ils ne s'arrêtassent pas. — Le barbier joua de la trompette les jours de l'Ascension et de la Fête-Dieu. — Envoi de six soldats à Fribourg (en vertu de la bourgeoisie). — Le tambour de Vuippens joua de son instrument à la procession de la fête patronale. — Les jours de la Pentecôte et de la Fête-Dieu, on jetait du biscoboz pendant la descente du corps du Christ et du Saint-Esprit. *(Item librauit in biscoboz die Penthecostes et Festi Dei in projiciendum in descendendo Corpus*

Christi et Spiritum Sanctum.) — Cinq hommes de Bulle et un de Riaz partent pour la guerre de Bourgogne.

1522. Livré 4 l. 6 s. pour les dépenses des enfants de la ville qui, le jour de l'Epiphanie, firent un roi en l'honneur de la fête. — Le frère Antoine Rébételli prêcha pendant 15 jours du carême; il reçut 60 sols, et son entretien coûta 5 sols par jour. — Le Vendredi-Saint, on joua la moralité de la Passion. — Procession à l'abbaye de Marsens pour obtenir la sérénité du temps. — Livré 2 sols 10 d. pour la peine de ceux qui, le jour de l'Ascension, descendirent Notre-Seigneur. — A la Pentecôte, descente du Saint-Esprit. — Grande sécheresse au commencement d'août. — Livré 3 sols à des hommes de Semsales qui portaient de petits loups. On trouve plusieurs fois des articles semblables dans les comptes suivants. — Papier acheté pour les fenêtres de la maison de ville (c'est-à-dire de la confrérie du Saint-Esprit). — La ville envoie à l'évêque en don gratuit deux bœufs achetés à Maules pour le prix de 30 livres. — Achat de 16 fromages à la Chartreuse pour être portés à Berne, 9 florins (soit 5 l. 8 s., ainsi 6 s. 9 d. la pièce).

1531. Arrivée de Sarrasins qui volent de la paille; on les garde pendant la nuit dans la crainte d'incendie. — Un religieux prêche pendant le carême.

1532. Cette année on fit de grandes dépenses pour la reconstruction ou restauration de la maison de ville. On y posa des fenêtres en verre qui coûtèrent 13 fl. Les journées furent payées de 2 à 5 sols, selon la nature de l'ouvrage. — Incendie au château.

1542. Frère Jacques prêche le carême. — Payé 32 fl. à noble Pierre de Prez, " tam pour l'acquis de sa mai-

son coment de la présentation de la chappelle sainct Sébastian. „

1560. Le lendemain de Pâques, procession à Marsens. — Livré 12 livres à Mons[r] le doyen de Fribourg (Pierre Dumont) pour sa poyne de prescher le caresme. — Un religieux de S. Garin d'Aulx venit begnyr les bestes et faire de l'eau benoiste. Il parcourut les ciernes pendant trois jours. — Procession à Marsens et à la Part-Dieu. — Payé 29 sols pour les despens faictz par les ménestriers de Gruyère le jour feste S. Pierre nostre patron. — Commandement ès estrangiers de vuyder la ville.

On voit par les détails qui précèdent que les recettes et les dépenses de la ville étaient fort peu considérables au commencement du XVI[e] siècle. En prenant les comptes connus de 1502 à 1532, on trouve une moyenne de 182 livres pour les recettes et de 125 livres pour les dépenses. En 1731, les recettes s'élevaient à 4,794 florins (2,876 fr.) et les dépenses à 3,672 fl. (2,203 fr.). Pendant les cinq années qui ont précédé la construction du chemin de fer (1860-1864), la moyenne des recettes a été de 45,004 fr. et celle des dépenses de 45,700 fr. Pendant les cinq suivantes (1865-1869), la moyenne est de 612,730 fr. pour les recettes et de 610,240 fr. pour les dépenses. Dans le compte de 1869 en particulier, les recettes sont de 1,917,242 fr. et les dépenses de 1,913,612 fr.

Au commencement du XVI[e] siècle, les établissements publics achetaient annuellement environ 40 chars de vin, soit 18,480 pots. En 1731, l'achat a été de 81,312 pots; en 1870, il s'est élevé à 144,661 pots.

La ville de Bulle fut dotée d'un hôpital par l'évêque

François de Montfaucon; nous ne connaissons pas les détails de cette fondation; mais elle est rappelée dans un acte qui lui est de peu postérieur et que nous allons analyser. A la demande de ses fidèles sujets, les nobles et les bourgeois de Bulle, l'évêque François leur accorde de pouvoir construire un autel et une chapelle en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie dans l'hôpital des pauvres fondé par lui-même récemment *(de novo)*, et d'y faire célébrer le culte divin par un prêtre de la manière suivante : la messe y sera dite par un chapelain à la nomination de l'évêque, vers le lever du soleil, avant la messe paroissiale. La moitié des offrandes qui y seront faites appartiendra aux pauvres de l'hôpital et l'autre moitié au curé de la ville. Le chapelain devra aider le curé dans l'église paroissiale les jours des fêtes de neuf leçons. L'évêque rappelle ensuite que, lors de la fondation du dit hôpital, il a été convenu entre lui et les nobles et les bourgeois de Bulle que le chapelain célèbrerait chaque semaine une messe du Saint-Esprit pour l'évêque pendant sa vie, et après sa mort une messe pour le repos de son âme à chaque Quatre-Temps; de même que chaque fois que les évêques viendraient dans leur château de Bulle, le recteur de l'hôpital fournirait 12 lits pour leur famille. Les nobles et les bourgeois de Bulle reconnurent la vérité de ces clauses et promirent de s'y conformer toujours fidèlement. L'acte de l'évêque fut donné au château de Bulle, le 6 septembre 1350, et la déclaration de la communauté, le 18 janvier suivant.

Un grand nombre de bourgeois de Bulle firent des donations au nouvel hôpital. En 1533, ses revenus s'élevaient à 67 livres, 19 sols et 3 deniers. En 1610, Pierre

Glasson donna à l'hôpital une montagne rière Charmey, appelée alors Haut-Crêt et plus tard l'Hépetodaz.

Le premier bâtiment de l'hôpital était situé, comme nous l'avons déjà dit, à la place où se trouve aujourd'hui le couvent des PP. Capucins. Lorsque, en 1665, ces religieux furent autorisés à s'établir à Bulle, la ville leur abandonna l'hôpital et en construisit un autre à l'angle S.-O. de la ville. Celui-ci a été vendu en 1863. La commune a organisé alors un autre établissement sur des bases plus larges, et en a confié le soin au zèle éclairé et dévoué des Sœurs de Charité. Il occupe aujourd'hui l'ancienne maison d'école au-dessus de la halle au beurre.

Au moyen âge, les hôpitaux n'étaient pas destinés seulement aux malades, mais ils avaient encore pour but de secourir les pauvres et les voyageurs sans ressources; c'est ce qu'indique pour Bulle en particulier la teneur de plusieurs donations faites à l'hôpital. Les pauvres recevaient, en outre, des secours de la confrérie du Saint-Esprit. On ignore quand elle fut établie à Bulle; la première mention en remonte à l'année 1347. Les revenus de cette confrérie consistaient en cens de blé et d'argent qui s'élevaient, en 1507, à environ 220 quarterons de froment et en argent à 42 livres 12 sols et 7 deniers Ces revenus provenaient de donations faites par un grand nombre de personnes; ils étaient administrés par deux prieurs qui devaient rendre compte annuellement à la bourgeoisie. Le plus ancien compte est de l'année 1507. On voit par ce compte et les suivants que chaque année la confrérie faisait convertir en pain le froment des cens et le distribuait aux pauvres à la Pentecôte. On leur donnait en même temps des portions de jambons *(petazones)*;

en 1517, on en acheta onze au prix de 36 à 44 sols l'un; on y ajoutait encore des pois, qui furent payés 2 sols 3 deniers et demi le quarteron, en 1513.

Nous avons vu en commençant que la paroisse de Bulle est la plus ancienne de la contrée. Il est prouvé par les documents que primitivement elle s'étendait de Vuippens à Neirivue inclusivement, et il est probable même qu'elle a compris tout le bassin de la Gruyère fribourgeoise sur la rive gauche de la Sarine depuis Avry jusqu'au pas de la Tine. Cette grande étendue en rendait l'administration très-difficile, aussi de nouvelles paroisses se formèrent successivement : Vuippens, avant 850; Riaz et Echarlens dans le XIe ou le XIIe siècle; Gruyère en 1254; lors de son érection, cette dernière paroisse comprenait toutes les localités situées entre la Trême et Albeuve; elle fut elle-même démembrée par l'établissement des paroisses de La Tour-de-Trême, en 1603; de Neirivue, en 1609, et de Villars-sous-Mont, en 1786. Quoique séparé de Bulle par le territoire de Riaz, Marsens ne fut détaché de la paroisse de Bulle qu'après 1536; sa chapelle de Saint-Nicolas existait déjà en 1330. Les Ponts, hameau sur la route de Vaulruz à Semsales, furent réunis à la paroisse de Vaulruz en 1580. Vuadens, où nous trouvons une chapelle en 1320, devint paroisse en 1602, et Morlon en 1658. L'évêque Aymon de Montfaucon consacra la chapelle de Saint-Grat dans ce dernier lieu, le 18 septembre 1500.

L'église de Bulle eut pour premier patron saint Eusèbe, qui plus tard fut remplacé par saint Pierre-ès-Liens. Elle fut visitée par les délégués de Georges de Saluces, le 3 juin 1453. Le recès de cette visite nous fait connaître

dans quel état elle était alors. Le bénéfice est estimé à 60 livres lausannoises, après déduction faite des charges, c'est-à-dire de l'entretien du curé et des frais ordinaires. Ces 60 livres forment la somme imposable pour les décimes et autres impôts ecclésiastiques.

Les visiteurs ordonnent de faire une armoire ou niche dans le mur près de l'autel, du côté de l'évangile, pour y conserver la Sainte-Eucharistie, devant laquelle doit être entretenue une lumière continuelle; ils prescrivent également de faire une lanterne pour accompagner le Saint-Viatique, de réparer la croix qui est portée aux malades, de procurer une navette pour tenir l'encens, de restaurer ou de refaire l'instrument de paix, d'avoir un voile pour tenir la patène enveloppée lorsque la messe est célébrée avec diacre et sous-diacre, de relier le Graduel et le Psautier et d'écrire un nouveau Bréviaire. On fera dans la sacristie, du côté de bise, une fenêtre en fer pour l'aérage; on y placera une arche pour conserver les ornements; elle sera planchéiée ou pavée, et munie d'une voûte pour éviter tout danger de feu, ainsi que fournie d'un bassin et d'un essuie-main. A droite du maître-autel on fera une piscine pour y jeter les ablutions du prêtre qui célèbre la messe. Les vitres des fenêtres du chœur devront être refaites; en attendant, les trous seront bouchés avec de la toile. On entretiendra, si possible, une lumière continuelle devant le crucifix. Le mur proche du baptistère sera élevé jusqu'au toit, afin que la pluie ne tombe pas dessus; on fera de même pour le mur au-dessus du crucifix. Les murs de l'église, noircis et détériorés par l'incendie (de 1447) seront recrépis et reblanchis. Chaque dimanche on lavera le benitier qui est près de la petite

porte de l'église et on y remettra de l'eau bénite. Cette porte sera réparée, munie d'une serrure et tenue fermée en dehors du temps des offices divins. Il est défendu de continuer à éteindre les cierges et les chandelles contre les murs du chœur; on les éteindra avec un éteignoir en corne ou en autre matière. On fera une bière pour porter les morts. La clôture du cimetière sera réparée; quatre croix seront placées aux angles; l'ossuaire sera recouvert. On fera un inventaire par main de notaire, ainsi que des extentes ou reconnaissances [1].

L'église avait alors, outre le maître-autel, cinq autres autels ou chapelles, dont le nombre augmenta encore dans la suite.

1° *Autel de la Sainte-Vierge.* Il fut fondé et doté par Jacques Fontrel, de Grandcour, qui fut curé de Bulle pendant toute la seconde moitié du XIV° siècle. Pour faire cette fondation, il acheta des terres et des cens pour une valeur considérable; ainsi 15 coupes et 1 quarteron de froment et 20 sols de cens, de Pierre de Langins et de Françoise sa femme, seigneurs d'Éverdes (24 septembre 1377); le pré d'Urty, sous Morlon, pour le prix de 166 livres, de Luquette de Gruyère, veuve de Pierre comte d'Arberg, et de Guillaume d'Arberg leur fils (24 décembre 1394). D'autres personnes augmentèrent cette fondation. L'évêque Gui de Prangins et les nobles et bourgeois de Bulle donnèrent pour l'habitation du chapelain une maison avec grange, située derrière l'église (31 août 1377). Quelques années auparavant, Marguerite, fille de Jean Métral de Riaz, veuve de Rolet de Soucens, bour-

[1] Arch. de la Soc. d'hist. de Fribourg, I, 190.

geois de Bulle, avait légué 15 livres et 2 poses de terre (18 avril 1374).

En 1543, les revenus de cette chapelle s'élevaient à 18 livres. D'après les reconnaissances faites dans les années 1534 et suivantes par Jacques de Saint-Bernard, le chapelain jouissait d'une maison avec grange et d'un domaine de 31 poses 5/6, et d'une pièce de terre et d'un verger dont la contenance n'est pas indiquée. Il percevait, en outre, un revenu de 8 livres, 6 sols et 2 deniers, et de 9 coupes et 4 quarterons de froment, provenant de cens dus pour des terres et des légats.

En 1416, le patronage de la chapelle appartenait à Jacques Catellan d'Estavayer-le-Lac; cette famille en resta en possession jusqu'en 1558; elle le céda alors à la ville de Bulle [1].

2° *Autel de Saint-Jean-Baptiste.* Il fut fondé et construit par Pierre Curti de Bulle, clerc, qui s'en retint le patronage. Le 21 février 1410 (n. st. 1411), il nomma pour premier chapelain Othonin Burset, avec la charge de célébrer quatre messes par semaine, et lui assigna une rente annuelle de huit livres [2]. Cette rente cessa d'être payée et les messes ne furent plus dites. Nous lisons dans la visite pastorale de 1453 que cet autel fut fondé par Ponet Gressery et doté de 10 livres par Polet Gressery; ce qui doit s'entendre d'une nouvelle dotation.

Un acte du 4 février 1472 (1473 n. st.) nous apprend que dès sa fondation cet autel fut orné d'une image de saint Antoine, et que le jour de la fête de ce saint on fai-

[1] Arch. de Bulle.
[2] Arch. de Bulle.

sait sur l'autel des offrandes d'argent, de cire, de jambons, etc.; les premières appartenaient au chapelain et les autres au curé.

Les Murisset et Jean Arbalesteir fondèrent aussi deux messes hebdomadaires à l'autel de Saint-Jean. Les bourgeois de Bulle, agissant comme membres de la confrérie du Saint-Esprit, voulurent augmenter la dotation de cet autel, afin que le chapelain eût les moyens de résider toujours à Bulle. Dans ce but, ils fondèrent deux nouvelles messes hebdomadaires et assignèrent au chapelain une rente de 6 livres et de 3 coupes de froment à payer par les recteurs de la confrérie; en outre, le chapelain sera logé dans la maison de la confrérie (7 mars 1484). Le patronage de cette chapelle appartenait alors à Pierre d'Éverdes de Rougemont, à qui il avait été cédé par Pierre fils de Louis Héritier, clerc, de Corbières, qui lui-même le tenait du notaire Pierre Curti. Le jour susdit, Pierre d'Éverdes abandonna ce droit à la confrérie, à la condition qu'elle en supporterait les charges à l'égard du curé de Bulle. Le 16 janvier 1584, Claude Pidoux de Bulle donna aux nobles et bourgeois de cette ville sa maison appelée la Tour (rouge), située entre la cure et la maison du chapelain de l'autel de la Sainte-Vierge, pour servir d'habitation au chapelain de l'autel de Saint-Jean-Baptiste.

3° *Autel de Saint-Jacques, apôtre.* D'après la visite pastorale de 1453, il fut fondé et doté de 10 livres par Jean Tornéry de Bulle. Un chapelain particulier y célébrait trois messes par semaine.

4° *Autel de Saint-Nicolas et de Saint-Sébastien.* Il fut d'abord fondé en l'honneur de saint Nicolas et doté d'un pré par Rodolphe de Bulle. En 1453, le curé tenait le pré

et disait une messe chaque semaine à cet autel. Par son testament du 14 mars 1453, Jeanne de Mont, veuve de noble Pierre de Prez, de Bulle, choisit sa sépulture devant l'autel de Saint-Nicolas, dans la tombe des prédécesseurs de son mari, et elle légua à cette chapelle un calice d'argent et 100 florins de Savoie pour y célébrer une messe chaque semaine. Quelques années plus tard, Pierre, fils du susdit Pierre de Prez, et sa femme Jeanne de Neuchâtel ajoutèrent à cette donation 100 autres florins pour une seconde messe hebdomadaire, et comme ils avaient une dévotion particulière pour saint Sébastien, martyr, ils le choisirent pour second patron de l'autel. En même temps, en vertu du droit de patronage qu'ils tenaient de leurs prédécesseurs, ils nommèrent chapelain de cet autel Claude Gaudillion de Romainmôtier, vicaire de Bulle (9 décembre 1501). Le 21 du même mois, toutes ces dispositions furent ratifiées par Baptiste d'Aycardis, chanoine de Lausanne et vicaire-général de l'évêque Aymon de Montfaucon.

En 1542, noble Pierre de Prez vendit son droit de patronage à la ville de Bulle.

5° *Autel de Saint-Blaise.* Il ne nous est connu que par la visite de 1453, dans laquelle il est dit qu'il fut fondé et doté pour une messe par Nicod Portery et pour deux autres messes par semaine par Pierre Vadim et Jean de Rippa, de Bulle ; c'était le curé qui devait les célébrer.

6° *Autel de Saint-Barthélemy, apôtre, et de Saint-Félix, prêtre et martyr.* Il était placé contre le mur qui existait entre le chœur de l'église et la chapelle de la Sainte-Vierge. Ce fut Aymé Ponné, notaire et bourgeois de Bulle, qui le fit construire et le dota de 200 florins, soit

120 livres, dont une partie lui avait été léguée dans ce but par sa femme Perronette, fille de Pierre Charleti, notaire. Il se réserva le patronage pour lui et ses héritiers, et nomma pour premier chapelain Pierre Murery, prêtre de Bulle, son filleul (5 mai 1508). Il ajouta plus tard à cette donation le tiers de la dîme du Châtelard-sur-Grangettes, qu'il avait achetée de noble Jacques de Prez, de Lausanne, et de noble Pierre, fils de Pierre de Prez, de Bulle, à condition que le chapelain dirait une quatrième messe hebdomadaire et donnerait un bon repas chaque année, le jour de la fête de saint Nicolas, aux autres chapelains du clergé ainsi qu'à quatre bourgeois des plus marquants de Bulle. Les deux autres tiers de la dîme furent donnés au curé et au clergé, sous certaines conditions (12 juin 1514).

Outre ces autels, on trouve encore mentionnés ceux de : 7° *Toutes-Ames* (1514); 8° *la Sainte-Trinité* (1528); 9° *Saint-Roch et Saint-Gorgon* (1561); 10° *Sainte-Croix* (1583, 1666), et 11° *Sainte-Anne* (1688).

Ces autels subirent des modifications; voici quelle en était la disposition dans l'église au milieu du XVIIe siècle. Dans le chœur se trouvait le maître-autel, sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens. Au milieu de l'église, vers l'entrée du chœur, s'élevait l'autel de la Sainte-Croix, devant lequel était un grand chandelier, sur lequel on faisait brûler cinq cierges aux fêtes solennelles. Un grand nombre de donations avaient été faites pendant les deux siècles précédents pour l'entretien de ces cierges. Trois autels avaient été construits dans la nef du côté de l'Epître : 1° celui de Saint-Barthélemy et de Saint-Félix; 2° celui de la Sainte-Vierge; 3° celui de Saint-Jacques-le-Majeur.

On en comptait cinq du côté de l'évangile : 1° celui de Saint-Sébastien, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine ; lorsque, en 1622, on établit la confrérie du Saint-Rosaire, cet autel fut choisi pour les exercices de la confrérie ; 2° celui de Saint-Georges et Sainte-Marguerite ; 3° celui de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-l'Evangéliste et Saint-Antoine ; 4° celui de la Sainte-Trinité, de Saint-François et de Sainte-Apolline ; 5° celui de Saint-Michel archange, Saint-Georges et Saint-Mamert. Aujourd'hui il n'existe plus que le maître-autel et deux autels latéraux.

Nous avons vu plus haut que l'évêque François de Montfaucon, en fondant l'hôpital de Bulle, permit aux bourgeois d'y construire une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge. Elle fut brûlée, ainsi que l'hôpital, dans l'incendie de 1447, et reconstruite peu après. Elle est ordinairement désignée sous le vocable de Saint-Théodule. Claude Mossu, de Charmey, prêtre de l'Oratoire, en fut nommé chapelain en 1641. Il plaça sur l'autel de la chapelle une statue en bois de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ou de Compassion, qui devint bientôt l'objet de fréquents pèlerinages. Les PP. Capucins agrandirent plus tard la chapelle, et elle fut sacré par Mgr Pierre de Montenach le 26 août 1689. Aujourd'hui encore elle est visitée par de nombreux pèlerins.

Il existe en dehors de la ville, au lieu dit en Soucens, une chapelle dédiée à Saint-Joseph, sur l'origine de laquelle nous n'avons trouvé aucun document. La première mention en remonte au milieu du XVII° siècle.

Le droit de collation de la cure de Bulle appartenait au chapitre de Lausanne, à qui il fut confirmé en 1173 par le pape Alexandre III, et en 1182 par Lucius III.

Comme reconnaissance de ce droit, le curé de Bulle devait payer au chapitre 30 sols à la Pentecôte et 30 sols à la fête de Saint-Pierre-ès-Liens. Plusieurs membres du chapitre furent curés de Bulle, mais ils n'y résidaient pas; ils chargeaient un vicaire de la desservance. Parmi les curés, nous trouvons deux prévôts de Lausanne, le célèbre Conon d'Estavayer, auteur du *Cartulaire*, et Henri de La Roche.

Après la suppression du chapitre de Lausanne, en 1536, Guillaume Ballaison, curé de Bulle et *habitué* soit chapelain de la cathédrale de Lausanne, se regarda comme propriétaire du droit de collation de la cure et en fit l'abandon au clergé et aux paroissiens de Bulle. Ballaison mourut en 1544. Le 5 octobre on procéda à la nomination d'un nouveau curé, à laquelle prirent part les cinq membres du clergé et des délégués de Bulle, des Molettes, de Vuadens, de Morlon et de Marsens. La réunion eut lieu hors de la ville, sur la route de La Tour-de-Trême, parce qu'une épidémie régnait alors à Bulle. Aussitôt le clergé de Bulle adressa une supplication à Messeigneurs de Fribourg pour être mis en possession de la cure et de ses dépendances. Ils y consentirent le 9 octobre, et le 13 novembre Jacob Bollossat, châtelain de Bulle, procéda à cette mise " en actuelle et perpétuelle possession, et c'est per la tradition du grand aultel de ladicte esglise parrochiale dudictz Buloz et per l'atouchement des chassubles, calices, chanettes et livres appertenant à ladicte esglise et cure avecq les clefz de ladicte esglise et cure. "

Le clergé et les paroissiens restèrent en possession de ce droit pendant un siècle; ils le perdirent par suite d'une con-

testation suscitée par les paroissiens, qui prétendaient que l'acte de la concession ci-dessus avait été cassé et annulé par la cour épiscopale, et que le droit de patronage devait leur appartenir " pour avoir de tout temps rendu les debvoirs en tel cas requis, particulièrement en bastissant et maintenant les bastimentz en despendantz. „ En outre, le clergé demandait que le nombre de ses membres fut réduit de quatre à trois, à cause de l'insuffisance des rentes; que les chapelles dont la collation appartient à la bourgeoisie ne fussent pas toutes données à un ou deux membres du clergé seulement; que le règlement antérieur de l'évêque de Lausanne concernant les offices fût confirmé. Enfin le curé prétendait être déchargé d'une partie des festins qu'il devait donner aux chapelains. Les autorités ecclésiastique et civile s'entendirent pour mettre fin à ces difficultés. Les délégués du clergé et des paroissiens comparurent à Fribourg devant Jost-Pierre du Mont, vicaire-général du diocèse, et quatre membres de l'Etat, qui, après avoir entendu les parties, prononcèrent la sentence suivante : 1° la collation de la cure appartiendra à nos souverains seigneurs de Fribourg, qui cependant accordent à la bourgeoisie le droit de présentation. 2° Les membres du clergé seront au nombre de quatre, y compris le curé. 3° Les rentes des chapelles seront partagées entre ces quatre membres par portions égales. 4° On ne touche pas à ce qui a été réglé par l'évêque. 5° La bourgeoisie devra perpétuellement jouir du juspatronat du dit clergé (c'est-à-dire des chapelles), et en même temps des charges et devoirs de collatrice et patronne. 6° Les festins sont réduits à six par année. Les délégués acceptèrent la sentence et promirent de l'observer (17 février 1648).

Par la convention conclue le 26 novembre 1867, entre l'Etat et l'évêque, le droit de collation de la cure de Bulle vient de passer à l'autorité diocésaine.

L'église de Bulle était en mauvais état lors de la visite de 1453; elle avait beaucoup souffert dans l'incendie de 1447. Au siècle dernier, le doyen Claude-Maurice Ardieu, ancien professeur de philosophie, laissa en mourant (20 octobre 1749) sa fortune, qui s'élevait à 5 ou 6,000 écus petits, pour la reconstruction du chœur de l'église; mais Dom André-Joseph de Castella, doyen et curé de Bulle, entreprit de reconstruire l'église en entier et y contribua par ses propres dons. On se mit immédiatement à l'œuvre et la nouvelle église fut consacrée le 26 septembre 1751. Deux ans plus tard, la bourgeoisie fit construire des orgues par Joseph Balex, de Clermont en Auvergne. En 1765, cet instrument fut entièrement retenu par Joseph Mooser de Niederhelfenswyl (Saint-Gall).

Consumée dans l'incendie de 1805, l'église fut reconstruite et consacrée le 22 septembre 1816. Elle possède un orgue du célèbre Aloyse Mooser, fils de Joseph.

Bulle était le chef-lieu du décanat d'Ogoz, qui comprenait toutes les paroisses du bassin de la Sarine, depuis Gessenay à Treyvaux, ainsi que celles du bassin supérieur de la Glâne jusqu'à Autigny, à l'exception de Siviriez et de Billens. A ses fonctions ecclésiastiques, le doyen joignait celle de chef des notaires jurés du décanat, qui étaient placés sous sa dépendance et sa surveillance. Dans ce nombre, il ne faut cependant comprendre que ceux qui étaient institués par le doyen; car dans les limites du décanat il existait des notaires qui relevaient d'autres autorités. Le doyen avait le droit de sceller les

actes reçus par ses notaires-jurés, et percevait pour chaque sceau une taxée déterminée.

Le doyen tenait sa cour à Bulle; il paraît cependant que quelques fois un autre endroit était choisi. L'évêque Aymon de Cossonay lui interdit, sous peine d'excommunication, de la tenir ailleurs qu'à Bulle; il défendit également aux curés et aux vicaires du décanat d'admettre et d'exécuter aucune lettre de citation qui n'aurait pas été faite à Bulle. En même temps il chargeait le châtelain de Bulle de protéger les personnes qui se rendaient à la cour décanale, de les défendre contre toute violence, et si elles en subissaient, de faire réparer le dommage (28 juin 1362) [1].

On a prétendu qu'il a existé un couvent à Bulle dans le XIIe siècle, et comme preuve on cite une charte d'Hauterive (vers 1173) dans laquelle il est fait mention de la porte du *monastère* de Bulle : " *Actum est hoc ante portam monasterii de Bollo* [2]. „ Mais nulle part ailleurs il n'est parlé de ce *monastère;* s'il eût réellement existé, il en serait certainement question dans quelques-uns des nombreux documents de cette époque. Il est probable que dans le passage cité ci-dessus le mot *monasterium* doit être traduit par celui de *moustier,* en patois *mohî,* c'est-à-dire *église.*

Les religieuses de la Visitation essayèrent de s'établir à Bulle, mais cet essai ne réussit pas. On sait que les Visitandines de Besançon quittèrent cette ville à cause de la guerre qui désolait la Franche-Comté, et que quelques-

[1] *Hisely,* Mon., I, 494.
[2] *Hisely,* Mon., I, 21.

unes vinrent s'établir à Fribourg, en 1635. Trois ans plus tard, la peste fit des ravages à Fribourg, dans le voisinage du Saumon, où les religieuses habitaient alors, de sorte qu'elles profitèrent de la permission que Jean de Watteville, évêque de Lausanne, leur avait donnée d'accepter l'invitation de la bourgeoisie de Bulle qui leur avait offert un asile. Autorisé par une lettre de la Mère de Chantal, du 20 juillet 1638, le chapitre destina quatre sœurs pour faire un essai, avant de demander la confirmation de l'Etat pour s'établir définitivement dans ce lieu qu'elles ne connaissaient nullement. Voici les noms des sœurs qui se rendirent à Bulle dans le courant du mois d'août 1638 : M.-Agnès de Beaufremont, Hélène-Marie de Roussillon, M.-Isabelle Favre, M.-Désirée Clément, novice, et deux sœurs du petit habit, Mlles Boudot et de Montbarrée.

La supérieure de Fribourg, Mère Marie-Marguerite Michel, voulut s'assurer par elle-même s'il était possible d'y établir une communauté; mais elle reconnut que le lieu n'était pas favorable. Cependant la bourgeoisie de Bulle désirait beaucoup conserver les sœurs. Dans ce but, on décida l'envoi de deux délégués auprès de Leurs Excellences pour demander la confirmation de leur réception. La Mère Michel se hâta de retourner à Fribourg (9 septembre) pour empêcher l'effet de cette démarche, sans toutefois rappeler immédiatement les sœurs, dont deux cependant, de Beaufremont et de Roussillon quittèrent Bulle, où elles furent remplacées par les sœurs Marie-Elisabeth Magnin et Agnès Sorie. Dans le mois de novembre suivant, les bourgeois de Gruyère firent de pressantes instances pour obtenir la translation de l'éta-

blissement de Bulle dans leur ville. Mgr de Watteville conseilla de profiter de cette offre, et les religieuses résolurent de l'accepter. Mais on s'aperçut bientôt que l'exécution de ce projet causerait des dissensions entre ces deux villes; en conséquence, on crut devoir partager la petite communauté jusqu'à ce que la Providence fournit quelque moyen de pouvoir retirer toutes les sœurs de Bulle sans offenser personne. On laissa à Bulle les sœurs Sorie et Favre avec une sœur du petit habit; mais quelque temps après elles rentrèrent à Fribourg.

Les PP. Capucins furent reçus à Bulle en 1665 et y établirent un couvent qui a rendu de grands services dans la contrée. Pour l'histoire de cette maison, nous renvoyons aux notices qui en ont été publiées : *Étrennes fribourgeoises,* 1809, p. 140; *Dictionnaire du canton de Fribourg,* par Kuenlin, I, 70; *Chronique fribourgeoise,* publiée par Hél. Ræmy, p. 295, etc.

Bulle a eu des écoles dès le commencement du XVI[e] siècle au plus tard; il est fait mention du maître des écoles dans le compte de la confrérie du Saint-Esprit de l'année 1507; on lui donne 3 den. pour s'être aidé à chanter au chœur le jour de l'anniversaire de Jean de Rippa. Dans un acte du 20 mars 1484 (1485) paraît Barthélemy Frutein avec la qualification de *rector scalarum;* il est probable qu'il faut lire *scolarum* au lieu de *scalarum*; Frutein aurait été ainsi recteur des écoles de Bulle en 1485. J'ignore qui payait le maître d'école dans le principe, car dans les premiers comptes de la bourgeoisie il n'est pas question de son salaire. En 1560, le syndic paya 60 sols " à ven. messire domp Jehan Pidoux pour l'escolle des enfans. " En 1731, le salaire du maître d'école était de

150 florins, soit 87 francs actuels; on payait, en outre, 25 florins pour le louage de sa maison. Maintenant la ville dépense environ 8,000 francs par année pour l'instruction publique. Elle a deux écoles enfantines, quatre classes primaires et une école secondaire, fréquentées par environ 500 enfants. Bulle a reçu pour ses écoles une fondation importante, faite par une branche de la famille Repond, de Bulle et de Villardvolard, établie en France. Philippe, fils de Jacques Repond, légua la presque totalité de ses biens à sa sœur Françoise, en la chargeant de faire une donation aux écoles de Bulle et de Châtel-Saint-Denis. Françoise, morte à Lyon, le 29 mai 1823, exécuta les intentions de son frère, et donna par testament 20,000 francs aux écoles de Bulle et 10,000 à celles de Châtel-Saint-Denis.

En 1841, la ville confia les écoles des filles aux sœurs de Saint-Joseph. Bientôt il se forma une société d'actionnaires pour la construction d'un pensionnat, qui fut ouvert deux ans plus tard et placé sous la direction de ces religieuses. C'est le bâtiment actuel des écoles. A la chute du Sonderbund, les religieuses furent expulsées de Bulle, par décret du 19 novembre 1847, sous le prétexte qu'elles s'occupaient de politique et qu'elles étaient affiliées aux Jésuites.

Les lettres et les sciences n'ont pas été négligées à Bulle. Nous terminons ce travail par quelques notices biographiques sur les hommes dont le souvenir, sous ce rapport, mérite d'être conservé.

Claude Duvillard (a Villario) fut nommé chanoine de Saint-Nicolas à Fribourg, le 5 mai 1549, et prévôt de la même église le 29 octobre 1563. En même temps il rem-

plit les fonctions de vicaire-général du diocèse, et comme alors l'évêque résidait hors du pays, Duvillard fut ainsi chargé de toute l'administration ecclésiastique. Il mourut en 1577. Voir sa biographie dans la *Notice biographique sur la Chambre des Scolarques,* par le chanoine Fontaine, p. 42.

François Garin, maître en philosophie et bachelier en théologie, fut d'abord chanoine à Wisensteig, en Bavière. Rappelé à Fribourg, il devint chanoine et chantre à Saint-Nicolas (1579). Il jouit de la confiance du nonce Bonhomius, qui se servit de lui dans plusieurs affaires ecclésiastiques. En 1581, Bonhomius, qui était évêque de Verceil, fit dans cette ville une translation solennelle des reliques de saint Eusèbe, premier évêque de ce diocèse. Invités à cette cérémonie, Garin et le doyen Thorin y furent traités avec honneur par Bonhomius, saint Charles Borromée et les autres prélats qui y étaient présents. Garin fut nommé prévôt de Saint-Nicolas, le 29 mai 1587; mais il mourut l'année suivante.

Pierre Curdi, en latin *Curdinus* ou *Curdius,* figure dès 1581 parmi les premiers élèves du collége des Jésuites à Fribourg. Dans le catalogue de ces élèves, il est dit qu'il fut professeur de métaphysique à Fribourg. En 1587, il publia dans cette ville un petit poëme latin sur la Purification de la Sainte-Vierge, accompagné d'une ode en l'honneur de cette dernière. Le poëme est précédé d'une dédicace aux jeunes fils de Christophe Reyff, seigneur de Middes et Torny, datée du 1er février 1587, dans laquelle il dit que c'est déjà la seconde année qu'il passe dans la maison de leur père en qualité de précepteur. Voici le titre de cet opuscule : *Poema sacrum in diem Purificationis Augus-*

tissimæ Dei Genitricis Mariæ. Ad nobiles et optimæ spei adolescentulos Joannem, Martinum, Petrum, Nicolaum, Franciscum et Joannem Ludovicum Reyff fratres germanos, etc., scriptum. Auctore Petro Curdino Bollensi ex florentissema ditione Friburgensi apud Helvetios. Friburgi Nuithonum, ex officina Abrahami Gemperlini M.D.XXCVII. 8 feuillets in-4.

Un autre membre de cette famille fut successivement curé de Bulle (1585), chanoine de l'église de Saint-Nicolas de Fribourg (1587) et curé de Vuisternens-devant-Romont jusqu'en 1606.

Jean Michel, né en 1558, entra à l'âge de 10 ans dans l'ordre des Cordeliers à Fribourg. Peu après il fut envoyé dans le couvent d'Uberlingen (grand-duché de Bade) pour y faire ses études. Il fréquenta ensuite les colléges des Jésuites à Spire et à Paris. Il se voua à l'étude avec application, et il obtint à l'université de cette dernière ville les grades de maître ès-arts (21 mars 1577), de bachelier en théologie (17 mai suivant) et enfin de docteur dans la même Faculté. Peu après il rentra à Fribourg, où, dès 1578, il remplit les fonctions de prédicateur dans l'église de son couvent; il prêchait avec la même facilité et le même succès soit en allemand soit en français. Il fut aussi chargé, comme lecteur (professeur), de l'enseignement des jeunes religieux de la maison. En même temps il s'occupait des intérêts de l'ordre soit dans le couvent, soit dans la province, dans laquelle il jouissait d'une grande influence. Ses talents et ses services le firent élever à la dignité de provincial dans le chapitre tenu à Lucerne, le 11 novembre 1586. Il remplit ces fonctions pendant trois ans, jusqu'au 20 novembre 1589. Comme

provincial, il continua à résider dans le couvent de Fribourg, dont il devint par le fait même le gardien; cette dernière charge lui fut confirmée à l'expiration de son provincialat, et il la garda jusqu'à sa mort. Enfin il venait d'être nommé vicaire-général du diocèse de Lausanne, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à l'âge de 40 ans, le 20 janvier 1598. Il laissait la réputation d'un religieux aussi recommandable par sa piété, son zèle, sa prudence et la sainteté de sa vie, que par sa doctrine et sa science [1].

Pierre Glasson, curé de Gevisiez, a publié un petit ouvrage de controverse intitulé : *Parallela Evangeliorum et III primorum sæculorum,* imprimé par Darbelly, à Fribourg, 1644; 1 vol. in-12, 72 pages, dédié à l'avoyer François d'Affry.

François Geinoz, troisième fils de Joseph Geinoz et d'Anne Alex, naquit le 21 ou 22 août 1696. Il fit ses premières études au collége de Fribourg, qu'il quitta en 1713 pour aller les continuer à Paris, où il fut reçu dans la communauté dite des Trente-Trois. Il fit son cours de philosophie au collége du Plessis et s'appliqua ensuite à l'étude de la théologie. A cette étude il joignait celle des littératures de l'antiquité et de la langue hébraïque. Levé dès deux heures du matin, il travaillait régulièrement quatorze à quinze heures par jour. L'excès du travail altéra sa santé; deux fois sa vie fut en danger. Sur l'avis des médecins, il revint dans sa patrie, en 1722. Ordonné prêtre, il fut nommé membre du clergé de Bulle. L'ennui ne tarda pas à le gagner; il regrettait les amis et les moyens d'instruction qu'il avait perdus. En 1730, il re-

[1] Notes communiquées par le R. P. Nicolas Rædlé, cordelier.

tourna à Paris, et deux ans après il obtint la place d'aumônier dans les gardes-suisses, et en 1735 il remplaça l'abbé de Vertot à l'Académie des Inscriptions. Il lut dans les séances de cette société plusieurs mémoires remarquables par une vaste érudition unie à une critique judicieuse. Ces travaux, imprimés dans l'*Histoire* et les *Mémoires de l'Académie*, sont relatifs aux médailles antiques, à divers points de l'histoire grecque et en particulier à Hérodote, son auteur favori, dont il préparait une nouvelle édition. Geinoz dut plus d'une fois interrompre ce travail, qui était l'objet de tous ses soins, pour accompagner le régiment des gardes-suisses dans ses expéditions, et il mourut avant de l'avoir terminé. Pendant plusieurs années il fut censeur royal des livres. Le chancelier d'Aguesseau l'estimait et le chargeait de l'examen des ouvrages de littérature les plus difficiles et les plus délicats. Il a, en outre, fourni un grand nombre d'articles au *Journal des Savants*, dont il fut le principal rédacteur depuis 1745.

Une fièvre maligne l'enleva le 23 mai 1752. Son éloge, prononcé à l'Académie des Inscriptions par Bougainville, a été publié dans le tome XXV de l'*Histoire de l'Académie* et réimprimé à Fribourg, en 1847, dans l'*Émulation*. Le baron de Zurlauben fait le plus grand éloge de Geinoz, dont il était l'ami, dans l'avant-propos du VIe volume de son *Histoire militaire des Suisses au service de France*. « Geinoz, dit-il, a été un des hommes qui ont fait honneur à l'humanité par les mœurs, par la candeur, par le désintéressement, et aux lettres par l'érudition et par la critique..... Outre la connaissance des langues latine, française, allemande et italienne, il possédait si parfaitement

la langue grecque, qu'il serait difficile de trouver en Europe un homme qui l'entendît mieux. „

Pendant les derniers siècles, la ville de Bulle a fourni un grand nombre de prêtres; en 1761, on en comptait treize, dont sept exerçaient le saint ministère dans le diocèse de Lausanne et cinq étaient établis en France. Parmi ces derniers se trouvait Joseph-Sébastien Gex, curé de Saint-Pierre-aux-Bœufs, à Paris (quartier de la Cité), promoteur-général de l'archevêché et vicaire-général des Suisses ecclésiastiques. Il avait alors pour premier vicaire un autre prêtre de Bulle, Claude-Charles Mivroz, qui, en 1778, fut premier curé de la ville de Saint-Brice, près d'Auxerre. Gex, né le 19 ou 20 janvier 1695, fit ses études littéraires au collége de Fribourg (1708-1713). Quoique établi à Paris, il n'oublia pas sa patrie; dans un mémoire resté manuscrit, il indiqua les moyens de rendre sa ville natale florissante.

Parmi les membres du clergé de Bulle, plusieurs se sont fait remarquer par leur science : Blaise Barbey, curé et doyen (1588-1602), maître ès-arts; — François Mœnat, curé et doyen (1624-1638), excellent médecin; — Georges Michel, curé et doyen (1646-1678), docteur en théologie et en droit; — Claude Michel, curé et doyen (1678-1707), docteur en droit, docteur et professeur en théologie; — Joseph Alex, chapelain (1685), docteur en théologie.

Nicolas Glasson, né le 18 décembre 1817, fit ses études classiques au collége de Fribourg avec distinction; après avoir suivi, dans la même ville, les cours de droit pendant deux années (1836-1838), il rentra à Bulle où il remplit les modestes fonctions de commis du bureau des

postes jusqu'en mai 1847. Au collége déjà ses talents poétiques s'étaient révélés et lui avaient mérité chaque année le prix dans cette branche. Les loisirs de son emploi lui permirent de s'adonner avec toute l'ardeur de la jeunesse au culte des lettres. Doué d'une vive sensibilité, l'enthousiasme poétique le saisit; il chante la verte Gruyère, ses beautés naturelles, sa vie champêtre et surtout le foyer domestique. Les chants émus et suaves du poète célèbrent tantôt l'amour de la patrie, tantôt les joies et les affections de la famille. M. Glasson débuta, en 1841, par une poésie, *A ma faux,* qui lui valut les suffrages les plus flatteurs. M. H. Charles constata ce succès par des *stances* pleines d'éloges et de conseils pour le jeune poète :

.....Les mâles accents de ta voix poétique
Ont charmé mon oreille, enchanté nos vallons.
Poursuis, la lyre en mains; nous aimons tes chansons.
Oui, ta muse est champêtre, et n'a rien de rustique.
Poursuis; de la campagne ennoblis les travaux,
Ses procédés anciens, ses procédés nouveaux.
. . . .

Tu l'as fort bien saisi ce mélange agréable
De terrible et de doux, de sévère et d'aimable,
Quand tu dis dans l'ardeur d'un instant de plaisir :
Toute herbe, bien que verte, hélas! va se flétrir.
Je crois donc au succès de ta verve lyrique.
Au milieu des échos de nos heureux vallons,
Bientôt on entendra la jeunesse rustique,
En s'armant de sa faux, entonner tes chansons.

De nouvelles poésies donnèrent raison à cet augure flatteur et firent connaître le nouveau poète dans les cam-

tons romands. " Une richesse d'images étonnante, dit M. Daguet, unie à une exquise délicatesse de sentiment et à une rare élégance de forme caractérisent les productions de M. Nicolas Glasson. L'*Ode à ma faux*, le *Sapin*, le *Faucheur* et la description de la *Léchère*, sont de ravissants croquis de la vie champêtre. Un charme douloureux respire, au contraire, dans les chants éplorés que répand le poète bullois sur la tombe de sa mère et dans la peinture émue du Tasse amoureux et dédaigné.

„ Poète gracieux et sentimental, M. Glasson était encore un feuilletoniste pétillant de verve, un satirique véhément de l'école de Barthélemy. Nul doute que la distinction de son esprit et de son style ne l'appelât aux plus hautes destinées littéraires, lorsque la politique et les affaires s'entendirent pour arrêter le cygne de Bulle dans son vol harmonieux. „

Ailleurs, le même auteur caractérise de la manière suivante les phases de la vie littéraire de M. Glasson :

" Plus tard, quand il commença à déserter le champ de la littérature pure pour aborder l'arène de la politique brûlante, le vers larmartinien de sa première manière fit place à la verve railleuse et gauloise de Béranger. Plus tard encore, la politique l'absorbant de plus en plus, le littérateur bullois se fit le Paul-Louis Courier de l'opposition libérale, et décocha au pouvoir des traits plus spirituels que méchants, qui n'attirèrent pas moins sur sa chronique (dans le *Narrateur fribourgeois*, 1846) les foudres du pouvoir, c'est-à-dire un procès suivi d'une destitution (1847). „

Nous ne retracerons pas ici la carrière politique de M. Glasson. On sait qu'il fut l'un des hommes les plus

actifs et les plus influents du parti qui gouverna le canton de 1847 à 1857. Depuis la chute de ce régime, il se voua au barreau jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 30 mai 1864. Un vœu que nous formons, c'est que l'un des nombreux amis qu'il a laissés lui élève un monument en réunissant et en publiant ses œuvres littéraires éparses dans divers recueils.



DOCUMENTS

Les documents que nous publions servent de preuves à notre *Notice sur Bulle*, et fournissent en outre certains détails qui pourront intéresser les amis de notre histoire locale.

Quelques documents sont publiés intégralement; plusieurs ont été abrégés, surtout en élaguant les formules inutiles. Ces derniers sont précédés d'un astérisque *.

DOCUMENTS

I

Rodolphe de Bulle, chevalier, fait remise à Ulric, seigneur de Vuippens, d'un fief qu'il tenait de ce dernier.

1253, 22 juillet.

Archives du canton de Fribourg, Vuippens, n. 199.

(Ce document a été lacéré, et il manque la partie supérieure à droite.)

Vniuersis presentem paginam inspecturis Johannes, Dei gracia (Lausannensis episcopus, notum facimus quod cum Rodulphus) de Boullo, miles, teneret in feodum a nobili viro Vldrico, (dno de Wippens,) . . . . villa et de Wadens et quicquid tenebat Exchallens et in R(otavilla) . . . . tenemento, dictus Rodulphus, de consensu et voluntate Jordan . . . . Agnetis et Rolete, filiarum suarum, et Auberti, fratris sui, necnon dni Wllermi, patris sui, militis, tot(um tenement)um guerpiuit in manu dicti Vldrici, dni de Wippens, et eidem et suis heredibus concessit in perpetuum quiete et pacifice possidendum. Pro quo memoratus dnus de Wippens dicto Rodulpho soluit centum lb., quinquaginta solidis minus, Lausan. monete, in pecunia numerata. Propterea sepedictus Rodulphus promisit quod nunquam contra hoc instrumentum veniet uel factum, et eidem de premissis erit bonus guerens dno Vldrico et suis heredibus supradictis imperpetuum. Testes huius rei sunt magister Galcherus, Nicholaus, prepositus Nouicastri, Humbertus de Promentou, canonicus Lausan., Willermus de Sancto Laurencio, clericus, Amedeus de Pentala, presbiter, Johannes Marescalcus, Beltoldus et Girodus et Willermus de Wippens, minister. In huius rei testimonium nos ad preces omnium supradictorum et dictus Rodulphus et Willermus, pater ipsius, presenti pagine sigilla nostra apposuimus. Datum anno Dni M°.CC°.LIII°., in crastino beate Marie Magdalene.

Il ne reste que le sceau de l'évêque, endommagé.

II

Enquête au sujet des droits qui appartiennent à celui qui jouit du personnat de l'église de Bulle.

1274, 9 juin.

Archives du canton de Vaud; Lausanne, n. 1313 : Reconnaissances et abergements en faveur du chapitre de Lausanne, f. lxvj.

Viris venerabilibus et discretis dno preposito et capitulo Lausan.- abbas de Humilimonte salutem et se ad eorum beneplacitum preparatum. Noueritis quod super inquisicione de qua facienda nuper per vestram licteram nos rogastis, dnus Vldricus, incuratus de Corsie, juratus et interrogatus dixit quod ille qui recipit personatum ecclesie de Bollo, debet in decima terre et in ipsa terra, in pratis, in censibus et in elemosinis super tres solidos excedentes accipere duas tercias partes, capellano de Bollo alia tercia parte tantummodo reseruata, in elemonisis autem trium solidorum et infra, in oblacionibus, excepto denariorum, panis benedicti, in decimis nascencium et denariis confessionum et messe et coruatis et in recepcione nupciarum dimidiam partem et in candelis terciam partem, in triginta denariis qui dantur pro se nichil nisi quando commiscentur in aliqua elemosina, videlicet quando parochianus dicto presbitero aliquod animal uel huiusmodi pro omnibus suis beneficiis, quoniam tunc presbiter elemosina non debet specialiter dictos triginta denarios extrahere, immo debet equaliter per medium diuidere illi qui receperit personatum. Oblaciones aduenientes in festo apostolorum Petri et Pauli, quod est festum ecclesie predicte, sunt communes presbiteris et clericis ibidem congregatis. De collectis ex parte dni pape uel suorum legatorum eidem ecclesie impositis debet ille qui reciperit personatum persoluere medietatem. De aliis collectis factis ex parte dni episcopi uel decani nichil tenetur soluere. Preterea dixit quod curatus de Bollo non debet inducere parochianum suum quod faciat sibi elemosinam specialem, quoniam si faceret, teneretur reddere medietatem illius illi qui personatum reciperet. Interrogatus quomodo hec omnia sciret, dixit quod ita uidit et audiuit fieri per viginti annos et amplius. Rodulphus de Bollo, clericus, juratus et interrogatus similiter dixit hoc idem per omnia.

Datum anno Dni M°.CC°.LXX°. quarto, sabbato proximo ante festum beati Barnabe apostoli.

III

Raymond de Donneloye vend à l'évêque de Lausanne le fief que Pierre de Bulle tient de lui.

1277, mai.

Archives du canton de Vaud; Registre des fiefs et hommages nobles de l'évêché de Lausanne, f. cxxiiij.

* Ego Remondus de Doneleu, domicellus, vendo dno Willermo, episcopo Lausann., pro duodecim libris Laus. feudum totum cum suo honere quod a me tenet Petrus de Bollo, pro quo feudo debet michi in mutacione dni de replagio quinque solidos Laus. et quatuor rescat cum quatuor equitaturis quolibet anno, item quasdam menaidas et dimidiam in natiuitate Dni annuatim et tres solidos et quatuor denarios Laus. censuales, item sex cupas frumenti et totitem auene tempore messium persoluendas. De dicto feudo sunt septuaginta pose terre site in territorio de Bollo, quarum quatuor site sunt juxta villam de Bollo sub Quercu, triginta sex a predicta Quercu usque ad arbores de Soucens, et triginta ab aqua de Rares usque ad Mollun, et octo casalia in villa de Bollo. Ego dictus Remondus et Perreta, eius uxor, et Perreta, filia sua, predictam vendicionem laudamus. Sub sigillis abbatis de Tela et prioris de Paterniaco. Datum anno Dni M°CC°LXXVII°, mense maio.

IV

Rodolphe et Pierre de Villard vendent à Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, des terres situées à Bulle.

1277 (1278), janvier.

Archives du canton de Fribourg, Bulle, n. 20.

* Nos Rodulfus et Petrus, filii quondam dni Guidonis de Villars, militis, notum facimus vniuersis quod nos vendimus ven. in Christo Patri Willermo, episcopo Lausann., terras et possessiones infrascriptas, sitas in territoriis de Boullo, de Succens, de Coquerens et de Meimont, videlicet tres posas sitas ou Montelier de Succens,

iuxta champum Petri Chaspour, item vnam posam iuxta champum Petri de Portis, item duas posas sitas en Planchi, iuxta champum Remondi filii Bertoldi, item quinque posas in condamina de Succens, iuxta terram viri nobilis comitis Gruerie ab vtraque parte, item quatuor posas en Merules, iuxta champum Johannis de Evilars, item duas posas en Merules, iuxta champum Cononis de Granax, item pratum ad vnam quarratam feni, situm en Quoquerens, iuxta pratum Rodulfi Glacon et Petri fratris sui, item pratum ad dimidiam quarratam feni, iuxta pratum Johannis Glacon. Vendimus inquam quamlibet posam terre arabilis pro duodecim sol. Laus., et quodlibet pratum ad vnam quarratam feni pro viginti quatuor sol. Nos vero Petrus, comes Gruerie, et Pe., filius eius, a quibus predicta vendita mouere dignoscuntur, quique eadem a prefato ven. patre in feudum tenebamus, dicte vendicioni laudem prebemus et consensum. Sub sigillis dni Petri, comitis Gruerie, et abbatis Humilismontis. Datum anno Dni M CC LXXVII°, mense januarii.

Fragment du sceau du comte de Gruyère.

V

Accensement fait à Jean, curé de Bulle, par le chapitre de Lausanne.

1278 (1279), janvier.

Archives du canton de Vaud, Lausanne, n. 1313 : Reconnaissances et abergements en faveur du chapitre de Lausanne, f. IIII^{xx}IX.

* Nos H. prepositus et capitulum ecclesie Lausan. damus dno Johanni, curato de Boullo, ad vitam suam, ad censum tenementum Borcardi de Orsat de Boullo in dicto territorio, de quo sunt sex pose terre arabilis, quedam ochia et vnum pratum, pro tribus solidis Laus., saluo censu in quo dictum tenementum tenetur ecclesie de Boulo. Datum anno Dni M°CC LXX°VIII°, mense januarii.

VI

Achat de terres, à Bulle, par l'évêque de Lausanne, Guillaume de Champvent.

1286, 28 mai.
Archives du canton de Vaud.

* Nos Jaquetus dictus Fouchiers, Vldricus dictus des Grions et Giroldus Fouchiers, homines dni W., Dei gracia Lausan. episcopi, vendidimus predicto dno episcopo, ementi nomine suo et ecclesie sue Lausan., septem posas terre arabilis cum vna pecia, que terra sita est in territorio de Bulo, scilicet tres pose in territorio de versus Mollom, iuxta terram Willelmi dicti Glacon, item vltra riuum de Baiz, due pose, etc. Vendidimus eciam duas pecias prati. Vendidimus, inquam, hec predicta pro centum sol. monete Lausan. Sub sigillis dni abbatis Humilismontis et dni Jacobi, curati de Bulo. Datum die martis ante Pentecosten, anno Dni M°CC° octogesimo sexto.

VII

Conon, fils de Rodolphe de Bulle, chevalier, vend à l'évêque de Lausanne ses prés situés à Battentein et à Montmoler.

1286, octobre.
Archives du canton de Vaud; Registre des fiefs et hommages nobles de l'évêché de Lausanne, f. CXXV.

* Ego Cono, filius quondam dni Rodulphi de Bulo, militis, notum facio vniuersis quod ego vendo, de laude et consensu Perrete, vxoris mee, Petri, Rodulphi et Berte, liberorum meorum, reuerendo in Christo patri ac dno Willelmo, Dei gratia Lausan. episcopo, et eius successoribus in ecclesia Lausan., omnia prata mea sita in territorio de Batentein, cum monte de Montmoler, juxta prata eys Bernars ex vna parte et prata Perrete a la Cochardaz ex altera, et omnia alia prata que habeo a via de Marsens inferius versus dictum territorium de Battentein; queque prata a predicto episcopo moueri dignoscuntur; scilicet pro quadraginta solidis bonorum Lausan. tradittis et solutis. Item ego dictus Cono constituo me et heredes predictos liberos meos et omnes alios liberos meos et quos-

cumque a me et a predictis liberis meis descendentes, procreatos et procreandos esse homines liberos dicti dni episcopi et suorum successorum et facere fidelitatem et seruire contra omnes. In cuius rei testimonium sigilla religiosorum virorum abbatis Altecriste et abbatis Humilimontis apponi rogauimus huic scripto. Datum anno Dni millesimo ducentesimo octuagesimo sexto, mense octobris.

VIII

Échange entre Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne, et Guillaume, curé de Riaz.

1288, septembre.
Archives du canton de Vaud.

* Ego Willelmus, curatus de Rotavilla in Ogo, notum facio quod cum ego tenear dno meo Willelmo, Lausan. episcopo, et suis successoribus, annis singulis, in quinquaginta sol. Laus., ratione personatus ecclesie mee de Rotavilla, et idem dnus meus episcopus, nomine permutacionis facte inter me et ipsum, de dicto personatu michi et successoribus meis remiserit in perpetuum viginti sol., annis singulis, ego pro me et successoribus meis dono et concedo in perpetuum dicto dno meo episcopo et suis successoribus omne ius et omnem actionem quod et quam habeo quoquomodo racione ecclesie predicte de Rotavilla in terris, pratis, nemoribus, terragiis, decimis et aliis inferius nominatis, sitis in territorio de Boulo. Videlicet in vna posa terre site in campo dicto Tallimau, et duabus posis terre sitis iuxta viam de Dardens, quas tenet Johanneta relicta Petri dicti Chappot, et duabus posis quas tenere solebat Vldricus dictus Braccyers, et quatuor posis prati quas tenent illi de Portis in Pradon, et vna posa terre quam tenent Anthonius de Puteo et Rodulphus maritus filie Giredi sutoris quondam, et vna posa terre quam tenet Johanneta Chaporta, et duabus posis terre quas tenent Willelmus dou Bugnyon et consortes eius, iuxta viam de Rotavilla, et vna posa terre quam tenet Petrus Battentein, iuxta lo Rispot, et dimidia posa terre quam tenet Willelmus dou Bugnyon, et duabus posis terre quas Jacobus Escot et Rodulphus de Boulo, domicelli, tenent iuxta campum Vldrici de Gryon, et tribus posis terre quas tenent Cono de Grangez et Johanneta Chaporda, en

Chinbosson, et vna posa terre quam dicta Chaporda tenet, et medietatem quatuor posarum quas tenent illi de Portis, in campo de Chynbosson, et vna posa terre quam tenet Cono de Granex, et vna posa cum dimidia quas tenet Jacobus Fouchyers, et una posa cum dimidia quas tenet Giroldus Fouchyers, et quatuor posis terre quas tenent P. de Puteo, Anthonius de Puteo, Cristinus Bouerius et P. Glaccons, et duabus posis quas teneo ego dictus curatus. Sub sigillis fratris Borcardi, abbatis Humilismontis, et ipsius curati. Datum mense septembris, anno Dni M°.CC°. nonagesimo tercio.

Sceaux pendants, en mauvais état.

IX

Pierre Glasson vend un chesal et une oche à Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne.

1294 (1295), 28 janvier.
Archives du canton de Vaud.

* Ego Petrus de Bullo, dictus Glassons, vendo dno meo Willelmo, Lausan. episcopo, et successoribus suis, de laude Agnetis, vxoris mee, et Belon, filie mee, casale meum situm in villa de Bulo, inter domum que fuit Cononis Fasport, ex vna parte, et casale Johannis Glasson, ex altera; item ochiam meam sitam in dicta villa, inter ochiam dicti Johannis Glasson et ochiam Vioneti dicti Ferrant, pro viginti sol. Laus. Quod quidem casale cum dicta ochia tenebam ab ipso dno episcopo sub annuo censu, et ipsum censum pono et assigno ipsi dno episcopo percipiendum super vniuersas possessiones quas ab ipso dno episcopo teneo in villa et territorio de Bulo. Sub sigillo fratris Borcardi, abbatis Humilismontis. Datum die veneris ante festum Purificationis beate Marie virginis, anno Dni M°.CC°. nonagesimo quarto.

Sceau pendant.

X

Accord entre quelques hommes de Rue et les gens de Bulle à la suite de voies de fait entre eux.

1313, Juillet.
Archives du canton de Vaud.

* Nos Willermus dictus Mestes, Jacobus dictus Marcut, Perrodus filius Vldrici dicti Maliar, de Rota castro, Perreta uxor dicti Willermi, et Bruseta uxor quondam Rodulphi, filii dicti Willermi, notum facimus quod cum discordia et briga esset exorta inter illos de Bulloz, dominii episcopatus Lausan., ex una parte, et illos de Rota castro, dominii dni Ludouici de Sabaudia, ex altera, super quadam vadiatione animalium olim facta per illos de Bulloz super illis de Rota castro predicto, in qua vadiatione dictus Rodulphus quondam filius meus dicti Willermi Mestes fuit adeo vulneratus quod mors exinde extitit subsecuta, nosque Jacobus et Perrodus predicti in dicta vadiatione fuimus vulnerati; tandem multis et diversis tractatibus habitis et locutis per personas ydoneas et sollempnes, hinc et inde a dictis partibus electas, predicta discordia sopita fuit in hunc modum, quod nos Willermus dictus Mestes, Jacobus, etc., certifficati ad plenum de jure et actione nobis ac amicis et coadiutoribus nostris competentibus contra illos de Bulloz, quittamus, ex causa transactionis et amicabilis compositionis facte inter nos et illos de Bulloz, pro nobis, heredibus, amicis et coadiutoribus nostris, super vadiatione, vulnerationibus, delictis et offensis predictis, pro centum lb. bon. Laus., quas habuisse confitemur per manum ven. viri Wulliermi de Castello, canonici Lausan. Nos vero Johannes, dnus de Monz, tempore pacis et concordie predicte existens balivus Waudi et castellanus de Rota castro pro dno Ludouico predicto, confitemur quod concordia predicta in presentia nostra et nobis consentientibus facta fuit. Sub sigillo curie Lausan. Testibus ven. viro Petro de Walandens, canonico Lausan., et nobilibus viris dno Petro de Prez, milite, Johanne, fratre eius, Anthonio de Wuliens et Johanne de Wulliens, domicellis. Et nos Johannes, dnus de Monz, tunc balivus Waudi et castellanus de Rota castro, una cum sigillo dicte curie sigillum nostrum pro nobis

apposuimus huic scripto. Datum anno Dni M°.CCC°. tercio decimo, mense julii.

XI

Sentence arbitrale entre Thorenc d'Évian et Antoinette Allyet au sujet d'un ténement.

1318, mai.

Archives de Bulle. Clergé.

* Nos Petrus de Castello, castellanus de Bullo, Petrus filius quondam dni Amedei dicti Escot, militis, et Cristinus de Nigra aqua, burgensis de Bullo, notum facimus quod cum discordia verteretur inter magistrum Thorenchum de Aquiano, fabrum, actorem, ex vna parte, Anthoniam, relictam Vldrici filii quondam Allyet, et Johannodum, eius filium, ex altera, super eo quod dictus Thorencus porcionem petebat a dictis Anthonia et Johannodo sibi dari super omni tenemento seu abergamento quondam Vldrici dicti Glasson, sito in territorio de Bullo, in quo tenemento dictus Thorenchus affirmabat se debere habere ius legitimum iure hereditario quondam Agnetis, matris ipsius, predictis vero Anthonia et Johannodo contrarium asserentibus. Tandem dicte partes compromiserunt in amicabiles compositores, videlicet in me dictum Perrodum Escot et in me dictum Cristinum ac eciam in me dictum castellanum tanquam medium. Que dicte partes jurauerunt se attendere in perpetuum et irreuocabiliter ordinacionem nostram et fideiusserunt de attendendo omnia supradicta, videlicet dictus Thorenchus per Rodulphum dou Bugnion, dicta vero Anthonia et Johannodus per Jacobum de Puteo, burgensem de Bullo. Nos vero amicabiles compositores et medius, ante domum meam predicti Perrodi Escot, presentibus Petro de Grenillies, Perrodo de Soucens, Jacobo de Puteo, Rodulpho dou Bugnyon, Mermeto Fouchier, Rodulpho dicto Grassier ad premissa vocatis cum pluribus aliis, pronunciamus quod dictus Thorenchus quittet penitus dictam Anthoniam et Johannodum eius filium super tenemento predicto pro sex lb. bon. Laus. soluendis ipsi Thorencho a dicta Anthonia et Johannodo eius filio. In cuius rei testimonium nos Petrus, castellanus de Bullo, et Petrus Escoz, domicelli, pro nobis sigilla nostra apposuimus huic scripto.

Nos vero Cristinus de Nigraaqua, Petrus de Grenillies, Perrodus de Soucens, etc., sigillum ven. viri Aymonis de Estauaye, decani de Ogo, apponi rogauimus huic scripto. Datum mense maii, anno Dni M°.CCC°. decimo octauo.

XII

Mermet Sydions renonce à toute poursuite contre Pierre de Châtel, donzel, châtelain de Bulle.

1320, fin mars.
Archives du canton de Vaud.

* Ego Mermetus dictus Sydions Petrum de Castello, domicellum, nunc castellanum de Bullo, quitto et absoluo penitus super omnibus actionibus, calumpniis, charcusiis et querelis quas habebam quoquomodo erga dictum Petrum, a tempore retroacto usque ad confectionem presentium litterarum, et maxime super pignoracione seu vadiamento michi facto per dictum castellanum, jam diu est, ob causam burgensium et communitatis de Bullo, pro legitima satisfacione et emenda michi factis a dicto Petro. Sub sigillis ven. viri Aymonis de Estauaye, decani de Ogo, et dni Girardi, curati de Rotavilla. Datum mense marcii post Annunciacionem dnicam, anno eiusdem M°.CCC°. vicesimo.

XIII

Hommage prêté à l'évêque de Lausanne par Jean Escot, chevalier, de Moudon.

Lucens, 1325 (1326), 6 janvier.
Archives de l'évêché de Lausanne, à Fribourg, n. 41.

Ego Johannes, filius quondam dni Amedei Escot, militis, de Meduno, notum facio vniuersis quod ego sciens et spontaneus, pro me et meis heredibus, facio et intro homagium pre omnibus dnis reuerendi in Christo patris dni Johannis, Dei gracia episcopi Lausanensis, suo et ecclesie sue Lausan. nomine recipientis, osculando ipsum in ore et ponendo meas inter suas manus, ac promitto eidem dno meo, stipulanti et recipienti vt supra, fidelitatem pre omnibus dnis tenere et eidem parere et obedire, sicut bonus

fidelis vasallus suo dno ligio debet facere et tenetur, prout in noua et antiqua fidelitatis forma plenius continetur. Et est sciendum quod dictum homagium feci pro me et pro Johanneta, nepte mea, filia quondam Vullermi Escot, fratris mei, vxore Perrodi de Fernay, domicelli, cui nepti mee debeo ferre geyrenciam de feodo paterno quod tenet et tenere debet ab ecclesia Laus. et prestare onus dicti feodi pro ipsa. Item sciendum est quod quarta pars fructuum et exituum molendinorum de Bollo et de Chymbosson et quarta pars ipsorum molendinorum, quam quartam partem ego et dicta neptis mea tenemus et possidemus quilibet pro media parte, sunt et fuerunt et esse debent de feodo dni mei predicti et ecclesie Lausan. Et si aliqua alia reperirentur esse de dicto feodo, volo quod sint et quod jus dicte ecclesie semper in ipsis saluum remaneat et illesum. Actum apud Lucens, presentibus vener. viro dno Vullermo de Lustriaco, officiali Lausan., nobilibus viris Francisco de Lucingio, sescallo Laus., Francisco de Collumberio, castellano de Lucens, et Andreas de Pirignyns, Geben. dyocesis, notar. publ. per quem presentem licteram jussi confici et leuari, sigillis curie dicti dni officialis et vener. viri Vullermi, decani Laus., sigillandam. Datum in die Epiphanie Dni, anno ab incarnacione eiusdem M°.CCC°.XX°. quinto, indictione quinta.

ANDREAS.

XIV

Guillaume Paccot de Vevey donne à son parent Rodolphe de Bulle sa dîme des Condémines et 22 poses de terre situées à Bulle.

1326, 6 avril.
Archives du canton de Fribourg, Bulle, 38.

* Ego Vuillelmus, filius quondam Martini Paccot de Viuiaco, consideratis gratuitis seruiciis michi impensis per Rodulphum de Bullo, clericum, dono predicto Rodulpho, tanquam benemerito et consanguineo meo, decimam meam dictam deys Condemines, sitam in territorio de Bullo, item viginti duas posas terre michi pertinentes ex successione quondam Rolete, matris mee, olim datas dicte matri mee in dotem per nobilem virum dnum Rodulphum de Bullo,

militem, patrem ipsius Rolete, sitas in territorio de Bullo, en la Pala, en Souczens, en Mares, eys Ney, ou Verdez, en la Margy, en la Russinaz, en la Sougeta, in Monte presbitero, eys Mosseres. Sub sigillis curie Lausan. et Hugonis de Chanuent, decani Viuiaci. Datum vj die mensis aprilis, anno Dni millesimo CCC° vicesimo sexto.

(Michael Bernardi, clericus.)

Sceaux pendants.

XV

Hommage prêté à l'évêque de Lausanne par Perrod Escot de Bulle, donzel.

Lausanne, 1328, 9 juin.

Archives de l'évêché de Lausanne, à Fribourg, n. 41 b.

Per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat euidenter quod anno Dni M°CCC° vicesimo octauo, indictione vndecima, octauo idus junii, in presencia mei notarii publici et testium subscriptorum, Perrodus Escot de Bullo, domicellus, fecit homagium et fidelitatem reuer. in Christo patri ac dno dno Johanni, Dei gratia episcopo Lausan., presenti et recipienti nomine et ad opus sui et successorum suorum in ecclesia Lausan., quod quidem homagium idem Perrodus asserebat esse salua vna fidelitate, et dictus dnus episcopus ipsum homagium dicebat et asserebat esse ligium. Dictus vero Perrodus recognouit se tenere in feodum a dicto dno episcopo et ecclesia Lausan. partem suam molendini de Bollo et quicquid aliud quod reperiretur esse de feodo memorato. Promittens, etc. Datum et actum Lausanne, in aula episcopali, presentibus dno Johanne de Pisy, curato de Fo, et Jacobo de Pisy, domicello, cum pluribus aliis testibus ad hoc vocatis specialiter et rogatis, meque Andrea de Pirignins, Geben. dyocesis, clerico, auctoritate imperiali notario, etc.

Et vt presenti publico instrumento fides plenior adhibeatur, nos officialis curie Lausan., etc.

Andreas.

XVI

L'évêque de Lausanne reçoit l'hommage d'Aymon Escot, et lui donne les revenus de la salterie, des ventes et du four de Bulle.

Lausanne, 1329, 12 juillet.
Archives cantonales de Vaud, Registre des fiefs et hommages nobles de l'évêché de Lausanne, f. CXXXIIII.

* Nos Johannes, Laus. episcopus, notum facimus quod cum discordia verteretur inter nos et Perrodum Esquot, domicellum, hominem nostrum, super eo quod dictus Perrodus petebat a nobis centum et triginta libras Laus. sibi solui, in quibus dnus Petrus, episcopus Laus., predecessor noster, tam pro facto suo quam pro facto Girardi predecessoris sui confessus fuit se teneri eidem; item petebat a nobis terciam partem grangie nostre de Bullo a parte exteriori, iuxta menia, prope portam, quam sibi contulerat dictus dnus Girardus, item condeminam nostram sitam in territorio de Bullo, in loco dicto Chamboson, quam dictus dnus Petrus eidem contulerat imperpetuum pro vna libra piperis annuatim; nobis dicentibus plures raciones quare ad predicta non tenebamur. Tandem discordia predicta sedata est in hunc modum : Primo quod dictus Perrodus homo noster remanet ligius, quamdiu vixerimus. Item quod Aymo filius dicti Perrodi intrauit et fecit homagium in manibus nostris, salua fidelitate Perrodi de Turre, dni Castellionis in Valesio. Nos vero damus eidem Aymoni fructus, redditus, etc., salterie nostre et vendarum nostrarum de Bullo, quos fructus possimus redimere pro quadraginta libris Laus. Item damus predicto Perrodo omnes fructus furni nostri de Bullo per duos annos. Item donacionem factam per dictos Girardum et Petrum laudamus eidem Aymoni. Qui Aymo recognouit tenere a nobis molendinum dicti Perrodi apud Bullum, dictam terciam partem grangie et dictam condeminam, pro qua condemina promisit nobis soluere annuatim vnam libram piperis. Nos vero dicti Perrodus et Aymo dictam pacem ratifficamus et dictum episcopum quittamus super omnibus actionibus. Datum Lausanne, in domo episcopali, presentibus dnis Petro, dno Grandisoni, et Willermo de Lustriaco, canonico Laus., die xij mensis julii, anno Dni M°CCC° vicesimo nono.

Ego vero AYMO DE MEGEUA, clericus, etc.

XVII

Jean et Pierre de Bulle renoncent à tous leurs droits sur le château de la Molière en faveur de leur mère Jeannette de la Molière, et d'Ulric d'Éverdes, son mari.

1330, 20 avril.

Archives du canton de Fribourg, Pont, n. 47.

* Nos Johannes et Petrus, fratres, filii quondam dni Rodolphi de Bullo, militis, quittamus et absoluimus imperpetuum dnam Johannetam, matrem nostram, et Vldricum, dnum de Euerdes, maritum dicte matris nostre, et heredes eorum super omnibus actionibus et bonis nobis competentibus in castro de Moleria et pertinenciis suis pro septingintis lb. Laus., quas ipsa mater nostra et dictus Vldricus michi dicto Perrodo assignauerunt percipiendas incontinenti post decessum predicte matris mee. Cedentes, etc. Ratificantes nos predicti fratres, puberes, maiores sexdecim annis, de consilio amicorum nostrorum et dnorum et specialiter dni Petri, comitis et dni Gruerie, omnes vendiciones infrascriptas factas per dictam dnam Johannetam : primo dno Ludovico de Sabaudia, dno Waudi, de omni iure, dominio et possessione quod et quam ipsa habebat ex successione Ebali, condni de Moleria, patris sui, in castro predicto et in dominio prope Estauayacum; item Perrodo de Auenthica, filio quondam Rodolphi de Auenthica, militis, de omni iure quod ipsa dna Johanneta habebat in villa de Menieres et in hospitali de Menieres, et de decima de Vernay en Williey. Et nos officialis curie Lausann. auctoritatem nostram et decretum in premissis apponimus, facta semper omni solempnitate iuris vtriusque que debet in talibus obseruari. Sub sigillis curie Lausan. et Petri, comitis et dni Gruerie. Datum et actum presentibus testibus dno Petro de Anthemberg, curato de Altauilla, dno Jacobo de Vilar, curato de Cortyon, etc., die veneris ante festum beati Georgii, anno Dni M°.CCC°. tricesimo.

(GIRARDUS, curatus de Grueria, juratus curie.)

Sceaux pendants.

XVIII

Perrod de Ferlens vend diverses possessions à l'évêque de Lausanne, qui les lui remet en fief.

Lausanne, 1330, 5 novembre.
Archives du canton de Vaud; Registre des fiefs et hommages nobles de l'évêché de Lausanne, f. LVII verso.

Ego Perrodus de Fellens, domicellus, notum facio vniuersis tam presentibus quam futuris, quod cum res et possessiones infra declarate, cum infrascriptis debitis inde, cum seruitiis et aliis pertinentiis suis, meo proprio et de meo francho seu libero allodio promaneant, et ego illas plene, paciffice et quiete per me vel per alium seu alios possiderem, valentes communi extimatione decem lb. bonor. denar. Lausan. annuatim, et nulli alteri obligatus hominum mortalium nisi subscriptis colonis, ut eas escolentes pro me et pro se faciant plus vallere, illarum directum dominium vendo, cedo penitus et relinquo scienter et sponte, pure, perpetue, irreuocabiliter et perfecte, pro me et meis heredibus ac successoribus quibuscunque, reuerendo in Christo patri ac dno mihi et meo principali et primo seu ligio pre mortalibus vniuersis, dno Johanni, diuina miseratione episcopo Lausan., ementi atque solempniter stipulanti et recipienti pro se et sua Lausan. ecclesia, futurisque ibidem successoribus vniuersis, pretio triginta librarum Lausan. solutarum per ipsum emptorem mihi vendenti in bona pecunia numerata, in meam evidentem vtilitatem conuersa. Quo quidem pretio contentatus, eadem vendita recipio et confiteor me tenere ab ipsis dno episcopo et prefata ecclesia in feudum ligium, faciensque proinde eidem dno episcopo emptori homagium ligium manu et ore, promitto et juro tactis evangeliis sacrosanctis sub fide nobilis, justi, bonique viri eidem dno episcopo dicteque sue ecclesie et successoribus, dum vixero, fidelis esse et fideliter deseruire, personaliaque, realia obsequia et subsidia exhibere que de consuetudine et de jure quam antiquo tenetur homo ligius dno proprio impartiri, in cunctis etiam articulis quos fidelitatis ligie juramentum includit, ad ipsum etiam innouandum juramentum et hommagium fidelitatis faciendum astringo et astrictum perpetue fore volo quemlibet successorem meum huiusmodi

feudi possessorem. Promittens insuper juramento quo supra, sub obligatione non solum dictorum bonorum meorum sed etiam aliorum presentium et futurorum, dominium predictum a me, vt premititur, venditum sepe dicto emptori et suis perpetuo, plene et libere conseruare, manutenere, deffendere et legitime guerentire ab omnibus et contra omnes, in omni judicio et extra, propriis laboribus et expensis meis, euictionis in me periculum assumendo. Res autem sunt hec : Primo tenementum illorum de Barraz, videlicet quatuor posas terre sitas in territorio de Marsens, in loco dicto Combes, inter terram Vldrici de Everdes et pascua de Marsens. Item eys Juncis quatuor posas terre, inter pascua de Rota ex vtraque parte. Item en champ Vvfflein vnam posam terre cum dimidia, inter terram Vldrici de Fellens ex vna parte et pascua de Marsens ex altera. Item en Crosaz circa vnam posam terre, inter terram illorum de Pringie ex vna parte et pascua ex altera. Item en Tergiouz vnam posam terre, inter terram illorum de Pringie ex vna parte et religiosos de Marsens ex altera. Item en Chanoz dimidiam posam terre, inter terram dictorum Pupin ex vna parte et dictorum religiosorum ex altera. Item en la Baczollaz dimidiam posam terre, inter terram illorum de Pringie ex vna parte et dictorum religiosorum ex altera. Item casale illorum de Barra. Item vnam posam terre, sitam ante domum ipsorum, inter terram Vldrici de Ferlyn ex vna parte et terram illorum de Pringie ex altera. Item vnam posam cum dimidia terre, sitam in campo dicto dou Carroz, inter pascua de Marsens ex vtraque parte. Item vnum casale, situm ante capellam Sti Nicollai de Marsens. Item vnum casale, situm in casale de Gerdil. Item prata ad quatuor charreatas feny, videlicet in prato de Escerpaes et des Sirisiers contigua, inter pascua de Marsens et pratum Vldrici de Ferlens, domicelli, quod tenementum tenet Mermetus de Barraz a me dicto Perrodo, sub annuo censu quinquaginta solid. Lausan., duorum caponum et duarum cuparum avene et merum, mixtum imperium et quartam partem dominii quod illi de Barraz et abbergentes de Ferlens consueunt percipere in villa et territorio de Marsens. Item en Joulens vnam posam terre, quam tenet Johannodus Grandis, inter terram Girardi de Ferlin ex vna parte et terram dicti Pupon ex altera, que valet annuatim tres bichetos frumenti et

vnum caponem. Item en Ciernoz vnam posam cum dimidia terre, inter terram Jaquete filie Michaellis ex vna parte et terram Auberti dou Raffort ex altera, pro quibus debet dictus Ramuz duas cupas frumenti et vnum caponem census. Item Rodulphus filius Johannis tenet vnam posam, sitam en la Claua, inter terram Girodi de Ferlyn ex vna parte et terram Petri de Prato ex altera, de qua debet annuatim vnum bichetum frumenti et vnum caponem. Item in condemina Amedei vnam posam terre, quam tenent heredes Perrole de Villard pro tribus bichetis frumenti et vno capone census. Item campum de Champrober, qui valet quatuor cupas frumenti et vnum caponem census. Item Rodulphus filius Johannis vnam posam en laz Claua, juxta terram religiororum de Marsens, sub tribus bichetis frumenti census. Item en Plan dimidiam posam inter terram dictorum Jaceraux ex una parte et terram dictorum Jugliard ex altera. Item in eodem loco dimidiam posam terre, inter viam de Vuippens ex vna parte et terram Richardi de Rota ex altera, quam tenet Petrus dictus Bochet, sub tribus bichetis frumenti census. Item Mermetus de Mollon vnam posam en Plan, inter terram Girardi de Ferlens ex vna parte et terram Carthusiensium ex altera, sub tribus bichetis frumenti et vno capone census. Item Mermetus deys Lochais dimidiam posam, sitam en Plan, juxta terram dictorum Carthusiensium ex vna parte et terram meam dicti Perrodi ex altera, sub vno bicheto frumenti census. Item vnam posam cum dimidia, sitam en Plan, videlicet Achardus de Rota vnam posam et Mermetus de Mollon dimidiam posam, sub duabus cupis frumenti et vno capone census. Item retro domum Giroldi de Mollon duas posas cum dimidia, inter terram dni episcopi Lausan. ex vtraque parte, sub tribus cupis frumenti census. Item en Cudray vnam posam terre, juxta terram Rodulphi de Everdes ex una parte et terram Jaquete de Rota ex altera, quam tenet Mermetus filius Vuillielmi Grant, sub vna cupa frumenti et vno capone census. Item en Arles duas posas, quarum Rodulphus filius Cristini tenet vnam et Rodulphus Carmentrand aliam, sub duabus cupis frumenti et duobus caponibus, que terra sita est inter terram ecclesie et terram Rodolphi Caconyer. Item in Petra vnam posam inter terram Vldriodi de Ferlens ex vna parte et terram Rodulphi Caconyer ex altera, quam tenet

Petrus Bochet sub vna cupa frumenti census. Item in eodem loco vnam posam terre, inter terram illorum de Mediavilla ex vna parte et terram Mermeti Thatens ex altera, quam tenet dictus Bochet, sub vna cupa frumenti census. Item en Champez duas posas terre, inter terram Mattei quondam ex vna parte et terram heredum dicti Chaffaz ex altera, quarum Petrus filius Emole tenet vnam, sub duabus cupis frumenti et vno capone census, et Mermetus de Mollon aliam, sub tribus bichetis frumenti census. Item Girardus filius Stephani tenet dimidiam posam, inter terram Jaqueti de Rota ex vna parte et terram Vuillielmi de Mollon ex altera, sub vno bicheto frumenti census. Item en Champel duas posas terre, sitas juxta terram ecclesie de Rota ex vna parte et terram Girardi de Ferlens ex altera, sub quatuor cupis frumenti census. Item Petrus Bochet vnam posam, sitam en Chambosson, inter terram dni episcopi Lausan. ex vna parte et viam publicam de Bulo ex altera, sub tribus bichetis frumenti census. Item Johannes de Mollon, en Lyen, vnam posam cum dimidia terre, inter terram ecclesie de Rota ex vna parte et terram heredum Mattei ex altera, sub tribus cupis frumenti et vno capone census. Item in eodem loco Johanneta de Mollon unam posam cum dimidia, inter terram heredum Matthei ex vna parte et terram ecclesie de Rota ex altera, sub duabus cupis et vno bicheto frumenti et vno capone census. Item Aubertus du Raffort vnam posam, sitam en Dardens, inter terram Vldrici de Ferlens ex vna parte et terram Rodulphi de Putheo ex altera, sub vna cupa frumenti et vno capone census. Item dictus Esteuenyns tenet a me casale suum, situm infra Rotamvillam, juxta viam de Mediavilla et domum meam dicti Perrodi, sub annuo censu vnius caponis et vnius cupe auene et quatuor solidorum Lausan. Item vnum casale, quod tenet relicta Rodulphi de Bulo, juxta domum dictorum Carmentrand ex vna parte et domum dicti Chaffaz ex altera, sub tribus solidis Lausan., vna cupa avene et uno capone census. Item ou Raffort vnum casale, quod tenet Perretus filius Emole, inter casale dictorum Richonet ex vna parte et terram Vldriodi de Ferlens ex altera parte, sub vna cupa avene, tribus solidis et vno capone census. Item quartam partem territorii de Salletaz, que dicta Salleta jacet inter la Salletaz illorum de Everdes ex vna parte et

terram monachorum de Marsens ex altera. Que quarta pars valet annuatim quadraginta solidos Laus. census. Renuntians, etc. Rogans insuper et requirens Girardum de Ferlens, carissimum fratrem meum, vt super premissis melius attendendis se pro me fideiussorem constituens, inde dicto dno episcopo suosque et sua velit efficaciter obligare, etc. Datum et actum Lausanne, in stupha domus episcopalis Lausanne, die quinta mensis nouembris, anno Dni millesimo tercentessimo trigesimo, inditione quatuordecima, testibus presentibus ad premissa vocatis et rogatis Henrico de Tribus curriis, domicellus, Johanne Sortes et Andrea de Perigneyns, clerico, notario publico, juratoque curie Lausan. per quem nos ambo dicti fratres presentem litteram scriptam et in formam publicam reddigi mandauimus et fecimus, sigillorumque curie Lausann. et vener. viri Richardi de Estavaye, decani de Ogo, Laus. diocesis, appensione muniri, etc. Nos autem omnes censerii superius nominati confitemur et recognoscimus predicta omnia et singula fore vera et ea recognoscimus quilibet nostrum, etc., sub anno et inditione quibus supra, die lune in crastino beati Martini yemalis, testibus presentibus apud Rotamvillam, in ecclesia dicti loci, nobili viro dno Aymone de Rosselione, castellano de Bullo, milite, dno Hugone, curato de Rotavilla, et quadam gentium multitudine ad premissa vocatis et rogatis.

Et ego Andreas de Pirignins, Gebennensis diocesis, clericus, etc.

XIX

Hommage prêté à l'évêque de Lausanne par Girard et Perrod de Ferlens.

Lausanne, 1330, 23 novembre.

Archives du canton de Vaud; Summaria designacio homagiorum per Deschaux, f. LXVII.

Littera recognicionis facte dno Johanni, episcopo Laus., pre cunctis dnis per Girardum et Perrodum de Ferlens, qui recognouerunt in feudum ligium domum fortem de Chafalo, supra Rotamvillam, item maioriam Roteville et de Albaaqua cum pertinenciis, item molendinum aque de Rolime et campum dictum de Maioria ante dictum molendinum, etc. M°III°XXX (indictione quarta decima, ix kl. decembris, in domo episcopali Lausan. — *D'après le répertoire des archives épiscopales de 1394.*)

XX

Hommage prêté à l'évêque de Lausanne par Perrod de Ferlens.

1331 (1332), 26 février.

Archives du canton de Vaud; Registre des fiefs et hommages nobles de l'évêché de Lausanne, f. lx.

Ego Perrodus, filius quondam Vuillielmi de Ferlens, domicelli, notum facio vniuersis quod ego teneo et me tenere confiteor legitime per presentes in feudum a reuerendo in Christo patre ac dno dno Johanne, Dei et apostolice sedis gratia Lausan. episcopo, turrim seu domum meam fortem de Chaphalo cum fondis, vtilitatibus, pertinentiis et appendentiis vniuersis et singulis turris seu domus mee fortis predictarum, prout infra fossalia turris seu domus fortis predicte continentur et existunt, vna etiam cum grangia mea de Chaffalo. Quas quidem turrim seu domum meam fortem de Chaffalo predictas cum dicta grangia, fondis et vtilitatibus, pertinentiis et appendentiis suis omnibus et singulis antedictis ego dictus Perrodus de laude, consensu et expresso fauore Johannete vxoris mee, promitto juramento meo a me supra sancta Dei euangelia corporaliter prestito, necnon sub obligatione omnium bonorum meorum mobilium et immobilium, presentium et futurorum, non vendere, non dare, non permutare, non obligare, non alienare, neque etiam sub quauis alia contractus specie ponere perpetuo, tantum dicti dni mei Lausan. episcopi voluntate expressa, licentiaque et mandato speciali. Et si forte, quod absit, ego aut mei qui supra, seu nostrorum alter ausu temerario contrarium fecerimus in futurum, volo et expresse concedo tenore presentium, pro me et meis quibus supra, quod turris, etc. ipso facto et imperpetuum sint escheta et cadant in commissum irreuocabiliter prenominato dno meo, etc. In eisdem preterea cum ego, de laude et consensu dicte Johannete, vxoris mee, Bonanote, matris mee, necnon dicti domini mei Lausan. episcopi, pro me et meis heredibus imperpetuum vendiderimus in allodium et per allodium purum, franchum et liberum Vldrico condno de Euerdes, domicello, et suis heredibus res et possessiones subscriptas, jacentes in villa, territorio et dominio de Marsens in

Ogo, que quidem res et possessiones moueri dignoscuntur a dicto dno meo Lausan. episcopo et ab ecclesia sua Lausan., in feudum per ipsum dnum meum episcopum acquisite. Que quidem res et possessiones sunt hec : Primo videlicet vna pecia terre, jacens en laz Bascoula, inter terram illorum de Pringie ex vna parte et terram dicti Vldrici condni de Euerdes ex altera. Item vna posa terre a Marsens, jacens ante domum Mermodi et Jaquerodi fratrum dictorum de Barraz, inter terram illorum de Pringie ex vna parte et terram Vldrici de Ferlens ex altera. Item vna posa cum dimidia, jacens ou Carroz inter terram Jacobi Regis hinc et inde. Item tres posas terre contiguas, jacentes en Combes inter pascuam de Ruaz ex vna parte et terram dicti Vldrici condni de Euerdes ex altera, pro quibus tribus posis terre debentur domicellis de Pringiey qui lucratur illas tres posas terre vnam combam de blado ibidem crescente. Item due pose terre contigue, jacentes eys Rentys, inter pascuam ville de Marsens hinc et inde. Item una posa terre, sita en Champ Gramont inter terram dicti Vldrici condni de Euerdes hinc et inde. Item vna posa condimidia, sita en Chamuffens inter terram sepedicti Vldrici condni de Euerdes ex vna parte et closale liberorum Berthe ex altera. Item closale situm en Chamuffens inter closale dictorum liberorum Berthe ex vna parte et pascuam de Marsens ex altera. Item vna posa terre, jacens en Cusens, inter terram illorum de Pringiey ex vna parte et pascua de Marsens ex altera. Item due pose contigue, jacentes en Neirvaux, inter terram liberorum Berthe ex vna parte et pascua de Marsens ex altera. Item vna posa terre, jacens ou Corious, inter terram illorum de Pringiey hinc et inde. Item vna posa, jacens ou Chanoz, inter terram Jacobi dicti Pipin ex vna parte et terram religiosorum de Humilimonte ex altera. Item vnum pratum, jacens eys Escerpayes, inter prata dicti Vldrici de Euerdes ex vna parte et pascuam de Marsens ex altera. Item vnum pratum, jacens eys Serisie, inter pratum dicti Vldrici de Euerdes ex vna parte et pratum Vldrici de Ferlens ex altera. Item casale domus Mermodi et Jaquerodi fratrum dictorum de Barraz predictorum, jacens in villa de Marsens, juxta terram illorum de Pringiey ex vna parte. Item duo alia casalia, jacentia in loco in quo dicitur ou Jordy, inter terram dictorum religiosorum de Humi-

limonte ex vna parte, et casale dicti Vldrici de Euerdes ex altera, supra que duo casalia illi de Pringiey percipiunt quolibet anno meneydes tantum. Item vnum aliud casale, jacens in dicta villa de Marsens, ante capellam Sti Nicollay, quod casale debet censum quolibet anno dicte capelle. Que venditio facta est per me, vt dictum est, dicto Vldrico de Euerdes pro pretio triginia quinque librarum Laus; postmodum dictus Vldricus de Euerdes mihi spontaneus gratiam fecit specialem de rehemendo et rehabendo pro pretio pari res et possessiones predictas infra sex annos continuos et proximos a data huius littere et non vltra. Ego dictus Perrodus de Ferlens teneor et promitto pro me et meis quibus supra, juramento meo et obligatione omnium bonorum meorum quibus supra, si forte, quod absit, deffecero in rehemptione rerum et possessionum predictarum infra (terminum) ipsius dicte gratie michi et meis per dictum Vldricum de Euerdes attribute, assignare et assectare dicto dno meo Lausan. episcopo et eius successoribus, ad eorum cuiuslibet ipsorum plenum et omnimodum intellectum arbitrium, infra vnum mensem continuum et proximam post ipsorum primam requisitionem, de meo proprio allodio et de hereditate mea propria infra dominium et districtum de Bulo, equipolentiam et valorem rerum et possessionum predictarum dicto Vldrico de Euerdes venditarum; et si forte, quod absit, deffecero in dicta assignatione facienda ita cum effectu, quod dictus dnus meus Lausan. episcopus et successores eius ipsam assignationem inter me duxerint acceptandam, teneor et promitto, vt supra, reddere et integre resercire dicto dno meo episcopo et eius successoribus omnia et singula dampna, grauamina, deperdita, constamenta, missiones et expensas que et quas ipse dnus meus Laus. episcopus et eius successores dixerint in futurum se fecisse. Que omnia et singula supradicta ego pronominata Johanneta vxor dicti Perrodi de Ferlens laudo, etc. In quorum omnium premissorum testimonium nos officialis curie Lausan., et Richardus de Stauiaco decanus de Ogo, etc., sigilla nóstra, etc. Datum et actum penultima die mensis februarii, anno Dni millesimo trecentesimo trigesimo primo.

XXI

Reconnaissance de Conon Ardioz en faveur de l'évêque de Lausanne.

1338, novembre.

Archives du canton de Vaud; Registre des fiefs et hommages nobles de l'évêché de Lausanne, f. CXXXI, verso.

* Nos Johannes, Lausan. episcopus, quittamus Cononem dictum Ardioz, carpentatorem, habitantem in Bullo, de firma temporis preteriti in qua nobis tenetur annuatim racione rassie, folle et batitorii nostrorum de Bullo, que a nobis tenet ad firmam et que illi de Grueria combuxerunt et destruxerunt. Vice versa ego dictus Cono absoluo dictum dnum episcopum de omnibus que petere possem racione destructionis predicte, legitima satisfactione pro predictis facta per dnum episcopum. Ego dictus Cono confiteor me tenere a dicto dno episcopo dictas rassiam et batitorium nouiter reparata, vna cum vno loco congruo ad faciendam vnam folam super aquam dictam Rolima, item quatuor posas terre in territorio de Bullo, item domum in Bullo, pro quibus omnibus confiteor esse homo liber et ligius dicti dni episcopi et me debere annuatim dicto dno episcopo centum solidos Laus., item pro censu dictarum quatuor posarum tres cupas frumenti censuales ad mensuram de Bullo. Sub sigillis officialis curie Laus. et Johannis, decani Laus. Datum mense nouembris, anno Dni millesimo CCC°XXX° octauo.

XXII

Hommage de François et Henri Escot, donzels, de Bulle, en faveur de l'évêque de Lausanne.

1339, 2 août.

Archives de l'évêché de Lausanne, à Fribourg, n. 106 *a*.

* Nos Franciscus et Henricus, fratres, dicti Escot, domicelli, filii quondam Johannis Escot de Bulo, domicelli, notum facimus vniuersis quod nos publice recognoscimus pro nobis et nostris heredibus recepisse de nouo et tenere in feodum ligium a reuer. in Christo patre ac dno, dno nostro carissimo, dno Johanne, Dei gratia episcopo Lausan. presenti, recipienti et stipulanti nomine suo et eccle-

sie sue Lausan. et successorum suorum in eadem, res et possessiones infrascriptas : Primo viginti posas terre, sitas in territorio de Bullo, in condemina de Pradon, juxta terram Aymonis Escot, quam nunc tenet idem Aymo a dicto dno episcopo a parte ville de Bullo ex vna parte, et terram dicti dni episcopi quam nunc tenet Jaquetus de Prez ex altera, et affrontat vie publice per quam itur de Bullo versus Rotamvillam ex vna parte et pascuis communibus de Pradon ex altera. Item vnum casale situm in grangia dicti dni episcopi, juxta casale Vldriodi de Repocz ex vna parte et casale dicti dni episcopi ex altera. Pro quibus sumus et nos esse confitemur homines ligios pre cunctis aliis dominis dicti dni episcopi, etc. In cuius rei testimonium nos officialis curie Lausan., etc. Datum die secunda mensis augusti, anno Dni millesimo CCC° tricesimo nono.

XXIII

Marguerite Glasson de Bulle renonce en partie aux avantages dont elle pouvait jouir en vertu de la coutume qui favorisait les enfants du premier lit.

1339 (1340), janvier.
Archives du canton de Fribourg, Part-Dieu.

* Ego Marguereta, filia quondam Girardi dicti Glasson, burgensis de Bullo, et sue prime vxoris, vxorque Vldriodi filii quondam Vldrici de Rotauilla, burgensis de Bullo, notum facio quod cum ego jure et consuetudine approbata et antiqua debeam habere integre et percipere duas partes tocius hereditatis prenominati patris mei, ego tamen considerans quam bonum sit et jocondum fratres habitare in vnum, volo et ordino, cum auctoritate dicti mariti mei et de consilio et consensu Rodi dicti Glasson, Marmodi de Muris et Johannodi dicti Guisol, conburgensium de Bullo, proximiorum meorum, quod, non obstante jure et consuetudine supradictis, Girardus frater meus, filius dicti Girardi et sue secunde vxoris, et sui heredes possideant jure hereditatis, de gracia speciali, quatuor posas terre ar(abilis) de sex posis terre quas habemus ex hereditate dicti patris mei et sui. In aliis vero rebus et bonis que nobis remanserunt ex hereditate supradicti patris, habeat dictus frater meus talem partem quam debet habere in eis secundum jus et consuetu-

dinem ville de Bullo, tanquam filius de vxore secunda procreatus. Testes Aymonodus de Soucens, Johannodus de Soucens, Mermetus de Putheo et Perrodus dictus de Broch, comburgenses de Bullo. In cuius rei testimonium nos Richardus, decanus de Ogo, et ego Aymo, curatus de Bullo, sigilla nostra presenti littere apposuimus. Datum mense januarii, anno Dni millesimo CCC° tricesimo nono.

Per JACOBUM CHAPUIS de Bullo, clericum.

Sceaux tombés.

XXIV

Emprunt fait à Milan par divers nobles au service de cette ville, parmi lesquels se trouve Pierre, fils de Rodolphe de Bulle.

Milan, 1343, 7 novembre.
Archives du canton de Fribourg, Vuippens, n. 169.

* In nomine Dni. Anno a natiuitate eiusdem millesimo trecentesimo quadragesimo tertio, indictione duodecima, die veneris septimo mensis nouembris, dnus Otto, dnus de Verdes, miles, filius quondam dni Odorici, diocesis Lausan., conestabilis dnorum et communis Mediolani equitum, Aymonetus, filius quondam Petri de Vianedo, Guillelmus de Corberes filius dni Rodulfi de Corberes, Johannes de Corberes filius quondam Choronis, Petrus de Bullo filius quondam dni Rodulfi, Rainboldus de Friburgo filius quondam Gualtery, Petrus Zederius de Ramont filius quondam Zacheti, Aymo filius quondam Aymonis Guizardi, castelanus de Palaxiolo, filius quondam Guillelmi, omnes dicte diocesis Lausanensis, et Rolletus de Bellexon, diocesis Gebenensis, omnes banerie dni Ottonis, quilibet eorum confessi fuerunt sese recepisse et habuisse mutuo a Johannolo de Arlimo, filio quondam dni Ulghixy de Arlimo, ciuitatis Mediolani, porte Vercelline, florenos mille trecentos auri bonos et legales et justi ponderis. Quos quidem florenos promiserunt dicti debitores et eorum precibus se pro eis constituit principalem debitorem et solutorem Jacometus de Zonolengo, filius dni Aymonis de Zonolengo, diocesis Lausan., conestabilis dnorum et communis Mediolani equitum, habens licentiam a dicto patre suo faciendi infrascripta, vt dixit constare per cartam traditam per Matheum

Oldonum not. Mediolani, anno curso MCCCXLI, die nono mensis jullii, et etiam emancipatus ab eo patre suo, quilibet predictorum in solidum dicto Johannolo reddere et soluere, hinc ad tres menses proximos, sub obligatione personarum, equorum, pagarum, armorum eorum et ceterorum suorum bonorum. Preterea suprascripti Aymonetus de Vianedo, Petrus de Bullo, Johannes de Corberes et Aymo Guizardus jurauerunt non recedere de ciuitate Mediolani nec suburbeys, sine licentia suprascripti Johannoli, quousque ipsi non satisfactum fuerit de debito. Sub sigillis dictorum dni Ottonis de Verdes, Aymoneti de Vianedo, Johannis de Corberes, Petri de Bullo, Guillelmi de Corberes et Jacometi de Zonolengo. Actum Mediolani, in porta Rom., in parrochia Sti Michaelis subtus domum, presentibus Rolleto filio Odrici de Triuas, dioc. Lausan., banerie dni Ottonis, etc.

Ego MARCHOLUS DE MIXINTI, not. etc.

Quatre sceaux pendants, en mauvais état.

XXV

Pierre de Bulle vend à l'évêque de Lausanne la mayorie de Riaz et la moitié de celle d'Albeuve.

(1347-1354).

Archives du canton de Vaud; Summaria designacio homagiorum per Deschaux, f. LXV.

Littera vendicionis maiorie de Rotauilla et medietatis maiorie de Albaaqua, cum juribus et pertinenciis, facte dno Francisco, episcopo Lausan., per Petrum de Bulo, ita tamen quod pro predictis maioriis idem Petrus debet percipere singulis annis super talliis de Albaaqua nouem libratas terre, que possunt redemi per dnum episcopum precio viij^{xx} lib. Quam vendicionem et omnia Rodulphus de Bulo, filius dni Petri, laudauit. Signata per Vionetum Ron(cignio)di, data viij decembris, M°III^{c} nonagesino tercio.

La date ci-dessus ne peut pas être celle de l'acte, puisque l'évêque François (de Montfaucon) occupa le siége de Lausanne un demi-siècle plus tôt, de 1347 à 1354. C'est entre ces deux années que la vente a dû avoir lieu.

XXVI

François, évêque de Lausanne, permet aux Bullois d'ériger une chapelle dans l'hôpital que lui-même a fondé à Bulle.

Bulle, 1350, 6 septembre, et (1351) 18 janvier.
Archives du canton de Fribourg.

Nos Franciscus, Dei et apostolice sedis gratia episcopus Lausan., notum facimus vniuersis presentes litteras inspecturis quod nos, cupientes vt in villa nostra de Bulo diuinus cultus augeatur, vocato discreto viro dno Jacobo, curato parrochialis ecclesie de Bulo, ad preces, requisitionem et supplicationem dilectorum nostrorum nobilium et burgensium tocius communitatis ville nostre de Bulo, pro nobis et nostris successoribus, concedimus eisdem perpetuo gratiose, vt ipsi infra hospitale pauperum ville et castri de Bulo, ad honorem beate Marie Virginis per nos de nouo fundatum, possint edifficare et erigere altare et capellam ydoneam, et ibidem per sacerdotem ydoneum facere celebrare secundum modum et formam inferius declaratum. In primis concessimus quod antequam missa parrochialis celebretur, missa in dicto hospitali in mane, ante solis ortum vel circa, per capellanum ydoneum, per nos et successores nostros in dicto hospitali instituendum, celebretur. Item quod ibidem fiat aqua benedicta. Item quod medietas omnium oblationum que aliquo modo siue in pelui siue in scutella vel quoquomodo alio fient seu offerentur in dicto hospitali, sint sine diminutione quacumque et remaneant pauperibus dicti hospitalis, et alia medietas dictarum oblationum, quecunque sint, integraliter sine diminutione et fraude quacunque remaneat curato siue rectori parrochialis ecclesie de Bullo predicte. Qui capellanus dicti hospitalis, quando instituetur in eodem, debet et tenetur jurare solenniter ad sancta Dei evangelia a se corporaliter tacta quod curato de Bulo, qui nunc est et qui pro tempore fuerit, conseruabit legitime et reddet integraliter medietatem omnium oblationum predictarum, quamdiu erit capellanus vel in regimine dicti hospitalis, et quod jura dicte ecclesie de Bulo conseruabit et eidem ecclesie et curato erit fidelis, nec eidem ecclesie in aliquo jure suo derogabit. Item quod idem capellanus dicti hos-

pitalis diebus festiuis nouem lectionum ad matutinas, missam e vesperas in perrochiali ecclesia de Bulo personaliter intersit e teneatur deseruire et diligenter juuare dictum curatum vel eius vicarium in diuimo officio ibidem exercendo et cum nota celebrando, sine fictione quacunque. Item et quod capellanus seu rectores hospitalis predicti, qui pro tempore fuerint, teneantur nobi seu commissario nostro perpetue et singulis annis super percepti et libratis ac regimine dicti hospitalis reddere bonum computum et legitimam rationem. Item actum est in fondatione dicti hospitali inter nos episcopum, nobiles et burgenses nostros de Bulo predictos quod dictus capellanus, qui pro tempore fuerit in dicto hospitali teneatur pro salute nostra dicti episcopi, quamdiu vixerimus in humanis, vnam missam de sancto Spiritu in ebdomada in dicto hospitali celebrare, et post decessum nostrum in quibuslibet quattuor temporibus anni vnam missam pro remedio anime nostre, parentumque et predecessorum nostrorum et aliorum fidelium defunctorum vnam missam in dicto hospitali celebrare teneatur. Item quod dictum hospitale seu rector vel rectores eiusdem, qui pro tempore fuerint, nobis dicto episcopo et successoribus nostris, quotiescunque in castrum nostrum de Bulo venerimus et per tempus quo ibidem manserimus, duodecim lectos munitos pro familia nostra et successorum nostrorum ministrare et accomodare libere et perpetue teneantur. Nos autem nobiles, burgenses ac tota communitas de Bulo predicti, confitentes omnia et singula predicta fore vera, promittimus pro nobis, successoribus et heredibus nostris per juramenta nostra ad sancta Dei evangelia corporaliter prestita et stipulatione solempni omnia et singula predicta, prout superius sunt expressa, perpetue, firmiter attendere et inuiolabiliter obseruare et non contra facere vel venire, nec alicui contradicere volenti in aliquo consentire, per nos vel per alium, aliquathenus in futurum. In quorum omnium testimonium premissorum non dictus episcopus pro nobis et dicto curato de Bulo sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Nos vero nobiles, burgenses et tota communitas de Bulo predicti, propter hoc in vnum more solito specialiter congregati, sigillum curie Laus. vnacum sigillo dni nostri Laus. episcopi rogauimus et fecimus presentibus apponi. Et nos officialis.....

per dnum Petrum de Oruns presbiterum dicte curie juratum .... Datum quo ad nos dictum episcopum, in castro nostro de Bulo, die sexta mensis septembris, et quo ad nobiles, burgenses et communitatem de Bullo predictos, die decima octaua mensis januarii, anno Dni millesimo tercentesimo quinquagesimo.

PETRUS DE ORUNS, presbiter.
Pro cop. J^es GIGNILIATTI.

XXVII

Marguerite, veuve de Rodolphe de Bulle, de Vevey, vend à Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, la dîme des Condémines à Bulle pour le prix de 80 L.

1355, 27 juillet.
Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 25.

* Ego Marguareta, relicta Rodulphi de Bullo, de Viuiaco, clerici, nunc vxor Girardi de Fellens, domicelli, pro debitis meis persoluendis, de laude dicti Girardi, mariti mei, et Girardi filii mei et dicti Rodulphi quondam, vendo dno Aymoni de Cossonay, Dei et apostolice sedis gratia electo ecclesie Lausan., ementi ad opus dicte ecclesie, quandam decimam dictam des Condempmines, sitam in territorio de Bullo, que decima est de assignacione dotis mee et ipsam possideo virtute assignacionis dotis mee, et hoc pro precio quater viginti lb. Laus. bon., de quo precio idem dnus Aymo, nomine meo et in exoneracionem debitorum meorum, de mandato meo, soluit Jacobo Albi de Viuiaco, jurisperito, triginta duas lb. et et Francisco de Ponte, domicello, et Johannete eius vxori, filie quondam Perrodi Falqueti de Viuiaco, quadraginta lb. Residuos sexaginta sol. me confiteor recepisse in bona pecunia. Deuestiens, etc. Et tradidi eidem dno electo quandam litteram continentem quod dnus Rodulphus de Bullo, miles, dedit in dotem Martino, filio Vldrici Pacot, burgensi Viuiaci, marito Rolete, filie ipsius militis, decimam dictam de Condemines, sigillatam sigillis dni episcopi Laus. et dicti militis [1]. Item quandam aliam litteram continentem quod dnus Rodulphus, comes de Grueria, et dnus Petrus, eiusdem

[1] 23 janvier 1260 (1261), ap. *Hisely*, Mon. de Gruyère, I, 433.

filius, et Petrus, filius dicti dni Petri, videntes decimam des Condemines vxoris predicti Martini legalis esse hereditatis, dicto Martino dictam decimam in feodo vnanimiter prebuerunt [1]. Item quandam aliam litteram continentem quod Willelmus, filius dicti Martini Pacot, donauit Rodulpho de Bullo, clerico, dictam decimam et viginti duas posas terre ad ipsum Willelmum pertinentes ex successione Rolete matris sue [2]. Item quandam aliam litteram continentem quod dictus Rodulphus de Bullo, clericus, virtute dicte donacionis traxit in causam Nycholaum de Corpastour et Nycolam dictam Blanchy, eius vxorem, asserens ipsos coniuges decimam et terram predictas minus iuste possidere, videlicet coram dno Johanne de Grueria, dno de Monservein, a quo habuit idem Rodulphus passamentum. Item quandam aliam litteram continentem quod dictus Rodulphus de Bullo concordavit cum dicto Nycholao de Corpastour, nomine suo et dicte vxoris sue, ita quod idem Nycholaus, nomine quo supra, rogauit et requisiuit dictum dnum Johannem, dnum de Monseruein, ut dictam decimam de Condemines cum fructibus suis, quam habebat in manu sua sequestratam, redderet dicto Rodulpho de Bullo in execucionem dicti passamenti [3]. Item quoddam publicum instrumentum continens quod dictus dnus de Monseruein per cognicionem nobilium et proborum hominum dictum passamentum ipsi Rodulpho confirmauit, et virtute execucionis dicti passamenti de dicta decima corporaliter inuestiuit et possessionem eiusdem dicto Rodulpho tradidit. Item quamdam aliam litteram continentem quod dictus dnus Johannes, dnus de Montseruein, dictam decimam a feodo et homagio que sibi debebantur pro dicta decima perpetuo liberauit et affranchiauit et de franco allodio fecit pro sexaginta decem lb. Laus., quas habuit a dicto Rodulpho [4]. Item quamdam litteram seu sentenciam quam contra Petrum de Bullo, domicellum, qui causam asserebat se habere in dicta decima coram dno Francisco, episcopo Lausan., obtinuit dictus Girardus,

[1] 27 octobre 1261, ap. *Hisely*, I, 433.
[2] 6 avril 1326, V. plus haut, p. 79.
[3] 9 février 1337 (1338), ap. *Hisely*, I, 465.
[4] Juin 1340, ap. *Hisely*, I, 471.

filius Rodulphi de Bullo [1]. Traditio dictarum litterarum facta est pro eo quod nos dicti Marguareta, Girardus de Fellens coniuges et Girardus, filius dicte Marguarete, dicto dno electo seu successoribus suis de predictis venditis nullam tenemur ferre gueyrenciam. Sub sigillis curie Lausan. et Guillelmi de Castillione, decani de Ogo. Datum testibus presentibus Guidone dicto de Burgondia, de Viuiaco, clerico, et Roleto de Tauel, burgensi Viuiaci, die lune post festum beate Marie Magdalene, anno Dni millesimo tercentesimo quinquagesimo quinto.

FRANCISCUS MORGENS.

Sceau pendant du doyen.

XXVIII

Hommage prêté à l'évêque de Lausanne par Rolet Escot de Bulle, donzel.

Bulle, 1375, 3 mai.

Archives de l'évêché de Lausanne, à Fribourg, n. 106 *b*.

* Anno Dni millesimo CCC°LXX^{mo} quinto, tercia die mensis marii, indicione xiij, infra castrum de Bullo, Roletus Escot, psalterius de Bullo, domicellus, intrauit homagium ligium dni Guidonis, episcopi Lausan. Presentibus dnis Humberto de Billens, preposito Basileensi, Johanne de Rupe, cantore Geben. et canonico Lausan., et Jaqueto de Castello, domicello. Sub sigillo curie Lausan. Instrumentum recepit Cono Pudraul, de Paterniaco.

XXIX

Hommage prêté à l'évêque de Lausanne par Rodolphe de Bulle.

Bulle, 1375, 3 mai.

Archives de l'évêché, à Fribourg, n. 52.

* Anno Dni millesimo CCCLXX quinto, die tercia mensis maii, indicione XIII, infra castrum de Bullo, in mei publici notarii et testium subscriptorum presentia personaliter constitutis dno Gui-

[1] 16 septembre 1349, Arch. cant. de Vaud.

done, Lausan. episcopo, ex parte vna, et Rodulpho de Bullo, fili
quondam Petri de Bullo, domicelli, ex altera, idem Rodulphus in-
trauit homagium ligium prefati dni episcopi, etc. Presentibus ibi
dem dnis Humberto de Billens (preposito Basil.), Johanne de Rup
(cantore) ecclesie Gebennensis et canonico Lausan., et Jaqueto d
Castello, domicello. Sub sigillo curie Lausan.

CONO PUDRAUL de Paterniaco.

XXX

Donation d'une maison en faveur de l'autel de la Sainte-Vierge par l'évêque de Lausanne e
les bourgeois de Bulle.

1377, 31 août.

Archives de Bulle; Clergé, Recogniciones capelle B. V. M. anni 1534.

Rector capelle B. V. Marie infra ecclesiam Buli tenet ad manu
quamdam domum cum grangia, sitam infra villam Buli, retro ec
clesiam dicti loci, ex donatione eidem capellanie facta per dnu
Guidonem de Pringino, Lausanen. episcopum et comitem, et pe
nobiles, burgenses ville Buli, prout constat littera donacionis dat
die vltima mensis augusti, anno Dni millesimo tercentesimo septua
gesimo septimo.

XXXI

Pierre de Langin, seigneur d'Everdes, et sa femme Françoise vendent des cens à Jacques
Grandcour, curé de Bulle.

1377, 24 septembre et 8 novembre.

Archives de Bulle; Clergé.

Nos Petrus de Langin, domicellus, dnus de Euerdes, et Francesi
eius vxor, dna dicti loci, vendimus per purum et francum allodiu
dno Jacobo de Grandicuria, curato de Bulo, ementi pro se et her
dibus suis, quindecim cupas cum vno quarterono frumenti, ad me
suram de Bulo, ac viginti sol. bon. Laus. census, pro sexagin
quinque lb. et quindecim sol. bon. Laus. Quas quindecim cup
cum dicto quarterono et viginti sol. nos predicti coniuges tenem

et promittimus soluere et deliberare predicto dno Jacobo infra villam de Bulo, annis singulis in festo beati Martini yemalis, assignantes quindecim cupas cum dicto quarterono et viginti sol. census predictas et predictos percipiendas et percipiendos per dictum dnum Jacobum super res et possessiones infrascriptas. Primo supra octauam partem nostram molendini de Bulo, supra quam percipimus annuatim dimidium modium frumenti census; item supra quinque posas terre quas a nobis tenet Willermus dictus Ramus de Rotavilla, sitas in territorio de Rotavilla, en la Clava et ou Chano, pro quibus soluit nobis annuatim dictus Willermus dimidium modium frumenti census; item supra tres posas cum dimidia terre quas a nobis tenet Giroldus dictus Judet de Rotavilla, sitas in dicto territorio ou Raffor, en Champel et ou Chano, pro quibus nobis soluit dictus Giroldus tres cupas et vnum quarteronum frumenti census; item supra vnum pratum quod a nobis tenent Merminodus de Muris burgensis de Bulo, Roletus de Muris eius nepos, residens Buli, ac Girardus et Jaquetus dicti de Muris de Wadens cognati, quod pratum situm est ou Bruyl de Wadens, pro quo nobis soluunt viginti sol. Laus. census. Dantes predicto dno curato omne jus et omnem actionem quod et quam habemus supra dictum pratum in remuneracionem quam plurimorum gratorum seruiciorum nobis per ipsum dnum curatum multipliciter factorum. Nos vero Mermetus Thurembert, nunc mugnerius Buli, Willermus Ramus, etc., tenementarii prenominati, de mandato dictorum coniugum promittimus predictum censum prefato dno curato annis singulis soluere. Sub sigillo curie Lausan. Datum quo ad prefatos coniuges vicesima quarta die mensis septembris, et quo ad censerios seu tenementarios prenominatos octaua die mensis nouembris, anno Dni millesimo CCC° septuagesimo septimo.

RICHARDUS GRANGETA.

XXXII

Gui de Prangins, évêque de Lausanne, accorde aux Bullois les droits d'oboles et d'ohmgeld.

1377, 7 novembre.
Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 21.

Nos Guido, Dei et apostolice sedis gracia Lausanen. episcopus, notum facimus vniuersis presentes litteras inspecturis quod cum nobiles et probi homines, habitatores ville nostre de Bullo nobis humiliter supplicauerint quatenus sibi graciam faceremus specialem, quod a quocunque vinum vendente infra villam et castellaniam de Bullo, videlicet in dicta villa de Bullo et villis de Albewy et de Rotavilla, super quolibet poto vini exigere et recuperare possent vnum obolum, vna cum lo longuel, implicandum in bastimentis, fortifficacione, reparacione et edifficacione dicte ville nostre de Bullo, et prout alii circonuicini dni subdictis suis pro similibus fiendis concesserunt, concedere dignaremur. Nos autem prefatus episcopus, videntes eorum supplicacionem fore consonam rationi, cupientes eciam quod fortificacio dicte ville nostre efficaciter compleri possit, ut tenemur, pro nobis et nostris successoribus, attentisque oneribus ville nostre predicte, de gracia speciali sibi liberaliter concessimus et concedimus per presentes quod a quolibet vinum vendente in dictis villis dictum obolum cum lo longuel recipere et exigere possint et valeant per biennium proximo venturum, in data presentium incohandum et in eadem data finiendum, dictis duobus annis prius finitis et completis, tantum et non vltra. Ita tamen quod dicti nobiles et probi homines dicte ville de Bullo illud quod de dictis obolis et dicto longuel, durante dicto tempore, exigere et recuperare poterunt quoquomodo, implicabunt vel facient implicari totaliter in bastimentis, fortifficacione dicte ville nostre et non alibi, et quod ipsi, tociens quociens fuerint requisiti, de perceptis dictorum obolorum et douz longuel et inde libratis nobis vel castellano nostro de Bullo aut commissario nostro reddere teneantur legitimam racionem, et quod nemo in dictis villis per idem tempus vinum possit vendere, quousque fuerit per castellanum nostrum de Bullo vel probos homines dicti loci super dictis obolis et dicto longuel cum

quolibet homine vinum vendente vel vendere volente arrestatum. Quod si quis in dictis villis contrarium facere voluerit, se nouerit bannum sexaginta sol. commissurum, quem committi volumus per presentes. De quo quidem banno sexaginta sol. ad nos due partes deueniant, et dicti nobiles et probi homines dicte ville de Bullo terciam partem cuiuslibet banni super hoc commissi habeant et leuare debeant, in fortifficacione et bastimentis dicte ville implicandam. Promittentes nos prefatus episcopus, pro nobis et nostris successoribus, durante dicto tempore, predicta omnia et singula firmiter attendere bona fide nostra, et non contra facere vel venire aliqualiter in futurum. In cuius rei testimonium nos officialis curie Lausan., ad requisicionem prefati dni nostri Lausan. episcopi et de ipsius mandato, nobis oblatas et fideliter relatas per dnum Petrum de Combremont, curatum de Muris, dicte curie nostre juratum, cui super hiis vices nostras commissimus et eidem fidem plenariam adhibemus, sigillum dicte curie Lausan., vna cum sigillo prefati dni episcopi huic scripto apposito, presentibus litteris duximus apponendum. Datum die septima mensis nouembris, anno Dni millesimo CCC° septuagesimo septimo.

P. DE COMBREMONT.

Sceaux tombés.

XXXIII

Porterie de Bulle.

1378, 15 juin.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 62, f. XXXII.

Nicola filia quondam Perreti Porterii, Johannetus filius quondam Mermerii Porterii et Jacobus filius quondam Perreti Porterii de Bullo confitentur per eorum juramenta, pro se et suis heredibus, tenere a dno (Lausannensi episcopo) et suis successoribus, maxime dicta Nicola de auctoritate Jacobi Agnot, mariti sui, tenere a dno porteriam duarum portarum ville de Bullo et emolumenta pro ipsa porteria percipi consueta, pro qua percipiunt a quolibet foco de Bullo terras seminante vnam gelinam seu gerbam bladi consueti percipere tempore messium, et quolibet foco dicte ville vnum dena-

rium Laus. in crastino Natalis Dni. Et debent duo porterii dictorum trium porteriorum esse ab omni caualcata et coruata et exactione ville exempti pariter et immunes ratione dicte porterie. Tenentur eciam et promiserunt esse dno fideles et eidem seu eius castellano de Bullo uel nuncio eius claues dictarum portarum tradere, tociens quocienscunque ab eorumdem altero fuerint requisiti. Datum xv die junii, anno (M CCC)LXXVIII.

VIONETUS RONCIGNOTI.

XXXIV

Hommage prêté à l'évêque de Lausanne par Rolet Escot de Bulle.

1378, 21 juin.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 62, f. XXXIX.

* Roletus, filius condam Aymonis Escot de Bullo, domicellus, confitetur per juramentum suum ipsum esse hominem ligium dni (episcopi Lausann.) pre cunctis aliis dnis, prout predecessores ipsius secundum nouam et antiquam fidelitatis formam tenebantur, ita quod dictus Roletus et sui tenentur reprehendere a dno episcopo in mutacione dni et vassalli. Et confitetur ipse Roletus tenere a dno, sub feudo et homagio ligio, res infrascriptas, maxime ex quadam dimissione dicto Aymoni quondam per bone memorie dnum Johannem, episcopum Lausan., facta, virtute cuiusdam composicionis inter ipsos habite, salteriam et vendas de Bullo cum omnibus emolumentis, exitibus, prouentibus, redditibus earumdem, sub perpetua reemptione per dnum pro xl lb. Laus., si placuerit dno, facienda. Item tenet terciam partem casalis grangie site iuxta menia de Bullo, a parte exteriori, prope portam. Item jus et partem suam molendini de Bullo, prout in littera super dimissione et composicione premissis, data xij die julii, anno (M°CCC°)XXIX°, continetur. Item tenet ex donacione dicto Aymoneto quondam facta per dnum Johannem, olim episcopum predictnm, in augmentum feudi duas pecias terre sitas en Pradon, prout in littera, data die festi Trinitatis, anno (M°CCC°)XXXIII° continetur. Item tenet sub feudo predicto vnam posam terre sitam en Chambosson. Et est sciendum

quod de supra dicta salteria sunt vende, clame que valent iiij den., barre, auenaria seu passionagium nemoris de Bolery et vnus foresterius in dicto nemore, panateria et plura alia consueta. Item tenet sub feudo predicto, ex vendicione dicto Roleto facta per Jaquetam, relictam Francisci Escot, et Rod. Palierez de Melduno, vnam domum sitam in villa de Bullo, iuxta domum Margarete de Rippoz hinc et casale grangie dni episcopi inde, et protenditur a via publica anteriori usque ad fossalia ville posterius, pro qua domo tenetur facere in villa de Bullo residenciam personalem. Et promisit dictus Roletus esse fidelis dno et ecclesie et facere quicquid, etc.

Item tenet dictus Roletus de hereditate sua paterna vnam peciam terre sitam en Pradons, pro qua debet dno duas cupas frumenti census. Item tenet ex vendicione facta Roleto predicto, Johanni et Aymoneto, fratribus, filiis Aymonis Escot supradicti, per Giroldum Fouchie vnam posam terre sitam en Mont Estauans precio iiij lb. et quinque sol. prout in littera, data xix die octobris, anno (M°CCC°)XLII°, continetur, pro qua posa debet dno iiij den. Laus. census. Item tenet ex acquisito per dictum quondam Aymonem Escot facto a Mermerio Paschoz de Bullo duas posas terre sitas Sionsy, pro qua debet dno vnum den. Laus. census. Datum die xxj mensis junii, anno Dni M°CCC°LXXVIII°.

VION. RONCIGNIOT.

XXXV

Reconnaissance du prieur de la confrérie du Saint-Esprit de Bulle en faveur de l'évêque de Lausanne.

1379, 20 juillet.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 62.

* Perrodus de Broc, prior et procurator ac rector confratrie S^ti^ Spiritus de Bullo, confessus est, de consilio Rodulphi de Bullo, Rod. Escot, domicellorum, Mermodi de Muris, Aymonodi et Vld(rici) Bruczot, Johannis Cult et Johannis Arbalester et plurium aliorum confratrum dicte confratric, tenere a dno (episcopo Lausan.), nomine dicte confratrie, primo ex donacione facta per Clemenciam, matrem Ysabelle Rustioda, vnam posam terre sitam es Crest, item

ex donacione facta per Mermetum de Rotauilla iiij falcatas prati en Planchix, ad xviij den. census, sub condicione quod dicte res debent vendi infra annum et diem proxime futurum et in manu aliena transferri, a qua dnus possit laudimia sua habere, et si non venderetur infra terminum predictum, dnus debet percipere fructus dictarum rerum, quousque sint vendite. Datum xx die julii, anno Dni M·CCC·LXX nono.

VIONETUS RONCIGNIOT.

XXXVI

Reconnaissance de Jacques Fontrel, curé de Bulle, en faveur de l'évêque de Lausanne.

1379, 22 septembre.

Archives du canton de Fribourg; Reconnaissances de Bulle, n. 62, f. VII.

* Dnus Jacobus Fantrey, de Grandicuria, curatus de Bullo, confitetur tenere et possidere, nomine suo et nomine capelle per ipsum dnum Jacobum fundate in honore beate Marie Virginis, constructe infra ecclesiam parrochialem de Bulo, res infra scriptas a dno G. Lausan. episcopo ad directum dominium. Primo vnam posam terre sitam en Batetens et affrontat vie qua itur a Wadens versus Rotamvillam, ad iij den. census cum directo dominio, item vnam ochiam sitam retro villam de Bulo, ou Puey, alias ou Bugnyon, et affrontat condemine dni; item vnam posam terre sitam en Chimbosson; item dimidiam posam terre sitam in via Roteville, iuxta terram quondam Aymonis Escot; item dimidiam posam terre sitam en Pissyhouf, iuxta terram quondam Roleti Glasson; item dimidiam posam terre en la Marsy, ad tres den. census debitos dno ratione directi dominii. Datum die xxij mensis septembris, anno Dni M°.CCC°.LXX°. nono.

P. GAY.

XXXVII

Rodolphe de Bulle, donzel, prête hommage à l'évêque de Lausanne.

1393, 27 novembre.

Archives de l'évêché de Lausanne, à Fribourg, n. 81.

* Ego Rodulphus de Bulo, domicellus, filius quondam Petri de Bulo, domicelli, recognosco me tenere a dno Guidone, Lausan. episcopo, de feudo ligio pre cunctis dominis, maioriam ville de Bulo cum juribus, emolumentis, exitibus et pertinentiis dicte maiorie vniuersis. Item et novem libras Lausann. annuas, quas percipere consuevit et sibi debentur annuatim super exitibus talliarum eiusdem dni episcopi de Albaaqua, castellanie Buli, sub spe reemptionis, prout predecessores mei dudum ipsas perceperunt. Presentibus dno Johanne, curato Villete, Aymone de Prez, etc. Datum die jouis ante festum sancti Andree, vicesima septima nouembris, anno Dni millesimo tercentesimo nonagesimo tercio.

XXXVIII

Rodolphe de Bulle prête hommage à l'évêque de Lausanne.

Bulle, 1394, 15 octobre.

Archives de l'évêché de Lausanne, à Fribourg, n. 85; Registre des fiefs et hommages nobles de l'évêché de Lausanne, f. CXXIII.

* In nomine Dni, Amen. Per hoc publicum instrumentum cunctis pateat euidenter quod anno Dni millesimo tercentesimo nonagesimo quarto, inditione secunda, die vero quintadecima mensis octobris, sede apostolica vacante, infra castrum Buli, Lausan. diocesis, in mei notarii publici et testium subscriptorum presentia, pro homagio infrascripto faciendo et recipiendo, personaliter constituti Reuer. in Christo pater et dnus dnus Guillelmus de Menthonay, miseratione diuina Lausan. episcopus, suo et ecclesie sue Lausan. nomine, ex vna parte, et Rodulphus de Bulo, filius quondam Petri de Bulo, domicellus, diocesis predicte, ex alia parte. Idem vero Rodulphus intrauit homagium ligium prefati dni Guillelmi episcopi, et promisit dictus Rodulphus michi notario infrascripto prestito jura-

mento fidelis esse dicto dno episcopo ecclesie predicte et declarare feudum quod tenet, prout sic vel latius in littera homagii et promissionis predictarum bone memorie dno Guidoni, Lausan. episcopo, quondam predecessori dni Guillielmi, videtur contineri. Presentibus nobili viro dno Rodulpho, dno de Langino, milite, vener. viro Petro de Mess..., canonico Gebennensi, Aymone et Yanni de Prez ac Johanni de Rupe, domicellis, Geben. et Lausan. diocesis, cum pluribus aliis fide dignis. Et nos officialis curie Lausan., etc. Instrumentum recepit Odinus Bedoul, presbiter Meldensis diocesis.

XXXIX

Luquette de Gruyère, veuve de Pierre, comte d'Arberg, et Guillaume d'Arberg, son fils, vendent le pré d'Urty, sous Morlon, à Jacques Fontrel de Grandcour, curé de Bulle.

1394, 24 décembre.

Archives de Bulle; Clergé, Recogniciones capelle B. V. M.

Dna Luqueta de Grueria, relicta bone memorie strenui viri dni Petri, comitis de Alberg, et nobilis vir Guilliermus de Alberg, filius dictorum dnorum Petri et Luquete coniugum, de tamen laude, voluntate et consensu expressis illust. et potentis dni Rodulphi, comitis et dni Gruerie, patris ipsius dne Luquete, necnon incliti Rodulphi de Grueria, dni de Vaugremon, militis, filii prefati dni comitis, vendiderunt pure et libere quilibet in solidum et pro se dno Jacobo Fontrel de Grandicuria (curato de Bulo), quoddam eorum pratum, vocatum pratum de Urty, subtus villam de Morlon, juxta riuum fluentem a riuo dicto Bey discurrente in Saronam a parte orientali, et affrontat pascuis dictis Orgiery dicte ville de Morlon, ac juxta agias siue nemora et pascua communia ex alio latere, videlicet a parte occidentis, et affrontat pratis Johannis Francey, alias de laz Renaz, et suorum fratrum ac Johannis Bosson a parte superiori, et affrontat subtus les Marest dicte ville de Morlon a parte inferiori, et supra pratum quod quondam fuit dicti Piccard ex alio latere. Item quicquid juris, racionis, vsus, etc., vel quasi hiidem venditores habuerunt in dicto prato et in edifficiis supra dictum pratum existentibus, unacum fondo terre, juribus, fructibus, exitibus, vtilitatibus, etc., recorto seu repasu, dicto gallice record ou respas, directo

dominio solito dicti prati et possibilitate pignorandi in et super venditis predictis, laudes et laudemia racione eorumdem venditorum recipiendi, recuperandi et exigendi, missilieriamque ibidem exercendi, cum clamis, barris et bannis trium solidorum, pertinenciisque, vsibus, vsagiis, costumis, pascuis, pasturagiis et appendenciis omnium superius venditorum. Factaque fuit eadem vendicio precio centum sexaginta et sex lb. Laus. bon. Promiseruntque, etc. Datum sub sigillo officialatus Lausan., die vicesima quarta mensis decembris, anno Dni millesimo tercentesimo nonagesimo quarto.

Et fuit reseruatum et retentum in dicto vendicionis instrumento per memoratum dnum comitem Gruerie et eius filium in et super prato preuendito altum dominium, merum et mixtum imperium, vnacum omnimoda juridicione, prout in quantum dictum dominium altum et ipsa juridicio se extendunt ad exercitium et ad recuperacionem bannorum maiorum que ibidem fieri contingeret, et ad percipiendum caluacatam super omnibus ibidem personalem residenciam contrahentibus, necnon ad commissionem et cognicionem bannorum premencionatorum, pugnicionem corporalem pro delicto seu forefactis criminalibus duntaxat.

Cuius quidem prati et omnium superius narratorum rectores (capelle B. V. M.) percipere debent et ad manus recipere duas partes tocius valoris ipsius prati, singulis annis, cum dno curato Buli pro reliqua tercia parte, seu cum rectoribus confratrie Sti Spiritus, juxta contentum clausule testamenti ipsius fundatoris per dnum Guillelmum Baleson, curatum Buli, vt constat littera remissionis per dictum dnum curatum eidem confratrie facte, juxta tamen tenorem clausule.

XL

L'évêque de Lausanne accorde aux Bullois les droits d'ohmgeld et la jouissance des pâquiers communs, des joux et du bois du Mont.

1397, 26 octobre.
Archives de Bulle; Ville.

Nos Guillelmus de Menthonay, Dei et apostolice sedis gracia Lausannensis episcopus, notum facimus vniuersis presentes litteras

inspecturis seu eciam audituris quod nos attentis, auditis, visis et consideratis necessitatibus et oneribus que dilecti fideles burgenses nostri et probi homines habitatores ville nostre de Bulo, tam in fortificacione et reparacione eiusdem ville, quam in aliis missionibus, oneribus et expensis communibus temporibus retroactis laudabiliter et opportune substulerunt, mediantibus longuello vini et communi pascuorum tocius territorii eiusdem ville, que in eadem villa habent, tenent et possident, anno quolibet, arrendant, adcensant nomine et ad opus communitatis ville nostre predicte et percipiunt, tenere, habere, possidere, arrendare, adcensare et admodiare, fructusque, jura, exitus, proventus, emolumenta, census, redditus et juancias eorum longuelli, communis pascuorum, jurie et nemoris sui dou Mont predictorum percipere, obtinere, leuare, singulis annis habere, realiter et integre recuperare ac in dictis suis fortificacione, reparacione, necessitatibus et missionibus communibus reducere, ponere et implicare nostro et nostrorum predecessorum temporibus assueti, suntque consueti et assueti fuerunt et consueuerunt, nuncque de die in diem ipsis nostris fidelibus et probis hominibus pro eisdem incessanter incurrunt et incumbunt, ipsique ad eandem fortificacionem faciendam et complendam, ceteraque predicta onera et costamenta per dictam communitatem supportanda student vigilanter laborare, quod minime possent insequi, nec missiones pro predictis oneribus necessarias portare seu sustinere, nisi mediantibus percepcione et recuperacione fructuum, reddituum, censuum, exituum, juanciarum et emolumentorum longuelli, communis pascuorum, nemorum, jurie et montis suorum predictorum. Nos igitur prefatus Guillelmus, episcopus, attendentes opus et regimen predictorum nostrorum fidelium burgensium et proborum hominum nostre ville de Bulo nobis et dicte nostre Lausan. ecclesie fore laudabile et fructuosum, eciam deuocionis affectum et bonam voluntatem quos erga nos et eandem nostram ecclesiam constanter noscuntur habuisse, seque in eisdem ostendunt permansuros, affectantes ipsos suffragiis congruis fulciri, vt ad benefaciendum magis animentur et amurentur, idcirco nostra libera anuente voluntate, ad omnia et singula premissa implenda, complenda et supportanda longuellum tocius vini ad tabernam in eadem villa vendendi predictum, communeque omnium pas-

cuorum tocius territorii predicti, jurie et nemoris dou Mont predictorum ex nunc per ipsos, suosque heredes et posteritates habenda, tenenda, percipienda pure, perfecte et integre, arrendanda, ascensanda, admodianda, quolibet anno, nomine et ad opus ipsius communitatis, per eorum gubernatorem siue rectorem per ipsos ad hoc constitutum seu constitutos sua propria auctoritate, sine juris vel dominii offensa, jura, fructus, exitus, redditus, census, emolumenta, pertinencias et juancias quascumque ipsorum longuelli, pascuorum et nemorum et alterius eorumdem percipienda, habenda, recuperanda et obtinenda, in dictisque suis fortifficacionibus, missionibus et expensis communibus, prout sibi melius placuerit et visum fuerit fore expediens, tempore futuro implicanda, ponenda, reducenda et conuertenda ipsis nostris fidelibus burgensibus et probis hominibus habitantibus predicte nostre ville de Bulo pro se suisque heredibus et posteritatibus harum litterarum serie et tenore, cum omnibus et singulis aliis suis bonis vsibus et consuetudinibus actenusque per eosdem et suos predecessores vsitatis et vti consuetis, consonantibus tamen consuetudinibus Lausannensibus, nos prefatus episcopus pro nobis, dictaque nostra ecclesia Lausan. et nostris successoribus confirmamus, pure, perfecte et inuiolabiliter laudamus, largimur, ratifficamus, emologamus pariter et approbamus. Promittentes nos prefatus Guillelmus, episcopus, pro nobis et nostris successoribus, bona fide nostra manu ad pectus nostrum more prelatico loco juramenti apposita et prestita, predicta omnia et singula, prout superius sunt expressa, dictis nostris fidelibus, burgensibus et probis hominibus ac suis quibus supra rata, grata, firma et vallida perpetuo habere, tenere, attendere, complere et inuiolabiliter obseruare et non contra facere, dicere vel venire, siue alicui contra venire volenti aliqualiter consentire in futurum. In quorum omnium premissorum robur et testimonium nos prefatus Guillelmus, episcopus, sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum die vicesima vj[a] mensis octobris, anno Dni millesimo tercentesimo nonagesimo septimo.

Sceau pendant en cire rouge, endommagé.

LXI

Guillaume de Menthonay vend à Pierre Cult, clerc de Bulle, la salterie et les droits de v[illegible] de Bulle pour le prix de 70 L.

Lausanne, 1402, 6 avril.
Archives du canton de Fribourg ; Bulle, n. 64.

* Nos Guillelmus de Menthonay, episcopus Lausan., notum facimus quod cum bone memorie dnus Johannes, episcopus Lausan., predecessor noster, concesserit Aymoni, quondam filio Perrodi Escot, domicello, pro se et suis heredibus fructus et emolumenta salterie sue et vendarum suarum de Bulo cum omnibus suis juribus, quos fructus posset uel sui successores possent redimere ab eodem pro quadraginta lb. Lausan. Qui quidem Aymo fecit homagium in manibus dicti dni Johannis, episcopi. Deinde vero Petrus Escot, filius quondam Roleti Escot, domicelli Buli, dum teneret salteriam et vendas predictas, a nobis requisitus vt precium predictum reciperet et dictas salteriam et vendas causa dicte reemptionis dimitteret nobis, quod facere recusauit. Nos quidem episcopus memoratus indempnitati ecclesie nostre prouidere cupientes, jure proprio in hiis vtentes, vendimus dilecto nostro Petro Cult, clerico de Bulo, fructus, redditus, et emolumenta salterie et vendarum predictarum cum omnibus suis juribus et appendenciis pro precio sexaginta et decem lb. Laus. Condicione addita quod pro premissis salteria et vendis dictus Petrus Cult facere teneatur nobis homagium et promittat quod possimus reemere fructus, redditus et emolumenta predicta pro sexaginta et decem lb. Laus. Sub sigillo curie Lausan. Datum et actum Lausanne, die sexta mensis aprilis, anno Dni millesimo quatercentesimo secundo.

(Vionetus Roncignyot.)

XLII

Nomination d'un chapelain de l'autel de Saint-Jean-Baptiste, et énumération de ses charges.

1410 (1411), 21 février.
Archives de Bulle; Clergé.

* Nos Petrus Roseti, decanus de Ogo, notum facimus quod in nostri presencia dnus Petrus Jacobi, cappellanus et rector cappellanie B. Johannis Bapt. infra ecclesiam Buli fondate, supplicando vt nos quamdam licteram fondacionis seu reformacionis diuini cultus ad opus dicte cappellanie per quondam Petrum Curti, notarium, patronum ipsius cappellanie, factam legere, scribi et extrahi faceremus; nos igitur ipsam licteram legimus, cuius tenor sequitur. Ego Petrus Curti de Bullo, clericus, tanquam patronus cappelle et altaris infra ecclesiam de Bullo ad honorem B. Johannis Bapt. per me dictum Petrum fondate et constructe, notum facio quod ego, cupiens in dicto altari cultum diuinum augmentari, in rectorem dicti altaris deputo dnum Octhoninum Burset, presbiterum, quamdiu vixerit, et ipsum omnibus ad quos spectat presentacio dicti altaris presento in rectorem, sub condicionibus subnotatis. Ordino quod idem dnus rector teneatur in dicto altari celebrare quatuor missas qualibet septimana pro remedio anime mee et parentum meorum atque illorum qui dicto altari aliqua bona erogauerunt et in futurum legare voluerint. Quarum quatuor missarum prima feria celebretur in die dominico pro defunctis, die mercuri de Sancto Spiritu, die veneris de sancta Cruce et die sabbati de Beata Maria. Item ordino quod idem rector residenciam personalem infra villam Bulli facere teneatur. Pro quibus quatuor missis celebrandis ego in dotacione predicti altaris donaui et dono octo lb. bon. Lausan. census, quas eidem rectori soluere teneor et promitto annuatim in festo B. Andree appostoli. Item volo quod prefatus rector non possit in dicto altari per alium nisi per se deseruire, in quo si per vnum mensem integrum negligens fuerit et cessauerit de celebracione predicta, tunc ego aut mei heredes poterimus in dicto altari vnum alium sacerdotem ponere et dno curato de Bullo presentare. Item volo quod rector predicti altaris ipsum altare non possit ali-

cui preterquam michi aut meis heredibus resignare. Ego vero prefatus Octhoninus promitto premissa complere. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum vicesima prima die mensis februarii, anno Dni millesimo quatercentesimo decimo. Mermetus Rynaudi. Quamquidem reformacionem, vt prefertur, extractam facta collatione ab originali inuenimus de verbo ad verbum concordantem, etc. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum die lune post festum B. Katherine Virg., anno Dni millesimo quingentesimo secundo ab annunciacione dnica sumpto.

AY. PONNE.

XLIII

L'évêque de Lausanne accorde aux Bullois les droits d'ohmgeld pendant 16 ans.

Ouchy, 1411, 27 juillet.
Archives de Bulle ; Ville.

Nos Guillelmus de Challant, miseracione diuina Lausannensis episcopus, notum facimus vniuersis presentibus et futuris quod nos, visis et attentis grauibus oneribus, necessitatibus, sumptibus, missionibus et expensis dilectis nostris fidelibus burgensibus et probis hominibus communitatis et habitatoribus ville nostre de Bulo pro reparacione, emendacione et fortificacione dicte ville nostre, ceterisque aliis suis missionibus et sumptibus ipsis et communitati predicte cothidie incumbentibus, occurentibus et superuenientibus, quos temporibus retroactis oportune substulerunt et sustinent, ad que premissa sustinenda mediantes eorum commune longuellum vini et juancie pascuorum modicum sit et minime suppetant ad onera predictorum ferenda, ad que adhuc student et nituntur frequentibus animis vigilanter laborare, volentes super huiusmodi oneribus, sumptibus et missionibus supportandis predictis nostris de Bulo fauorabiliter subuenire et compati, ut magis ad premissa facienda et supportanda futuris temporibus copiosius animentur, hinc est quod nos prefatus Guillelmus episcopus, libera nostra annuente voluntate et de gracia speciali, eisdem nostris fidelibus burgensibus et probis hominibus communitatis ville nostre de Bulo

pro se et suis posteris in eadem villa, pro nobis et nostris in nostra Lausan. ecclesia successoribus, largimur, concedimus et donamus plenarie per presentium tenorem auctoritatem, potestatem, licenciam et mandatum speciale ut ipsi fideles nostre ville et communitatis predicte de Bulo et eorum posteri pro dictis suis oneribus, necessitatibus, sumptibus et missionibns communibus futuris temporibus potencius et melius faciendis et supportandis, possint, valeant et eisdem licitum sit de facto, sua propria auctoritate et sine alio a nobis uel successoribus nostris in dicta ecclesia super hoc requisito vel expectato mandato, ac sine aliqua juris, dominii vel pretoris offensa seu reprehensione ipsis aliquatenus imprimenda vel opponenda, per se uel alium, suis nominibus in dicta villa Buli imponere, alleuare, tenere, obtinere, habere, exigere et percipere realiter obolos et obolum, scilicet super et pro vno et quolibet poto vini in dicta villa ad tabernam vel aliter vendendi per quoscunque vnum obolum Lausan., et hoc per spacium sexdecim annorum integrorum in data presentium incipiendorum continueque venturorum inclusiue, et ipsis complendis primitus completis simili die finiendorum tantum et non vltra. Dantes et concedentes nos dictus episcopus pro nobis et nostris quibus supra successoribus predictis nostris fidelibus et communitati de Bulo et suis quibus supra auctoritatem, licenciam, potestatem et mandatum speciale obolum seu obolos predictos sic per eos impositos et imponendos, juraque, emolumenta et exitus eorumdem per ipsos seu eorum gubernatorem ad opus dicte communitatis, ut supra, exigendi, cui vel quibus dicta villa voluerit et sibi placuerit adreddandi, accensandi, admodiandi et ad firmam per vnum vel per plures annos seu annum ipso termino durante ponendi, dandi et concedendi, jura, prouentus et emolumenta eorumdem oboli seu obolorum a quolibet vinum vendente et vendituro in villa eadem et ab aliis quibusuis dictos obolum seu obolos debentibus et debituris in eadem villa exigendi, demandandi, recuperandi, leuandi, percipiendi et obtinendi et habendi et in dictis suis communibus necessitatibus, prout sibi placuerit et melius expedi fuerit, conuertendi, implicandi et ponendi, dictosque obolos seu obolum, tociens quociens sibi placuerit, de eorum communi assensu tollendi, adnulandi, cassandi et amouendi et ipsos sic amo-

tos iterum reponendi, resumendi et reexigendi, ut prius, percipiendi infra dictum terminum et obtinendi sine aliqua offensa vel reprehensione et absque aliquo alio mandato, ut supra, a nobis vel successoribus nostris requisito, demandato in futurum ac expectato, huiusmodi largicione nostra sibi per tempus predictum per nos facta non obstante. Precipientes expresse harum tenore nos prefatus episcopus pro nobis et nostris quibus supra omnibus et singulis tabernariis et aliis in dicta villa vinum vendentibus et vendituris, quatenus ipsi et eorum quilibet de et super obolo seu obolis predictis, juribus, exitibus, exactionibus et emolumentis eorumdem gubernatori ville predicte aut eorum admodiatori seu recuperatori ad opus dicte communitatis, ut supra, conuertendis per dictum tempus respondeant, obediant, satisfaciant ac sine difficultate persoluant, ad que compelli possint summarie et de plano. Mandantes eciam castellano nostro Buli presenti et futuro, quatenus ipsos debentes obolos seu obolum predictos ad predicta persoluenda cogat et compellat, dictosque nostros fideles burgenses et probos homines ville nostre predicte et suos posteros de, pro et super omnibus et singulis premissis sibi per nos concessis eciam eorum communi longuello vini et pascuorum, prout actenus vti consueuerunt, per terminum predictum paciffice vti permittat et quiete gaudere, necnon ipsos in his premissis et suis bonis vsibus aliis manuteneat, tueatur et deffendat sine impedimento aliquo inferendo, et si quod de presenti impedimentum in premissis apposuerit, omnino tollat et amoueat, nullo alio mandato a nobis vel successoribus nostris super hoc expectato. Promittentes nos prefatus Guillelmus episcopus pro nobis et nostris successoribus bona fide nostra data dictas largitionem, concessionem et mandatum huiusmodi dictis fidelibus burgensibus, hominibus, communitati et habitatoribus Buli et eorum posteris firmas tenere et validas obseruare, omni exceptione cessante. In quorum robur et testimonium predictorum nos Guillelmus prefatus episcopus sigillum curie nostri officialatus Lausan. jussimus litteris presentibus apponi. Et nos officialis curie Lausan. ad mandatum reuerendi in Christo patris et dni nostri dni Guillelmi de Challant, prefati Lausan. episcopi, nobis oblatas fideliter et relatas per dnum Petrum Fabri, curatum Orbe, juratum curie predicte,

cui super his vices nostras commisimus et eidem fidem plenariam adhibemus, sigillum dicte curie presentibus litteris apposuimus in robur et testimonium premissorum. Datum in castro nostro Ripe, die vicesima septima mensis julii, anno Dni millesimo quatercentesimo vndecimo quo ad predicta per dnum concessa, prout supra, recepta per dnum Petrum Cultri, canonicum Lausan., secretarium quondam dicti dni nostri episcopi, et de mandato per eundem dnum episcopum super predictis dicto dno Petro Fabri, curato Orbe, datum, apud Chillie Gebemensis diocesis, ad ratificacionem et confirmacionem premissorum per dnum concessorum, modo et forma premissis, die penultina mensis augusti, anno predicto Dni millesimo quatercentesimo vndecimo.

De mandato dni. Idem PETRUS FABRI.

Sceau pendant.

XLIV

Donation faite à la Part-Dieu par Elinode, veuve de Rodolphe de Bulle, donzel.

1412, 26 mars.

Archives du canton de Fribourg; Part-Dieu, H. XIV.

* Ego Elinoda, filia quondam Johannis Mayor de Bossonnens, domicelli, relictaque Rodulphi de Bulo quondam, domicelli, consideratis deuocione et affectione quas habeo erga Carthusienses Partis Dei, pro salute et remedio anime mee et dicti mariti mei lego eisdem religiosis totum quoddam pratum meum situm in territorio de Bulo, in loco dicto Coquerin, maxime pro anniuersario meo et dicti mariti mei annuatim celebrando. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum vicesima sexta die mensis marcii, anno Dni millesimo quatercentesimo duodecimo.

MERMETUS RYNAULDI.

Sceau pendant.

XLV

Sentence arbitrale entre les gens de Bulle et de Vuadens au sujet d'un droit de passage.

1412 (1413), 15 janvier, et 1413, 12 et 26 avril.
Archives de Bulle; Ville.

* Nos Franciscus de Billens, Franciscus de Bussy, domicelli, morantes in Rotundomonte, Rodulphus Cerjat et Jacobus de Glana, burgenses Melduni, notum facimus quod cum litis materia uerteretur inter communitatem ville de Bulo, ex una parte, et communitatem villagii de Vuadens, ex altera, super eo quod habitantes in villagio de Vuadens, prout asserunt, habere consueuerunt suum passagium, tantis temporibus retroactis quod de contrario hominum memoria non extitit, per joriam illorum de Bulo ad eundum ad joriam nigram dictam de Chastrossens et de Rota, quos illi de Bulo impediebant asserentes illos de Vuadens nullum jus passagii per dictam joriam (habere), nisi de gracia illorum de Bullo. Tandem dicte partes supplicarunt, videlicet illi de Bulo dno Guillelmo de Challant, episcopo Lausan, et illi de Vuadens dno Humberto bastardo Sabaudie, ut super premissis de remedio dignarentur prouidere opportuno. Quiquidem dni ordinauerunt et commiserunt, prefatus dnus episcopus nobis Francisco de Billens et Francisco de Bussy et dictus dnus Humbertus nobis Rodulpho Cerjat et Jacobo de Glana, ut pro dicta questione sedanda rei veritatem perscrutaremur, et nos elegerunt arbitros. Quare nos arbitri predicti mandauimus partibus predictis ut quilibet pro se duos uel tres probos homines mitterent. Comparentibus igitur Johanne de Murit, rectorio seu gubernatorio nomine ville de Bulo, Johanne Marsens, Anthonio Marsens et Mermeto Pacho, burgensibus de Bulo, suis et aliorum proborum hominum nominibus de Bulo, Roleto Porte, Johanneto Aste et Roleto Bron, suis et aliorum proborum hominum de Waudens nominibus, coram nobis, veritate inuestigata et cognita, arbitramur ut sequitur. Videlicet quod habitantes in villagio de Vuadens et eorum posteritas habeant jus passagii per joriam illorum de Bullo predictam ad eundem ad predictam joriam nigram

cum logiis [1] seu curribus pro suis necessitatibus, a festo beati Martini yemalis vsque ad festum Pasche, sine tamen offensa per illos de Vuadens inferenda in joria illorum de Bulo, ita quod si aliquod dampnum fecerint, ad emendam dampni teneantur, sub condicione quod illi de Vuadens soluant, anno quolibet quo logias seu currus ad dictam joriam voluerint conducere, tantum pro qualibet logia seu quolibet curru tres sol. Laus. bon. gubernatori de Bulo, ita quod quicunque illorum de Vuadens qui ad dictam joriam logiam seu currum ducere voluerit, debeat notificare gubernatori de Bulo et eidem soluere dictos tres sol. Et si forte aliquis contrarium faceret, quod incurrat bannum tale quale posset reperiri hactenus fore vsitatum. Nos vero Johannes de Murit (et alii 31 ibidem nominati) nostris et tocius communitatis ville de Bullo, ex vna parte, Roletus Port(et alii 17) nominibus nostris ac nomine tocius villagii de Vuadens, ex altera, omnia predicta laudamus, etc. In quorum omnium robur ego Jacobus de Chastonay, domicellus, castellanus Rotundimontis, sigillum dicte castellanie presentibus duxi apponendum. Datum quo ad pronunciacionem predictam et quo ad Johannem de Murit, Johannem Marsens, Anthonium Marsens, Mermetum Pacho de Bulo, Roletum Porte, Johannetum Aste, Roletum Bron de Vuadens, die decima quinta mensis januarii, anno Dni millesimo CCCC° duodecimo, et quo ad omnes alios de Bulo, die duodecima mensis aprilis, et quo ad omnes alios de Vuadens, die vicesima sexta eiusdem mensis aprilis, anno Dni millesimo CCCC° decimo tercio. (Franciscus Chamos.)

Sceau pendant.

XLVI

Sentence en contumace prononcée contre Othon de Langin en faveur de l'évêque de Lausanne.

1425, 8 novembre.

Archives du canton de Vaud ; Summaria designacio homagiorum per Deschaux, f. LXV.

Littera passamenti obtenti per Jo. Joliueti, commissarium dni Guillermi de Challant, quondam Lausan. episcopi, contra nobilem Othonem de Langino tanquam heredem Rodulphi de Bulo, cui

[1] En patois *liudze*, traîneau.

Othoni fuerunt petita recognosci, videlicet feudum ad quinque solidos in mutacione, item maioria de Bulo et nouem librate terre quas percipiebat super taliis de Albaaqua, et alia in dicta littera contenta. Data die iouis post festum omnium Sanctorum, M°CCCC° vicesimo quinto.

XLVII

Le châtelain de Bulle remet en liberté Antoinette Arbalester, qui avait été emprisonnée contrairement aux franchises de la ville.

Bulle, 1434 (1435), 6 Janvier.
Archives de Bulle; Ville.

* Nouerint vniuersi quod cum Anthonia, filia quondam Cristini, filii quondam Johanneti dicti Arbellester de Bulo, impubes, heresque vniuersalis dicti quondam Johanneti, absque mandato et consensu Johannis Gaschet de Grueria clerici, Roleti Fontanel de Bulo, parentum predicte Anthonie et eiusdem tutorum per predictum quondam Johannetum in sua vltima voluntate sibi institutorum, vnacum nobili viro Nicodo de Prez, domicello, castellano Buli, ducta fuerit per quemdam appellatum Petrum Challet, clericum, infra castrum de Bulo ad prefatum Nicodum de Prez, castellanum, et hoc die martis ante festum Epiphanie Dni, anno quo infra. Verum cum predicta Anthonia requisita fuerit dicto castellano per prefatos parentes et tutores et per certos alios suos parentes, tam infra dictum castrum de Bulo, quam eciam ante hospitale dicti loci, in presencia Anthonii Marsens, burgensis de Bulo, pro tunc gubernatoris communitatis dicte ville, electus et constitutus in absencia Jacobi Ardiod, commendatoris dicte ville, Mermeti Pacho, Johannis Marsens, Mermeti Alex, Anthonii Tuppin et plurium aliorum tam nobilium, burgensium quam habitantium dicte ville ibidem ante dictum hospitale existentium, eidem castellano supplicando et requirendo quatenus ipse castellanus predictam Anthoniam, sine causa justa nullaque offensa per eandem facta et absque clama de ipsa per quemcunque facta detenta, dictis parentibus suis restitueretur, offerendo se dicti parentes et prestando eidem castellano

caucionem pro ipsa Anthonia fiendam de stando juri. Quibus sic actis prefatus castellanus dictam Anthoniam remittere omnino recusauit. Vnde prefatus gubernator et plures alii dicte ville, ibidem coram dicto castellano existentes, prefatum castellanum requisierunt quatenus dictam Anthoniam minime detentam et contra libertates et franchesias ville Buli, quas idem castellanus infringebat in detencione dicte Anthonie, in predictis libertatibus et franchesiis libere remitteret, prout prefatus castellanus promiserat per suum juramentum ipsas libertates et franchesias dicte ville obseruare. Hinc est quod ego prenominatus Nicodus de Prez, castellanus, attentis premissis, volens et cupiens toto posse meo ipsas libertates et franchesias obseruare, prout juraui, dictam Anthoniam dictis gubernatori et predictis nobilibus et burgensibus dicte ville ac Roleto Fontanel et Anthonio Gaschet parentibus dicte Anthonie ante hospitale in libertatibus et franchesiis dicte ville remisi et remitto. De qua remissione et de omnibus premissis prenominatus gubernator petiit a me dicto castellano per juratum infrascriptum sibi tradi vnam litteram testimonialem ad obseruacionem dictarum franchesiarum et libertatum. Acta fuerunt hec, vt supra, ante dictum hospitale, in presencia nobilium virorum Francisci de Vrsens, Jacobi de Clerie, domicellorum, Johannis Champion, Perreti Hugonier, clerici, Johannis Fabri, Johannis Massaleir, burgensium Gruerie, et plurium aliorum. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum ante dictum hospitale, die festi Epiphanie Dni, que fuit dies sexta mensis januarii, anno Dni millesimo quatercentesimo trigesimo quarto. P. Marsens.

XLVIII

Guillaume de Prez, donzel, prête hommage à l'évêque de Lausanne pour une maison située dans la ville de Bulle.

1438, 12 novembre.

Archives de Fribourg; Reconn. de Bulle, n. 57, f. XXXX.

* Datum die duodecima mensis nouembris, anno Dni millesimo quatercentesimo XXX° octauo. Guillermus de Prez, domicellus, nomine suo et Perronete vxoris sue, confessus fuit se tenere sub

homagio franco quamdam domum suam sitam in vico de medio a parte montis, que fuit de tenemento Nycodi Michichil, juxta grangiam Petri Cul a vento, domum Petermandi dou Pouer a borea et affrontat vie publice ab occidente, et debet dno caluacatam, coruatam consuetas, banum, clamam, merum, mistum imperium et omnimodam juridicionem.

XLIX

L'évêque de Lausanne accorde à perpétuité les droits d'ohmgeld aux Bullois.

Bulle, 1438, 2 septembre.
Archives de Bulle; Ville.

Johannes de Pringino, diuina miseracione Lausannensis episcopus et comes, notum fieri volumus vniuersis presentibus et futuris presentes litteras inspecturis, visuris et audituris quod cum dilecti nostri fideles nobiles et burgenses et incole ville nostre de Bulo grauia onera, sumptus et expensas sustinuerint et sustineant, tam pro fortifficacione et reparacione murorum et bastimentorum dicte ville, qui in maiori parte indigent reparacione, tam propter ruynam in dictis muris eminentem, quam eciam pro aliis necessitatibus ipsius ville, que commode fieri non possent propter tenuitatem emolumentorum communitatis dicte ville, que non suppetunt nec sufficiunt ad onera predicta supportanda et reparaciones predictas faciendas, idcirco nobis pro parte ipsorum nobilium, burgensium et incolarum dicte ville fuit humiliter supplicatum, quatenus premissorum omnium et singulorum intuitu eisdem largiri et concedere dignaremur obolos super vino ad tabernam perpetue vendendo in dicta villa nostra de Bulo, videlicet super quolibet poto vini vendendi ad tabernam unum obolum, atque perpetue eisdem confirmare, laudareque et perpetue approbare longuellum ipsis de Bulo perpetue concessum et liberaliter largitum per bone memorie dnum Guillelmum de Menthonay, quondam episcopum Lausan., predecessorem nostrum, atque premissa omnia et singula perpetue firma et stabilia permaneant et longum seruentur in euum, laudari et approbari facere per venerabile capitulum ecclesie nostre Lausan. Nos

igitur Johannes, episcopus prefatus, supplicacioni ipsorum fauorabiliter annuere volentes, cum premissa fulciantur veritate, prout oculenter vidimus et visitauimus, desiderantesque ex nostro pastorali officio, prout tenemur, vt dicta villa fortifficetur et muniatur instrumentis et artilleriis ad defensionem et protectionem dicte ville necessariis, congruis et opportunis, prout decet et conuenit in villa predicta, attento loco vbi est situata, et vt semper dicti nobiles, burgenses et incole eorum propositum et voluntas feruentius augeantur et animentur ad fortifficacionem, municionem et reparacionem dicte ville et alia eidem incumbentia et necessaria onera supportanda, que minime supportare possent, nisi eorum emolumenta augmentarentur, idcirco ex hiis et aliis justis respectibus moti atque matura deliberacione super premissis cum consilio nostro nobiscum assistente habita, gratis, sponte ac ex nostra sciencia et liberali atque spontanea voluntate donamus, largimur, concedimus et prenominatis nobilibus, burgensibus et incolis et communitati ville nostre predicte de Bulo perpetue et irreuocabiliter annuimus et liberamus eisdem quod ipsi et gubernator dicte ville presens et futurus, de consensu et voluntate consilii ville, possit et possint et valeant perpetue imponere, statuere et ordinare obolos super vino in dicta villa vendendo, prout supra, sub modis et condicionibus infrascriptis inuiolabiliter et perpetue obseruandis, tenendis et complendis. Primo quod communitas nostre ville Buli teneatur et debeat muros nuncupatos *le glacier,* retro et circa grangiam nostram Buli existentes, qui tendunt ad ruynam et minantur, refficere et reparare bene et decenter ad dictamen operariorum in talibus expertorum, et ipsos muros siue *glacier* perpetue manutenere bene et decenter, et hoc mediantibus concessione et largicione huiusmodi. Et insuper quia ea que juste et racionabiliter sunt concessa et largita, non debent reuocari, sed pocius confirmari, preterea longuellum dicte communitati de Bulo concessum et largitum per prenominatum quondam dnum episcopum de Menthonay, vestigia inherentes, laudamus, ratifficamus, emologamus et perpetue approbamus per presentes. Promittentes nos prefatus Johannes episcopus juramento nostro manu ad pectus nostri apposita more prelatico, pro nobis et nostris in dicta nostra ecclesia successoribus, premissa

omnia et singula rata, grata et firma perpetue habere, tenere et inuiolabiliter obseruare et non contra facere, dicere vel venire modo quouis in futurum. Nos autem Anthonius de Prez, in decretis licenciatus, cantor, Rodulphus Gauardi, in vtroque jure baccalarius, Girardus de Verello, Anthonius Gapetti, Petrus Freney, Johannes Falqueti, in decretis licenciatus et magister in artibus, Stephanus Garnery, baccalarius in decretis, litterarum apostolicarum scriptor et abbreuiator, Petrus de Lauignye, Guillelmus Cochardi, Johannes Berthodi, Henricus Bolomery et Humbertus Megeua, canonici ecclesie Lausann., in loco capituli predicte ecclesie ad sonum campane et in presencia prelibati reuerendi dni episcopi in vnum conuocati, capitulantes et capitulum facientes, nomine tocius capituli, attendentes premissa omnia et singula per prefatum reuerendum dnum episcopum largita, concessa et laudata, prout supra, ipsaque omnia et singula fore et redundare in vtilitate, decore et comodo ville predicte et ecclesie Lausan., prout fide dignorum testimonio comperimus, ideo nos prenominati cantor, canonici et capitulum, scientes et spontanei, omnia et singula premissa, prout supra, per reuerendum in Christo patrem et dominum episcopum prefatum nobilibus, burgensibus, incolis et communitati donata, largita et concessa, laudataque, ratifficata, confirmata et approbata, prout supra scribuntur, laudamus, emologamus, ratifficamus, penitusque et imperpetuum confirmamus per presentes, tali condicione in premissis adiecta per dictos nobiles, burgenses, incolas et communitatem inuiolabiliter et perpetue obseruanda et tenenda, videlicet quod omnia emolumenta, obuenciones et prouentus omnes ex obolis premissis, vt premittitur concessis, prouenientes et proueniencia implicentur, conuertantur et ponantur ad vsum fortifficacionis, reparacionis et municionis ac deffensionis et aliarum euidentium necessitatum ville predicte et non ad alios vsus, ita tamen quod dicti nobiles, burgenses et incole ville predicte, seu aliquis ex ipsis deputatus et electus, siue admodiator dictorum obolorum teneatur et debeat omni anno reddere bonum et legitimum computum et racionem de et super dictis emolumentis, obuencionibus et prouentibus dictorum obolorum, in quo quidem computo, sicut premittitur, reddendo et audiendo prenominati nobiles, burgenses et incole dicte ville vocar

debeant et teneantur castellanum dicti loci de Bulo, qui pro tempore fuerit, ad huiusmodi computum audiendum, si interesse voluerit, ad videndum si emolumenta predictorum obolorum ad vsus supradictos conuertantur et implicentur ac ponantur et non ad alios vsus dicte ville inutiles et infructuosos. Et promittimus nos prefati cantor, canonici et capitulum bona fide nostra loco juramenti prestita contra premissa vel ipsorum aliqua non facere, dicere vel venire modo quouis in futurum. In quorum omnium et robur premissorum testimonium nos prefati episcopus et capitulum sigilla nostra his presentibus litteris duximus apponenda, vnacum sigillo manuali secretarii et jurati nostri subscripti. Datum et actum quo ad prefatum reuerendum dnum episcopum, in castro Buli, die secunda mensis septembris, et quo ad prefatum venerabile capitulum, in loco capitulari ecclesie predicte, die jouis post festum Natiuitatis beate Marie Virginis, que fuit vndecima mensis predicti, anno Domini millesimo quatercentesimo tricesimo octauo.

Per dnum
Sic concessum

ANTHONIUS DE PREZ, cantor.
P. FRENERY.
P. DE LAUIGNYACO.
BERTHODI.

Sceau tombé.

L

Pierre de Verdes vend à Nicod de Prez diverses possessions sises à Bulle.

1438, 26 novembre.

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 12.

* Ego Petrus de Verdes, jurisperitus et burgensis Lausan., vendo de puro et franco allodio nobili viro Nicodo de Pres res et possessiones infrascriptas, sitas in villa et territorio de Bulo. Primo domum meam, sitam in dicta villa, prope ecclesiam dicte ville, juxta cimiterium, quadam bezeria [1] molendini dicte ville intermedia ab oriente, quamdam platheam communem dicte ville ab occidente et

[1] Canal.

affrontat vie publice a parte anteriori; item vnum morcellum prati, en Pallu; item aliud morcellum terre, in campo de Trema, vna cum fondis, etc., pro precio sexaginta et decem lb. Laus. bon. Sub sigillo curie Lausan. Datum die vicesima sexta mensis nouembris, anno Dni millesimo quatercentesimo trigesimo octauo.

JOHANNES DE PASSIBUS.

LI

Jean de Prez, donzel, est mis en possession de la mayorie de Bulle.

Bulle, 1438 (1439), 1 février.
Archives de Bulle; Ville.

Ad vniuersorum tam presentium quam futurum harum serie litterarum deducatur perpetuam noticiam, quod propter infrascripta rite peragenda personaliter et specialiter constituti, ad sonum campane, ut moris est, ad inuicem congregati ante hospitale ville Buli, vbi negocia dicte ville tractari sunt solita, Johannes Marsens, mistralis dicti loci Buli pro nobili Nicodo de Prez, castellano eiusdem loci reuerendi in Christo patris et dni dni Johannis de Pringino, Dei et sedis apostolice gracia Lausan. episcopi et comitis, pro tribunali sedens, Petrus Frossar, gubernator et gubernatorio nomine tocius communitatis dicte ville, Johannes de Prez, domicellus, ipsius Nicodi genitus, Petrus Curti, clericus, Rodulphus Alex, Johannes de Murys, Petrus Cornyeir, Johannes de Marsens, Mermetus Confessa, Johannes de Ripa, Johannes de Gex, Petermanus de Puteo, Johannes Jaquenod, Johannes de Prez, Johannes Tabussaut, Johannes Garyn, Petrus Pascho, Perretus Dudyn, Cristinus et Mermetus Alex, fratres, Petrus de Marsens, Christinus Perretaz et plures alii ex dicta communitate fide digni. Prenominatus vero Johannes de Prez scienter et aduise peciit et graciose prenominatos gubernatorem et villenses requisiit, ut ipsi eundem in officio et exercicio maiorie dicte ville recipere et ponere dignarentur vigore donacionis eidem de ipsa maioria per prefatum Nicodum de Prez, domicellum, carissimum genitorem suum, ut dicebat, facte, ad exercendum et regendum ipsius maiorie officium, prout hactenus predecessores sui

ac alii maiores illic ipsum exercuerunt officium. Qua requisicione sic benigne per eundum nobilem Johannem de exercicio dicti officii fiendo facta per ipsum, et per ipsos gubernatorem et burgenses audita, prenominatus Petrus Frossar, gubernator dicte communitatis, de quorum supra villensium et burgensium voluntate, peciit prenominato Johanni, domicello, in manibus dicti mistralis super sacrosanctis Dei euangeliis prestari juramentum vigore peticionis jamdicti exercicii fiendi de obseruando jura, libertates, franchiesias, consuetudines et vsus tam scriptos dicte ville quam non scriptos. Qui Johannes non intendens juribus, libertatibus, franchiesiis, consuetudinibus et vsibus eorumdem predictis nulliter derogare, quinymo posse suo, vt moris est, tenere et obseruare, jurauit super sacrosanctis Dei euangeliis per eundem in manibus eiusdem mistralis tactis ipsum maiorie officium bene, laudabiliter et probe omnibus suis viribus exercere et regere, neminemque pretextu dicti officii opprimere. Quo juramento sic per ipsum prestito, ipsi gubernator, quo supra nomine, et villenses eundem in ipso maiorie officio ac ipsius officii exercicio receperunt et litteras per presentes admiserunt. De quibus quidem premissis omnibus et singulis ipse gubernator, nomine quo supra, et idem maior, nomine suo, pecierunt a dicto mistrali ipsis dari duo instrumenta, quodlibet per se faciens fidem; quibus concessit sub sigillo viri venerabilis dni decani de Ogo sigillanda. Et nos decanus prefatus ad preces et requisiciones prenominatorum maioris et gubernatoris nobis oblatas fideliterque relatas per Petrum Marsens, sepe dicti loci Buli clericum, nostri decanatus juratum, cui super hiis vices nostras commisimus et fidem plenariam adhibemus, sigillumque dicti nostri decanatus presentibus duximus apponendum. Datum et actum Buli, ante dictum hospitale, presentibus Petro Try alias Vualet, Perreto Ruschinnet de Rotauilla et Johanne Blanchard de Carys, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis, die prima mensis februarii, anno Dni millesimo quatercentesimo trigesimo octauo.

Idem P. Marsens.

LII

L'évêque de Lausanne confirme aux Bullois le droit de tenir un marché chaque lundi, et fait divers règlements à ce sujet.

Lausanne, 1445, 6 février.

Archives de Bulle; Ville. — Archives du canton de Vaud; Registre d'actes divers passés au nom de Georges de Saluces, f. CX.

Georgius de Saluciis, Dei et apostolice sedis gracia Lausannen. episcopus et comes, dilectis nostris gubernatori, burgensibus et communitati ac habitatoribus ville nostre de Bulo salutem et dilectionem. Ad ea que decorem et commodum locorum et subdictorum nostrorum ac ecclesie nostre Lausan. respiciunt libenter intendimus, et ea per que status locorum et subdictorum huiusmodi prosperetur in melius merito concedimus. Cum itaque, sicut pro parte vestra nobis nuper oblata petitione monstrastis, licet vos olim ex concessione et gratia dnorum predecessorum nostrorum episcoporum Lausan. forum in dicto opido qualibet die lune singularium ebdomadarum cuiuslibet anni habueritis et tenueritis, ex quo hactenus habundantia mercanciarum, rerum venalium, mercatorum et populi vtriusque sexus multitudo pro mercanciarum et rerum predictarum vendicione, empcione et deductione ipsis diebus fori concurrebat et conueniebat; causantibus tamen nonnullis sinistris euentibus forum huiusmodi plurimum est diminitum, propter quod nobis humiliter supplicastis, vt circa hec graciam et fauores vobiscum benigne impertiri dignaremur. Hinc est quod nos vestris instantissimis precibus et supplicacionibus nobis in hac parte porrectis inclinati, ac etiam vt facilius et commodius onera vobis et ipsi loco nostro ad causam fortificacionis, reparacionis et conseruacionis eiusdem loci nostri facere et supportare valeatis, forum predictum qualibet die lune singularium ebdomadarum, vt prefertur, tenendum pro nobis et nostris successoribus de gracia speciali tenore presentium renouamus et vobis imperpetuum concedimus, saluis tamen semper juribus et emolumentis nobis et successoribus nostris debitis et prestari solitis. Statuendo insuper et ordinando, juxta dictas preces atque supplicaciones vestras, pro maiori cuiuslibet ad dictum forum venientis et in eo interessentis libertate, quod nullus burgensis seu

incola dicti loci nostri de Bulo aut alius infra districtum castellanie nostre eiusdem pro tempore residens, cuiuscunque condicionis existat, personam, mercancias, denariatas siue bona quecunque cuiusuis extranei vel etiam de dicta castellania qui ad dictum forum pro tempore venerit die fori predicti, veniendo, stando et redeundo barrare, arrestare, occupare, detinere vel de illis quouis quesito colore clamam facere possit aut illos impedire, nisi pro delicto vel casu criminali, quod si secus attemptatum fuerit, pro nullo habeatur, nisi pro delicto vel casu criminali, nec talis qui barratus extiterit ad aliquod bannum vel interesse dni vel partis conquerentis ea de causa sit astrictus, quin ymo impedimentum procurans bannum quinque solidorum monete nostre Lausan. nobis applicandorum pro qualibet vice incurrat, ad quod soluendum possit et debeat compelli, vt moris est aliorum. Mandantes eciam et precipientes nostris subdictis de Albaaqua, de Rotavilla et de Ruppe ac omnibus et singulis ipsorum mandamentorum, vt ipsi et eorum singuli suas mercancias et denariatas quas vendere et ad forum conducere voluerint, ad prefatum forum de Bulo conducant et conducere faciant de cetero. Vt autem forum predictum cursum et nomen magis accipiat de vendicione et expedicione bladorum, mercanciarum et rerum venalium que ibidem conducentur, juxta per vos supplicata, vt prefertur, statuimus similiter et ordinamus quod nulli burgensi et habitatori dicti loci nostri de Bulo liceat, hinc ad tres annos proxime futuros a data presentium incohandos, mercancias, denariatas seu alias res quascunque venales de Bulo conducere vel portare seu conduci aut portari facere ad aliud forum, preterquam ad ipsum forum Buli, nisi prius illas ibidem vna die dicto foro durante debite et sine fraude venditioni publice exposuerit et tenuerit, aut etiam illas denariatas et mercancias in ipso foro Buli emerint, et hoc sub banno trium solidorum dicte monete nostre Lausan., vt prefertur, nobis applicandorum, pro quolibet contrafaciente et pro qualibet vice; super quibus bannis inquirere et inquiri facere, ac illa exigere et percipere valeamus. Ceterum quod nullus burgensis vel residens Buli aut alius quicunque possit vel debeat in dicto loco nostro de Bulo quodcunque bladum vendere, nisi ad mensuram ipsius loci et in die fori predicti ac in loco ad hec deputato seu

deputando, eciam sub simili banno trium solidorum similium nobis, vt prefertur, applicandorum et percipiendorum. Preterea pro continuacione dicti fori, vestris etiam precibus et supplicationibus annuentes, statuimus et ordinamus quod quilibet burgensis et habitator Buli secundum possibilitatem suam teneatur emere et leuare die fori predicti de mercanciis et denariatis venalibus ibidem existentibus, de consensu tamen vendentium et pro precio competenti, et ad hoc faciendum possint compelli per castellanum nostrum aut eius locumtenentem, ad requestam seu querelam gubernatoris ipsius loci nostri de Bulo vel alias, si opus sit, prout eidem castellano nostro aut eius locumtenenti predicto visum fuerit expedire. Volumus insuper et ordinamus quod in ipso foro de Bulo nos et successores nostri habeamus et percipiamus qualibet dicta die lune in qua forum, prout supra, habebitis, vendas ac alia jura et emolumenta, sicuti predecessores nostri et nos habere et percipere consueuimus qualibet die sabbati in foro ciuitatis et ville nostrarum Lausan.; prouiso eciam quod subdicti nostri et ecclesie nostre Lausan. qui sunt immunes in Lausanna de non soluendo vendas et alia jura et emolumenta predicta, ex nunc et imperpetuum in dicto foro de Bulo vendas et jura et emolumenta huiusmodi soluere minime teneantur. Datum in ciuitate nostra Lausan., sub sigillo camere nostre, presentibus venerabilibus viris dnis Jacobo de Prouanis, priore prioratus S^ti Sulpicii, magistro hospicii nostri, Stephano Garnery, sacrista et vicario (nostro) in spiritualibus, Richardo de Fonte, officiali nostro, canonicisque Lausan., Jacobo Arconcery, canonico Sedunensi, procuratore fiscali, Francisco de Menthone, in temporalibus vicario, cum pluribus aliis capellanis, scutiferis, et familiaribus nostris, videlicet die sabbati sexta mensis februarii, anno a Natiuitate Dni millesimo quadringentesimo quadragesimo quinto.

Per dnum. HUGO DE BEEA.

Leuata est presens littera ad opus predicte ville.

Sceau pendant en cire rouge, endommagé.

LIII

Reconnaissance de Cristin Alex et de Jean Paschod, bourgeois de Bulle, en faveur des enfants de Nicod et de Jean de Prez.

1445 (1446), 21 février.
Archives du canton de Fribourg ; Bulle, n. 33.

* Nos Cristinus Alex et Johannes Paschodi, burgenses de Bulo, tenere confitemur, quilibet pro medietate, spacio nouem annorum, a nobilibus viris Guidone et Guilliermo de Prez, fratribus, de Rota, et Georgio Sineueri, domicello Corberiarum, veluti tutoribus Petri et Aymonis, liberorum impuberum quondam nobilis viri Nycodi de Prez, atque Francisci et Johannis eciam liberorum impuberum quondam Johannis de Prez, domicelli, filii dicti Nycodi, quinque seytoratas seu falcatas sitas en la vy de Riart, item ibidem dimidiam posam terre, item ibidem vnam posam cum dimidia terre, item en Planchy decem posas terre, et hoc sub censu annuo centum solidorum bon. Laus. Confitentes dictas terras esse in bona curtura. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum vicesima prima die mensis februarii, anno Dni millesimo quatercentesimo quadragesimo quinto.

JAQUETUS ARDIODI.

Pas de sceau.

LIV

Georges de Saluces, évêque de Lausanne, accense le bois de Voucens à Jaquemet de Marie de Sainte-Agathe.

1461, 7 octobre.
Archives du canton de Fribourg ; Bulle, n. 55.

* Georgius de Saluciis, Lausan. episcopus et comes, serie presentium fieri volumus manifestum quod cum quedam nostra costa seu pecia nemorum sita in territoriis nostris de Bulo et de Riaz, dicta de Voucens, diu vacauerit et de presens vacet, nullo fructu siue redditu inde nobis prouenientibus, in nostri preiudicium, nos igitur accensamus et albergamus predictam costam cum suis fondis, juribus et pertinentiis dilecto nostro Jaquemino de Maria de Sancta

Agatha, Vercellensis diocesis, thegulario nostro Buli, pro decem sol. bon. Laus. census ratione directi dominii nostri et decima singulis annis, si toto vel parte seminetur, reseruatis nobis quercubus ac fructibus eorumdem per eumdem accensatarium nullomodo extirpandis, ac eciam in dicta costa affoagio nostro castri Buli, dum in nemore eum contingerit vigere. Sub sigillo curie Lausan. Datum die septima mensis octobris, anno Dni millesimo quatercentesimo sexagesimo primo.

Ex registris PETRI DESCHAUX leuauerunt JACOBUS RICHARDI et BENEDICTUS TROLLYETI.

Fragment du sceau.

LV

Accord entre la ville de Bulle et les villages qui dépendent de la paroisse de ce lieu au sujet du logement et de l'entretien d'un lépreux.

1463 (1464), 22 mars.
Archives de Bulle; Ville.

Nouerint vniuersi et singuli presentes pariter et futuri quod cum litis et questionis materia verteretur maiorque verti et moueri in futurum speraretur inter burgenses et incolas ville Buli, ex vna parte, et probos homines et incolas villagiorum et locorum de Vuadens, de Mollon et de Marsens, parrochianos ecclesie parrochialis Buli, ex reliqua parte, quod cum Jaquetus Asteir ex permissione diuina morbo lepre crucietur et effectus fuerit leprosus, qui peciערit sibi fieri vnam leprosiam seu maladeriam aut domum in qua morari posset, et alia fieri que leprosis sunt fieri consueta, in cuius domus maladerie auxillium et subsidium dicebant et proponebant hiidem incole et burgenses de Bulo alios parrochianos villagiorum predictorum teneri et contribuere debere, seque juuare et supportare ad missiones et expensas eiusdem Jaqueti Asteir et domus maladerie eiusdem teneri de jure ac loci et patrie consuetudine. Dictis vero forensibus parrochianis et incolis locorum predictorum de Vuadens, de Mollon et de Marsens dicentibus et asserentibus ad premissa minime teneri nec cogi posse, ex eo quod dictus Jaquetus Asteir qui, vt supra, a Deo permictitur, leprosus est effectus, est de villa

Buli, dictosque burgenses Buli ad domum eiusdem leprosi et alia eiusdem Jaqueti onera et missiones teneri et debere, seque ab hiis esse et fore immunes. Tandem post multas altercaciones hinc et inde habitas fuerunt personaliter constituti Rodulphus Porteir, veluti preceptor et commendatarius ville et communitatis Buli et eo nomine, ex vna, Aymo Perreta alias Villiet, commendatarius villagii de Vuadens, vna secum Philippus Tersier, Johannes Brunet et Johannes Borcar dicti loci de Vuadens, ac Johannetus Magnyens et Perretus Bosson loci et villagii de Marsens, nominibus suis propriis tantum, volentes et affectantes de premissa questionis materia ad bonam pacem, tranquilitatem et conclusionem deuenire, vt partium parcatur laboribus, missionibus et expensis, de dicta questionis materia scientes, prudentes et spontanei ac de juribus suis plenarie certifficati, aduisi et consulti atque bene premeditati, nominibus quibus supra, mediante tractatu amicabili nonnullorum dictarum partium amicorum, concordauerunt, conuenerunt et transigerunt vt sequitur. Videlicet quod illi de Vuadens et de Marsens debeant et teneantur ex nunc imperpetuum juuare illos de Bulo pro dicto Jaqueto Asteir et omnibus aliis quibus morbus lepre contingerit accedere et similis casus euenerit, quod Deus aduertat, ad supportandum et soluendum missiones et expensas atque onera pro eorum rata. Et vice versa dicti de Bulo ex nunc et perpetue teneantur et debeant illos de Vuadens et de Marsens, tociens quociens casus similis euenerit et morbus lepre alteri ipsorum acciderit, juuare et onera supportare illius qui ipsorum leprosus fuerit, juxta eorum ratam et porcionem. Quamquidem concordiam et amicabilem composicionem nos dicti Rodulphus Porteir, commendatarius ville et communitatis Buli, nomine eiusdem communitatis, de laude tamen et voluntate quorum infra burgensium, Aymo Velliet alias Perreta, commendatarius villagii et communitatis de Vuadens, Philippus Tersier, Johannes Brunet et Johannes Borcar, incole dicti loci de Vuadens, atque Johannetus Magnyens et Perretus Bosson de Marsens, nominibus nostris propriis tantum, pro nobis et nostris successoribus, laudamus, ratifficamus, emologamus et confirmamus perpetue per presentes, ac promittimus juramentis, etc. Nos vero infrascripti burgenses et incole Buli, de quorum laude, voluntate et

consillio supradictus Rodulphus Porteir, commendatarius noster, ad transactionem cum quibus supra parrochianis processit, videlicet nos Petrus Marsens, notarius, Cristinus Alex, Mermetus Alex, Nycodus Michiel, Roletus Giglar alias Glasson, Vldryodus Joly, Cristinus Judet, Cristinus Porteir et Johannes Tabussaud dictam amicabilem concordiam, eciam in quantum in nobis est, laudamus, ratifficamus et emologamus pro nobis et nostris successoribus, premissisque omnibus consentimus ac nostrum prebemus assensum pariter et consensum. In cuius rei testimonium nos decanus de Ogo, ad preces et requisicionem omnium et singulorum supradictorum quorum interest et intererit in futurum, nobis fideliter relatas per Guillelmum Bruczodi de Bulo, clericum quondam juratum nostrum, post cuiusquidem Guillelmi Bruczodi obitum presentem litteram nondum leuatam de suis eiusdem Guillelmi registris seu notulis eius manuscriptis extrahi fecimus atque grossari per Aymonem Ponne, in Bulo notarium publicum eciam juratum nostrum, qui nobis fideliter retulit premissa in eisdem prothocollis seu notulis inuenisse substancialiter scripta atque notata, et quibus juratis nostris predictis super hiis vices nostras commisimus et sibi fidem plenariam adhibemus, sigillum nostri decanatus de Ogo presentibus litteris duximus apponendum. Datum die vicesima secunda mensis marcii, anno Dni millesimo quatercentesimo sexagesimo tercio.

Idem A. PONNE, commissarius.

LVI

Le châtelain de Bulle remet en liberté Marguerite Cornyer, qui avait été emprisonnée contrairement aux libertés de la ville.

Bulle, 1472, 21 juin.
Archives de Bulle; Ville.

* Cum nobilis vir Girardus de Bruello, castellanus Buli, nulla legitima causa detinuerit Margueritam relictam Cristini Cornyer de Bulo et ipsam carceribus infra castrum Buli mancipauerit, in preiudicium franchesiarum et libertatum ville et communitatis Buli, ymo tocius juridicionis Lausan. ac grande dampnum ipsius Marguerite, propter quod fuit contra ipsum nobilem castellanum sup-

plicatum dnis sindicis ecclesie cathedralis Lausan. ex parte capituli eiusdem ecclesie, sede episcopali vacante, super remissione dicte Marguerite per dictum castellanum. Hinc est quod anno Dni millesimo quatercentesimo septuagesimo secundo, die vicesima prima mensis junii, memoratus nobilis castellanus visis et reuerenter receptis a Johanne de Rippo alias Banderet dicti loci, genero eiusdem Marguerete, quibusdam litteris mandatoriis dnorum sindicorum ecclesie Lausan., datis Lausanne die vicesima mensis junii, anno quo supra, per quas mandatur per eundem castellanum predictam Margueritam (remitti), aut dici per eundem causas (propter) quas ipsam detinet. Quibus lectis confitetur dictam Margueritam indebite cepisse, ipsamque remisit ad sui honoris et libertatis pristinum statum et sub franchesiis et libertatibus quibus pridem erat, illam citra pontem castri aducendo. Actum Buli, in introitu pontis, in platea castri.

A. Ponne.

LVII

Sentence arbitrale entre le curé de Bulle et le chapelain de l'autel de Saint-Jean-Baptiste.

1472 (1473), 4 février.
Archives de Bulle; Clergé.

* Nouerint vniversi quod orta questione inter dnum Guillermum de Sancto Ciriaco, curatum Buli, nomine sue ecclesie, ex vna, et dnum Rodulphum Rosserii de Corsaul supra Viuiacum, rectorem capelle B. Johannis Bapt. infra ecclesiam Buli fondate, ex aliqua (sic) parte, super eo quod dictus dnus curatus dicebat quod offertoria misse festi B. Anthonii confessoris, cuius imago in dicto altari B. Johannis Bapt. extat, et omnes oblaciones tam cere, argenti, tibiarum porcorum et alia, cuiuscunque speciei forent, dicto curato in toto pertinebant et suis antecessoribus pertinuerunt. In cuius oppositum dictus rector dicebat quod dicte oblationes diuidi debent et solite fuerunt inter curatum et capellanos eiusdem altaris, ex eo quod ab inicio fondacionis eiusdem capellanie imago dicti sancti Anthonii pro patrono cum titulo B. Johannis Bapt. venerata fuit

et diebus modernis veneratur, prout in quibusdam indulgenciarum litteris per bone memorie dnum Guilliermum de Challant, Lausan episcopum, dicto altari beatorum Johannis Bapt. et Anthonii confes. concessis. Tandem dicte partes de premissis omnibus compromiserunt in dnos Jacobum Chablaysii, curatum Gruerie, et Valerianum Fabri, curatum de Broch, tanquam in arbitros. Et nos prenominati Jacobus et Valerianus, informati de materia subiecta apud quos casus similis tam in Rotundomonte quam in Grueria occurrit, pronunciamus quod omnes oblaciones in die festi S. Anthonii in dicta capellania ex nunc dicto curato pertineant, exceptis oblacionibus argenti que dicto rectori pertineant. Item pronunciamus quod die festi S. Anthonii dictus curatus debeat celebrare seu celebrari facere in dicto altari missam ipsius diei solempniter iuxta modum hactenus obseruatum. Item pronunciamus quod dictus curatus ex nunc teneatur annis singulis dicto rectori in die dicti festi bene et condecenter suis propriis missionibus dare ad prandium. Quam pronunciacionem nos dicte partes laudamus et promittimus inuiolabiliter obseruare. Sub sigillo decanatus de Ogo. Presentibus dno Glaudio Porcheti, vicedecano de Ogo, et viro nobili Aymone de Prez de Rota. Datum die quarta mensis februarii, anno Dni millesimo quatercentesimo septuagesimo secundo.

AYMO PONNE.

LVIII

Le procureur du cardinal Julien, évêque de Lausanne, jure de maintenir les libertés et les franchises de la ville de Bulle.

Bulle, 1474, 28 mars.
Archives de Bulle; Ville.

In nomine Dni nostri Jhesu Christi, Amen. Nouerit modernorum presencia et futurorum posteritas non ignoret quod anno Dni millesimo quatercentesimo septuagesimo quarto ab annunciacione dnicali sumpto, indicione vero septima et die lune intitulata vicesima octaua mensis marcii, hora nona, in platea communi ante portam superiorem ville Buli, in mei notarii publici et testium subscriptorum presencia et audiencia existens et personaliter constitutus vir

egregius et venerabilis dnus Libertes de Nanis de Luca, vtriusque juris doctor, velut ambassiator seu implorator et procurator et eo nomine reuerendissimi in Christo patris et dni dni Juliani, tituli sancti Petri ad vincula sancte Romane ecclesie presbiteri cardinalis, Lausannensis episcopi et comitis, qui veniens procuratorio nomine eiusdem ad adipiscendum veram possessionem et realem castri et ville Buli, gratis, scienter et consulte, non ex improuiso sed ex animo deliberato atque ex mandato, virtute potestatis siue procuracionis super hoc concesse, ad humilem supplicacionem et votum viri honesti Humberti Marsens, notarii et burgensis Buli, velut preceptoris et commendatarii ville et communitatis, secum assistentibus prouidis viris Petro Marsens, notario, eius fratre, Jacobo Porterii et Guillelmo Bruczodi, clericis, et aliis burgensibus ville Buli petentibus et requirentibus per memoratum dnum procuratorem, nomine quo supra, ante adeptionem possessionis dictorum castri et ville juramentum super franchesiis, libertatibus et consuetudinibus seruandis et obseruandis in dicta villa Buli, juxta morem huc vsque concessum et fieri solitum prestari. Qui quidem dnus Libertes de Nanis, velut procurator et nomine procuratorio quo supra, dictamen juridicum attendens quo cauetur cum exaudiende sunt preces animo diligenti quas informat justicia et ornatus non deserit honestatis, ideo prepositis sibi cum qua decuit reuerencia sacrosanctis reliquiis jurauit reuerenter tactis eisdem manualiter ac super eisdem dicto preceptori et commendatario, ut supra, postulanti ac aliis burgensibus, incolis et habitatoribus eiusdem ville Buli eorum franchesias, libertates, immunitates, consuetudines scriptas et non scriptas ac omnes alios bonos vsus, consuetudines ac exemptiones eiusdem ville Buli et quibus vsum est huc vsque in dicta villa Buli omnibus modis, formis et punctis quibus melius fieri poterit et fortioribus quibus retro preteriti felicum memoriarum reuerendi Lausanen. episcopi et comites defuncti juramenta consueuerunt prestare et jurauerunt, manutenere, actendere, seruare, complere ac illeze obseruare, subditosque et homines eiusdem ville Buli in suis bonis juribus, vsibus, consuetudinibus scriptis et non scriptis, exemptionibus et aliis suis libertatibus prorsus manutenere, protegere, seruare, custodire, ampare et thueri et cetera facere, prestare et impandere

que qui retrofuere dni episcopi et comites Lausanen. eisdem burgensibus et suis predecessoribus fecerunt, impanderunt et prestiterunt, et contra hec aut horum aliqua non facere, dicere, ire vel venire quomodolibet nunc vel imposterum, nec suis franchesiis, libertatibus et consuetudinibus innouare nec illas infringere facto, verbo seu opere, quin ymo premissa omnia et singula cum melioribus modo, via et forma quibus firmius fieri poterit et salubrius per memoratum reuer. in Christo patrem et dnum dnum cardinalem, Lausan. episcopum et comitem, cuius vice et nomine premissa fieri spondet, laudari, ratifficari, emologari, approbari facere et confirmari, et id cum effectu procurare quam primum ad has partes meauerit aut parte dictorum hominum et subdictorum ville Buli requisitus foret seu rogatus. De quibus premissis omnibus et singulis supranominatus Humbertus Marsens, preceptorio nomine quo supra, petiit et requisiit sibi fieri instrumentum publicum, cui memoratus dnus procurator nomine quo supra fieri concessit per me notarium publicum infrascriptum. Acta sunt premissa anno, die, indicione, mense et hora atque loco premissis, presentibus ibidem reuer. in Christo patre dno dno Johanne de Compesio, Dei et apostolice sedis gracia Thaurinensi episcopo, ven. viris dno Girardo Oddeti, canonico Lausan., dno Nobleto ambassiatore in quo supra dno procuratore, nobilibus viris Anthonio de Illens, balliuo Lausan., Petro de Prez, castellano Buli, Aymone de Prez, eius fratre, Petro de Soucens, ciue Lausan., et pluribus aliis fide dignis testibus in premissis assistentibus, et me Aymone Ponne, clerico, de Salenchia oriundo, Geneuensis diocesis, nunc in Bulo residente, notario, etc.

LIX

Rodolphe, coseigneur de Vuippens, vend à Girard, coseigneur du même lieu, sa part de la dîme de Bulle.

1475, 5 mai.

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 89.

* Ego Rodulphus de Vuippens, cundnus dicti loci, miles, vendo nobili viro Aymoni de Vuippens, cundno eiusdem loci, cognato meo,

filio quondam nobilis Girardi, condni de dicto Vuippens, totam partem meam decime seu decimis de Bullo in magna decima de Battentin et de Soucen michi dicto Rodulpho pertinentem, prout viri religiosi carthusie Vallis Sancte tenere solebant. Facta est autem dicta vendicio pro precio quinquaginta sex lb. Laus. bon. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum die quinta mensis maii, anno Dni millesimo quatercentesimo septuagesimo quinto.

PETRUS FABRI (capellanus de Vuippens).

LX

Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, confirme les concessions et les ordonnances de son prédécesseur Georges de Saluces relatives au marché de Bulle.

Bulle, 1477, 22 août.
Archives de Bulle; Ville.

Benedictus de Monteferrando, Dei et apostolice sedis gracia episcopus Lausan. et comes, vniuersis et singulis presentibus et posteris serie presentium fieri volumus manifestum quod nos, visis litteris diue memorie reuerendi patris dni Georgii de Saluciis, episcopi Lausan. et comitis, predecessoris nostri, quibus nostre presentes sunt annexe [1], et earum toto tenore propensius rememorato et attento, benedilectos burgenses et incolas nostros atque communitatem ville nostre Buli in èisdem subannexis mencionatos vberiori semper gracia et fauore pertractare volentes, ad humiles quoque eorum preces, causis maxime, respectibus atque considerationibus in ipsis subannexis expressis et mentionatis, in ea parte fauorabiliter inclinati atque moti, easdem litteras subannexas, quas juxta earum seriem pariter et effectum ratas et gratas habentes ac illas nostra auctoritate ordinaria emologantes, ex nostra certa sciencia maturaque consilii nostri super hiis deliberatione prehabita, pro nobis et nostris in dicta ecclesia Lausan. successoribus vniuersis, quo ad forum, statutaque, libertates et fauores intromentionatas, necnon et omnes ac singulas nundenas sibi ipsis supplicantibus alias dudum equidem concessas, sub tamen suis legitimis conditio-

[1] V. plus haut n° LII.

nibus adiectis et expressis reseruationibus, quantum opus est, eadem nostra auctoritate ordinaria renouandas et de nouo concedendas duximus, renouamusque et imperpetuum concedimus per presentes. Et insuper ipsos burgenses et incolas eiusdem ville nostre Buli honoribus pariter et comodis tanto sublimare reique publice occurrentibus necessitatibus in quantum possumus succurrere et prouidere speramus, quanto huiusmodi forum et nundenas suas debitis libertate, vberiorique gracia decoremus, ad eorum igitur humiles premissas preces, ceteris alias super hoc concessis statutis inherendo, ordinamus et dicta nostra auctoritate ordinaria serie presentium decernendo statuimus quod si quis imposterum ad huiusmodi forum et nundenas Buli veniens ad alicuius de Bulo alterove quocunque loco instanciam diebus fori et nundenarum huiusmodi eundo, stando, negociando aut redeundo pro quocunque debito aut alia quauis ex causa vel colore barretur, arrestetur, occupetur, detineatur aut impediantur, siue eius res, mercancie, denariate aut alia queuis bona sua barrentur, arrestentur, saisinentur, detineantur vel impediantur quoquomodo, seu etiam de et super illis clama fiat aut assignatio queuis, nisi pro delicto vel casu criminali tantum et non aliter, talis barratus, arrestatus siue impeditus, cuiusuis status, sexus, loci aut conditionis existat, dictis diebus fori vel nundenarum et casu criminali tantum excepto, vt prefertur, cum suis rebus, bonis, denariatis et mercanciis omnibus a dicta villa nostra et foro vel nundenis Buli libere et licite abire valeat et sua deferre pro libito sue voluntatis, absque alicuius dominii spiritualis nec temporalis super hoc licencia petita vel obtenta, et absque eo quod idem barratus seu barram vel impedimentum ei procurans nobis per hoc eisdem diebus aliquantulum offendant nec in aliquo propterea sint astricti, siue etiam quicquam pro huiusmodi clama et barra nobis nec quibusuis officiariis aut nunciis nostris inde soluere teneantur, quocunque tamen alio jure nostro ac successorum nostrorum et alterius ratione in premissis semper saluis remanentibus. In quorum fidem et testimonium premissorum nos Benedictus, episcopus et comes prefatus, presentes litteras nostras per dilectum fidelem secretarium episcopalem subscriptum exinde fieri et expediri, sigillique camere nostre jussimus et fecimus ap-

pensione communiri. Datum et actum in castro nostro Buli, die veneris vigesima secunda mensis augusti, anno Dni millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo, presentibus ibidem venerabili, nobilibusque et honestis viris dno Johanne Assenty, canonico, Anthonio de Illens, bailliuo nostro Lausan., Petro et Aymone de Prez, fratribus, Johanne de Gaudil, magistro hospicii nostri, et Bartholomeo Panet, computorum nostrorum episcopalium auditore, cum pluribus aliis personis fide dignis ad premissa astantibus.

Per dnum Idem DE NESCHEL.

Fragment du sceau.

LXI

Reconnaissance de Pierre de Prez en faveur de l'évêque de Lausanne.

1478, 8 avril.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 50, f. LXIII.

* Ego Petrus de Prez, filius quondan nobilis viri Nicodi de Prez, confiteor me tenere a dno Lausan. episcopo res sequentes, pridem per me in manibus Petri de Chaulx, nominibus meo et nobilis Aymonis fratris mei recognitas, videlicet medietatem michi pertinentem, vt supra, et aliam medietatem virtute partagii inter me et dictum Aymonem facti, primo vnum casale situm Buli, in vico hospitalis, juxta ipsum hospitale ex vento, domum Petri Clerc ex borea, carreriam publicam ex occidente et menia ville ex oriente, item vnum morsellum prati, en Pral Preueroz, juxta aliud pratum meum quod fuit Rodulphi de Bulo, pro quo debere confiteor vnum obolum bon. Laus. census; item unum gerdile ou Raffort sub directo dnio prefati dni; item de pascuis communibus vnam posam terre in campis de Tremaz, super qua debentur communitati (Buli) tres solidi pensionis annualis. Datum die octaua mensis aprilis, anno Dni millesimo IIII^cLXX octauo.

ANT. OCTHONINI.

LXII

Porterie de Bulle.

1478, 19 mai.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 50, f. LXV.

* Nos Cristinus Porter pro tercia, Marguereta relicta quondam Johannis Porter, tutrix Mermete filie mee, pro tercia, et Glaudius de Broch, tutor Francisci, Ambrosie et Johannete liberorum quondam Jacobi Porter, pro alia tercia parte, omnes in quantum sua interest et in solidum confitemur tenere a dno episcopo Lausan. porteriam duarum portarum ville Buli, etc. *(Comme dans la reconnaissance de 1378, n° XXXIII.)* Datum die decima nona mensis maii, anno Dni millesimo IIII^{c}LXX° octauo.

A^{us} OCTHONINI.

LXIII

François Richonet de Riaz reconnaît tenir de l'évêque de Lausanne une part de la panéterie de Bouleires.

1478, 22 mai.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 50, f. LXVIII.

* Ego Franciscus Richonet, filius quondam Perreti filii Mermeti Richonet de Riaz, confiteor me tenere a dno episcopo Lausan. partem meam panaterie de Bolery indiuisam cum heredibus Rodulphi de Bulo et cum salterio Bulli et heredibus dicte Franessaz, dicti Souterat et dictorum Jorant. Datum die vicesima secunda mensis maii, anno Dni millesimo quatercentesimo septuagesimo octauo.

A^{us} OCTHONINI.

LXIV

Reconnaissance de Pierre Clers en faveur de l'évêque de Lausanne pour le moulin de Bulle.

1478, 2 avril.

Archives de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 50, f. LXXXXIII.

* Ego Petrus Clers, filius quondam Johannis filii defuncti Vldriodi Clers, burgensis Buli, confiteor tenere a dno episcopo Lausan. molendinum in villa Buli subtus ecclesiam, pro quo debeo dno prefato, vltra sex cupas frum. altari B. Marie V. in ecclesia Buli, necnon vltra octo cupas frum. nobili Aymoni, condno de Vuyppens, causam habenti a Johanne Gubet, quondam burgense Lausan., videlicet decem cupas frum. de frumento emolumentorum ipsius molendini census. Item vnam rassiam et vnum baptitorium sitos supra decursum aque Treme tendentis per villam Buli, loco dicto en Lauenes, prope Bulum, ex parte Gruerie, necnon vnam follam supra discursum aque de laz Rolimaz, ante Voucens, juxta pascua communia; pro quibus debeo quatuor lb. et sex sol. bon. Laus. census. Que quidem folla in manibus Reymondi Bonediei per Johannem Ardio et Ysabellam eius vxorem fuit recognita. Datum die secunda mensis aprilis, anno Dni millesimo IIII^{c}LXX octauo.

A^{us} OCTHONINI.

LXV

Pierre de Prez, châtelain de Bulle, constitue Jacques du Pâquier son lieutenant pour l'office de la mayorie.

Bulle, 1479, 29 novembre.

Archives du canton de Fribourg.

Anno Dni M^{o}.IIII^{c}.LXXIX°, die lune vero ante festum beati Andree apostoli que est dies penultima mensis nouembris, in curia temporali de Bulo, propter subscripta peragenda in mei jurati et testium subscriptorum presencia constitutus videlicet nobilis Petrus de Prez, castellanus Buli, ex vna, et prouidus vir Jacobus de Pascua, partibus ex altera. Qui quidem vero nobilis Petrus suum fecit, constituit, creauit et ordinauit in maioria et officio maiorie sue de

Bulo locumtenentem et officiarium, dum tamen benefecerit et sibi placuerit. Cui Jacobo locumtenenti et officiario suo dedit et concessit omnimodam et liberam potestatem dictum officium maiorie bene et fideliter exercendi et omnia que ad dictum officium spectant pro posse suo facere, prestito tamen per ipsum Jacobum in manibus prelibati nobilis Petri super sacrosanctis Dei euuangeliis juramento dictum maiorie officium bene et decenter exercere, neminem indebite opprimere, justiciam bonam vnicuique ministrare, jura dni nostri Lausan. atque dicti nobilis bene fideliter perquirere, reuelare, manifestare, etc., libertates, franchesias, bonos vsus et consuetudines predicte ville non infringere, etc. Et promisit insuper dictus Jacobus pro se et suis et juramento suo et obligacione suorum bonorum pro firma dicti officii soluere prefato nobili Petro et suis, prout alii sui locumtenentes et officiarii in dicta maioria soluerunt et soluere consueuerunt, et ad dictum et respectum honesti viri Cristini Alex, burgensis Buli, sui in dicto maiorie officio locumtenentis et officiarii nuper preteriti, cum restitucione dampnorum, etc. Testes vocati et specialiter rogati Petrus Marsens junior, gubernator ville Buli, Johannes dou Bas, predictus Cristinus Alex, Johannes Alex, Glaudius Perretaz, Petrus de Muris, Petrus Clert, Jaquetus Ficiaul, Anthonius de Villario, Humbertus Alex et plures alii fide digni. Datum vt supra.

P. Marsens.

LXVI

Les bourgeois de Bulle s'engagent à exécuter fidèlement tout ce qui aura été décidé par la majorité.

1481, 26 juin.
Archives de Bulle; Ville.

* Nos Glaudius de Broch, meo et gubernatorio nomine communitatis et ville Buli, Petrus de Euerdes, domicellus, Nicodus Marsens notarius (et alii quadraginta tres ibidem nominati), burgenses et habitatores ville Buli, nostris et omnium aliorum habitatorum Buli, tociusque nostre posteritatis nominibus, solito more, sono campane ecclesie hospitalis Buli in ecclesia ipsius hospitalis con-

gregati, quia humane condicionis memoria ex temporis fluxu labitur, nouit prudentium antiquitas res gestas, prout geste sunt, scripture testimonio commendare, cum que in scriptis rediguntur preterita velut presentia representant; igitur congruit ad eternam rei geste memoriam que agere volumus vt in scriptis redigantur, ergo habito inter nos maturo consilio vnanimiter statuimus pro omnibus negociis et factis communibus dicte ville, excepto facto ecclesie, jurejurando perpetue tenendum, quod in dictis negociis peragendis maior pars hominum dictarum communitatis et ville minorem partem importet et credenciam habeat, adeo quod quicquid a modo in antea per dictam maiorem partem de dictis negociis fuerit ordinatum quod habeat locum et effectum absque contradicione. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum die vicesima sexta mensis junii, anno Dni millesimo quatercentesimo octuagesimo primo.

ANTHONIUS DOU VILLAR.

LXVII

Le châtelain de Bulle rend à la liberté deux hommes incarcérés contrairement aux franchises de la ville.

Bulle, 1481, 22 décembre.
Archives de Bulle; Ville.

* Cum nobilis Petrus de Prez, castellanus Buli, ad clamam Johannis Bergez de Treyvaux Petrum filium Johannis Rebrassier et Glaudium filium Aymoneti de Noualles de Vuppens infra villam Buli in domo Petri Judet alias Barbier antenati repertos et existentes detinuerit, in franchesia ville Buli a dominio de Marsens refugatos, pretextu homicidii per eosdem in personam Jaqueti filii quondam Ludouici de Champmuffens alias Perrier de Marsens perpetrati, ipsosque detentos infra carceres Buli castri duxerit contra franchesias ville Buli, cum in ipsis franchesiis contineatur quod ne quis infra domus repertus capi seu detineri debeat sine judiciali cognicione, et cum Glaudius de Broch, preceptor dicte ville, requisierit antedictum castellanum quathenus dictos inculpatos ad eorum pristinam franchesiam in domo dicti Petri Judet remitti dignaretur, aut sartim in jure et cognicione proborum hominum et consuetudina-

riorum loci et patrie dimitti, suum per eum super franchesiis prestitum juramentum obseruando. Et qui nobilis castellanus requisitioni dicti preceptoris et nonnullorum burgensium secum assistentium tanquam racioni consone posuit in jure et cognicione proborum hominum et consuetudinariorum secum dicto castellano existentium et sedentium casum dicte detencionis; per quos cognitum extitit vnanimiter quod, actento quod dicti Petrus Rebrassier et Glaudius de Nouallés, licet inculpati de homicidio, effugerant apud Bullum in domum dicti Petri Judet, quod ipsi esse debebant securi et sub franchesia ville Buli protecti, nec detineri debebant per dictum castellanum, sed illos tanquam male captos esse reducendos in domum dicti Petri Judet. Vigore cuius cognicionis memoratus castellanus acquiescens cognicioni, ut premittitur facte, ratione juramenti per eum prestiti super obseruacione libertatum et franchesiarum dicte ville Buli prenominatum Petrum Rebrassier reduxit in domum dicti Petri Judet, offerens se rediturum supranominatum Glaudium de Noualles, si in sua potestate haberet, qui a carceribus castri Buli euasit. De quibus premissis gubernator Buli petiit fieri instrumentum, etc. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum et actum Buli, die vicesima secunda decembris, anno Dni millesimo quatercentesimo octuagesimo primo.

A. PONNE.

LXVIII

Hommage prêté à Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, par Pierre de Prez pour la mayorie de Bulle et la tour de Chaffa sur Riaz.

Lausanne, 1483, 10 octobre.

Archives du canton de Fribourg; Quernets, n. 143, f. 304, copie. Ibid., Bulle, n. 22, copie signée J. Gigniliatti.

* Anno a nativitate Dni millesimo quatercentesimo octuagesimo tertio, inditione prima, die vero sabbati post festum beati Dyonisii, decima mensis octobris, nobilis vir Petrus de Prez, filius quondam nobilis viri Nycodi de Prez, morans in Bulo, facit et prestat homagium ligium et nobile pre cunctis dnis reverendo in Christo patri et dno dno Benedicto de Monteferrando, Dei et apostolice sedis gratia

Lausannensi episcopo et comiti, suo et mense sue episcopalis nominibus stipulanti, genibus flexis, zona deposita, manibusque suis inter manus prelibati dni episcopi iunctis et orum obsculo interveniente, prout nobilis Rodulphus de Bulo ac eius predecessores a quibus titulo submentionato idem nobilis Petrus causam habet, predecessoribus prefati dni episcopi homagium fecerunt, et promisit, etc. Prefatus vero nobilis Petrus confitetur tenere ab eodem dno episcopo in feudum nobile ligium ex successione dicti eius patris ac partagio inter se et nobilem Aymonem de Prez eius fratrem facto res et officium ac iura eiusdem submentionatas dudum per dictum eius patrem a dno Petro de Euerdes, iurisperito, pretio ducentarum lb. acquisitas ac etiam ex quadam pronuntiatione per bone memorie dnum Guilliermum de Challant, Lausan. episcopum, in favorem dicti quondam nobilis Nycodi de Prez et nobilis Ludouici de Langino, dni de Euerdes, tunc contendentium facta. Quas res sequentes idem recognoscens ad presens suo prestito iuramento asserit fuisse de iuribus dicti homagii et de bonis dicti quondam Rodolphi de Bulo. Primo maioriam seu officium et exercitium ipsius maiorie de Bulo cum iuribus et pertinentiis, que sunt hec, prout iuramento suo consuevit vti et dictum patrem suum vsum fuisse scivit, videlicet primo potest et debet tenere per se vel suum deputatum locumtenentem curiam suam in Bulo post curiam castellani de Bulo. Item habet et habere debet idem nobilis maior seu eius deputatus pro qualibet clama in manu sua, in territorio Buli tantum, facta sex den. bon. Laus. Item appellationes coram ipso et ab eius audientia facte devolvuntur ad dictum castellanum Buli. Item habet facultatem ponendi et recipiendi pastores seu communiarios bestiarum seu animalium dicte ville Buli, et percipit a quolibet pastore ordinato et recepto pro qualibet vice seu quolibet anno videlicet vnam cupam vini valentem sex potos mensure Buli. Item debent iidem pastores ducere et conducere cum aliis animalibus ville predicte animalia bovina, porcina, caprina et alia similia custodire libere sine tributo eisdem pastoribus solvendo. Item habet idem maior pasturagium seu pastionem liberum in nemore de Boleris pro porcis et porcinis animalibus suis ipsius maiorie. Item percipit et percipere consueuit cum porterio ville Buli et foresterio

nemoris de Bolieres predicti vnum denarium Laus. super et a quolibet focum faciente in villa Buli, de quo denario habet tertium et dicti porterius et foresterius quilibet vnum tertium dicti denarii seu denariorum exactorum, prout hactenus extitit consuetum. Item dicit quod est usitatum quod idem maior habet et habere debet primam cognitionem in curia castellani Buli, videlicet in omni casu tam criminali quam civili. Item dicit quod, sicut assuetum est, quod si idem maior, antequam castellanus Buli petat aliquod bannum sexaginta sol., et coram se ipso maiore vel eius deputato cognoscatur et adiudicetur, ipse maior dictum bannum debet remittere dicto castellano adiudicatum et in illo banno sexaginta sol. sic adiudicato et remisso percipit et percipere debet ipse maior decem sol. Item habet et habere debet ipse maior in villa de Bulo omnes linguas bouualium animalium que macellantur in et pro macello, vnacum lombis porcorum pro dicto macello operatorum et preparatorum et vicellatorum, seu duos denarios pro lombis cuiuslibet porci macellati. Item debet habere in quibuslibet nuptiis que solemnizantur in Bulo primum dapem seu primum discum munitum situm et positum ante sponsam et vnum quarteronum vini, pro quibus solent solvere sibi maiori tres solidos, et pro hoc debet associare et honorare dictam sponsam et conducere ad nuptias. Item magis tenere confitetur sub homagio et feudo predictis medietatem novem lb. Laus. annualium indivisarum cum dno de Everdes, percipiente aliam medietatem ad causam dicti Rodolphi de Bulo, que ab ipsis maiore de Bulo et dno de Everdes percipiuntur super taliis seu exitibus denariorum dno episcopo prefato debitis in Albaaqua. Item tenere confitetur sub homagio et feudo predictis domum suam lapideam, sitam in Bulo, loco dicto in castro veteri, iuxta cimisterium ecclesie Buli ex oriente, quamdam ruetam ex occidente, carreriam magnam publicam ex vento et quamdam plateam ex borea, cum iuribus et pertinentiis, quam asserit moveri de huiusmodi feudo. Item confitetur quod tenet idem confitens titulis predictis que fuerunt dicti Rodolphi de Bulo, de homagio per Perrodum de Ferlens dudum predecessoribus prelibati dni episcopi Lausan. prestito, medietatem turris, casalis, domus fortis de Chaffa alias Chaffalo, sitorum supra Rias, prout inter fossalia comprehenditur, vna-

cum casali grangie ibidem dudum edificate, fundisque, vtilitate, iuribus, pertinentiis et appendentiis vniuersis, sub conditionibus in litera per dictum Perrodum de Ferlens et Girardum de Ferlens eius fratrem tam simul quam divisim bone memorie dno Johanni, episcopo Lausan., laudatis et descriptis, ad quas omnes litteras se refferunt; in quibus litteris fit mentio quod dicta turris seu domus fortis de Chaffallo situatur inter rivallum de Chayrabli et fontem Andree vsque ad fundum vallis, vna cum tenementis et hominibus acque censibus ibidem et in aliis litteris mentionatis. Item medietatem omnium censuum, reddituum, rerum, possessionum, tenementorum que fuerunt de homagiis per dictum Girardum et Perrodum de Ferlens simul vel divisim dnis Lausan. episcopis prestitis, in dictis litteris specificatis, quas tenent dicti recognoscens et dnus de Everdes simul vel divisim, pro quibus ipsi tenentur prestare homagium, dum inter se super prestatione fienda fuerint concordes, secundum tenorem litterarum prefati dni episcopi huiusmodi homagium concernentium. Que omnia idem recognoscens specificare tenetur et promittit, etc. Renuntians, etc. Et nos officialis curie Lausan. ad mandatum prefati dni episcopi et requisitiones dicti nobilis Petri nobis relatas per Petrum Deschaux, etc., sigillum dicte curie litteris presentibus duximus apponendum. Acta fuerunt hec in castro sancti Marii, videlicet in stuffa, presentibus nobilibus atque discretis viris dno Rolino Fabri, capellano, curatoque de Cossonay, Bonifacio de Villarzel, Bernardo de Herlac, scutiffero, Henrico Colleti, procuratore fiscali episcopali, etc.

PETRUS DESCHAUX.

LXIX

Nouvelle dotation de l'autel de Saint-Jean-Baptiste par les membres de la confrérie du Saint Esprit.

1483 (1484), 7 et 22 mars.
Archives de Bulle; Clergé.

* Nobilis et prouidi viri Petrus de Prez, castellanus Buli, Petrus Marsens, notarius, Nycodus Marsens, notarius, Anthonius de Villario, clericus, Johannes Alex, preceptor ville Buli, Johannes

Ardiodi et multi alii burgenses et incole ville Buli nominibus suis et aliorum burgensium eiusdem ville et communitatis, agentes in hac parte nomine confratrie eiusdem loci, cupientes pro decore ecclesie Buli cappellaniam sub titulo beati Johannis Bapt. infra dictam ecclesiam fundatam sub duabus missis, una antiquitus per dictos Murisset de Culier, primos fondatores ipsius cappellanie, in die lune cuiuslibet ebdomade, et alia per Johannetum Arbalesteir, post obitum Perrussonne et Anthonie filiarum eiusdem, celebrari ordinata et per Amedeum Charleti clericum eorum successorem dotata et solui promissa, maiori ac ampliori cultu augere et vnum cappellanum et altaristam qui personalem et continuam in villa Buli facere teneatur residenciam, instituere et ordinare, ac de duabus aliis missis in eadem cappellania singulis ebdomadis, vna in die veneris et alia in die dominica, dicendis in remedium animarum omnium benefactorum confratrie predicte, de bonis et legatis eiusdem confratrie dotare, fondare et augmentare, igitur antefati nobiles, incole et burgenses deuotione moti erga dictam capellaniam B. Johannis Bapt., cuius jus presentandi dicti burgenses seu priores eiusdem confratrie nomine ipsius confratrie habent, jure sibi cesso per nobilem Petrum de Euerdes de Rubeomonte in manibus meis jurati subscripti, pro dote dictarum duarum missarum de bonis dicte eorum confratrie dant rectori eiusdem capellanie sex lb. bon. Laus. et tres cupas frumenti bladi confratrie census, annis singulis per rectores dicte confratrie in festo B. Andree apost. soluendas, item etiam suam moram et residenciam personalem in domo eiusdem confratrie, quamdiu cappellanus fuerit. Et illico Petrus Barber alias Judet antenatus et Johannes douz Baz, rectores et priores dicte confratrie, promittunt juramentis suis et sub obligatione omnium bonorum dicte confratrie dictas sex lb. et tres cupas frumenti census soluere rectori eiusdem capellanie, dictamque domum eidem rectori pro eius residencia manutenere, burgensibus et incolis supradicte ville saluis et reseruatis proprietate et omnimoda administracione eiusdem domus, tociens quociens affuerit facultas et voluntas dictorum burgensium tam pro consilio ville quam aliis eiusdem confratrie ac etiam ville necessitatibus et negociis vti et habere. Et contemplacione huius dotacionis supranominatus nobilis Petrus de

Euerdes, dicens se esse patronum dicte cappellanie B. Johannis Bapt. jure sibi cesso per Petrum Heretier, filium quondam Ludouici Heretier, clerici de Corberiis, causam habentem a quondam Petro Curti, notario Buli, primevo patrono eiusdem, cedit et remictit supranominatis prioribus eiusdem confratrie patronatum et jus presentandi ac omnia jura sibi competencia, saluo sibi quod si imposterum apparuerit de eius consanguinitate ydoneus cappellanus aut clericus, quod talis cappellanus siue clericus pre omnibus aliis preferri debeat, dum dictam cappellaniam imposterum vacare contingerit, saluo etiam quod dicta confratria teneatur soluere et supportare tam erga dnum curatum Buli quam alios omnia onera ad causam dicte cappellanie incombentia et solui consueta. Ad cuius quidem cappellanie regimen et missarum superius de nouo dotatarum seruicium supranominati nobiles, burgenses et incole elegerunt et ordinauerunt dnum Petrum Alberti, cappellanum jam constitutum vnius misse in eadem cappellania. Ordinantes iidem burgenses et incole quod in dicta cappellania esse debeat perpetuis temporibus vnus cappellanus qui residenciam personalem in domo confratrie Buli facere teneatur ac dicte cappellanie deseruire, prout supra continetur. Quod si non fecerit, voluerunt quod eo ipso vacet ipsa cappellania. Item ordinauerunt quod dictus rector debeat quatuor missas superius dotatas in diebus superius declaratis celebrare. Item ordinauerunt quod dictus rector teneatur omnibus diebus dominicis et festiuis ac aliis quibus misse, hore canonice et alia diuina officia in dicta parrochiali ecclesia Buli dici et fieri sunt consueta, perpetue interesse debeat, dnumque curatum seu eius vicarium in dictis diebus et seruiciis juuare, prout alii altariste. Cui rectori dictus dnus curatus ad similia conuiuia et antipodia sicut ceteris teneatur. Item quod dictus dnus Petrus Alberti et sui successores non possint vllo vnquam tempore esse vicarii nec regimen assumere dicte parrochialis ecclesie, nec alterius cuiuscunque benefficii seu officii, nec quamcunque dispensacionem obtinere possit, nec dictam cappellaniam alteri arrendare seu admodiare. Quod si secus fecerint, sint ipso facto dicta cappellania priuati. Item ordinauerunt cappellanum eiusdem cappellanie tempore vacacionis eiusdem posse et debere presentari per rectores et priores eiusdem confratrie, dum tamen

assensus nobilium et burgensium ville Buli apparuerit seu sanioris partis eorumdem, dno curato Buli. Quem vero rectorem, dum illum sic vt premittitur dicti patroni presentauerint, dictus curatus de Bulo, cui tenore presentium dant institucionem et collacionem cappellanie et altaris predicti, juriumque et pertinenciarum eiusdem, admictere teneatur, instituereque omnibus excusacione et contradictione cessantibus. Item quod dictus dnus curatus Buli teneatur dicto rectori et suis successoribus administrare pro missis in dicta cappellania celebrandis hostias, vinum et candelas necessarias, in hoc quod priores eiusdem confratrie soluere teneantur eidem curato pro eadem administracione et omni sufferta eiusdem cappellanie in quolibet festo beati Andree apostoli decem sol. Laus. bon. census seu annui redditus, alias per quondam Petrum Curti, notarium Buli, pro quatuor missis per eundem dotatis in eadem cappellania et dici ordinatis, que nunc obmictuntur dici propter deffectum dotacionis earumdem, jam solui constitutos. Item quod si temporibus futuris aliquis dictam cappellaniam vltra velle et consensum dictorum nobilium, burgensium et incolarum dicti loci Buli auctoritate apostolica aut ordinaria seu cuiusuis alterius impetrauerit et impetrare actentauerit, eo ipso priuari debeat et priuatum esse voluerunt ab omni constitucione et dotacione per eosdem dicte cappellanie factis, ac si nulla foret facta, cum seruicium dicatur et non benefficium. Que autem omnia in hoc presenti instrumento contenta nos prenominati burgenses et incole et priores eiusdem confratrie nomine eiusdem confratrie, nosque Petrus de Euerdes domicellus ac Petrus Alberti, presbiter, rector eiusdem cappellanie beati Johannis Baptiste, laudamus, ratifficamus et perpetue confirmamus per presentes. Promittentes juramentis nostris ad sancta Dei euuangelia corporaliter prestitis et sub expressa obligacione omnium et singulorum bonorum nostrorum et presertim nos dicti burgenses et priores bonorum eiusdem confratrie premissa omnia rata, grata, firma et valida habere perpetuo et tenere et inuiolabiliter obseruare. In cuius rei testimonium nos officialis curie Lausan. sigillum curie nostre licteris presentibus duximus apponendum Datum quo ad dictos burgenses et priores eiusdem confratrie ac etiam dictum nobilem Petrum de Euerdes die septima mensis marcii, et quo ad

dictum dnum Petrum Alberti, rectorem eiusdem cappellanie, die vicesima secunda eiusdem mensis marcii, anno Dni millesimo quatercentesimo octuagesimo tercio ab annunciacione dnica sumpto.

AY. PONNE.

LXX

Serment prêté par le châtelain de Bulle à son entrée en charge.

Bulle, 1485, 21 novembre.
Archives de Bulle; Ville.

Ego Anthonius dou Villar, clericus, vice castellanus Buli, notum facio vniuersis quod die vicesima prima mensis nouembris, anno Dni millesimo quatercentesimo octuagesimo quinto, ad instanciam et requisicionem burgensium et incolarum Buli constitutus personaliter coram me dicto vicecastellano, in auditorio curie temporalis Buli, more solito sedente pro tribunali, nobilis vir Aymo de Prez, assertus castellanus Buli, deputatus per reuerendum in Christo patrem dnum Benedictum de Monteferrando, diuina miseracione Lausan. episcopum et comitem, in manibus meis dicti Anthonii dou Villar vicecastellani jurauit per eius juramentum super sanctis Dei euuangeliis corporaliter prestitum bonam, legalem et realem justiciam quibuscumque personis cuiuscumque status et condicionis existant, facere et ministrare, libertatesque et franchesias ville et et communitatis Buli obseruare illesas, neminemque precio, amore, timore, affinitate fouere, nec e contra, bonosque vsus et consuetudines dicte ville manutenere et non contravenire. De quibus premissis pecierunt burgenses Buli sibi fieri litteram testimonialem, quam eisdem jussi conficiendam per juratum subscriptum, presentibus Johanne Grand et Glaudio Lombar. In cuius rei testimonium nos decanus de Ogo ad preces dictorum burgensium nobis fideliter relatas per Petrum Marsens de Bulo, notarium, juratum nostrum, de cuius registris presentem litteram nondum leuatam extrahi fecimus et grossari post eius obitum per Anthonium dou Villar, juratum nostrum, quibus juratis predictis super hiis fidem plenariam

adhibemus, sigillum dicti nostri decanatus de Ogo presentibus duximus apponendum. Datum die et anno predictis.

Idem ANTH. DOUZ VILLAR.

LXXI

Accensement du moulin de Bulle par l'évêque de Lausanne.

1489 (1490), 22 janvier.

Archives de Bulle; Clergé.

* Ego Vuilliermus de Gez de Bulo serie presentium fieri volo manifestum quod cum dnus Benedictus de Monteferrando, Lausan. episcopus et comes, accensauerit michi molendinum suum subscriptum, interueniente consensu dni Ludouici Musardi, rectoris et eo nomine capelle B. Marie Virg. in ecclesia Buli fondate, ac nobilis mulieris Francesie, relicte nobilis Johannis condni de Vuippens, tanquam tutricis suorum liberorum, situm in villa Buli subtus ecclesiam de Bulo, et hoc pro censu viginti quatuor cuparum frumenti ad mensuram Buli soluendarum per modum infrascriptum, videlicet prefato dno episcopo decem cupas cum directo dominio, dicto rectori sex cupas et prefate nobili Francesie reliquas octo cupas, sub condicionibus quod per sex annos ego non tenear soluere nisi viginti vnam cupam, de quibus idem dnus episcopus percipere debet octo cupas cum dimidia, dictus rector quinque cupas cum dimidia et dicta Francesia septem cupas, pro eo quod infra dictos sex annos teneor dictum molendinum construere et reformare ad debitum statum, prout in littera huiusmodi accensacionis, recepta die et anno subscriptis, premissa dignoscuntur contineri. Hinc est quod ego confiteor me debere prefato dno rectori singulis annis, termino predicto, dictas sex cupas frumenti, sub condicionibus in dicta accensacione reseruatis. Sub sigillo curie Lausan. Datum die festi sancti Vincencii martiris, anno Dni millesimo quatercentesimo octuagesimo nono.

PETRUS DESCHAUX.

LXXII

Accensement du pré d'Urty par le curé de Bulle et le chapelain de l'autel de la Sainte-Vierge.

1490, 26 octobre et 11 décembre.
Archives de Bulle; Clergé.

* Nos Guido de Prez, canonicus Lausanne, vtriusque juris doctor et curatus de Bulo, et Ludouicus Musardi, Stauiaci cappellanus, curatus de Morens, rectorque capelle B. Marie Virg. fondate in ecclesia de Bulo, accensamus, ego dictus curatus pro tercia parte et ego dictus rector pro duabus partibus, Perreto Magnyn de Bocterens, perrochie de Broch, quoddam pratum subtus villam de Morlon, dictum pratum Vrty, juxta riuum fluentem a riuo dicto Bey discurrentem ad Saronam et ipsam Saronam a parte orientis, cum fondis, etc., recorto seu repastu, dicto recort, directoque dominio solito dicti prati et possibilitate pignorandi in et super premissis et cum potestate missilliariam ibidem exercendi, cum clamis, barris et bannis trium sol., pertinentiisque, vsibus, pascuis, pasturagiis et appendiciis dicti prati. Quodquidem pratum fuit acquisitum per quondam dnum Jacobum dictum Fontrel de Grandicuria, curatum Buli, fondatorem dicte capelle a nobili Luqueta de Grueria, relicta dni Petri comitis de Alberg, et Guillelmo ipsorum filio, de laude ill. et pot. viri dni Rodulphi, comitis et dni Gruerie, fratris dicte Luquete, indeque per eumdem dnum Jacobum in sua vltima ordinacione testamentaria dicte capelle pro duabus partibus et curato Buli pro alia tercia parte legatum. Et est facta dicta accensatio pro annuo censu sexaginta sol. Laus. bon, cum directo dominio dicti census, michi dicto curato pro tercia parte et michi dicto rectori pro aliis duabus partibus annis singulis soluendorum, etiam pro quadraginta lb. Laus. bon. pro introgio. Sub sigillo curie Lausan. Datum quo ad prefatos dnos accensatores die vicesima sexta mensis octobris, et quo ad predictum Perretum Magnyn die vndecima mensis decembris, anno Dni millesimo quatercentesimo nonagesimo.

Ex registris ANDREE DE ARSINA leuauit PETRUS eius filius.

LXXIII

Echange entre Françoise de Colombier, veuve de Jean, coseigneur de Vuippens, comme tutrice de ses enfants, et le chapelain de l'autel de la Sainte-Vierge.

1490, 11 décembre, et 1491, 4 janvier.
Archives de Bulle; Clergé.

* Nos Francesia de Colomberio, relicta quondam nobilis viri et potentis Johannis, condni de Vuippens, tutrix liberorum meorum, necnon Franciscus et Girardus de Vuippens, domicelli, dictorum coniugum filii, permutamus dno Ludouico Mussard, rectori et eo nomine capelle B. Marie Virg. fondate in ecclesia de Bulo vnam posam terre sitam en laz Marsiz, item quinquaginta sol. bon. Laus., quos idem dnus Ludouicus posuit in acquisitum duorum sol. et sex den. ad opus dicte capelle, et est factum presens escambium pro dimidia posa terre de bonis dicte capelle sita in territorio Buli, en laz vi de Riaz. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum die vndecima mensis decembris, anno Dni millesimo quatercentesimo nonagesimo, et quo ad ratifficacionem dictorum nobilium Francesie, Francisci et Girardi de Vuippens die quarta mensis januarii, anno quo supra.

ANTH. DOUZ VILLAR.

LXXIV

Ordre de construire des cheminées dans toutes les maisons.

1492, 29 juillet.
Archives de Bulle; Ville.

* Notum sit quod propter ea que sequuntur peragenda fuerunt personaliter constituti Johannetus Blan, commendatarius et preceptor ville et communitatis Buli (et quadraginta quatuor ibidem nominati) burgenses et incole ville et communitatis Buli ad sonum campane more solito in vnum conuocati in cappella beati Theodoli hospitalis dicti loci, qui considerantes grauia dampna que ipsi seu sui predecessores ob ignis incendium temporibus preteritis passi fuerunt et que iterum propter domos ipsius ville que caminis seu bornis carentes in futurum pati possent, mutuo consensu statue-

runt quod ab hodie in quatuor annos proximos omnes habentes domus sine caminis seu bornis debeant caminos seu bornas sufficientes et completas in suis domibus construi facere, et si non fecerint, sint irremissibiliter pro banno sex lb. Laus. bon. ad misericordiam tamen ville. Et vlterius statuerunt quod lapso dicto termino habentes domos sine caminis dictas domos alicui locare nec ignem in eisdem facere (possint), donec caminos reddiderint completos. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum et actum die dominica post festum sanctorum Jacobi apostoli et Christofori martiris, que fuit vicesima nona mensis jullii, anno Dni millesimo quatercentesimo nonagesimo secundo.

A. PONNE.

LXXV

Jean Curdy rend la Tour-Rouge à la ville de Bulle, qui la lui avait donnée à cens.

1493, 28 mai.

Archives de Bulle; Ville.

* Ego Johannes Curdy, parrochie de Oyex, nunc morans supra les Creist, parrochie et castellanie Buli, notum facio quod cum nobiles, burgenses et incole ville et communitatis Buli michi accensasauerint et in accensamentum perpetuum tradiderint quandam dicte ville turrim, vnacum quodam orto dicte turri contiguo, sitam infra villam Buli, in vico a parte de Boleres, iuxta et inter domum ecclesie parrochialis Buli a vento et domum capelle beate Marie virginis infra ecclesiam parrochialem Buli fondate a borea, carreriam publicam ab occidente et fossalia ville Buli ab oriente, in hoc quod ego dictus Johannes dictam turrim teneor edifficare et copertam manutenere, cum certis aliis condicionibus in littera eiusdem accensacionis manu Petri Marsens, notarii quondam Buli, recepta expressis, cumque dictam turrim reedifficare non possim nec copertam tenere, hinc est quod ego quitto et remitto perpetue Anthonio de Villario, clerico Buli, preceptori ville et communitatis Buli, recipienti ad opus dicte ville, prelimitatos ortum et turrim. Ad premissa (presentes) fuerunt nobilis et prouidi viri Aymo de Prez,

Nycodus Marsens, notarius, Rodulphus Ginillodi, Johannes Alex, senior, Glaudius de Broch de Bulo, Anthonius Exevuati, clericus de Rueri et Cristinus Bergier morans Buli. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum die vicesima octaua mensis maii, anno Dni millesimo quatercentesimo nonagesimo tercio.

A. PONNE.

LXXVI

Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, donne aux Bullois cinq particules de forêts et les autorise à faire les regains.

1493, 17 septembre.
Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 37.

* Aymo de Montefalcone, episcopus Lausann. et comes, sacrique Romani imperii princeps, vniuersis serie presentium fieri volumus manifestum quod cum nobis parte dilectorum subdictorum nostrorum Anthonii de Villario, sindici ville nostre Buli, consulumque et proborum hominum eiusdem loci supplicatum fuerit quod ipsi, causante paruitate et exiguitate pascuorum eiusdem loci, coguntur per sua animalia pasturare et comedere secundas herbas ac recordia dicti loci, quod tam nobis quam ipsis in maximum cadebat dampnum, cum ipsi desiderarent recordia facere in dictis possessionibus pro comodo et vtilitate nostris et suis, indeque supplicarunt quatenus sibi de juribus nostris et mense nostre episcopalis regalibus ac communibus juriarum et nemorum existentium in dominio nostro Buli concedere dignaremur quinque morsellos per eosdem subdictos nostros limitatos per metas ibidem positas, qui morselli jacent in monte Buli, es Vaux, es Mulenchieres, ou Riaulx Berthod et in Cernia Perrodi de Broch et Johannis de Vaulx et sunt steriles, et quos partim jam cerniauerunt et exertauerunt et residuum intendunt cernere et exertare. Hinc est quod nos largimur et concedimus dictis sindico ac probis et incolis hominibus dicti loci quod ipsi et sui successores possint predicta recordia tam infra quam extra clausuras suarum et nostrarum possessionum facere, prout sibi et nobis videbitur opportunum, necnon super eisdem possessionibus pro dictis recordiis nutriendis aquam conducere, prout fuit

hactenus vsitatum, citra tamen nostrum preiudicium. Item et quod dictos quinque morsellos exertare, cernire et de eisdem vti, partirique, seu diuidere, vendere et alienare pro libito sue voluntatis possint, saluis tamen nobis in eisdem mero et mixto imperio, directo dominio et alta juridicione omnimoda. Quequidem premissa egimus tam pro quinquaginta flor. pp., valente quolibet flor. duodecim sol. Laus. bon., per nos ab eisdem receptis et in reparacionem castri nostri Buli implicatis, quam sub condicionibus sequentibus. Et primo quod prenominati nostri subdicti seu tenentes aliquid de predictis morsellis debeant nobis recognoscere infra duos menses proximos de nostris mero et mixto imperio et omnimoda juridicione dictos morsellos et partem quam quilibet tenebit, absque tamen onere census annualis. Item quod tociens quociens comperietur aliquid de dictis morsellis esse venditum seu alienatum, quod teneantur de eisdem soluere laudem, prout soluere consueuerunt de certis gerdilibus et possessionibus sibi largitis. Promittentes, etc. Has nostras litteras in huiusmodi rei testimonium concedentes, datas sub sigillo camere nostre, die decima septima mensis septembris, anno Dni millesimo quadringentesimo nonagesimo tercio.

G. GNIGODI ou NIGODI?

Sceau pendant.

Au bas de l'acte se trouve l'approbation du chapitre de Lausanne, donnée le 11 avril 1494, sous le sceau dudit chapitre.

LXXVII

Extrait du testament de Jeanne de Mont, veuve de noble Pierre de Prez de Bulle.

1495 (1496), 14 mars.

Archives de Bulle; Clergé.

* Ego Janna de Monte, relicta nobilis Petri de Prez de Bulo, notum facio quod ego feci testamentum meum in quo inter cetera heredem meum vniuersalem institui Petrum de Prez, filium meum susceptum a supranominato viro meo vltimo quondam. Sepulturam meam elegi infra ecclesiam parrochialem de Bulo, ante capellam beati Nycolay confessoris, in tumulo predecessorum ipsius nobilis

Petri de Prez; cui capelle lego pro vno calice argenteo ad vsum dicte capelle texutum meum argenteum deauratum serici rubei seu valorem eiusdem, ita tamen quod si dictum texutum plus valere extimetur quam vnus calix argenteus communis valoris, quod filius meus redimere possit pro precio vnius calicis. Item lego dicte capelle et rectori eiusdem pro vna missa singulis ebdomadis per rectorem ipsius capelle dicenda consimili die obitus mei seu in crastinum, pro remedio animee mee et animarum virorum meorum ac parentum, centum florenos auri pp. Sabaudie semel, michi debitos per nobilem virum Johannem de Monte de Paterniaco, fratrem meum, de remanencia dotis mee, et hoc pro acquirendo quinque florenos census. Sub sigillo curie Lausan. Datum die decima quarta mensis marcii, anno Dni millesimo quatercentesimo nonagesimo quinto ab annunciacione dnicali sumpto.

AYMO PONNE (de Viuiaco).

LXXVIII

Jacques de Prez, donzel, vend sa part de la dîme du Châtelard à Aymon Ponné.

Lausanne, 1496, 19 août.

Archives de Bulle; Clergé.

* Ego Jacobus de Prez, domicellus Lausanne, filius nobilis Gabrielis de Prez quondam de Lustriaco, vendo Aymoni Ponne, clerico, burgensi Buli, decimas meas subscriptas, dudum michi per nobilem Jacobum Mistralis de Vyuse in excambium pro quadam particula decime quam habebam apud Lucens traditas, quas habeo vigore dicti excambii et alio quocumque titulo, apud Castellarium supra Grangettes, parrochie de Vuisternens. Et primo portiónem quam habeo pro indiuiso cum nobilibus de Prez, dictis Musy et aliis suis comparcionariis in parua decima dicti loci, ac eciam totam decimam vocatam de Mont Oliuet dicti loci. Et est facta huiusmodi vendicio precio ducentum florenorum auri pp. Sabaudie, quolibet valente duodecim sol. Laus. bon. Sub sigillo curie Lausan. Datum et actum Lausanne, die decima nona mensis augusti, anno Dni millesimo quatercentesimo nonagesimo sexto.

NYCODUS DROCHAT.

LXXIX

Philippine Métral, épouse de noble Pierre de Cléry, renonce à ses prétentions sur la dîme du Châtelard.

Gruyère, 1497, 4 août.
Archives de Bulle; Clergé.

* Ego Philippa, filia nobilis Jacobi Mistralis et nobilis Loyse, eius quondam matris, dicti quondam Jacobi vxoris, filieque nobilis Arthaudi de Illens de Rotondomonte quondam, vxor vero nobilis Petri de Cleriaco, notum facio quod cum Aymo Ponne in Bulo clericus acquisierit a nobili Jacobo de Prez de Lausanna quasdam particulas decime bladi apud Castellarium supra Grangettes, scilicet vnam particulam percipi consuetam cum comparcionariis parue decime et quandam aliam paruam decimam vocatam de Mont Olyuet, que antiquitus fuerunt dicti quondam nobilis Arthaudi, avi mei materni, super quibus decimis jure materno et hereditario asserebam michi jus spectare, et huiusmodi pretextu fuerit suborta altercacio inter dictum nobilem Petrum de Cleriaco, virum meum, nomine meo, et dictum Aymonem Ponne, que tamen altercacio fuit sedata per nobilem dnum Petrum de Bonovillario, dnum de Mexiere, presidentem Chamberiaci, via amicabili, mediantibus quinquaginta florenis pp. Sabaudie. Hinc est quod ego antedicta Philippa, cum laude dicti viri mei, vendo et remitto supradicto Aymoni Ponne quicquid juris, proprietatis et successionis habeo et habere possum in particulis decime per dictum nobilem Jacobum de Prez ipsi Aymoni Ponne venditis, mediantibus quinquaginta flor. predictis, quos confiteor me habuisse ab eodem Aymone. Sub contrasigillo comitatus Gruerie. Datum et actum Gruerie, die quarta mensis augusti, anno Dni millesimo quatercentesimo nonagesimo septimo.

Ex registris PETRI BIOLLERY leuauit FRANCISCUS BRUCZODI.

LXXX

Consécration de la chapelle de Morlon.

Morlon, 1500, 18 septembre.
Archives de Morlon.

Aymo de Montefalcone, miseratione diuina episcopus Lausannensis et princeps, vniuersis et singulis presentes nostras litteras inspecturis seu audituris salutem et sinceram in Dno caritatem. Quoniam dignum et rationi consonum censetur veritati testimonium perhibere, eapropter vniuersati vestre harum per seriem fieri volumus manifestum quod nos hodie date presentium in capella sancti Grati de Morlon, filiola parochialis ecclesie sancti Petri de Bulo, nostre diocesis, existentes, pastorale officium nobis apostolica auctoritate commissum exercere volentes, ad humiles et deuotas preces prouidorum virorum habitantium et incolarum ipsius loci de Morlon, dilectorum nostrorum, ipsam capellam sancti Grati, necnon et altare lapideum in eadem erectum in honorem ipsius sancti Grati, secundum ritum et ordinationem sacrosancte Romane ecclesie, cooperante nobis gratia Spiritus Sancti, rite in Dno benediximus et consecrauimus, adhibitis ad hec solemnitatibus debitis et assuetis. Cupientes igitur nos Aymo episcopus prefatus, vt capella et altare predicta congruis semper attolantur et frequententur honoribus et a Christi fidelibus iugiter venerentur, quodque ipsi Christi fideles deuotionis causa eo libentius ad illam confluant quod ibidem dono celestis gratie se conspexerint esse refectos, de Saluatoris Dni nostri clementia ac beate et intemerate virginis Marie eius genitricis patrone nostre, beatorumque Petri et Pauli apostolorum eius meritis et intercessione confisi, omnibus et singulis vtriusque sexus vere penitentibus et confessis qui predictam capellam et altare sancti Grati de Morlon, sicut premittitur, per nos benedictam et consecratam, die dominica secunda mensis septembris, singulis annis, qua die volumus et jubemus per ipsos incolas et habitatores dicti loci dedicationem ipsius capelle coli et festiuari, deuote visitauerint et manus suas adiutrices eidem pro manutentione et ornamentorum eius munitione (porrexerint) quadraginta dies indulgen-

ciarum de iniunctis sibi penitentiis eisdem in Dno misericorditer relaxamus per presentes, datas in dicta capella de Morlon, sub sigillo camere nostre, die decima octaua mensis septembris, anno Dni millesimo quingentesimo.

N. COLLETTI.

Per reuerendissimum dnum episcopum
et principem prefatum.

LXXXI

Aymon de Prez, donzel, assigne en faveur de son gendre Jean Pavillard une somme de 300 fl. d'or sur les biens qu'il possède à Bulle.

1500, 23 octobre.

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 34.

* Ego Aymo de Prez, domicellus, burgensis Lausan., notum facio quod cum ego sim obligatus nobili viro Johanni Pauilliart, domicello de Friburgo, genero meo, in tercentum flor. auri pp., quolibet flor. valente duodecim sol. Laus. bon., ex causa reste solucionis dotis Francesie, filie mee, dicti Johannis uxoris, ego prenominatus Aymo de Prez do et remitto in assignacionem dictorum tercentum flor. dicto Johanni Pauilliart medietatem omnium bonorum inferius expressorum, sitorum in territorio et dominio Buli. Primo medietatem cuiusdam domus site in villa Buli prope ecclesiam, item grangie siue aree site in dicta villa prope castrum, item orrei siue grenerii dicte domui pertinentis, item omnium possessionum eidem domui et grangie spectantium, quam medietatem teneo pro indiuiso cum nobili viro Petro de Prez, domicello, nepote meo. Que quidem bona remitto prefato Johanni ad vtendum et possidendum, donec de dictis tercentum flor. dicto Johanni fuerit satisfactum. Sub sigillo curie Lausan. Datum die jouis, vicesima tercia mensis octobris, anno Dni millesimo quingentesimo.

JACOBUS VALLERI.

LXXXII

Panaterie de Bouleyres.

1501, 24 mai.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 45, f. II^c^LXI.

* Ego Johannes Coudureyr de Sorens, tam meo quam Jaqueti fratris mei, necnon Gabrielis et Girardi filiorum quondam Petri Coudureyr, nepotum meorum, nominibus confiteor tenere a dno episcopo Lausan., de bonis prius recognitis per Franciscum Ruschunet de Riaz, et institutione testamentaria per Girardam dicti Francisci filiam predictis Girardo et Gabrieli fratribus facta, michique Johanni et Jaqueto fratri meo etiam titulo justo indiuisim cum dictis Gabriele et Girardo pertinentibus, terciam partem panaterie de Bolleres, indiuise cum heredibus Rodulphi de Bullo et salterio Bulli ac heredibus dicte Fauressaz, dicti Souterat ac dictorum Jorant. Datum die vigesima quarta mensis maii, anno Dni millesimo quingentesimo primo.

P. Marchiandi.

LXXXIII

Reconnaissance d'Aymon de Prez en faveur de l'évêque de Lausanne.

1501, 11 juin.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 45, f. VII^xx^X.

* Ego Aymo de Prez de Bullo, domicellus, residens Lausanne, confiteor me tenere a dno episcopo Lausan. de eiusdem directo dominio res sequentes pridem per me et quondam Petrum de Prez in manibus Petri Deschaulx et Anthonii Octhonini recognitas, et primo medietatem meam pro indiuiso cum Petro de Prez, nepote meo, vnius casalis ad aream edifficati, siti in villa Buli, juxta domum hospitalis, item medietatem pro indiuiso cum quo supra rerum recognitarum 8 aprilis 1478 [1]. Item medietatem meam, vt supra indiuisam, vnius casalis in quo est edifficatum certum orreum, pri-

[1] V. plus haut n° LXI.

dem in manibus Petri Deschaulx per Alamandum Caryt de Grueria, et postmodum per dictum quondam Petrum de Prez in manibus Anth. Octhonini recognitum, juxta casale nunc conuersum ad ortum Aymonis Ponne, quod fuit Anthonii de Villario a vento, etc., casale meum et dicti Petri nepotis mei, quod fuit Rodulphi de Bullo, plateam cimisterii ex vento et oriente, et inde debere confiteor vsagia consueta, si in illo fieret focus et edifficatio. Item vnum morsellum cheneuerie indiuisum cum dicto nepote meo, per Andream Paschod de Riaz quondam nobili Petro de Prez, dicti Petri nepotis mei patri, venditum precio septem lb. et decem sol., situm en Puys, alias en Condempminaz. Pro qua medietate debere confiteor medietatem medietatis dymidii quarteroni census ratione directi dnii. Datum die vndecima mensis jugnii, anno Dni millesimo quingentesimo primo.

P. Marchiandi.

Le même jour Pierre de Prez prêta une reconnaissance de semblable teneur.

LXXXIV

Nouvelle dotation de l'autel de Saint-Nicolas et de Saint-Sébastien par Pierre de Prez, donzel, et sa femme Jeanne de Neuchâtel.

1501, 9 décembre.
Archives de Bulle; Clergé.

* Nos Petrus de Prez, domicellus, filius quondam nobilis Petri de Prez de Bulo, et Janna de Nouocastro, eius consors, notum fieri volumus quod cum nuper nobilis Janna de Monte, mater mei dicti Petri, relicta supradicti nobilis Petri de Prez, suum condiderit testamentum, in quo inter cetera legauit rectori cappellanie beati Nycolai confessoris in ecclesia de Bulo fundate pro vna missa edomadali centum flor. pp. Sabaudie, prout in dicto testamento dato die decima quarta mensis marcii, anno Dni millesimo quatercentesimo nonagesimo quinto, cernitur contineri, hinc est quod nos supranominati Petrus et Janna, attendentes deuocionem quam gerimus erga generosum martirem beatum Sebastianum, propter quod ipsum in

patronum cum dicto beato Nycolao antiquo patrono ipsius cappellanie adiungimus, volentes ob ideo dictam cappellaniam ampliori cultu augere, fundamus vnam aliam missam bassam per rectorem eiusdem cappellanie in dicta cappellania singulis diebus lune perpetue celebrandam pro remedio animarum nostrarum et parentum nostrorum. Pro cuius misse dotacione damus centum flor. pp. Sabaudie, pro quibus nos debere annuatim confitemur rectori ipsius cappellanie quinque flor. census. Ad quarumquidem duarum missarum seruicium in cappellanum nominamus dnum Glaudium Gaudillionis, presbiterum de Romanomonasterio, modernum vicarium Buli. Jus vero patronatus et presentandi ad dictam cappellaniam ego dictus Petrus michi et meis perpetuo retineo, prout jus presentandi meis predecessoribus ab antiquo fuit reseruatum. Presentibus dno Johanne Cocteti, presbitero, subvicario Buli, et Johanne Bonivicini, textore, burgensi Buli. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum die nona mensis decembris, anno Dni millesimo quingentesimo primo.

Ay. Ponne.

LXXXV

Confirmation de la dotation précédente par le vicaire-général de l'évêque de Lausanne.

Lausanne, 1501, 22 décembre.
Archives de Bulle; Clergé.

* Baptista de Aycardis, vtriusque juris doctor, canonicus Lausan., dni Aymonis de Montefalcone, episcopi Lausan. et principis, generalis vicarius, deuotis supplicacionibus nobilis Petri de Prez, domicelli Buli, et nobilis Jane, sue vxoris, cappellanie in litteris annexis nostris presentibus fundatorum, et dni Claudii Gaudillionis, rectoris eiusdem, in eisdem presentati, per nos admissi et de eadem instituti, fauorabiliter annuentes, supradictas fondacionem et dotacionem omniaque in ipsis litteris contenta, reseruatis tamen sufferta et oblacionibus curato dicte parrochialis ecclesie ad instar aliarum cappellaniarum in dicta ecclesia fondatarum, auctoritate ordinaria prelibati dni episcopi laudamus et approbamus, jure tamen insti-

tuendi et destituendi in et de eadem cappellania prelibato dno nostro, presentandi vero eisdem fondatoribus in perpetuum remanentibus et reseruatis, alio etiam quolibet jure episcopali ordinario et alieno in premissis semper saluis. Sub sigillo camere dni Lausan. episcopi. Datas Lausanne die vicesima secunda mensis decembris, anno Dni millesimo quingentesimo primo.

J. BAPTISTA DE AYCARDIS, vicarius. COLLETTI.

Per R. d. vicarium prefatum.

Sceau pendant.

LXXXVI

Pierre de Prez, donzel, et sa femme Jeanne de Neuchâtel, vendent leur part de la dîme du Châtelard à Aymon Ponné.

1503 (1504), 31 janvier.
Archives de Bulle; Clergé.

* Nos Petrus de Prez, domicellus, filius quondam nobilis Petri de Prez de Bulo, et Jana de Nouocastro, eius consors, nostris urgentibus necessitatibus, vendimus Aymoni Ponne, notario, burgensi Viuiaci totam nostram decimam frumenti et auene quam habemus indiuisam cum nobili Francesia filia et herede nobilis Aymonis de Prez, quondam vxore nobilis Johannis Pauilliard de Friburgo, seu illam medietatem aut decime ratam quam dicti nobiles Petrus de Prez, pater meus, et Aymo de Prez indiuisim cum aliis suis comparsonariis possiderunt apud Castellarium supra Grangetes, parrochie de Vuystarnens. Que rata mei dicti Petri communiter est valere estimata et admodiari consueuit dimidium modium frumenti et dimidium modium auene ad mensuram Rotundimontis. Est autem huiusmodi vendicio facta pro precio centum florenorum Sabaudie parui ponderis. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum die mercuri ante festum Puriffcacionis B. Marie Virg., vltima mensis januarii, anno Dni millesimo quingentesimo tercio.

PETRUS JACOBI (capellanus Buli).

LXXXVII

Fondation de l'autel de Saint-Barthélemy et de Saint-Félix par Aymon Ponne.

1508, 5 mai.

Archives de Bulle; Clergé.

* Ego Aymo Ponne, notarius, burgensis Buli, pro remedio anime mee ac animarum meorum parentum et Parronete Charlete, filie quondam Petri Charleti, clerici, consortis mee quondam, ad laudem Dei et gloriosissime virginis Marie ac tocius curie triumphantis, necnon sub vocabulo beatorum Bartholomei apostoli et Felicis presbiteri et martiris vnam cappellam seu vnum altare infra ecclesiam parrochialem beati Petri apostoli de Bulo fundare ac diuino cultu insignitum reddere peroptans, quod et quam erigi et construi feci, videlicet econtra murum existentem inter cancellum dicte ecclesie et cappellam gloriose virginis Marie, et quia dicta Parroneta Charleta me ad fundandum et de bonis suis dotandum vnam missam onerauit et me heredem suum ad conuertendum bona sua ad pios vsus in defectu prolis nostre instituit, quapropter tam pro dicta missa dicte consortis meo quam pro vna alia per me dotanda, ego dictus Aymo Ponne dono et concedo ad opus dicti altaris pro dictis duabus missis in eadem perpetue dicendis ducentum florenos auri pp. Sabaudie, quolibet floreno valente duodecim sol. Laus. bon., pro acquirendo decem flor. annui redditus. Quarum missarum vnam volo dici per rectorem ipsius cappellanie in die jouis et aliam in die sabbati. Et pro administracione panis, vini et candelle dictarum missarum fienda per dnum curatum Buli, ego dictus Aymo trado dno curato sex sol. census, michi debitos per Glaudium et Guilliermum Tabussaul fratres. Ad cuius quidem cappellanie regimen ac in cappellanum et rectorem hac prima vice eligo dnum Petrum Murerii, presbiterum de Bulo, filiolum meum. Jus vero patronatus dicte cappellanie et presentacionem, prouisionem et omnimodam disposicionem cappellani ad eamdem michi et meis heredibus retineo per presentes. Item ordino quod si dicta cappellania ad ditiorem deuenerit fortunam, quod rector ipsius debeat in Bulo residenciam facere ac in ecclesia in missis et horis canonicis sicut

ceteri cappellani deseruire. Item ordino quod omnes oblaciones que in diebus festorum patronorum predictorum in dicto altari offerentur, inter dictum curatum et rectorem ipsius cappellanie diuidantur. Item cum dicta consors mea in suo testamento heredem suum fecerit Glaudium Ponne, clericum, in remotis agentem, ipsius Parronete et mei filium, ita quod si ab humanis jam decessum pro tempore sui conditi testamenti reperiretur, seu ipsum decedere contingerit sine prole, quod in eo casu me dictum Aymonem in bonis suis heredem sustituit, in hoc quod de bonis suis, vltra legata, ad opus quarumdam cappellaniarum ipsius ecclesie deberem disponere, igitur ego Aymo volo quod omnia bona sua post obitum meum debeant conuerti ad pios vsus, videlicet si de decem lb. quod debeat fieri vnum anniuersarium per cappellanos cleri, si de viginti lb. duo anniuersaria. Reseruato quod si dictus Glaudius filius meus ad partes rediret seu aliqui sui liberi, quod dicta bona vxoris mee ipsis remanere debent. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum die quinta mensis maii, anno Dni millesimo quingentesimo octauo.

P. Marsens.

Rehempte sunt sex lb. et sex sol. census per fundatorem erogati pro sex viginti et sex lb., in acquisitum consimile census conuersis, de quarum ascecuracione dnus Petrus Murerii, rector dicte capelle, dictum fundatorem quittat. Datum die martis post dnicam de Judica me, anno Dni millesimo quingentesimo duodecimo.

P. Marsens.

Aymo de Montefalcone, episcopus Lausan. et princeps, visis litteris quibus presentes nostre annectuntur, deuotis supplicationibus Aymonis Ponne, dicte cappellanie fondatoris, necnon dni Petri Murery ad eandem per ipsum presentati cappellani et per nos admissi et instituti inclinati, supradictas litteras omniaque in eis contenta, sufferta curato predicte ecclesie ac obsequiis et seruiciis ad instar aliarum cappellaniarum reseruatis, laudamus et confirmamus, jure tamen instituendi et destituendi in et de eadem nobis et successoribus nostris, presentandi vero Aymoni Ponne, ac succes-

soribus suis in perpetuum remanentibus. Sub sigillo camere ipsius episcopi. Datum Lausanne, in ecclesia cathedrali, die quarta mensis octobris, anno Dni millesimo quingentesimo octauo.

PERRINI.

Per Rmum dnum episcopum
et principem prefatum.

Sceau pendant.

LXXXVIII

Donation d'Aymon Ponné en faveur du clergé de Bulle.

Bulle, 1514, 12 juin.
Archives de Bulle ; Clergé.

* Ego Aymo Ponne, notarius, burgensis Buli, deuocione motus erga ven. clerum ecclesie Buli dono ven. viris dnis Guillermo Baleysonis, habituato ecclesie cathedralis Lausan., curato ecclesie parrochialis Buli, Petro Jacobi rectori hospitalis Buli, Petro Giniliodi, rectori altaris commemorationis omnium animarum, Petro de Mury, rectori cappelle beatorum Bartholomei apostoli et Felicis martyris, Petro Barbery, rectori (cappelle) beati Jacobi apostoli, et Glaudio Gaudillionis, rectori capelle beati Nycolay confessoris, infra ecclesiam predictam fundatarum, pro duabus partibus decime subscripte, et dicto dno Petro de Mury, rectori dicte cappelle B. Bartholomei et Felicis, vltra jus sibi cum ceteris capellanis competens, pro tercia parte decime subscripte, videlicet decimam meam seu particulas decimarum bladi apud Castellarium supra Grangetes, perrochie de Vuisternens, et territorium eiusdem loci per me a nobili Jacobo de Prez, quondam de Lausanna, et nobili Petro de Prez. filio quondam nobilis Petri de Prez de Bulo, acquisitas, sub tamen conditionibus infra annotatis Et primo quod dicti dni curatus et cappellani et sui posteri pro dictis duabus partibus decime superius erogate teneantur singulis diebus martis cuiuslibet ebdomade in altari dicte capelle mee beatorum Bartholomei et Felicis celebrare vnam magnam missam altam de officio misse beati Gregorii pape et in fine super intumulatione corporis mei facere vnum responso-

rium mortuorum cum aspersione aque benedicte, modicum pro introitu dicte misse cum modum cimballo pulsantis. Item teneantur ipsi curatus et cappellani per octabas festi Eucaristie Christi decantare omnes horas canonicas et missam, quam ad modum in proprio festo Eucaristie ab antiquo in dicta ecclesia sunt consuete decantari, et hoc pro salute anime mee et parentum meorum et Peronete Charletaz, quondam prime vxoris mee. Reliquam vero terciam partem dicte decime, ego pro diuino cultu in dicta cappella mea augendo, vltra alias dotationes dicte cappelle mee de tribus missis factas, do supranominato dno Petro de Murit, rectori dicte cappelle, sub hac conditione quod dictus rector et sui successores teneantur vltra dictas tres missas vnam aliam missam bassam singulis diebus lune in dicta capella mea dicere de officio defunctorum, et etiam quod ipse rector debeat singulis annis in yemali festo B. Nycolay confessoris in honore ipsius B. Nicolai facere vnum bonum conuiuium, in quo esse debeant personaliter euocati omnes cappellani de clero predicto, vna cum quatuor ex preminencioribus burgensibus ville Buli, et ibidem simul esse et jocundari ob solemnitatem ipsius diei, et dare cuilibet sacerdoti ipsius cleri celebranti pro remedio quarum supra animarum duodecim den. bon. Laus. cum prandio suo. Et casu quo dictus rector remissus esset ad dictam missam decantandam et dictum conuiuium faciendum, tunc pro illo anno dictus clerus habeant dictam missam ebdomadalem decantare vnacum dicto conuiuio fiendo et dictam terciam partem decime percipere, ita tamen quod nullo vnquam tempore dicto clero possit vniri. Item quod dictus curatus Buli pro dictis horis canonicis et missis sumptuare debeat duos cereos communes cum pane et vino necessariis, pro quibus ego dictus Aymo soluere teneor octo lb. Laus. bon. pro semel, pro ponendo in acquisitum octo sol. (census). Item quod ego idem Aymo dici et appellari debeam pro me et posteris meis patronus ipsius cleri et decime predicte, gaudereque debeam et mei debeant illis honoribus et prerogatiuis quibus patroni clerorum et beneficiorum debent et sunt frui assueti de jure ac patrie consuetudine. Et nos curatus et cappellani predicti, onus huiusmodi nobis commissum acceptantes, premissa omnia per dictum Aymonem ordinata laudamus, confirmamus et acceptamus et promittimus

inviolabiliter obseruare. Sub sigillo decanatus de Ogo. Datum et actum Buli publice infra cimiterium ecclesie Buli, scilicet in banco decanatus de Ogo, die duodecima mensis junii, anno Dni millesimo quingentesimo decimo quarto.

P. Marsens.

Sceau pendant.

LXXXIX

Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, confirme les concessions et les ordonnances de ses prédécesseurs, relatives au marché de Bulle.

Lausanne, 1522, 30 octobre.
Archives de Bulle; Ville.

Sebastianus de Montefalcone, miseratione diuina episcopus Lausannensis et princeps. Inter ceteras nostri regiminis curas et solicitudines nichil profecto facere censemus a nostro officii instituto minus alienum quam ad ea aspirare quibus celebranda res publica sub ditione nostra et huius ecclesie nostre votiuis jugiter dirigatur incrementis, ea ideo subdictis nostris libenter nedum confirmare, verum etiam concedere solemus que eorum et eiusdem rei publice vtilitati et commoditati fore noscuntur opportuna. Et licet ea que per predecessores nostros prouide facta fuerunt, nos tamen illis nostri muniminis adiicimus firmitatem, vt eo firmius illibata persistant quo ampliori fuerint presidio communita; visis itaque concessionum et largitionum fori et nondinarum litteris, quibus hee nostre sunt annexe [1], per recolende memorie reuerendos dnos huius ecclesie nostre pro tunc antistites, predecessores nostros, dilectis fidelibus subdictis nostris nobilibus, burgensibus et incolis ville nostre Bulli dudum factarum, earumdemque tenoribus litterarum mature, vt decet, consideratis, cupientes eosdem fideles subdictos nostros, ipsamque villam nostram Buli moribus, honoribus pariter et commoditatibus extollere, ipsosque nostrorum more predecessorum fauoribus tractare graciosis, vt quanto nostris largitionum et gratiarum muneribus se nouerint sincerius pertractatos, tanto fidelita-

[1] V. plus haut, n°s LII et LX.

tis zelo nostris beneplacitis et mandatis constanter exhibeantur promptiores. Humilibus itaque eorumdem supplicationibus super infrascriptis nobis porrectis inclinati, easdem concessionum et largitionum litteras cum earum totis tenoribus, clausulis, statutis, ordinationibus, decretis pariter et reseruationibus merito ratas et gratas habentes, eisdem nobilibus, burgensibus, incolis, fidelibus, subdictis nostris Buli pro se et suis ex nostra certa sciencia, maturaque consilii nostri super hoc deliberatione prehabita, pro nobis et nostris laudamus, ratifficamus, emologamus et innouamus in eisdem consentientes, forumque et nundinas, omniaque alia et singula in eisdem litteris contenta sub eisdem tenoribus, modis et formis atque clausulis etiam de gracia nostra speciali, quantum opus est, eisdem prelibatorum predecessorum nostrorum vestigia sequendo perpetue concedentes, ipsas propterea cessionum et largitionum, hasque nostras confirmationis, innouationis et noue concessionis litteras per benedilectum castellanum, ceterosque officiarios nostros dicte ville nostre Buli in locis opportunis nobis subdictis publicari et eisdem subdictis nostris inconcusse obseruari mandamus. Has autem camere nostre sigillo et dilecti fidelis secretarii nostri subsignati signeto munitas in premissorum testimonium concedens, datas Lausanne, in castro nostro sancti Marii, die penultima mensis octobris, anno Dni millesimo quingentesimo vigesimo secundo.

BILLIARD.

Per dnum episcopum
et principem prefatum.

Sceau pendant.

XC

Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, permet à Antoine Pavillard, chevalier, de construire un moulin, une scierie, etc., sur le cours de la Sionge.

1524, 25 septembre.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 38, f. XIX^{XX}II verso.

Sebastianus de Montefalcone, Dei et apostolice sedis gratia Lausan. episcopus et comes, sacrique imperii princeps, vniuersis et singulis notum fieri volumus atque manifestum quod nos considerantes

plura obsequia et seruicia per strenuum militem nobilem Anthonium Pauilliard, ex consulibus vrbis Friburgi, dilectum castellanum nostrum Buli, nobis impensa, certis etiam de causis animum nostrum mouentibus, ex nostra certa sciencia, pro nobis et nostris successoribus concedimus et largimur tenore presentium prefato militi pro se et suis heredibus et successoribus quibuscunque, videlicet locum, platheam et cursum aque ad construendum et edifficandum vnum molendinum, baptitorium, rassiam, molam et alia artifficia in pascua et aqua de laz Sionse, subtus loz mont dou Chaffaz, in territorio et dominio nostro Buli, et hoc sub censu annuo duarum cuparum frumenti ad mensuram Buli et quinque sol. Laus. bon. nobis et successoribus nostris seu receptoribus pro tempore existentibus soluendorum apud Bulum, annis singulis et perpetue in quolibet festo sancti Martini yemalis, jure alterius in premissis semper saluo. Promittens, etc. In cuius rei testimonium presentes litteras sub sigillo camere nostre et signeto nostri fidelis commissarii generalis subsignati duximus concedendas et concedimus. Datum die dominica ante festum sancti Michaelis archangeli, anno Dni millesimo quingetesimo vigesimo quarto.

JOHANNES GINILLIATTI.

XCI

Indominures de Bulle.

1532.

Archives du canton de Fribourg; Grosse de Bulle, n. 38, par le commissaire Jacques de Saint-Bernard, commencée le 26 janvier 1531 (1532).

Primo fortalicium dni episcopi et suorum successorum, vnacum viridariis et clausis circumcirca dictum fortalicium existentibus, juxta carreriam publicam tendentem per subtus siue retro hospitale Buli versus carreriam de Bolere ex oriente, carreriam magnam publicam transeuntem per portam ville Buli ex occidente et borea, hospitale Buli etiam a borea et ochiam seu clausellos Ludouici Carmentrand, Ysabelle vxoris Johannis Grumallier et Francesie vxoris Guilliermi Vernaz a vento seu a parte ville Gruerie, inclusis

in dictis limitibus plathea existente ante dictum castrum, in qua est situatum orreum prelibati dni episcopi. Item vna condemina continens circa quatuordecim posas siue falcatas communi existimatione, saluo pluri, sita loco dicto en Condeminaz Buli, juxta viam publicam tendentem per subtus villam Buli ex occidente, in qua colliguntur communiter circa triginta currus feni vnacum recordio. Item vna alia condeminaz dicta de Pradon, sita prope villam Buli, loco dicto en Champ Francey, juxta viam publicam tendentem a villa Buli versus Rotamvillam ex oriente, pascuam communem de Prazdon ex occidente, que communi existimatione est existimata eius continentia viginti duas posas, in qua colliguntur communi existimatione triginta currus feni cum recordio. Item nemus de Voucens, situm in confinio Buli, juxta carreriam publicam tendentem a villagio de Riaz versus villagium de Mollon a borea, et pascuam communem ville Buli a vento. Quod nemus est deffensibile, ipsumque nemus debebat custodiri per dictos Ramus de Rotavilla, vt in precedentibus extentis fit mentio, progenie tamen dictorum Ramuz vaccante ipsa custodia deuenit dno castellano Buli, siue foresteriis ibidem per dictum castellanum positis pro conseruatione dicti nemoris. Et est sciendum quod capre in eodem non debent pasturare sub certo banno aut capitis ipsius capre perditione; et aliquando valet duo modia et aliquando vnum et minus, vti se habent annuate glandes et fructus dicti nemoris; nec debent scindi nemora ipsius nemoris per quempiam sub bampno sexaginta sol. et interesse prelibati dni episcopi et suorum. Item nemus dou Mont siue Montis, alte et basse [1], in quo nemore largite sunt plures sernie siue plures possessiones nonnullis probis hominibus ville Buli per communitatem ipsius loci; super quibus eadem communitas percipit nonnullas possesiones seu pensiones, quas infra recognouit, et omne dominium cum directo prefato dno pertinet. Item molendinum prelibati dni episcopi situm infra villam Buli cum pertinenciis. Item baptitorium cum rassia et folla, situm prope villam Buli, que sunt accensata et que nunc possidet Jaquetus Codorey; baptitorium cum

[1] « Item nemus dou Mont, jorie alte et basse, » dans les reconnaissances antérieures de 1438 et 1478. Celle de 1501 est conforme à celle-ci.

rassia et folla tenent heredes Vuilliermi de Gex. Item magis vnum aliud baptitorium per prefatum dnum episcopum de nouo accensatum sub censu octo sol., cum conditione in ipsa accensatione contenta et per ipsum Jaquetum Codorey in eius recognitione declarata. Item magis duo molendina, baptitorium et raissiam cum ceteris artifficiis de nouo per prefatum dnum episcopum strenuo militi Anthonio Pauilliard, ex consulibus Friburgi, accensata et per ipsum militem de nouo constructa, sub censu annuali duarum cuparum frumenti mensure Buli et quinque sol. Laus. bon. Item aquarum decursus, carrerie publice, pascua communia ac decima de Soucens. Item alia decima vocata decima de Nycol. Item decima de Nycol. Item furnus Buli, qui communi extimatione valet circa sex lb. Laus. bõn. Item mussillieria de Soucens, pro qua dantur ad firmam quandoque octo sol. Item coruate consuete leuari in villa Buli, villagio Raulteville, cum taliis Albeaque. Item duodecim sol. prefato dno annuatim debiti per illos de monte dou Salliz ratione admodiationis seu firme perrerie ipsius montis, que presentialiter vacat, nichillominus plathea ipsius perrerie per communitatem Buli, vt asseritur, quondam Anthonio de Villario extitit accensata in eorum pascuis communibus montis Buli, quam de presenti tenet, vt asseritur, Guilliermus Vernaz. Item sunt de eodem endominio ipsius castri Buli, videlicet inuenta, exchete, bampna minora et maiora, clame, saisine et barre, necnon merum, mixtum imperium, omnimodaque juriditio, alta, media et bassa quacumque, vnacum directo dominio. Item pecia quedam nemoris vocata nemus S[ti] Michaellis, existente super territorio et confinio Raulteville, juxta nemus ecclesie Raulteville a parte boree, et carreriam publicam tendentem a monte Raulteville contra Mollette seu contra Vaulruz a parte occidentis, et prata Francisci Grimaux filii quondam Anthonii Grimaux et Johanneti Grimaux filii quondam Nicodi Grimaux de Escharlens ab oriente. Item debentur dno pro qualibet domo vendita in franchesiis Buli vna cupa vini pro laudemio per emptorem soluenda, demptis aliquibus que tenentur ad tributum siue censum annuale et propter hoc non comprehenduntur conditioni vsagiorum vt alie, ob ideo tenentur ad laudes juxta precium veri valoris ipsi dno soluendas. Et super premissis juribus et nemo-

ribus probi homines predicti dni habere debent suis animalibus vsum pasturandi.

Pro limitatione predicta. JACOBUS DE S^to^ BERNARDO.

XCII

Reconnaissance de Guillaume d'Aigremont en faveur de la chapelle de la Sainte-Vierge.

1533 (1534), 5 mars.

Archives de Bulle; Clergé, Recogniciones capelle B. V. M.

* Nobilis vir Vulliermus de Eygremon, alias de Grueria, recognoscit se tenere a dno Johanne de Ala, rectore capellanie Dne nostre infra ecclesiam Buli, de bonis ipsius capellanie allodialibus antiquitus dno Jacobo Fontrel de Grandicuria, fondatori eiusdem capelle, per nobiles Petrum de Langino et Francesiam eius vxorem, dnos de Euerdes, venditis, videlicet duas posas terre sitas in territorio de Vuadens, loco dicto ouz Brit, pro quibus debet quatuor sol. duos den. cum obolo Laus. bon. census. Datum die quinta mensis marcii, anno Dni millesimo quingentesimo trigesimo tercio ab annunc. dnica sumpto.

JAC. DE S^to^ BERNARDO.

XCIII

Reconnaissance de Rolette Dudin, épouse de Michel d'Aigremont, en faveur de l'autel de la Sainte-Vierge.

1533 (1534), 5 mars.

Archives de Bulle; Clergé, Recogniciones capelle B. V. M.

* Roleta filia quondam Hugonis Dudyn, vxor nobilis viri Michaelis de Eygremon, alias de Grueria, filii nobilis viri Vullermi de Eigremon, recognoscit se tenere a dno Johanne de Ala, rectore capellanie Dne nostre infra ecclesiam Buli, de bonis allodialibus ipsius capelle antiquitus dno Jacobo Fontrel per nobiles Petrum de Langino et Francesiam eius vxorem, dnos de Euerdes, venditis, et

per quondam Johannem Dudyn, clericum de Vuadens, in manibus Aymonis Ponne recognitis, dicte Rolete deuentis ex successione dicti eius patris, videlicet vnam posam terre sitam in territorio de Vuadens, loco dicto ou Bryt, pro qua debet duos sol. et sex den. Laus. bon. census. Datum die quinta mensis marcii, anno Dni millesimo quingentesimo trigesimo tercio ab annunc. dnica sumpto.

JAC. DE SANCTO BERNARDO.

XCIV

Reconnaissance de François Pavillard en faveur de l'évêque de Lausanne.

1535, 1 juin.

Archives du canton de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 38, f. XVI^{XX}I.

* Ego Franciscus Pauillard, domicellus et burgensis Buli, confiteor me tenere ad censum a dno episcopo Lausan. de bonis in manibus P. Marchandi per Aymonem Pone et in manibus A. Octonin per Marmetam filiam Aymoneti Jocet, relictam Petri Dudin, pro tribus partibus, et per Vldricum, Petrum et Petrum Bosson recognitis et ex partagio per me cum nobili Anthonio Pauillard auunculo meo facto deuentis, primo grangiam sitam Buli, in vico a parte montis, juxta domum et grangiam Hugonini Garin a borea, grangiam Ludouici dou Villard a vento, item vnum ortum in villa Buli, juxta ortum meum qui fuit Anthonii de Villario a vento, domum et ortum dni Petri Barberii a borea, plateam cimisterii ex oriente. Item de aliis bonis vnam posam en Champ Jaquier, item medietatem duarum posarum terre en Talliemaux, vnam posam ou Russallet, item medietatem vnius gerdilis ou Raffort, vnam posam in campis de Tremaz. Item vnum casale super quo olim erat erectum vnum orreum, situm in villa Buli, juxta aliud casale ad ortum conuersum mei dicti recognoscentis, quod fuit de tenemento Aymonis Pone ex occidente, aliud casale meum ex borea, platheam cimisterii ex oriente et aliam platheam ex vento. Item vnam posam terre ou Chaffaz, territorii Buli. Item vnum casale ad ortum conuersum, situm in veteri castro juxta aliud casale confitentis ex oriente, casale seu domum dni Petri Barbey a borea, ortum nobilis

Petri de Vuippens a vento. Datum die prima mensis junii, anno Dni millesimo quingentesimo trigesimo quinto.

JA. A S^to BERNARDO.

XCV

Reconnaissance de Pierre de Prez en faveur de l'évêque de Lausanne.

1535, 2 juin.

Archives de Fribourg; Grosses de Bulle, n. 38, f. XVI^XX.

* Ego Petrus de Prez, domicellus Buli, confiteor me esse hominem liberum dni episcopi Lausan. et tenere ad censum a prelibato dno de bonis in manibus Petri Marchiandi per Johannem Burset, et antea in manibus Anth. Octonin per Nicodum Marsens recognitis, et ex empto per me a Nicolleto Saxo facto, grangiam meam sitam juxta domum Aymonis Grangie, que fuit de bonis Johannis Burset ex oriente, domum heredum quondam Johannis Ficiaux a borea, platheam communem a vento et grangiam Boni Montet, que fuit Perronete filie quondam Johannis Jaquerod ex occidente, pro qua debeo coruatas et caluacatam consuetas. Datum die secunda mensis junii, anno Dni millesimo quingentesimo trigesimo quinto.

JACOB. DE S^to BERNARDO.

XCVI

Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, permet à Jaquet Coudurier de construire un battoir sur le cours de la Trême.

Alby, 1537, 17 janvier.

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 57.

* Sebastianus de Montefalcone, Dei et sedis apostolice gratia Lauzann. episcopus et princeps, notum fieri volumus quod cum Jaquetus Coudurerii, burgensis Bulli, fidelis subdictus noster, teneat a nobis quandam rassiam sub cursu aque rivi de la Tresmaz, cupiatque sub eadem rassia baptitorium construi facere, quapropter nobis humiliter supplicauit quathenus cursum aque dicti rivi de la Tresmaz concedere dignaremur, facultatemque dictum baptitorium

construendi, et nos episcopus et princeps prefatus eidem Jaqueto pro se et suis heredibus cursum aque dicti rivi necessarium ad construendum dictum baptitorium concedimus sub censa octo sol. Lauz. bon. ratione directi dominii, sub intragio vnius scuti auri cugni regis cum sole. Sub sigillo camere nostre. Datas Arbiaci [1], nobis ibidem existentibus, die decima septima mensis januarii, anno Dni millesimo quingentesimo trigesimo septimo.

DUCREST.

Sceau pendant.

XCVII

Demandes adressées à Messeigneurs de Fribourg par les gens de la châtellenie de Bulle.

1537, janvier [2].

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 105.

Sensuivent les articles lesquieulx honnestes personnes Humbert Alex banderet et Ayme Faure de Bulloz deburont presenter de la part de la chastellanie de Bulloz pardeuant nous magniffficques et redoubtes seignieurs de la ville de Frybourg.

Et premierement tant que touche au serement debuoyr faire, que ainsi comme nous les soubjects sommes tenus jurer et promectre estre fealz, bon et leal, procurer, etc., et que les susdicts seignieurs semblablement sont tenus promectre de garder, protegir, etc., leurs soubjects.

Item que les susdicts seignieurs seront tenus nous laisser en nous bonnes libertes, franchises et bonnes costumes tont escriptes que non escriptes, en nous bons vsaiges, ainsi et par le mode que avons vse en bonne sorte pour le passe, chascune comunite cellon ses vsaiges, et lesdictes libertes, vs et franchises tenir et protegir en leurs entyer.

Item que se pour le temps advenir nostre reuerend seignieur Sebastien de Montfalcon ouz vng aultre euesque restouroit son

[1] Alby, bourg à 2 lieues O. d'Annecy.

[2] V. plus haut, p. 17.

eueschie de la diochese de Lausanne ouz la plus part par amittye ouz aultrement, augmentant la saincte foy catholicque, que alhors lesdict seignieurs comment vray protecteurs de lesglise nous deburont laisser parvenir et remectre audict seignieur euesque, vehuz que du passe avons tousjour estes vng membre dependant de lesglise.

Item que en cas que nostre dict reuerend seignieur feroit guerre ouz aultre pour luy, veuilliant redresse et restourer son pays et son esglise, nousdicts seignieurs ne nous deburont compellir daller contre luy ny aultre restourateur de la saincte foy catholique.

Item que combien par ycy deuant fussions tant seulement bourgeoys et maintenant sommes soubjectz, que par vertu de ladicte soubjections ladicte bourgeoysie soit cassee et nullee, nous quittant de ladicte bourgeoysie.

Item que touchant les appellations pour le passe tyree a Lausanne, combien que ce feust de nostre bon vs rien payer auz balliff de Lausanne, sinon troys gros a son scribe pour la lettre de l'appellation, nousdicts seignieurs nous deburont maintenir en ce mode et maniere sans aultre chouse demander.

Item ausy que touschant aulcungs ban de estatus a cause de tenir bon ordre et bonne comunite, comme ban de iii gros, de v, de x, de vingt groz, que les governeurs de vne chescune comunite de ladicte chastellanie en puisse vser sans ce que ledict officier en preingnie riens, sinon donner des gaiges en luy payant raisonnablemeut sa poinne pour gaige vi denier bon.

Sensuivent les humbles suplication debuoir faire audicts magniffique et redoubtes seignieurs.

Et premierement que tous affaires tant particulier que general du temps passe jusque a present entre nousdicts seignieurs et nous soyent pardonner sans replicquer du contraire, ne desmander, ne aussi exigir quelque chose que soit du temps passe, quelque justice fassant du contraire.

Item que a leurs magniffficques seignieuries plaise leur conferir vne piece des biens dudict mon reuerend seignieur a nostre confratrie de Bulloz, coment est le diesme Champs Francey, Condemina ouz quelque piece a leur vollente.

Item vous plaise les gratiffier en bonne sorte en leur fassan quelque gratuite, comment pour leur affoyer de boys eys Joux des Pont et eys Joux noyres, comment le peuuent faire, veuz que a uous appartiennent toutes les Joux du prince.

Item aussi la comunaulte de Albeue supplye vostre magniffisances leurs laisse bas vne vache, laquelle s'appelle vache de may, pour laquelle payent L gros tous les ans, a cause de don, comme ilz afferment, et aussi vng muys de faues pour cause dune montagnie, laquelle sappelle montagnye de Ly.

XCVIII

Réponse de Messeigneurs de Fribourg aux demandes des Bullois.

1537, 25 janvier.

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 105.

La responce de mes tres redoubtes seignieurs, petit et grand conseils de la ville de Frybourg, faicte sur les articles de leurs tres chiers et feauls soubiectz de la chastellanie de Buloz.

Quant au premier article mesdicts seignieurs entendent que ainsin que les dessusdicts leurs soubiectz fisrent le serement a Messeignieurs, que par les ambassadeurs leur feust aussy fait serement au nom de Messeignieurs de les maintenir et les laisser en leurs bonnes libertes, franchises, bons vs et bonnes coustumes tant escriptes que non escriptes, et icelles leur tenir et obseruer, jouxte cellas ilz le laissent demourer et estre.

Et quant a larticle contenant de les debuoir remectre a monseignieur de Lausanne, leur droicturier seignieur, quant ilz seroyt restaure en son eueschie, dysent Messeignieurs et respondent comme parauant quilz leur desplaitz de ce quilz ont fallyuz y mectre la main et vouldroyent bien que mondict seignieur de Lausanne feust en son entyer, mais depuis que les occurans sont de la sorte, icelluy cas de restauration aduenant, Messeigneurs appoincteront de telle sorte auecque mondict seignieur de Lausanne scelong equite et rayson, comme a eulx appartient.

Secondoment sur larticle deuysant quant monseigneur de Lausanne feroit guerre ou aultre pour luy pour restauration de son esglise, quilz ne feussent compelly daller contre luy, etc., a quoy respondent Messeignieurs que de cellas bonnement ilz ne leur en scauent dire ne ouy ne non, mais veullent auoir leur main ouuerte, nonobstant que bien ilz vouldroyent que chascung feust en son premier estre.

Tiercement quant à la reuocation de la bourgeoisie, etc., dyent et respondent Messeignieurs par leur ordonnance que tandys quilz seront supperyeurs de la chastellanie de Buloz, que iceulx soyent quiete et doiburont estre quiete du payement de la bourgeoisie, mais quant ilz ne seroyent plus supperieurs, que alhors la bourgeoisie deust recommencer comme par cy deuant.

Quartement quant aux appellations que lesdicts de Buloz nont par cy deuant rien accoustume de donner au ballifz de Lausanne, scenon au curial troys gros pour la lettre dappellation, Messeignieurs accordent que durant quilz seront supperieurs, que ilz ne payent scenon ainsin quilz ont accoustume a Lausanne.

Quintement touchant les bamps et estatuz des comunites, etc., mesdit seignieurs les leurs accordent, nommeement de troys gros, de cincq, de dix et jusques a vingt groz pour le regime et gouuernement dune chascune comunite. Toutesfoys les bamps et offenses appartenantes a la supperiorite Messeignieurs ne entendent nullement debuoir appartenir scenon a eulx comme supperieurs.

Sextement quant a la supplication par lesdits de Buloz faicte de pardonner tant en general que en particulier mesdicts seignieurs entendent bien que les differences du passe soyent pardonnees et par cestuy contractz appoinctees et oublyees, mais touchant les retenues des censes et debdes mesdicts seignieurs entendent que silz nen font satisfaction a mon seignieur de Lausanne, quilz en doigent rendre compte a lofficier de Messeignieurs.

Et finablement touchant les aultres troys articles out ilz demandent quelque gratuyte, mesdicts seignieurs ont donne charge a leur officier de soy enquerir et en appres auoir cellas relate a Messeignieurs ilz luy auront aduys et regard plus oultre.

Le secretayre de Frybourg, P. FRUYO.

XCIX

Les héritiers d'Antoine Pavillard vendent la mayorie de Bulle à l'Avoyer et Conseil de Fribourg.

1544, 11 mars.

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 48, et registre notarial de P. de Cléry, n. 163, p. 83 verso.

Ich, Jörg Bachman, der Armbroster, burgerlicher Inwoner der Statt Fryburg, thun khundt und vergich offenlich hiedurch, das ich, als ein rechtgesatzter Vogt wylendt des strängen, edlen, vesten, frommen, furnemmen, wysen Herren Anthoni Pavilardts by sin Leben des Ratts gemelter Statt Frybnrg seligen Khinden und Erben, wüssentlich und wolbedachtlich, ungezwungen und mit dheinerley Wyss Geverdenn betrogen noch dargesatzt, sonders miner Vogttkhinden Nutz zu schaffen und wachsenden Schaden zu abwenden, eines uffrechten, redlichen, yemerwärenden Verkouffs, verkoufft hab, gib ouch hin, in Namen als obstatt, zu kouffen, für mich und obgemelt min Vogtkhinden und ir Erben, in aller Gestallt und Mass dadurch sollichs zum krefftigisten beschehen soll und mag, den grossmechtigen, strängen, edlen, erenvesten, frommen, fürsichtigen, ersamen und wysen Herren Schultheissen und Rathe der Statt Fryburg minen gnädigen Herren und Obern, die sollichen Kouff von mir innamenn als obstatt für sy und all ir Nachkomen bestanden haben, namlichen die Herlickeit und Ampt der Mayori von Boll, so gedachten Khinden rechtlich heimgedient und zugehört hatt, mit aller Jurisdiction, Gerechtigkeit, Eigenschaft, Rechtsame und Zugehört, das sy in Ampts Satzungen, Entsatzungen, Nutzungen, Hüsern, Schüren, Ackern, Matten oder in andern Dingen, genempt und ungenempt, in iren Marchen, Limiten und Begriffungen gehalten, wie die Herlickeit in ir selbs geeigenschafftot, ye gebrucht, verwaltott und geregiert, ouch an gedachte mine Vogtkhindt von einem Bischoffen von Losanna zukomen belechnet und worden ist, one Usschliessung einichs Dings darzu hörend, nach Lutt der Brieffen, Erkantnussen und Gewarsamen, so gedachte Khind darum haben mögen, und ist der Kouff zugangen und beschlossen alles umb zwey hundert Pfundt Pfenningen, Friburger Werung, die ich

amen alls obstatt allso bar empfangen hab, desshalb als wolver-
gt, wie ich mich selbs erken, gedacht min gnädig Herren ouch ir
chkomen ledig gesprochen; sagen ouch in Krafft diss Brieffs
rch wellichen ich mich innamen wie oblut gentzlich gemelter ver-
afftenn Herlickeit gantz begiben und entzüchen si und ir Nach-
nen und lipliche Possess, setzende mit gebnen Gwalt damit zu-
allten, zu wallten und zuthun, als mit irem eigen Gutt, nach
m gnadigen Gevallen von mengklichen ungeirt und unwieder-
rochen; gelob ouch innamen miner Vogttkhinden für sy und all
Erben inen ouch irem ewigen Nachkomen dis Khouffs halb gutte,
lliche und erbere Werchafft zu leisten, vor allem und jeden geist-
hen und weltlichen Gerichten und Rechten, Ortten und Endden,
sy darumb ervordet und ermandt werden alles in miner vorge-
ten Vogtkhinden und allen iren Erben Kosten one ir oder irer
ben Engeltnuss und wöllichen Kosten so sy einicherley wegs
es Kouffs halb gelitten hetten iren schlechten erbern Wortten
ander Bewysung zeglouben sin soll darzu disen Brieff mit allem
em Inhalt, war vest und stätt zuhallten und darwider nit zuthun
ch gestatten in dhein weg darwider gethan werden, dan gedacht
ne Vogttkhindt noch ir Erben hierwider gantz und garnutzit
schirmen soll, damit diser Brieff gantz oder zum Theil möchte
schwecht werden, dan ich mich des in Namen alls obstatt, des
es als ob es hierin gemeldott were, gentzlich entzigen und bege-
hab und sonderlich des rechtens so gemeiner Vorzuchung
erspricht one der sonderbaren Vorgang alle Geverdt vermitten.
Krafft diss Brieffs, der uff min des vorgemelten Verkouffers be-
en durch den edlen, vesten, furnemmen, wysen Petermann von
ry, Stattschribernn bemelter Statt Fryburg, an den erwür-
en Herren decano des Endes gelangott mitt der Decany Insigel
iglet worden und geben ist, in Bysin der fromen, fursichtigen,
sen Herren Hansen Lanthers, Petter Thossis, Hansen Studers
l Claudo vom Montonachem der Rätten und Claudo Kannen-
ssers Venners in der Nüwenstatt uff Zinstags den einlifften Tag
rtzenns als man von der Mönschwerdung Cristi unsers Erlösers
lt fünffzechen hundert vier und viertzig Jar.

PETERMAN VON CLERY.

C

Le clergé de Bulle est mis en possession de la cure de ce lieu.

1544, 13 novembre.
Archives de Bulle; Clergé.

* Je Yacob Bollossat, chastellain de Buloz, au nom de Mess[rs] de Frybourg, certiffie a tous comment apres le trespas de feuz domp Guilliame Baleson, cure dudictz Buloz, a lhumble supplication de la ven. clergie dudict Buloz az nousdictz S[rs] faicte, estant la cure dudictz Buloz vaccante, ont supplie leursdictes Excellences leurs voulloir annuyr et remettre ladicte cure auecq ses deppendances. Sur quoy nousdictz seigneurs ont largir et oultroye; en vigueur de laquelle largition lesdictz seigneurs de la ven. clergie mont prie les voulloir mectre en possession de ladicte cure, et ont presente messyre domp Pierre Demouryt comme procureur de ladicte clergie. Pourquoy je ledict chastellain le prenomme domp Pierre Demouryt procureur de la predicte clergie et az icelluy nom ay mis en actuelle et perpetuelle possession et cest per la tradition du grand aultel de ladicte esglise parrochiale dudictz Buloz et per latouchement des chassubles, calices, chanettes et liures appertenant a ladicte esglise et cure avecq les clefz de ladicte esglise et cure, soubz les conditions icy apres escriptes. Et premierement que lesdicts cures de ladicte ven. clergie soyent tenus perpetuellement desseruir et faire le devin office en ladicte esglise et per toute la perrouche et procurer et garder tous les biens, droys, preeminences et tiltres de ladicte esglise et cure, en reconfirmant tous les articles, poinctz et reserues recephues et signees par Claude Ansermet, notaire dEstauaye le lac. Item que ledictz domp Pierre Demouryt doibge donne souffisant inuentaire aux nobles et bourgeoys dudictz Buloz et aux perrochiens de ladicte esglise de tous les biens de ladicte cure et esglise. Et ont jure ledict domp Pierre Demouryt, estant avecq luy domp Claude Genilliod, domp Jehan Pidoux et domp Claude Jacques, tous de ladicte clergie, dobseruer toutes les chouses dessus escriptes et aussy ont promis de tenir en ladicte cure bon et honneste train et estat et aussy de faire tout cez que bon pasteur et

cure sont tenus faire enuers nousdictz seigneurs, que aussy enuers les nobles et bourgeoys dudictz Buloz que es perrochiens dicelle. Soubz le seel de la chastellanie dudict Buloz. Le treze jour de nouembre, lan mil cinq cens et quarante quattres.

Leve du registre de Pierre douz Rippoz par son fils

CLAUDE DOUZ RIPPOZ.

CI

Les bourgeois de Bulle reconnaissent devoir cent écus à Jacques, Nicolas et Anne Catellan d'Estavayer-le-Lac pour la cession par eux faite du patronage de la chapelle de la Sainte-Vierge à Bulle.

1558, 2 juin.
Archives de Bulle; Clergé.

* Nous Guilliaulme Alex, lieutenant de Buloz, et Glaude dou Rippoz, notaire et bourgeoys dudict Bulo, esleuz au nom et pour la part des nobles et bourgeoys dudict Bulo, confessons et recognoissons de debuoir a messire dom Jaques Catellan, chapellain dEstauaye, cinquante escus dor du cuing du roy de France au solleil et ce a cause dung don gracieulx par ledict domp Jaques et par noble Niclaus Catellan, son frere, a ladicte ville faict, causant la donation par eulx faicte pour la moytie auecq noble Loys de Pontherouse, tant que conjoincte personne dAnne sa femme, fille de feu noble Glaude Catellan le jeusne, pour laultre moytie, de la chapelle de Nostre Dame fondee dans la parrochiale esglise de Bulo. Lesqueulx dictz cinquante escus promettons audict domp Jaques et es siens paye dans la prochaine venant feste natiuite Nostre Saulueur. Donne soubz le seel de laduoyer dEstauaye, le secund jour du mois de juing, lan quinze cens cinquante huyt.

LOYS DEDELLEY. ANSERMET.

Un autre acte de même teneur est fait en faveur de noble Loys, filz de noble Cristoffle de Pontereuse, donzel et bourgeoys dEstauaye, comme conjoincte personne de noble Anne, fille de feu noble Glaude Catellan le jeusne, sa femme.

CII

Le village des Ponts est séparé de la paroisse de Bulle et réuni à celle de Vaulruz.

1580, 8 février.
Archives de Bulle; Clergé.

Nous l'aduoyer et conseil de la ville de Fribourg a tous scauoir faisons que nous ayant de la part du venerable clerge et cure et semblablement des paroichiains de lesglise paroichiale de Bulle ce iour dhuy este remontre les raisons par lesqueles ils pretendoient estre sans cause interressę de ce que le reuerendissime en Dieu pere et seigneur le seigneur euesque de Verceile, nonce apostolicque, entre aultres œuures de sa visitation auroit ordonne que les preudhomes, habitans tant au lieu et village des Ponts que en certains aultres lieux proches de Vaulrus deussent estre separes de la paroisse dudit Bulo et estre reduits a la paroiche de Vaulru, au lieu que de toute antiquite ilz auoient este paroichiens dudit Bulo, comme le tout plus amplement estoit contenu en la supplicacion par eulx produicte, nous auons entendu le contenu de ladicte union produite par nos subietz des Ponts et leur adherans, doncques pour les causes et motifs narres dans ladicte lettre d'union par lesquelles ledict reuerendissime seigneur a este raisonnablement induict a faire la susdicte separacion, desioignant lesdicts des Ponts et leurs uoisins susdicts de la paroisse de Bule et les unissant a celle de Vaulru, comme plus amplement est dict par ladicte lettre du huictiesme de januier, lan present, auons ordonne, dict et commande que ladicte vnion doige auoir lieu et son plein effect et que nos subiets dudict Bule ne se doigent opposer ou uenir a l'encontre dicelle en facon que soit, toutesfois soub la charge dans ladicte lettre conuenue auecque lesdictz des Ponts et leurs consorts en cet endroict satisfaisants annuellement au jour St Piere aux liens a ladicte mere esglise de Bule deux liures de cire, cest en execution de ladite vnion. Nous auons donne les presentes auditz des Ponts seelees de nostre seell secret sans nostre prĕiudice, le huictiesme de feburier mille cinq centz quatre vingt.

WILHELM TECHTERMAN.

Ceste copie a este tiree de son propre original deuement confronte pour et en faueur de la cure de Bulloz, seele du seel secret de L. E. sans preiudice, le 6 nou. 1657.

PROTASIUS ALT.

Sceau pendant.

CIII

Claude Pidoux donne la Tour-Rouge à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

1584, 16 janvier.

Archives de Bulle; Clergé.

Je Claude filz de feuz Rodz Pidoux, bourgeoys de Buloz, donne aulx nobles et bourgeois de Buloz, comme fondeur de la chapelle mons^r sainctz Jehan Baptiste dans lesglise dudict Buloz, vne mienne maison avecq le curtil deuant icelle, sisse deans ladicte ville, appellee la Tour, jouxte les fossel de ladicte ville dernier appartenant az venerable domp Jehan douz Rippoz deuers orient, la maison de la cure deuers vent, la charriere publique deuers occident et la maison appartenante a la chapelle nostre Dame deuers bise, et cest pour la residence de laltarien de ladicte chapelle en tant et pour ce que mess^rs les nobles, bourgeoys dudict Buloz ayant la domination et maitrise de ladicte maison et curtil pour la maintenance et coverture dicelle. Faictz en la maison de ville, en presence de Rodz Grimallier banneret, etc.; donne soubz le seel de la chastellanie dudict Buloz, le seize de janvier, lan prins a la natiuite mille cincq cens et octante quattres.

CLAUDE DOUZ RIPPOZ.

CIV

Convention entre l'Etat de Fribourg et l'évêque de Lausanne au sujet de Bulle.

1603, 18 mars.

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 35.

In nomine sanctæ et indiuiduæ Trinitatis, Amen. Notum sit vniuersis cum S^mus D. N. Clemens VIII, Pontifex maximus, ill^es et po-

tentes Dnos Prætorem et senatum Reipublicæ friburgensis per apostolicum breue, sub annulo piscatoris, die 29 mensis martii, anni 1601, emissum interpellauerit, monueritque ut bona et possessiones olim ad sedem episcopalem Lausanensem spectantia, quæ in prædictorum Dnorum Friburgensium possessione existunt, una cum fructibus perceptis moderno episcopo Lausanensi R^mo et perillustri D. Joanni Dorotheo, olim metropolitanæ ecclesiæ Bisuntinæ suffraganeo, restituerent, ipse similiter R^mus tam uerbotenus quam in scriptis in eandem sententiam coram senatu plurimis rationibus utriusque ecclesiasticæ et ciuilis Magistratus coniunctionem et ad exercitium jurisdictionis episcopalis redditus et sumptuum necessitatem ostenderit, restitutionem a PP^a propositam urgendo; prelibati uero DD. Friburgenses, sicut nouissime defuncto piæ recordationis episcopo Lausanensi D. Antonio a Gorrevauld, contra similem petitionem respondebant præfecturam et jurisdictionem Bullensem cum adiunctis in quantum episcopo juris ibidem competere debebat et quidquid aliunde ex episcopali mensa in sua ditione contra uiolentiam inimicorum tutari potuerant, non tanti esse ualoris quin pro occurrenti rerum statu in ecclesiasticos usus multo plura intuitu eorundem bonorum impendissent quam inde percepti redditus æquare aut compensare possent, sicut pro exemplo allegabant quod ecclesiastæ suis stipendiis uiuentes plurimos in Heluetia extra suum territorium etiam capitales cantones contra hereseos uenenum in periculoso illo vastationis Germaniæ incendio diuino assistente numine uerissime perseuerauerint, et non ita pridem ad erectionem Sodalitatis B. Mariæ Compassionis in Thonon se mille aureos et plures liberaliter concessisse (quod tamen absque inuidia et sine exprobatione intellectum uellent). Tum et iam urgebant quod piæ memoriæ R^mus Franciscus Bonhomius, episcopus Vercellarum, dum legati munere apud Heluetios fungeretur, instanter petiuit vt collegium Patrum Societatis Jesv apud illos ex bonis his ecclesiasticis extrueretur, qua in re ut tandem in conscientia et contra omnes nouationes tuti essent, potius sese prodigos quam liberales exhibuerint, adeo ut coemptis ad tempus aliquot priuatorum ædificijs usque dum structura collegij et scholarum perficeretur, in accomodandis priuatis illis ædibus et area emenda ad no-

ꝺificium, aliisque ad structuram pertinentibus sextuplo plus
lerint quam æstimatio omnium bonorum episcopalium cum
us fructibus præteriti temporis excrescere possent, adeo vt
um hoc Friburgense omnia alia Germaniæ collegia situ amœ-
et operis magnificentia si non superet ad minimum nobilis-
equet. Et quia idem R^mus Vercellensis (sagax rerum indaga-
pprime nouerat hæc ecclesiæ bona ad tantos sumptus non
re, fidem dederat se apud PP^am impetraturum ut aliquid sub-
d hoc ædificium largiretur, quod etiam, uti sperant, ni morte
ıtus, opere exequutus fuisset, et quia hoc pacto iam semel
tione facta, iterato eandem præstare neque iuri neque rationi
ıum esset, excusabant se ad hanc petitionem minime teneri.
ant insuper prædicti DD. Friburgenses quod homines arcis
sis iam antiquitus sedentibus episcopis suæ reipublicæ as-
enebantur, præcipue ut in re bellica suas partes sequerentur
ırentur, tum etiam quod prouocationes ad magistratum Fri-
ısem deuoluebantur, sicut per immunitates ab episcopis con-
ıs apparet, quod ipsimet Bernates in præteritis contentioni-
o confesso admittunt. Item quod titulo emptionis maioriam
tem jurisdictionis, tum etiam montium et aliarum possessio-
roprietatem sibi acquisiissent, et insuper ex suis vicinis do-
sylvarum usum dictis Bullensibus concessissent, negabant
o se de iure suo posse decedere, quod iusto titulo per maiores
ıs manus deuolutum in posteros quoque inuiolatum transferre
bant. Futurum alias, si arcem in ecclesiasticorum facultate
terent, ut non solum quæsito qualicunque colore facile pos-
ıe turbarentur, sed etiam ex hac arce quæ in meditullio agri
gensis existit, quies et tranquillitas totius status et reipu-
in manifestum conijceretur periculum. Non negare quidem
Friburgenses quin arx et maior pars oppidi et ditionis Bul-
ad episcopos spectauerit, attamen bello petiti dum plus spei
s affines hæreticos quam in catholicos collocarent, factum
t proditi a suis sese tutari et Bullenses defendere non potue-
ed illos protegendos ad Friburgenses remiserint, qui subditi
ıis Bernatibus in militari expeditione ad deditionem moniti
ı dubium quin in potestatem inimicorum cessissent, nisi op-

positis armis Friburgensium, Deo illis fauente, uires contrariæ ab ipsorum ceruicibus repulsæ fuissent cum iactura non solum redditus sed etiam animarum quæ hucusque in fide catholica constanter perseuerant, nisi etiam Friburgenses compositione facta alibi de jure suo cessissent, exigua salutis spes eisdem Bullensibus apparebat. Interim quanti steterit reipublicæ Friburgensi tanto tempore propter illos in procinctu militari rei euentum præstolari et comitijs, iudicibus et arbitris sæpius conuocatis negotium hoc tractare notum omnibus esse qui rerum experientiam habent, tum quod ad æris alieni solutionem quo dominia hæc adstringebantur iudicio communis helvetici senatus creditoribus præstandam pro rata cum Bernatibus coacti fuerint, ita ut, si computatio exquisita omnium harum expensarum iniretur, iam ante extructum collegium legitimum prætium boni ecclesiastici abunde restitutum, et ita postmodum impensis collegii authoritate legati factis secundario rem eandem in pios vsus conuersam restitutamque esse; quod si in uniuscuiusque episcopi creatione semper ad primordia redeundum et de nouo resumenda esset controuersia, graue id futurum ciuibus qui ex prædictarum occasionum fundamentis ad aliam restitutionem sese adstrictos negabant, nulloque pacto sese ecclesiæ bonorum detentores existimant. Quia uero sæpius nominati Dni Friburgenses se tanquam oues pastori suo lactis et lanarum fructus debere non detrectent, et ex piis quas in senatu attulit exhortationibus idem R^{mus} episcopus cognoscant administrationem spiritualis jurisdictionis absque fixo aliquo reditu stabilem non posse consistere, vt vtriusque fori exercitium secundum normam concilii Tridentini, de qua amice inuicem conuentum est, legitime procedat, simul etiam ut antiqua disputatio de bonorum ecclesiasticorum restitutione tandem finiatur, per PP^{æ} et ill^{rum} R^{morum} Cardinalium authoritatem concessere dicti Friburgenses (absque ulla iuris sui renunciatione aut adstrictione, si conditiones propositæ respuerentur) quod si prænominatus R^{mus} episcopus uniuerso iuri suo et omnibus actionibus et titulis pro se et successoribus in dicta præfectura Bullensi et dependentijs et omnibus aliis rebus quæcunque dicti Friburgenses ex bonis episcopalibus possident, perpetuo renunciare et id ipsum in magistratum et rempublicam Friburgensem trans-

ferre et resignare uelit, et insuper a S^{mo} D^{o} N^{o} et cardinalium consistorio confirmationem, absolutionem et generalem indulgentiam in legitima et authentica forma impetrare et obtinere uelit, ita ut predicta bona sine ulla molestia in futurum firma et integra ijsdem Friburgensibus permaneant, se paratos esse pro regimine et muneribus episcopi in hoc Friburgensi territorio obeundis, non tamen ut alio transferantur redditus, presertim quando episcopi omnino nullam hic facerent residentiam, primo illi de commodis ædibus suo statui et œconomiæ conuenientibus pro loci qualitate opportune prospicere, insuper etiam eidem resignare hortum aliquem uel pomarium pro recreatione et deambulatione intra vrbis mænia existens, cum ædificiis et horreis requisitis. Tertio assignauerunt quoque in eundem usum prælibato D. Episcopo decimam pagi de Sylua prope Stauiacum, cuius prouentus annuus pro fertilitate diuersa attingit numerum septuaginta circiter ponderum uel saccorum omnis generis granorum uel septendecim modia plus minus, uno quoque modio ad quatuor saccos computato, in portiones quartæ partis tritici et silignis et medietatis auenæ distributus. Quarto et ultimo considerantes iidem DD. Friburgenses quod in duobus monasteriis ordinis Carthusianorum quæ in sua habentur ditione, exiguus fratrum numerus alitur, qui commode in alterutro trium horarum spatio distante nutriri possent, et unum horum Pars Dei nominatum non ita pridem incendio consumptum, licet ex parte ædificatum, perfectam reparationem difficilem et onerosam minetur, cuius monachi priores olim satis mala fide administrationem bonorum instituerunt, quamuis de moderno R. D. priore nihil prorsus querelæ audiatur, et dicti DD. Friburgenses eorum institutum et regulam amore singulari prosequantur, tamen quia meditationibus et priuatæ uitæ solummodo uacent et commode in altero Vallis sanctæ eiusdem ordinis cœnobio collocari et impensæ restaurationis incendii uitari possent, permiserunt pro iure suo tutelari et patronatus quod ratione comitatus Grueriani in predictum monasterium habent (loco prioratus Castri Dex[1] qui ipsis anno 1512 per Julium

[1] Il n'y avait pas de prieuré à Château-d'Œx; c'est l'église paroissiale de ce lieu qui fut unie au chapitre de Saint-Nicolas par Jules II.

papam concessus, postea Bernensibus, dum comitatus prædictus Gruerîæ diuideretur, in portionem cessit) ut monasterium hoc Partis Dei a PP. eidem R^mo episcopo cum omnibus fructibus et dependentiis annectatur et incorporetur, si S° D° N° et venerabili eius consistorio hæc mutatio probari posset; sicut magistratus hic Friburgensis intentis uotis expetit et S^m D^m N^m obnixe rogat, ut necessitatem ineuitabilem episcopalis præsidii plus cordi habere et huius episcopatus reliquiis de pastore potius prospicere quam in ruinosi huius monasterii restaurationem intendere uelit, cum presertim in uoto et principalioribus regulæ obseruationibus fratribus in alio cœnobio nihil deficere possit. Hac occasione intendunt etiam prædicti Dni Friburgenses, si quidem in prefecturis illis quas cum Bernensibus uicinis communes possident, plurima loca ex libertate religionis catholicam fidem deseruerint, vnde presbiteri catholici expulsi et eorum in locum ministri nouæ opinionis, inuitis et contranitentibus ipsis, successerint, quibus annua certa pensio ex parte etiam maior quam antiquorum beneficiorum redditus ualebat, ex communi ærario et granario depromitur, ex quibusdam autem locis aliquid etiam ultra summam quæ expenditur in commune ærarium defertur, cuius tamen ratio certa iniri nequaquam potest, et quandoque expensæ pro anni constitutione multis partibus redditus excedere possent, contendunt, inquam, vt quidquid ex huiusmodi hæreticis locis ultra pensiones constitutas in communes loculos conuerteretur vel etiam in futurum ab istis nouis concionatoribus tanquam ab iniquis possessoribus ciuili titulo uindicari posset, illorum dispensationi apostolica concessione pro quiete conscientiæ concederetur, ita tamen ut quamprimum prouidentia diuina loca illa ad pristinam ueram fidem reducerentur (quod unice optant et in hunc finem etiam diuisionem illarum præfecturarum cum multarum animarum lucro infallibili urgent) hæc bona ecclesiastica ex communibus præfecturis procedentia in ecclesiæ et spiritualis ministerii usum transferantur, reliquis bonis episcopalibus et ecclesiasticis quibuscunque, sicut in præsenti ab ipsis Friburgensibus possidentur, semper in eodem statu remanentibus. His excusationibus et articulis, ut supra, expositis, cum idem R^mus post diuersa in hunc finem allata undique argumenta tanquam oculatus testis structuræ

collegii impensas maximas agnosceret, ex instrumento etiam quod cum præfectis religiosæ domus B. Mariæ Compassionis erectum est liberam donationem mille aureorum per dictos illes Dnos Friburgenses in eius fundationem concessorum, ultra gratuitam et liberam absolutionem diuersarum obligationum factam esse eidem constiterit, insuper et certum habeat arcem Bullensem sibi et successoribus incommodam et in eadem contra omnes vicinorum astus tutanda magnum uersari discrimen, non ipsi solum sed etiam uniuersæ patriæ, eo animo paterno in Friburgenses tanquam filios et diœcesanos charissimos affectus, quemadmodum experitur illos intra fluctuantes hæreseon æstus undique agitatos nihilominus in fidei soliditate inconcussos intra angusta territorii sui limina permansisse, ita etiam diuina prouidentia factum credebat, Deoque reddebat gratias quod reliquiæ hæ exiguæ sui episcopatus in Ecclesiæ sanctæ communione permansissent, et sicut hucusque actiones eorumdem Friburgensium sinceras, candidas et integras cognouisset, nec minorem in futurum de ipsis spem conciperet, ita etiam in hoc tractatu omnem integritatem et candorem sibi promittebat, proinde, quantum in ipso est, oblatas has conditiones prædictorum Dnorum Friburgensium acceptans pro se suisque posteris in prædicto Lausanensi episcopatu successoribus quibuscunque, præhabita matura et diligenti inquisitione, semper tamen PPæ beneplacito expresse ad hoc expectato, cessit, resignauit, remisit et contulit, sicut per presentes forma ad dictamen legisperitorum requisita legitima et solidiori cedit, resignat, remittit et transfert prædictis Dnis Prætori, senatoribus et uniuersæ communitati Friburgensi eorumque successoribus, videlicet arcem et dominium Bullense cum uniuersis suis appendentiis, cohærentibus et adiunctis et generaliter quidquid iuris, tituli, actionis et successionis sibi suoque episcopatui pertinere debet et potest in eodem Bollensi dominio et omnibus bonis quæ olim in Friburgensium ditionem et potestatem ex bonis ecclesiasticis mensæ episcopalis cesserunt, interueniente super his solenni promissione fideque data prædictum Rm episcopum et successores in contrarium nihil tentaturos quod eorumdem Friburgensium quietam et liberam possessionem dicti castri Bullensis et cæterorum bonorum episcopalium turbare aut quouis modo impedire possit,

quinimo se pro viribus apud S. D. N^{m} et eiusdem SS. senatum acturum et sollicitaturum ut hæc omnia legitime et authentice approbentur, et inter cætera ut perceptio parochialium et aliorum ecclesiasticorum bonorum quam in præfecturis communibus post distractas ministrorum pensiones in ærarium conferre possent, ipsis pro vsurpatione ecclesiastica non imputetur, sed eorum dispositioni libere permittatur, usque dum populus hic diuinæ misericordiæ oculis respiciatur et ad pastoris sui legitimi caulas perducatur, sicut ipse R^{mus} episcopus cognito rerum statu, quantum penes ipsum est, ex ordinaria potestate, quia sine dispendio tranquillitatis publicæ his incommodis obuiari non potest, eosdem Friburgenses usque ad prædictum casum restitutæ religionis liberat et dispensat. Promittentes uicissim tam R^{mus} et perill^{is} Dnus episcopus Dorotheus, quam dicti illustres Dni Friburgenses bona fide et sub obligatione omnium clausularum de iure requisitarum omne id quod in præsenti tractatu narratum et expressum est, reciproce alterutri inuiolatum et firmum obseruare, nulloque pacto in contrarium aperte uel implicite niti. Renunciantes in hunc finem quibuscunque exceptionibus et allegationibus juris et facti, priuilegiis, immunitatibus et canonibus quibus huic conuentioni contradici posset, excepto tantum PP^{a} iudicio, cuius dispositioni et authoritati ex utraque parte confirmatio huius transactionis commissa est. Vt autem constet posteris de negotio transacto utriusque partis sigilli appositione duplicia instrumenta erecta et expedita sunt die xviij martij, 1603.

De mandato eiusdem R^{mi} Dni episcopi Lausanen. et tanquam secretarius cameræ episcopalis Jo. Malliard, secretarius. Ant. a Montenach.

CV

Nouvelle convention entre l'Etat de Fribourg et l'évêque de Lausanne au sujet de Bulle.

1614, 19 septembre.

Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 36.

Notum sit omnibvs ac manifestvm qvod cvm Rever^{mus} ac illu^{us} Dnus D. Johannes a Wattenwyl, episcopus ac princeps Lausanensis,

conuentionem inter R^{m} sui episcopatus antecessorem D. Joannem Dorothæum et illu^{es} ac magniffícos dnos D. consules, senatores et vniuersitatem Reipublicæ Fryburgensis suæ diœcesis erectam intellexisset, in qua de bonis olim ad mensam episcopalem spectantibus, præcipue uero de arce Bollensi, eiusque dependentiis, et in uniuersum quidquid in territorio eorumdem DD. Fryburgensium quoquo titulo episcoporum jurisdictioni antiquitus subijciebatur, conuentum est vt omnia ista in vrbis Fryburgensis incolas et successores translata et resignata, eodemque in statu sicut in præsenti existunt, absque ulla in posterum instituenda repetitione aut querela, salua, libera et inuiolata permaneant rationibus et causis in prædicta conuentione ad longum expressis et declaratis. In quorum uicem prædicti ill^{es} Dni Fryburgenses eidem R^{mo} antecessori primo decimam pagi de Sylua prope Stauiacum et in sua vrbe commodas ædes cum pomario ad recreationem traderent ac procurarent. Hæ conditiones vtrinque licet promissionibus ac in instrumento solenni stabilitæ, prout ad longum ex tabulis inde confectis resumendæ contrahentium partium sigillis et secretariorum chirographis stabilitæ sunt, anno M.DC.III, die xviii martii. Tamen sicut superiorum est habenda ratio, quia S. D. N. confirmatio ex parte Reuerend^{mi} episcopi expresse fuerit requisita, cuius Beat^{do} ratificacionis vices suo pro tempore residenti Nuntio Heluetico commiserat, vt auditis partibus omne negotium examinaret ac inquireret de nouo. Interim uero defuncto piissimo antecessore Dorothæo et sede episcopali per aliquot annos vacante, ita imperpectum hæreret negotium. Tandem electo supradicto illust^{mo} et reuerend^{mo} D. a Wattenwyl, cum quo sicut etiam cum eius prædecessore omnia composita et bene disposita conueniebant. Tamen mutatio subinde per hæc intercidentia nuntiorum apostolicorum qui absque speciali et expressa commissione ac mandato PP. huic se negotio ingerere nolebant. Dubitabatur et in procinctu erat nouæ legationis in Vrbem ad S. D. N. mittendæ consultatio cum magna temporis ac sumptuum iactura, cui obuentum est per singularem prouidentiam ac peruigilem industriam eiusdem R^{mi} et illust^{mi} episcopi D a Wattenwyl, cuius sedula instantia ac sollicitationes a S. D. N. impetrarunt non solum ut modernus illust^{mus} ac Reverend^{mus} Nuncius apostolicus, sicut cæteri

ante ipsum prædecessores, huic operi manus admoueret et confirmationis chartas per viam exactæ informationis ac scrutinii causarum expediret, sed etiam vt simpliciter absque ulla restrictione apostolicæ auctoritatis robur adhiberet, modo inter partes prædictas de pactis et conditionibus conueniret et quæ vtrinque promissa fuerant cum effectu obseruarentur. Quamuis autem dicti Dni Fryburgenses nouum examen ac inquisitionem omnium bonorum ecclesiasticorum minime detrectassent, utpote qui rationes ac argumenta prius contra defunctum Reuerend^m allata et his maioria quæ iterum ab eo tempore innotuerunt, sese ad oculum probaturos confidunt, sancteque affirmare possunt, nulla præteritorum sumptuum habita ratione, simplicem censum eorum quæ modo per ultimam hanc transactionem in ecclesiæ commodum resignant redditus omnes episcopales secundum communem existimationem potius superare quam adæquare. Nihilominus hanc Reuerend^mi ac illust^mi D. sui pastoris paternam sollicitudinem ea qua par est animi gratitudine amplectentes ac bene erga se affectum animum agnoscentes, gratias quas possunt eidem referunt debitas quod compendiosiori via minorique dispendio tandem ad perfectionem promoueatur hæc controuersia, offeruntque uicissim in omnibus ad Reuerend^mi et illust^mi episcopi dignitatem, ornatum et commodum spectantibus se pari promptitudine ac beneuolentia Reuerend^mæ ac ill^mæ D. suæ gratificaturos. Quod uero rem ipsam et executionem realem promissorum concernit, siquidem Reuerend^mus ac illust^mus episcopus iam trium annorum fructus decimæ de Sylua ab ipso tempore quo ad episcopalem dignitatem euectus fuit, numerata pecunia recepit, postea sequentibus annis per suos locatores decimæ prouentus colligi curauerit, aut publicis licitationibus emendas ad auctionem exposuerit, ita vt iam corporalem et actualem possessionem eiusdem decimæ apprehenderit, sicut etiam horreis cum pomario et virgulto quæ olim sædes et habitatio erat prædecessorum episcoporum fruitur prope mænia in superiore occidentali vrbis parte existentibus olim Chastel-Alaigre nuncupatis [1]. Quæ omnia tam decimam quam

[1] Bâtiment ainsi appelé parce qu'il avait appartenu à la famille Aygroz ou Aigre, situé près de la tour du même nom, appelée aussi tour de Curselmuos.

horrea et pratum contiguum vna cum fundis, iuribus, proprietatibus, inhærentibus, adiunctis et dependentiis vniuersis ac singulis eidem illust^{mo} ac reuerend^{mo} Joanni a Wattenwyl pro se et suis in eadem dignitate successoribus et posteris antedicti DD. Fryburgenses iam antea et nunc iterum meliori forma et solemnitate qua ex juris præscripto ad dictamen peritorum firmius ac solidius fieri potest, tradunt, resignant, concedunt et permittunt. Concedentes vt idem Reuerend^{mus} sibique in officio succedentes legitime tanquam ueri dni ac possessores liberam earundem decimarum ac horti administrationem, dominium et vsum, redditus et prouentus exigant et percipiant, iis vtantur ac fruantur pacifice et absque omni impedimento, nullo titulo, actione, jure aut exceptionis beneficio eisdem D^{is} Fryburgensibus relicto, nisi quod eorum quæ hoc tractatu concedunt regalium honore gaudebunt. Quod uero ad habitationem ædesque episcopales spectat, de quibus parandis Dni Fryburgenses per conuentionem obligati sunt, nec promissa detrectant, Reuerend^{us} autem hoc rerum statu sibi et successoribus onerosas easdem multis casibus expositas et minus necessarias existimat, satiusque esse vt earumdem pretium in futuros vsus reseruetur et inde annui emergant prouentus, ita conuentum est inter prædictas partes mutuo consensu, sine primi tractatus restrictione aut alteratione, vt summa pretii emptionis quod ad bis mille octingentos aureos huius patriæ ualoris designatum erat, una cum aliis ducentis aureis qui propter Reuerend^{mi} et illust^{mi} nuntii apostolici exhortationem superadiuncti sunt, vsque dum aliter statueretur, in Dnorum Fryburgensium potestate et administratione remanerent, atque inde census annuus centum quinquaginta aureorum eidem Reuerend^{mo}, successoribus ac subdelegatis eius penderetur, quo censu mediante Magistratus Fryburgensis ab onere procurandæ habitationis immunis, liber et exemptus maneret et quantum ad conducendas ædes quotannis pro locatione impendendum ex eodem censu depromeretur. Successu uero temporis si communi consilio domus apta possit uel acquiri uel de nouo erigenda sit, tum demum etiam prædicto-

C'est celle qui subsiste encore en partie près de l'extrémité sud-ouest du jardin du Séminaire.

rum trium mille aureorum uel ad emptionem uel ad sumptuum subministrationem promptam solutionem per D^os Fryburgenses præstandam esse, ad quam solutionem vno uel altero casu adueniente, itemque ad persoluendum annuum censum prædesignatum centum quinquaginta aureorum paratos promptosque sese offerunt, eumque in finem omnes ærarii sui redditus ac prouentus, omniaque communitatis bona hypothecæ instar obligata profitentur ac agnoscunt, usque dum satisfecerint ad ultimum usque et promissis steterint. Spondentes ex utraque parte tam reuerend^mus et illustriss^mus episcopus quam etiam prænominati Dni Fryburgenses bona fide ac per uoti astrictionem instar solennis juramenti atque sub bonorum omnium obligatione se tam hanc quam etiam præcedentem transactionem atque instrumenta inde confecta cum omnibus et singulis in iisdem contentis rata, firma, inuiolabiliterque stabilia obseruaturos, nec ullatenus in contrarium quauis obliqua intentione quidpiam aspirare, tentare, obiicere au moliri velle, et proinde singulis juris et facti exceptionibus, allegationibus, cautelis et subtilitatibus renuntiantes, etiam legis dispositioni quæ huiusmodi generales renunciandi terminos abrogat, nisi in particulari casus necessarii specificentur, quæcunque omnia et alia requisita pro expressis reputantes. Rogant vnanimes reuerend^m et ill^m D. nuncium apostolicum ut pro maiori firmitudine et ea quam a S. D. N. accepit facultate hæc noua pacta conuenta cum præcedentibus transactionibus eamdem ob causam initis roborare, confirmare ac auctoritate apostolica stabilire dignetur. Id quod ad quietem utriusque ecclesiastici et secularis status, ad Dei gloriam et bonum ecclesiæ contrahentibus aut maximi instar meriti cedet, cui pro facultatibus rependendo nullam omittent occasionem sanctæque ecclesiæ, eiusque dispensatoribus semper animi promptitudine, deuotisque obsequiis cohærebunt. In quorum fidem ac robur ambarum partium sigilla apposita sunt, die decima nona mensis septembris, anno a Dominica incarnatione millesimo sexcentesimo decimo quarto.

WATTEUILE Epus Lausannensis. A^us A MONTENACH.

Il n'y a aucune trace de sceaux.

CVI

apostolique, au nom du pape Paul V, confirme les conventions précédentes au sujet
le.

Altorf, 1615, 29 mars.
Archives du canton de Fribourg; Bulle, n. 35.

ovicvs comes Saregi, Dei et apostolicæ sedis gratia episcopvs
et S^{mi} in Christo patris ac Dni nostri D. Pauli, diuina proui-
Papæ V, eiusdemque sanctæ Sedis ad Heluetios, Rhetos, eo-
ie subditos et fœderatos, necnon ad Constantiensem, Sedu-
n, Lausanensem, Curiensem et Basilinemsem episcopos,
que Diœceses et Dominia cum facultate Legati de latere Nun-
ab eodem S^{mo} D. N. ad infra scripta spetialiter delegatus et
itus, etc., omnibus et singulis præsentes nostras uisuris, lectu-
audituris salutem in Domino sempiternam, eisdemque fidem
am adhibere.
a inter cæteras curas et sollicitudines quæ S^{mo} Christi Vicario
no Pontifici cordi esse solent, ea postrema non sit ut quæ ad
et concordiam inter Prælatos et Dominos temporales conser-
m spectant, in iis Apostolicam suam auctoritatem paterno
interponat, in eam sane curam S^{mus} D. N. Paulus PP. V,
cessorum suorum Romanorum Pontificum uestigiis inhærendo
r incumbens, inter R^{mos} Ecclesiarum Antistites et Principes
uiusmodi pacem et concordiam, ex qua scilicet publica salus
e solet, modis omnibus inducere et conseruare studet.
a itaque pro parte tam R^{mi} Joannis a Wattenwyl, episcopi
nensis, quam Illustrium et Strenuorum DD. Consulum, Sena-
et Vniuersitatis Reipublicæ Friburgensis, diœcesis sue Lau-
is, in Heluetia, fuerit dicto S^{mo} D^{o} N^{o} sæpius expositum quod
quibusdam bonis ad episcopalem mensam Lausanensem olim
ntibus, præcipue uero super arce seu castro Bullensi, dictæ
is, eiusque iuribus et dependentiis ac connexis transactionem
mpositionem quandam ante cum R^{mo} D. Joanne Dorotheo,
ssore suo, mox cum ipsomet sæpe tractatam et tentatam ipsi
n iniuerunt ac concluserunt, et pro parte eorumdem omnium

fuerit eidem S^{mo} pariter supplicatum ut huiusmodi transactionem seu compositionem cum conuentionibus, pactis et capitulis in ea contentis approbare et confirmare dignaretur, operamque etiam nostram iidem omnes sæpe ad id requisiuerint, prout sedulo præstitimus, idcirco S^{as} sua, pro paterno suo erga Lausanensem Ecclesiam et dictos DD. Friburgenses affectu, nobis specialiter commisit et demandauit vt huiusmodi transactionem et compositionem apostolica authoritate confirmaremus, eidemque perpetuæ firmitatis robur adijceremus, prout apparet ex litteris illust^{mi} et R^{mi} D. Cardinalis Burghesii de mandato suæ Sanctitatis, Romæ die 8^{a} martii 1614, ad nos datis. Nos igitur eiusdem S^{mi} iussa (ut par est) exequi uolentes, dictos R^{mum} D. Joannem episcopum Lausanensem, et ill^{es} DD. Friburgenses pluries per litteras monuimus ut uiros de omnibus sufficienter instructos et facultatibus opportunis munitos atque cum scripturis et iuribus ad causam facientibus ad nos ablegarent, qui scilicet huiusmodi transactionis formam nobis exhiberent, simulque de re tota nos informarent; quorum proinde nomine R^{mi} scilicet episcopi admodum R^{dus} D. Jacobus Kemerling, Sacræ Theologiæ D^{or}, præpositus collegiatæ ecclesiæ Sancti Nicolai Friburgi, eiusdem R^{mi} Vicarius, cum suis literis credentialibus, et D. Stephanus Voynnet, eiusdem secretarius, et ill^{rium} DD. Friburgensium ill^{is} D. Petrus Falck, senator, et D. Antonius a Montenach, eorundem secretarius, cum sufficienti mandato procuratorio, personaliter coram nobis comparuerunt, qui compositionem seu transactionem super dictis ecclesiæ Lausanensis bonis et præcipue super castro Bullensi cum suis pertinentiis, etc., iam de anno 1603, cum R^{mo} D. Dorotheo, antecessore, initam et nouissime inter ipsas partes tractatam et ab eisdem acceptatam nobis exhibuerunt, cuius quidem tenor est ut infra, videlicet. *(V. le texte de cette convention sous le n° CIV.)*

Qua quidem transactione et compositione diligenter a nobis perpensa et considerata, habitaque super omnibus in ea contentis per dictos DD. Commissarios sufficienti informatione, considerantes quoque mentem et desiderium S^{mi} D. N. gratificandi scilicet oratoribus dicto R^{mo} episcopo Lausanensi et eisdem ill^{ribus} DD. Friburgensibus tanquam de catholica religione bene meritis et qui mult

ia opera erogouerint, eorumdem omnium desiderio et frequenti
itioni satisfaciendum et annuendum tandem duximus. Aposto-
igitur authoritate nobis a S° D° N° specialiter commissa et
gata eandem transactionem et compositionem inter dictum R^um
oannem, episcopum Lausanensem, ex vna, et dictos ill^es Dnos
ules, senatores et vniuersitatem reipublicæ Friburgensis, ex
partibus, prout supra, approbamus, ratificamus et confirmamus
omnibus clausulis, conuentionibus et pactis in ea expressis et
entis, excepta tamen vnione monasterii Cartusiensium Pars Dei
upati, quod uidelicet monasterium cum omnibus suis fructibus
DD. Friburgenses uniri desiderabant mensæ episcopali Lausa-
i, prout ipsi exponunt in supra dicta narratione a versiculo :
rto et ultimo considerantes, usque ad versiculum : *Hac occa-
e intendunt,* etc.; et excepta etiam perceptione et appropria-
e fructuum quorumdam bonorum ecclesiasticorum quæ in par-
s hæreticorum in ea esse dicuntur, quos quidem fructus ex hæ-
is locis perceptos iidem Dni Friburgenses petebant sibi licere
ommunes loculos et usus conuertere quatenus excedere possunt
siones quas dare coguntur ministris hæreticis, prout ipsi pariter
onunt a supra dicto versiculo : *Hac occasione intendunt,* usque
ersiculum : *Reliquis bonis episcopalibus et ecclesiasticis quibus-
que,* etc. Quas scilicet unionem dicti monasterii Carthusiensium
episcopali mensa Lausanensi et perceptionem seu appropria-
em fructuum ex bonis ecclesiasticis in locis hæreticis consistenti-
perceptorum et percipiendorum sub hac nostra confirmatione
atenus comprehendi seu comprehensas esse, imo penitus exclu-
esse declaramus, ex eo quod in instantiis et supplicationibus
D° N° nouissime pro hoc negocio porrectis de his nulla fuit
a mentio, et proinde etiam nulla super istis ab eodem S^mo nobis
ltas fuit attributa, tum et quia negotium vnionis dicti monas-
sit iam silentio inuolutum et circa perceptionem et distribu-
em fructuum bonorum ecclesiasticorum DD. Friburgenses pos-
seorsum ab hoc negotio S^mo D° N° preces porrigere, qui se in
is benignum semper præstabit. Reliqua vero omnia supradicta,
ionem scilicet dicti castri Bullensis cum omnibus suis juribus
ertinentiis cum cæteris in dicta transactione expressis factam a

dicto R^{mo} episcopo Lausanensi in dictos ill^{es} DD. consules, senatores et vniuersitatem reipublicæ Friburgensis, et uicissim ædium, decimarum, horti et aliorum assignationem prout in ea ab eisdem DD. Friburgensibus factam eidem R^{mo} episcopo et mensæ episcopali Lausannensi, uti supra, cæteraque omnia in suprascripta transactione contenta cum clausulis, pactis et conventionibus inibi expressis eadem apostolica authoritate approbamus et confirmamus. Sed quoniam post dictam transactionem seu compositionem præfati R^{mus} episcopus Lausanensis et ill^{es} DD. Friburgenses instante eodem R^{mo} episcopo omnes inter se conuenerunt vt iidem DD. Friburgenses loco ædium pro habitatione episcopali in appido Friburgi R^{mo} episcopo promissarum tradant et consignent eidem R^{mo} duo millia et octingenta scuta monetæ Helveticæ Friburgensis, ualoris uiginti quinque bacciorum pro scuto, quibus ad instantiam nostram iidem D. Friburgenses ducenta ulterius scuta addiderunt, ac proinde loco dictarum ædium tria millia scutorum eidem R^{mo} episcopo tradere promiserunt, cuius quidem ædium in tria millia scutorum commutationis confirmandæ facultatem a S^{mo} D^{o} N^{o} pariter obtinuimus, ut patet ex litteris Ill^{mi} D. Cardinalis Burghesii de mandato S^{mi}, Roma die 14 februarii 1615, ad nos datis et demum etiam dicti R^{mus} D. episcopus et DD. Friburgenses ut peruenirent ad illam summam quatuor millium aureorum in præfatis litteris contentam, mutatis aliquantulum conuentionibus pro maiori utilitate ipsius D. episcopi et suæ ecclesiæ, pacti inter se sunt et conuenerunt vt loco horti dicto R^{mo} episcopo in oppido Friburgi, uti supra in transactione promissi, eidem tradant alia mille scuta supradictæ monetæ cum (ut asseritur) tanti non ualeat hortus, ita ut pro ædibus episcopalibus et simul pro horto promissis dicto R^{mo} episcopo a dictis DD. Friburgensibus ipsi promiserint et se obligauerint eidem R^{mo} episcopo tradere et numerare quatuor millia scutorum dictæ monetæ helveticæ; idcirco uolentes quoque in hoc dictis R^{mo} episcopo et DD. Friburgensibus plene satisfacere, tam commutationem dictarum ædium in tria millia scutorum facultate a S^{mo} D. N. expresse nobis, ut præfertur, concessa, quam etiam commutationem dicti horti in mille scuta quam pariter a S^{te} sua, uti meliorem conditionem approbandam ratamque habendam non dubitamus, eadem

tolica authoritate approbamus et confirmamus, declarantes
dicti ill^{es} DD. Friburgenses promissioni et obligationi suæ
satisfacient, si loco ædium et horti dicto R^{mo} episcopo in
a transactione promissorum quatuor millia scuta iuxta eiusdem
). N. mentem et commissionem per ill^{mum} et R^{mum} Burghesium
pradictis litteris, die 14 februarii huius anni, nobis significa-
decernimus, statuimus et mandamus ut interim maneant in
ibus dictorum ill^{um} DD. Friburgensium, et cum aduenerit casus
sint eadem scuta R^{mo} episcopo soluenda et restituenda, omnia
m immediate et unico contextu in actu ipso solutionis expo-
ur pro emptione bonorum stabilium seu immobilium, utilium
uctiferorum in beneficium episcopalis mensæ Lausanensis; quæ
et bona stabilia ex supradictis quatuor millibus scutis emenda,
so quod empta fuerint, incorporata et perpetuo applicata cen-
tur eidem episcopali mensæ Lausanensi, ita ut eadem bona nec
i, nec opignorari, nec alias distrahi absque summi Romani
tificis licentia speciali unquam possint. Interim uero dicti ill^{es}
Friburgenses pro censu dictorum quatuor millium scutorum
antur dicto R^{mo} D. episcopo Lausanensi et eius successoribus
ere singulis annis scuta ducenta eiusdem ualoris, donec (scili-
eidem R^{mo}, uti supra, soluerint et tradiderint dicta quatuor
ia scuta. Pro quorum securitate pariter statuimus et declara-
quod omnia bona in genere, sed in spetie fructus, prouentus
molumenta cancellariæ generalis Friburgensis sint dicto R^{mo}
copo et mensæ suæ episcopali obligata et hypothecata, prout
nunc dicti DD. commissarii ill^{rium} DD. Friburgensium eorum-
nomine obligant et hypothecant, constituendo scilicet super
em cancellaria Friburgensi et eius bonis, prouentibus et emolu-
tis annuum censum redimibilem ducentorum scutorum secun-
ordinariam et licitam formam juris; pro quo uolumus et man-
ius quod quam primum super eo conficiatur peculiare instru-
tum, quo scilicet dicti Dni Friburgenses pro dictis quatuor
ibus scutis et censu annuo ducentorum scutorum obligent omnia
bona, sed in spetie bona, prouentus et redditus dictæ cancella-
, uel si magis placuerit alia particularia vniuersitatis Fribur-
sis bona stabilia et fructifera, quæ scilicet pendant quotannis

ad minus ducentos coronatos soluendos R^mo D. episcopo Lausanensi per eosdem DD. Friburgenses pro censu uti supra. Pro quorum omnium certa et inuiolabili ab utraque parte obseruantia dicti admodum R^dus Jacobus Kemerling Vicarius et D. Stephanus Voynet secretarius, ambo commissarii dicti R^mi episcopi Lausanensis, uti supra, promiserunt coram nobis ipsum R^m episcopum grata et rata habiturum atque omnino adimpleturum supradicta omnia, quæ scilicet ad ipsum spectant, et uicissim supradicti D. Petrus Falck senator et D. Antonius a Montenach secretarius, ambo commissarii et procuratores dictorum ill^rium DD. Friburgensium, promiserunt pariter coram nobis eosdem dnos suos consules, senatores et cæteros omnes vniuersitatis Friburgensis grata et rata habituros, approbaturos et plene adimpleturos omnia superius contenta, quæ scilicet ad eosdem respectiue spectant. Quo circa nos supradicta omnia in præsentibus litteris contenta et expressa cum omnibus pactis, conuentionibus et declarationibus, uti supra, apostolica authoritate nobis a S^mo D. N. spetialiter concessa et delegata approbantes et confirmantes, dictos R^m D. Joannem a Wattenwyl, modernum episcopum Lausanensem, et ill^es DD. consules, senatores, vniuersosque Reipublicæ Friburgensis ciues ad dictorum omnium plenam et inuiolabilem obseruantiam respectiue, pro cuiuslibet scilicet parte, obligamus et adstringimus, atque obligatos et adstrictos esse uolumus et decernimus; declarantes quoque eadem apostolica authoritate supradictas omnes conuentiones et obligationes non solum ad presentes contrahentes sed etiam ad successores utriusque partis extendi, ita ut non solum dictus R^mus D. Joannes modernus episcopus Lausanensis, sed etiam omnes qui in episcopatu Lausanensi uel eiusdem administratione eidem succedent, et pariter non solum presentes DD. consules, senatores et cæteri reipublicæ Friburgensis homines, sed etiam futuri omnes consules, senatores et ciues eiusdem Reipublicæ ad supradictorum omnium plenam obseruantiam respectiue teneantur et obligentur, prout eosdem omnes obligamus et arctamus, ita ut nullus unquam transactioni, compositioni, pactis et conuentionibus supradictis ab utraque parte conclusis et approbatis, a nobis uero apostolica authoritate firmatis et roboratis, contradicere aut repugnare possit. Pro maiori

huiusce compositionis et concordiæ inter supradictos, ut su-
initæ et conclusæ et pro nostræ confirmationis robore ac firmi-
perpetuaque stabilitate omnes et singulos tam juris quam facti
olennitatum de usu, jure, consuetudine aut alias quomodolibet
iisitarum siue necessariarum, ac quosuis alios quantumuis sub-
tiales defectus, si qui in eisdem quomodolibet interuenerint,
em apostolica authoritate supplentes, per quoscunque judices
ordinarios quam delegatos quauis authoritate fungentes, ita ut
ra iudicari et definiri debere ac quidquid secus super his a quo-
m quauis authoritate scienter uel ignoranter attentatum fuerit,
um et inane eadem S^mi D. N. authoritate decernimus et de-
amus, non obstantibus præmissis ac constitutionibus et ordina-
ibus apostolicis, dictæque ecclesiæ Lausanensis iuramento, con-
iatione apostolica uel quavis firmitate alia roboratis statutis,
erisque contrariis quibuscunque. In quorum fidem præsentibus
u nostro confectis et sigillo nostro, dictorumque DD. commissa-
um subscriptione munitis ipsi quoque manu propria subscrip-
is. Datum in oppido Vraniæ seu Altorffii, diœcesis Constan-
sis, in Heluetia, die vigesima nona mensis martii, anni Dni
esimi sexcentesimi decimi quinti, pontificatus supradicti S^mi D.
). Pauli, diuina prouidentia papæ quinti, anno decimo.

go Jacobus Kämerling, Præpositus Sancti Nicolai Friburgi,
adicti R^mi et ill^mi Dni episcopi commissarius, eiusdem nomine,
mo et promitto ut supra.

go Stephanus Voynnet, secretarius et commissarius dicti R^mi
episcopi Lausanensis, nomine ipsius, promitto ut supra. Steph.
nnet.

go Petrus Falck, senator et commissarius reipublicæ Frybur-
is, eiusdem reipublicæ nomine, affirmo et promitto ut supra.

go Antonius a Montenach, a secretis et commissarius Dnorum
rum Fryburgensium, affirmo et promitto ut supra.

os Ludouicus, comes Saregi, episcopus Adriæ, nuntius et com-
sarius apostolicus, eadem apostolica authoritate omnia et sin-
suprascripta approbamus, confirmamusque.

'original forme un cahier en parchemin de 10 feuillets in 4°,

dont 7 sont écrits. Les feuillets sont réunis par un cordon en soie, dont les deux bouts pendent au bas du cahier et supportent le sceau du nonce. Ce sceau, en cire rouge, est renfermé dans une boîte en cuivre; il porte en légende circulaire : LVDOVICVS SAREGVS EPS ADRIENSI.

Il se trouve encore aux mêmes archives (Affaires ecclésiastiques, n° 409) *une copie sur papier de cette même convention, munie aussi des signatures originales des commissaires et du nonce apostolique, ainsi que du sceau de ce dernier. Le sceau n'y est pas pendant, mais il est placé au bas de la dernière page à la suite des signatures.*

CVII

Sentence prononcée par le vicaire-général de l'évêque de Lausanne et quatre délégués de l'Etat de Fribourg entre le clergé et les paroissiens de Bulle.

Fribourg, 1648, 17 février.
Archives de Bulle; Clergé.

Nous Jost Pierre du Mont, theologien, docteur en droit canon, prothonotaire apostolicque, prieur de Sempsalles, vicaire general et official d'illustrissime et reuerendissime seigneur Jean de Watteuille, euesque et conte de Losanne, prince du S[t] Empire romain, abbe de la Charite, ordre de Cisteaux, au conte de Bourgogne, sçauoir faisons a tous modernes et futurs comme soit que differentes mesintelligences et difficultes soyent este esmeues et suscitees entre les R[ds] et venerables cure et chapellains du ven. clerge de Bulloz, en nostre diocese et au canton de Frybourg, d'une, et la noble et honnorable bourgeoisie et paroisse de Bulloz, de l'autre des parts, desquelles sont issus depuis peu de temps en ça diuers proces, en sorte qu'estant le tout uenu a la cognoissance de leurs Excellences du Conseil estroict de la ville de Frybourg, icelles desireuses de restablir une bonne paix, union et concorde entre leursditz subiets et leurs pasteurs ecclesiastiques, ont depute de leur corps les spectables, nobles, prudentz et vertueux seigneurs Rudolph Weck, lieutenant d'aduoyer, Jean Daniel de Montenach, cheuallier, et Peter Reyff, gentilhomme, tous conseillers audit conseil, et Beat

b de Montenach, banderet du quartier du grand rang de ladite
de Frybourg, pour auec nous entendre les raisons causantes
s animosites et differents et leur faire une bonne paix et recon-
tion de tout le passe et un reglement et ordonnance sur les
cts qui les pourroyent troubler et alterer a l'aduenir. A quel
t estantz ce jourdhuy soubscript tous assembles sont comparus
deuant nous les R^{ds} et ven domp George Michel, cure, et domp
nçois Courton, chapellain, au nom du reste dudit ven. clerge,
urs, et les honnorables et discretz Claude Glasson, banderet,
nçois Moret, commissaire, et Jean Glasson, notaire, tous bour-
s, commis et deputes de la generalite de ladite noble et honno-
e bourgeoisie de Bulloz, et honnorable François Grimallier,
tral de Morlon, commis et depute de la part de la commune
it Morlon, rees et deffenseurs. Et premierement auancoyent les-
z ven. acteurs le droict de patronnage et collation de la cure
it Bulloz auoir este confere audit ven. clerge par acte authen-
ue, lequel ils prient estre confirme affin qu'ils en puissent pai-
ement iouir. Secondement alleguoyent les reuenus et rentes du-
ven. clerge n'estre bastantes et suffisantes pour l'entretien de
tre chapelains, veu que tous leurs reuenus fixes ne montent plus
t de deux centz trente escus Frybourgeois, et pour ceste raison
plioyent ledit nombre de quatre estre reduict a trois, lesquels
sferont suffisamment aux debuoirs et charges deues. Troisies-
nent nous requerroyent uoulloir faire quelque reglement pour
chapelles en uertu desquelles le clerge subsiste, affin qu'elles ne
ent toutes ou la pluspart conferees a vn ou a deux. Quatriesme-
t demandoyent confirmation d'un reglement faict par mondict
neur euesque et conte de Losanne concernant les offices, eu
rd qu'auparavant ils estoient excessiuement surcharges en com-
aison desdites rentes. Finallement supplioit ledit R^{d} seigneur
que la surcharge des festins et bancquets accoustumes d'estre
ts aux chapellains par le cure fust restraincte et moderee,
ndu qu'il sen ensuit des grandes missions sans que pourtant
ure en retire aucun aduantage. Sur le premier article respon-
ent lesdictz S^{rs} commis deffenseurs l'acte cite par les vener.
eurs en vertu duquel ils pretendent iouir du droict de patron-

nage dedite cure, auoir este casse et annulli par decret de la R^de cour episcopale de cest euesche, et partant deuoir estre a present inofficieux, au contraire prient que ladite noble et honorable bourgeoisie soit ordonnee patrone et collatrice dicelle pour auoir de tout temps desia rendu les debuoirs en tel cas requis, particulierement en bastissant et maintenant les bastimentz en depèndantz. Sur la seconde proposition obiectoyent ne pouuoir bonnement sçauoir si les rentes du clerge ne reuiennent plus haut que la somme par lesdictz acteurs alleguee, mais pour en uenir a la cognoissance prient qu'ils soyent tenus leur en donner specificque communication, sestonnant de ce point, attendu que de temps immemorable l'ancien nombre de quatre y a tousiours este desdites rentes entretenu et que mesme il y en auoit qui se mettoyent a leur aise, inferantz quil faut qu'ils ayent diminue des sommes capitales. Quant au troisiesme poinct concernant les chapelles prioyent ladite N. bourgeoisie estre maintenue dans ses droicts pour celles desquelles est collatrice. Pour responce du quatriesme poinct protestoyent seulement que ledit V. clerge fust oblige et induict de satisfaire a ses fonctions, offices et deuoirs comme du passe, et pour conclusion supplioyent destre ordonnes patrons et collateurs dudit V. clerge, auec quelques autres debattues concernantz lesditz articles. Lesquelles ayantz bien au long entendues et meurement examines auons entre lesdits spectables et prudentz seigneurs prenommes, apres l'inuocation du sainct nom de Dieu, assoupissement de toutes paroles aigres et picquantes et restablissement de bonne paix et amitie faict nostre declaration, ordonnance et reglement comme sensuit. *Primo* d'autant ny l'une ny l'autre des parties ne faict conster d'un droict euident de la collature dedite cure, pour obuier aux inconuenients qui pourroyent suruenir selle estoit ordonnee a l'une ou l'autre, lesditz spectables, nobles et prudentz seigneurs ont reserue et retenu ledit droict pour nos souuerains seigneurs et superieurs de ceste ville de Frybourg, eu esgard aussi qu'ambes parties par leurs debattues le leur ont librement cede. Lesquels ditz souuerains seigneurs neantmoins de grace speciale ont permis et concede a ladite N. bourgeoisie, par sentence du 30me apuril 1648, la presentation en chasque vacance (si longtemps neantmoins que bon leur sem-

blerat et qu'auec icelle ils procederont deuement). *Secondement* auons ordonne que ledit nombre de quatre chapellains (y compris ledit seigneur cure) deuoit estre restabli audit clerge et y estre d'oresenauant punctuellement et assiduement maintenu. *Troisiesmement* auons prononce affinque ledit nombre puisse tant mieux subsister, que toutes les rentes des chapelles dudit Bulloz se deuoyent d'orsenauant partager entre lesditz quatre chapellains dudit ven. clerge, sans que l'un doige en icelles auoir plus d'aduantage que l'autre; et ce desia depuis la feste St Andre passee, et que les offices et obligations deuoyent aussy estre faicts et acquittes diligemment et sans obmission en corps de clerge, scauoir est par une alternatiue ou auec reglement qu'ils feront entr'eux, moyennant que les volontes des fondateurs seront punctuellement obseruees. Mais quant a l'obligation deue aux pestiferes de lhospital auons ordonne que le plus ieune et nouueau chapellain y satisferoit. Nous n'auons rien resous sur le *quatriesme* poinct, pour ne uoulloir toucher a ce que mondit R^me seigneur de Losanne at ordonne. *Cinquiesmement* prononceons et declarons ladite N. bourgeoisie deuoir dorsenauant perpetuellement iouir du juspatronat dudit ven. clerge et de tous les priuileges et preeminences qui l'accompagnent; laquelle aussy se deurat acquitter des charges et debuoirs de collatrice et patrone. *Sixiesmement* auons restrainct et modere les festins et repas annuels pour tout le futur du seigneur cure aux chapellains a six, lesquelsditz seigneurs chapellains le deuront a l'aduenir de leur possible assister en sa charge pastorale et particulierement aux confessions, cathechisme et predications, sans que pour ce entendions luy rien tollir ny diminuer de ses droicts, profitz, emolumentz, accidentz et aduantages ny a ses successeurs. Par quelles nos declarations disons les poincts cy deuant contestes deuoir estre bien eclaircis, decides et pacifies et la pristine bonne amitie et concorde restablie et inuiolablement obseruee, compensantz pour bon respect toutes missions. Laquelle nostre prononciation ainsy aux parties referue, chascune au nom de ses constituantz at accepte et a promis dorsenauant obseruer a paine de tous damps. Passe dans Frybourg, soubs nostre seau accoustume et signature de nostre secretaire, le

dixseptiesme jour de feburier, en lan mille six centz quarante huict.

PETRUS MARETOUD.

Sceaux pendants du vicaire-général et de la ville de Fribourg.

SUPPLÉMENT.

CVIII

Fixation de la limite entre les paroisses de Bulle et de Sales.

1381, 22 juin.

Archives de Bulle; Grosse du clergé, de 1551, f. XIII verso.

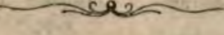
Nos Henricus, curatus de Salles, canonicus Montisiouis, et Jacobus, curatus de Bulo, Lausan. diocesis, notum facimus vniuersis presentibus et futuris quod cum questio seu discordia verteretur inter nos de et super juribus parrochialibus grangie siue domus Johannis Bouerat et domus siue grangie Perreti deys Chylliex, ego dictus curatus de Salles dicebam et asserebam quod dicte domus siue grangie erant perrochie mee, et ego dictus Jacobus curatus de Bulo dicebam et asserebam quod ipse grangie siue domus erant perrochie mee de Buloz ; tandem dicte questiones siue discordia sedate sunt et concordate inter nos dictos curatos de Salles et de Bulo per amicos et arbitros inter nos communiter electos, videlicet per viros discretos dnum Rodulphum, curatum de Sensalles, canonicum Montisiouis et dnum Williermum, curatum de Rotavila. Qui amici, arbitri et amicabiles compositores, facta prius super huiusmodi facto bona et vera diligenti inquisitone, invenerunt et pronunciaverunt et nos concordaverunt ac etiam arbitrati fuerunt quod dicte grangie siue domus et totum territorium de Mollettes siti sunt infra terminos et limictes perrochie de Bulo, sunt euisdem perrochie de

et quod rivus qui de Montambert descendit per juxta pratum
etenant et los Pississant girando vadit usque ad aquam que
ur Sionse, est limes qui predictas perrochias de Bullo et de
s diuidit et determinat, et quod predictus Johannes Bouerat et
tus Chilliex et omnes alii qui de cetero in dictis grangiis
lomibus et aliis edifficandis sitis in predicto territorio de Mol-
habitabunt siue morabuntur, sunt et permaneant et esse de-
t perrochiani sui dicte perrochie Buli et dicto duo Jacobo de
qui nunc est et aliis curatis dicti loci qui pro tempore futuro
nt, tamquam suis veris curatis respondeant, sicut dicti perro-
i sui pariter et intendant. Quamquidem pronunciationem nos
curati promittimus, etc. In cuius rei testimonium nos de-
de Ogoz sigillum nostri decanatus et Williermus, curatus de
villa, sigillum meum proprium ad preces et requisitiones dno-
Henrici, curati de Salles, et Jacobi, curati de Bulo, prenomi-
um, nobis oblatas fideliter et relatas per dnum Petrum Fontel,
um de Corberes, juratum nostrum, cui super hiis vices nos-
commisimus et sibi fidem plenariam adhibemus, presentibus,
is duximus apponendum. Datum die vigesima secunda mensis
i, anno Dni millesimo tercentesimo octuagesimo primo.

FIN DES DOCUMENTS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

W

Z

HISTOIRE

DES TROUPES SUISSES

AU SERVICE DE FRANCE

sous le règne de Napoléon Ier

PAR

H. de SCHALLER,

Conseiller d'Etat de Fribourg et député au Conseil des Etats suisse.

1882.

INTRODUCTION.

Le général Suzanne, dans son histoire de l'infanterie française (1876-77), cite un passage qui sert d'introduction à l'histoire de la milice française, publiée en 1721 par le Père Daniel ; le voici : « Il s'agit là » non seulement de la gloire des particuliers, mais encore de celle de tout » le corps, car faute d'avoir fait ou recueilli de tels mémoires, on saura » un jour tout au plus qu'il y a eu un tel régiment dans les troupes de » France, mais on en ignorera jusqu'à l'origine et jusqu'aux noms des » commandants. »

Le général Suzanne ajoute : « J'ai trouvé dans la plupart de ces corps » un parfait oubli de ceux qui les avaient commandés autrefois, aussi bien » que du temps où ils avaient été créés et des actions mémorables où ils » s'étaient particulièrement distingués. »

Si cet oubli existe dans les armées indigènes et permanentes, combien, à plus forte raison, devrons-nous le constater à l'égard des régiments suisses au service de puissances étrangères, dont les actions ont presque totalement échappé aux recherches de nos historiens nationaux. Les ouvrages du baron Zurlauben et de May, de Romainmôtiers ; celui beaucoup plus récent du général Suzanne, qui consacre un chapitre spécial à chaque régiment au service de la monarchie française ; l'histoire du régiment de l'évêché de Bâle, par Folletête ; les régiments suisses en France de 1789 à 1792, par Morel et quelques mémoires plus spéciaux, nous ont transmis les renseignements précis sur les troupes suisses aux services étrangers, ant la révolution française.

Depuis lors, il n'existe à notre connaissance aucun travail complet sur la matière, et cependant la Suisse a fourni dès cette époque à 1859 un grand nombre de troupes capitulées. Nous trouvons à la solde de l'Angleterre les régiments de Salis, de Rovéreaz et de Bachmann jusqu'en 1801, dès lors ceux de Meuron (1), de Roll et de Watteville jusqu'en 1812, où ils ont été transférés au Canada.

En Espagne, il y avait six régiments en vertu de la capitulation du 6 août 1804 :

1er Schmidt, de Soleure : Schwaller ; de Wimpfen, général en 1809 ;
2e Ruttimann, de Lucerne ; Charles de Reding ;
3e Théodore de Reding, général en 1808 : Kaiser ;
4e Betschart, de Schwytz ;
5e Traxler, d'Unterwalden ;
6e de Courten, du Valais ; de Preux.

Le roi Joseph Bonaparte eut aussi son régiment étranger, commandé par le colonel Frischherz, de Schwytz.

En France, il y eut les demi-brigades auxiliaires sous la République. En vertu de la capitulation de 1803, quatre régiments suisses sous l'Empire:

1er régiment : Raguettly : 1813 Réal, de Chapelle ;
2e » de Castella ; 1813 Abyberg ;
3e » de May ;
4e » Perrier ; 1811 d'Affry.

Plus tard un bataillon du Valais et un bataillon de Neuchâtel.

Sous la Restauration, deux régiments de la garde et quatre régiments de ligne, savoir :

1er de la garde, 1816, d'Hogguer, maréchal de camp en 1820 ; 1825, de Salis-Zizers ;
2e » » d'Affry ; 1818, de Courten, maréchal de camp effectif en 1824 ; de Besenval.

Tous avec le grade de maréchal de camp.

1er de ligne, Salomon Bleuler (1816-1830) ;
2e » 1816, de Freuler, maréchal de camp honoraire en 1827 ; 1823, Deriaz ; 1825, de Bontemps ;
3e » » de Steiger ; 1825, de Ruttimann ;
4e » » de Salis-Zizers ; 1825, Deriaz.

(1) L'histoire du régiment de Meuron paraît en ce moment dans le Musée neuchâtelois.

En Hollande, de 1814 à 1829, les régiments :

N° 29, de Kirchberger ; 1816, d'Yenner, avec le grade de général-major dès 1826 ;

N° 30, Jacques-Christophe Ziegler, avec le grade de général-major, dès le 24 novembre 1816 ;

N° 31, Jacques de Sprecher, général-major dès 1816 ; 1820, Jean-Jacques Schmidt, licencié en 1829, avec le grade de général-major ;

N° 32, Louis Auf der Mauer ; 1820, Jean-Baptiste Gœldlin, de Tiefenau, licencié en 1829, avec le grade de général-major.

Les Bourbons de Naples conservèrent, même en Sicile, les quatre régiments suisses de la capitulation renouvelée, du 7 octobre 1784, savoir : celui des gardes, héréditaire dans la descendance de Fridolin-Joseph, baron de Tschudi et les régiments héréditaires des colonels Charles-Sébastien de Tschudi, Charles de Jauch et Ignace de Wirz.

Les nouvelles capitulations conclues de 1825 à 1829 amenèrent la formation des régiments suivants :

1er régiment : de Sonnenberg, brigadier en 1831, maréchal de camp en 1840 ; Schindler ; 1845, Sigrist, brigadier en 1849, inspecteur des Suisses en 1852, maréchal de camp en 1856 ; 1849, de Mohr ; 1853, Schaub ; 1858 Bessler ;

2e régiment : Charles de Vonderweid, brigadier en 1832, maréchal de camp en 1844 ; de Sury d'Aspremont ; 1839, Nicolas de Buman, brigadier en 1847, maréchal de camp en 1856, lieutenant-général en 1859 ; Victor de Brunner, brigadier en 1849 ; Tobie de Muller ; 1852, Charles de Sury ; 1859, Candia ;

3e régiment : de Salis-Soglio ; 1829, de Stockalper, brigadier en 1840, maréchal de camp et inspecteur des Suisses en 1848 ; 1840, Dufour, retraité, général de brigade ; 1848, de Riedmatten, brigadier en 1852, maréchal de camp en 1859 ; de Rascher ; 1855, Wolf, brigadier en 1859 ;

4e régiment : Frédéric de Wyttenbach ; 1837, Gingins de la Sarraz, retraité, général de brigade en 1848 ; de Muralt, brigadier en 1849 ; Bucher ; 1850, de Steiger ; 1854, Jean-Charles de Wyttenbach, brigadier en 1859 ; Charles-Victor Weiss ;

enfin le 13e bataillon de chasseurs étrangers fut créé après les événements de 1848 et 1849. Colonels : 1850, de Lombach ; 1852, de Mechel, brigadier en 1859.

En Piémont, nous trouvons en 1814 un régiment grison ; à Berlin, un bataillon de tirailleurs neuchâtelois, dans la garde prussienne ; à Venise en 1848, une compagnie de carabiniers. Nous mentionnons en outre les troupes étrangères au service du Saint-Siége, de la France et de l'Angleterre, qui se sont surtout recrutées parmi nos compatriotes.

L'histoire de ces différents corps mériterait certainement une étude spéciale. A l'exception de quelques mémoires sur les campagnes du premier Empire, de l'histoire des régiments suisses au service de Naples en 1848 et 1849, par Rodolphe de Steiger, et de celle de Debrunner, major, à Venise, nous possédons peu de renseignements sur leur compte. Nous avons cherché à combler partiellement cette lacune.

Les annales des régiments suisses au service de la France, sous le règne de Napoléon Ier ont attiré notre attention spéciale. Non seulement elles témoignent des vertus guerrières de nos compatriotes, qui ont porté au loin l'honneur du nom suisse, mais encore elles sont un fragment de l'histoire de notre patrie. En effet, la capitulation du 27 septembre 1803 se présente avec un caractère tout particulier. Elle fut la sauvegarde de la neutralité et de l'indépendance de la Suisse, durant une période de violences, d'annexions, et de guerres continuelles. Nos braves soldats, en sillonnant l'Europe de Cadix à la Bérézina, de Reggio à Brême, en prodiguant leur sang sur les rives du Tage et de la Dwina, sur les rochers de la Calabre et sur les côtes de la Hollande ont combattu pour leur pays.

Le roi Louis de Bavière a élevé un obélisque à la mémoire des 30,000 Bavarois morts durant la campagne de Russie et il a gravé sur le bronze cette courte inscription :

Auch sie starben den Tod fürs Vaterland.

Avec plus de vérité encore, nous pouvons appliquer ces paroles aux milliers de Suisses qui périrent durant dix années de campagnes désastreuses.

Nous avons trouvé aux archives fédérales la correspondance et les actes nombreux relatifs à ces régiments, mais ils sont en beaucoup de circonstances incomplets. L'ouvrage de Fieffé, publié en 1854, sur les troupes étrangères au service de France, les mémoires de Rösselet, de Legler, de

Begos, du Dr Engelhard, de Jean de Schaller ([1]) et surtout les collectanea du conseiller Wilhelm Meyer-Ott, de Zurich, les publications du colonel et du Dr Wieland ; l'histoire du bataillon de Neuchâtel, par Bachelin, et les mémoires de Fritz Chabloz sur le même corps ; l'examen d'un grand nombre de documents particuliers, états de service, correspondances, notices de familles, etc., les recherches faites obligeamment pour nous aux archives du Ministère de la guerre à Paris, par M. F. Grosclaude ; enfin, les renseignements obtenus par l'entremise de l'abbaye de St-Maurice en Valais, nous ont été d'un précieux secours. Pour l'histoire générale, nous avons comparé la plupart des ouvrages français, russes et allemands sur les guerres de l'Empire, mais notre amour-propre national a été vivement froissé, en constatant le silence des historiens étrangers et même des maréchaux de France sur les corps de troupes suisses, qui servaient dans l'armée française et souvent sous leurs ordres. Cet oubli, inexplicable, a seul pu nous déterminer à livrer à la publicité, une étude qui n'était d'abord destinée qu'aux séances de notre Société cantonale d'histoire, à laquelle je suis heureux de dédier cet ouvrage.

Fribourg, le 31 décembre 1881.

H. de SCHALLER,
Président du Conseil d'Etat.

([1]) Père de l'auteur.

HISTOIRE

DES

TROUPES SUISSES AU SERVICE DE FRANCE

sous le règne de Napoléon Ier.

CHAPITRE I.

Capitulation militaire du 27 Septembre 1803.

Le 19 février 1803 (30 pluviôse an XII) l'Acte de Médiation fut signé à Paris. Tous les cantons devaient être organisés le 1er avril suivant, en conformité de cet acte constitutif. Le 4 juillet 1803 la Diète helvétique se réunit à Fribourg, désigné comme Vorort, ou canton directeur.

Son installation se fit à l'église des Cordeliers avec une grande solennité. Des salves d'artillerie annoncèrent le cortége. En tête marchaient des guerriers en cuirasses, dont le capitaine, Joseph de Diesbach, couvert d'un casque doré, portait l'Acte de Médiation relié en velours bleu, richement brodé en or. Le landamann d'Affry, le chancelier Mousson et les députations des 19 cantons, avec leurs couleurs, marchaient en tête, suivies par les membres du Gouvernement de Fribourg. Cinquante guerriers en cuirasses fermaient la marche. Au milieu de l'église s'élevait un siége pour le Président de la Confédération suisse ; à sa droite se trouvait le général Ney, ambassadeur de France ; à sa gauche, Don Joseph Caamano, ministre d'Espagne. Les premiers députés de cantons avec leur suite formaient un demi-cercle autour du landamman.

Louis d'Affry, dont les cheveux blancs ajoutaient à la dignité personnelle l'autorité de l'expérience, se leva et prononça un discours d'ouverture, dans lequel il exposait la nouvelle situation politique de la Suisse, ses rapports avec les Etats voisins, la nécessité de la modération et de la subordination. « La Médiation, dit-il en terminant, n'imprime son sceau à aucun des partis, aussi n'est-elle » pas le triomphe d'un parti sur un autre ; surtout elle ne veut » point de victimes. Etre toujours et partout modéré, juste et impartial ; suivre une ligne également éloignée de l'ancien régime » et de la Révolution ; apprécier chez les hommes le mérite, les » talents, les services et non pas seulement l'opinion, voilà notre » première règle politique. »

Après ce discours, qui fit une profonde impression sur les esprits si vivement agités par quatre années de troubles et de malheurs publics, Ney prit la parole et annonça que la République française était disposée à conclure, avec la Suisse, une alliance défensive en même temps qu'une capitulation militaire(1). Ce n'était donc plus une alliance offensive et défensive comme celle qui pesa si lourdement sur l'Helvétie unitaire. Bonaparte avait senti que les conditions en étaient trop onéreuses pour la Confédération : il lui présentait son projet comme une marque de bienveillance.

Nous allons extraire les articles principaux de ces documents qui jouèrent un rôle si important sur les destinées de notre patrie durant une douzaine d'années.

Le traité d'alliance allait remplacer le traité du 1er août 1798 et la Convention du 18 novembre 1798, en vertu de laquelle un corps auxiliaire de 18,000 Suisses devait servir sous les drapeaux de la France. Il fut conclu à Fribourg, le 27 septembre 1803 (4 vendémiaire an XII de la République), entre le général en chef Ney, ministre plénipotentiaire de la République française, d'une part, et les commissaires de la Diète suisse, Louis d'Affry, landammann et avoyer de Fribourg, Jean R[illegible], de Zurich, Frédéric de F[illegible], de Berne, Emmanuel J[illegible], d'Uri, Jacques Zellweger, d'Appenzell, Charles M[illegible]-F[illegible], de St-Gall et François W[illegible], de Nidwalden, d'autre part.

(1) [illegible]

Se référant à la Paix perpétuelle de 1516 et à l'Acte de Médiation du 19 février 1803, l'art. 1er du traité proclame à perpétuité paix et amitié entre la République française et la Suisse et, durant cinquante ans une alliance défensive entre les deux nations.

» Art. 2. L'un des effets de cette alliance étant d'empêcher qu'il ne soit porté atteinte à l'indépendance et à la sûreté de la Suisse, la République française promet d'employer constamment ses bons offices pour lui procurer sa neutralité et pour lui assurer la jouissance de ses droits envers les autres puissances. La République française s'engage, dans le cas où la Suisse ou une partie quelconque de la Suisse serait attaquée, de la défendre et de l'aider de ses forces et à ses frais, mais seulement sur la réquisition formelle de la Diète helvétique.

» Art. 3. Si le territoire continental de la République française, tel qu'il est aujourd'hui, était attaqué ou envahi, et si le Gouvernement français jugeait, qu'il a besoin pour le défendre d'un plus grand nombre de troupes suisses, que celles qu'il aura à son service d'après la capitulation conclue avec la Diète de la Suisse, sous la date du présent traité, les cantons promettent et s'engagent d'accorder, dix jours après la réquisition qui leur en sera faite par le Gouvernement français, une nouvelle levée de gens volontaires et engagés de leur bon gré ; le cas toutefois réservé où la Suisse serait elle-même en guerre ou dans un péril imminent d'être attaquée.

» Cette nouvelle levée, qui sera faite aux dépens du Gouvernement français, ne pourra excéder 8,000 hommes, qui ne seront employés que pour la défense du territoire continental de la République française. Cette levée ne pourra être faite dans le même moment que celle des cinquièmes bataillons capitulés.

» Art. 4. Les huit mille hommes stipulés dans l'article précédent seront organisés et traités à tous égards comme les autres régiments suisses qui serviront alors par capitulation, et y jouiront comme eux du libre exercice de la religion et de la justice.

» Après la guerre, ce corps de troupes sera renvoyé dans son pays et il recevra un mois de solde à compter du jour de la rentrée en Suisse.

» Art. 5. Il ne sera accordé par l'une des deux puissances contractantes aucun passage sur son territoire aux ennemis de l'autre puissance ; elles s'y opposeront même à main armée, s'il est nécessaire. Ce présent traité, absolument défensif, ne doit d'ailleurs préjudicier ni déroger en rien à la neutralité des parties.

» Art. 6. L'une des deux puissances contractantes ne pourra pas, après avoir requis les secours de son allié, conclure de paix à son insu, et elle devra le comprendre dans ses traités de trêve ou de pacification, dans le cas où il l'aurait demandé.

» Art. 7. Les parties contractantes s'engagent à ne faire aucun traité, convention ou capitulation contraires au présent traité d'alliance. Les capitulations conclues ou à conclure avec la République italienne et batave, ainsi qu'avec Sa Majesté catholique et le Saint-Siége, en les renfermant dans les clauses du présent article sont expressément réservées. »

Les autres articles du traité sont relatifs aux relations d'amitié, de commerce et d'établissement entre les deux nations.

La capitulation militaire fut signée à Fribourg, le 27 septembre 1803 par le général Ney, d'une part, et les commissaires de la Diète, Louis d'*Affry*, landamann de la Suisse, Charles *Pfyffer*, de Lucerne, Jean-Anselme *Herrenschwand*, de Fribourg, François *Andermatt*, de Zoug, Amédée de *Muralt*, de Berne, Frédéric de *Roll*, de Soleure et Paul-Anselme de *Toggenbourg*, des Grisons, d'autre part.

En voici les dispositions principales :

« Art. 1er. La République française entretiendra à son service seize mille hommes de troupes suisses.

» Les hommes seront enrôlés librement et volontairement ; à l'expiration de leurs engagements, ils recevront leur congé absolu, s'ils le demandent.

» Art. 2. Ces troupes seront divisées en quatre régiments de quatre mille hommes chacun.

» Dans le cas où le Gouvernement français voudrait que ces quatre régiments fussent constamment au complet, il sera formé un dépôt de mille hommes pour chacun d'eux, destiné à les alimenter, de manière que leur effectif soit toujours de 4,000 hommes.

Ces dépôts seront réunis dans les forteresses limitrophes de la Suisse, déterminées pour cet effet par le Gouvernement français.

» Art. 3. Ces régiments seront composés d'un état-major et de quatre bataillons.

» Chaque bataillon de neuf compagnies, dont une de grenadiers et huit de fusiliers, ainsi qu'il suit :

savoir :

GRAND ÉTAT-MAJOR D'UN RÉGIMENT.

1 colonel,
1 colonel en second,
1 major,
4 chefs de bataillon,
4 adjudants-majors,
4 quartiers-maîtres,
4 porte-drapeau,
1 aumônier,
1 ministre,
1 juge,
4 chirurgiens.

PETIT ÉTAT-MAJOR D'UN RÉGIMENT.

56 hommes, dont 4 tambours et 13 musiciens.

» La compagnie de grenadiers aura 4 officiers, 14 sous-officiers, 72 soldats, 2 tambours, en tout 92 hommes; celle des fusiliers, 4 officiers, 14 sous-officiers, 92 soldats et 2 tambours, total 112 hommes.

» Art. 4. Il y aura 4 compagnies d'artillerie à pied, organisées comme celles de la République française, avec 4 officiers et 64 soldats.

» Ces compagnies seront attachées aux quatre régiments suivant leur numéro : 1, 2, 3 et 4. En cas d'augmentation, l'artillerie recevra la force déterminée pour le pied de guerre.

» Art. 5. A l'expiration du premier engagement, il sera créé huit appointés par compagnie de grenadiers et de fusiliers, qui jouiront de la haute paye attribuée à ce titre d'ancienneté.

» Art. 6. La solde, les appointements et les masses des quatre régiments suisses seront établis et payés sur le même pied que ceux de l'infanterie de ligne française.

» Les compagnies de canonniers seront payées comme l'artillerie française à pied.

» Les militaires qui feront partie de ces corps de troupes auront les mêmes droits à la pension de retraite, lorsqu'ils auront le temps de service déterminé par la loi, ou lorsqu'ils auront reçu des blessures au service de la République française.

» Art. 7. Les Suisses qui seront admis dans ces régiments, devront être de l'âge de 18 à 40 ans, de la taille de 5 pieds deux pouces ou 1 mètre 678 millimètres au moins et n'avoir aucune infirmité.

» Ils contracteront l'engagement de servir fidèlement la République française pendant 4 ans : à l'expiration de cet engagement, ils seront libres de se rengager pour 2, 4, 6 ou 8 ans. »

Cet article, ainsi que l'article 8 entrent dans de longs détails sur les sommes livrées par le trésor français pour le recrutement de chaque compagnie.

Six congés de semestre étaient réservés chaque année aux sous-officiers et soldats, ainsi qu'à un officier par compagnie, pour faciliter le recrutement.

« Art. 9. Un bataillon composé de quatre compagnies de grenadiers pris par détachement dans les différents régiments suisses, ainsi que les officiers d'état-major nécessaires, pourra être admis à faire partie de la garde du Gouvernement, lorsque le Premier Consul aura déterminé l'époque et les dispositions y relatives.

» Art. 10. La place de colonel-général des Suisses est rétablie ; cet officier supérieur commandera les troupes suisses qui seront à Paris et il aura la surveillance sur les autres.

» Il sera nommé par le Premier Consul. Il y aura en outre deux généraux de brigade suisses pour surveiller l'instruction, le service, l'administration et la discipline des quatre régiments capitulés.

» Art. 11. Les généraux de brigade, les colonels, les colonels en second, les chefs de bataillon et les majors seront nommés par le Premier Consul. Il disposera de ces emplois en faveur des officiers

suisses qu'il jugera les plus dignes par leur ancienneté et par leurs services.

» Art. 12. Les capitaines, les lieutenants en premier et lieutenants en second et les sous-lieutenants de grenadiers seront choisis par le Premier Consul, sur la proposition du colonel-général et la présentation du ministre de la guerre, parmi les officiers du même grade des régiments dont ils font partie.

» Art. 13. Les quartiers-maîtres, les capitaines, les lieutenants et sous-lieutenants des compagnies de fusiliers seront également choisis par le Premier Consul, pour la première formation des cadres sur la proposition des gouvernements cantonaux.

» Après cette première nomination les emplois de capitaine et de lieutenant se donneront à l'ancienneté.

» Les sous-lieutenants seront nommés par le colonel-général sur la présentation des capitaines de chaque compagnie ; mais les capitaines ne pourront les prendre pour ces emplois que dans leurs cantons respectifs ou parmi les sous-officiers du régiment dont ils feront partie.

» Les quartiers-maîtres seront également nommés par le colonel-général sur la proposition des capitaines réunis et présentés par le ministre de la guerre.

» Art. 14. Le Premier Consul nommera également, sur la proposition du colonel de chaque régiment, approuvée par le colonel-général et présentée par le ministre ou le directeur de l'administration de la guerre, les adjoints-majors, les porte-drapeau, les aumôniers, les ministres, les juges et chirurgiens. Le juge aura rang de capitaine. Les porte-drapeau seront pris parmi les sous-officiers.

» Art. 15. Les adjudants-sous-officiers, le tambour-major, les caporaux tambours et les prévôts de chaque régiment seront nommés par le colonel sur la présentation des chefs de bataillon.

» Les sous-officiers et caporaux des compagnies seront également nommés par le colonel, sur la présentation des capitaines et agréés par les chefs de bataillon.

» Les musiciens et maîtres-ouvriers seront choisis par le Conseil d'administration.

» Art. 16. Chaque régiment aura un Conseil d'administration qui sera composé ainsi qu'il suit :

Du colonel ou colonel en second, président ;
De deux chefs de bataillon ;
De quatre capitaines ;
Et de deux sous-officiers.

» Le Conseil d'administration du bataillon des grenadiers suisses faisant partie de la garde du Gouvernement français sera composé :

D'un chef de bataillon, président ;
D'un capitaine ;
D'un lieutenant ;
D'un sous-lieutenant ;
Et d'un sous-officier.

» Le Conseil d'administration des compagnies d'artillerie à pied sera composé :

Du capitaine en premier, président ;
Du lieutenant en premier ;
Et d'un sous-officier.

» On suivra, pour la formation de ces conseils, les règles établies sur le même objet dans l'armée française.

» Art. 17. L'uniforme de ces régiments sera déterminé par le Gouvernement français.

» Art. 18. Les troupes suisses qui seront au service de France, ne seront jamais employées que sur le territoire continental de l'Europe.

» Art. 19. Elles conserveront le libre exercice de leur religion et de leur justice ; les hommes qui en feront partie ne seront justiciables dans aucun cas pour les délits et pour les faits de discipline, que des tribunaux militaires suisses.

» Art. 20. Les troupes suisses seront assimilées pour le rang et le service à faire aux mêmes dispositions et règlements que ceux adoptés pour les troupes françaises, excepté ce qui est stipulé par l'article 18.

» Art. 21. Il pourra être admis, sur la présentation du landamann de la Suisse, vingt jeunes gens de l'Helvétie à l'école polytechnique de France, après avoir subi les examens prescrits par les règlements sur cette partie.

» Art. 22. Les officiers suisses pourront parvenir à toutes les charges et dignités militaires, qui subsistent en France.

» Art. 23. Si des circonstances imprévues nécessitaient le licenciement des régiments suisses en tout ou en partie, avant l'expiration de la présente capitulation et si à cette époque le Gouvernement français se refusait de la renouveler, les officiers, sous-officiers et soldats qui les composeront, recevront un traitement de réforme proportionné aux années de service et respectivement aux grades qu'ils auront occupés.

» Art. 24. Dans le cas où la Suisse se trouverait par suite de la guerre menacée d'un péril imminent, le Gouvernement français, sur la réquisition formelle de la Diète helvétique, et dix jours après qu'il l'aura reçue, s'engage d'envoyer au secours de la Suisse la moitié des régiments capitulés ou la totalité, si les circonstances l'exigeaient impérieusement. Dès cette époque, les appointements et solde, les frais de route et de transport seront à la charge de la puissance requérante.

» Art. 25. La présente capitulation militaire durera vingt-cinq ans et les puissances contractantes pourront ensuite la continuer ou y renoncer. »

Comme on le voit par ces dispositions, le recrutement pouvait se faire indistinctement sur toute l'étendue de la Confédération et les régiments n'avaient aucun caractère cantonal. La capitulation fut acceptée et ratifiée successivement par les 19 cantons. La solde n'était pas supérieure à celle des troupes françaises.

Le commandant avait		270 francs par mois.
Le capitaine de	Ire classe	180 » »
»	IIe »	150 » »
»	IIIe »	135 » »
Le lieutenant de	Ire »	93 francs 75 cent. par mois.
»	IIe »	82 » 50 » »
»	IIIe »	75 » — » »

Le soldat avait 1 franc 20 centimes par jour et le grenadier un sou de plus.

L'uniforme adopté par le Gouvernement français fut conforme aux traditions des troupes suisses : habit rouge garance ; revers,

parements et collets jaunes, pour le 1er régiment ; bleu de roi, pour le 2e ; noirs, pour le 3e ; bleu céleste, pour le 4e ; shako pour les troupes du centre et les voltigeurs : bonnet à poil pour les grenadiers : pantalons blancs et guètres noires ; épaulettes rouges pour les grenadiers, jaunes pour les voltigeurs ; équipement et armement de l'infanterie de ligne.

Chaque bataillon avait son drapeau.

CHAPITRE II.

Le Ier régiment en Italie.

Section I. Fusion des troupes helvétiques.

Le Premier Consul, devenu empereur sous date du 18 mai 1804, ne se pressait point d'organiser de nouveaux corps de troupes. La France, débarrassée de ses ennemis sur le continent, alliée à l'Espagne, à la Hollande et à divers Etats de l'Italie, accrue de la Belgique, de Gênes, du Piémont, consolidée au dedans par le Concordat et de fortes institutions politiques, pouvait se passer de nouveaux armements, aussi la capitulation de 1803 ne fut-elle point mise immédiatement à exécution. La Suisse elle-même avait besoin de repos, et d'ailleurs la France avait encore à sa solde les débris des régiments suisses au service de Sardaigne, formant deux légions helvétiques en vertu du décret du 24 novembre 1798, ainsi que les troupes auxiliaires fournies par le Gouvernement helvétique. En effet, dès le mois de janvier 1800, les six demi-brigades helvétiques avaient été dissoutes à Huningue et réduites à trois. La 1re, fusionnée avec la 6e, fut envoyée à Mayence ; la 2e, fusionnée avec la 4e, fut envoyée à Landau et la 3e, fusionnée avec la 5e et avec les hommes qui restaient des légions helvétiques provenant du service du Piémont, fut envoyée à Strasbourg. De l'armée du Rhin, ces légions passèrent à l'armée d'Italie, ou à l'armée de l'Océan. La 1re demi-brigade, sous les ordres du colonel Perrier, d'Estavayer au canton de Fribourg, resta deux années

à Besançon, puis en 1803, elle arriva au camp de Boulogne. Un Vaudois, le lieutenant Jeoffrey, s'y distingua avec 35 hommes dans un combat à l'abordage contre les Anglais et mérita la croix de la Légion d'honneur. En 1804, cette demi-brigade était cantonnée à Rochefort et à l'île d'Oléron. Ses deux compagnies de grenadiers, Meyer et de Techtermann, plus tard la compagnie de fusiliers de Donatz, en tout 366 hommes, furent embarquées à bord des vaisseaux l'*Algésiras* et l'*Achille,* qui mirent à la voile le 29 avril 1805, sous les ordres du contre-amiral Magon, ils naviguèrent pendant plusieurs mois dans les mers de l'Afrique, de l'Amérique et des Indes occidentales, débarquèrent cent des leurs à la Guadeloupe, et finirent par prendre part, en octobre 1805, aux batailles du cap Finistère et de Trafalgar. L'amiral Nelson fut tué, dit-on, par une balle suisse. Le vaisseau, monté par les compagnies Techtermann et Donatz, fut pris à Trafalgar par les Anglais, repris par les Français et put enfin débarquer à Cadix. Meyer, monté sur la frégate *Didon,* fut fait prisonnier avec sa troupe et conduit en Angleterre. A la suite de ces événements, la première demi-brigade fut dissoute le 25 avril 1805 ; son chef Perrier, mis provisoirement à la retraite, et Scheuchzer, de Zurich, reçut le commandement de 497 hommes disponibles, formant le 1er bataillon avec lequel il se mit en route pour l'Italie en septembre 1805. Il arriva le 5 octobre à Saint-Jean-de-Maurienne, n'ayant perdu, dans ce long parcours, que 15 déserteurs. Cette troupe était destinée à devenir le 3e bataillon du 1er régiment suisse dont l'empereur avait enfin décrété la formation, le 15 mars 1805.

La 2e demi-brigade, commandée par de Watteville, ancien colonel au service de Louis XVI, avait été transférée de l'armée du Rhin à celle des Alpes. Le 6 mai 1800, elle traversait le Saint-Bernard, à l'avant-garde de l'armée française, sous les ordres du général Lannes et après la courte campagne de Marengo, elle resta dans la Haute-Italie.

En 1803, elle se trouvait à Forli avec 863 hommes formant le noyau de 3 bataillons. Le 3 mars, un bataillon de troupes helvétiques vint renforcer cette demi-brigade. Son chef, Clavel de Brenles, parti de Berne avec 487 hommes, n'en avait plus que 322

en arrivant à Forli. Watteville reçut le 6 mai l'ordre d'envoyer un bataillon de guerre de 700 hommes sur les côtes de l'Adriatique; successivement toute la demi-brigade, forte de 1.230 hommes, devait se transporter dans le royaume de Naples. Clavel, qui avait conservé son grade de colonel, fut dirigé sur Tarente et Bari, où il arriva le 16 octobre 1804 avec 669 hommes formant le 1er bataillon. Le 6 mai 1805, le colonel de Watteville fut licencié à la suite d'affaires fort désagréables et Clavel, rappelé à Livourne, finit par prendre le commandement de la 2e demi-brigade destinée à devenir le 4e bataillon du 1er régiment.

La 3e demi-brigade, commandée par Raguettly, des Grisons, rentrée de Strasbourg en Suisse durant les troubles de 1801, fut expédiée le 20 novembre à Toulon, puis embarquée le 2 janvier 1802 sur l'*Hirondelle* et l'*Abeille*, à destination de la Corse, où elle tint garnison durant plusieurs années avec la 23e demi-brigade d'infanterie légère française. Le 20 janvier 1803, elle reçut l'ordre d'équiper son 1er bataillon et de l'expédier à St-Domingue. Fort de 840 hommes, ce bataillon partit le 5 février à bord du *Formidable*, sous le commandement du capitaine Wipf, de Schaffhouse, son chef Abyberg, se trouvant en ce moment en congé dans le canton de Schwytz. Cette magnifique troupe périt toute entière aux Antilles, à l'exception de onze hommes, parmi lesquels le lieutenant Vuillemin, d'Yverdon, et les sous-lieutenants Cloux et Ruetz. Elle fut remplacée, le 20 mai 1803, par le bataillon Muller qui, comme celui de Clavel, faisait partie de l'armée helvétique. Ces troupes de ligne formées en 1798, renforcées sous date du 9 mai 1799, avaient, ensuite de l'Acte de Médiation, passé à la solde de la France. Elles comptaient encore trois petits bataillons d'infanterie, deux compagnies de hussards (Dolder) et deux compagnies d'artillerie (Préboisi. Ce ne fut pas sans résistance que les soldats quittèrent le sol helvétique. De graves désordres eurent lieu à Berne; un soldat d'infanterie de ligne fut fusillé; quelques autres mis aux fers; 900 hommes partirent enfin pour Auxerre, sous les ordres du général Vonderweid, de Fribourg. D'Auxerre, le bataillon Muller fut dirigé le 18 avril sur Marseille, transféré en Corse, où il fut complété et enfin destiné à tenir garnison dans l'île d'Elbe, où

il demeura jusqu'en 1807. Les artilleurs furent envoyés momentanément à Cherbourg, et les chasseurs à Marseille, où ils furent incorporés dans un régiment de cavalerie français.

La demi-brigade de Raguettly, renforcée par 180 hommes revenus de Cadix avec les capitaines Donatz et Techtermann, était destinée à devenir le 1er bataillon du 1er régiment suisse et le bataillon helvétique Muller, à Porto-Ferrajo, le 2e bataillon du même régiment.

Les renseignements qui précèdent nous ont paru nécessaires pour expliquer la formation successive de ce régiment presque entièrement composé de vieilles troupes, qui avaient fait bien des campagnes, assisté à plusieurs batailles, affronté la mort avec bravoure, et qui cependant étaient vouées, en Suisse, à une réprobation presque universelle, parce qu'elles rappelaient un régime détesté.

Section II. **Formation du 1er régiment suisse.**

Lorsque l'attitude menaçante de l'Europe fit prévoir une prochaine reprise des hostilités, la capitulation du 27 septembre 1803 commença à recevoir son exécution. « Je vois avec plaisir, écrivait » l'empereur au ministre de l'administration de la guerre, que » vous portez une attention particulière à l'organisation des régi» ments suisses. Cela est de la plus grande importance.

» Ecrivez au landamann, écrivez aux colonels; servez-vous » beaucoup de M. de Maillardoz [1]. Que l'argent ne manque pas » surtout ! Je compte essentiellement sur ces régiments pour la » défense des côtes de France. »

Bien que formé par décret du 15 mars 1805, le 1er régiment ne fut organisé que le 4 juillet suivant. Son corps d'officiers était composé comme suit :

Colonel : André Raguettly, de Flims, dans les Grisons.

Entré le 16 mars 1778 comme simple soldat au régiment de Salis, qui occupait la Corse à l'époque du licenciement de 1792, il se retira avec le grade de capitaine. Le 7 mai 1794, il fut membre de la commission militaire des

[1] Le marquis Constantin de Maillardoz, de Fribourg, était envoyé extraordinaire du landamann de la Suisse à Paris.

Grisons, donnant droit au rang de colonel ; le 22 février 1799, chef de la 3e demi-brigade helvétique. En 1800, son bataillon fit partie de l'armée du Danube, puis de celle du Rhin. En 1801, nous l'avons suivi en Corse. Le 16 mars 1803, Raguettly devint colonel du 1er régiment suisse. Il fit les campagnes de Naples et de Russie et reçut la croix de commandeur de l'ordre royal des Deux-Siciles à Naples, celle de chevalier de la Légion d'honneur, le 18 juin 1812, et celle d'officier de la Légion d'honneur, le 19 novembre de la même année. Prisonnier de guerre, le 6 décembre 1812, il ne tarda pas à succomber aux fatigues de la retraite de Russie.

COLONEL EN SECOND : Réal, de Chapelle (Vaud).

MAJOR : Placide Abyberg, de Schwytz.

CHEFS DE BATAILLON : Jean Dufresne, de Vevey ; Muller, de St-Gall, remplacé par André Burckardt en 1806 ; Jean Scheuchzer, de Zurich ; Louis Clavel, avec le grade de colonel.

ADJUDANTS-MAJORS : Jean Klein, de Huningue ; Joseph Vallauer ; Joseph Huber, d'Argovie.

QUARTIERS-MAÎTRES : Louis Cartier, français ; Guillaume Dufay, du Valais ; Jacques Billard, de Vaud.

PORTE-DRAPEAU : Gaëtan Prato, du Piémont ; Jacques Brunner, de Zurich ; Georges Barlement, d'Alsace ; Joseph Dupeyc, de Zurich.

CHIRURGIENS : Fidèle Hammann, de St-Gall ; Henri Sutter ; Ferdinand Muller, de St-Gall.

CAPITAINES :

François Visinand, de Vaud ;
Louis Dulliker, de Lucerne ;
Guerard Wolf, de Vaud ;
Jean Bucher, d'Unterwalden ;
Nicolas de Flue, d'Unterwalden ;
Jean Gilly, de Lucerne ;
Joseph Bays, du Châtelard Fribourg ;
Jean Wyder, d'Argovie ;
Alexandre de Flue, d'Unterwalden ;
Jean Bezencenet, de Vaud ;
Barthélemy Denervaud, de Bouloz Fribourg ;
Rodolphe Rivaz, de Lugano ;
Jean-Pierre Druey, de Vaud ;
Charles Zingg, d'Argovie ;
Michel Raguettly ;
Jean Camarès, de Vaud ;
Gaspard Thomann, de Zurich ;
Abraham Rosselet, de Berne ;
François Blattmann, de Zug ;
Nicolas Flugi, des Grisons ;
Jean Mathys, de Berne ;
Joseph Joos, des Grisons ;
Pierre Danielis, de Rorschach ;
Frédéric Weymann, de Berne ;
Abraham Rey, de Vaud ;

CAPITAINES *(Suite)* :

inthe de Techtermann, de Fribourg ;
iel Delisle, de Vaud ;
es Besse, de Vaud ;
;ois Grivat, de Vaud ;
le Donatz, des Grisons ;
Frédéric Weyermann, de Berne ;
Abraham Correvon, de Vaud ;
Frédéric Snell, de Vaud ;
Jean Kobelt, de St-Gall ;
Jacques Meyer, de Lucerne ;
François Fleckenstein, de Lucerne ;

Wolf était capitaine-recruteur en 1807.

LIEUTENANTS :

Mullener, d'Argovie ;
as Gerber, de Langnau ;
el Leuthy, de Berne ;
Scheubli, »
phile Ebersold, »
lphe Dettwyler, de Bâle ;
Stettler, de Worb (Berne) ;
Thientschy, de Bâle ;
ıior Leutzinger, de Glaris ;
Speich, »
ıas Legler, »
Baptiste de Planta, des Grisons ;
ıes Muller, de St-Gall ;
Meier, de Soleure, à la suite ;
h Probst, de Soleure ;
le Moret, de Romont ;
;ois Steinauer, de Schwytz ;
Bianchetti, de Locarno ;
Marie Magatti, de Lugano ;
ırd Pellegrini, du Tessin ;
es Gross, de Vaud ;
ınd Jeoffrey, »
ent Monnet, »
e Corboz, »
l Pingoud, »
le Allaz, »
Jean Manthe, de Vaud ;
David Challand, »
François Lambert, »
Henri Jägli, de Zurich ;
Gaspard Schneebli, de Zurich ;
Charles Penasse, d'Argovie ;
Jean Vongonten, de Berne ;
Jean-Joseph Tschudi, de Glaris ;
Jacques Hefty, »
David Legler, »
Melchior Figgy, »
Léonard Spelty, »
Louis Stœklin, de Villisau ;
Joseph Joost, »
Abraham George, de Vaud ;
Jean Domenjaz, »
Charles Boisot, »
Sigismond Perrin, »
Louis Melune, »
Conrad Benz, de Zurich ;
Jacques Sitz, »
Joseph Bouisse, de Villard ;
Benjamin Gross, du Valais ;
Christ Reitzel, du Grand-Duché de Baden ;
Freudenberger, de Berne.

SOUS-LIEUTENANTS :

Jacques Zellweger, d'Appenzell :	Aloïs Zgraggen, d'Uri ;
David Strun, de Berne ;	André Bauer, de Stanz ;
Jean-J. Stadtmann, de Bâle ;	Jean-Pierre Ecoffey, de Vaud ;
Hyacinthe Sansonnens, d'Estavayer ;	Guillaume Armand, »
Pierre Thurler, de Bellegarde :	François Lombardet, »
François-Louis Maximi, de Fribourg ;	Albert Corlet, »
Paul Caderas, des Grisons ;	Charles Ganty, »
Gaspard Steiner, de Lucerne ;	Ferdinand Dortu, »
Gaspard Theiler, »	Jean Finsler, de Zurich ;
Joseph Mullibach, »	Conrad Bleuler, »
Pierre Kuhni, de Benken ;	Jacques Meyer, »
Jean Oberteuffer, de St-Gall ;	J. Gessner, »
Jean Thomann, de Soleure :	François Klar, de Turin ;
Louis Gaugler, »	Joseph Jerich, du Valais.
Thiebault Ullmann, de Thurgovie ;	

Le régiment faisait partie de la 28e division militaire. Son état-major fut transféré à Alexandrie. Au moment de sa formation, il comptait 131 officiers et 2,766 soldats, dispersés dans les garnisons suivantes :

Le 1er bataillon, Dufresne, à Bastia (Corse) ;

Le 2e bataillon, Muller, à l'île d'Elbe ;

Le 3e bataillon, Scheuchzer, dirigé de Saint-Jean-de-Maurienne sur Modène ;

Le 4e bataillon, Clavel, dirigé de Livourne sur Gênes.

La compagnie d'artillerie se trouvait encore à Cherbourg, bien qu'attachée au corps. Elle comptait, en 1807, 32 hommes, commandés par les capitaines David Burnand et Pierre Fehr, de St-Gall ; les lieutenants Joseph Gœldlin et Etienne Michaud, de Vaud.

Le dépôt du régiment se trouvait d'abord à Besançon, mais il fut ensuite transféré à Turin, puis à Rome. Le recrutement s'opéra avec assez de rapidité et en quelques mois les compagnies furent au complet.

Elles étaient réparties comme suit :

5 compagnies du canton de Berne ;			
4	»	»	de Zurich ;
4	»	»	de Vaud ;
3	»	»	des Grisons ;
3	»	»	de St-Gall ;
2	»	»	d'Argovie ;
2	»	»	de Lucerne ;
2	»	»	de Fribourg ;
2	»	»	de Thurgovie ;
1	»	»	du Tessin ;
1	»	»	de Soleure ;
1	»	»	d'Appenzell ;
1	»	»	de Schwytz et 1 compagnie d'Uri.

Total 32 compagnies d'infanterie ; plus tard elles s'élevèrent au nombre de 36, outre la compagnie d'artillerie qui rejoignit le régiment en 1807.

Trente-trois anciens bataillons décimés par les guerres de la République avaient alimenté le 1er régiment. Par suite de ces transformations successives, un grand nombre d'officiers se trouvèrent sans emploi. Comptant sur les promesses solennelles du landamann d'Affry, de l'ambassadeur Ney et du général Rapp, ils réclamèrent longtemps, mais en vain, leurs pensions de retraite ou leur solde de réforme. La formation des 3 autres régiments suisses devait enfin permettre de tenir compte de leurs justes prétentions.

Section III. **Castel-Franco et Sainte-Euphémie.**

L'Angleterre, menacée d'une invasion par l'armée française concentrée au camp de Boulogne, était parvenue à conjurer l'orage en fomentant avec l'Autriche, la Russie, Naples et la Suède, une troisième coalition contre la France.

La campagne de 1805 fut foudroyante pour les alliés. Ulm, Elschingen, Memmingen, Nordlingen, Dirnstein, Hollabrunn et Austerlitz en furent les étapes principales.

Le prince Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, et le maréchal Masséna s'étaient trouvés au début de la campagne en présence de cent mille Autrichiens, sous les ordres de l'archiduc Charles. Ils n'avaient pu, malgré leurs héroïques attaques, forcer le camp retranché de Caldiero, où le général autrichien attendait les événements. La capitulation d'Ulm le força d'abandonner l'Italie pour se replier sur Vienne et couvrir la Hongrie. Masséna le suivit en queue avec l'armée d'Italie, laissant au général Gouvion Saint-Cyr le soin de bloquer, avec les troupes qu'il ramenait de Naples, la place de Venise, dans laquelle l'archiduc Charles avait laissé une forte garnison. Les 3e et 4e bataillons du 1er régiment suisse furent incorporés à l'armée de réserve d'Italie.

En septembre 1805, le 4e (Clavel) quitta Gènes pour aller occuper les Abruzzes ; mais à peine arrivé aux frontières du royaume de Naples, il fut rappelé pour prendre part au blocus de Venise avec la division Reynier.

Le général Louis comte Reynier était Vaudois.

Descendant d'une famille du Dauphiné émigrée en Suisse à l'époque de la Réforme, il était né à Lausanne le 14 janvier 1771. Entré comme volontaire, le 3 septembre 1792, dans un bataillon d'artilleurs parisiens, il obtint en octobre le brevet de capitaine, adjoint aux adjudants-généraux de l'armée du Nord. Après la campagne de Belgique, il fut nommé général de brigade, le 13 janvier 1793 chef d'état-major de l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau, et général de division, le 1er novembre 1796. Il fit partie de l'expédition d'Egypte, se signala aux batailles de Chebreiss, des Pyramides, de Salahieh. En 1803, après quelques années de disgrâce, il rentra dans l'armée active. C'est en ce moment que nous le trouvons dans l'armée de réserve de la Haute-Italie.

Cette armée, occupée au siége de Venise, fut très surprise d'apprendre qu'un corps d'armée autrichien venait d'apparaître sur ses derrières. C'était la division du prince de Rohan, échappée à la capitulation d'Ulm. Par une marche audacieuse à travers les cantonnements des troupes françaises, elle avait traversé le Brenner, trompé, à Botzen, la vigilance de Loison et débouché sur la Brenta, en ce moment dégarnie de troupes françaises. Le général Saint-Cyr

accourut en toute hâte et atteignit, le 24 novembre 1805, le prince de Rohan à Castel-Franco, dans un terrain coupé de haies et défavorable au déploiement de la cavalerie. Après une vigoureuse résistance, le général autrichien, cerné de toutes parts et blessé lui-même, fut obligé de se rendre avec 6,000 hommes d'infanterie, 1,000 cavaliers, 12 pièces de canon et 7 drapeaux.

La division Reynier, forte de 7,000 hommes et de 1,200 chevaux, se conduisit dans cette affaire avec bravoure et intelligence.

Le bataillon Clavel se fit remarquer entre tous par sa bonne contenance, l'intrépidité de ses attaques et la justesse de son tir, aussi reçut-il les félicitations du vice-roi d'Italie. Il eut plusieurs morts et un grand nombre de blessés, parmi lesquels les lieutenants Freudenberger, de Berne, et Vongonten, de Sigriswyl.

Le 3e bataillon (Scheuchzer) était resté en garnison à Alexandrie d'où il faisait de fréquentes excursions contre les paysans piémontais, qui supportaient avec impatience le joug de la France, les impôts et la conscription.

En décembre, il reçut l'ordre de partir immédiatement pour Naples où les Russes venaient de débarquer quelques troupes ; il était déjà parvenu à Modène, lorsqu'une formidable insurrection éclata dans les Appenins. Le général Pouget prit sous son commandement toutes les troupes disponibles dans la contrée, se dirigea à marches forcées sur Parme, Plaisance et de là dans la vallée de la Trebbia. Vingt mille insurgés furent écrasés et dispersés (janvier 1806).

Le soulèvement ayant recommencé peu après la retraite des troupes françaises, Junot fut chargé de le comprimer par les mesures les plus énergiques, même en incendiant les villages rebelles. Le bataillon Scheuchzer eut beaucoup à souffrir durant cette guerre de partisans. Au mois de mars, il rentra à Alexandrie pour se reposer et se compléter. Ce fut à cette date que le régiment reçut ses nouveaux uniformes rouges.

Venise ayant été remise à la France par le traité de Presbourg, Napoléon ordonna à son frère Joseph, secondé par le maréchal Masséna, de marcher à la conquête du royaume de Naples, pour punir la maison de Bourbon de son entrée dans la coalition. Une

armée française, forte de 40,000 hommes, passa le Garigliano le 8 février 1806 et s'avança formée en trois corps. L'un, sous Reynier, était destiné au siége de Gaëte ; l'autre, sous Masséna, marchait au centre dans la direction de Capoue ; le troisième, sous Gouvion Saint-Cyr, se dirigeait vers le golfe de Tarente. A l'approche de l'armée d'invasion, les Anglais et les Russes se hâtèrent de s'embarquer pour retourner, les uns en Sicile, les autres à Corfou. La cour de Naples se réfugia à Palerme ; le prince royal, avec ses meilleures troupes, s'enfonça dans les Calabres. Deux seigneurs napolitains vinrent traiter à Capoue avec Masséna pour la reddition de Naples, où les Français entrèrent le 15 février sans coup férir. Le prince de Hesse-Philippstadt, qui commandait la forteresse de Gaëte, ne voulut pas reconnaître cette convention et le général Reynier, après avoir enlevé avec une grande hardiesse les ouvrages extérieurs, dut se contenter de resserrer l'ennemi dans la place. Masséna lui-même vint enfin diriger les opérations du siége. La division Reynier, forte de 8,000 hommes, se mit à la poursuite de l'armée napolitaine, et l'aborda, le 9 mars 1806, à Campotenese près de Lagonegro ; l'affaire fut courte, mais très chaude. Les Napolitains laissèrent 2,000 prisonniers et toute leur artillerie aux mains des vainqueurs.

Le bataillon Clavel bivouaqua dans cette formidable position, ayant de la neige jusqu'à mi-jambe et durant toute la nuit, par une horrible tourmente accompagnée de pluie et de grêle, il fut préposé à la garde des prisonniers. Le reste de l'armée napolitaine parvint à s'embarquer à Reggio pour la Sicile. Les Bourbons avaient ainsi perdu la couronne de Naples. Par décret du 30 mars 1806, Napoléon la posa sur la tête de son frère Joseph. L'armée de Reynier, divisée en trois brigades, fut chargée de la défense des côtes de la Calabre. Elle ne tarda pas à se mesurer avec les Anglais dans les environs de Maïda.

Le 1er juillet 1806, le général Stuart parvint à débarquer dans la rade de Sainte-Euphémie un corps de 5,000 hommes, destiné soulever les Calabres contre leurs oppresseurs. Le régiment suisse de Watteville, au service d'Angleterre, se trouvait parmi les troupes de débarquement. Celles-ci se hâtèrent de prendre position et de

euser des retranchements. Reynier aurait dû les cerner dans tte plaine marécageuse et attendre que l'air empesté eût commencé son œuvre de destruction. Il n'en fit rien et se hâta d'attaquer, se croyant trop sûr d'une victoire facile. Il disposa la briade Compère à sa gauche, le général Peyri au centre avec le ataillon suisse et 1,500 Polonais. La cavalerie était placée sur les iles et l'artillerie en réserve. La brigade Digonet devait faire un ng détour à droite et prendre l'ennemi à revers. C'était le moent où Reynier devait donner le signal de l'attaque, mais le énéral Compère compromit l'armée par sa précipitation. Le 4 illet 1806, au matin, sa brigade s'avança seule, l'arme au bras, r les lignes anglaises. Elle fut accueillie par une décharge de traille et par un feu d'infanterie très violent, qui lui fit perdre aucoup de monde ; le centre, sous Reynier, fut obligé d'entrer ligne et de soutenir tout le choc des Anglais, qui venaient de lancer de leurs retranchements. Trois fois la retraite fut ornée avant de pouvoir s'opérer ; le bataillon Clavel soutint le et couvrit héroïquement la retraite des Français devant ces ces écrasantes.

Les lieutenants Gessner et Freudenberger furent tués avec 30 s-officiers et soldats ; le colonel Clavel, le capitaine Snell, 52 s-officiers et soldats suisses furent grièvement blessés, 55 autres neurèrent prisonniers des Anglais. Le bataillon se trouvait ré- t à 256 hommes ; ses prisonniers furent traités avec beaucoup gards par les Anglais. Le capitaine de Roverea, du régiment Watteville qui, avec deux compagnies suisses-anglaises, avait s une part des plus actives au combat, fut préposé à leur garde. t officier se montra plein de courtoisie envers le colonel Clavel, n adversaire politique en Suisse, mais son compatriote vaudois Calabre. Il parvint à obtenir son échange contre d'autres prinniers et Clavel put ainsi rentrer à Naples et soigner ses blesres. Il reçut, à la suite de cette campagne, la croix de la Légion honneur, ainsi que les capitaines Dulliker, Zingg, Snell, Besse deux sous-officiers.

Les succès des Anglais à Sainte-Euphémie avaient encouragé soulèvement des Calabres. Reynier reçut l'ordre de se replier

sur Cassano pour y attendre des renforts, car l'armée de Masséna était devenue disponible ensuite de la capitulation de Gaëte.

Le 4e bataillon, si fortement éprouvé dans cette campagne, fut renforcé par le 3e bataillon du régiment. Scheuchzer, en effet, avait quitté Alexandrie pour occuper Lorette, puis Ancône, où il était commandant de place le 5 juin 1806. En août il fut dirigé par la Pouille et les Abruzzes sur Naples où il arrivait dans les premiers jours de septembre.

De là, il fut aussitôt expédié dans les Calabres et prit le commandement provisoire des deux bataillons suisses. La couleur de leur uniforme, qui les avait déjà fait prendre pour des Anglais par les insurgés, suggéra au général Reynier l'idée d'un piége dans lequel ces derniers tombèrent aveuglément. Les bataillons suisses, sortis du camp de Cassano à la faveur des ténèbres, firent un détour et arrivèrent au point du jour devant un village occupé par un nombre considérable d'insurgés. Ces derniers, voyant arriver, du côté opposé au camp français, une troupe vêtue de rouge et qui ne faisait aucune démonstration hostile, supposèrent que c'étaient des Anglais débarqués pendant la nuit. Ils allèrent au devant d'eux en poussant des cris de joie, mais ils furent reçus par une fusillade meurtrière, puis chargés à la baïonnette. Cette méprise coûta un millier d'hommes aux insurgés calabrais et la troupe suisse regagna le camp français avec de nombreuses dépouilles.

Après cette expédition les 3e et 4e bataillons rentrèrent à Naples où le régiment allait enfin se trouver réuni au complet.

Napoléon avait écrit le 30 juillet 1806 à son frère Joseph : « Le 1er » régiment suisse est composé de gens qui ont servi la France et » qui vous seront fidèles, » et peu après il ajoutait : « Quelles » troupes désirez-vous ? Des Suisses, vous en aurez autant que » vous le désirez. Ce sont de bons soldats et ils ne vous trahiront » pas. »

Ces ordres ne tardèrent pas à recevoir leur exécution. Le 1er bataillon Dufresne était resté en Corse jusqu'au 1er septembre 1806.

Il débarqua à Livourne le 7, passa par Rome, Albano et arriva le 6 octobre à Naples avec l'état-major du régiment.

Le 2e bataillon (Muller devenu Burckardt) avait de son côté

quitté Porto-Ferrajo le 5 décembre 1806. Il passa par Piombino, Rome, Terraccine, Capoue et arriva à Naples le 25 du même mois.

Ainsi, vers la fin de 1806, le 1er régiment suisse était concentré à Naples et dans ses environs. Les nominations d'officiers étaient complètes. On profita de ce moment pour former les compagnies d'élite prévues par la capitulation. La compagnie de grenadiers, composée des plus beaux hommes, était destinée à former les colonnes d'attaque ; celle des voltigeurs, choisie parmi les hommes petits, mais agiles, intelligents et bons tireurs, devait servir d'éclaireurs, monter au besoin en croupe derrière les cavaliers et faire la guerre d'embuscade. Les soldats de ces compagnies avaient un supplément de solde d'un sou par jour, mais l'amour-propre et l'honneur militaire étaient leur principal stimulant.

SECTION IV. **Occupation du royaume de Naples.**

Nous devrions nous occuper ici de la formation des trois autres régiments suisses ; mais, comme avant 1812 ils n'eurent aucun point de contact avec le 1er régiment, nous croyons qu'ils est préférable de continuer le récit des événements auxquels prirent part nos compatriotes en Italie.

La soumission du royaume de Naples était loin d'être complète. Des provinces entières, soutenues et approvisionnées par les flottes anglaises et siciliennes, se trouvaient en état de soulèvement. Des colonnes mobiles et même des camps retranchés furent organisés pour contenir les populations et les soumettre à la nouvelle dynastie. Les Suisses allaient prendre part à cette guerre de partisans meurtrière et sans gloire, où l'on ne devait recueillir que fatigues et privations.

Le 18 septembre, une colonne mobile de 500 fantassins et 100 cavaliers, commandée par le colonel Hugo, fut chargée de poursuivre la bande du Fra Diavolo dans la terre de Labour et les Principautés ; 120 hommes des 1er et 3e bataillons, commandés par le capitaine Rösselet, en firent partie.

Le 15 février 1807, le 3e bataillon fut lancé en colonnes mobiles contre les insurgés dans les environs de Cosenza. Le 25 mai, le

1er bataillon (Dufresne) fut expédié sur les côtes du golfe de Tarente et employé du 17 juin au 1er juillet au siége de Cotrone. Cette petite place était très forte et les travaux étaient difficiles à cause de la dureté du roc ; mais la garnison manquait de vivres, et, cernée de toutes parts, elle ne pouvait compter sur aucun secours. Dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, elle profita de l'obscurité pour s'embarquer en gardant le plus profond silence. Le lendemain, tout paraissant silencieux sur les remparts, le lieutenant de grenadiers Moret, de Romont, fut envoyé à la découverte avec 25 hommes de sa compagnie. Longeant les bords de la mer, il atteignit la porte de la marine, qui lui fut ouverte par les habitants. De là, il pénétra dans la place et fit ouvrir la porte de terre aux troupes de siége. Moret et Mullener furent décorés de la croix de la Légion d'honneur. Reynier avait perdu, durant le siége, plus de 500 hommes, tués par les fièvres paludéennes. Il laissa une petite garnison dans la place et vint se refaire à Catanzaro. Le reste de l'année se passa, pour les 1er, 2e et 3e bataillons, à donner la chasse aux brigands, soit dans les Calabres, soit dans les Abruzzes. Le 4e n'était pas encore en état de se mettre en campagne, car, au récit de ces luttes continuelles et des cruautés qui les caractérisaient, le recrutement était devenu très difficile. Toutefois, grâce à l'intervention énergique du landamann de la Suisse et des Gouvernements cantonaux, les vides finirent par se combler. Le 1er janvier 1808, l'effectif du régiment était de 13 officiers et 3,571 soldats. Au 1er mai, le total atteignait 4,357 hommes.

Le 7 mai 1808, le 1er bataillon (Dufresne) se trouvait en garnison à Reggio, dernière place enlevée aux Bourbons. De là, il vint à Bagnara et le 20 juin au camp della Corona, établi sur ce plateau élevé pour dominer la route de Naples à Reggio. Le 20 juin, la compagnie de Rösselet fut envoyée avec la garde civique de Sainte-Euphémie à la poursuite de la bande de Benincasa. Cette expédition eut un succès complet ; le lieutenant Scheubli seul fut blessé. Pendant ce temps, les 3e et 4e bataillons restèrent à Naples.

Des événements importants venaient de se passer dans cette capitale. Sur la demande de l'ambassadeur de France, une capitulation avait été conclue le 27 décembre 1807, entre le roi Joseph et le

landamann de la Suisse pour faire passer le 1er régiment suisse au service du roi de Naples. Tous les gouvernements cantonaux avaient donné leur adhésion à cette mesure, et la capitulation avait été ratifiée le 10 juin 1808, par la Diète helvétique. Mais, sur ces entrefaites, le roi Joseph avait dû, malgré sa répugnance, accepter de son frère Napoléon la couronne d'Espagne ; celle de Naples fut conférée à son beau-frère Murat. Celui-ci, désireux de captiver par un acte de confiance ses nouveaux sujets, refusa de prendre des troupes étrangères à son service, et les choses demeurèrent ainsi dans le *statu quo*. Murat voulut, en outre, signaler son avènement au trône par un coup d'éclat. L'armée française n'avait pu conquérir encore les îles de Capri, d'Ischia et de Procida que les Anglais gardaient aux portes de Naples. Le roi Joseph avait tenté deux fois inutilement de s'en emparer. Sir Hudson Lowe avait, par de nouveaux forts, rendu cette position presque imprenable et il la défendait avec 2,000 hommes et 40 pièces d'artillerie. La flotte anglaise, d'ailleurs, pouvait accourir au premier coup de canon et rendait inutile toute tentative de débarquement. Murat choisit 1,600 hommes d'élite, parmi lesquels les compagnies de grenadiers (Camarès) et de voltigeurs (Rey), ainsi que les artilleurs du 1er régiment suisse. Il les plaça sous les ordre du général Lamarque.

La flottille partit dans la nuit du 4 au 5 octobre 1808, emportant toutes les échelles des allumeurs de réverbères de Naples. A la pointe du jour une forte tempête rendit inabordable le rivage de l'île de Capri. Ce ne fut qu'à 3 heures de l'après-midi que les embarcations napolitaines purent longer la côte et chercher un point de débarquement. Enfin, on essaya dans un rentrant de dresser une échelle. L'adjudant-général Martial Thomas, le chef d'escadron Livron et quelques hommes en dressèrent une seconde sur la première, puis une troisième ; c'est ainsi qu'on escalada en plein jour la première enceinte, sous le feu d'une batterie d'artillerie et de 1,200 soldats de la garnison. A quatre heures et demie, Lamarque avec 500 hommes essaya en vain d'emporter les positions supérieures. Alors il éloigna les embarcations, organisa sa troupe sur les saillants des rochers et attendit la nuit. A sept heures du soir, il aborda les Anglais à la baïonnette, tua le colonel Hansel et

fit 1,100 prisonniers du Royal-Malte. Le fort Sainte-Barbe se rendit et les troupes franco-napolitaines furent maîtresses du sommet de l'île. Mais les Anglais occupaient encore les deux ports et ils pouvaient recevoir des renforts d'un moment à l'autre. L'héroïque petite troupe n'hésita pas un instant. Elle descendit par un escalier de 580 marches, d'une coudée de hauteur chacune, suspendu sur l'abîme, et battu par le feu de 10 à 12 pièces de 36 et de 20 chaloupes canonnières. Son audace fut couronnée de succès. Les ports, la citadelle, les forts Saint-Michel et Saint-Salvador furent attaqués. On traîna des pièces de 24 à travers les rochers, jusqu'au mont Solaro, et on construisit des batteries à boulets rouges pour repousser les vaisseaux anglais retardés par les vents contraires.

Six frégates, cinq bricks, trente bombardes et canonnières furent mis en fuite par les canonnières napolitaines, et les communications furent rétablies entre l'île et Naples. Terrorisé par tant de hardiesse et voyant les murailles tomber en brèche et l'assaut se préparer, Hudson Lowe rendit la place et les forts, abandonnant l'artillerie, les vivres et les munitions. L'île de Capri était conquise et chacun se demandait comment cela était possible.

Le roi, voulant récompenser ses braves soldats, distribua six croix de l'ordre des Deux-Siciles par détachement. Le lieutenant Gœldlin, qui avait commandé, dans la batterie de brèche, les canons du régiment suisse sous le feu de toutes les batteries de la place, durant 24 heures, reçut une de ces croix ; le sous-lieutenant des grenadiers, Zgraggen, reçut la seconde, les autres furent distribuées au sergent-major Benziger, au voltigeur Plancherel et à d'autres soldats qui s'étaient le plus distingués. Les capitaines eurent la délicatesse de n'en point garder pour eux-mêmes.

Les années 1809, 1810 et 1811 furent des années de repos relatif pour le 1er régiment.

L'insurrection était à peu près réprimée dans les provinces. Il s'agissait surtout de garder les côtes contre les flottilles anglaises et siciliennes. Le 7 mars 1809, un détachement suisse repoussa une tentative faite par dix chaloupes canonnières et autres bâtiments légers, pour s'emparer à Gioja de plusieurs vaisseaux marchands, richement chargés à destination de Naples ; cette affaire lui coûta 3 morts et 14 blessés.

Le 1er mai, le régiment tout entier fut appelé à Naples pour une grande revue de l'armée royale. Il reçut les plus beaux éloges du roi Murat, ainsi que des généraux français et napolitains, pour sa bonne tenue et la précision de ses manœuvres.

Le 24 juin, la flotte anglaise vint attaquer les îles de Capri, d'Ischia et de Procida. En deux jours ses troupes de débarquement parvinrent à s'emparer des forts d'Ischia et de Procida. Murat réunit aussitôt une portion de son armée sur le Monte-Barbaro et plaça le 1er régiment suisse comme avant-garde entre le camp et la mer, en face des îles, les 3 premiers bataillons dans la brigade Digonet et le 4e à la garde de l'île de Capri.

Ces trois bataillons, répartis en un très grand nombre de postes malsains, durent veiller à la garde des côtes durant quarante jours consécutifs. N'ayant aucune chance d'affermir leurs premiers succès, les Anglais rembarquèrent enfin leurs troupes et mirent à la voile pour la Sicile. Le régiment suisse n'avait perdu par le feu que 16 morts et 33 blessés ; parmi ces derniers se trouvaient le capitaine de grenadiers Gilly et le lieutenant Pingoud. Par contre, 779 hommes furent enlevés par la *malaria*. La compagnie détachée à l'Arco-Félice, le poste le plus empesté, périt toute entière avec ses trois officiers : le capitaine Donatz, le lieutenant Hefti et le sous-lieutenant Figgi, du canton de Glaris. Tous trois avaient combattu glorieusement à Trafalgar. Le 29 août, le 1er bataillon fut détaché aux îles d'Ischia et de Procida ; le 2e et le 3e à Naples pour occuper les forts neufs de l'Œuf et de Saint-Elme.

Le 4e resta à Capri jusqu'en mars 1811.

Le 2 février 1810, le 1er bataillon rentra à Naples ; le 6 mai, il partit avec le 2e pour les Calabres. L'effectif du régiment était ainsi réparti, au 1er juillet de la même année :

L'état-major à Naples, comprenant	28	hommes
La compagnie d'artillerie au quartier-général royal à Scylla	71	»
Le 1er bataillon, Dufresne, à Palmi en Calabre	651	»
Le 2e » de Flue, au camp de la Corona en Calabre	562	»
Le 3e » Scheuchzer, à Naples	785	»
Le 4e » Dulliker, à Capri	740	»
Prisonniers	29	»
Total . . .	2,866	hommes

Le colonel Clavel était mort à Naples, le 23 juillet 1808, à la suite de ses blessures. Burckhardt et d'autres officiers avaient pris leur retraite ; plusieurs s'étaient brûlé la cervelle, brisés par le mal du pays, en sorte qu'il y eût un assez grand nombre de promotions. Les capitaines Nicolas de Flue et Dulliker étaient devenus chefs de bataillon, Caston et Castelberg, porte-drapeau ; les lieutenants Jägli, Gross, Meyer, Magatti, Geoffroy, Pellegrini, Jacques Muller, capitaines. En mai 1811, nous trouvons encore une série de nouveaux capitaines, Domenjaz, Vallauer, Jean-Baptiste Planta, Heymann, de Jeoffrey, Abraham Ney, Victor Gross, Segesser de Brunegg, Bucher, Monnet.

Mais revenons aux troupes en campagne. Au mois d'août 1810, le roi Murat tenta un débarquement en Sicile, qui faisait depuis longtemps l'objet de ses rêves ambitieux. Il réunit au camp de Campo, au-dessus de Reggio, 15 à 16,000 hommes, répartis en trois divisions : Partouneaux, Lamarque et Cavaignac. Les 2 premiers bataillons suisses et les compagnies d'élite des 3e et 4e furent placés dans la division Partouneaux, l'artillerie du régiment à Bagnara. Le roi arriva lui-même dans les premiers jours de septembre avec sa garde et ses réserves. L'armée d'invasion comptait ainsi 25,000 hommes.

Le 17 septembre, la division Cavaignac s'embarqua à Porto del Pezzo sur la flottille napolitaine, et débarqua deux bataillons sur les côtes de Sicile, mais le vent devint subitement favorable aux Anglais; les troupes royales furent obligées de revenir à leur point de départ et les deux bataillons napolitains demeurèrent prisonniers.

Le 19, le roi Murat, voyant échouer tous ses efforts pour réunir la Sicile à son royaume, renvoya les troupes dans leurs garnisons et leurs cantonnements. Le 1er régiment suisse suivit les côtes et rentra au camp de Campo d'où il était chargé d'observer les mouvements de la flotte anglaise. Le 26 octobre, celle-ci tenta un débarquement, mais elle trouva partout une vive résistance et le 27 elle opéra sa retraite, après avoir perdu plusieurs embarcations. Ce service pénible dura toute une année, non seulement pour le 1er bataillon, mais encore pour le 3e qui fut envoyé en Calabre le 10 février, et aussi pour le 4e qui le suivit le 26 avril 1811.

Enfin, le régiment reçut l'ordre de se réunir le 12 juillet à Reggio pour quitter les Calabres et prendre la route de la Haute-Italie. Ce fut avec une joie non dissimulée, qu'il se mit en marche le 14 juillet, son 4e bataillon en tête. Il rallia en passant à Naples 240 hommes détachés comme canonniers auxiliaires et demeura encore cantonné jusqu'au mois d'octobre dans les environs de Cajazzo, où les fièvres lui enlevèrent plus de 300 hommes.

Le 2 novembre, il arrivait à Rome où se trouvait son dépôt; le 15, il était à Florence et le 19 à Plaisance, où l'attendaient de nouveaux ordres.

CHAPITRE III.

Formation des 2e, 3e et 4e régiments suisses.

Depuis la création du 1er régiment suisse, il se passa plus d'une année avant que le gouvernement de l'empereur procédât à la formation des trois autres régiments prévus par la capitulation. Ils furent organisés en vertu du décret du 12 septembre 1806 : le 2e régiment en Provence, le 3e dans les Flandres et le 4e en Bretagne.

Leurs corps d'officiers furent composés comme suit :

2me régiment.

COLONEL : Castella de Berlens, de Fribourg.

Nicolas-Antoine-Xavier Comte Castella de Berlens était né à Fribourg, le 24 mai 1767. Porte-enseigne au régiment des grenadiers de la garde saxonne, le 11 avril 1783, il servit à l'armée des Princes, en 1792, comme aide-de-camp du prince Xavier de Saxe, avec le grade de capitaine. Nommé, le 12 septembre 1806, colonel du 2e régiment suisse, il fit les campagnes d'Espagne et de Russie, puis celle de Saxe, en 1813, comme général de brigade. Officier de la Légion d'honneur, le 19 novembre 1812, chevalier de Saint-Louis, le 13 août 1814; commandeur de la Légion d'honneur, le 27 décembre de la même année; inspecteur-général des troupes suisses, le 13 février 1815; major-général, commandant en second l'armée de la Confédération suisse, le 6 mai suivant, il revint en

France avec le grade de maréchal de camp en disponibilité, et mourut à Paris, le 17 juin 1830. Il était aussi commandeur de l'ordre impérial de Léopold d'Autriche et décoré de la médaille de la Fidélité helvétique.

COLONEL EN SECOND : Joseph de Segesser, de Lucerne.

MAJOR : Jules de Capol, des Grisons.

CHEFS DE BATAILLON : Ignace de Flue, d'Unterwalden ; Joachim de Castelberg, des Grisons ; Octave de Laharpe, de Rolle ; Louis de Reding, de Biberegg, de Thurgovie.

ADJUDANTS-MAJORS : Claude de Tschudi ; Jean Thevenoz, de Bâle ; de Gottrau de Vuissens, de Fribourg ; Louis Begos, de Vaud.

QUARTIERS-MAÎTRES : Nicolas de Schaller, de Fribourg, ancien capitaine aux armées de Hanovre et de Prusse ; Schæffer, de Fribourg ; Guillaume Hirsch, de Bâle ; Pierre Dupupet, de Vaud.

PORTE-DRAPEAU : Claude Monney, de Fribourg ; Zimmermann, de Brienz.

AUMÔNIER : l'abbé Suard, de Fribourg.

GRAND-JUGE : Charles Engelhard, de Morat.

CHIRURGIEN-MAJOR : Louis Thorin, de Fribourg.

CAPITAINES :

Pierre Demont, des Grisons ;
Philippe de Maillardoz, de Fribourg(1) ;
Jost de Mohr, de Lucerne ;
François Hartmann, »
Fidèle Anderwerth, de Thurgovie ;
Henri de Villars, de Fribourg ;
Nicolas Vonderweid, de Seedorf, de Fribourg ;
Jean, Roth, d'Appenzell ;
Jacques Hegy, de Zurich ;
J.-Jacques Hirzel, de Zurich ;
Jean Pache, de Vaud ;
Barthélemi Marty, de St-Gall ;
François Germann, »
Charles Berger, de Berne ;
Emmanuel de Graffenried, de Berne ;
Hercule de Salis-Seevis, des Grisons ;
Abraham Vogtlin, d'Argovie ;
Robert de Lentulus, de Berne ;
Henri Heidegger, de Zurich ;
Jean-Michel Demont, des Grisons ;
Joseph Gresser, de St-Gall ;
Léonard Muller, de Thurgovie ;
Henri Imthurm, de Schaffhouse ;

(1) Philippe de Maillardoz n'entra point au régiment. Il fit en 1805 et 1806 les campagnes d'Autriche et de Prusse comme aide-de-camp du général Molitor et fut fait prisonnier de guerre à Eylau. Il devint lieutenant-colonel du 7e régiment de la garde suisse sous la Restauration, colonel fédéral, en 1831, et général divisionnaire du Sonderbund, en 1847.

CAPITAINES *(Suite)* :

Louis Luchem, de Soleure ;
Rodolphe Dettwyller, de Bâle ;
Rodolphe d'Ernst, de Berne ;
Bernard de Graffenried, de Berne ;
Hartmann Füssli, de Zurich ;
Raaflaube de Francour, de Zurich ;
François Wittoz, de Vaud ;
Deriaz, de Vaud ;
Jacques Hemmeler, d'Argovie ;
Franchino de Rusca, du Tessin ;
Sébastien Mock, d'Appenzell.

M. de Villars resta à Besançon comme capitaine-recruteur ; M. Joseph de Fégely, commissaire des guerres, à Fribourg, demeura chargé du bureau central de recrutement en Suisse.

LIEUTENANTS :

Antoine de Segesser, de Brunegg ;
Ignace Amrhyn, de Lucerne ;
Jacques de Planta, des Grisons ;
Joseph Jaquet, d'Estavannens (Frib.);
Jean-Joseph Knuser, d'Appenzell ;
Louis de Buman, de Fribourg ;
Jean Meyer, de Hottingen (Zurich);
Jacques Pestalozzi, de Zurich ;
François de Chollet, de Fribourg ;
François de Sprecher, des Grisons ;
Gabriel de Watteville, de Berne ;
Jean Hopf, de Berne ;
Antoine de Salis-Samade, des Grisons;
Henri Meyer, d'Argovie ;
Jean-Joseph Gruner, de Berne ;
Thomas Pestalozzi, des Grisons ;
Joseph Steiner, de St-Gall ;
Béat Hemmeler, d'Argovie ;
Jean Peyer, de Schaffhouse ;
Jean-Baptiste Bohrer, de Soleure ;
Christ Wieland, de Bâle ;
Samuel Kohl, de Berne ;
Emmanuel Bentely, de Berne ;
Henri Appenzeller, de Zurich ;
Jean-Louis Thomann, de Zurich ;
Charles de Belmont, de Vaud ;
Jean Rochat, de Vaud ;
Alexandre Elminger, d'Argovie ;
François de Rivaz, du Tessin ;
Pierre Casut, des Grisons ;
Conrad de Caprez, »
Charles Schnyder, de Wartensee (Lucerne) ;
Joseph Pfyffer, d'Altishofen (Lucerne);
Jacques Dumely, de Thurgovie ;
Jean-Baptiste Gottofrey, de Romont (Fribourg) ;
Philippe Gerbex, d'Estavayer (Frib.);
Henri Hess, de Zurich ;
Rodolphe Pfenninger, de Zurich ;
Frédéric Prudhomme, de Vaud ;
Marcel Federer, de St-Gall ;
Frédéric Lumpert, »
François Good, »
Bernard Itzler, d'Argovie ;
Gaspard Chrestas, des Grisons ;
Balthasar, A' Bundi, »
François Bluntschli, de Zurich ;

LIEUTENANTS *(Suite)* :

Jean Friess, de Bâle ;
Othmar Hausknecht, de St-Gall :
Jean-J. v. Ziegler, de Schaffhouse ;
Nicolas Graff, de Soleure ;
Rodolphe Burri, de Berne ;
Pierre Spring, »
Salomon Hirzel, de Zurich ;
Jacques Hursener, »
Jonas Leubas, de Vaud ;
Georges Veillon, »
Pierre de Schaller, de Fribourg.

SOUS-LIEUTENANTS :

Théodore Arpagaus, des Grisons ;
Joseph Tognetti, du Tessin :
Joseph Pfyffer, de Lucerne :
Joseph Bachmann, de Thurgovie ;
Philippe Reiff, de Cugy (Fribourg) ;
Ignace de Buman, de Fribourg ;
Jean-Joseph Peyer, de Lucerne ;
Benoît Stéphan, des Grisons ;
Jean Kilchperger, de Zurich ;
Jean Liaudat, de Fribourg ;
Ferdinand Boisot, de Vaud ;
Baptiste Gmür, de St-Gall ;
Jean Schindler, de Glaris ;
Guillaume Stämpfly, de Berne ;
Joseph Dorer, d'Argovie ;
Maurice Arpagaus, des Grisons ;
de Castelberg, d'Ilanz »
Jean Izner, de Zurich ;
Joseph Hassy, de St-Gall ;
François Gerber, de Soleure ;
Frédéric Graffli, de Bâle ;
Emmanuel Bierri, de Berne ;
François Ardrighetti, du Tessin ;
Henri Wild, de Zurich ;
François Thomann, de Zurich ;
Henri Porta, de Vaud ;
Brière, de Vaud ;
Jean Bertschinger, d'Argovie.

3me régiment.

COLONEL : Louis de May, de Berne.

Béat-Louis-Rodolphe de May, de Seyssel, né en 1764, fut lieutenant au régiment d'Erlach de 1780 à 1791 ; il servit ensuite dans les milices bernoises avec le grade de major, et fut blessé au combat de Neueneck, puis nommé commandant de la place de Berne (1802-1803) ; colonel du 3e régiment suisse, le 12 octobre 1806, il fut fait prisonnier à Baylen, échangé en 1811, mais sans pouvoir servir contre l'Angleterre et ses alliés. Réformé en 1816 avec le grade de maréchal de camp, il mourut à Thonon, en 1833. Il était officier de la Légion d'honneur et chevalier du Mérite militaire.

COLONEL EN SECOND : Frédéric Thomasset, d'Orbe (Vaud).

MAJOR : Vincent Weber, de Bretiège (Berne).

CHEFS DE BATAILLON : Charles d'Affry, de Fribourg ; Louis d'Orelli, de Zurich ; Jean-Baptiste Bucher, d'Unterwalden ; Jonathan de Graffenried, de Berne.

ADJUDANTS-MAJORS : Benoît Stucky, de Berne ; Jean Kobelt, de St-Gall ; Charles Vonderweid, de Fribourg.

QUARTIERS-MAÎTRES : Jacques Raffenisque, de Vaud ; Charles Durheim, de Berne ; Philippe-Louis Vonderweid, de Fribourg ; François de Flue, d'Unterwalden.

PORTE-DRAPEAU : Sigismond Adelmann, de Berne ; Charles Schuler, de Vaud ; Jérémie Mathey, de Vaud ; Tobie Thoos, de Fribourg.

AUMÔNIER : L'abbé Charpentier, d'Estavayer (Fribourg).

GRAND-JUGE : Jérôme Weltner, de Soleure.

CHIRURGIENS : Kastenhofer, de Berne, et Engelhard, de Morat (Fribourg).

CAPITAINES :

Jean-Baptiste Schwich, d'Argovie ;
Amédée de Muralt, de Berne ;
Henri Hirzel, de Zurich ;
Fabien Bianchi, du Tessin ;
Frédéric d'Ernst, de Berne ;
Pierre Barthès, de St-Gall ;
Louis Gwerder, de Schwytz ;
Louis Muller, de Berne ;
Jean-Louis de Tavel, de Berne ;
Jean Reutlinger, de Zurich ;
Victor Thomasset, d'Orbe (Vaud) ;
Prosper de Seyssel, des Grisons ;
Eugène de Streng, d'Arenenberg ;
Jean-Baptiste Guyot, d'Argovie ;
François-Xavier de Segesser, de Lucerne ;
Jean-Baptiste de Tscharner, des Grisons ;
Bernard Neuhaus, de Berne ;
François de Lerber, de Berne ;
Louis Gessner, de Zurich ;
Pierre de Donatz, des Grisons ;
Grangier, de Vaud ;
Henri Bourgeois, de Vaud ;
Cassian Gallaty, de St-Gall ;
Joseph Schlegel, d'Argovie ;
Chrétien Stoffel, de Thurgovie ;
Hercule Peyer-Imhof, de Lucerne ;
Daniel Heser, de Berne ;
Henri Theiler, de Zurich ;
Gaspard Hottinger, »
Joseph Tornare, de Fribourg ;
Barthélemi Varena, du Tessin ;
Florian Wurz, de St-Gall ;
François de Sury, de Soleure ;
Jean Mittelholzer, d'Appenzell ;
Joseph Bommert, de Schwytz.

Le capitaine de Graffenried fut désigné comme chef du dépôt de Belfort; il fut ensuite remplacé par le capitaine Guyot. Le bureau central de recrutement était à Berne.

LIEUTENANTS :

Samuel Greber, de Berne ;
Louis d'Ernst, »
Henri Bryner, de Zurich ;
Antoine Lapori, du Tessin ;
Charles Fasler, de Schwytz ;
Charles Schwich, d'Argovie ;
Victor Dittlinger, de Berne :
Joseph Pfister, de St-Gall ;
Louis Chapuis, de Vaud ;
Henri Escher, de Zurich ;
Jacques Cauderey, de Vaud ;
Jacques Ott, des Grisons ;
Marc Crinsoz, de Vaud ;
Jean Meyer, d'Argovie ;
Samuel Ziehbach, de Glaris ;
Jean Frey, de Bâle ;
Jean Werthmuller, de Zurich ;
Hartmann de Planta, des Grisons ;
Alexandre Blanc, de Vaud ;
Jean-Louis Debluc, »
Georges Schlatter, de St-Gall ;
Joseph Werder, d'Argovie ;
Louis Hogg, de Thurgovie ;
Fridolin Ruttimann, de Lucerne ;
Frédéric Bluntschli, de Zurich ;
Joachim Forrer, de St-Gall ;
Jean Equey (Escuyer), de Fribourg ;
Charles Taglioretti, du Tessin ;
Melsheim, de Soleure ;
Jean Hartmann d'Appenzell ;
Antoine Kälin, de Schwytz ;
Frédéric Ganz, de Zurich ;
Rodolphe de Sinner, de Berne ;
David Melley, de Vaud ;
Jacques Fornaro, de St-Gall ;
Pierre Fornaro, »
Jean-Jacques Scheuchzer, de Zurich ;
David Jayet, de Vaud ;
Jacques Jeannet, des Grisons ;
Melchior Fuchs, d'Argovie ;
Euterpe Siltzmann, de Lucerne ;
Charles de Freudenreich, de Berne ;
Jean Hartmann, de Berne ;
Paul Christ, des Grisons ;
Jean Meyer, de Thurgovie ;
Louis Rochat-Goût, de Vaud ;
Daniel Della Rotta, »
Pierre Kuhni, de St-Gall ;
Daniel Wydler, d'Argovie ;
Jean Wagner, de Berne ;
Louis Zimmermann, de Zurich ;
Victor Kunkler, de St-Gall ;
François Andreoli, du Tessin ;
Joseph Pfluger, de Soleure ;
Effinger, de Schwytz.

SOUS-LIEUTENANTS :

Charles Demartines, de Vaud ;
Rodolphe Blatter, de Berne ;
Bernard Schweizer, de Zurich ;
Henri Spinner, de Zurich ;
Georges Buttet, de Vaud ;
Jean Sterchi, de Berne ;

SOUS-LIEUTENANTS *(Suite)* :

Beda Forrer, de St-Gall ;
Louis Gwerder, de Schwytz ;
Gaspard Senn, d'Argovie ;
Gaspard Heusler, de Zurich ;
Jules Carrard, de Vaud ;
Jacques Vicentz, des Grisons ;
Antoine Zimmerli, d'Argovie ;
Joseph Zurgilgen, de Lucerne ;
Charles-Louis Bontems, de Vaud ;
Rodolphe Morell, de Berne ;
Chrétien Mooser, »
Conrad Manz, de Zurich ;
Léonard Finsler, »
Louis Guerry, de Vaud ;
Antoine Künzli, de St-Gall ;
Philippe Nieriker, d'Argovie ;
Joseph Pfyffer, d'Altishofen (Lucerne);
Charles Thormann, de Berne ;
Henri Hug, de Zurich ;
Jacques Germann, de Zurich ;
Jean Lutz, de St-Gall ;
François-Prosper Landerset, de Fribourg ;
Charles Soldati, du Tessin ;
Jacques Amiet, de Soleure ;
Charles Geiger, de Schwytz.

4me régiment.

COLONEL : François Perrier, d'Estavayer.

François-Dominique Perrier, né le 3 mars 1746, était entré, le 28 janvier 1765, comme cadet au régiment suisse de Diesbach. Il se trouvait dans l'armée de Luckner, en 1792, et fut licencié à Lille, le 10 septembre, avec le grade de capitaine aide-major et la croix de Saint-Louis (1791). Le 13 février 1798, chef de brigade en Helvétie, il reçut, le 15 janvier 1799, le commandement de la 1re demi-brigade helvétique. Il fit les campagnes de 1798 et de 1799 sous Masséna ; celle de 1800 sous Moreau et Augereau ; passa à l'armée de l'Océan ; fut réformé en 1804 ; nommé, le 12 septembre 1806, colonel du 4e régiment suisse, décoré de la croix de la Légion d'honneur, le 16 septembre 1810, et de l'ordre du Lys, le 19 novembre 1814. Il obtint sa retraite, le 20 mars 1810, et mourut à Estavayer, le 3 mai 1820.

COLONEL EN SECOND : Joseph de Freuler, de Glaris.

MAJOR : Joseph Sartory, de St-Gall.

CHEFS DE BATAILLON : Louis d'Ernst, de Berne ; Jean-Christophe Ott, de Zurich ; Béat Felber, de Lucerne ; Christen, d'Unterwalden.

ADJUDANTS-MAJORS : Salomon Bleuler, de Zurich ; Charles Thoos, de Fribourg ; Louis de Sonnenberg, de Lucerne ; Jean de Schaller, de Fribourg.

QUARTIERS-MAÎTRES : Léopold Lander, de St-Gall ; Samuel Degras, de Morat ; Beda Tschann, de Soleure ; Louis Lander, de St-Gall.

PORTE-DRAPEAU : Georges Demierre, d'Estavayer ; Béat Demierre, d'Estavayer : Joseph Croisier, de Fribourg ; François Duc, d'Estavayer.

AUMÔNIERS : L'abbé Kunz, de Soleure. Le ministre Nabholz, de Zurich.

GRAND-JUGE : Rœthlin, de St-Gall.

CHIRURGIENS : Friedli, de Berne ; Jacques Fischlin, de Thurgovie ; Louis Chapuis, de Vaud.

CAPITAINES :

Joseph Brunner, de Soleure ;
Antoine de Chollet, de Fribourg ;
Henri Werthmuller, de Zurich ;
Nicolas Heer, de Glaris ;
François de Freuler, de Glaris ;
Frédéric Imthurm, de Schaffhouse ;
Xavier Christen, d'Unterwalden ;
Léonce Bucher, »
Charles Andermatt, de Zoug ;
Louis d'Ernst, de Berne ;
Amédée Desgouttes, de Berne ;
Jean Füssli, de Zurich ;
Henri Bleuler, de Zurich ;
Jean Nüscheler, »
Joseph-Emmanuel de Maillardoz, de Fribourg ;
Placide Pfister, de St-Gall ;
Jean-Baptiste de Gœldlin, de Lucerne ;
Joseph-Léonce Egli, d'Argovie ;
Victor Begos, de Vaud ;
Amédée Gantin, »
Jean Landolt, de Zurich ;
François de Dompierre, de Vaud ;
Octave Byrde, de Vaud ;
François Hauser, de St-Gall ;
Jacques Pluss, d'Argovie ;
Charles Bonzanigo, du Tessin ;
Abraham Sterchi, de Berne ;
Jean-François Thomas, de Vaud ;
Rodolphe Gugelberg, des Grisons ;
Etienne de Buol, »
Pierre Martin, d'Argovie ;
Jacques Bell, de Lucerne ;
Melchior Schær, de Thurgovie ;
Samuel Zehnder, de Berne ;
Melchior Schild, »

LIEUTENANTS :

Joseph Ackermann, de Soleure ;
Victor Luchem, »
Bernard Sigrist, de Schaffhouse ;
Jean-Jacques Schmid, de Glaris ;
Godefroy de Meiss, de Zurich ;
Léopold Chicherio, du Tessin ;
Pierre Imfeld, d'Unterwalden ;
Michel Benziger, de Zoug ;
Nicolas Gatschet, de Berne ;
David Engelhardt, de Zurich ;

LIEUTENANTS *(Suite)* :

Rodolphe Schmalz, de Berne ;
Dominique Arnold, de Soleure ;
Gabriel Gapany, de Fribourg ;
Joseph Sartory, de St-Gall ;
Dominique v. Moos, de Lucerne ;
Ulrich Huber, de Zurich ;
Frédéric Lutstorf, de Berne ;
Léopold Fleiz, d'Argovie ;
Samuel Urech, d'Argovie ;
Conrad Huber, de Zurich ;
Henri-Jacques Armand, de Vaud ;
Sacco, de Misox (Grisons) ;
Etienne-Joseph Jauch, d'Uri ;
Louis Lacomble, de Vaud ;
Joseph A Marca, des Grisons ;
Jean Coaz, »
Daniel Reich, de St-Gall ;
Jean Muller, d'Argovie ;
André Estermann, de Lucerne ;
Joseph Gamper, de Thurgovie ;
Jean-Jacques Burckhardt, de Bâle ;

SOUS-LIEUTENANTS :

Aloyse Glutz, de Blozheim (Soleure);
Hermenegilde Keller, de Soleure ;
Joseph Wæber, de Fribourg ;
Ignace Chicherio, du Tessin ;
Henri Andermatt, de Zoug ;
David de Ziegler, de Schaffhouse ;
Henri Baumgarten, de Glaris ;
Frédéric Schindler, »
Christian Gasser, de Berne ;
Victor Demierre, d'Estavayer (Frib.);
Jean Isler, de Zurich ;
Henri Kunckler, d'Artaud (St-Gall);
Ignace Lumpert, de St-Gall ;
Jean-Baptiste Halle, de Fribourg ;
Frédéric Hertach, de Glaris ;
Daniel Gysi, d'Argovie ;
Léonard Zweifel, de St-Gall ;
Nicolas Fehr, »
Antoine de Tschudy, de Glaris ;
Jacques Byland, d'Argovie ;
Charles de Dompierre, de Vaud ;
Jean Michel, des Grisons ;
Antoine Buchly, des Grisons ;
Henri Sulzer, d'Arinos (St-Gall) ;
Joseph Trepin, d'Argovie ;
Gaspard Schumacher, de Lucerne ;
Jean-Ulrich Aus der Au, de Thurgovie;
Jost Muller, d'Uri ;
Joseph Landerset, de Fribourg ;
Frédéric Luthi, de Soleure ;
Joseph-Marie Freuler, de Glaris ;
Aloïs Bruhi, de Schwytz ;
Louis de Flue, d'Unterwalden ;
Henri de Ruplin, de Schaffhouse ;
David Bræmy, de Zurich ;
Aloys-Melchior Sidler, de Zoug ;
Nicolas Duby, de Berne ;
Emmanuel Kœnig, »
Jacques Rizmann, de Zurich ;
Jean-Jacques Zollikoffer, de St-Gall ;
Charles Sartory, de St-Gall ;
Nicolas de Muller, de Fribourg ;
Aloys Herzog, d'Argovie ;
Placide Balthazar, de Lucerne ;
Chrétien Speicher, de Berne ;
Benoît Lecoultre, de Vaud ;

SOUS-LIEUTENANTS *(Suite)* :

Joseph-Antoine Jey, de St-Gall ;
Charles Schurmann, d'Argovie ;
Jacques Zuchini, du Tessin ;
Jean-Frédéric Kratzer, de Berne ;
Pierre Valar, des Grisons ;
Thomas Belig, des Grisons ;
Jean Buchler, de St-Gall ;
Samuel-Jacques Dull, d'Argovie ;
Joseph de Sonnenberg, de Lucerne ;
Charles Muller, d'Uri.

Le commandant Ott dirigeait, à Zurich, le bureau central de recrutement du 4e régiment, dont le dépôt était à Besançon, sous les ordres du capitaine Christen.

Il ne fut pas nommé pour le moment de colonel-général des Suisses. Le marquis de Maillardoz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à Paris, en remplit provisoirement les fonctions. Sous date du 24 novembre 1806, il soumit au landamann de la Suisse un plan de répartition par canton des 144 compagnies à former, savoir pour les nouveaux régiments :

	IIe		IIIe		IVe	
Berne	5	compagnies	6	compagnies	5	compagnies
Zurich	5	»	4	»	5	»
Vaud	3	»	4	»	3	»
Grisons	4	»	3	»	3	»
St-Gall	3	»	3	»	3	»
Argovie . . .	3	»	3	»	3	»
Lucerne . . .	2	»	2	»	2	»
Tessin	1	»	3	»	1	»
Thurgovie . . .	2	»	2	»	1	»
Fribourg . . .	3	»	1	»	2	»
Appenzell . . .	2	»	1	»	—	»
Soleure	1	»	1	»	1	»
Bâle	1	»	1	»	—	»
Schwytz . . .	—	»	2	»	—	»
Glaris	—	»	—	»	2	»
Schaffhouse . . .	1	»	—	»	1	»
Unterwalden . .	—	»	—	»	2	»
Zug	—	»	—	»	1	»
Uri	—	»	—	»	1	»
Total	36	compagnies	36	compagnies	36	compagnies.

On sait du reste que, malgré cette répartition, les recruteurs étaient libres de choisir indistinctement leurs hommes dans toute la Suisse ; seulement les cantons désignés par ce tableau étaient obligés de faire compléter en tout temps les compagnies qui leur étaient attribuées. Ce recrutement fut fort difficile et l'on reçut dans le principe l'autorisation d'incorporer quelques centaines de prisonniers prussiens pour atteindre les effectifs réglementaires ; mais, le 17 août 1807, l'ordre fut donné de renvoyer tous les hommes qui n'étaient pas Suisses d'origine.

Vers la fin de 1807, le 2e régiment comptait 3,600 hommes
» le 3e » » 2,711 »
» le 4e » » 3,832 »

Ils étaient donc loin d'atteindre leur effectif normal de 4,182 hommes.

Le 2e régiment (de Castella), appelé à la défense des côtes de la Méditerranée, fit partie de la 8e division militaire. Il fut d'abord réuni à Avignon ; de là ses deux premiers bataillons furent envoyés à Toulon ; les deux autres à Marseille. Le 30 septembre 1807, le général de la 8e division, Cervoni, ordonna l'envoi de 200 hommes de ce régiment aux îles d'Hyères. Les Suisses firent quelques difficultés pour s'embarquer ; mais on leur donna l'assurance qu'ils ne quitteraient pas les côtes de la Provence.

L'année 1807 fut employée à exercer les recrues et à organiser les bataillons avec leurs compagnies de grenadiers, de voltigeurs et de fusiliers. Il ne fut pas encore question des compagnies d'artilleurs.

Le 3e régiment, de May, ayant son dépôt à Lille, faisait partie de la 16e division militaire. Son premier bataillon, qui comptait d'abord 382 hommes, en avait 600 le 11 avril et il fut envoyé au camp de Boulogne.

Le 16 mai, le second bataillon d'égale force fut aussi expédié au camp de Boulogne. Ces deux bataillons avaient été formés et exercés en très peu de temps, grâce à l'activité intelligente de l'adjudant-major Vonderweid. Le 16 juillet, 800 hommes tirés des 3e et 4e bataillons vinrent compléter les deux premiers, destinés à entrer prochainement en campagne, mais 309 hommes durent

rester dans les hôpitaux, par suite de maladies provenant d'un séjour prolongé dans ces stations malsaines. Le 4e bataillon fut dissous provisoirement et 300 hommes du 3e bataillon envoyés au camp de Bellicourt pour y travailler au canal de Saint-Quentin.

Le Conseil d'administration du 4e régiment (Perrier) s'était constitué à Rennes, le 22 novembre 1806.

Du 5 février au 5 mars 1807, il reçut les quatre premiers transports comptant ensemble 466 recrues. Le chef de bataillon, Felber, conduisit à cette date deux compagnies d'élite au camp volant de Pontivy, placé sous les ordres du général de Laborde, commandant supérieur de la 13e division militaire.

Le 19 mai, le second bataillon, fort de 632 hommes, envoyait ses compagnies d'élite au camp de Pontivy ; ses compagnies de fusiliers à Saint-Malo. Le 1er juillet, les compagnies de grenadiers et de voltigeurs du 3e bataillon partirent également pour Pontivy, où ces six compagnies formèrent un bataillon d'élite sous le commandement de Felber.

Enfin, le 4e bataillon fut organisé, le 20 octobre 1807, par le général Malher, qui venait de succéder au général de Laborde.

Nous voyons, par ces détails, avec quelle rapidité le gouvernement de l'empereur savait créer de nouvelles troupes, et les faire servir à ses projets ambitieux.

CHAPITRE IV.

Campagnes d'Espagne et du Portugal.

SECTION I. Invasion de la Péninsule.

Les trois régiments suisses de récente formation attendaient avec impatience l'occasion de se distinguer, comme les autres régiments de l'armée française ; aussi l'ordre de mobiliser des bataillons de guerre fut-il accueilli avec joie, par les officiers et par les soldats. La monarchie prussienne était anéantie, l'Autriche impuissante, le blocus continental arrêté en principe ; mais Napoléon ne s'en

remettait à aucun allié pour l'exécution de ses ordres. A peine eut-il adressé une sommation au Portugal, afin de le contraindre à expulser les Anglais de Lisbonne et d'Oporto, que déjà il projetait un partage de ce royaume avec l'Espagne.

C'est dans ce but que fut signé, le 27 octobre 1807, le traité de Fontainebleau. Un corps d'armée espagnol, sous les ordres du marquis de la Romana, fut dirigé vers le Nord de l'Europe. Un autre corps d'armée, commandé par le général Solano, devait envahir le midi du Portugal, tandis qu'un troisième, sous les ordres du général Caraffa y entrait vers l'Est de concert avec l'armée française. Cette armée, réunie en octobre 1807 à Bayonne, sous le nom de *corps d'observation de la Gironde*, était confiée au général Junot. Elle comptait 26,000 hommes, avec 36 bouches à feu, tirés en partie des camps de Saint-Lô, de Pontivy, de Napoléon-Vendée, et formait trois divisions, sous les ordres des généraux de Laborde, Loison et Travot. Dans la division de Laborde, se trouvaient 1,270 hommes du 4e régiment suisse; c'était le 1er bataillon Felber, renforcé par 308 hommes du 2e bataillon, sous les ordres de l'adjudant-major Bleuler. Partis le 16 août de Vannes, ils entrèrent en Espagne le 17 octobre 1807, et s'avancèrent en suivant la route de Burgos, Valladolid, Salamanque et Ciudad-Rodrigo.

A la division Loison appartenait le bataillon de Laharpe du 2e régiment, fort de près de 1,200 hommes et commandé par le colonel de Segesser. Parti de Marseille vers la fin d'Août, il arriva à Bayonne le 26 septembre, après trente-six jours d'étapes; il passa une vingtaine de jours à Saint-Jéan-Pied-de-Port et entra en Espagne le 22 octobre, cinq jours après le 1er bataillon du 4e, mais sans jamais le rejoindre pendant toute la campagne.

Ces jeunes soldats, levés en 1806 seulement, n'étaient guère rompus aux fatigues qui les attendaient dans ces contrées dénuées de toutes ressources. De Salamanque à Alcantara, on fit cinquante lieues à travers un pays pauvre, montagneux, boisé, habité seulement par des pâtres, qui y conduisaient leurs troupeaux deux fois par an. Il n'y avait ni habitations, ni vivres; en outre, malgré le traité de Fontainebleau, les Espagnols étaient fort mal disposés à recevoir de pareils auxiliaires. La marche devint surtout très

pénible, lorsqu'il fallut traverser la chaîne du Guadarrama. Le temps était affreux, la pluie et la neige se succédaient sans relâche; les sentiers étaient défoncés, les torrents débordés. Arrivées au village de Peña-Parda, les troupes, exténuées de faim et de fatigue, égarées, démoralisées, ne reconnaissaient plus la voix de leurs officiers. Le bataillon Felber, parvenu un des premiers à la Moraléja, sur le revers de la Sierra, avait conservé une meilleure discipline, et il fut même appelé à porter secours aux colonnes égarées dans les gorges qu'on venait de traverser. Quatre à cinq mille hommes n'avaient pu rejoindre les drapeaux, et six pièces de canon seulement avaient traversé les défilés. Quant aux troupes espagnoles du général Caraffa, qui devaient entrer en Portugal avec l'armée française, elles se réduisaient à 8 bataillons, et elles étaient si mal disposées, qu'on dut les renvoyer dans leurs cantonnements. Le 20 novembre, l'armée quittait Alcantara pour entrer en Portugal. De Laborde était en tête avec sa division; le demi-bataillon Bleuler formait l'avant-garde. Arrivé à un torrent débordé, plus large et plus profond que les autres, ce brave général entra dans l'eau jusqu'à la poitrine et resta dans cette position jusqu'à ce que tous ses soldats eussent passé. Le lendemain, on était à Castel-Branco, le surlendemain à Sobreira-Formosa. Il avait fallu, pendant cette journée traverser cinq torrents débordés en faisant la chaîne avec les fusils. Les soldats, mourant de faim, pillèrent le village de Sarcedas. Enfin le 14, la première division arriva à Abrantès, au nombre de 4 à 5,000 hommes, pâles, défaits, les pieds ensanglantés, les vêtements déchirés et les fusils hors de service. Junot avait heureusement précédé son armée dans cette ville populeuse. Les soldats reçurent, pour la première fois depuis douze jours, la ration complète, ainsi que des souliers, des vêtements, des armes et des munitions.

Le bataillon de Segesser formait l'extrême gauche de l'armée; il trouva encore moins de vivres que ses prédécesseurs. Il marcha trois nuits et deux jours sans savoir où il allait, et fut arrêté durant quinze heures par la rivière de la Segusa, qu'il fallut traverser par groupes successifs de 30 hommes. Arrivé enfin à Castel-Branco, il traversa péniblement la chaîne des montagnes de Beira et mit

torze jours pour arriver à Abrantès. Le colonel de Segesser ut le commandement de cette place importante ; le bataillon de arpe continua sa marche sur Santarem, pendant que le reste l'armée cherchait à atteindre Lisbonne le plus rapidement posle. Mais, le 26 et le 27, celle-ci fut arrêtée par le Zézère, qui ndait la plaine ; le 28, elle atteignit Santarem ; le 29, Saccarem, elle apprit la fuite du roi de Portugal pour le Brésil, avec sa ır, sa flotte et ses trésors. Enfin le 30, Junot occupa avec la diion de Laborde les hauteurs qui dominent Lisbonne et s'empara s forts sans éprouver aucune résistance. Il fut ainsi en mesure contenir une population de 300,000 âmes, de ravitailler son née, d'attendre les deux autres divisions, ainsi que les traînards, le licencier en partie l'armée portugaise, forte de 25,000 hommes, i était établie sur la rive gauche du Tage. Lorsqu'il eut de nouu sous la main 22 à 23,000 combattants, il occupa, de concert c l'armée auxiliaire espagnole, les points les plus importants royaume. Les compagnies de fusiliers du bataillon Felber, qui trouvaient cantonnées à Saccarem, furent envoyées le 22 dénbre à Alméida. — Le bataillon de Laharpe, après avoir été lque temps en garnison à Santarem et à Abrantès, fut chargé, avril 1808, d'occuper la forteresse d'Elvas à la frontière d'Esne. Sa compagnie de grenadiers demeura toutefois à la dispoon du général en chef.

'endant que, par la rapidité de sa marche, le corps de Junot enait des résultats si merveilleux, Napoléon avait, dès le mois novembre, formé un corps de réserve confié au général Dupont, s le nom de *deuxième corps d'observation de la Gironde.* tait une armée de 25,000 hommes, composée de trois divisions, s les généraux Barbou, Vedel et Malher (plus tard Gobert), c 40 bouches à feu et 500 chevaux. Deux bataillons suisses ent tirés des dépôts de Lille et de Rennes pour faire partie de nouveau corps.

Le bataillon d'Affry, premier du 3e régiment, fort de 1,250 mmes à son départ de Rouen, était sous les ordres du colonel May. Il arriva le 24 novembre à Bayonne, et entra le 19 dénbre en Espagne. Le bataillon de Christen, troisième du

4e régiment et fort de 947 hommes, partit le 20 octobre de Rennes, sous les ordres du colonel en second, Freuler, et séjourna à Vittoria jusqu'au 23 décembre. Enfin, le bataillon de Flue, troisième du 2e régiment suisse et fort de 600 hommes seulement, fut incorporé dans la première brigade (Gaullois) de la division Duhesme, faisant partie du corps d'armée des Pyrénées occidentales, qui était destiné à occuper la Catalogne.

Napoléon ne trouva pas encore ces dispositions suffisantes. Déjà le traité de Fontainebleau ne répondait plus à sa vaste ambition. La vieille dynastie des Bourbons devait disparaître de la scène du monde, et il rêvait de la remplacer par un prince de sa maison sur le trône d'Espagne. Prévoyant bien une certaine résistance à ses projets, il ordonna au général Dupont d'occuper les places fortes du Nord de la Péninsule ; au général Duhesme, d'entrer en toute hâte à Barcelone avec 12,000 hommes, et il forma un troisième corps d'armée de 34,000 hommes, sous le nom de *corps d'observation des côtes de l'Océan,* aux ordres du maréchal Moncey. Ce corps, entré en Espagne dès le mois de mars 1808, fut immédiatement suivi de celui du maréchal Bessières, comprenant les divisions Merle, Verdier et Lasalle. Dans ces corps, se trouvaient deux nouveaux bataillons suisses. Le colonel Thomasset, commandant le bataillon de Graffenried, 2e du 3e régiment, fort de 820 hommes, était parti de Boulogne en décembre 1807, et était entré en Espagne, le 20 février 1808, avec la division du général Mouton, qui formait l'avant-garde du corps de Moncey et était destinée à contenir la Navarre. Le colonel de Castella, commandant le bataillon de Castelberg, 1er du 2e régiment suisse, se trouvait dans la division Frère. Parti en octobre de Marseille, avec 1,200 hommes d'élite, il arriva le 16 novembre 1807 à Tarbes, entra en Espagne, en janvier 1808, et fut dirigé sur la Vieille-Castille.

Ainsi, dans l'espace de quelques mois, les régiments suisses avaient fourni sept bataillons et demi aux armées d'Espagne et du Portugal ; c'était plus de la moitié de leur effectif et leurs meilleurs soldats.

L'envahissement successif de ces provinces était de nature à alarmer la cour d'Espagne. Elle se retira à Aranjuez. En même

temps, une révolution de palais arracha la couronne au vieux monarque et appela au trône son fils Ferdinand, prince des Asturies. Napoléon saisit avec empressement ce prétexe, pour intervenir directement dans les affaires d'Espagne. Murat, investi du commandement en chef, marcha sur Madrid avec les corps de Dupont et de Moncey, et y entra le 23 mars 1808. Ce fut le signal d'un soulèvement général dans toutes les grandes villes de la monarchie. Bessières, concentré à Burgos, fut chargé de maintenir les communications avec la France et de contenir les insurgés du Nord-Est. Le général d'Armagnac, qui occupait Pampelune avec sa brigade, comprenant entre autres le bataillon de Graffenried, s'empara de la citadelle par surprise. Les Catalans, qui y tenaient garnison demeurèrent prisonniers. Thomasset, indigné du rôle qu'on faisait jouer à ses braves soldats, fut dirigé sur Burgos. Le 2 mai, il était à Valladolid. Il se battait à Cabezon contre 7 à 8,000 hommes de Don Gregorio de la Cuesta, et, le 10 juin, il attaquait Reynosa.

Duhesme entra à Barcelone, le 13 février 1808, s'empara par un coup audacieux de la citadelle et du fort de Montjouy et maintint dans la soumission cette ville importante, de concert avec la garnison espagnole, entre autres un bataillon de gardes wallones, qui se trouvait dans les meilleures relations avec les troupes suisses.

Mais, après les événements d'Aranjuez, la Catalogne aussi se souleva tout entière. Duhesme envoya la division Chabran à Tarragone, pour maintenir ses communications avec Valence. Le régiment suisse-espagnol de Wimpfen, en garnison dans cette ville, était sur le point de passer à l'insurrection. Chabran obtint de ses officiers leur parole d'honneur de rester fidèles à la cause de la France, qui les prenait à son service. Les populations profitèrent de cette division des forces de Duhesme pour occuper en armes la ligne du Llobrégat.

Le 6 juin, le général Schwartz sortit, à la tête d'une colonne de 3,000 hommes, pour disperser les insurgés. Le bataillon de Flue était placé sous ses ordres. La colonne expéditionnaire fit soixante-dix-sept lieues dans les montagnes, trouva tous les ponts enlevés, les routes impraticables et les villages barricadés. Elle dut livrer, à Esparraguera, un combat acharné pour se frayer une retraite.

Le bataillon suisse perdit beaucoup de monde et rentra exténué à Barcelone. Le 10 juin, il y eut une nouvelle sortie de toute la garnison pour dégager les passages du Llobrégat ; après un brillant combat, le village de San-Boy fut livré aux flammes.

C'était l'époque où le roi Joseph devait entrer dans sa nouvelle capitale. En effet, après la victoire de Medina del Rio-Seco, remportée le 14 juillet 1808, par Bessières, sur le général Blake, victoire à laquelle le bataillon de Graffenried assista, l'arme au bras, en réserve avec deux bataillons de la jeune garde, Napoléon crut l'Espagne soumise. Le 5 mai, il avait obtenu, à Bayonne, l'abdication des Bourbons ; par décret du 6 juin, il conféra la couronne d'Espagne à son frère Joseph qui fit son entrée solennelle à Madrid, le 20 du même mois.

Section II. **Baylen.**

La résistance nationale comprimée un moment, ne tarda pas à éclater de nouveau dans les provinces éloignées de Madrid, et elle finit par se généraliser dans tout le royaume. Elle pouvait compter sur l'appui de l'armée d'Andalousie, commandée par Castaños et renforcée par le corps de Solano, auquel Napoléon avait donné l'ordre d'évacuer le Portugal. L'empereur espérait toutefois que les 5 régiments suisses, Théodore de Reding à Malaga, de Wimpfen à Carthagène, de Traxler à Tortose, Betschart aux îles Baléares, Charles de Reding et le régiment valaisan, de Preux, à Talavera, se rallieraient à la nouvelle monarchie qui leur conservait les faveurs de la capitulation. Le général Dupont, après avoir traversé durant les premiers mois de 1808, Vittoria, Miranda-de-Ebro, Burgos, Valladolid, occupait en ce moment la route de Ségovie à Madrid. Il reçut l'ordre de porter sa première division de l'Escurial à Tolède ; de Tolède à Cordoue et de Cordoue à Cadix, pour protéger la flotte de l'amiral Rosily ; sa seconde division à Tolède, et de laisser la troisième division à l'Escurial pour secourir les deux autres en cas de besoin. Dans la première division (Barbou), 2e brigade Chabert, se trouvait le colonel Freuler avec le 3e bataillon du 4e régiment suisse, et dans la deuxième division (Vedel),

1re brigade Poinsot, le colonel de May avec le 1er bataillon du 3e régiment. Charles d'Affry commandait un bataillon d'avant-garde, composé des compagnies d'élite de Tavel et de Lerber, avec quatre compagnies françaises. Ces divers corps suisses, renforcés à Aranjuez par quelques compatriotes des régiments au service d'Espagne, se conduisirent très vaillamment pendant toute la campagne d'Andalousie. Ils traversèrent successivement les défilés de la Sierra-Morena, chassant devant eux les bandes d'insurgés; ils furent plusieurs fois cités à l'ordre du jour de l'armée pour leur bonne tenue, leur discipline et leur bravoure. Le 7 juin 1808, Dupont ayant recueilli sur sa route différents renforts, entre autres les régiment de Preux et de Reding-jeune, attaqua avec 12 à 13,000 hommes le pont d'Alcolea et dispersa les Espagnols. Les Suisses de Freuler formaient la réserve. Le pont enlevé, la ville de Cordoue fut attaquée malgré la chaleur accablante de la journée. La mêlée fut vive; le combat dégénéra en brigandage et les soldats ivres mirent la ville au pillage. Près de 300 Suisses-Espagnols, enrégimentés malgré eux dans l'armée de Dupont, profitèrent de ce désordre pour retourner à l'ennemi. Ce n'était pas la dernière fois que cette guerre, si singulièrement démoralisante, devait porter atteinte à l'antique réputation de fidélité, qui faisait la gloire de nos soldats. Ajoutons d'ailleurs que les régiments suisses, levés pour le compte de l'Espagne, sous la responsabilité de leurs colonels, comptaient dans leurs rangs autant d'Italiens, d'Allemands et de prisonniers autrichiens que de Suisses, car, en vertu de l'art. V de la capitulation du 21 août 1804, il suffisait qu'un tiers au moins de chaque régiment fut composé de Suisses, et parmi ceux-ci encore un grand nombre avaient épousé des Espagnoles ou étaient nés dans le pays; l'on conçoit dès lors leur attachement à la cause nationale.

Le sac de Cordoue avait excité au plus haut degré la haine des Espagnols. L'armée de Castaños se mit en marche pour attaquer le corps de Dupont isolé en Andalousie, laissant aux Anglais le soin de défendre Cadix, après leur avoir livré la flotte de l'amiral Rosily. Les armées de Grenade et de Murcie menaçaient la ligne de retraite du général Dupont. Elles avaient à leur tête le colonel Théodore de Reding (frère de l'illustre landamann Aloïs de Reding),

qui venait d'être proclamé général des forces de ces provinces par le peuple ameuté sur la place publique de Malaga. Le général français dut se replier jusqu'à Andujar, traînant à sa suite un matériel nombreux et embarrassant. Il aurait dû rétrograder jusqu'à Baylen pour se rapprocher de la division Vedel qui occupait les défilés de la Sierra-Morena, et ne pas se laisser tourner par Baeza et Liñares. Le 15 juillet, l'armée de Castaños fit mine de l'attaquer, mais sans succès. Le général Dupont n'avait cependant que 16,000 hommes à opposer aux meilleures troupes de l'armée espagnole, mais au lieu de concentrer les forces qu'il avait sous la main, il resta de sa personne à Andujar, et envoya Vedel à Baylen, pour couvrir la route de Madrid. Le 15, Vedel avait repoussé les insurgés de Grenade au bac de Menjibar, et, ne voyant plus d'ennemis devant lui, il laissa le général Liger-Belair avec deux bataillons, entre autres les 6 compagnies d'élite du commandant d'Affry, et se porta avec le gros de ses forces sur Andujar au secours de Dupont, qui paraissait fortement menacé par Castaños. Le 16, par contre, Reding, revenant à la charge et voyant que le bac de Menjibar était gardé par un millier d'hommes à peine, l'attaqua avec des forces considérables. Malgré des prodiges de valeur, les deux bataillons de Liger, après avoir forcé quatre fois les lignes ennemies, durent se replier en bon ordre sur la division Gobert, qui arrivait à Baylen avec sa tête de colonne. Gobert, tué par la balle d'un guérillero, fut remplacé par le général Dufour, qui crut sauver l'armée d'un désastre, en se portant à la hâte sur la Caroline pour la garde des défilés. Dupont, apprenant cette retraite, donna l'ordre à Vedel de retourner immédiatement au poste important de Baylen, mais trompé par de fausses alarmes, Vedel lui-même, qui croyait l'armée de Grenade à Liñarès, se hâta de se porter avec toutes ses forces à la Caroline, préparant ainsi l'affreux désastre qui allait fondre sur l'armée française. Le 18, en effet, Reding occupait, sans coup férir, les hauteurs de Baylen avec 18 à 20,000 hommes. En apprenant ces fatales nouvelles, le général Dupont songea enfin à se retirer avec tous ses bagages sur Baylen ; il partit dans la nuit pour éviter la chaleur accablante du jour, qui s'élevait à plus de 40 degrés. La brigade Chabert marchait en tête. Elle était composée

de 3 bataillons français et du bataillon Freuler du 4e régiment suisse. Venaient ensuite les bagages, puis les régiments suisses de Preux et Charles de Reding, réduits par la désertion à 1,600 hommes, sous les ordres du général Schramm, enfin la brigade Pannetier, la garde de Paris, la cavalerie et l'artillerie, en tout 10,000 hommes.

Le 19, à la pointe du jour, la brigade Chabert se heurta contre les avant-postes de Reding, au passage du Rumblar. Après un feu de tirailleurs fort vif, les trois bataillons chargèrent à fond les Espagnols en tête et en flanc ; ils éprouvèrent surtout une résistance fort vive de la part du régiment des gardes wallones, un des plus braves de l'armée espagnole, mais ils le contraignirent à se replier sur le corps de bataille, qui était couvert par une artillerie formidable. Le combat avait duré quatre heures, lorsqu'arrivèrent enfin les deux autres brigades de l'armée française et la cavalerie. La brigade suisse-espagnole, placée au centre, se comportait avec fermeté, bien qu'il lui en coûtât de combattre contre les Espagnols. Il y eut même un moment où les hostilités se trouvèrent suspendues d'un commun accord. Une redoute espagnole inachevée était défendue par une compagnie de grenadiers espagnols du régiment suisse *vieux-Reding*. A l'approche du bataillon suisse-français de *jeune-Reding*, les compatriotes se reconnurent, se tendirent la main, plantèrent leurs drapeaux sur le parapet de la redoute et résolurent de suivre chacun les mouvements de leurs armées respectives, sans prendre autrement part à la lutte. Tout à coup, par suite d'une méprise entre le capitaine Theiler, d'Arth, commandant un détachement de *jeune-Reding* et le lieutenant-colonel Christen qui défendait la redoute, les hostilités recommencèrent. Une cinquantaine de grenadiers furent pris dans la redoute et auraient été fusillés par le général Schramm sans l'intervention du capitaine suisse Gantin, qui arrivait en ce moment avec son bataillon.

En effet, le général Dupont, s'apercevant que l'ennemi cherchait à l'envelopper par sa droite, envoya le bataillon de Christen et la 4e légion de réserve pour le repousser. Ces deux bataillons, déployés en tirailleurs, affrontent le feu de l'ennemi pendant que le général Pryvé les soutient avec sa cavalerie et enlève trois drapeaux

aux Espagnols. La brigade Pannetier appuie le mouvement, mais tous les efforts de cette poignée de braves viennent se briser contre les masses profondes de l'ennemi. Il est dix heures du matin ; la chaleur est accablante ; les soldats souffrent de la faim, de la soif et de la fatigue. Vers midi, deux nouveaux efforts sont tentés sur toute la ligne. Le général Schramm est blessé à la tête de la brigade suisse-espagnole ; partout les Français sont écrasés sous un feu terrible de mousqueterie et de mitraille. A ce moment, les régiments de Reding et de Preux, qui s'étaient bien comportés jusque là, abandonnent le champ de bataille pour rejoindre leurs anciens camarades de l'armée espagnole, malgré tous les efforts de leurs officiers et l'exemple du bataillon Freuler, qui n'avait cessé de se battre avec une bravoure héroïque. Il ne reste plus que 80 hommes de la brigade Schramm sous les drapeaux ; 1,600 hommes sont retournés aux Espagnols ; 1,800 hommes sont morts ou blessés, ainsi que la plupart des chefs ; 2 à 3,000 malades exténués de fatigue ont jeté leurs armes. Aucun secours n'arrive de Vedel ni de Dufour, et Castaños se présente sur les derrières avec toute son armée, c'est-à-dire 30,000 hommes. Le malheureux Dupont se décide à demander une suspension d'armes aux deux généraux espagnols. Il leur envoie le général Chabert, qui est reçu très honorablement par le général Castaños. Celui-ci paraît d'abord disposé à accorder des conditions favorables aux Français, c'est-à-dire leur retraite sur Madrid avec armes et bagages. Mais, dans cette journée fatale, deux nouveaux incidents viennent changer la face des choses. Un courrier français est intercepté. Les dépêches qu'il apporte donnaient au général Dupont l'ordre de se concentrer immédiatement sur Madrid. D'un autre côté, le général Vedel, qui avait abandonné la position de Baylen pour chercher à la Caroline un ennemi imaginaire, entend le canon durant toute la journée du 19 ; il hésite encore, car il craint d'être tourné par Liñarès ; enfin il se décide à partir et arrive vers 5 heures du soir sur le champ de bataille. Reding croit à une trahison et se hâte d'envoyer un émissaire au général Vedel, pour lui faire connaître la suspension d'armes. Celui-ci refuse d'y croire et il annonce qu'il attaquera dans une demi-heure, s'il ne reçoit pas d'ordre de son supérieur.

Il attend, continue à prendre ses dispositions, et la demi-heure écoulée, ne voyant pas revenir l'officier qu'il avait dépêché au quartier-général, il marche avec ardeur au combat, enveloppe le bataillon d'Irlande, prend un drapeau, charge et culbute tout ce qui est devant lui ; lorsqu'enfin un aide-de-camp de Dupont arrive au galop, avec l'injonction de suspendre les hostilités. En présence des ordres de celui qu'il devait considérer comme son chef, puisqu'il n'était pas encore prisonnier, Vedel obéit. Le 20, il consulta ses officiers et proposa au général Dupont une nouvelle attaque pour le délivrer, lui et son armée. La réponse fut négative, et les prisonniers espagnols furent restitués. Toutefois le capitaine Baste avait arraché au général Dupont l'autorisation, pour son divisionnaire, de se replier sur Madrid. Aussitôt Vedel donne le signal de la retraite, et il arrive le lendemain matin à Sainte-Hélène où se trouvait la division Dufour. Ces événements avaient complétement changé les dispositions des Espagnols. Ils exigèrent que l'armée française se rendît à discrétion, y compris les divisions Vedel et Dufour, qui avaient cependant leur retraite assurée.

Le général Dupont, blessé et malade, était dans une situation désespérée. Il entendait les cris féroces des Espagnols qui menaçaient de massacrer les braves de la division Barbou ; depuis quarante-huit heures ses soldats mouraient de soif et d'inanition, car les vainqueurs leur refusaient toute espèce de distributions, jusqu'à ce qu'il eût été décidé de leur sort ; on ne pouvait plus espérer aucun secours. Le 22 juillet, Dupont se résigna donc à signer la capitulation conclue entre les généraux Chabert et Marescot du côté des Français, le comte Tilly, membre de la Junte de Séville, les généraux Castaños et Escalente du côté des Espagnols. En vertu de cette convention, les troupes, sous les ordres de S. E. le général Dupont, se constituaient prisonnières. Elles devaient sortir du camp avec les honneurs de la guerre, déposer ensuite les armes, livrer l'artillerie et le train, et conserver leurs bagages. Les divisions Vedel, Dufour et les autres troupes françaises en Andalousie pouvaient, en outre, conserver leurs armes, mais elles devaient évacuer la province, pour être transférées ensuite à Rochefort, sur des navires espagnols, munies d'un

passe-port anglais. Dupont leur transmit en conséquence l'ordre de se rendre immédiatement à Baylen et de se constituer prisonnières des Espagnols.

Lorsque cette nouvelle inattendue arriva à Sainte-Hélène, l'indignation fut générale et les troupes demandèrent tumultueusement à attaquer l'ennemi, ou à continuer leur retraite sur Madrid. Les officiers cherchèrent à calmer les soldats et se rendirent auprès du général divisionnaire pour le prier de refuser son adhésion à la capitulation. Vedel, craignant le massacre de ses frères d'armes, avait déjà transmis à Baylen une réponse affirmative. Il déclara donc que l'honneur ne lui permettait plus de revenir sur ses pas. Les chefs de corps essayèrent d'insister, mais en vain, et après avoir perdu en pourparlers deux journées précieuses, il ne resta plus qu'à s'exécuter, ce qui eut lieu dans la soirée du 23. Les officiers du 1er bataillon suisse, le colonel de May en tête, obéirent en frémissant et publièrent un récit fidèle des tristes événements qui les faisaient prisonniers sans avoir été vaincus. Toutefois l'aigle du régiment fut sauvée. Le chef de bataillon d'Affry, qui se trouvait déjà engagé avec l'avant-garde dans les défilés, ne fut pas atteint par l'ordre de se rendre à Baylen. Il put se retirer sur Madrid avec sa troupe, entre autres les capitaines de Lerber et de Tavel, les lieutenants Chapuis, Blanc, Melley, Senn et 116 sous-officiers et soldats suisses, qui rejoignirent le 2e bataillon, sous les ordres du colonel Thomasset. Quelques sous-officiers et soldats de Freuler parvinrent également à s'échapper par les montagnes; 28 regagnèrent leur dépôt à Rennes; 30 autres, incorporés dans les troupes françaises, prirent ensuite part au siége de Saragosse. 960 hommes du bataillon de May et 619 de celui de Freuler, qui comptait le matin du 19, neuf cent cinquante-cinq combattants, furent acheminés avec tout le corps de Dupont vers San-Lucar de Boramida et Rota, où les attendaient des vaisseaux de transport. Sur toute la route la conduite des Espagnols se ressentit des fureurs populaires. On ne voyait pas dans ces malheureux prisonniers de vaillants soldats, qui avaient fait leur devoir, mais bien les pillards de Cordoue et de Jaen, les profanateurs des vases sacrés, les ennemis détestés de la nation. Hommes femmes et

enfants les insultaient, les poursuivaient à coups de pierre et de couteau, leur crachaient au visage, malgré les efforts protecteurs de leur escorte, composée en partie des Suisses du régiment de Betschart. Les officiers devaient contenir l'indignation des soldats pour prévenir un massacre général, qui aurait eu lieu inévitablement, si l'on n'était parvenu à éviter les grandes villes. La Junte de Séville, cédant aux injonctions du peuple, refusa de reconnaître la capitulation de Baylen et l'armée fut toute entière traitée comme prisonnière de guerre. A Cadix, les officiers ne purent échapper au massacre qu'en se jetant dans des barques. Le commandant Christen, déjà malade à Baylen, mourut à Cabezard. Les effets d'une partie des officiers suisses furent pillés à Paterna. Arrivés au lieu de leur embarquement, les colonels de May et de Freuler, qui avaient en vain demandé à être échangés contre des prisonniers espagnols, les adjudants-majors Vonderweid et de Sonnenberg, les capitaines Amédée de Muralt et Bianchi, de Buol, Pluss, Bonzanigo, Marti, les lieutenants Fleiz, Gasser, Reich, Lacomble, à Marca, Estermann, Duc, Schurmann, Buchler, Jey, Zuchini, Werthmuller, Dittlinger, Kälin, Ganz, Blatter, Morel et Louis Gwerder furent dirigés sur Mayorque ; le chirurgien-major Kastenhofer, le capitaine Schwich, les lieutenants Pfister, Schwich, d'Ernst, Landerset, Spinner, Sterchi sur Minorque, les lieutenants Ruttimann et Wagner sur Cabrera. Le capitaine Imthurm, les lieutenants Landolt, Tschann, Ruechli, Léopold Chicherio et un grand nombre d'autres restèrent à Ximena de la Frontera, jusqu'à ce qu'ils fussent transférés sur les pontons. L'aumônier Charpentier, les capitaines Barthes et Muller, les lieutenants Scheuchzer, de Sinner et Rochat furent soignés dans les hôpitaux de Cadix. Parmi les morts se trouvaient les capitaines de Seyssel et Gwerder, les lieutenants Bryner, Forrer, Fornaro aîné et Fornaro cadet. Le porte-drapeau Schuler parvint à se réfugier en Barbarie, d'où il passa en Italie.

Les chefs espagnols, après avoir séparé les officiers de leurs soldats, cherchèrent de toute façon à les embaucher pour servir dans les régiments suisses restés fidèles à la cause nationale. Les sous-officiers se conduisirent admirablement, entre autres le

sergent Kündig et le caporal Buchmann, mais un certain nombre de simples soldats consentirent à s'enrôler, dans l'espoir d'échapper au sort affreux qui les attendait dans les îles ou sur les pontons, sauf à rejoindre leur corps dès que les circonstances le permettraient. La plupart résistèrent à toutes les séductions et victimes de leur fidélité, ils passèrent de longues années dans la plus dure captivité. Les premiers convois qui arrivèrent à Palma furent reçus au milieu des huées de la populace. L'intervention de l'évêque et de son clergé parvint à peine à les soustraire au massacre. Les officiers supérieurs furent logés au château de Beliverd près de Palma ; les autres distribués dans diverses stations et plus tard transférés en Angleterre, où beaucoup périrent par suite de privations de tous genres ; le plus grand nombre demeurèrent prisonniers sur l'honneur, jusqu'à leur échange ou jusqu'à la conclusion de la paix.

La brigade suisse-espagnole avait aussi perdu beaucoup de monde à Baylen : le lieutenant-colonel Jaquet se trouvait parmi les morts. Bien que les officiers de ces deux régiments n'eussent pas déserté le champ de bataille, rien ne nous prouve qu'ils aient subi le sort des autres officiers de l'armée française.

SECTION III. **Cintra et Molino-del-Rey.**

La nouvelle de la capitulation de Baylen eut un retentissement immense. Les Espagnols et les Portugais se crurent invincibles : Napoléon sentit trop tard la nécessité de se mettre lui-même à la tête de nouvelles forces pour écraser l'insurrection espagnole ; mais il ne pouvait apporter aucun secours à l'armée de Junot.

Le Portugal tout entier se souleva, encouragé par l'Angleterre qui débarqua 5,000 hommes à l'embouchure de la Guadiana et 10,000 hommes à l'embouchure du Mondego, afin de tendre la main à un corps de 15,000 Portugais, reformé et réorganisé à Coïmbre. Junot, éloigné de la France n'avait reçu que quatre à cinq mille hommes de renforts, amenés par Kellermann. Il sentit la nécessité de concentrer ses troupes et de renforcer la garnison de Lisbonne. Le général Loison laissa 200 Suisses de Felber et 1,300 Français à Alméida, ramena sa division à travers tout le Nord

insurgé, culbuta de fortes colonnes portugaises à Guarda et à Atalaya et arriva enfin à Abrantès le 9 juillet. De là, le bataillon Felber fut dirigé sur la Péniche, où ses compagnies du centre tinrent garnison jusqu'à la fin de la campagne. L'Alentejo aussi s'était soulevé et la ville d'Evora servait de point d'appui aux plus fortes masses des Portugais réunis aux Espagnols. Junot expédia encore Loison pour briser cette résistance. Cet intrépide général forme, à Santarem, un régiment de grenadiers, tirés des divers bataillons de l'armée, entre autres les grenadiers de Laharpe; s'avance par une marche difficile et fatigante à traver l'Alentejo, arrive devant Evora, aborde 15,000 Portugais et Espagnols de flanc et de front, les culbute et en tue un grand nombre; le reste se réfugie dans la ville, dont il fallut escalader les murailles. Le régiment de grenadiers monta le premier à l'assaut, sous les ordres du major de Sainte-Claire; le lieutenant Schnyder, de Wartensee, eut l'honneur de pénétrer le premier dans la ville. Deux mille Espagnols et Portugais furent tués, quatre mille faits prisonniers et la malheureuse ville d'Evora livrée au pillage. Malgré ce succès et plusieurs autres, Junot fut obligé de sacrifier les provinces pour opposer toutes ses forces disponibles aux Anglais, qui venaient de débarquer en Portugal une nouvelle armée de 24,000 hommes, sous les ordres de Sir Arthur Wellesley (plus tard duc de Wellington). Mais, avant d'attendre l'arrivée de tous ses renforts, il envoya la division de Laborde à la rencontre des Anglais. La division Loison devait la rejoindre par Abrantès et lui-même sortirait de Lisbonne avec ses réserves lorsque la lutte serait engagée. L'adjudant-major Bleuler, avec les compagnies d'élite du bataillon Felber, en tout 240 hommes, fut incorporé dans la division de Laborde; le bataillon de Sainte-Claire dans la division Loison.

Le 14 août, de Laborde, comptant au plus 2,500 hommes d'infanterie et 500 cavaliers de Margaron, était en vue de ces redoutables adversaires; le 16, il rencontra leurs avant-postes à Obidos; le 17, il leur offrit le combat dans la plaine sablonneuse de Roliça, traversée par plusieurs ruisseaux. De Laborde attira habilement les Anglais jusqu'aux collines qui bordent la plaine et s'établit sur les hauteurs.

L'ennemi, au nombre de 15,000 hommes, s'avançait lentement. Lorsque les colonnes furent assez engagées dans les ravins couverts d'obstacles, de Laborde les fit fusiller par ses tirailleurs, puis charger à la baïonnette, et culbuter dans les gorges profondes, qui se trouvaient au pied des hauteurs.

Il renouvela plusieurs fois cette manœuvre, qui lui coûta 5 à 600 hommes ; les Suisses seuls eurent 37 morts et 27 blessés ; le lieutenant Ignace Chicherio fut tué, les lieutenants Nuscheler et Ruplin blessés, mais l'ennemi avait 1,500 hommes hors de combat. de Laborde lutta ainsi pendant quatre heures avec une bravoure sans égale, puis il se retira lentement sur Torres-Védras, où il rejoignit les généraux Junot et Loison, qui arrivaient enfin avec toutes leurs forces disponibles, c'est-à-dire avec 9,000 hommes environ. Les Anglais avaient aussi reçu le renfort de deux brigades ; leurs 18,000 hommes étaient postés sur les hauteurs de Vimeiro, dans des positions défendues par une nombreuse artillerie de gros calibre. Les Français n'étaient pas en force pour surmonter de semblables obstacles. Néanmoins il fallait se battre. L'attaque eut lieu le 20 août. La brigade Thomière fut dirigée la première contre la droite des Anglais. Les Français s'élancèrent avec bravoure, exposés à la mitraille et à un feu terrible de mousqueterie ; ils avaient à gravir une position très escarpée, mais ils ne purent pas même arriver aux lignes anglaises. Le général Kellermann vint seconder ce mouvement à la tête de deux régiments de grenadiers, tirés de tous les corps et précédés d'une batterie d'artillerie ; Bleuler conduisait les compagnies de grenadiers du 2e et du 4e régiment suisse. Kellermann parvint à déboucher sur le plateau de Vimeiro et à forcer les lignes anglaises, mais il fut accueilli par un tel feu de front et de flanc, que ses braves soldats furent ramenés au pied du plateau. Les officiers suisses de Meiss et Sartori étaient blessés ; 30 soldats de Bleuler étaient morts et 45 blessés. L'attaque de gauche n'avait pas mieux réussi, et Junot avait perdu 1,800 hommes. De l'avis de ses plus braves officiers, il se décida à opérer sa retraite sur Torres-Védras. Il n'avait plus qu'une dizaine de mille combattants et ne pouvait songer à conserver le Portugal, mais le désastre de Baylen lui fermait toute retraite sur l'Espagne.

Il se décida donc à conclure, le 30 août, une capitulation honorable avec Sir Dalrymple, général en chef des forces anglaises. En vertu de ce traité, les Français devaient se retirer avec les honneurs de la guerre ; ils seraient reconduits sur des vaisseaux anglais dans les ports de France, La Rochelle ou Lorient, et pourraient reprendre immédiatement un service actif. Les garnisons d'Elvas, de la Péniche et d'Alméida seraient comprises dans la capitulation ; enfin personne ne serait inquiété en Portugal pour les faits qui venaient de se passer. Avec les malades et les blessés, ce furent 22,000 soldats français qu'on ramena loyalement sur les côtes de France. Mais avant leur embarquement, ils eurent à subir, surtout à Alméida, le pillage de leurs effets par les Portugais, en sorte que nos soldats rentrèrent dans le plus grand dénûment. Les compagnies d'élite de Bleuler, les 4e, 5e, 6e, 7e et 8e compagnies de fusiliers de Felber furent successivement embarquées et reçurent les plus grandes marques d'estime de la part des Anglais. Les premières furent reformées à Angoulême ; deux compagnies en retard débarquèrent avec Felber à Bordeaux et furent dirigées sur Belle-Isle-en-Mer.

Il nous reste à parler du 2e bataillon du 2e régiment suisse, qui occupait la forteresse d'Elvas. La garnison comptait 1,400 hommes et les forts 800 pièces d'artillerie. La compagnie de voltigeurs et une compagnie de fusiliers du bataillon de Laharpe furent choisies pour aider au service des pièces. Dès les premiers jours de septembre, 7,000 Espagnols vinrent camper sous les murs de la place avec les insurgés portugais. Trente obusiers et pièces de 48 entretenaient un feu continu. Vers la mi-septembre, les tirailleurs espagnols tentèrent d'escalader le fort de la Hippe, mais ils furent mis en déroute par une demi-compagnie suisse, qui fit une vigoureuse sortie. Le 14 et le 17 septembre, le commandant Girod repoussa avec indignation toute proposition de capitulation. Il ne voulut croire à celle de Cintra que lorsqu'il reçut, le 22, du général Junot, l'ordre d'abandonner Elvas. La garnison sortit le 1er octobre avec tous les honneurs de la guerre, tambour battant, mèche allumée, aigles déployées. L'adjudant-major Bégos et les deux compagnies vaudoises du 2e s'étaient particulièrement distingués pendant le

siége. Le 7 octobre, la garnison fut embarquée pour la France, mais elle n'eut guère à se louer des marins anglais qui, malgré les termes de la capitulation, restèrent quatre mois en rade. Durant ce temps, comme aussi pendant la traversée, ils se servirent des moyens les plus bas et les plus violents pour embaucher nos soldats et les faire passer dans les régiments suisses au service d'Angleterre. Ramenés par une tempête dans le port de Lisbonne, ces malheureux n'arrivèrent que le 21 et le 24 janvier 1809 à Quiberon. On peut s'imaginer avec quelle joie ils touchèrent enfin le sol de la France ! En rentrant à Vannes, le bataillon ne comptait plus que 315 hommes. Les marins anglais étaient parvenus à détourner un grand nombre de soldats, malgré eux, et à les amener sur les côtes d'Angleterre. Les grenadiers étaient déjà de retour depuis plusieurs mois.

Pendant que ces graves événements se passaient en Portugal, le bataillon de Graffenried, renforcé par les compagnies du 1er bataillon échappées au désastre de Baylen, était en retraite sur Burgos, continuant à combattre les insurgés de la Castille ; guerre affreuse où les hommes isolés étaient pendus et massacrés et les villages brûlés sous forme de représailles.

Le bataillon de Castelberg (colonel de Castella) faisait partie de la division Frère. Jusqu'à la fin de mai, il avait monté la garde à l'Escurial. Le 6 juin, il fut dirigé sur Ségovie, qui venait de se soulever. La population fut promptement désarmée et l'ordre rétabli. La division Frère fut alors chargée de remplacer la division Gobert dans le corps de Moncey, destiné à occuper la province de Valence. La marche fut très pénible, à cause des grandes chaleurs de la saison et du manque d'eau potable. Plusieurs soldats périrent en route. La division arriva à San-Clémente et le bataillon suisse fut détaché à Belmonte, ville qui s'était soulevée sur les derrières de la colonne. La place fut prise d'assaut et le bataillon ramené au camp d'Yniesta. Enfin, il venait de pénétrer, le 23 juin, à Requena dans la Huerta de Valence, lorsqu'il fut subitement rappelé à Madrid, pour protéger le trône chancelant du nouveau roi d'Espagne.

Le bataillon de Flue, bloqué à Barcelone, ne pouvait faire parvenir

aucune nouvelle au régiment. Le général Duhesme chercha, en août 1808, à se dégager et fit avec toutes ses forces une nouvelle sortie par Hostalrich, sur Girone. Mataro fut pris et livré à la fureur du soldat. Cerné par les insurgés dont le nombre allait croissant, sa colonne expéditionnaire fut obligée de se retirer à Barcelone, mais le moment de la délivrance approchait. Le général Gouvion Saint-Cyr s'avançait avec une armée de 24,000 hommes, Français, Suisses, Italiens, Napolitains, tirés des côtes de la Méditerranée et du Nord de l'Italie. Le second régiment envoyait, sous les ordres de l'adjudant-major de Tschudy, un demi-bataillon destiné à compléter le troisième, dont l'effectif si modeste était fort réduit par le feu, les maladies et les désertions. Il s'avançait avec la division Reille et vint se heurter, le 6 décembre 1808, au fort de Rosès. Cette place était défendue par une garnison de 3,000 hommes et par toute une escadre anglaise. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 18 au 19 novembre et la garnison se décida à capituler le 4 décembre, après une résistance fort honorable. Gouvion Saint-Cyr, laissant une partie de la division Reille à Rosès, s'avança rapidement et par une marche très habile sur Barcelone, évita les passages fortifiés, culbuta, le 16 décembre, à Llinas les troupes de Vivès, le 18, à Cardedeu les troupes réunies de Vivès et de Reding, et entra, le 17, dans la capitale de la Catalogne, au milieu de l'étonnement des Espagnols et de la joie des soldats de Duhesme. Les 400 hommes de Tschudy furent réunis à ceux du commandant de Flue dont le bataillon compta ainsi 857 hommes.

Saint-Cyr prit alors le commandement de l'armée de Catalogne et ne perdit pas un instant. Le 20 décembre, il sortit de Barcelone et se porta avec toutes ses forces disponibles sur le Llobrégat, où le général Vivès avait repris position à la tête de 30,000 hommes. Il rejoignit l'ennemi à Molino-del-Rey. Cette position était défendue par des ouvrages de campagne. Chabran, à la division duquel le bataillon suisse était attaché pour cette journée, fut posté en face du village et feignit une attaque, pendant que les divisions Pino et Souham passaient le Llobrégat et attaquaient vigoureusement les Espagnols. Ceux-ci s'enfuirent en désordre, laissant 50 canons et un immense matériel sur le champ de bataille. Chabran se hâta

d'enlever la position de Molino-del-Rey, mais il était déjà trop tard pour couper la retraite aux fuyards. Après ce succès, le bataillon de Flue rentra à Barcelone et resta attaché à l'armée de Catalogne jusqu'à la conclusion de la paix.

Section IV. La Corogne et Oporto.

Toujours plein d'illusions sur les affaires d'Espagne, Napoléon y arriva lui-même en octobre 1808, avec 150,000 hommes de vieilles troupes, sa garde et ses meilleurs généraux, Lannes, Victor, Soult, Moncey, Lefebvre, Ney, Mortier, Junot, Bessières, qui tous allaient combattre sous ses ordres. Quelques troupes suisses faisaient partie de ces renforts.

Ainsi le 1er bataillon du 4e régiment s'était reformé à Angoulême, sous le commandement provisoire de l'adjudant-major Bleuler; on lui avait adjoint la compagnie de grenadiers du bataillon de Laharpe, en tout 400 hommes, qui rentrèrent en Espagne, le 3 décembre 1808. Le 22 novembre, le chef de bataillon d'Ernst, appelé à remplacer le commandant Felber, partit de Rennes avec 341 hommes, fournis par le 2e bataillon du même régiment.

Il y avait donc en Espagne, vers la fin de 1808, le 1er bataillon du 4e régiment suisse, qui revenait du Portugal et qui allait être complété ; en Catalogne, le bataillon de Flue qui, ne recevant plus de nouveaux renforts de France, devait se recruter parmi les prisonniers suisses ou allemands faits sur l'armée espagnole ; le bataillon de Graffenried du 3e régiment, commandé par Thomasset, enfin le bataillon de Castelberg du 2e régiment suisse, commandé par le colonel de Castella et réduit, le 15 novembre, à 644 hommes, par suite de désertions et des fatigues de la campagne.

Avant de suivre les grandes opérations auxquelles ces troupes allaient être appelées, nous devons revenir au bataillon de Castelberg que nous avons laissé à Madrid. Le 26 juillet 1808, il assista à l'entrée solennelle du roi Joseph dans sa capitale. Quatre jours après, par suite du désastre de Baylen, le roi et sa cour quittaient déjà Madrid, et l'armée française était obligée de se concentrer sur l'Ebre pour attendre les renforts promis par Napoléon. Le bataillon

de Castelberg eut à soutenir, durant la retraite, plusieurs combats d'arrière-garde. A Burgos, il rejoignit le bataillon de Graffenried et tous deux furent attachés provisoirement au corps du maréchal Bessières. Ils furent campés, le 13 août, à Pancorbo, et plus tard à Quintanilla. Les premières semaines, ils eurent peu d'ennemis à combattre, mais beaucoup à souffrir de la dyssenterie. Le 12 septembre, ils soutinrent une escarmouche assez vive à Osma, contre des troupes de ligne espagnoles, qui cherchaient à les cerner, mais ils se frayèrent un passage à la baïonnette.

Le maréchal Bessières venait de fixer son quartier-général à Miranda-de-Ebro et son corps d'armée passa, en octobre, sous le commandement du maréchal Soult. Dans cette réorganisation générale des armées françaises en Espagne, les bataillons du 2ᵉ et 3ᵉ régiment suisse, Castelberg et Graffenried formèrent une brigade provisoire, sous les ordres du colonel de Castella, et furent placés dans la division Merle dont Belrichard, de Courtelary, était secrétaire. Le bataillon du 4ᵉ (Bleuler) arrivait avec la division de de Laborde. En se rendant à sa nouvelle destination, la brigade de Castella eut à soutenir, le 26 octobre, une affaire meurtrière sur les rives de l'Ebre, et, le 10 novembre, elle prit part à la bataille de Gamonal, sous la direction même de l'empereur. Cette dernière victoire rouvrit aux Français les portes de Burgos, qui fut livrée au pillage.

Le 12 novembre, les deux bataillons furent passés en revue par Napoléon et par le maréchal Lannes. Celui-ci venait d'être nommé colonel-général des Suisses et il témoigna son entière satisfaction sur leur bonne tenue. De Burgos, l'empereur marcha sur Madrid avec ses principales forces ; il remporta, le 23 novembre, la victoire de Tudela, le 30 novembre, celle de Sommo-Sierra, et le 2 décembre, il rentra avec le roi Joseph à Madrid

Pendant cette rapide campagne, il avait acquis la certitude que non seulement les Anglais, profitant des derniers évènements, avaient occupé tout le Portugal, mais que le général Moore, avec un nouveau corps de 30,000 hommes, venait de renforcer l'insurrection de Galice et se trouvait déjà sur l'Esla.

Le corps du maréchal Soult reçut l'ordre de poursuivre sans

relâche ces ennemis, bien plus redoutables que les Espagnols et de les jeter à la mer. Les divisions Merle et Mermet occupèrent immédiatement la Vieille-Castille et forcèrent le général Moore à suspendre son mouvement. La brigade de Castella fut spécialement chargée de faire la chasse aux débris de l'armée espagnole de Blake. Elle les poursuivit jusqu'à Santander et à San-Vicente; ces troupes durent ensuite traverser la chaine de Montana (Peñas de Europa) couverte de neige, bivouaquer par un froid tellement rigoureux que plusieurs hommes furent gelés, et descendre par Saldana à Potes et sur les rives du Carion, où le maréchal Soult avait pris position pour attendre les divisions de Laborde, Loison et Heudelet qui lui ramenaient l'ancienne armée du Portugal. La jonction de ces différents corps eut lieu le 26 décembre 1808 ; mais les Anglais n'avaient pas attendu ce moment pour se replier sur le Ferrol et la Corogne. Le marquis de la Romana, confiné au Danemark avec 10,000 Espagnols, était parvenu à ramener ses excellentes troupes sur une flotte anglaise, et il venait de débarquer en Galice, pour contribuer à la défense de sa patrie envahie par l'étranger. Moore lui laissa le soin de défendre le passage de l'Esla. La Romana, ne se trouvant pas en forces, abandonna cette position importante, en sorte que, le 31 décembre 1808, le bataillon de Castelberg contribua à la prise d'assaut de la ville de Léon, qui ouvrit les routes de la Galice aux Français. Craignant de laisser échapper l'armée anglaise, Napoléon arriva lui-même à Astorga, le 2 janvier 1809, avec l'intention de se mettre à la tête des corps réunis de Soult, de Junot et de celui de Ney qui l'avait suivi depuis Madrid; mais des nouvelles importantes de France l'obligèrent de retourner à Valladolid et bientôt ensuite de quitter l'Espagne.

A Astorga, il avait inspecté le bataillon Bleuler, qui dut se présenter en capote, ses uniformes rouges se trouvant en lambeaux, par suite de la rude campagne du Portugal.

A la tête d'une armée de 70,000 hommes, Soult demeura seul chargé de la poursuite des Anglais. Le temps était affreux et la marche rendue très difficile par les neiges dans ces contrées montagneuses. Le général Moore en souffrait autant que le maréchal Soult. Il perdit beaucoup de monde et de matériel dans sa marche

rétrograde; pour rallier les traînards, il se résolut à offrir la bataille, le 5 janvier 1809, dans les fortes positions de Lugo. De Laborde se heurta le premier contre l'armée anglaise, mais après un brillant succès à Piétros, il sentit la nécessité d'attendre des renforts. Soult réunit successivement ses divisions et prit ses dispositions avec une telle lenteur que, dans la nuit du 9, les Anglais, bien reposés, se dérobèrent habilement et purent entrer sans encombre dans les excellentes positions de la Corogne.

Ils auraient voulu s'embarquer immédiatement sous la protection des forts de ce vaste port de mer, mais les vents étaient contraires et Soult prit ses mesures pour les attaquer dans leurs retranchements. Le 16 janvier 1809, les Anglais furent forcés d'accepter la bataille. L'attaque fut vive et meurtrière. La division Mermet, dans laquelle combattaient une partie de nos compatriotes, emporta le village d'Elvina et fut ramenée. La division de Laborde, qui formait la droite de l'armée, appuyée au golfe même, devait se rabattre sur le centre des Anglais, mais Soult avait déjà perdu 400 hommes; il fit cesser le feu. Moore paya de sa vie sa glorieuse résistance. L'embarquement des Anglais eut lieu le lendemain; ils abandonnèrent les Espagnols à leurs propres forces. La division Mermet s'empara du Ferrol, après une courte canonnade. L'armée avait perdu beaucoup de monde par la neige, les marches forcées, les maladies et le feu de l'ennemi. Il lui fallut quelques semaines pour se ravitailler. Le colonel de Castella, dont la brigade provisoire était dissoute, obtint l'autorisation de rentrer en France pour réorganiser son régiment. Castelberg conserva le commandement de son bataillon, et vers la fin de janvier 1809, il contribua à la prise de Vigo, où s'était retiré Crawfurd avec 3,000 Anglais. La conquête de la Galice fut ainsi complète. Les trois bataillons suisses se trouvaient réunis, le 4 février 1809, à Saint-Jacques-de-Compostelle, où ils furent rejoints par le demi-bataillon d'Ernst qui, le 11 janvier, avait été passé en revue par l'empereur à Valladolid.

L'armée de Soult, y compris l'ancien corps de Junot, était refaite. Les quatre divisions Merle, Mermet, de Laborde et Heudelet comptaient au plus 26,000 combattants. Concentrée entre Vigo et Tuy, elle partit, le 15 février, pour la conquête du Portugal! Le royaume

entier était soulevé, toutes les barques du Minho enlevées. Une tentative de passage sur la route de Braga à Oporto échoua complétement. Il fallut remonter jusqu'à Orense. L'armée n'y arriva que le 21, après avoir surmonté des obstacles de tous genres, et essuyé des pertes considérables, car le corps de la Romana s'était réfugié dans ces montagnes. Le 4 mars, Soult passa la frontière du Portugal, et après plusieurs combats arriva à Chaves avec 800 malades et blessés. Le 19 mars, de Laborde rencontra 40,000 Portugais postés en avant de Braga. Bleuler gravit le Monte-Valongo, pendant que l'armée s'avançait, l'arme au bras, contre l'ennemi, sans tirer un coup de fusil. En voyant cette assurance, les miliciens portugais lâchèrent pied, mais chaque bourg, chaque village offrait une nouvelle résistance. Heudelet fut laissé à Braga afin de protéger les convois et les blessés, exposés aux maltraitements d'une populace en fureur. On arriva enfin à Oporto. Cette grande ville était défendue par 60,000 Portugais, miliciens, paysans et bourgeois, l'évêque en tête, et par 200 bouches à feu de gros calibre. La ville refusa de se rendre. Pendant la nuit, un orage épouvantable éclata et fit croire à une attaque des Français. La canonnade mêlait son bruit à celui du tonnerre. L'assaut n'eut lieu que le 19 mars 1809, à sept heures du matin. L'armée française marcha en trois colonnes : Merle à droite, de Laborde à gauche, Mermet au centre. Les compagnies d'élite, grenadiers et voltigeurs des bataillons suisses formaient la tête de la colonne d'attaque.

Le lieutenant Graff, de Soleure, officier du 2e régiment, eut l'honneur de monter le premier sur la brèche. Hartmann Füssli, du 4e, fut blessé au bras et présenté par le maréchal Soult pour la croix de la Légion d'honneur.

Les retranchements, escaladés au pas de course, furent enlevés sur toute la ligne et les assaillants poursuivirent à la baïonnette les fuyards dans les rues d'Oporto. Celles-ci présentèrent bientôt une affreuse mêlée. L'unique pont de bateaux, reliant les rives du fleuve, ne suffit plus aux fuyards poursuivis par un millier de cavaliers français. Il s'effondra sous le poids d'une multitude effarée qui recevait d'un côté la mitraille des batteries portugaises, placées au-delà du Douro, de l'autre les coups de sabre des hussards

français. Le lendemain, la marée haute ramenait sur les rives des milliers de cadavres. Quelques bandes cherchèrent à se défendre contre les vainqueurs. L'évêché fut le dernier refuge des malheureux défenseurs d'Oporto. Bientôt les Français, excités par le combat, commirent tous les excès qui suivent trop souvent une prise d'assaut et, malgré la voix de leurs chefs, ils se livrèrent durant trois jours au pillage et à l'orgie. Les Portugais avaient perdu près de 10,000 hommes, un nombreux matériel et toutes les ressources d'une ville riche et populeuse.

Soult organisa les provinces septentrionales du Portugal et se disposa à faire face aux Anglais, qui, sous le commandement de Wellington, ne tardèrent pas à venir lui disputer sa conquête. Le 22 avril, il reçut sa grosse artillerie. Ney, pendant ce temps-là, était venu occuper la Galice. La division Heudelet maintenait les communications entre les deux armées, et plusieurs détachements suisses isolés, qui cherchaient à rejoindre leurs corps, eurent l'occasion de se distinguer en soutenant des assauts ou des combats partiels contre des guérillas. C'est pendant cette courte période que Soult s'endormit dans une sécurité trompeuse et rêva, pour lui-même, l'établissement d'un royaume de Lusitanie septentrionale. Le réveil fut terrible. Informé, dès le 8 mai, des mouvements de l'armée anglaise, qui étaient de nature à lui couper la route d'Amarante, et ne se trouvant pas en forces suffisantes pour tenir la campagne, il dut songer à la retraite, mais il prit tardivement ses mesures. Le 12 mai, sans qu'il s'en fût douté, les Anglais avaient occupé toute la partie basse de la ville d'Oporto. En vain les braves divisions Mermet et de Laborde cherchèrent à les déloger. L'armée française dut, vers le soir, se retirer à Baltar, laissant tout son matériel et ses blessés aux mains de l'ennemi. Le pont de bateaux fut détruit par la mine ; les régiments se retirèrent l'un après l'autre, leurs tambours battant la retraite pour rallier les hommes égrenés ; les colonnes prirent immédiatement position pour arrêter les Anglais qui s'avançaient rapidement ; les Suisses, placés à l'arrière-garde, durent soutenir une lutte énergique pour couvrir les mouvements de l'armée. Celle-ci trouva la route d'Amarante au pouvoir des insurgés ; elle dut donc se résigner à abandonner

tous ses convois, toute son artillerie et à franchir la Sierra-Santa-Catalina, à travers des sentiers frayés par les troupeaux de chèvres et presque impraticables pour les piétons. Le 17, Soult arriva à Guimaraens, où il rejoignit la division Loison. L'armée se dirigea ensuite sur Monte-Alègre, marchant à travers des routes défoncées par les pluies torrentielles du printemps. Elle trouva tous les ponts coupés et les défilés garnis de guérillas et de paysans en armes. Elle n'avait pas de vivres, car elle avait dû précipiter dans les ravins les mulets de ses convois, après leur avoir coupé les jarrets. Le 19 mai, elle arriva à Orense, exténuée de fatigue, sans chaussures et presque sans vêtements. Le bataillon du colonel Thomasset était entré le premier à Astaritz. Les habitants de ce village croyaient l'armée française prisonnière à Oporto. En voyant les uniformes rouges de nos soldats, ils les prirent pour des Anglais et s'empressèrent de leurs apporter des vivres et des rafraîchissements et de se vanter de leurs exploits contre les hommes isolés de l'armée française. Les Suisses se gardèrent bien de les détromper; mais, à l'arrivée de nouvelles colonnes françaises, les habitants reconnurent leur erreur et s'enfuirent dans les montagnes.

La retraite du Portugal coûta beaucoup de monde aux bataillons suisses, dont les malades restèrent aux mains des Anglais. De ce nombre étaient les capitaines Kunkler et Jayet et le lieutenant Carrard du 3e régiment, qui furent transférés à Lisbonne comme prisonniers de guerre. Adelmann, porte-drapeau, Tornare, capitaine, les lieutenants Deblue, Jeannet, Jean Meyer, et Carrard demeurèrent également prisonniers. Les capitaines Grangier, de Vaud, Tscharner, et les lieutenants Hartmann de Planta et Sitzmann furent tués; les lieutenants Escher et Lapori avaient disparu. Les officiers payeurs des divers régiments étaient restés à Vigo avec leurs caisses. Cette ville tomba, vers la fin de mars, au pouvoir de la Romana et de deux frégates anglaises qui s'en emparèrent par surprise. Adelmann, officier payeur du 2e bataillon du 3e régiment suisse, fut ainsi emmené prisonnier en Angleterre avec la caisse et la comptabilité. Le chef de bataillon d'Ernst mourut en Galice. Le colonel en second, Thomasset, et le sergent Mæder reçurent la croix de la Légion d'honneur, à la suite des services rendus pendant cette campagne.

A peine arrivé à Orense, le maréchal Soult dut reconquérir Lugo et Saint-Jacques-de-Compostelle, tombés au pouvoir des insurgés; puis il vint avec Ney s'établir sur la ligne de Zamora à Ciudad-Rodrigo pour se relier au maréchal Victor, duc de Bellune, et attendre de pied ferme l'armée anglaise de Wellington. Les trois bataillons suisses, réduits à quatre ou cinq cents hommes chacun, furent organisés en un régiment de trois bataillons, Bleuler, Castelberg et Graffenried, sous le commandement du colonel Thomasset, qui avait le grade le plus élevé depuis le départ du colonel de Castella pour la France. Ce régiment fut incorporé dans la brigade Thomières, du corps du général Kellermann, destiné à maintenir les populations de la Vieille-Castille et du royaume de Léon.

SECTION V. **Léon et la Puebla.**

La guerre d'Espagne était une lutte héroïque de la nation tout entière contre la plus inique des invasions. Les victoires remportées par Napoléon et par ses généraux ne pouvaient avoir qu'un résultat éphémère. Les Anglais avaient dû, il est vrai, s'embarquer à la Corogne; Wellington semblait confiné en Portugal; les armées espagnoles de Blake, Gregorio de la Cuesta, la Romana, Castaños, Théodore de Reding, étaient détruites ou dispersées; Saragosse, Girone, Badajoz, Tortose, Valence étaient successivement enlevés au prix d'immenses sacrifices. Mais la lutte n'était point terminée: les défilés, les rochers, les villes et les villages étaient transformés en forteresses, et 12 millions d'hommes étaient décidés à vendre chèrement leur vie, plutôt que de supporter le joug de l'étranger. Nobles, bourgeois et paysans, femmes et enfants, tout Espagnol était transformé en soldat. Partout les Français trouvaient les routes détruites, les communications interceptées; leurs convois étaient enlevés, les hommes isolés étaient pendus ou fusillés; aussi appelaient-ils les Espagnols des brigands. Les Suisses, se souvenant de la patriotique résistance des peuples de Schwytz, d'Unterwalden, de Glaris contre les troupes de la République française, étaient forcés de reconnaître que les vrais brigands étaient ceux qui, pour servir l'ambition d'un seul homme, apportaient le meurtre, l'in-

cendie et le pillage chez une nation paisible et heureuse sous ses monarques indolents. Aussi appelaient-ils de tous leurs vœux le moment où ils seraient rappelés en France. Les provinces de Navarre, de Biscaye, des Asturies, de Galice, de Léon et de Castille étaient spécialement sillonnées par des bandes hardies et bien organisées. Leurs principaux chefs étaient Don Julian Sanchez, El Manco, les deux Mina, Porlier ou il Marquiseto, neveu de la Romana, l'Empecinado, El Pastor, Mendizabal, Francesquito. Le général Bonnet, du 4e corps d'armée, était chargé de les combattre dans les Asturies ; le général Kellermann, dans le royaume de Léon; Heudelet dans l'Estramadure. Les bataillons suisses, décimés par cette guerre de partisans, rayonnaient entre les villes de Zamora, Léon, Astorga, Toro, Valladolid, et se transportaient par petits détachements, là où le besoin s'en faisait sentir. A la fin de l'année 1809, le bataillon du 2e régiment comptait encore 512 hommes dont le tiers était dans les hôpitaux ; le bataillon du 4e était réduit de 1,156 hommes à 587, dont 364 présents sous les armes, 49 détachés, 92 dans les hôpitaux, 19 traînards, 63 prisonniers de guerre. Il avait perdu 79 déserteurs. Le 1er bataillon du 4e régiment n'avait plus que 223 hommes au dépôt ; il comptait en outre 74 détachés, 106 prisonniers, 175 déserteurs, 119 morts, 299 malades dans les hôpitaux d'Espagne et 68 dans ceux de France. Nous rappelons ici que le plus grand nombre de ces déserteurs étaient ou des étrangers recrutés en 1807 pour remplir les cadres, ou des prisonniers coupés de leurs corps respectifs, contraints d'accepter du service dans les troupes insurgées et n'attendant qu'une occasion favorable pour rejoindre leurs chefs. Cette occasion se présenta surtout aux batailles de Talavera et d'Ocaña, où beaucoup d'entre eux vinrent de nouveau servir sous les aigles impériales, mais ils furent incorporés, malgré eux, dans des régiments étrangers, suisses, irlandais ou espagnols du roi Joseph, et les réclamations énergiques du colonel Thomasset pour les réintégrer dans leurs corps demeurèrent infructueuses.

Pour compenser ses pertes énormes, le 4e régiment fut invité à envoyer en Espagne son 4e bataillon, commandé par Jean-Baptiste Gœldlin, de Tiefenau, et le capitaine adjudant-major Jean de

Schaller. Parti de Rennes, le 6 décembre 1809, ce bataillon recueillit à Limoges un renfort de 42 hommes du 3e régiment et arriva en Espagne, le 22 février 1810, avec un effectif de 800 hommes. Il fut incorporé, ainsi que les autres bataillons suisses, dans la brigade Lauberdière, division Seras, à Valladolid. Par contre les compagnies de grenadiers des anciens bataillons furent placées sous les ordres du commandant Salomon Bleuler et formèrent la garde du général Kellermann. Dans les expéditions importantes, ce corps d'élite continuait à tenir la campagne avec la brigade Thomières ; il fit ainsi les expéditions de Salamanque, qui fut emporté à la baïonnette et où l'on prit 200 chars de butin ; de Palenzia, où le lieutenant Gatschet fut tué ; de Zamora et enfin à l'attaque du moulin à vent, où le capitaine de Maillardoz délivra le lieutenant Gerbex engagé avec 330 hommes contre 600 Espagnols. C'est là que le sergent Albiez, de Fribourg, mérita par sa bravoure les galons de sergent-major. En mai 1810, le bataillon du 3e (Graffenried) réduit à 300 hommes fut envoyé en garnison à Léon avec 4 compagnies françaises et 200 dragons. Il fut surpris, le 7 juin, grâce à la trahison des habitants, par une troupe de 4,000 Espagnols et Portugais, entrés dans la place par une porte de l'hôpital civil, donnant sur la campagne. Le lieutenant Amiet, de Soleure, commandait la grand'garde et le lieutenant Fuchs fit immédiatement front avec ses hommes disponibles. Le bataillon suisse, réuni à la hâte, combattit avec une grande bravoure dans les rues de la ville. Il en expulsa les assaillants après leur avoir fait 150 prisonniers, dont 4 officiers et 6 cadets, et leur avoir tué ou blessé un nombre d'hommes considérable. Le capitaine Hundbiss, commandant des voltigeurs, officier d'un grand mérite et qui avait beaucoup contribué au succès de la journée, trouva dans ce combat une mort glorieuse. Le bataillon eut en outre 10 morts et 30 blessés. Le 6 juin suivant, le bataillon Gœldlin dut également repousser dans la ville d'Astorga l'attaque de nombreuses guérillas et le 7 octobre de la même année, il fit l'expédition de Potes, pour purger les montagnes des Asturies de la bande du Marquiseto.

Le 1er juillet 1810, les Suisses en garnison à Valladolid eurent une grande joie en recevant la visite de quelques-uns de leurs

camarades des 3e et 4e régiments faits prisonniers à Baylen. Voici ce qui s'était passé : En vue de Cadix stationnait le ponton de Vieille-Castille avec 7 à 800 prisonniers suisses et français, parmi lesquels se trouvaient 400 officiers, des soldats et même des femmes et des enfants. Le capitaine de vaisseau Moreau et le capitaine suisse Imthurm méditaient depuis longtemps une évasion. Le 5 mai 1810, à neuf heures du soir, ils profitèrent d'un gros temps qui chassait les lames vers le rivage, pour se précipiter avec quelques hommes sur la garde espagnole, s'emparer de ses armes et égorger les matelots. Ils dirigèrent comme ils le purent le vaisseau, à travers les croiseurs anglais, vers la côte de Matagorda, occupée par les Français. Le vaisseau ayant dû s'arrêter à cinquante pas du rivage, on se hâta de lui envoyer des chaloupes, mais pressés par le feu des Anglais et des Espagnols, une centaine d'hommes se jetèrent à la nage avec trop de précipitation et furent noyés, entre autres le capitaine Barthés du 3e. Le transbordement du reste de la troupe dura de six heures du matin à cinq heures du soir et le ponton fut incendié par le feu de l'ennemi. Les officiers suisses échappés ainsi à cette dure captivité étaient : les capitaines Imthurm, Landolt, Tschann, Ruechli, Chicherio, Benziger, les lieutenants Trepin, Kratzer, Schumacher, Speicher, Belig, de Dompierre, Herzog, Lutz, Chapuis, chirurgien, le sergent-major Eltschinger, du canton de Fribourg.

Malheureusement, il restait en rade six autres pontons, dont les prisonniers furent traités avec plus de dureté encore après cette évasion. Les fugitifs furent parfaitement reçus par les généraux français et par le roi Joseph. Ils traversèrent toute l'Andalousie, s'arrêtèrent sur le champ de bataille de Baylen, assistèrent à la procession de la Fête-Dieu à Madrid, ainsi qu'à un combat de taureaux, et arrivèrent, le 1er juillet, à Valladolid. Après quelques jours de repos passés avec leurs camarades du bataillon Bleuler, ils retournèrent par Burgos et Bayonne au dépôt de leur régiment, et rentrèrent à Rennes, le 13 août 1810.

Les Suisses de la division Kellermann, renforcés par tout ce qui se trouvait disponible parmi les déserteurs ou les malades sortis des hôpitaux, furent sacrifiés en détail dans cette guerre de

partisans, sans gloire et sans issue. Il nous serait impossible de les suivre dans ces marches continuelles et ces combats incessants. Nous devons toutefois consacrer quelques lignes au récit d'un événement qui fut fatal à la bonne renommée des troupes suisses.

Le général de division comte Seras était venu occuper la partie Nord-Ouest de la Vieille-Castille et du royaume de Léon. Un corps nombreux de Portugais et d'Espagnols s'avançait par la Puebla de Sanabria, petite ville à la frontière du Portugal. A l'approche des troupes françaises, la garnison espagnole, forte de 3,000 hommes, abandonna la ville. Seras y laissa le 2e bataillon suisse de Graffenried, comptant 333 hommes, avec ordre de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité; après quoi il se retira sur Benavente. La Puebla est bâtie sur une hauteur ; elle est divisée en ville haute et ville basse, pourvue de quelques mauvaises fortifications, mais dominée de trois côtés par des collines à portée de la mousqueterie. La ville haute renferme un vieux château fortifié, mais dénué de voûtes et dominé par deux églises massives, distantes de quinze pas l'une de l'autre. La garnison commença par réquisitionner des vivres. Elle réunit environ 2,000 rations de pain et de biscuit, mais elle manquait d'eau, parce que le puits du château était infecté par une grande quantité de poudre et par des cadavres que les Espagnols y avaient jetés en évacuant la ville. Chaque homme avait environ 80 cartouches. La garnison parvint en outre à désenclouer six canons, mais elle manquait de poudre d'artillerie.

Le 3 août, la place fut investie par les corps du général portugais Silveyra et du général espagnol Taborda, en tout 10,000 hommes; sur le refus du commandant de se rendre, l'attaque commença et dura jusqu'au 9. La petite troupe suisse s'était retirée dans la ville haute, mais elle manquait d'eau et de pain ; elle était en outre harassée par les travaux de défense. Le 6, le caporal fribourgeois Tinguely s'offrit volontairement à traverser les lignes ennemies pour demander des secours soit au comte Seras, soit à la brigade Paillard, postée à Santa-Martha, mais trois jours se passèrent sans qu'on eût aucune nouvelle de leur part. Le lieutenant de Freudenreich avait été tué à travers les créneaux par un coup de feu et 23 hommes étaient blessés. Le 9 au soir, l'explosion de deux

mines pratiquées par l'ennemi, à couvert des maisons adjacentes, ouvrit la brèche. Les soldats avaient encore six cartouches, mais la plupart des pierres à feu étaient hors de service. Pour comble de malheur, il se trouvait parmi les assiégeants quelques déserteurs suisses, entre autres le tambour Gillabert, de Vaud, qui excitaient constamment leurs anciens camarades à la désertion, leur faisant croire qu'ils seraient tous passés au fil de l'épée, s'ils continuaient leur résistance ; que si, par contre, ils capitulaient, ils seraient transférés en Suisse et que d'ailleurs ils y avaient droit, puisque leur engagement était expiré. Quarante-huit hommes de la garnison, dont 20 grenadiers, écoutèrent ces perfides conseils. Ils passèrent à l'ennemi dans la nuit du 10 août 1810 (¹). Le 29 mai 1811, ils furent tous condamnés à mort par contumace. Les autres soldats, réduits au nombre de 244, refusèrent de se battre contre 10,000 ennemis, et vers une heure du matin, Graffenried, la mort dans l'âme, fut obligé de signer sur la brèche une capitulation, honorable du reste. Elle portait en substance que la troupe conserverait ses effets ; les officiers, leurs épées, et que la garnison serait embarquée à destination de la Suisse, sous réserve de ne pas servir contre les nations alliées. Les officiers compris dans la capitulation étaient les sous-lieutenants Zimmerli, Amiet, Finsler, Vicenz, les lieutenants Fuchs, de Sonnaz, Meyer, Frey, Taglioretti, les capitaines Varena et Donatz, le chirurgien Dʳ Engelhard et le commandant Jonathan de Graffenried. Le bataillon fut donc transféré à la Corogne, escorté par les généraux Contreras et Mahy et pillé en route par les Espagnols avec la complicité de leurs chefs ; embarqué le 22 août sur un ponton, dirigé le 22 septembre sur l'Angleterre, il entra le 7 octobre en rade de Portsmouth. A Portchester, les prisonniers trouvèrent 6,000 autres prisonniers français, entre autres les officiers suisses Jayet et Jeannet. En novembre enfin, ils furent, à la suite d'incessantes réclamations, débarqués à Morlaix, après avoir subi une forte tempête durant la traversée. Il ne restait plus, à leur entrée en France, que 133 officiers

(¹) Il n'y avait parmi eux qu'un Fribourgeois, Charles fils de Philippe Ræmy et d'Anne Clerc.

t soldats, les autres prisonniers avaient pris du service, soit chez
s Espagnols, soit surtout chez les Anglais, car le général Meck,
ui accompagnait le convoi, n'avait pas dédaigné de pratiquer lui-
ıême l'embauchage pendant cette longue traversée.

Le 11 août, dans la matinée, dix heures après la capitulation
e Graffenried, le comte Seras, qui avait bien reçu l'avis apporté
ar Tinguely, arriva à la Puebla avec des renforts et Kellermann
ıi-même était en marche avec plusieurs bataillons, entre autres
elui de Bleuler, pour faire lever le siége de cette bicoque. Les
spagnols avaient déjà évacué la place, mais il était trop tard
our sauver la garnison. Seras chercha à se justifier en pro-
uisant une dépêche de Graffenried du 1[er] août, lui annonçant
u'il avait encore 70 bœufs, 8,000 rations et 6,000 coups de canon.
ette dépêche avait été écrite pour tromper l'ennemi qui aurait pu
intercepter, mais le divisionnaire, connaissant la vérité, n'aurait
as dû s'y méprendre.

L'empereur fut violemment irrité à la nouvelle de la capitulation
e la Puebla. L'infortuné Graffenried fut traduit devant un conseil
e guerre, mais il fut acquitté, par jugement du 2 février 1811,
ıgement qui fut distribué à tous les régiments suisses et à la
iète helvétique.

A la suite de ce fatal événement, le colonel Thomasset fut rap-
elé en France. Il partit le 27 octobre 1810 avec les cadres dispo-
ibles des trois bataillons, entre autres le capitaine Vonderweid,
e Seedorf, nommé commandant de bataillon, le 1[er] août 1810; le
ommandant Bleuler, les capitaines de Maillardoz et de Schaller
u 4[e], les lieutenants de Buman et Albiez du 2[e]. Il ne resta plus
ans le Nord de l'Espagne qu'un bataillon du 4[e] régiment, avec
es débris des bataillons d'Ernst et de Castelberg, en tout 1,008
ommes, sous les ordres du brave commandant Gœldlin, de
'iefenau. Les autres officiers de ce bataillon étaient : le quartier-
naître Béat Demierre, d'Estavayer, les capitaines Victor Demierre,
Andermatt, Freuler, Thomas, Jean Füssli, Armand, Hauser et de
Glutz ; les lieutenants fribourgeois Duc, Joseph Landerset, Nicolas
Landerset, le sous-lieutenant Philippe Demierre, etc.

Section VI. **Dernière période de la campagne d'Espagne.**

Dès ce moment, nos compatriotes ne prennent plus une part considérable aux événements de la Péninsule. Il reste, comme nous venons de le voir, un bataillon dans le royaume de Léon et un bataillon en Catalogne. Il est vrai que le bataillon valaisan et le bataillon neuchâtelois du prince Berthier étaient aussi entrés en Espagne. Nous leur consacrerons un chapitre spécial, puisqu'ils ne se sont point trouvés en contact avec les autres bataillons suisses.

La guerre de partisans continuait dans le Nord. Le 24 novembre 1810, la bande de Don Julian voulut enlever le poste de Fuente-el-Sanco sur la route de Toro à Salamanque. Il était occupé par un détachement de 50 hommes du 2ᵉ régiment, sous les ordres du capitaine de Salis-Samade. Cet officier se retrancha dans la maison qui servait de caserne à sa troupe, et lorsque le chef espagnol vint le sommer de se rendre, il lui répondit par un feu violent et meurtrier. Une partie des assaillants ayant mis pied à terre s'emparèrent des maisons voisines et y mirent le feu, dans l'espoir d'atteindre ainsi les Suisses ; mais Salis ordonna si bien à propos des sorties, que ses soldats parvinrent à arrêter l'incendie et à isoler leur caserne. Le 21 et le 22 se passèrent ainsi, sans que les attaques réitérées de l'ennemi amenassent aucun résultat. Salis avait placé un poste de cinq hommes au clocher de l'église. L'escalier était en feu. Ces braves refusèrent de se rendre et restèrent soixante-six heures sur le saillant du mur du clocher où la fumée les avait contraints de se réfugier, sans boire ni manger, faisant feu contre l'ennemi dès qu'il se montrait. Le commandant de Toro arriva enfin, à la tête de 90 hommes, pour les dégager ainsi que leurs camarades.

La nouvelle campagne du Portugal avait commencé en juillet de la même année et déjà en avril 1811, le maréchal Masséna était obligé d'abandonner cette conquête, poursuivi dans sa retraite par l'armée anglo-portugaise. Nos bataillons ne prirent aucune part directe à ces opérations. Par contre, le nom Suisse figure encore

dans les corps espagnols du roi Joseph. Vers la fin de 1809, tous les Suisses-Espagnols demeurés fidèles à la nouvelle monarchie, ainsi que les prisonniers échappés de Baylen et les déserteurs avaient été reformés en un 3e régiment étranger, qui participa à la bataille d'Ocaña, le 19 novembre 1809 ; à la prise de Ciudad-Rodrigo, le 10 juillet 1810 ; et à la bataille d'Albuera, le 16 mai 1811. — Le blocus de Badajoz par les Anglo-Portugais était levé, mais une partie de l'armée du général espagnol Blake, avant de passer en Catalogne sur la flotte anglaise, occupait l'Estramadure et menaçait Séville. La division Morillo comptant près de 10,000 hommes assiégea, dès le 19 juin 1811, le fort de Niebla, situé sur la rive droite du Rio-Tinto à dix lieues de Séville [1]. Le fort était précisément défendu par le colonel schwytzois Marcel Frischherz, ancien officier de Reding, avec 500 hommes du 3e régiment étranger. La ville de la Niebla avait deux enceintes et un réduit. La seconde enceinte seule, étant revêtue d'ouvrages en terre, pouvait être défendue. Les Espagnols espéraient que la garnison lui livrerait la place et se joindrait à eux. Frischherz repoussa avec indignation leur proposition. Le feu commença immédiatement et, deux jours après, Morillo tenta un assaut, mais ses troupes furent repoussées avec une perte considérable. L'arrivée de la division Godinot et des troupes du général Conroux fit enfin lever le siége de Niebla, si bravement défendu contre les Espagnols par les Suisses incorporés dans l'armée du roi Joseph.

Revenant au bataillon Gœldlin, nous le trouvons, en 1810 et en 1811, dans la division Vandermanden, qui couvrait l'armée du Portugal. En décembre 1810, chargé d'accompagner un convoi considérable de vivres à Ciudad-Rodrigo, il fut attaqué dans sa retraite par les bandes de Don Julian, qu'il mit en déroute. Le 13 novembre 1811, un conseil de guerre punit sévèrement des soldats qui avaient pillé les moulins et les boulangeries de Beñafol et d'Asloa. En juillet, le bataillon fut transféré de Valladolid à Burgos. Bientôt après les cadres de quatre compagnies furent encore

[1] Quelques historiens suisses ont confondu Niebla avec la Puebla, c'est ce qui nous engage à parler de ce fait d'armes.

rappelés en France. Il ne restait plus, à la fin de 1811, que 680 hommes, sous les ordres de Gœldlin, savoir 127 hommes du 2ᵉ régiment, 70 du 3ᵉ, et le reste du 4ᵉ. Marmont avait remplacé Kellermann, tombé en disgrâce auprès de Napoléon. Afin de repousser les Anglais qui s'avançaient sur la Tormès, il ramena à lui tous les corps dispersés dans ces contrées et livra la bataille de Salamanque, où il fut blessé, ainsi que les généraux Thomières et Bonnet. Clausel lui succéda dans le commandement. Il se posta d'abord sur le Douro et se retira ensuite jusqu'à Burgos. Blessé lui-même, il remit le commandement à Souham. Durant cette retraite, le bataillon Gœldlin s'était distingué, sous les ordres du colonel Boret, au combat de Roa, livré le 6 mars 1812.

Wellington, menacé dans sa marche victorieuse par la concentration des armées du Centre, du Portugal et d'Andalousie, se replia sur Alba-de-Tormès. Les armées s'observèrent pendant tout l'hiver de 1812 à 1813, attendant l'issue des graves événements qui se passaient dans le Nord de l'Europe ; le bataillon suisse fut rappelé en France. Gœldlin, blessé à la jambe, ramena, le 20 avril 1813, ses troupes à Nancy où avait été transféré le dépôt de son régiment et lui-même obtint, le 9 octobre, son congé du service de France. En 1814, il passa au service de Hollande.

Durant la dernière lutte que le maréchal Soult eut à soutenir à Vittoria et sur la Bidassoa, il n'avait donc plus dans son armée de troupes suisses au service de France, mais le 3ᵉ régiment étranger dont nous avons déjà parlé se battit avec bravoure à Zubiri, Pampelune et Saint-Sébastien. Soult rentra en France au mois de février 1814, suivi par 140,000 Anglo-Portugais et Espagnols.

Le 3ᵉ bataillon du 2ᵉ régiment suisse quitta le dernier le sol de l'Espagne. Il avait passé en 1810 sous les ordres du général Maurice-Mathieu, successeur de Duhesme. Comme les désertions dans ce bataillon étaient fréquentes, à cause du voisinage des régiments suisses-espagnols de Reding et de Wimpfen, il fut réservé pour la garde des forts de Barcelone. Toutefois les compagnies d'élite firent quelques sorties, entre autres le 16 décembre 1809 contre le village de Sarria, et le 28 mars 1810, où, dans la défense de Villafranca, le capitaine Heidegger fut fait prisonnier, pour être ensuite transféré aux Canaries, puis à l'île de Malte.

Le 23 novembre 1810, les compagnies du centre furent dirigées vers Ribas ; le lieutenant Bleuler ainsi qu'un certain nombre de soldats furent blessés dans un combat livré aux miquelets, dans les environs de cette ville.

Le 19 mars 1811, un complot devait livrer par trahison le fort Mont-Jouy aux Espagnols. Le fort était défendu par le bataillon suisse. Prévenu à temps, le général Maurice-Mathieu renforça la garnison ; 800 grenadiers espagnols furent écrasés dans les fossés, au moment où ils se croyaient certains du succès, et leur général Campo-Verde dut se retirer honteusement devant une résistance aussi inattendue.

Vers la fin de cette même année, ce bataillon ne comptait plus que 156 hommes sous les drapeaux ; aussi les cadres disponibles furent-ils rappelés en France ; de Flue, Rusca, Good, Dettwyller, Pierre de Schaller, Hartmann Füssli, Leubas, Thomann, retournèrent à Marseille. Les débris du bataillon ne rentrèrent en France qu'à la conclusion de la paix. Après sept années d'inique usurpation, à laquelle il avait sacrifié 400,000 soldats, Napoléon s'était en effet résigné à rendre aux Bourbons la couronne d'Espagne.

CHAPITRE V.

Les bataillons de Neuchâtel et du Valais.

La Suisse, constituée par l'Acte de Médiation de 1803, ne comprenait pas tout le territoire actuel de la Confédération. Genève, Bienne et les terres de l'ancien évêché de Bâle étaient incorporés à l'Empire français. Le Valais formait une république indépendante sous le protectorat de la France. La principauté de Neuchâtel avait été cédée par Frédéric-Guillaume de Prusse à l'empereur Napoléon, en vertu du traité du 15 décembre 1805. Le 22 mars 1806, ce dernier prenait possession solennelle de la principauté, et le 30 du même mois, il en conférait la souveraineté au maréchal Berthier, qui porta dès lors le titre de prince de Neuchâtel (et plus tard celui de duc de Wagram).

Il serait très difficile d'écrire l'histoire des corps de troupes levés dans les pays annexés à la France. Par contre, nous sommes heureux de pouvoir consacrer quelques pages à la belle conduite des bataillons de Neuchâtel et du Valais, qui se sont en toute circonstance montrés dignes de la patrie suisse, à laquelle ils demeuraient attachés de cœur, bien que séparés momentanément par la politique étrangère.

La levée d'un bataillon neuchâtelois fut décrétée, le 11 mai 1807, au camp de Finkenstein (Prusse) par l'empereur Napoléon.

Le bataillon fut composé de 6 compagnies, dont une de grenadiers et une de voltigeurs. L'état-major comptait 4 officiers et 4 sous-officiers ; la compagnie, 3 officiers, 14 sous-officiers, 2 tambours, 1 sapeur et 140 soldats.

Le bataillon ne pouvait être recruté que dans la principauté, les cantons suisses ou le Valais, et il avait la même solde que celle des régiments suisses au service de l'empereur. Le prince Berthier, dont il portait le titre, avait seul le droit de nomination des officiers.

Uniforme: habit vert en drap chamois, revers, parements, collet et retroussis rouge-écarlate ; épaulettes rouges, blanches ou vertes selon les compagnies ; veste et pantalon en drap blanc, boutons blancs avec ces mots : *Empire français, bataillon de Neuchâtel;* guêtres noires ; schako, bonnet d'ours pour les grenadiers ; l'armement était celui de la ligne française. L'uniforme jaune valut aux soldats l'épithète de *canaris* en Suisse, de *serins* en France, d'*amarillos* ou de *jonquillos* en Espagne ; mais ils surent partout le faire respecter.

Monsieur *de Bosset,* de Neuchâtel, capitaine-adjoint à l'état-major de la division Oudinot, reçut le commandement du bataillon et fut chargé de le recruter et de l'organiser.

Charles *Preud'homme,* soldat au service de France depuis 1800, et qui avait fait les campagnes de 1806 et de 1807, fut nommé officier-recruteur et se mit immédiatement à l'œuvre. En quelques mois, le bataillon comptait déjà 630 hommes, et cependant près de 200 autres Neuchâtelois faisaient partie de divers corps de l'armée française ou des régiments suisses.

Son corps d'officiers était ainsi composé :

Chef de bataillon : de Bosset.

Adjudant-major : Louis de Meuron.

Chirurgien aide-major : Gaberel.

Capitaines : Charles d'Andrié ; Prince ; de Warnery ; H.-Fr. Rolle ; de Brun ; Charles Preud'homme.

Lieutenants : Frédéric de Perrot ; Georges de Rougemont ; Alexandre de Perregaux ; Abraham Petitpierre ; Benoît Sergeans et Henri Guyot.

Sous-lieutenants : François Heinzely ; Frédéric Perroud ; Pierre de Busset ; de Sandoz-Rollin ; Louis Bourquin et Denis Leuba.

Lieutenant au dépôt : Neuhaus.

Sous-lieutenant-recruteur : Louis Bellenot.

Porte-drapeau : Auguste de Preux.

Adjudant-sous-officier : Daniel Leuba.

Le bataillon, organisé et instruit à Besançon dès l'automne 1807, reçut l'ordre de quitter cette garnison le 26 mars 1808, pour se rendre à Paris et de là au Hâvre, où il arriva le 20 avril.

Il fut placé sous les ordres du général de la Morrière, préposé à la garde des côtes de l'Océan. Dans les premiers jours de juin, deux de ses compagnies étaient à bord de l'escadre française, lorsqu'elle essaya de surprendre les chaloupes anglaises en observation sur les côtes. Une tempête mit fin au combat ; les Neuchâtelois avaient bien supporté le baptême du feu. Ils avaient perdu 2 morts et 3 blessés.

Par décret du 27 août 1808, Napoléon ordonna la formation d'une batterie d'artillerie et du génie, attachée au bataillon du prince Berthier, qui fut dès cette date considéré comme faisant partie de la garde impériale. La batterie, comprenant deux canons de 6, trois caissons, deux caissons d'infanterie et un chariot de guerre, était desservie par 3 officiers et 80 artilleurs. Charles Jeanrenaud en fut nommé capitaine, Henri Cotte, sous-lieutenant.

Les artilleurs avaient l'habit bleu-foncé, avec collet et parements jaunes.

Le recrutement du bataillon était difficile, car les mauvaises nouvelles que l'on recevait en Suisse, sur le sort des armées françaises

en Espagne, n'étaient pas de nature à exciter l'enthousiasme de nos jeunes compatriotes. Cependant, grâce aux primes de l'État et aux sacrifices que s'imposèrent les communes, la principauté parvint à compléter son effectif.

Vers la fin de janvier 1809, le bataillon comptait 875 hommes prêts à entrer en campagne, et la compagnie d'artillerie était au grand complet.

Monsieur de Bosset reçut le grade de commandant d'armes, et Monsieur d'Andrié, celui de chef de bataillon.

Le 1er avril 1809, ce corps d'élite fut incorporé à la grande armée et dirigé vers l'Allemagne. Napoléon venait en effet d'être renseigné à Astorga sur les préparatifs militaires de l'Autriche et de l'Angleterre. Il résolut de marcher immédiatement sur Vienne avant que l'archiduc Charles ait pu envahir l'Allemagne et l'affranchir de la tutelle de la France.

Le 7 avril, le bataillon du prince Berthier défilait à Paris sous les yeux de l'empereur. Le 29 du même mois, il passait le Rhin à Strasbourg, et le 22 mai, il arrivait à Vienne. Sa mission durant cette marche rapide était de fournir des postes sur les derrières de l'armée, d'escorter les estafettes et d'assurer les communications.

A Vienne, les Neuchâtelois apprirent avec orgueil la belle conduite d'un de leurs compatriotes. — Le 11 mai, Napoléon cherchait un lieu convenable pour attaquer l'ennemi sur la rive gauche du Danube. Il demande à la division Boudet quelques hommes de bonne volonté pour franchir un bras du fleuve et faire une reconnaissance. Le comte Frédéric de Pourtalès, aide-de-camp du prince Berthier, se jette à la nage sous le feu de l'ennemi, électrise les soldats par son exemple, tue les sentinelles autrichiennes, s'empare de quelques bateaux et rétablit les communications des îles avec la rive. Ce beau résultat amena la prise du village d'Essling et fut le prélude de la terrible bataille de ce nom; aussi l'empereur décora-t-il le comte de Pourtalès sur le rivage, sans même lui laisser le temps de reprendre son uniforme.

La bataille d'Essling était restée indécise et la campagne était loin d'être terminée. L'armée autrichienne recevait des renforts nombreux. Elle se fortifiait d'Aspern à Enzersdorf avec 180,000

hommes et 900 pièces d'artillerie, tandis que l'armée française, confinée dans l'île de Lobau, devait se protéger, s'approvisionner et préparer des moyens de passage suffisants pour aborder l'ennemi. Napoléon lui-même se mit, le 5 juillet, à la tête de toute son armée et déboucha dans la plaine d'Enzersdorf par six larges ponts jetés pendant la nuit sur le Danube.

La bataille de Wagram ou de Gross-Aspern fut une des plus vivement disputées du siècle.

Le bataillon de Neuchâtel avec un régiment badois, deux bataillons du corps d'Oudinot et deux bataillons saxons fut placé, le 2 juillet, sous les ordres du général Reynier. Dans la nuit du 5 au 6, il fut chargé, avec un bataillon badois et 6 pièces d'artillerie, de garder la tête du pont principal de l'île, pour couvrir au besoin la retraite de l'armée française. Vers 7 heures du matin, l'archiduc Charles, à la tête d'un corps de 50,000 Autrichiens, était parvenu à repousser les corps de Masséna et de Bernadotte qu'il cherchait à couper du Danube. Le flanc de cette partie de l'armée française était dépassé d'une demi-lieue et une fuite partielle s'opérait déjà par les ponts.

En un instant l'île se remplit de fuyards; des colonnes autrichiennes s'élancèrent à l'attaque du pont. Les bataillons badois et neuchâtelois tinrent avec bravoure contre plusieurs charges à la baïonnette et laissèrent aux troupes le temps d'entrer en ligne. Alors Reynier ordonna au bataillon du prince Berthier de refouler les colonnes d'attaque autrichiennes et de rejoindre la division Boudet, qui était aux prises avec l'ennemi. C'était le moment où Masséna avec les cavaliers de Lassalle et de Marulaz reprenait l'offensive. La division Boudet rencontrait une résistance désespérée de la part des Autrichiens, qui s'arrêtaient à chaque pas, pour refouler l'élan de ses troupes. Les chasseurs tyroliens surtout faisaient de larges trouées dans les rangs par la précision de leur tir.

Enfin, vers 3 heures de l'après-midi, le village de Jedlersdorf fut emporté à la baïonnette. Les Autrichiens se décidèrent à opérer leur retraite en bon ordre sur la Moravie, laissant 10 drapeaux, 40 canons, 18,000 prisonniers, 4,000 morts et 9,000 blessés sur le

champ de bataille. Dans cette glorieuse journée, les Neuchâtelois avaient perdu une cinquantaine de morts et plus de 70 blessés. Le lieutenant Heinzely était tué ; le capitaine Preud'homme blessé. Le 7, le bataillon fut préposé à la garde du quartier-général à Volkersdorf ; le 11, il marchait sur Znaïm où fut signé l'armistice et le 12, il bivouaquait à Vienne avec la vieille garde. Monsieur de Perregaux fut nommé aide-de-camp de Marmont, et, le 15 août, eurent lieu plusieurs promotions dans le corps d'officiers. Le 23 octobre, après la signature du traité de Vienne, le bataillon neuchâtelois reprit la route de la France.

Le Valais, incorporé d'abord à la République helvétique, ne fut point compris dans l'Acte de Médiation. Par décret du 4 avril 1802, le Premier Consul en forma une république alliée de la Suisse et de la France. Le 5 septembre de la même année, l'indépendance du pays fut proclamée avec une grande solennité, et la route du Simplon décrétée. Sous date du 8 octobre 1805, Napoléon conclut avec le Valais une capitulation militaire, en vertu de laquelle celui-ci s'engageait à fournir à la France un bataillon d'infanterie de 960 hommes, qui devait toujours être au complet. Le recrutement ne pouvait se faire qu'en Suisse et en Valais.

L'organisation, l'armement, la solde étaient les mêmes que pour les régiments suisses. Le commandant avait toutefois le titre et le rang de lieutenant-colonel.

Uniforme : habit de drap rouge-foncé ; collet, revers et parement blancs ; doublure, veste et culotte blanches ; boutons jaunes avec ces mots : *Empire français, bataillon valaisan.* Schako et bonnet d'ours pour les grenadiers.

Monsieur Charles-Louis de Bons allié de Chaignan fut appelé au poste de commandant et chargé d'organiser le recrutement et la formation de ce bataillon. Mais le Valais était épuisé d'hommes et d'argent par la guerre civile et par la guerre étrangère. Il fournissait déjà à l'Espagne le régiment de Preux, fort de 1,500 à 1,800 hommes. Un certain nombre de Valaisans s'étaient enrôlés dans les régiments suisses. Le recrutement se faisait donc avec une extrême lenteur. En mars 1807, Napoléon témoigna son mécontentement au grand bailli du Valais et lui fit connaître que si le

bataillon n'était pas complet au 1er mai, il le licencierait et regarderait comme nul le traité fait avec la république. En septembre de la même année, il fut même sérieusement question de réunir les bataillons de Neuchâtel et du Valais en un seul corps. Cette menace produisit son effet, et, vers la fin de l'année 1807, le bataillon valaisan, organisé dans le midi de la France, comptait environ 600 hommes sous les drapeaux.

Le commandant du bataillon avec grade de colonel était Charles-Louis de Bons, de Saint-Maurice; le major Blanc, d'Ayent, qui s'était déjà distingué dans les campagnes d'Italie. Parmi les officiers qui ont servi à différentes époques dans ce corps, nous pouvons citer : Kœmpfen, chirurgien-major, de Saint-Maurice; Jean-Baptiste de Preux, capitaine dès la formation; Christian Gattelen, de Rarogne; Louis-Adrien Pignat, de Vouvry, 1808; François Taffiner, de Conches; Meinrad de Werra, 1809; N. Gagnoz, de Martigny; Joseph-Antoine Lagger, 1811; François-Joseph de Cocatrix, de Saint-Maurice; Louis Dufour, de Monthey; Adrien Dufour; Ferdinand Venetz, 1810; Joseph de Sepibus, 1813; de Riedmatten, de Campo-Franco; Louis Lapierre, sous-lieutenant, 1812; Joseph de Bons, de Saint-Maurice; Ignace de Preux, de Sierre; Antoine Amaker, de Saint-Maurice, adjudant-sous-officier, etc. ([1]).

En octobre 1808, le bataillon était en garnison à Montpellier. Il fut incorporé dans le 7e corps d'armée destiné à occuper la Catalogne, sous les ordres du général Gouvion Saint-Cyr et entra en Espagne avec la brigade Juba, de la division Reille. Le 6 novembre 1808, il prit part au siége de Rosès, dont le commandant, comme nous l'avons vu précédemment, fut contraint de capituler, le 4 décembre suivant, après 17 jours de tranchée.

La division resta en garnison dans cette place jusqu'à ce que Gouvion Saint-Cyr, débarrassé de l'armée de Reding, par les victoires de Cardedeu, de Molino-del-Rey et de Valls, résolut, conformément aux ordres de Napoléon, d'entreprendre le siége de Girone. Il concentra son armée, renforcée depuis la prise de Saragosse, par

([1]) Le centenaire Frily, soldat dans ce bataillon durant 5 ans, a confirmé ces indications en 1881.

quelques troupes du général Verdier, passa les défilés de San-Hilario et s'établit dans les plaines du Ter, pour bloquer plus étroitement la place.

Le bataillon valaisan, dont 198 hommes étaient aux hôpitaux, fut placé durant le siége sous les ordres du général Amey.

Cet officier, habile autant que brave, était originaire d'Albeuve au canton de Fribourg. Né le 2 octobre 1768, il fut sergent et en 1788 sous-lieutenant dans le régiment de Vigier, qui fut licencié avec toutes les troupes suisses, par décret du 20 août 1792. La République française, voulant retenir à son service des soldats dont elle appréciait la valeur, publia, quatre jours après, une loi en vertu de laquelle les soldats étrangers, nés en France, et qui s'engageraient dans l'armée nationale, seraient naturalisés français. Pierre-François-Joseph Amey passa, avec plus de 600 hommes de son régiment, dans l'armée du Rhin ; il fut incorporé comme capitaine de la 1re compagnie de la légion du Rhin. Il fit en qualité d'adjudant-major la campagne de 1792 contre les royalistes vendéens, sous Marceau. Il passa ensuite à l'armée des Alpes, arriva, de grade en grade, le 8 frimaire an II (1793), à celui de général de brigade et reçut divers commandements à l'intérieur. Le 18 brumaire, il se fit entre autres remarquer à Saint-Cloud, par son attitude énergique. Le 19 avril 1802, sa brigade fut chargée par le général Seras de réprimer, dans le canton de Vaud, l'insurrection causée par la perception des cens et connue vulgairement sous le nom de *guerre des bourla-papey*. Vers la fin de la même année, Amey fit en qualité d'adjudant-général de Leclerc l'expédition de l'île de Saint-Domingue, ce qui lui valut, à son retour en France, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le 19 frimaire, et celle de commandant de l'ordre, le 25 prairial an XII. Il reçut dans la 2e division un commandement qu'il conserva jusqu'en 1808, époque où il fut nommé baron de l'Empire. En 1809, il passa en Espagne.

Les troupes destinées au siége de Girone se composaient des divisions Souham, Pino et Verdier ; la brigade Amey faisait partie de cette dernière. Le général Sanson commandait le génie et le général Taviel l'artillerie. La place avait été totalement investie le 6 juin et l'on avait aussitôt commencé deux attaques, l'une sur la

rive gauche du Ter, l'autre contre le Mont-Juich et les forts détachés, qui couvraient son approche. Girone était défendue par le général Alvarez avec 8,000 hommes. La population était décidée à s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre. Les dames elles-mêmes s'organisèrent en compagnie de Sainte-Barbe, pour porter des vivres et des munitions aux combattants et des secours aux blessés. Les attaques du 4 furent donc repoussées et la tranchée ouverte dans la nuit du 8 au 9 juin. Le feu commença le 14 contre le Mont-Juich ; les bombes portaient l'incendie et la destruction dans les principaux quartiers de la ville. Le Moulin-Neuf et le faubourg Pedroto tombèrent au pouvoir des Français. Le 17, les assiégés firent une sortie avec 1,500 hommes, mais ils furent forcés de se retirer sous le feu d'un bataillon du 16e de ligne et de 4 compagnies du 2e régiment westphalien. Le 29, la brigade Amey attaqua avec une telle audace les redoutes qui défendaient les approches du Mont-Juich, que les Espagnols les abandonnèrent avant même l'ouverture de la brèche. Le bataillon valaisan était entré au pas de charge dans la redoute Saint-Louis, la plus forte des trois. L'attaque du Mont-Juich commença immédiatement et, malgré de violents orages, qui contrarièrent les travaux des assiégeants, ce fort fut emporté le 10 août, à 10 heures du soir, après une résistance de deux mois. La garnison put toutefois se retirer dans Girone. Le succès était d'autant plus glorieux pour les armes françaises, que l'armée du général Blake, successeur de Théodore de Reding tué à Walls, n'était pas demeurée inactive. La division Souham était continuellement occupée à repousser les tentatives de ravitaillement de la place. Le général Pino parvint de son côté à repousser, le 10 juillet, la colonne anglaise de Marshall, qui dût se constituer prisonnière. Par contre, Blake parvint, le 30 août, à tromper la vigilance du général Saint-Cyr et à introduire dans Girone un corps de 4,000 fantassins, 500 chevaux et 1,500 mulets chargés de vivres et de munitions, sous les ordres des généraux O'Donnell et Garcia-Conde.

Sur ces entrefaites, le maréchal Augereau succéda à Gouvion Saint-Cyr dans le commandement des armées de Catalogne et hâta les opérations du siége, mais la résistance des Espagnols croissait

avec le danger. En vain des milliers de bombes et d'obus écrasaient les maisons ; en vain des soldats intrépides cherchaient à pénétrer par les brèches. Deux assauts furent successivement repoussés et coûtèrent des milliers d'hommes à l'armée française.

D'un autre côté, le général Blake s'empara, le 28 octobre, de Brunola, mais devant les dispositions d'attaque des Français, il dut se retirer avec ses troupes d'élite, les Suisses-Espagnols des régiments Kaiser, Betschart et Wimpfen ([1]) et les gardes wallones sur San-Coloma, d'où la division Souham parvint à le déloger après un combat sanglant. Peu de temps après, le général O'Donnell, s'apercevant que les vivres commençaient à manquer et que les défenseurs étaient suffisamment nombreux, parvint à faire une sortie de Girone au milieu de la nuit avec 6,000 hommes de bonnes troupes, qui purent rejoindre l'armée espagnole. Le 6 décembre, trouvant les travaux de siége assez avancés, Augereau ordonna au général Pino d'enlever le faubourg de la marine et au général Verdier d'enlever celui de la Gironella, ce qui fut exécuté avec beaucoup d'entrain. Le 7, les assiégés, resserrés et réduits à la dernière extrémité, voulurent tenter un dernier effort. Ils firent à onze heures du matin une sortie générale de la ville et des forts le *Connétable* et le *Capucin*. Le général Amey, qui était en position au-dessous de Mont-Juich, prit l'ennemi en flanc et le contraignit à fuir avec précipitation. Une colonne de troupes italiennes, qui agissait simultanément sur le revers des deux forts, se joignit à la colonne d'Amey et elles enlevèrent ensemble les redoutes du Calvaire et du Cabildo. Ce brillant succès, dû surtout à la belle conduite des Toscans du 28e régiment de chasseurs, des soldats du 113e de ligne et du bataillon valaisan, amena la reddition de Girone. La capitulation fut signée le 10 décembre, après un siége de six mois, qui avait coûté à la France près de 20,000 hommes et des sommes immenses. Le bataillon de Bons avait perdu plus du tiers de son effectif. Il demeura en garnison dans Girone, d'où il fit des expéditions fréquentes contre les miquelets. Un événement imprévu vint tout à coup lui enlever sa nationalité. Par décret du

([1]) Le régiment de Traxler défendait Lerida ; il fut fait prisonnier de guerre par la capitulation de cette place.

12 novembre 1810, la République du Valais fut réunie à l'Empire français et forma le département du Simplon, placé dans la 7e division militaire. Le 16 septembre 1811, le bataillon, qui avait été rappelé en France, fut complété par de nouvelles recrues valaisannes et incorporé dans le 11e régiment d'infanterie légère à Wesel. Le colonel de Bons donna sa démission et fut remplacé par le major Blanc. Le 11e régiment était commandé par le colonel Casabianca ; les 3 bataillons Delponté, Mano et Blanc étaient formés de soldats tirés du Piémont, de la Corse et du Valais ; nous ne tarderons pas à parler de leur brillante conduite en Russie.

Quant au bataillon neuchâtelois, il n'avait fait, à son retour d'Autriche, que traverser rapidement la France. Il avait trouvé environ 200 recrues à Besançon. Après trois mois de marche continuelle, il entra dès les premiers jours de 1810 en Espagne avec Dorsenne et 20,000 hommes de la garde. Il reçut pour mission d'accompagner les convois et de maintenir les communications dans le Nord de l'Espagne, sillonné de guérillas. Il fut plus de sept mois en garnison à Burgos, ayant constamment à combattre les bandes de Morillo, Mina, Don Damasco, etc. Enfants des montagnes, habitués d'instinct à cette guerre de partisans, les Neuchâtelois ne tardèrent pas à se faire redouter des Espagnols, qu'ils battirent en plus de dix rencontres.

Lorsque, en juin 1810, Masséna, à la tête des corps de Ney, Reynier et Junot, entreprit la troisième campagne du Portugal, le bataillon du prince Berthier suivit le corps de Ney et prit part au siége de Ciudad-Rodrigo, qui fut investie le 6 juin 1810. La tranchée fut ouverte le 15 et portée jusqu'aux faubourgs, où plusieurs couvents avaient été transformés en forteresses. Le 25, commença le bombardement de la ville. Les sorties de la garnison, forte de 7,000 hommes, furent plusieurs fois repoussées, mais l'artillerie de la place faisait un mal énorme aux assiégeants. Le bataillon neuchâtelois, avec plusieurs autres bataillons détachés, fut employé au service de tirailleurs contre l'ennemi, qui occupait les remparts et desservait les batteries avancées ; les hommes passèrent plusieurs jours dans des trous creusés en terre pour la circonstance.

L'incendie avait déjà dévoré plusieurs quartiers de la ville ; un

magasin à poudre avait sauté. Don André Herasti, gouverneur de Ciudad-Rodrigo, n'en refusait pas moins toute proposition de capitulation. Il fallut continuer les opérations du siége. Le 9 juillet, la brèche fut ouverte et les troupes marchaient à l'assaut, lorsque la ville se décida enfin, après vingt-cinq jours de tranchée ouverte, à se rendre à discrétion. Le bataillon de Neuchâtel revint à Burgos et, sous date du 28 septembre 1810, il fut incorporé à la division Claparède, chargée de veiller sur les derrières de l'armée du Portugal, et de protéger l'espace compris entre Alméida, Ciudad-Rodrigo, Salamanque et Astorga. Le 26 février 1811, près de Médina-del-Campo, il enleva à Mina un convoi de 150 mulets chargés de vin, de blé et d'autres provisions ; près de Bilbao, il s'empara d'un autre convoi de 300 mulets. Monsieur de Perrot fut décoré dans cette affaire. A Ledesma, le vicomte de Gorgier, à la tête d'une colonne de 300 fantassins et de 60 cavaliers, attaqua la bande de Don Julian, la chargea à la baïonnette et la mit dans une déroute complète. Cinq décorations de la Légion d'honneur pour les officiers, sous-officiers et soldats du bataillon furent la récompense de ce brillant combat, mentionné dans un rapport du 4 mars 1811 à Monsieur de Lespérut, gouverneur de la principauté. Le bataillon, toujours secondé par son artillerie, délogea Mina d'une forte position qu'il occupait avec plus de 600 hommes. Le 21 mars 1811, il livra un nouveau combat et mitrailla l'ennemi, qui se retira avec une grande perte d'hommes et de chevaux. De son côté, le capitaine Varnery attaqua l'ennemi à Bivisqua. Il y fut accueilli par une terrible fusillade de 500 hommes, embusqués dans les maisons et les enclos. La petite troupe neuchâteloise allait plier, lorsque son artillerie ouvrit un feu écrasant, rétablit le combat et lui permit d'enlever la position. Ce fut, il est vrai, au prix de pertes considérables. Outre les morts et les blessés, vingt soldats et le caporal Roy tombèrent aux mains de l'ennemi. Par une chance heureuse, ils ne furent point fusillés, mais expédiés en Angleterre.

Malgré ces succès, les soldats du bataillon de Neuchâtel subissaient le découragement commun. Les souffrances et les fatigues causées par des marches continuelles, la faim, le manque de

vêtements et de chaussures, la haine des habitants qui les forçait d'user de représailles et souvent de fusiller leurs prisonniers par ordre supérieur, le mauvais exemple des autres corps, le mécontentement des chefs et l'indifférence de la cause amenèrent bientôt l'indiscipline et la désertion dans leurs rangs, aussi l'effectif du bataillon était-il considérablement réduit vers le mois de mars 1811, époque où la jeune garde fut chargée de porter secours à l'armée du Portugal et de couvrir sa retraite.

Le corps d'armée de Drouet, comte d'Erlon, était déjà entré en novembre 1810 en Portugal avec les garnisons de Ciudad-Rodrigo et d'Abrantès. La division Gardanne avait fait sa jonction, le 26 décembre, avec l'armée du prince d'Essling. La division Claparède vint prendre position à Francoso pour tenir en échec le corps de Sylveira. Menacé vers la fin de mars 1811 par des corps nombreux, qui cherchaient à le couper, Claparède opéra sa retraite sur Guarda, où il fut rejoint par le bataillon de Neuchâtel. Le 29 mars, toute l'armée française dut mettre la Coa entre elle et l'armée coalisée. La gauche, composée du corps du général Reynier renforcé par une partie de la division Claparède, était à Sabugal. Le 3 avril, cette position fut attaquée par Wellington lui-même à la tête de forces très considérables. Une forte colonne brusqua le passage du pont et une seconde traversa la Coa à gué pour attaquer les flancs du corps de Reynier, pendant que des troupes légères menaçaient sa ligne de retraite. Heureusement ces dernières attaquèrent trop tôt, et un régiment portugais fut taillé en pièces avant d'être soutenu par l'attaque de front. Reynier, voyant que les efforts de l'ennemi cherchaient à l'envelopper entièrement et à l'acculer entre deux feux sur la Coa, fit passer son aile gauche en arrière et soutint ce combat inégal avec le plus vif acharnement. La cavalerie fit plusieurs charges brillantes; l'infanterie se dégagea à la baïonnette; enfin, après plusieurs heures d'une épouvantable mêlée, le général Reynier ne recevant aucun secours, opéra sa retraite en bon ordre sur Alfayah, laissant 1,400 hommes sur le champ de bataille. Les Neuchâtelois, commandés par le colonel de Bosset, avaient perdu 50 hommes. Le bataillon alla ensuite occuper le Nord de l'Estramadure, et le 17 novembre 1811, il livra seul un glorieux combat

aux Espagnols, campés dans la position formidable de Saint-Evaqui-del-Alto. Le capitaine Preud'homme y fut de nouveau blessé grièvement, 160 bœufs et 6,000 douros furent le butin de la journée.

Mais Napoléon commençait à concentrer une armée colossale vers le Nord de l'Europe. Le bataillon du prince Berthier devait se préparer à de nouvelles fatigues. Il fut rappelé d'Espagne dans les premiers jours de l'année 1812, et vint se refaire et se compléter au dépôt de Besançon. C'était le onzième bataillon suisse qui avait combattu en Espagne dans les armées de la France. Durant la même période, 6 régiments suisses, forts de 1,800 hommes chacun, étaient au service d'Espagne, et le régiment de Roll, fort de douze à quinze cents hommes, faisait partie de l'armée de Wellington. Nous constatons ainsi avec surprise et douleur que 22,000 Suisses, parmi lesquels il faut compter, il est vrai, des Allemands et des Autrichiens, prirent part à cette guerre néfaste et durent même souvent combattre les uns contre les autres.

CHAPITRE VI.

Les régiments suisses en France.

De 1808 à 1811, il n'était guère resté en France que les dépôts des 2e, 3e et 4e régiments, les cadres et les recrues, qui devaient constamment remplir les vides causés par les désastres d'Espagne et du Portugal.

Le major de Capol avait pris le commandement du 2e régiment pendant que le colonel de Castella était en Espagne et le colonel en second de Segesser en Portugal. Ce dernier reprit son commandement après la capitulation de Cintra, mais, le 15 novembre 1809, le bataillon qu'il avait ramené du Portugal, était réduit à 422 hommes et le 4e, qui n'avait point fait de campagne, en comptait 517. Tous deux étaient à Marseille ; plus tard, ils tinrent garnison à Mende et Avignon.

Il manquait 1,610 hommes à l'effectif du régiment; aussi 24 sous-officiers furent-ils envoyés en Suisse pour accélérer le recrutement. De retour d'Espagne, le colonel de Castella passa quelques mois à Paris, pour obtenir une meilleure exécution des clauses de la capitulation, car notre envoyé extraordinaire, le marquis de Maillardoz, grand admirateur de l'empereur, n'aurait jamais osé formuler une seule réclamation. Les compagnies d'artillerie n'étaient pas encore organisées; elles ne le furent pour ces trois régiments qu'en vertu du décret du 20 décembre 1811.

L'art. 9 prévoyait la formation d'un bataillon de la garde, composé d'une compagnie de grenadiers de chaque régiment. Cette clause ne fut jamais exécutée. Le bataillon neuchâtelois du prince Berthier jouit seul de la faveur d'être attaché au grand état-major de l'armée. La place de colonel-général des Suisses fut conférée au maréchal Lannes en 1809. Le 13 juillet 1810, il fut remplacé dans ces hautes fonctions par le maréchal Berthier, duc de Wagram.

En vertu de la capitulation, les troupes suisses conservaient la libre administration de leur religion et de leur justice. La Diète helvétique, après avoir entendu les observations des conseils d'administration des quatre régiments, adopta, le 25 juin 1807, un règlement sur la formation et la compétence des tribunaux militaires pour les troupes suisses au service de France. Le code pénal militaire fut adopté en Diète, le 21 juin 1809, et il fut promulgué en même temps que le décret du même mois contre les déserteurs. L'art. 21 permettait aux jeunes Suisses de se présenter à l'école polytechnique. L'admission fut accordée : en 1803, à Pierre Marguet, de Vaud; en 1804, à Antoine Weingartner, de Lucerne et à Muret, de Vaud; en 1807, à Marc Pichard; en 1812, à Paul Veyrassat; en 1813, à Frossard, de Saulgy et à Jean Mercanton. Comme on le voit, cette clause fut surtout favorable au canton de Vaud. — La capitulation prévoyait l'existence de deux généraux de brigade Suisses, mais pour que ces grades pussent être conférés à nos compatriotes, il ne fallait pas que les bataillons continuassent à être dispersés en Espagne, en Portugal, dans le royaume de Naples et sur toutes les côtes de France. Le colonel de Castella chercha donc à user de son influence à Paris pour que les bataillons suisses

combattissent désormais par régiment et leurs régiments par brigade. Il aurait même désiré obtenir une division suisse, commandée par un général de cette nation. S'il ne réussit pas entièrement dans ses démarches, nous verrons cependant qu'elles furent en partie couronnées de succès dans les campagnes de 1812 et de 1813.

Bien que les Suisses eussent fort à se plaindre de la manière dont s'exécutait la capitulation à leur égard, l'empereur se montrait de plus en plus exigeant pour le recrutement, et sa correspondance est de nature à nous convaincre que, de 1804 à 1809, après la campagne de Wagram surtout, il songeait sérieusement à l'annexion de notre pays. L'historien Daguet, qui a pu consulter la correspondance des hommes les plus influents de cette époque, nous rappelle qu'en avril 1804 une pétition demandant l'annexion pure et simple de la Suisse à la France fut déjà présentée au Premier Consul par l'entremise de Murat. Dolder, ancien colonel de hussards helvétiques et Henri Jomini, de Payerne, devenu plus tard général au service de Russie, étaient les principaux signataires de cette pièce, présentée par l'ancien général helvétique, Pierre Vonderweid, qui refusa toutefois de la signer.

Après la victoire d'Austerlitz, Napoléon reçut assez froidement la députation suisse qui vint à Paris, le 2 décembre 1804, pour assister à son sacre. En 1805, il se montra encore plus mécontent de la Diète, qui avait, contre son vœu, confié au général de Watteville le commandement des troupes destinées à défendre notre neutralité ; en 1806, l'annexion de Neuchâtel le rapprocha de la Suisse ; il se montra fort irrité de la conduite de quelques négociants suisses, qui avaient jeté dans ce petit pays pour six millions de marchandises anglaises. C'était un moment très critique pour notre patrie. L'empereur hésitait encore ; il eut une entrevue avec notre célèbre historien Jean de Muller, qui lui fit craindre de trouver en Suisse une nouvelle Vendée, et il parut renoncer à ses projets.

La capitulation lui fournissait d'ailleurs d'excellents soldats et à meilleur compte que l'annexion ne l'aurait fait. Cependant, nos régiments, décimés par la guerre, n'étaient point au complet. A plusieurs reprises l'ambassadeur de France parla de conscription

et les invitations devinrent de plus en plus impérieuses. La Diète prit des mesures ; elle rappela aux cantons son règlement du 8 juillet 1806 sur le recrutement ; elle supplia ; elle menaça ; elle fit des reproches aux colonels, qui, à leur tour, se plaignirent du mauvais vouloir de certains cantons.

Enfin les gouvernements cantonaux publièrent une série d'ordonnances, augmentant les primes des soldats recrutés, et décrétant l'engagement forcé de tous les hommes valides, qui répandaient des nouvelles fausses ou alarmantes, qui prenaient part à des rixes dans les auberges, qui se livraient à la mendicité ou au libertinage. La servilité des gouvernements suisses de cette époque n'est que trop expliquée, sinon légitimée, par l'ambition et la puissance sans bornes de Napoléon. Celui-ci voulut bien reconnaître l'indépendance et la neutralité de la Suisse au traité de Vienne du 14 octobre 1809 ; mais plus tard l'annexion du Valais, l'occupation du Tessin par les troupes françaises, le discours imprudent du député Sidler, de Zoug, à la Diète de Soleure, provoquèrent ces paroles hautaines de Napoléon aux députés suisses, qui étaient venus le féliciter sur la naissance du Roi de Rome : « On me jette le gant. » J'enverrai 50,000 hommes. J'ai écrasé les Russes, je viendrai » bien à bout de la Suisse. Un beau jour, à minuit, je signe la » réunion de votre pays à la France. »

Ces paroles eurent un immense retentissement. Plusieurs officiers supérieurs, au service de France, écrivirent au landamann de la Suisse, pour offrir leurs services à leur patrie en cas de danger. Mais la réflexion amena cette fois encore Napoléon à des idées plus saines. Il se borna à poser à la Suisse les conditions d'indépendance suivantes :

1° Ne pas insulter l'empereur et son gouvernement dans les conseils et dans la presse ;

2° Prohiber tout autre service étranger que celui de la France et rappeler immédiatement tous les Suisses au service de l'Angleterre ;

3° Apporter plus de zèle au recrutement des quatre régiments suisses et les compléter au plus tôt ;

4° Enfin procéder au renouvellement de la capitulation de 1803 pour 25 ans.

La Suisse se hâta de souscrire à ces injonctions. La capitulation qui sauva définitivenent l'indépendance de la Confédération suisse fut signée le 8 mars 1812. Elle était à peu près identique à celle de 1803. Toutefois elle réduisait l'effectif de chaque régiment à 3 bataillons de 1,000 hommes, ce qui donnait un total de 12,000 hommes au lieu de 16,000. Chaque année la Suisse devait fournir 2,000 recrues et 1,000 de plus en cas de guerre en Italie ou en Allemagne. La prime était de 130 francs par homme pour un engagement de quatre ans. La Suisse s'engageait à remplacer à ses frais les déserteurs, à mesure qu'ils lui seraient indiqués, moyennant qu'ils n'eussent pas plus de deux années de service. Enfin, elle prenait l'engagement de n'avoir aucun régiment au service d'une autre puissance, de rappeler tous les Suisses qui servaient à l'étranger, et de faire usage, pour les déterminer à rentrer dans leur pays, de tous les moyens de persuasion et d'autorité qui étaient en son pouvoir.

La Suisse fut heureuse de sauver son existence à ces conditions. Au lieu de 24,000 hommes qu'il s'agissait de lui demander en 1810, elle n'en fournissait plus que 12,000. Elle se hâta de faire appel aux Suisses à l'étranger et les menaça de la perte de leurs droits de nationalité, s'ils n'écoutaient pas la voix de la patrie. Le colonel de Watteville donna le premier l'exemple de l'obéissance, et les régiments suisses au service d'Angleterre furent expédiés au Canada.

Cet aperçu général des relations politiques de la Suisse et de la France nous a éloignés pour un moment des côtes de France où nous retrouvons les 3ᵉ et 4ᵉ régiments suisses. Le 4ᵉ régiment avait envoyé un bataillon (Felber) en Portugal, un autre (Christen) à Baylen, où il fut fait prisonnier ; un troisième (d'Ernst) dans le Nord de l'Espagne. Le bataillon Ott tint garnison à Belle-Isle-en-Mer, du 6 décembre 1808 au 21 octobre 1809. Les troupes, excitées par quelques sous-officiers, voulaient ramener à Quiberon le vaisseau qui les transportait dans cette garnison maritime. Le tumulte fut apaisé par le sangfroid et l'énergique intervention de l'adjudant-major Schaller. Ce bataillon fut renforcé d'abord par deux compagnies du bataillon Felber, qui débarquèrent trop tard après la

capitulation de Cintra pour être réexpédiées en Espagne ; puis par Imthurm et ses compagnons échappés des pontons de Cadix. Il comptait 4 compagnies à 150 hommes. Par contre, le 4ᵉ bataillon (Gœldlin) partit en février 1810 pour l'Espagne. Sous date du 21 avril 1809, le colonel Perrier avait demandé sa démission. Agé de 63 ans, ayant cinquante années de service et cinq campagnes, il méritait sa retraite avec le grade de général de brigade. Elle lui fut accordée purement et simplement. Le major de Sartory prit le commandement provisoire du régiment, car le colonel en second Freuler était toujours prisonnier de guerre.

En août 1810, Charles d'Affry reçut, à Rennes, le commandement du 4ᵉ régiment.

Le comte Charles d'Affry, né à Fribourg, le 7 avril 1772, entra en 1786 comme cadet aux gardes suisses. Il était 1ᵉʳ sous-lieutenant en 1791 et passa au service d'Autriche dans le régiment hongrois de l'archiduc Antoine. En 1797, il revint en Suisse et servit comme capitaine et, en 1804, comme chef de bataillon dans nos milices. Le 23 septembre 1806, il fut nommé chef du 1ᵉʳ bataillon du 3ᵉ régiment suisse, et le 29 juin 1810, colonel du 4ᵉ régiment. Il fit les campagnes de 1808 en Espagne, de 1812 en Russie, de 1813 en Allemagne. En 1815, il fut élu colonel divisionnaire de la Confédération suisse, et prit part au siége de Huningue. En 1816, il fut nommé colonel des troupes suisses provisoires, et le 16 mai, colonel du 8ᵉ régiment (2ᵉ suisse de la garde royale) avec le grade de maréchal de camp. Il mourut à Fribourg, le 9 août 1818. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 18 novembre 1812, officier de la Légion d'honneur en 1814, commandeur de la Légion d'honneur en 1815, chevalier de Saint-Louis en 1816, porteur de la médaille de la Fidélité helvétique, le 12 octobre 1815 ; enfin chevalier de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche en 1816.

En mai 1811, l'état-major de son régiment se trouvait à Rennes; un bataillon (Gœldlin) en Espagne ; les trois autres, forts ensemble de 1,600 hommes et concentrés à Rennes, furent expédiés à Cherbourg. Le 20 juillet 1811, un détachement eut affaire à Saint-Jean-le-Thomas contre deux bâtiments anglais échoués à Carolle.

Nous ne parlons que pour mémoire de la ridicule tentative de livrer Belle-Isle-en-Mer aux Anglais, car les historiens de l'époque lui donnèrent une importance exagérée. Samuel Lauper, d'Argovie, lieutenant au 4ᵉ régiment, avait fait, à Besançon, la connaissance

d'un capitaine de frégate anglais, Cunlisse Owen, prisonnier de guerre. Owen lui prêta de l'argent pour payer ses dettes; en échange, Lauper lui avait promis de recruter, lorsqu'il serait à Rennes, des partisans parmi les officiers et soldats de son régiment pour lui livrer Belle-Isle-en-Mer. Jamais Lauper n'avait songé sérieusement à exécuter ses promesses et, l'eût-il voulu, qu'il ne l'aurait pas pu. Mais Owen ne l'entendait pas ainsi. Se voyant joué par Lauper, qui ne lui rendait pas non plus son argent, il publia leur correspondance. Lauper fut accusé de haute trahison et livré au ministre de la police; en 1815 seulement, il fut élargi de sa dure captivité.

Le 3e régiment avait perdu son 1er bataillon avec son colonel à Baylen; le bataillon de Graffenried était en Espagne avec le colonel en second Thomasset. Les bataillons Bucher et d'Orelli étaient restés sur les côtes de Flandre, constamment menacées par les Anglais. Le régiment était commandé par le major Weber, de Bretiège, excellent officier et frère de Jean Weber, inspecteur-général des milices bernoises, en octobre 1798, et général des troupes helvétiques, tué glorieusement au combat de Frauenfeld.

Le 17 mars 1808, le régiment dut expédier toutes ses troupes disponibles à Blankenberghe. Elles formèrent un bataillon provisoire de 437 hommes, qui rentra à Lille le 14 décembre 1808, ayant perdu par les fièvres plus de 100 hommes. Le 9 janvier 1809, les compagnies du centre de ce même bataillon partirent pour Dunkerque. Les grenadiers et les voltigeurs les rejoignirent le 16: l'effectif était de 923 hommes. En mai 1809, ce bataillon dut se porter subitement à l'île de Cadzand, d'où l'on signalait une flotte anglaise. Le 12 juillet, 200 hommes furent détachés à Gravelines; ils escortèrent à Bruges un parc d'artillerie et furent expédiés à l'armée du Nord, où le reste du bataillon les rejoignit en poste.

C'était le moment où l'Angleterre avait promis à l'Autriche une diversion formidable en débarquant une armée de 45,000 hommes aux bouches de l'Escaut. Le bataillon Bucher fut incorporé dans la 21e demi-brigade provisoire destinée à opérer sur les rives de ce fleuve, aux îles de Terneuse, de Beveland, de Walcheren et de Cadzand. Le bataillon tint successivement garnison à Breda et

à Bois-le-Duc et, depuis la dissolution de l'armée, il fut cantonné dans l'île de Walcheren. Il reçut les éloges de tous ses généraux pour sa bonne conduite durant la campagne. Les capitaines Gessner et Chapuis furent décorés.

Le 4e bataillon était resté au dépôt pour recevoir et exercer les recrues. Ses grenadiers formèrent, à Lille, la garde du maréchal Moncey, duc de Conegliano. Le 21 août 1809, ils le suivirent lorsqu'il prit le commandement de l'armée de la *tête de Flandre* et rentrèrent le 27 septembre. Le même bataillon avait fourni un détachement de 60 hommes à l'armée d'Espagne, où il entra avec le bataillon Gœldlin. Le 3 juillet 1810, le 4e bataillon se rendit à Bruges et fit avec le 3e bataillon le service des îles de Cadzand et de Zélande. Le colonel Thomasset, de retour d'Espagne, en prit le commandement à Berg-op-Zoom, le 25 avril 1811. Au 1er octobre 1811, le 3e régiment qui avait recruté jusque-là 6,146 hommes, n'en avait plus que 3,090, dont 1,221 dans la 17e division militaire, 629 au dépôt, 70 en Espagne, 127 en route et 1,043 prisonniers.

Le colonel de May, dont un frère était colonel de l'ex-régiment de Watteville au service d'Angleterre, parvint à obtenir son échange à condition de ne point servir contre l'Angleterre et ses alliés. Il resta donc à Lille, où il eut, le 14 octobre 1812, le plaisir de revoir son adjudant-major Charles Vonderweid, fait prisonnier comme lui à Baylen et consigné à Selkirck en Ecosse, d'où il avait pu s'échapper, le 22 août, sur un navire danois. Il rentrait après de longues souffrances au régiment, mais il ne tarda pas à prendre sa retraite.

Nous sommes arrivés au moment où tous les corps suisses au service de France vont faire partie de la grande armée destinée à agir contre la Russie.

Les quatre régiments devaient d'abord faire partie du corps d'armée de Davoust; dans ce cas, ils seraient allés jusqu'à Moscou. Mais cet ordre fut suspendu; ils furent réservés pour le deuxième corps d'armée et l'on procéda dans ce but à leur réorganisation et à leur concentration. Cette réorganisation était la même que venait de subir l'infanterie française. Il n'y avait plus par régiment qu'un colonel, un major, deux adjudants-majors, trois chefs de bataillon,

un capitaine d'habillement et un porte-aigle, remplaçant les porte-drapeau. Les bataillons avaient 6 compagnies dont 4 du centre; chaque compagnie comptait 120 hommes. Le total du régiment était réduit de 4,000 à 2,623 hommes, plus le bataillon de dépôt; un grand nombre d'officiers prirent ou reçurent leur retraite. L'uniforme subit aussi quelques transformations. Les officiers remplacèrent l'épée par le sabre monté en jaune, les épaulettes en argent par des épaulettes en or. Le commandement se fit en français dans toute l'armée.

Le 2e régiment reçut, en novembre 1811, l'ordre de départ pour Paris. Il comptait alors 2 compagnies du 1er bataillon, soit 127 hommes à Valladolid; 3 compagnies du 3e bataillon, soit 156 hommes à Barcelone (Mont-Jouy); le 2e bataillon réorganisé, soit 922 hommes à Marseille et le 4e bataillon réorganisé, soit 900 hommes à Marseille. Total 2,105 hommes.

La compagnie d'artillerie fut formée sous les ordres du capitaine Deriaz et les lieutenants François de Chollet, Hirzel et Zeltner. Chollet prit le commandement effectif de la compagnie en passant au grade de capitaine.

Les chefs de bataillon étaient de Flue, Nicolas Vonderweid, de Seedorf, et Henri de Villars, ces deux de Fribourg; le porte-aigle, Schrœtter; les capitaines de récente formation, Thievent, Zimmerli, de Watteville, Laurent de Villars, Joseph Muller, Antoine de Gottrau, Charles de Belmont, Charles Engelhard, de Salis-Samade, Jacques Pestalozzi, de Capol et Bohrer. Parmi les nouveaux lieutenants, nous trouvons Claude Monney dans une compagnie de grenadiers, Henri Gerber, Joseph Chollet, Pierre Albiez, Joseph Criblet, Hubert de Boccard, Pierre Sainte-Foy.

Le 25 novembre 1811, le régiment était à Lyon, le 6 décembre au matin à Paris, et le lendemain, il fut passé en revue par l'empereur avec la garde impériale et deux régiments croates. Le 12 juillet 1812, son dépôt fut transféré de Marseille à Lauterbourg en Alsace.

Le 3e régiment, que nous avons laissé à Lille avec 1,980 hommes, dut se tenir prêt à prendre la route de Nimègue. Il ne vint donc pas à Paris et son dépôt, qui devait d'abord être transféré à Colmar,

resta à Lille. Thomasset reçut le commandement effectif du régiment en campagne. Les chefs des bataillons de guerre furent Graffenried, Weltner, de Soleure, et Peyer-Imhof. Stoffel passa à l'état-major général de la grande armée comme chef de bataillon; nous trouvons en outre comme adjudants-majors, Guyot, Sutter et Heusler; quartiers-maîtres, Bluntschli, Durheim et Gysi; grand-juge, Fischer; porte-aigle, Birchler; nouveaux capitaines, Imthurm, Thormann, Joachim Forrer, Künzli, Greber, Pfluger, Frey et Meyer.

La compagnie d'artillerie ne fut organisée que le 2 février 1812 à Nimègue. Elle eut pour officiers les lieutenants de Sonnaz et Desjardins, ancien sous-officier.

Le 4e régiment, transféré à Cherbourg, avait laissé le bataillon Gœldlin (680 hommes) en Espagne. Les trois autres bataillons, après défalcation des prisonniers de guerre, comptaient 1,597 combattants. C'était peu sur 6,072 hommes recrutés depuis la formation du régiment.

Les principaux avancements furent les suivants: chefs de bataillon: Joseph de Maillardoz, Imthurm et Bleuler. Capitaines-adjudants-majors: de Schaller, Hagmann et Christen; nouveaux capitaines: de Meiss, Kunkler, Nüscheler, Schmid, Bucher, Delome et Sigrist. Lieutenants: Nicolas de Muller et Nicolas de Buman, de Fribourg, Georges Demierre, Laurent Gerbex et Nicolas Bullet, d'Estavayer, Michel Brasey, de Font.

La compagnie d'artillerie organisée à Rennes, le 1er janvier 1812, fut confiée au capitaine de Lerber et aux lieutenants de Muller-Friedberg et Grob.

En décembre 1811, le régiment se mit en marche pour Paris et le 12 janvier 1812, il fut, ainsi que le 2e régiment, passé en revue par l'empereur. C'était à la veille de leur départ pour la Grande Armée. Le 15 avril suivant, le dépôt du 4e régiment fut transféré à Nancy.

Le 1er régiment avait quitté Plaisance le jour de Noël 1811, laissant dans cette ville son 3e bataillon (Dufresne), fort de 700 hommes. Les deux bataillons de guerre (Scheuchzer et Dulliker), forts de 1,923 hommes, traversèrent Milan, le Simplon, St-Maurice, Besançon, Belfort, Colmar et Strasbourg, où fut transféré le dépôt du régiment.

CHAPITRE VII.

Campagne de Russie.

SECTION I. Passage du Niémen.

La paix de Tilsit avait été un leurre pour la Russie. Le partage de l'empire du monde avec Napoléon Ier était impossible et d'ailleurs les Turcs opposaient aux armées russes une résistance à laquelle ils étaient loin de s'attendre. L'empereur Alexandre était donc hautement désillusionné et ses relations avec la France devenaient de plus en plus tendues. L'annexion de la Hollande, de Rome, des villes hanséatiques, du Valais, du duché d'Oldenbourg à l'Empire français, sans entente préalable avec les autres puissances, froissait ses sentiments de souverain. Le duc d'Oldenbourg était son parent et Alexandre protesta en sa faveur, mais sans succès. Le blocus continental pesait lourdement sur le commerce russe et, par ukase du 31 décembre 1810, l'empereur eut le courage de prohiber la plupart des productions françaises et d'ouvrir ses ports aux Anglais. Enfin, les armements considérables des Français en Prusse et en Allemagne furent considérés comme une provocation. Les Russes armèrent de leur côté et la guerre devint imminente.

Aucune des deux puissances ne se pressait de la déclarer ouvertement ; elles la redoutaient au contraire et prolongeaient les négociations pour se préparer à cette lutte gigantesque. Napoléon utilisa les premiers mois de l'année 1812 pour diriger aussi secrètemnt que possible ses armées vers la Prusse, le Grand-Duché de Varsovie et la Confédération du Rhin. Il conclut, le 24 février 1812, une alliance offensive avec la Prusse, à laquelle il dictait les conditions les plus onéreuses. Le 14 mars suivant, l'Autriche lui promettait le concours d'un corps auxiliaire de 30,000 hommes. La Russie répondait à ces alliances menaçantes par son traité de paix du 24 mars 1812 avec Bernadotte, roi de Suède, et par le traité de Bucharest du 28 mai avec le sultan Mahmoud.

ɪrganisa trois armées considérables pour la défense de son
e. L'armée de l'Ouest, sous les ordres de Barclay de Tolly,
nait les corps de Wittgenstein, de Bagowouth, de Touczkoff,
uvaloff, de Lauvrow et de Doctoroff, avec 126,000 hommes
erie, trois corps de cavalerie, dont 16,000 hommes de
régulières et 10,000 Cosaques ou Baskirs. La seconde
le l'Ouest, sous les ordres du prince Bagration, était com-
es divisions Rauvosky, Barasdin, Gortschakoff, avec 40,000
s d'infanterie, trois corps de cavalerie de 13,800 chevaux
0 Cosaques, Tartares ou Baskirs. L'armée de réserve, sous
res de Tormasoff, comptait 32,000 hommes d'infanterie,
avaliers et 8,000 Cosaques. Il faut ajouter à ces trois armées
lles la garnison de Riga et le corps d'observation de Hertel,
portait le total des forces russes mobilisées à 238,000
s d'infanterie, 90,000 cavaliers et 1,200 bouches à feu. Le
ilitaire avait songé à envahir la Prusse et la Pologne avant
ure des hostilités, mais Napoléon occupait déjà ces pro-
vec des forces imposantes. Douze corps d'armée et la garde
inaient de toutes les parties de l'Europe vers le Niémen.
emier corps, confié à Davoust, comptait 83,100 hommes
erie, 11,500 chevaux et 144 canons. Appuyé sur Dantzick,
prêt à entrer en campagne. Le 2ᵉ corps, sous les ordres
ot, comptait 44,100 hommes d'infanterie, 6,200 chevaux et
ns. Le 3ᵉ corps, confié à Ney, comptait 43,800 hommes
erie, 8,700 chevaux et 71 canons. Le 4ᵉ corps arrivait d'Italie,
ommandement du prince Eugène ; il avait 46,200 hommes
erie, 7,700 chevaux et 92 canons. Le 5ᵉ corps polonais ayant
le prince Poniatowsky, comptait 37,800 hommes d'infan-
300 chevaux et 49 canons. Le 6ᵉ corps, Gouvion Saint-Cyr,
rmée bavaroise, comptait 26,400 hommes d'infanterie,
evaux et 58 canons. Le 7ᵉ corps, Reynier, avec les Saxons,
t 18,900 hommes d'infanterie, 5,500 chevaux et 56 canons.
rps, Junot, avec les Westphaliens, comptait 18,700 hommes
erie, 4,300 chevaux et 32 canons. Le 9ᵉ corps, Victor, avec
ision française, une division polonaise et une division alle-
comptait 32,500 hommes d'infanterie, 3,600 chevaux et

42 canons. Le 10e corps, prussien, français et polonais, sous les ordres de Macdonald, comptait 31,400 hommes d'infanterie, 5,300 chevaux et 24 canons. Le 11e corps, d'Augereau, restait en Allemagne comme réserve, avec 55,100 hommes d'infanterie, 2,500 chevaux et 60 canons. Le 12e corps, autrichien, commandé par le prince Schwarzenberg, avait 30,000 hommes d'infanterie, 6,000 chevaux et 60 canons. Enfin la garde impériale avait 51,300 hommes d'infanterie, 16,500 chevaux et 106 canons. Venaient ensuite le grand parc d'artillerie avec 226 bouches à feu ; les corps de cavalerie de réserve de Nansouty, Montbrun, Grouchy et Latour-Maubourg, sous les ordres du roi Murat, avec 45,000 chevaux, l'état-major, les dépôts, etc. C'était une armée formidable de 614,000 hommes d'infanterie, 152,650 chevaux et 1,266 bouches à feu, qui s'acheminait vers le Nord.

Le bataillon de Neuchâtel quitta Besançon au mois d'avril, avec un effectif de 1,027 hommes et il arriva à Dresde en même temps que le prince Berthier. Il fit partie de la garde de l'état-major général avec le 28e de chasseurs à cheval et 3 bataillons allemands de Bade, de Hesse et de Saxe. Le 12 juin, il arriva à Posen, n'ayant déjà plus que 19 officiers et 609 hommes d'infanterie ; 3 officiers et 76 hommes d'artillerie et 74 chevaux. Les autres troupes suisses étaient destinées au corps d'Oudinot, duc de Reggio.

Le 1er régiment partit de Strasbourg le 1er mars avec les deux bataillons Scheuchzer et Dulliker, forts de 2,103 hommes, sous le commandement du colonel Raguettly. Il fut dirigé sur Baden-Baden, Heilbronn, Wurzbourg, Cobourg, Erfurt et Magdebourg, où il arriva le 25 mars. Il devait y rencontrer les trois autres régiments suisses, avec lesquels il n'avait jamais été en contact depuis leur formation.

Le 2e régiment quitta Paris, le 13 janvier, avec les bataillons Vonderweid, de Seedorf, de Flue et Füssli, forts de 1,822 hommes, sous le commandement du colonel de Castella. Il se rendit à Senlis, Cambray, Mons, Bruxelles, Liège, où il fit un assez long séjour, puis à Aix-la-Chapelle, Düsseldorf, Elberfeld, Minden, Hanovre et Magdebourg, où il arriva le 15 mars.

Le 3e régiment, qui stationnait à Nimègue, quitta cette ville, le

1er mars 1812, avec les bataillons Peyer-Imhof, Weltner et de Graffenried, forts de 1,743 hommes, sous les ordres du colonel en second Thomasset. Il passa le Rhin à Wesel, se rendit à Munster, Hanovre, Brunswick et arriva à Magdebourg le 24 mars.

Enfin le 4e régiment quitta Paris, le 20 janvier, avec les bataillons Bleuler, de Maillardoz et Imthurm, forts de 1,597 hommes, sous le commandement du colonel d'Affry. Il suivit à peu près le même itinéraire que le 2e régiment: Bruxelles, Düsseldorf, Hanovre et Magdebourg, où il arriva, le 20 mars, par un froid très rigoureux. Il y trouva concentrées toutes les troupes de la division Belliard, comprenant les 4 régiments suisses, le 113e de ligne (ancien régiment hollandais), commandé par le colonel Avisard, et le 3e Croate, commandé par le colonel Fleury.

Les troupes de la division furent passées en revue le 24 mars, et les régiments suisses reçurent les éloges des généraux Belliard, Amey, Candras et Coutard, pour leur excellente tenue, leur discipline et leur précision dans les manœuvres. Malheureusement leur effectif total n'était que de 7,265 hommes, qui devait être, il est vrai, renforcé par de nouvelles troupes tirées des dépôts.

Le bataillon valaisan, incorporé dans le 11e régiment d'infanterie légère, était également destiné au corps d'Oudinot. Les 3 bataillons de guerre de ce régiment furent dirigés de Wesel sur Brandenbourg, sous le commandement du colonel Casabianca et incorporés à la 1re brigade (Raymond-Viviés) de la division Verdier.

Le maréchal Oudinot devait organiser son corps d'armée en Poméranie. Il était composé des divisions *Legrand* comprenant les brigades : Albert (26e léger) ; Moreau (56e de ligne) ; Maison (19e et 128e de ligne, 3e portugais). Division *Verdier*, comprenant les brigades Raymond-Viviés (11e léger, 2e de ligne) et Néraud (37e et 124e de ligne). Division *Belliard*, plus tard *Merle*, composée de la 1re brigade Amey (3e Croate, 4e Suisse) ; de la 2e brigade Candras (1er et 2e Suisses) ; de la 3e brigade Coutard (128e de ligne et 3e Suisse) ; enfin des brigades de cavalerie légère Castex et Corbineau et des divisions de cuirassiers Doumerc et Berthez de Saint-Hilaire. Les mois d'avril et de mai furent employés à concentrer ces différents corps, à les approvisionner et à les familiariser avec leurs nouveaux chefs.

Nos régiments furents d'abord cantonnés à Brandenbourg et ses environs. Les corps ne devaient pas traverser Berlin par égard pour le roi de Prusse, mais les hommes isolés purent visiter cette capitale et y prendre leurs effets de campement. Vers le 16 avril, la division s'achemina par Oranienbourg, où le 4e régiment suisse défila devant le roi Frédéric III de Prusse, Prenzlow, Stettin, où l'on séjourna fort peu de temps, Stargard, Neu-Stettin, Konitz, Junkershoff et Mewe sur la Vistule. Toutes les haltes étaient consacrées aux manœuvres et l'artillerie de nos régiments fit des progrès remarquables, sous les officiers distingués et dévoués qui la commandaient.

Le maréchal Oudinot prit, dès cette époque, possession de son commandement. Le 22 mai, il passa les troupes en revue dans les plaines de Mewe et les fit manœuvrer sous ses yeux. C'était un corps magnifique et il en témoigna toute sa satisfaction aux soldats. Ceux-ci ignoraient encore complétement leur future destination; mais ils étaient glorieux de faire partie de la Grande Armée et l'arrivée de l'empereur à Varsovie ne devait pas tarder à les éclairer sur l'avenir qui les attendait. La guerre était déclarée à la Russie et les divisions, ralliant sur leur route deux régiments prussiens, destinés au corps de Macdonald, se mirent en mouvement par Marienwerder, Kreuzbourg, Preussisch-Mark, Preussisch-Holland et Braunsberg. C'était un pays pauvre et dans lequel les troupes durent faire d'énormes réquisitions de chevaux, de bêtes à cornes, de grains, de riz et de légumes. Chaque homme reçut pour 8 jours de vivres avec 80 cartouches. Un certain nombre d'Allemands, incorporés frauduleusement dans les régiments suisses, profitèrent de ces réquisitions pour déserter, et l'effectif déjà si insuffisant des bataillons fut encore diminué. On annonçait l'arrivée de l'empereur pour le 15 juin et le 3e régiment fut obligé de faire 27 lieues sans désemparer, pour arriver dans la nuit du 14 au 15 au camp de Peterswalda près de Wehlau; mais la revue n'eut lieu que le 18 juin à Insterbourg. L'empereur était sombre et préoccupé. Il fit des remarques désobligeantes sur l'effectif des bataillons, s'informa surtout de l'état des chaussures et daigna faire quelques promotions. Il nomma entre autres le colonel Raguettly chevalier de la Légion d'honneur.

D'Insterbourg, l'armée marcha sur Gumbinen, Stallupöhnen, Nogariski et Poniemen, où trois ponts furent jetés dans la nuit du 23 au 24 juin, par le général d'Eblé, sur le fleuve qui formait la frontière russe. Le 24, le temps était splendide. Napoléon, entouré de son état-major, dominait la plaine. Dès l'aube du jour, les colonnes françaises débouchaient en silence des vallons et de la forêt de Nogariski et s'acheminaient dans la direction des trois ponts. On les voyait serpenter en descendant la courte plaine qui les séparait du Niémen, et saluer Napoléon des cris enthousiastes de Vive l'empereur ! Le corps de Davoust passa le premier, puis celui d'Oudinot, suivi de sa magnifique cavalerie, puis celui de Ney, la garde, le grand parc d'artillerie, la cavalerie de réserve, l'état-major, en tout plus de 200,000 hommes, 25,000 chevaux et 600 bouches à feu. Le roi de Westphalie, avec 80,000 hommes, se dirigeait sur Grodno ; le vice-roi d'Italie, avec 75,000 hommes, sur Pilony; les Saxons et les Autrichiens à l'extrême droite ; les Prussiens à l'extrême gauche. Qui aurait osé douter du succès de cette gigantesque entreprise ?

Les Russes, ne se sentant pas de force à lutter contre leur redoutable adversaire, n'ayant d'ailleurs pu réunir encore leurs réserves et leur armée de Bessarabie, avaient adopté un plan qui devait les servir admirablement. Se replier dans l'intérieur de l'empire sans livrer de bataille, brûler les villages et détruire les magasins, affaiblir l'ennemi par de longues marches, couper ses convois et tâcher de gagner l'hiver ; telle fut la tactique dictée par la connaissance des lieux et un amour ardent de la patrie.

Au moment de l'entrée en campagne, quelques mutations avaient eu lieu dans le personnel de la 3e division du deuxième corps. Le général Belliard passa à l'état-major du roi de Naples. Il fut remplacé, le 12 juin, par le comte Merle, qui avait déjà apprécié la valeur des Suisses en Espagne. Celui-ci choisit le capitaine Gessner du 3e régiment pour son aide-de-camp. Le colonel Thomasset fut nommé adjudant-commandant du 9e corps (Victor) à Berlin, et Jonathan de Graffenried prit le commandement du 3e régiment. Le chef de bataillon Scheuchzer, trop âgé pour supporter les fatigues d'une semblable campagne fut envoyé au dépôt et il ne tarda

pas à prendre sa retraite. Le capitaine Zingg reçut le commandement de son bataillon. Le capitaine J. Hirzel obtint le commandement du petit dépôt, chargé de conserver les effets des officiers et de rallier les hommes en marche et les traînards. Il vint rejoindre les lieutenants Equey et Schnell, qui se rendaient directement de Marienbourg à Kowno sur le Niémen.

Les quatre compagnies du centre du bataillon de Graffenried du 3e régiment avaient été détachées sur les bords de la Vistule par ordre supérieur. Elles ne se trouvèrent donc pas au passage du Niémen. Les compagnies Frey et Forrer rejoignirent leur corps, le 18 juillet, près de Dunabourg ; les compagnies Schlegel et Varena, le 4 août et le 20 septembre à Polotzk. Les autres corps suivirent le mouvement en avant de la Grande Armée, à travers un pays sauvage, couvert de bois, coupé de petits lacs et de marais, où les habitations étaient fort clairsemées, et les populations serviles et peu hostiles aux envahisseurs. Le 29 juin, un orage effroyable vint arrêter la marche de l'armée, détremper le sol et rendre les routes impraticables. Une pluie diluvienne de trois jours avec un changement subit de température, joint à la mauvaise nourriture, devait nécessairement avoir une influence désastreuse sur la santé des troupes. Elles prirent le germe de dyssenteries, qui ne firent qu'empirer dans le cours de la campagne. Les chevaux, exposés à ces pluies froides et nourris de seigle vert périrent par milliers ; les bagages suivirent avec une extrême difficulté et avant d'avoir rencontré l'ennemi, l'armée souffrait déjà de la disette et des privations de tous genres.

Pendant que Napoléon poursuivait l'armée de Barclay sur Vilna et Glubokoë, le corps d'Oudinot fut détaché vers la gauche pour demeurer en contact avec le corps de Macdonald et tenir en échec la division de Wittgenstein. Celle-ci se repliait très habilement sur Keidany d'abord, puis sur la Dwina, où elle devait trouver le camp retranché de Drissa et former le noyau d'un corps d'armée indépendant, qui serait une menace perpétuelle pour le flanc gauche de l'armée française, tout en couvrant la route de Saint-Pétersbourg.

Le 2e corps passa donc la Villia près de Janowo. Le capitaine Besse, du 1er régiment suisse, se noya dans les eaux rapides de cette rivière.

Le 27, l'armée arriva à Chatouy. Ce mouvement obligea Wittgenstein à évacuer la Samogitie et le pays situé entre Kowno et la mer. Renforcé par deux régiments de la garde, Oudinot se porta sur Wilkomir et rencontra l'ennemi, le 28 juin, vis-à-vis de Develtovo. La canonnade s'engagea ; les Russes furent chassés de position en position, perdant 300 prisonniers et une centaine de tués et de blessés. La brigade Castex et le 11e d'infanterie légère, dans laquelle se trouvait le bataillon valaisan, furent surtout engagés et méritèrent les éloges du 4e bulletin de la Grande Armée. Wittgenstein, se sentant trop isolé et serré par les corps d'Oudinot, de Ney et de Macdonald, cherchait à se rapprocher de l'armée de Barclay. Il se replia sur Dunabourg et remonta la rive droite du fleuve, pendant qu'Oudinot remontait la rive gauche. Dans la nuit du 14 au 15 juillet, l'ennemi s'aperçut qu'une brigade de la division de cavalerie Sébastiani occupait Druya, sans être suffisamment gardée. Il se hâta de passer en force sur la rive droite du fleuve, sabra la brigade française et lui fit plusieurs centaines de prisonniers.

Les généraux français, rendus plus prudents par cette leçon, opérèrent une marche concentrique sur le fameux camp retranché de Drissa. Le 21 juillet, la division Merle fut saluée par une forte canonnade, qui menaçait surtout le parc de réserve et les équipages de l'armée.

Le commandant de Graffenried fut chargé de couvrir le convoi avec son régiment et il soutint le feu jusqu'au soir ; mais comme l'ennemi, malgré sa supériorité, ne faisait pas mine de traverser le fleuve, le régiment se hâta de rejoindre le corps d'armée, laissant comme arrière-garde les compagnies d'élite du 3e bataillon. Celles-ci étaient privées de leurs chefs ; le capitaine Donatz était resté à l'hôpital de Wilkomir et le capitaine de Tavel se trouvait en mission auprès du général de sa brigade. Le petit détachement suisse, sous les ordres du lieutenant Kunkler, bravement secondé par les lieutenants Fuchs et Amiet, prit position dans le voisinage du château de Léopolda, à gauche de la route.

Il ne tarda pas à être attaqué par l'ennemi, qui, s'étant aperçu de son isolement, se hâta de passer le fleuve en barque dans la nuit du 21 au 22 juillet, avec des forces considérables. Kunkler

attendit les Russes avec beaucoup de sang-froid. Il parvint à se dégager par un feu soutenu et trois vigoureuses charges à la baïonnette. Le tambour de grenadiers, Pernet, du canton de Fribourg, battait la charge sous une grêle de balles, ne cessant de marcher à la tête des deux compagnies avec une rare intrépidité, et encourageant ses camarades de la voix et de l'exemple. L'ennemi fut repoussé et il avait déjà repassé le fleuve, lorsque le général Coutard arriva au secours du détachement avec un régiment de sa brigade et deux pièces de canon. Le parc de réserve fut sauvé, mais le brave Kunkler, blessé, fut remplacé par le capitaine Forrer.

Sur ces entrefaites, le deuxième corps était arrivé en face du camp retranché de la Drissa et il s'attendait à une vigoureuse résistance de la part des Russes ; mais les opérations rapides de Napoléon sur la Dwina forcèrent Barclay à abandonner cette position. Dès lors, Oudinot fut chargé seul d'occuper la basse Dwina et de poursuivre Wittgenstein l'épée dans les reins. Il fit raser, par la division Merle, les ouvrages du camp de Drissa, dont les Russes avaient brûlé les immenses magasins, et entra à Polotzk le 26 juillet, laissant cette division à Disna, où elle passa le fleuve pour se porter sur Losowka et Siwoszina.

Les divisions Legrand et Verdier, ainsi que la cavalerie furent portées sur Sebej, pour attaquer Wittgenstein. Celui-ci, qui avait sous ses ordres les braves divisions Clausewitz et Diebitsch, venait de recevoir comme renfort la division du prince Jachwil de la garnison de Dunabourg et le corps de réserve du prince Repnin. Le 30 juillet, il était en position à Osweia et l'armée française à Kliastitza et à Oboiarszczina.

Le choc eut lieu à Jakoubowo ; il fut fort vif et tout à l'avantage des Russes, qui pouvaient déployer leur artillerie. Le 31, les Français, resserrés dans une gorge étroite, entrecoupée de bois et de collines, durent battre en retraite avec des pertes considérables. Le 1er août, le général Koulnieff passa la Drissa avec 12,000 hommes, mais il fut battu à son tour et paya de sa vie sa témérité. Ce succès inattendu exalta Casabianca. Il se précipita sur les traces des Russes avec ses bataillons corse, piémontais et valaisan, sans songer qu'il imitait la témérité de Koulnieff. Il fit ainsi quatre lieues

tête baissée et se trouva seul en présence de l'ennemi, auquel il fit 2,000 prisonniers. Déjà Verdier, forcé de s'engager pour soutenir son infanterie légère, compromettait sa division menacée sur la droite par le général Kozatschowski, lorsque Oudinot accourut, retira les siens du péril et parvint à les ramener derrière la Drissa. Toute son armée se replia tranquillement sur Polotsk, où elle entra le 2 août au matin.

Wittgenstein se retira, de son côté, jusqu'à Rasitz. La bataille de Jakoubowo avait coûté aux Français environ 5,000 hommes hors de combat, dont 2,000 prisonniers et une partie des bagages de la division Legrand.

La division Merle ne prit aucune part à ces trois journées. Le 3e bataillon du 3e régiment suisse (4 compagnies) formait la garnison de Disna, où l'on organisa un hôpital considérable. Les Russes se dirigèrent, le 2 août, sur cette ville et attaquèrent le convoi d'ambulance de l'armée, confié à la garde du capitaine Gantin du 4e régiment suisse. Cet officier distingué demanda du secours à Disna et le capitaine Forrer lui amena vers minuit les deux compagnies d'élite. Le convoi put se retirer ainsi sur Disna sans aucune perte. Le pont de la Dwina fut rompu, l'hôpital évacué et la petite troupe, bien que fort inquiétée par la cavalerie ennemie, rentra, le 3 août, à Polotsk où se trouvait concentré tout le deuxième corps d'armée.

SECTION II. Polotsk.

Pendant que ces événements se passaient sur la Dwina, les corps d'armée de Davoust, du prince Eugène, de Ney, de Junot, de Poniatowski, la cavalerie de Murat, le parc de réserve, la garde impériale tout entière, poursuivaient les corps de Barclay et de Bagration, qui reculaient toujours sur la route de Moscou.

Le 28 juillet, les Français entrèrent à Witepsk, après un sanglant combat près d'Ostrowno, où le bataillon de Neuchâtel eut l'occasion de se distinguer.

Le prince Berthier, qui considérait ce bataillon comme sa garde personnelle, le plaçait rarement en première ligne. « Je ne vois

» jamais les serins au feu, avait dit l'empereur à son chef d'état-
» major ; vous les ménagez. » Piqué au vif par cette remarque, le prince de Neuchâtel mit son bataillon au poste le plus meurtrier et un grand nombre de ses soldats restèrent sur la place. Le 25 août, ce bataillon entra à Smolensk, où il resta en garnison jusqu'au 15 octobre, quelques jours avant la retraite de Moscou. Le commandant de Bosset y mourut des suites de ses blessures et le vicomte de Gorgier lui succéda.

Napoléon avait eu un moment la pensée de terminer la campagne à Smolensk et de passer l'hiver dans de bons cantonnements avant de franchir les frontières de la vieille Russie. La fatalité l'entraîna encore jusqu'à Moscou, qui est à 93 lieues de Smolensk. La tactique de Barclay réussissait donc au-delà de toute espérance, mais elle exaspérait les malheureuses populations des provinces abandonnées à l'invasion et froissait l'armée russe dans son amour-propre. Cédant aux nombreuses instances de son entourage, le czar se résigna à remplacer le général Barclay, qui était étranger, par le vieux Kutusoff, ancien compagnon d'armes de Suwaroff.

Celui-ci se retrancha en travers de la route de Moscou et accepta, le 7 septembre, la formidable bataille de Borodino, où les Russes perdirent 60,000 hommes morts ou blessés ; les Français 30,000 hommes et 43 généraux. La victoire de Borodino, qui valut à Ney le titre de prince de la Moskowa, ouvrit les portes de Moscou à l'armée française. Napoléon, espérant toujours des propositions de paix de la part d'Alexandre, séjourna dans cette capitale du 24 septembre au 29 octobre suivant.

Nous n'avons point à parler de l'incendie de Moscou, de la retraite de l'armée française jusqu'à Smolensk et des nombreux combats qu'elle dut soutenir contre Kutusoff, puisqu'aucun corps suisse ne s'y trouvait.

Nous revenons au 2e corps d'armée posté sur la Dwina. — Polotsk était à cette époque une ville de 3,000 âmes, comptant 350 maisons presque toutes en bois. Le plus beau bâtiment était le collège des Jésuites, qui servit de quartier-général. Bâtie en amphithéâtre, sur la rive droite de la Dwina, à l'embouchure de la Polota, qui serpente dans un ravin profondément encaissé, la ville

était défendue de trois côtés par le fleuve et son affluent, et à l'est par une enceinte fortifiée. La forêt de Ganzelowo la domine vers le nord et le plateau assez élevé, formé par l'angle des deux rivières, se prêtait admirablement à l'établissement d'un camp retranché. La population slave de la contrée faisait partie de l'ancien royaume de Pologne. Elle était catholique avec un fort mélange de juifs, et ne tarda pas à établir d'assez bonnes relations avec l'armée française, dont elle fut forcée d'admirer la bonne discipline. Les troupes furent campées à 20 minutes de la ville, souffrant beaucoup de la chaleur des longues journées d'été, qui duraient à peu près jusqu'à minuit, et du manque d'approvisionnements. Elles étaient obligées de marauder au loin pour trouver des vivres et désiraient vivement marcher à l'ennemi. Napoléon, peu satisfait du résultat de la bataille de Jakoubowo, pressait de son côté le maréchal Oudinot d'opérer la jonction de son corps avec celui de Macdonald et de refouler les Russes sur la Baltique ; mais l'état de l'armée ne permettait aucune entreprise de ce genre.

De 44,000 hommes, son effectif était réduit à 21,000 hommes par les fatigues, les maladies, les marches et le feu. Napoléon, afin de renforcer le maréchal Oudinot, lui envoya, il est vrai, le 6e corps, sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr, moins toutefois sa cavalerie, qui fut incorporée à l'armée de Moscou ; mais les 26,000 Bavarois de ce corps étaient encore plus décimés que les soldats d'Oudinot. Sans avoir tiré un seul coup de fusil, ils étaient réduits à 13,000 hommes, et en arrivant, le 6 août, de Beszenkowiczy à Polotsk, ils étaient hors d'état d'agir. Toutefois, après quelques jours de repos, Oudinot, se trouvant à la tête de 33,000 combattants, voulut tenter lui-même une reconnaissance avec ses troupes légères, contre les Russes campés sur la Swoiana.

Le 11 août, la division Merle se trouvait en ligne, mais l'ennemi ne voulut point sortir de ses positions. Dans l'escarmouche de Remiki, le général Amey eut un cheval tué sous lui. Les lieutenants Dortu et Thomann du 1er régiment furent faits prisonniers. Oudinot, se sentant trop faible et craignant d'avoir sa retraite coupée par des forces supérieures, se replia sur Ganzelowo d'abord, puis il repassa la Polota, poursuivi de très près par toute l'armée de

Wittgenstein. Celle-ci attaqua vigoureusement, le 16 au soir, les positions devant Polotsk. Une division bavaroise et une division française les arrêtèrent au-delà de la Polota, pendant que la division Merle prenait position sur les remparts de la place.

Le lendemain 17, Oudinot, craignant de combattre avec la Dwina à dos, fit passer la rivière à une partie de son armée et défendit lui-même le passage de la Polota avec les Bavarois. Grièvement blessé d'un biscaïen à l'épaule, il céda le commandement de l'armée à Gouvion Saint-Cyr. Celui-ci, jugeant combien il serait dangereux de rester dans une espèce d'état de blocus, qui le priverait de toutes les ressources que le pays pouvait offrir, prit immédiatement des mesures habiles, afin de concentrer secrètement son armée, de repasser la Dwina et la Polota, et d'écraser l'ennemi sous des forces supérieures. La nuit du 17 au 18 devait permettre aux troupes harassées par 4 jours de marche et 3 jours de combat de se reposer. Le 18 au matin, la division de cavalerie Castex, avec les parcs et les bagages de l'armée, simula une retraite sur la route d'Oula et de Witebsk ; pendant ce temps, Saint-Cyr ramenait autour de Polotsk toutes ses autres troupes et son artillerie. Il les dissimula dans les ravins de la Polota, les Bavarois à droite, Legrand et Verdier au centre, une moitié de la division Merle à gauche avec la grosse cavalerie. L'autre moitié (le 1er et le 2e suisse) était en deçà de la Polota, pour garder les positions de l'armée contre les troupes ennemies, qui auraient pu franchir la Polota sur l'extrême droite. A 5 heures du matin, 60 bouches à feu donnèrent le signal de la bataille et bientôt deux cents pièces d'artillerie dominèrent le bruit de la fusillade. Les colonnes d'infanterie française attaquèrent vivement le centre et la gauche des Russes. Les divisions bavaroises Deroy et de Wrède débouchèrent à droite de Spas ; les divisions Legrand et Verdier à gauche ; la division Merle couvrait le front de la ville de Polotsk et une partie du revers.

Les Russes, surpris par cette attaque, reculèrent jusqu'à leur seconde ligne, abandonnant leurs canons et leurs blessés. On s'aborda à la baïonnette et la mêlée devint générale. Le vieux Deroy, l'honneur de l'armée bavaroise, fut tué à la tête de sa division ; Legrand enfonça tout ce qui lui était opposé ; Verdier, tué

dans la mêlée, fut remplacé par le général Maison qui, à la tête des régiments Casabianca et Wimpfen, fit des prodiges de valeur.

A droite, Merle attaqua le pont que les Russes avaient établi sur la Polota et les refoula jusqu'à Wlatow. Partout les masses russes étaient en retraite, lorsqu'un régiment de chevaliers-gardes, qui avait réussi à se glisser, à travers les marécages, entre les divisions Verdier et Merle, pénétra fort avant dans les lignes françaises, renversa, sans s'en douter, la voiture du général Saint-Cyr, qui était légèrement blessé, s'empara de quelques canons et culbuta tout ce qui se trouvait sur son passage.

Le général de Laurencé, chef d'état-major de l'armée, arriva en ce moment critique au galop, pour se mettre à la tête du 3ᵉ régiment suisse, qui gardait un des ponts de la Polota ; il le fit former en colonne serrée et le conduisit au feu sous les ordres du colonel Avisard, qui venait de remplacer le général Coutard, destiné au gouvernement de Breslau. Graffenried avait en un instant réuni ses postes dispersés; il arriva au pas de charge à travers les fuyards de la brigade Néraud, chassés, pressés par la cavalerie ennemie. Cette impétuosité, jointe au bon ordre dans les manœuvres, imposa à l'ennemi ; les soldats français se rallièrent à leurs drapeaux et reprirent leurs canons. Une charge brillante du 4ᵉ cuirassiers et de la brigade Berckeim acheva la déroute des Russes.

Les 1ᵉʳ et 2ᵉ régiments suisses, postés en réserve et exposés à la mitraille ennemie, furent forcés d'assister l'arme au bras à cet épisode, dans la crainte d'atteindre les troupes françaises, qui arrivèrent pêle-mêle avec les Russes sur leurs retranchements, mais par leur bonne contenance, ils contribuèrent à arrêter le flot des fuyards et méritèrent l'éloge du divisionnaire. Nos troupes suisses justifièrent ainsi le mot du général Saint-Cyr. On lui demandait, le 18 au matin, pourquoi il ne portait pas la division Merle en première ligne. « Je connais les Suisses, dit-il, un de leurs bataillons » était sous mes ordres à Castel-Franco ; les Français sont plus » impétueux à l'attaque, mais s'il s'agit d'une retraite, nous pou- » vons certainement compter sur le sang-froid et la bravoure des » Suisses. C'est pour cela qu'aujourd'hui encore je les place en » réserve. »

Le régiment d'Affry avait été envoyé, le 17 août, au-delà de la Dwina et il ne rentra que le 18 à Polotsk. La victoire du 18 août laissait entre les mains des Français 1,500 prisonniers, 14 pièces de canons et une grande quantité de bagages. Les Russes avaient perdu 3,000 hommes tués et 4,000 blessés, mais ils se retirèrent en bon ordre et les troupes harassées de fatigue ne purent les poursuivre. Les Français avaient eux-mêmes 5,000 hommes hors de combat. Le 19, un escadron du 20[e] chasseurs et les voltigeurs du 1[er] régiment suisse, sous les ordres du capitaine Rösselet, furent chargés de constater leur retraite jusqu'à La Chapelle, sur la route de Newel, à 2 lieues de Polotsk. Ils firent encore 200 prisonniers. Parmi les Suisses morts durant la journée du 18 août, nous trouvons : Jean Banhauser, Joseph Ludy, Gaspard Schmidt, Christian Meyer, Jean-Antoine Simon, Conrad Pfister, Valentin Bœsch, Adolphe Sigrist, Jean Wahlen et Jacques Rochat.

L'empereur éprouva une grande joie à la nouvelle de la brillante victoire de Polotsk. Il envoya au général Gouvion Saint-Cyr, qui le méritait depuis longtemps, le bâton de maréchal de France, et mit à sa disposition 120 décorations, auxquelles du reste les Suisses, tenus en réserve, n'eurent aucune part. Les Bavarois en eurent la moitié.

Les Russes s'étaient retirés à trois lieues dans la direction de Sebej, afin de se remettre et d'attendre des renforts. Durant deux mois, ils ne firent plus qu'une guerre de partisans, qui d'ailleurs leur était très favorable à cause de leur connaissance du pays et de la complicité des habitants. Les Français profitèrent de cette suspension des hostilités pour asseoir solidement leur camp retranché et construire des baraquements avec des mottes de terre, des planches, de la paille et du sable. Ces baraques étaient très confortables et permettaient au besoin de passer l'hiver en Lithuanie, selon le cours des événements.

Autant les journées de juillet avaient été insupportables par leur chaleur excessive et leur longue durée, autant les nuits d'automne devinrent froides et pernicieuses. Les troupes étaient encore en pantalon de toile et les vêtements de drap arrivèrent tardivement, mais la plus grande difficulté à surmonter était celle des

approvisionnements de l'armée. L'administration générale dut être dissoute, car elle s'était montrée fort inférieure à sa tâche. Les troupeaux de bœufs, les convois de vivres et les chariots de tout genre étaient restés en arrière ; le pays était ravagé par les maraudeurs aussi bien que par l'ennemi. Le soldat manquait de pain, de sel et de légumes. La viande seule était assez abondante. Le maréchal de Gouvion Saint-Cyr prit des mesures énergiques pour régulariser les réquisitions.

Les 2e et 6e corps réunis présentaient à peine, vers le 15 septembre, un effectif de 20 à 21,000 hommes, sur lesquels les Suisses comptaient encore 2,825 combattants et 1,200 hommes aux hôpitaux et aux ambulances. Maillardoz, chef de bataillon du 4e régiment, succomba à la dyssenterie. Les chefs de bataillon de Flue et Graffenried furent hors de combat. Les autres corps, les Bavarois surtout, furent réduits dans une proportion beaucoup plus forte encore que les Suisses. Saint-Cyr chargea chaque général de division du soin d'approvisionner ses troupes et dans ce but, il leur assigna des cantonnements qu'il ne leur était pas permis de franchir. Les détachements étaient envoyés à tour de rôle à la maraude. Ils devaient rapporter les grains aux moulins de la Polota ; de là ces grains étaient livrés aux fours de l'armée et l'on put de nouveau faire des distributions régulières. Les pillards qui ne se conformaient pas à ces prescriptions étaient traduits en conseil de guerre et fusillés.

Par suite de cette dislocation, les régiments suisses se trouvèrent séparés les uns des autres. Le 1er régiment avait son camp près de la forêt de Ganzelowo, à une demi-lieue de Polotsk. Le 10 octobre, le capitaine Rösselet fut détaché avec 120 hommes d'élite, choisis dans tout le régiment pour aller fourrager au loin. Il passa la Drissa et se lança dans le cercle de Doworischtschy et Torny, à près de 25 lieues de Polotsk. Ses lieutenants Hammer et Favre revinrent fort heureusement au camp avec des convois considérables ; Rösselet, par contre, eut beaucoup de peine à échapper à la colonne russe du général Begniczeff et il aurait été fait prisonnier avec son petit détachement, s'il n'était parvenu à traverser à gué la Drissa débordée et à regagner ses cantonnements la veille de la grande bataille du 18 octobre.

Le 2e régiment avait son bivouac adossé à la même forêt et il était souvent inquiété par les Russes.

Le 3e régiment avait ses deux bataillons séparés ; celui de Peyer-Imhof au château d'Obel, à 12 lieues de Polotsk, celui de Weltner aux postes avancés de Zosnitza en Kosziani, à 16 lieues de Polotsk, avec la division de cavalerie Castex et un régiment de cuirassiers.

Le 4e régiment fut préposé à la garde de la ville dont le colonel d'Affry était commandant de place, et ses compagnies d'élite, sous le commandement de Bleuler, firent le service de garde du maréchal. Les régiments, considérablement réduits, attendaient de jour en jour les renforts qui étaient partis des dépôts, sous les ordres des officiers Druey, Bourgeois, de Sury, etc. Sur 1,500 hommes, 1,000 à 1,100 arrivèrent à Polotsk, le 12 octobre, exténués par 6 à 700 lieues de marche, et ils furent immédiatement incorporés dans leurs régiments respectifs.

Les Bavarois, réduits à 3,000 hommes, avaient de leur côté reçu quelques bataillons de recrues, ce qui les portait à 5 ou 6,000 hommes. Enfin le maréchal Victor, duc de Bellune, avait reçu l'ordre de quitter Smolensk avec le 9e corps pour renforcer les 2e et 6e corps sur la Dwina.

Si les deux mois, qui venaient de s'écouler n'avaient pas été perdus pour les Français, ils avaient encore mieux profité aux Russes. Ensuite des derniers arrangements avec la Suède, ils avaient pu dégarnir la Finlande et le général de Steinghel amenait un corps d'armée de 12,000 hommes à Wittgenstein par la basse Dwina, pendant que l'amiral Tchitchakoff s'avançait à marche forcée de la Bessarabie avec une armée toute fraîche de 45,000 hommes. Avec les 25,000 hommes de l'armée de Wolhynie, c'était un total de 70,000 hommes, destiné à couper la retraite à l'armée de Moscou et à opérer sa jonction avec Wittgenstein dans les environs de Borisoff. Wittgenstein lui-même avait reçu 16 à 17,000 recrues des gouvernements du Nord, parmi lesquelles les milices de Saint-Pétersbourg.

La situation devenait très grave et vers le 15 octobre, Gouvion Saint-Cyr n'ayant plus que 14,000 hommes du 2e corps et 5 à 6,000 Bavarois, en tout 21,000 hommes, sentit la nécessité de concentrer

ses troupes pour résister à une nouvelle attaque devenue imminente.

La ville de Polotsk avait été couverte par des ouvrages de campagne, dont quelques-uns étaient à peine ébauchés. A gauche, la Polota, protégeant le front de la position, était parsemée de redoutes bien armées ; à droite, dans l'ouverture de l'angle formé par les rivières, des ouvrages en terre avaient été construits et les troupes pouvant se porter rapidement d'un front à l'autre, étaient en mesure de faire face à l'ennemi. La division Merle était placée à la gauche des Bavarois, vers la redoute de la Dwina ; les divisions Legrand et Maison avec 4 escadrons de cavalerie à droite, vers l'ouverture de l'angle des deux rivières ; le général Corbineau fut envoyé avec deux brigades de cavalerie et trois bataillons bavarois au-delà de la Dwina pour observer et contenir au besoin les troupes de Finlande, qui étaient destinées à attaquer les Français à revers.

Le 16 et le 17 octobre, l'ennemi s'était simultanément avancé vers Polotsk ; Steinghel avec ses 12,000 hommes, sur la gauche de la Dwina, et Wittgenstein avec son jeune chef d'état-major Diebitsch, qui devait acquérir plus tard une grande renommée, formant un demi-cercle au Nord de la Dwina. Les 1er et 2e régiments suisses étaient postés à gauche du camp de Polotsk ; le 3e était encore à 8 lieues de cette place, sur l'extrême droite de l'armée, dans la direction de Witepsk, où il était, comme nous l'avons dit, détaché avec la cavalerie.

Le 26e d'infanterie légère et le général Berckeim, avec une partie de la brigade de cuirassiers, étaient venus, dès le 15 octobre, renforcer ces détachements, sous le commandement du général Maison. Le 16 octobre, à 7 heures du matin, deux régiments de cavalerie russe attaquèrent le 3e de lanciers, posté dans la plaine de Kosziani et le mirent en déroute. En ce moment les compagnies Donatz, Thormann et Forrer du bataillon Weltner, postées à la gauche d'un bois, eurent un engagement très vif et très brillant. Elles continrent l'ennemi par un feu de mousqueterie bien soutenu. Leur opiniâtre fermeté donna aux lanciers le temps de se rallier et aux cuirassiers celui de les appuyer et de rétablir le combat. Mais il fallut céder au nombre toujours croissant des Russes.

Le général Maison ordonna la retraite sur Polotsk et le 3ᵉ suisse, laissant sur le champ de bataille un assez grand nombre de morts et de blessés, se mit en marche, exposé aux charges furieuses de la cavalerie russe et au feu de leur artillerie, qui venait de prendre position. Le régiment, privé de ses pièces de canon restées à Polotsk, faisait de cent pas en cent pas volte-face, flanqué à droite et à gauche par ses tirailleurs. Vers midi, les Russes abandonnèrent la poursuite pour rejoindre leur corps d'armée, qui marchait sur Polotsk. Le 3ᵉ régiment fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite dans cette affaire.

Il ne rentra pas sans peine au camp de Polotsk. Poursuivi par de nouveaux corps de cavalerie ennemie, coupé sur la rive droite de la Dwina, il dut repasser le fleuve et arriva en ligne, assez tard dans la journée du 18 octobre. Quant au général Maison, il avait pris les devants avec la cavalerie, pour rejoindre sa division avant la bataille.

Un autre fait encore plus glorieux se passait à gauche de l'armée. Un bataillon de grenadiers du 1ᵉʳ régiment suisse, placé sous les ordres du capitaine Gilly, de Lucerne, avait été détaché à trois quarts de lieue en avant de Polotsk, pour observer la jonction des routes de Sebej et de Drissa, par lesquelles les Russes s'avançaient en colonnes serrées. Le 17, vers 7 heures du soir, il fut attaqué à l'improviste par deux régiments d'infanterie, qui, profitant de l'épaisseur des forêts et de l'obscurité de la nuit, arrivèrent à une demi-portée de pistolet sans être reconnus. La petite troupe se retrancha à la hâte dans le cimetière de Rostna, entouré d'une muraille de trois pieds de hauteur d'où elle tirait à coup sûr contre l'assaillant. Mais lorsque les soldats eurent épuisé leurs soixante cartouches, ils se précipitèrent comme des lions furieux sur l'ennemi, afin de se frayer un passage à la pointe de leurs baïonnettes. Ils se battirent ainsi à coup de sabre, de crosse et de baïonnette durant plus d'une heure, au milieu de l'obscurité. Le capitaine Gilly fut tué d'une balle dans la tête et ses braves grenadiers ne se retirèrent qu'après avoir perdu 150 des leurs, emportant en outre cinquante blessés, tous à coup de baïonnette. Parmi ceux-ci se trouvaient le capitaine Druey, les lieutenants Pfander et Hunziker.

La conduite de ces 300 hommes fut digne de celle de leurs ancêtres à Saint-Jacques sur la Birse ; elle excita l'admiration des deux armées et fut signalée par le maréchal.

Ces épisodes n'étaient que le prélude de la grande bataille de Polotsk. Tout faisait en effet prévoir que les Russes allaient prendre vigoureusement l'offensive, et des nuées de Cosaques se montraient dans toutes les directions. La droite de Wittgenstein (Jachwyl) occupait les routes de Sebej et de Drissa ; son centre (de Berg), les environs de Kliastitza ; sa gauche (Begniczeff) s'étendait au-delà de Jurevoiczi et l'armée de Finlande (Steinghel) était déjà à Disna.

Le 18 octobre, à 6 heures du matin, une vive canonnade sur toute leur ligne annonça l'attaque des Russes. Ceux-ci, poussant de grands cris, débouchèrent des bois, qui avaient masqué jusqu'alors leurs mouvements. Ils marchaient en quatre colonnes, à revers de la position occupée par les Français, sur la rive gauche de la Polota. Leur première attaque fut dirigée contre une batterie à barbette encore inachevée, mais ils furent repoussés, après un combat acharné, par le centre de la division Legrand. Une autre colonne attaqua avec une grande ardeur la redoute de la Tuilerie, qui fut défendue avec non moins de bravoure par les troupes du général Maison, dont faisait partie le bataillon valaisan. La batterie fut prise et reprise sept fois. Malheureusement le maréchal Gouvion Saint-Cyr fut blessé dès le matin d'une balle au pied, ce qui ne l'empêcha pas, du reste, de conserver le commandement de l'armée. Le combat se soutint opiniâtrement à la droite de Polotsk jusque vers le soir.

Sur la gauche, un combat insignifiant de tirailleurs avait eu lieu dès le matin entre quelques bataillons russes et les compagnies de voltigeurs des régiments suisses, mais, vers 4 heures après midi, des forces très considérables débouchèrent par les défilés de Ropno et par la route de Newel. C'était le corps du prince Jachwyl, qui commença à attaquer avec une rare impétuosité deux redoutes construites sur le flanc gauche de la ville et gardées par l'artillerie et une partie de l'infanterie bavaroise. L'intention du maréchal Saint-Cyr était de laisser les troupes russes s'épuiser à une attaque qui ne pouvait amener aucun résultat avantageux pour elles.

La-brigade Candras, composée des 1er et 2e régiments suisses et du 3e croate, placée négligeamment en avant de ses positions, avait en conséquence reçu l'ordre de faire un léger mouvement rétrograde, mais ces troupes, jalouses de se montrer dignes de la Grande Armée, furent blessées de cet ordre, qu'elles prirent pour un acte de méfiance, et elles n'écoutèrent point la voix de leurs généraux. Au lieu de se replier sur leurs retranchements, elles se précipitèrent avec une témérité irréfléchie au devant des colonnes russes, qui s'avançaient au pas de charge en poussant des hourras formidables, et elles gênèrent ainsi le feu de la place.

Les Russes tournent immédiatement leurs armes contre ce nouvel ennemi. Les régiments suisses acceptent le combat, se déploient en ligne de bataille et ouvrent leurs feux de peloton ; ils marchent en avant et renouvellent leurs feux, mais la cavalerie russe, qui se trouve en seconde ligne, contient et soutient son infanterie. Les Suisses sont à leur tour obligés de reculer de quelques pas ; puis ils se forment de nouveau, ouvrent un feu de file meurtrier et chargent à la baïonnette. L'ennemi recule, s'arrête, la mêlée devient générale ; on se bat à l'arme blanche ; le drapeau du 2e régiment tombe sous le cadavre du capitaine Léonard Muller, il est relevé par le capitaine Begos, qui le remet au lieutenant Monney ; le sol est jonché de cadavres. Nos braves soldats plient sous le nombre des ennemis, mais ils reculent au pas ordinaire de 75 à la minute et opèrent leurs mouvements comme s'ils étaient sur un champ de manœuvre. Les officiers français ne peuvent retenir leur admiration. Une dernière charge à la baïonnette avait forcé l'infanterie russe à se retirer en désordre ; elle est immédiatement remplacée par une innombrable cavalerie qui entre en ligne. Les Suisses serrent leurs rangs et attendent tranquillement l'ennemi, auquel ils présentent la pointe de leurs baïonnettes. Lorsque les cavaliers sont à 70 pas de leurs premiers rangs, ils les reçoivent par des salves à bout portant et les mettent en déroute. Ils se forment ensuite en ordre de marche et opèrent tranquillement leur retraite. A peine avaient-ils fait 150 pas, sous un feu écrasant d'artillerie, que de nouvelles charges de cavalerie cherchent à les entamer, mais en vain. Les Suisses, formés en carrés, continuent

leur marche en arrière, constamment inquiétés par les cavaliers russes, auxquels ils répondent par des feux de salve.

Les premiers et seconds bataillons, dont les rangs sont éclaircis par le combat, n'en forment déjà plus qu'un, et les trois régiments fortement éprouvés, finissent par ne présenter qu'une masse confuse, serrée de près par l'infanterie ennemie.

Les chevaliers-gardes profitent de ce moment pour charger à leur tour et porter le désordre dans cette phalange héroïque ; elle fléchit, mais deux fois retentit la voix du vieux colonel Raguettly : « Soldats, à vos rangs ; ne cédez pas ; soldats, tenez ferme. » Ce commandement ranime le courage des combattants. Par un effort suprême, ils repoussent les Russes, atteignent le ravin de la Polota et parviennent à se reformer dans les positions qu'ils avaient si témérairement quittées une heure auparavant. Le lieutenant Monney sauva son drapeau en passant à la nage la Polota, et le lieutenant Legler ramena celui du 1er régiment, dont l'escorte était tuée et le porte-aigle blessé. Les deux régiments suisses avaient laissé sur le champ de bataille 52 officiers et 1,100 soldats morts et blessés ; il leur restait à peine 700 hommes.

Pendant cette horrible mêlée, le 3e suisse, à peine de retour de sa lointaine expédition, venait d'entrer à Polotsk. Il fut immédiatement placé, avec les 310 hommes qui lui arrivaient des dépôts, sous le commandement du colonel d'Affry, chargé de défendre la ville avec le 4e suisse. A peine placés aux remparts, ces deux régiments ouvrirent un feu meurtrier, soutenu par leurs pièces d'artillerie, pour couvrir la retraite de la brigade Candras. Les colonnes d'infanterie du prince Jachwyl, contre lesquelles les batteries françaises, postées sur la rive gauche de la Dwina, venaient aussi d'ouvrir leurs feux, précipitèrent leur marche afin d'éviter ces coups ; elles se jetèrent avec plus de violence encore dans le ravin de la Polota et tentèrent un assaut des remparts. Reçus à bout portant par les pièces des 3e et 4e suisses, qui tirèrent près de 100 coups de canon durant cette journée, et attaqués de flanc par ces deux régiments de réserve, les Russes furent contraints de se retirer, laissant 1,500 morts au pied des ouvrages. Trois cents volontaires suisses des différents régiments profitèrent de leur retraite

pour opérer une sortie, enlever 250 blessés, qui étaient exposés au pillage et au maltraitement des Cosaques, maîtres encore des deux tiers du champ de bataille, et les transférer aux ambulances.

Les Russes cherchaient en outre à emmener 300 prisonniers bavarois, restés entre leurs mains au moment de l'assaut. Le capitaine Forrer prit immédiatement avec lui le sous-lieutenant Ehrismann et 15 grenadiers du 3e suisse, traversa la Polota, se porta avec rapidité sur les Russes et, par un feu très vif, les força d'abandonner leur capture. Telle fut la part prise par nos compatriotes à la glorieuse journée du 18 octobre.

Le chef de bataillon Dulliker, qui s'était déjà fait beaucoup d'honneur au combat de Sainte-Euphémie, fut tué ; le colonel de Castella, le chef de bataillon Vonderweid, de Seedorf, l'aide-major Begos eurent leurs chevaux tués sous eux ; le premier fut en outre blessé à la jambe ; les chefs de bataillon Weltner et Bleuler se distinguèrent entre tous par leur bravoure et leur activité ; le capitaine de grenadiers Jean de Schaller fut appelé à remplacer le capitaine Gessner comme aide-de-camp du général Merle. Indépendamment des officiers déjà mentionnés, nous trouvons encore parmi les morts les capitaines Boisot et Joseph de Muller, les lieutenants Kobelt, Lombardet, à Marca, Glaser, Peyer, Arpagaus et Kratzer ; parmi les blessés, le chef de bataillon Hartmann Füssli, les capitaines Camarès, Bezencenet, Rösselet, Mullener, Grival, Pingoud, Gougger, Joseph Chollet, Girard ; les lieutenants Gerber, Probst, Penasse, Thientschy, Zellweger, Schweizer, de Gottrau, Fürst, Castelberg, Geiger, Dittlinger, Olivier, Fehr, Albiez, Sainte-Foy, l'Absolue, Hemmeler, Itschner, de Belmont, Rusca, Bohrer, de Salis-Samade, Hopf, Deriaz, Balthazar de Buman, Anichert, Friess, Ullmann, Schnyder, Hessy, Kramer, Christ, à Bundy, Wydler, Guerry, Manz et Adrien Dufour, du Valais. Ils reçurent tous les soins les plus empressés du P. Richardot, supérieur des Jésuites de Polotsk, qui, avec les autres pères de la maison, n'avait cessé durant toute la campagne de se vouer au soin des ambulances. Malgré ces sacrifices énormes, la lutte n'était point épuisée et il fallait se préparer à de nouveaux combats.

La nuit du 18 au 19 octobre fut tranquille dans les deux camps et comme le lendemain Wittgenstein, malgré des forces bien supérieures à celles des Français, ne renouvelait pas ses attaques, Saint-Cyr comprit qu'il attendait le succès de quelque manœuvre entreprise sur ses derrières, pour reprendre l'offensive. En effet, vers 10 heures du matin, un aide-de-camp vint à toute bride lui annoncer l'arrivée de Steinghel, qui venait de se mettre en communication avec les troupes russes occupant la rive droite de la Dwina, et qui, renforcé d'une brigade, entrait en ligne avec 14 à 15,000 hommes.

Cette nouvelle avait causé une grande joie dans le camp de Wittgenstein et une véritable consternation parmi les généraux français. Saint-Cyr prit immédiatement ses dispositions pour faire face à ce nouveau danger.

Il enleva à chacune des trois divisions du 2e corps un régiment, qu'il plaça sous le commandement du général Amey. C'étaient le 19e, le 37e et le 124e de ligne, les cuirassiers de Lhéritier et les chasseurs de Corbineau, auxquels il fit passer la Dwina en dérobant leur marche à l'ennemi. De Wrède, avec le restant des Bavarois, fut également envoyé dans la même direction et ce petit corps d'armée arriva assez tôt au défilé de Sedlitsché pour recueillir la cavalerie de Castex et faire bonne contenance si l'ennemi se présentait. Saint-Cyr dirigea ensuite ses longues files de blessés, ses convois de vivres, un troupeau de bœufs, ses bagages, sur la route d'Uczacz, puis il attendit bravement les Russes dans ses positions, sentant bien qu'au premier mouvement rétrograde, il serait attaqué de tous les côtés à la fois par 50,000 combattants. Le bruit du canon se rapprochait déjà de Polotsk, et vers 3 heures de l'après-midi, une attaque partielle eut lieu contre les remparts. Elle fut repoussée par Bleuler à la tête des quatre compagnies d'élite du 4e régiment suisse. Cependant Steinghel s'était heurté contre les troupes d'Amey. Craignant sans doute d'avoir à faire à toute l'armée française, il n'osa forcer ces positions et resta dans une inaction des plus heureuses pour Saint-Cyr. Le maréchal attendait la nuit dans une angoisse inexprimable, car il comptait en profiter pour dérober sa retraite à Wittgenstein. Une brume épaisse vint,

vers 4 heures, au-devant de ses désirs et bientôt les trois armées se trouvèrent enveloppées de ténèbres, qui les empêchaient de distinguer leurs mouvements. Saint-Cyr n'attendait que cet instant. Ses 140 pièces d'artillerie traversèrent en silence la rivière et toutes les troupes se mirent en mouvement, sauf la division Merle, chargée de couvrir la retraite. Tout à coup, vers 8 heures du soir, les soldats de Legrand, qui regrettaient d'abandonner leurs baraques et leurs effets aux Russes, mirent le feu à leur camp. Cet incendie trahit leur mouvement, et en un clin d'œil soixante obusiers et pièces de gros calibre se mirent à cribler la ville de leurs projectiles. A 8 heures et demie, Polotsk était en flammes, et l'on fut obligé d'envoyer un parlementaire à Wittgenstein, pour qu'il épargne les hôpitaux remplis de blessés ; à 11 heures, l'ennemi était aux palissades, donnant l'assaut sur trois points à la fois, aux lueurs de l'incendie, qui éclairait comme en plein jour. Le colonel d'Affry avait reçu l'ordre de tenir avec son régiment jusqu'au dernier moment et jusqu'au dernier homme, et de ne quitter la ville que lorsque l'armée entière aurait repassé la Dwina. Il soutint lui-même le premier assaut avec les compagnies d'élite du 4ᵉ suisse et le 11ᵉ d'infanterie légère (Casabianca) ; il repoussa les Russes à la baïonnette et en fit un carnage effroyable. Le 123ᵉ de ligne repoussa le second assaut et le chef de bataillon Bleuler avec le reste du 4ᵉ régiment défendit héroïquement le pont de la Polota. Les 1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ suisses soutinrent de leur côté un feu très vif, jusqu'à ce qu'ils reçurent l'ordre de passer les ponts de la Dwina. Le colonel Fleury fut tué dans cette affaire à la tête du 3ᵉ croate. Réduit enfin à la seule garnison de la place, d'Affry la défendit encore jusqu'à 3 heures du matin.

Il repoussa tous les assauts, et les fossés des ouvrages étaient obstrués de cadavres russes. Enfin il opéra le dernier sa retraite en bon ordre, en colonnes par section. Les compagnies d'élite, sous les ordres de Bleuler, se formaient en bataille de rue en rue, de place en place, à mesure que les Russes pénétraient au milieu des ruines de la ville. Arrivés à la Dwina, ils trouvèrent deux ponts déjà détruits et le troisième battu en brèche par les décombres des ponts supérieurs et par les boulets des Russes. En outre la

mitraille des batteries françaises, placées sur la rive gauche, semblait rivaliser avec les obusiers russes pour les empêcher de rejoindre l'armée. La compagnie Landolt dut traverser le pont sur les poutres du tablier, et Bleuler qui passa le dernier se jeta à la nage dans le fleuve, où il eut son cheval emporté par une balle. Grâce à cette attitude héroïque de nos soldats suisses, l'armée entière était sauvée, laissant un unique canon aux mains de l'ennemi. La brigade russe du général Cazanova était entrée la première dans les ruines fumantes de Polotsk et elle fut chargée d'occuper la ville. Le même soir, l'état-major de l'armée donna un grand banquet dans le couvent des Jésuites, qui avait seul échappé à l'incendie, et vers la fin du repas, Wittgenstein, après avoir loué hautement la belle conduite des Suisses, porta la santé du brave Gouvion Saint-Cyr et de son armée. Son toast fut couvert d'acclamations et un parlementaire vint le lendemain apporter au maréchal l'expression de son admiration pour cette héroïque défense.

Le combat de nuit de Polotsk avait duré dix heures sans interruption. Ni le feu d'une artillerie formidable, ni l'incendie de la ville entière, ni les assauts impétueux des colonnes russes ne furent capables d'intimider nos soldats. Ils opérèrent tous leurs mouvements avec bravoure et intelligence, aussi furent-ils cités à l'ordre du jour de l'armée avec leurs colonels Raguettly, Castella et d'Affry. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, d'ordinaire très sobre d'éloges, ne leur reprochait qu'une trop grande ardeur en présence de l'ennemi.

Ces derniers combats coûtèrent encore un grand nombre de victimes. Le 4e régiment suisse avait à lui seul perdu 35 officiers et près de 400 hommes. Le lieutenant Uffleger, de Fribourg, et les blessés qui ne pouvaient supporter le transport demeurèrent prisonniers des Russes Les autres blessés et les malades furent évacués sur Wilna par Zembin, Kamen, Smorgony et Osmyana avec les capitaines de Sury, Thomasset, Gessner, Thomann et le lieutenant de Goumöens, tous incapables de suivre l'armée. Les officiers de Tavel, Fässler, Aloïs May, Tschantz et Guisy, tombèrent entre les mains des Russes. L'officier payeur, Guyot, du 3e régiment suisse, fut expédié dans la même direction et il parvint à

sauver la caisse et les registres du régiment. Le 20 octobre, l'armée française tout entière prit position avec ses batteries sur la rive gauche de la Dwina. Pendant que Wittgenstein se préparait à rétablir les communications sur le fleuve, Steinghel se décida enfin à prendre l'offensive. Mais Amey, renforcé par les Bavarois, sous le commandement du général de Wrède, l'attaqua à la baïonnette et le rejeta de l'autre côté de la Bononia, en lui faisant éprouver une perte de 1,200 hommes, restés sur le champ de bataille et d'environ 15 à 1,800 prisonniers.

Ainsi les Français étaient en retraite, il est vrai, mais les Russes avaient perdu dix mille hommes et six généraux ; Wittgenstein était contenu, Steinghel battu, l'honneur était intact. Malheureusement la misère régnait dans le camp français et Saint-Cyr, blessé au pied, ne pouvait plus conserver le commandement de l'armée. De Wrède prétendait lui succéder, mais il n'était pas aimé des soldats. Il se chargea alors seul de la poursuite de Steinghel, dans la direction de Disna et se détacha du corps d'armée avec ses Bavarois, tandis que la brigade Amey rejoignait son corps. Legrand était le plus ancien général, mais il déclina le périlleux honneur du commandement et ce fut le général Merle qui dirigea le 2ᵉ corps, dès le 24 octobre au 6 novembre, époque à laquelle le maréchal Oudinot, remis de sa blessure, put enfin rejoindre l'armée. La retraite s'opérait lentement par larges colonnes et en bon ordre ; Legrand se dirigea sur Beszenkowiczi; de Wrède et Corbineau sur Glubokoë; Merle, Maison et Doumerc sur Lepel. Ces deux divisions,admirablement secondées par leur cavalerie, repoussèrent toutes les attaques des Russes, qui s'étaient mis à leur poursuite. Le 25 et le 26, le 2ᵉ corps était aux environs d'Uszacz ; le 27 et le 28 à Koscky et Czereja, contrée très marécageuse, semée de lacs et d'étangs ; enfin le 30, il revint en arrière et se trouva près de Czasniki sur l'Oula, en contact avec le 9ᵉ corps, arrivant de Witepsk, sous les ordres de Victor, duc de Bellune, et composé en partie de troupes de la Confédération du Rhin.

En ce moment l'armée comptait encore 14,000 combattants ; les régiments suisses à peine 1,500 hommes sous les drapeaux, mais leur nombre diminuait tous les jours, car le temps était froid et

humide, la nourriture mauvaise, les bivouacs pernicieux. Salomon Bleuler fut chargé, avec son bataillon comptant encore 220 hommes, de conduire à Vilna un convoi de 1,400 prisonniers russes. Afin de prévenir les évasions, il chargea ces malheureux de se surveiller mutuellement, les menaçant de fusiller autant d'hommes qu'il s'en serait échappé. Après quelques exécutions, les Russes s'empressèrent d'exécuter la consigne qui leur était imposée, et le transport arriva heureusement à Vilna, où Bleuler fut déchargé de sa triste mission.

SECTION III. **La Bérésina.**

Napoléon avait quitté Moscou, le 19 octobre, ramenant avec lui 100,000 combattants, un nombre considérable de blessés et de traînards, 550 canons et 2,000 voitures de guerre. Le 15 octobre, il se battait à Malo-Jaroslawetz ; le 28, il arrivait à Mojaïsk ; le 3 novembre à Viazma, où il perdit 4,000 hommes et beaucoup de bagages. Le 4, la neige tomba pour la première fois, et le 5, le sol en était couvert ; le thermomètre était descendu par un vent âpre et glacial à 12 degrés au-dessous de zéro. La marche devenait de plus en plus pénible ; les vivres manquaient et les bivouacs étaient mortels ; aussi les routes étaient-elles jonchées de cadavres d'hommes et de chevaux, au milieu desquels se traînaient avec peine une foule de malheureux sans ordre et sans armes. Des convois de vivres et des renforts furent expédiés de Smolensk à la rencontre de la Grande Armée. Parmi ceux-ci se trouvait le bataillon de Neuchâtel, qui reprit son poste d'honneur à la garde du grand état-major. Le 9, il rentrait à Smolensk avec Napoléon, mais cette ville aussi dut être abandonnée comme Moscou. Le 14, Napoléon se dirigea, par un froid de 22 degrés, vers Orscha sur le Dnieper. Après une marche très pénible durant toute la journée, il ne put arriver qu'a Korytnia, situé à cinq lieues de Smolensk. Le 15, il fit encore 5 lieues, mais près de Krasnoë, il se heurta contre l'armée russe, qui l'avait devancé et lui barrait le passage. La victoire était entre les mains de Kutusoff ; celui-ci n'osa pas lutter pour l'obtenir. Le prestige de Napoléon était tel que les troupes russes,

placées sur les hauteurs de gauche, se contentèrent de balayer la route à coups de canon. Napoléon passa tranquillement au milieu d'elles, entouré des grenadiers de la garde, formés en carrés et impassibles sous la grêle de projectiles, qui faisait de larges trouées dans leurs rangs. Le bataillon de Neuchâtel perdit dans cette circonstance 60 hommes, l'arme au bras et sans coup férir ; le commandant de Gorgier eut son cheval tué sous lui.

Le 15, Napoléon dut attendre les corps d'armée du vice-roi d'Italie, de Davoust, de Junot, de Poniatowsky, de Ney, qui se trouvaient gravement compromis dans cette impasse ; le 16, il dut même rétrograder avec la garde, pour porter secours au 1er et au 3e corps cernés par l'armée de Kutusoff ; le 17, il se mit à la tête de la jeune garde pour attaquer le corps russe de Galitzin et frayer ainsi un passage au corps de Davoust ; le 18, il arriva à Liady ; le 20 à Orscha, où il se trouva en contact avec les premiers détachements des 2e et 9e corps. Les batteries du 2e et du 3e régiment suisse avaient été envoyées dans cette ville, après avoir perdu presque tous leurs chevaux et tous leurs hommes. Le capitaine de Sonnaz, devenu disponible, fut attaché par ordre supérieur à un corps de la garde impériale, qui avait perdu son artillerie dans la retraite de Moscou ; le lieutenant Hirzel fut nommé aide-de-camp du général Neigre, chef d'état-major du grand parc d'artillerie.

A Orscha, Napoléon put calculer l'immensité du désastre dont il était menacé. Tchitschakoff était parvenu à se dérober à Schwarzenberg et avait forcé le général Reynier à battre en retraite pour se rapprocher du corps autrichien, laissant ainsi complétement libre la route de Minsk. Cette ville tomba, le 17 novembre, aux mains des Russes, avec ses immenses magasins et ses dépôts de munitions. Les troupes de Kochetsky, gouverneur de Minsk, renforcées par la division Dombrowsky du 7e corps, vinrent aussitôt occuper Borisoff sur la Bérésina, où elles prirent position, le 19 novembre ; mais le 21, les divisions russes Lambert et Langeron les attaquèrent avec 18,000 hommes et, après dix heures d'un combat acharné, elles s'emparèrent de la ville, coupant ainsi la retraite aux armées françaises.

Les événements n'étaient guère plus rassurants sur la droite de l'armée. Nous avons laissé le corps d'Oudinot faisant, le 30 octobre, sa jonction avec le corps de Victor. Le 2 novembre, Napoléon, qui venait d'apprendre l'évacuation de Polotsk, donna à ses deux maréchaux les ordres les plus pressants pour refouler de nouveau Wittgenstein au-delà de la Dwina, mais il était trop éloigné du théâtre des opérations militaires pour se rendre compte des mesures à prendre. D'un autre côté, l'entente était loin d'exister entre Oudinot et Victor. L'un voulait attaquer, l'autre temporiser.

Les vaillants défenseurs de Polotsk, débris du 2[e] corps, étaient, il est vrai, d'une maigreur extrême et noircis par le feu des bivouacs; leurs habits étaient râpés et déchirés par les fatigues de la campagne ; mais ils étaient pleins d'ardeur et de confiance. Leur jonction avec les troupes fraîches et bien équipées du 9[e] corps semblait leur assurer une victoire facile. Ils brûlaient de se mesurer encore avec l'ennemi, et le 29, ils l'avaient abordé aux environs de Tchasniki. Les Suisses s'étaient très bien comportés dans cette escarmouche, et un grenadier vaudois avait sauvé la vie du général en arrachant la mèche d'un obus prêt à éclater. Le 30, l'affaire devint plus générale, mais le duc de Bellune qui, en vertu de son ancienneté, venait de prendre le commandement général des deux corps réunis, retint l'élan des troupes et perdit une excellente occasion d'écraser les Russes, car ceux-ci ne connaissaient pas encore la jonction des 2[e] et 9[e] corps d'armée. Le lendemain, la division Legrand, qui défendait Tchasniki repassa sur la rive droite de la Loukoml, pour déloger l'ennemi ; mais Wittgenstein la ramena avec toutes ses forces, et le 2[e] corps n'étant point soutenu par les troupes de Victor, dut se replier sur la seconde ligne de bataille, formée par le corps de ce maréchal. Les régiments suisses opérèrent ce mouvement de retraite jusqu'à Senno, avec l'ordre et l'aplomb de vieilles troupes et malgré leur regret de laisser échapper une victoire certaine, ils firent, en cette circonstance encore, preuve d'obéissance et de discipline parfaites. Wittgenstein avait enfin pu constater la force supérieure des Français ; il ne renouvela point son attaque, réservant ses forces pour le moment où il pourrait combiner ses opérations sur la Bérésina, avec les troupes de

l'amiral Tchitchakoff. De son côté, Victor avait pris position sur la Czeréia et il se serait contenté d'observer l'ennemi, si une lettre pressante de l'empereur, du 6 novembre, ne l'eût forcé à reprendre l'offensive. Le 12 novembre, il aborda l'ennemi avec le 9e corps seul, culbuta l'avant-garde russe et s'empara de Smoliany, mais plutôt que d'appeler à lui le corps d'Oudinot afin d'assurer ses succès, il termina l'action par une vive canonnade sans but déterminé. Les Russes avaient perdu quelques mille hommes, et les Français 1,500. Cette journée ne fit donc qu'accentuer la mésintelligence qui régnait entre les deux maréchaux, dont aucun ne voulait céder à l'autre l'honneur d'une victoire. Oudinot venait heureusement de recevoir des ordres directs de l'empereur, datés du 4 novembre. Il vint occuper la ligne de Kalopeniczi à Bobr, afin de couvrir le flanc de la retraite de la Grande Armée. Ces marches et contre-marches continuelles par la neige et le froid avaient éclairci les rangs des troupes suisses comme ceux du reste de l'armée. Le 13 novembre, le colonel d'Affry, dont le régiment était réduit à 230 hommes depuis le départ du bataillon Bleuler, obtint du général Merle l'autorisation de se retirer sur les derrières de l'armée, où l'avait déjà précédé le colonel de Castella, avec les blessés de Polotsk. Le vieux colonel Raguettly avait suivi le 1er régiment, aussi longtemps que ses forces le lui avaient permis, mais il avait aussi dû se retirer dans la direction de Gloubokoé. Enfin Graffenried, commandant le 3e régiment, était déjà très malade avant le départ de Polotsk ; il continua à suivre la troupe, s'occupant avec activité du service et du bien-être du soldat, mais accablé de fatigues et mutilé par le froid, il partit en traîneau avec l'adjudant-major Heusler.

Les débris des régiments suisses se trouvaient donc commandés en ce moment critique, le premier par le chef de bataillon Zingg, qui avait fait ses preuves en Italie ; le second par le chef de bataillon Vonderweid, de Seedorf, jeune officier adoré de ses soldats ; le troisième par le chef de bataillon Weltner, qui s'était conduit bravement à Polotsk, et le quatrième par le chef de bataillon Imthurm, échappé des pontons de Cadix. Dans les environs de Bobr, ils reçurent communication du décret de l'empereur, signé à Orscha,

le 19 novembre, et conférant la croix de la Légion d'honneur aux officiers et soldats, qui s'étaient le plus distingués dans les dernières affaires de Polotsk. Nous trouvons parmi les Suisses les colonels Raguettly, avec le rang d'officier, de Castella et d'Affry ; les chefs de bataillon de Graffenried, Weltner, Peyer-Imhof, Zingg, Blattmann, Vonderweid, Bleuler, Füssli, Imthurm ; les capitaines de Camarès, Rösselet, Huber, adjudant-major, Gantin, Bleuler, Gross, Rusca, Graff, Grivat, Jean de Schaller, de Chollet, capitaine d'artillerie (1), Pfluger, Joachim Forrer ; les lieutenants Legler, Schweitzer, Raguettly, Monney ; les tambours-majors Perdrisat et Schirrer ; les sous-officiers Bornand, Hirschy et Nicole, et enfin le chirurgien-major Kœmpfen, Valaisan, du 11e d'infanterie légère.

Ces promotions étaient de nature à raffermir le moral de la troupe, au moment de livrer de nouveaux et terribles combats. Dès le 18 novembre, la température s'était en outre radoucie. Enfin la division Merle s'était emparée d'un convoi de chaussures et de vêtements chauds, destinés aux Russes, ce qui avait amené une aisance et une gaité relative parmi nos soldats.

Napoléon avait quitté Orscha le 20 novembre. Dévoré d'inquiétude par les nouvelles qui lui arrivaient successivement de Witepsk, de Minsk et de Borisoff, pressé par l'armée de Kutusoff, menacé sur ses flancs et sur sa ligne de retraite, par les armées de Wittgenstein et de Tchitchakoff, privé de ses magasins et de ses étapes, il écrivit les 20 et 21 novembre lettres sur lettres au maréchal Oudinot, pour le presser d'opérer sa jonction avec le général Dombrowski, de reprendre Borisoff et de s'assurer à tout prix un passage sur la Bérésina. Le 22, il lui envoya en renfort deux divisions de la garde, ainsi que les généraux Eblé, Jomini et Chasseloup, avec tout ce qui restait des équipages de pontonniers pour le seconder dans ces opérations.

Durant leur marche sur Borisoff, nos soldats revirent pour la première fois leurs camarades de l'armée de Moscou. Ils ignoraient que celle-ci avait déjà perdu, avant même de rentrer à Smolensk,

(1) François de Chollet avait déjà été présenté pour la croix, le 19 mars 1809, à la prise d'Oporto.

100,000 hommes, 40,000 chevaux, 500 bouches à feu ; que la démoralisation, la famine, les fatigues de la retraite et les rigueurs du froid avaient anéanti des corps entiers, et que, sauf 5 à 6,000 hommes de la garde, elle ne pouvait plus opposer de forces à l'ennemi. Quelle ne fut donc pas leur stupéfaction en voyant cette tourbe confuse d'hommes hâves et déguenillés, marchant pêle-mêle, hommes, chevaux et chariots, sans ordre et dans une déroute complète. Ils avaient compté sur le retour de la Grande Armée pour sortir de l'abîme de misère où ils se trouvaient plongés. Ils durent se convaincre que désormais les corps d'Oudinot et de Victor étaient seuls destinés à sauver l'armée et la personne de l'empereur. Les soldats le comprirent et, loin de se livrer au découragement, ils puisèrent une énergie nouvelle dans le sentiment de leur immense responsabilité.

Le 2e corps, après avoir recueilli la division Dombrowski, comptait encore 7 à 8,000 hommes bien armés, dont 1,100 à 1,200 Suisses et un millier de cavaliers montés.

Il arriva le 22 à Tolotchin, le 23 à Bobr, le 24 novembre sur les hauteurs de Niemanitza, où il se heurta contre l'avant-garde russe du comte Pahlen II. Celle-ci fut culbutée à Lostnitza et rejetée sur Borisoff avec tant d'impétuosité, que trois de ses régiments de chasseurs furent coupés sur la gauche et contraints de se retirer vers Staroï-Borisoff. Le corps russe de Lambert, surpris à l'improviste dans Borisoff même, par les divisions Legrand et Maison, fut obligé d'évacuer la ville à la hâte, laissant mille hommes tués ou prisonniers et 1,500 chariots entre les mains des Français, mais il eut le temps de couper le pont de la Bérésina, qui était d'une si haute importance pour le salut de l'armée française. La division Merle arriva trop tard pour prendre une part active à cette affaire. Elle n'était d'ailleurs plus formée que des deux faibles brigades Candras et Amey ; cette dernière composée de tous les Suisses et des Croates.

Dans la nuit du 25 au 26 novembre, Oudinot reçut l'ordre de remonter le cours de la Bérésina et de partir pour Vesselowo dans le plus grand ordre et le plus profond silence, les rangs serrés et sans permettre à qui que ce fut de s'écarter.

La division Merle formait cette fois-ci l'avant-garde et elle s'arrêta au point du jour à Studianka, d'où elle pouvait dominer le cours de la Bérésina. Le lieutenant Ehrismann seul s'égara dans la marche et demeura prisonnier des Russes près de Borisoff. La rivière charriait des glaçons, mais on espérait encore pouvoir y jeter un pont sans trop de difficultés. En effet le général Corbineau venait de la traverser à gué en dessous de Wesselowo. On sait que sa brigade de cavalerie avait dû suivre le corps d'armée du prince de Wrède jusqu'à Gloubokoë, mais là, elle avait reçu l'ordre de venir rejoindre le 2e corps à Borisoff. Sur l'indication d'un paysan lithuanien, elle avait découvert, entre Brill et Studianka, le gué par lequel les chasseurs russes, refoulés de Lostnitza, avaient pu rejoindre leur corps d'armée sur la rive droite de la Bérésina. Informé de cette circonstance par le comte de Mortemart, aide-de-camp d'Oudinot, Napoléon se hâta de donner l'ordre au général d'Eblé de construire sans retard, à cet endroit même, des ponts suffisamment solides pour assurer la retraite de l'armée. Ce général arriva le 25, à cinq heures du soir, à Studianka avec les généraux Chasseloup, Jomini, 400 soldats du génie armés de fusils, six caissons d'outils, deux forges de campagne et deux voitures de charbon. Chaque homme portait en outre sur lui, depuis Smolensk, vingt clous et quelques clamaux. Deux compagnies de pontonniers et une de sapeurs furent laissées à Borisoff pour y faire de fausses démonstrations et tromper l'ennemi.

Eblé fit immédiatement démolir quelques maisons de Studianka, qui lui fournirent des madriers, des planches et des poutrelles et ses hommes se mirent à l'œuvre pour construire trois ponts de chevalets, dont le plus solide serait destiné à l'artillerie. Malheureusement le dégel avait fait disparaître le gué. Les eaux glaciales avaient six à sept pieds de profondeur et une largeur de 54 toises. Les premiers chevalets furent trop faibles ; il fallut tout recommencer dans la journée du 26, et cela sous les yeux de l'ennemi, dont les feux garnissaient les hauteurs de la rive droite. C'était la division Tchaplitz, formant l'aile gauche de Tchitchakoff, qui avait poussé jusqu'à Brill et s'appuyait aux vastes marais de Zembin et de Wesselowo. Par un bonheur inouï, l'amiral, croyant qu'il serait

attaqué à Borisoff par toute l'armée en retraite, venait de rappeler cette division dans les termes les plus impératifs et celle-ci levait le camp à la pointe du jour, sans se douter qu'elle allait ouvrir un passage à l'armée française.

Informé par Oudinot de ce qui se passait, Napoléon s'achemina le 25, à dix heures du soir, vers Staroï-Borisoff. Il marchait à pied, un grand bâton à la main, vêtu d'un bonnet de peau de martre, d'une pelisse verte à brandebourgs d'or et de bottes fourrées. Son visage était impassible, sa parole brève. Berthier, Ney, Mortier, Rapp et quelques grands dignitaires l'accompagnaient avec la garde de l'état-major. La vieille et la jeune garde, réduites à 6,400 hommes, le suivaient ; après elles un millier d'hommes des corps de Ney, d'Eugène et de Davoust, protégés sur leur flanc droit par Victor, duc de Bellune, qui avait pris position à Ratuliczi et qui commandait une quinzaine de mille hommes, avec lesquels il contenait l'armée de Wittgenstein. Kutusoff était encore à Kopys, chassant devant lui 60,000 traînards, sans armes, exténués de misère et de fatigue.

Après quelques heures consacrées au repos dans le château du prince de Ratziwyl, l'empereur et son grand état-major se dirigèrent sur Studianka, où ils rejoignirent Oudinot et Murat, le 26, avant sept heures du matin. Le 2e corps s'était couché sur la neige, sans feux, pour ne pas donner l'alarme à l'ennemi. Le bruit de l'arrivée de Napoléon se répandit rapidement dans les rangs des soldats et l'espoir commença à renaître parmi eux. Vers la pointe du jour, ils furent stupéfaits de ne plus apercevoir au-delà de la rivière que deux bataillons de chasseurs et quelques Cosaques d'arrière-garde. La dernière batterie russe tira deux coups de canon avant de quitter sa formidable position, afin de voir si l'ennemi y répondrait, mais ce fut tout ! Confiant dans son étoile, Napoléon se hâta de prendre possession de la rive droite, qui venait d'être abandonnée d'une manière si inespérée.

Jacqueminot, aide-de-camp d'Oudinot, se jeta le premier avec son cheval à la nage et passa la rivière. Sourd, chef d'escadron du 7e régiment, avec 50 chasseurs portant en croupe autant de voltigeurs du 11e régiment d'infanterie légère, le suivit. Enfin,

400 hommes, transférés en vingt voyages successifs sur deux faibles radeaux, s'établirent solidement sur la route de Zembin, protégés au besoin par toute l'artillerie d'Oudinot, placée en batterie sur la rive gauche. Pendant ce temps les travaux du pont avançaient, mais trop lentement au gré de l'empereur. Les difficultés à surmonter étaient immenses, le dévouement des pontonniers fut sans bornes. Plongés dans l'eau froide et profonde de la rivière, luttant contre le courant qui charriait d'énormes glaçons, ils parvinrent enfin à terminer le premier pont vers une heure de l'après-midi, et le second vers trois heures ; on avait dû renoncer à la construction du troisième. La hauteur des chevalets variait de trois à neuf pieds et il y en avait vingt-trois pour chaque pont. Les madriers de celui qui était destiné à l'artillerie furent remplacés par des rondins. Les tabliers furent couverts de chanvre et de foin qu'on fut obligé de renouveler souvent.

Le défilé des troupes commença, sous les yeux de l'empereur, le 26, à deux heures de l'après-midi. Le corps d'Oudinot passa le premier en bon ordre et avec beaucoup d'entrain ; d'abord les brigades de cavalerie Castex et Corbineau, puis les divisions Legrand et Maison, enfin les Suisses et les Croates du général Merle, suivis de deux pièces de canon. En passant devant Napoléon, les troupes poussaient des cris enthousiastes de « Vive l'empereur ! » Lorsque ce fut au tour de Merle, Napoléon lui dit : « Général, êtes-vous « content des Suisses ? — Oui, Sire, si les Suisses attaquent avec « autant de vigueur qu'ils savent résister à l'ennemi, Votre Majesté « en sera satisfaite. — Je le sais ; ce sont de braves soldats. » Sur la rive droite de la Bérésina se trouvait, d'un côté, la route de Zembin à Vilna, qui traversait un marais fangeux, sur une longueur de trois lieues ; de l'autre, une vaste forêt de sapins, coupée de clairières et de marécages et par laquelle continuait la route de Zembin à Borisoff.

C'est par là que les Russes s'étaient retirés le matin, mais Tchaplitz, informé par ses Cosaques de l'apparition des Français à Brillova, avait pris sur lui de s'arrêter à Stakow et de prévenir Tchitchakoff du passage de l'armée ennemie à Studianka. Il garnit la forêt de tirailleurs jusqu'à Brill et attendit de nouveaux ordres.

La brigade Albert occupa la première la forêt au-delà de Brill ; elle fut appuyée par les autres troupes du 2e corps et la division Merle fut postée sur la route de Zembin.

Aussitôt que le second pont fut terminé, l'artillerie défila encore dans la soirée du 26. Deux cents cinquante bouches à feu traversèrent la rivière ; mais les ponts mal établis devaient constamment être entretenus et réparés par les pontonniers. Après l'artillerie, Ney passa la Bérésina, vers 10 heures du soir, à la tête de 600 hommes. C'était tout ce qui restait de son magnifique corps d'armée. Il releva la division Merle, qui venait de passer, en première ligne, sur la gauche de l'armée, entre la division Legrand et la rivière ; derrière elle, la cavalerie de Doumerc et de Corbineau. La nuit était arrivée ; mais aucune distribution de vivres ne put être faite aux soldats, car les voitures de guerre avaient dû céder le pas à l'artillerie et aux combattants. Le thermomètre descendit pendant la nuit du 26 au 27 novembre à 12 degrés Réaumur et la neige tombait à gros flocons. Les hommes étaient étendus sur la neige, la tête appuyée sur leurs sacs et ils tenaient leurs fusils à la main, car on était à 50 pas des Russes. Les officiers restèrent toute la nuit debout, veillant pour ne pas être surpris par l'ennemi. Le 27, Tchaplitz n'avait pas encore reçu les renforts si ardemment désirés. Tchitchakoff, qui voyait toujours en face de Borisoff les troupes de Victor, les pontonniers laissés à dessein dans cette ville, de longues files de chariots et de traînards, avait peine à revenir de son erreur et il tâtonna longtemps avant de réparer ses fautes. Napoléon valait d'ailleurs à lui seul une armée et son nom suffisait pour paralyser les résolutions de ses adversaires. Tchitchakoff se décida enfin à envoyer à l'appui de Tchaplitz la division du comte Pahlen II, forte de 12,000 hommes. La journée du 27 se passa en combats de tirailleurs dans la forêt de Stakow, et Oudinot parvint sans peine à contenir les Russes et à maintenir le passage entièrement libre sur la route de Zembin. Cette journée n'avait point été perdue pour le reste de l'armée française. Victor quitta enfin les positions qu'il occupait en face de Borisoff, laissant jusqu'au soir la division Partouneaux, chargée d'empêcher la jonction des divisions Lambert et Langeron avec le corps de Wittgenstein.

Il vint occuper les hauteurs de Studianka, où la garde avait remplacé le corps d'Oudinot.

Pendant ce temps, les corps d'Eugène, de Poniatswsky, de Davoust, de Junot et une grande partie des équipages de l'armée s'étaient écoulés lentement par les deux ponts et par la route de Zembin. Trois chevalets s'étaient brisés vers deux heures du matin ; deux autres à quatre heures du soir. Il fallut les réparer et presque tous les pontonniers succombèrent héroïquement à cette rude besogne. Le général Jomini lui-même, atteint d'une violente pleurésie, fut abandonné sur la rive gauche de la Bérésina, et il ne dut son salut qu'à l'humanité d'un brave soldat badois, qui avait été son planton et qui le reconnut dans la foule des éclopés. Napoléon était resté jusqu'à quatre heures du soir sur la rive gauche, d'où il expédia encore la division Claparède à Ney, qui occupait la seconde ligne de bataille sur la rive droite. Enfin, il se décida à traverser les ponts avec la garde, y compris le bataillon de Neuchâtel. Il vint relever Ney et prendre position à Brillova, d'où il pouvait au besoin se porter comme réserve, à droite au secours d'Oudinot et de Ney, engagés contre Tchitchakoff, à gauche au secours de Victor, engagé contre Wittgenstein. En effet, ce général russe était parvenu à enlever au duc de Bellune la division de Partouneaux, qui s'était trompée de route dans la nuit du 27 au 28, et il commençait à ouvrir les feux de son artillerie contre le 9e corps, réduit à une dizaine de mille hommes.

Au moment de livrer la bataille décisive de la Bérésina contre les armées russes combinées, Napoléon disposait donc des forces suivantes :

Sur la rive gauche, le corps de Victor, duc de Bellune	10,000	hommes.
Sur la rive droite, le corps d'Oudinot, duc de Reggio, avec Doumerc et Dombrowski . . .	9,300	»
Ney, avec les 3e et 5e corps et la division Claparède	5,400	»
En réserve : la vieille garde	4,500	»
la jeune garde	2,200	»
Quelques cavaliers en partie montés	380	»
Total	31,780	combat-

tants. Les troupes des autres corps défilant sur la route de Zembin

s'élevaient à environ 9,000 hommes, mais elles se trouvaient hors d'état de combattre. Elles étaient suivies d'une tourbe de 45,000 traînards et de chariots innombrables, qui encombraient les abords des ponts et qui ne commencèrent leur mouvement de retraite que dans la nuit du 27 au 28 novembre. Le canon, qui se fit entendre dès la pointe du jour, sur les deux rives de la Bérésina, accéléra leur mouvement et augmenta la confusion. Il s'engagea alors une lutte affreuse entre les gens de pied, ceux qui étaient à cheval et ceux qui conduisaient les voitures, les pièces d'artillerie et les caissons. Les ponts sont bientôt encombrés de cadavres et de chariots ; tous se précipitent, se pressent et se culbutent au milieu des éclats d'obus, des cris de douleur et des vociférations de rage et de désespoir. Détournons nos regards de ce navrant spectacle et revenons auprès de nos héroïques soldats qui, mourant de faim et de froid, vont sacrifier leur vie pour le salut de l'armée.

Dès sept heures du matin, Blattmann, commandant du 1er régiment suisse, parcourut le front de bataille de ses compatriotes et pria le lieutenant Legler d'entonner l'hymne patriotique : *Unser Leben gleicht der Reise* (1). Après avoir exécuté ce beau chœur, les officiers des régiments suisses se prêtèrent le serment mutuel de ne point s'occuper des blessés dans cette lutte suprême, mais de combattre tous jusqu'au dernier homme.

(1) Voici les couplets de ce chant national, entonné comme un dernier adieu à ce monde:

Unser Leben gleicht der Reise
Eines Wandrers in der Nacht : —
Jedes hat auf seinem G'leise
Vieles das ihm Kummer macht.

Aber unerwartet schwindet
Vor uns Nacht und Dunkelheit,
Und der schwer Gedrükte findet
Linderung für sein Leid.

Muthig, Muth ! liebe Brüder,
Gebt das bange Sorgen auf ; —
Morgen steigt die Sonn' schon wieder
Freundlich an dem Himmel auf.

Darum lasst uns weiter gehen,
Weichet nicht verzagt zurük ; —
Hinter jenen fernen Höhen
Wartet unser noch ein Glück !

Le sifflement des boulets vint interrompre leurs chants patriotiques et annoncer le commencement de la bataille, dans laquelle il faudra combattre un contre dix. Tchitchakoff, en effet, se rendant enfin à l'évidence, arrivait lui-même à Stakow avec le corps de Yermoloff, détaché de l'avant-garde de Kutusoff, et le détachement du comte Orouff; il était précédé du général Sabanieff, qui avait marché dans la nuit avec huit régiments des 9e et 18e divisions, afin de renforcer les divisions Tchaplitz et Palhen II. On avait donc, le 29 novembre, à combattre 35,000 Russes sur la seule rive droite de la Bérésina. A neuf heures du matin, la forêt était inondée de tirailleurs des 7e, 12e, 14e, 22e, 27e, 28e et 32e régiments de chasseurs, dont la plupart étaient composés d'excellents tireurs de l'Oural et de la Sibérie. Oudinot donna l'ordre à la division Merle de se porter à la rencontre des Russes, mais il fut au même instant blessé à l'aine et remplacé par Ney, qui prit le commandement de l'armée. Les Suisses se forment en longues chaînes de tirailleurs, protégés par les arbres de la forêt. Ils gagnent ainsi du terrain, mais les Russes visent surtout leurs officiers. Le général de brigade Candras est tué; les généraux Albert, Amey, Dombrowski, Claparède, Kosikowzki sont blessés. Le commandant Blattmann est frappé d'une balle en pleine poitrine; les rangs de nos soldats s'éclaircissent. Les Russes font des efforts inouïs pour forcer leur position en longeant la rivière, gagner les ponts et couper ainsi la retraite à Victor, dont on entend la vive canonnade sur la rive gauche. Ney a compris le danger. Il envoie comme renfort au général Merle la légion de la Vistule (division Claparède), beau corps, bien équipé, placé momentanément sous les ordres de Poniatowski. Ce précieux secours permet de conserver la position de Zawniki, défendue par une redoute de campagne avec deux pièces de canon, couverte par le régiment croate. Les Russes reviennent avec de nouvelles forces et concentrent leur attaque sur ce point. C'est en ce moment que Doumerc s'élance avec 600 chevaux, défile sur l'aile gauche de la division Merle, s'engage dans une clairière de la forêt et exécute une charge brillante, dans laquelle il force trois bataillons russes à déposer leurs armes entre les mains des Suisses. Ces malheureux sont dirigés sur Kamen, où ils périrent

presque tous de congélation trois jours après. La charge de Doumerc a ralenti pour un moment l'attaque des Russes contre Zawniki, mais ils reçoivent toujours de nouveaux renforts. Sabanieff arrive sur le champ de bataille et les Suisses ont brûlé leurs dernières cartouches. Le sous-officier Barbey est envoyé sur la droite pour chercher des munitions. Il est tué dans le trajet. Le même sort atteint le sergent Scherzenecker et les Russes s'avancent toujours en nombre écrasant. Alors le commandant Vonderweid reçoit par l'entremise de Legler l'ordre de charger à la baïonnette. Cet ordre est communiqué aux quatre régiments suisses et au 123e de ligne : « Par ordre du général, la charge ! En avant à la baïonnette ! » Tambours, battez la charge ! » Le tambour Kundert, de Glaris, s'élance le premier et reçoit une balle dans la joue. Il est relevé par le capitaine Rey qui prend sa caisse. Un millier de Suisses s'ébranlent, le capitaine Donatz à la tête du 1er régiment, Begos à la tête du second, l'adjudant-major Hartmann à la tête du troisième et le capitaine Jean Schaller à la tête du quatrième. Ils se précipitent en rangs serrés sur une seule ligne et refoulent les Russes à plusieurs centaines de pas en arrière ; pendant ce temps les autres divisions d'Oudinot font bravement leur devoir sur la droite. Cette charge avait donné le temps de distribuer des cartouches aux hommes. Ils se déploient de nouveau en tirailleurs, pour éviter les charges de cavalerie du régiment de Pauwlograd, qui vient d'entrer en ligne, faisant prisonnier le capitaine Henri Bleuler. Sabanieff, voyant que le terrain où l'on combattait était très boisé, éparpille également ses nombreux tirailleurs et, au bout de vingt minutes, il a regagné tout l'avantage perdu par l'attaque irrésistible des Suisses. Alors les tambours battent de nouveau la charge ; six fois de suite la division Merle, secondée par sa cavalerie, attaque les Russes avec la même vigueur ; six fois de suite elle laisse le terrain couvert de ses morts et de ses blessés. Le commandant Weltner a une jambe emportée par un boulet ; le commandant Vonderweid reçoit une balle à la gorge et tombe dans les bras des lieutenants Buman et Monney ; le commandant Zingg est frappé mortellement. Les adjudants-majors Tschudy, Begos et Hartmann, les capitaines Grivat, Rey, Hopf, Landolt, Pierre de Schaller, nommé le matin

même à ce grade, Hottinger, Varena, Forrer, les lieutenants Tschudy, Raguettly, Roi, Gerber, Gruner, Vanier, Ruggia, Germann, Schneider, Hermann, de Ville, Jean-Pierre Weber, Jean-Rodolphe Weber, Perret, Grangier, sont blessés ou restent morts sur le champ de bataille. La légion de la Vistule entre alors en première ligne pour relever les troupes épuisées et décimées de la division Merle. Ney anime les combattants par son invincible énergie, mais ils doivent se replier sur la seconde ligne ; l'artillerie russe, abattant les arbres de la forêt, portait la mort dans les rangs des divisions Legrand, Merle et Zayonscheck, successeur de Dombrowski, qui continuaient à soutenir le poids du combat et demeurèrent inébranlables à leurs postes jusqu'au soir. Leurs généraux, sauf Ney et Maison, étaient tous blessés. Les troupes de Tchitchakoff passèrent la nuit dans les bois ; les généraux Yermoloff et Platoff, dont la nombreuse cavalerie avait été paralysée par la situation des lieux, s'arrêtèrent à Stakowy. Quant aux Suisses, ils bivouaquèrent pour la troisième fois dans la forêt de Zawniki, mais il en restait à peine 300, dont un tiers était blessé ! Six feux de bivouac suffirent pour le 1er régiment. Le 4e régiment avait encore six hommes valides de la compagnie de grenadiers Schaller, deux de la compagnie de voltigeurs Landolt et une vingtaine d'hommes des compagnies du centre.

« Braves Suisses, s'écria le général Merle en passant devant leur » campement, vous méritez tous la croix de la Légion d'honneur. » Et, en effet, il fit part à l'empereur de leur conduite héroïque. Celui-ci accorda, sur le champ de bataille même, 62 décorations à distribuer comme suit :

Au 1er régiment	13 pour officiers et	4 pour sous-officiers.	
2e »	13 »	4 »	
3e »	11 »	4 »	
4e réduit à un bataillon	9 »	4 »	
Total	46 pour officiers	16 pour sous-officiers.	

Malheureusement, par suite de la dissolution de l'armée, le décret ne fut pas enregistré et, le 13 avril 1813, il n'avait pas encore reçu son exécution. Il ne la reçut même jamais entièrement, et l'on se borna à accorder isolément des croix aux officiers

qui purent continuer leurs services et faire valoir leurs titres à cette distinction. Parmi ceux-ci, nous citerons le capitaine Byrde, les lieutenants de Salis-Seevis, de Sprecher, Louis de Buman, Amiet, à Bundy, etc. (1).

Le 9e corps avait reçu le 28, vers 5 heures du soir, l'ordre de quitter les positions de Studianka et de venir sur la rive droite relever la garde, qui se retira avec Napoléon sans avoir été dans le cas de tirer un seul coup de fusil. Les soldats du génie durent opérer une tranchée à travers les chariots et les cadavres, pour ouvrir un passage aux soldats du maréchal Victor (divisions Dændels et Girard), qui se retirèrent du champ de bataille brigade par brigade, sans se laisser entamer par Wittgenstein. Le 29, à neuf heures et demie du matin, les ponts furent détruits par ordre d'Eblé et les Cosaques purent s'emparer sur la rive gauche de 15,000 prisonniers, hommes, femmes et enfants, de 4,000 chevaux, d'un grand nombre de canons, de caissons, de chariots et de trophées amenés de Moscou. Durant cette même matinée le maréchal Ney fit lire un ordre du jour aux soldats du 2e corps, par lequel il témoignait sa satisfaction sur la conduite des officiers et des soldats dans ces glorieux combats; puis la retraite s'opéra par le défilé de Zembin, au-delà duquel se trouvaient trois longs ponts en sapin, dont la destruction en temps de dégel, aurait été un obstacle insurmontable au passage d'une armée.

Avant de quitter le champ de bataille de la Bérésina, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre admiration pour ces nobles victimes de l'ambition d'un seul homme. Il y avait fort peu de Français dans les 2e et 9e corps. C'étaient, comme nous l'avons vu, des Polonais, des Hollandais, des Allemands de la Confédération du Rhin, des Suisses, des Croates, des Valaisans, des Portugais, etc. Les corps de cavalerie de Doumerc, de Fournier, de Castex et de Corbineau, ainsi que quelques régiments d'infanterie légère, étaient seuls composés en majeure partie de Français.

A l'exception des Polonais qui luttaient pour leur indépendance, tous ces soldats se battaient par amour du devoir, pour la fidélité

(1) Thiers ne cite pas même les Suisses dans son récit de la bataille de la Bérésina.

au drapeau et surtout pour l'honneur de leur patrie respective. Nos soldats avaient particulièrement le sentiment de se sacrifier pour l'indépendance et l'intégrité de leur pays. Leur dernière pensée était pour la Suisse, pour leur canton, pour leur famille, et pas un n'avait même la pensée de maudire l'homme qui les avait entraînés dans tant de malheurs. Napoléon connaissait ce dévouement des armées alliées et ne faisait aucun mystère des sacrifices qu'il leur imposait. Le 26 juin 1813, peu avant la bataille de Dresde, il conférait avec le prince de Metternich, dans la villa du jardin Marcolini, sur les graves événements qui se préparaient. Voyant que la guerre avec l'Autriche devenait inévitable, il s'écria: « J'ai grandi sur les champs de bataille et un homme comme moi » se soucie peu de la vie d'un million d'hommes. » — « Ah ! Sire, lui » dit le prince, pourquoi me faire une pareille déclaration entre » quatre murs. Ouvrons les portes et puissent vos paroles retentir d'un bout de la France à l'autre ! » Napoléon répondit d'un ton plus calme: « Les Français ne peuvent pas se plaindre de » moi. Pour les ménager, j'ai sacrifié les Allemands et les Polonais. J'ai perdu 300,000 hommes dans la campagne de Russie, » mais dans le nombre il n'y avait pas plus de 30,000 Français. » Sauf les atténuations ordinaires dans sa bouche, ces paroles étaient l'expression de la pure vérité. La Bavière seule avait perdu dans cette mémorable campagne 32,000 hommes, la Suisse 9,000 et ainsi de suite ; le nombre des victimes fut de près d'un demi-million.

Mais revenons aux colonnes en retraite. Lorsque le corps d'Oudinot reçut, le 29 au matin, l'ordre de s'acheminer vers Vilna, il formait l'arrière-garde de l'armée. Le général Maison en prit le commandement ; il parvint à réunir 1,500 hommes. Il demanda où étaient les Suisses et put à peine retenir son émotion, en voyant une poignée de soldats, derniers débris des quatre magnifiques régiments qui avaient passé le Niémen. Le 3e régiment seul, avec les capitaines Donatz, Greber, Forrer et le lieutenant Amiet, avait encore 60 hommes groupés autour de l'aigle du régiment. Les autres aigles furent également sauvées ; celle du 1er, par le sergent Kaa, nommé lieutenant sur le champ de bataille de Polotsk ; celle

du 2e, par le capitaine Rusca et le lieutenant Ardrighetti ; celle du 4e, par le capitaine Christen, qui la ramena jusqu'en France. L'armée s'écoulait lentement par Zembin, Kamen, Pleschnitzky, Malodeczno, Smorgoni et Ozmiana, mais un très grand nombre d'officiers suisses, accompagnés de fidèles soldats, qui les soignèrent avec un dévouement admirable, durent rester en arrière. Le commandant Weltner, amputé d'une jambe, fut transféré le même soir dans une chaumière, qui fut incendiée, et il périt dans les flammes. Le commandant Vonderweid, de Seedorf, accompagné des officiers Tschudy et Hopf, blessés comme lui, fut transféré dans la grange de Nassibow, où il ne tarda pas à succomber à sa blessure. Les lieutenants Hermann, François-Pierre Weber, Germann, Grangier, Fehr, de Ville, Perret, Florian de Planta, officier dans un régiment français, et d'autres encore tombèrent entre les mains des Russes et moururent de leurs blessures. Les Cosaques de Platoff, devançant l'armée de Wittgenstein, retenue par la destruction des ponts de la Bérésina, et la division Tchaplitz, arrêtée par l'incendie des trois ponts de Zembin, étaient arrivés, le 29 au soir, à Pleschnitzky, sur la route de retraite des Français. Landskoï, avec une avant-garde de 150 hussards, 400 Cosaques et deux pièces de canon, avait enlevé le général Kaminski, les bagages de l'intendant-général Mathieu et attaqué le maréchal Oudinot dans la maison où il s'était réfugié pour soigner ses blessures. Celui-ci, secondé par le général Pino, refusa de se rendre et soutint un siége en règle avec 25 hommes qui l'accompagnaient. Lorsque la maison s'écroula sous le feu de l'artillerie, le maréchal fit une sortie à la tête de sa petite troupe et fut délivré par deux bataillons westphaliens, qui arrivaient avec la suite de l'empereur. Le 30 novembre, Ney et Maison, pressés par l'avant-garde de Tchaplitz, livrèrent à Pleschnitzki un combat meurtrier et ils retardèrent la poursuite des Russes en les écrasant de mitraille. Ce jour-là, le thermomètre descendit à 18 degrés au-dessous de zéro et par un ciel constamment clair, le froid alla toujours en augmentant jusqu'au 8 décembre, où il atteignit 28 à 30 degrés.

On peut se figurer l'effet que devait produire cette température sur des corps usés par la fatigue et par les privations de tout genre.

Les hommes marchaient isolément, en silence et droit devant eux. L'atmosphère aussi était immobile et muette ; on voyait flotter dans l'air des molécules glacées ; les oiseaux tombaient gelés. Le bruit sourd des pas, le craquement de la neige, les gémissements des mourants interrompaient seuls ce morne silence. Quand on avait marché toute la journée et une partie de la nuit, on ne trouvait plus une maison pour s'abriter. Toutes avaient été démolies par les premières colonnes de fuyards, pour alimenter les feux de bivouac. Il fallait donc s'étendre sur la neige et allumer un maigre feu de bois vert. On y faisait griller quelque lambeau de viande de cheval, enlevé à la pointe du sabre ; on faisait fondre de la neige avec une farine plus ou moins grossière, et on y jetait la poudre de deux ou trois cartouches en guise de sel ; pendant un mois on ne connut guère d'autres aliments. Heureux ceux qui avaient conservé un flacon d'eau-de-vie et qui savaient en user modérément durant la marche, pour ranimer la circulation du sang. Le repas achevé, chacun s'endormait autour du feu, mais pour le plus grand nombre, c'était le dernier sommeil. Le matin, les feux de bivouac étaient entourés de cadavres brûlés d'un côté et gelés de l'autre. En une seule nuit le petit détachement du 3e suisse perdit 15 hommes. Tous les liens de la discipline étaient rompus et même l'arrière-garde de Maison finit par se fondre dans ce lugubre troupeau de 50 à 60,000 hommes, qui marchaient pêle-mêle et dans les accoutrements les plus bizarres. Quelques-uns avaient sur leurs épaules une besace remplie de farine ; d'autres traînaient par la bride des ombres de chevaux, qui leur servaient de pâture lorsque ces pauvres bêtes succombaient d'inanition. Tous fourmillaient de vermine et portaient les traces de la plus affreuse misère. Depuis plusieurs mois, ils couchaient à la belle étoile ; leurs vêtements étaient couverts de terre et de neige fondue ; leurs chaussures en lambeaux, leurs traits noircis par la fumée, leurs yeux caves et éteints, leurs cheveux et leur barbe incultes. Ils cheminaient péniblement à travers des déserts ou d'immenses forêts de pins ou de sapins, sur des routes à peine tracées. Le sol était jonché de cadavres et de mourants, qui souvent étaient écrasés par les chevaux et les roues des voitures. Ici, des groupes, réunis

autour du cadavre d'un cheval, se battaient entre eux pour s'en disputer les lambeaux ; là, les plus valides ramassaient un fusil à terre et se formaient en peloton pour faire feu sur les Cosaques ou leur présenter la pointe de leurs baïonnettes. On ne voyait plus que des figures sinistres, effarées, mutilées par la congélation, la consternation, la douleur, la famine et la mort. Il fallait une âme énergique, un calme et un courage inébranlables, pour surmonter ces terribles calamités. Mais souvent les forces trahissaient le courage. Combien étaient obligés de s'arrêter épuisés au bout de quelques heures de marche ! Ils se relevaient sans voix, insensibles, frappés de stupeur ; ils faisaient quelques pas comme des automates ; leur sang se figeait dans leurs veines; ils chancelaient; leurs yeux rouges et enflammés par l'aspect continuel d'une neige éclatante, par la privation du sommeil, par la fumée du bivouac versaient de vraies larmes de sang ; ils poussaient encore quelques soupirs, regardaient autour d'eux d'un œil fixe et hagard, tombaient sur les genoux, puis sur les mains, laissaient échapper de leurs bouches béantes quelques sons d'agonie, et la mort mettait fin à leurs longues souffrances. Chaque nuit l'ennemi enlevait des centaines de prisonniers. Ces malheureux étaient souvent dépouillés de leurs vêtements et abandonnés nus sur le sol.

Le 2 décembre, les Russes arrivaient à Stariki ; le 3, ils enlevaient à Napoléon 24 canons et 2,500 prisonniers. Le 4, ils forçaient le général de Wrède à abandonner Vileika et à se replier sur Vilna. Le 5 décembre, Napoléon, se voyant à Smorgoni sans armée, pressé par les Russes, séparé de la France par l'Allemagne frémissante, prit la résolution subite de partir incognito pour Paris, laissant au roi de Naples le commandement de son armée. Il abandonna la garde à Malodeczno et partit accompagné de Caulaincourt, de Duroc, du comte Lobau et du général Lefebvre-Desnöuettes. Son départ fut le signal d'une déroute complète ; mais on approchait de Vilna et les soldats conservaient encore quelque espoir. Vilna était la capitale de la Lithuanie ; on y avait accumulé d'immenses approvisionnements ; les troupes pourraient s'y reformer ; elles y trouveraient non seulement des vivres, des vêtements, des armes et des ambulances, mais encore des renforts.

Les Bavarois, la division Loison, la cavalerie napolitaine s'y trouvaient concentrés ; c'était 10 à 12,000 hommes de troupes fraîches, qui pouvaient arrêter l'ennemi. Par une imprévoyance fatale, Murat ne sut point utiliser ces forces de réserve. Elles sortirent de Vilna pour aller au-devant des fuyards et succombèrent en quarante-huit heures par un froid de 28 degrés. Les jeunes soldats de Loison surtout, qui avaient habité des casernes chaudes et ne s'étaient point aguerris par six mois d'une rude campagne, ne purent supporter cette épreuve. A peine hors de Vilna, ils commencèrent à avoir les mains et les bras gelés et laissèrent échapper leurs armes ; puis leurs jambes fléchirent comme dans l'ivresse. Leur visage horriblement contracté prenait alors une teinte pourpre. Ils tombaient en pleurant et bientôt la route fut jonchée de milliers de cadavres. Le bataillon Bleuler eut à peu près le même sort. Il avait, on s'en souvient, conduit un convoi de prisonniers russes à Vilna, et il recueillit dans cette ville un détachement de 300 Suisses, expédiés des dépôts, sous les ordres du lieutenant Mathey, pour renforcer leurs régiments respectifs. Bleuler allait à la rencontre de la Grande Armée, lorsqu'il se croisa avec le traîneau de l'empereur. Il ne tarda pas à se trouver entraîné par la masse de fuyards, qui encombrait les routes. Au bout de trois jours, il n'eut plus que 30 hommes sous ses ordres, mais il put heureusement rentrer à Vilna. Là, il recueillit le capitaine Christen avec la petite troupe d'officiers et sous-officiers, qui ramenait de la Bérésina l'aigle du 4e régiment. Il continua immédiatement sa retraite sur Kowno et Marienbourg. Rösselet, blessé, en fit autant avec l'aigle du 1er régiment. Moins heureux qu'eux, un grand nombre de leurs camarades avaient succombé en route. A une journée de marche de Vilna, le commandant de Graffenried, blessé de plusieurs coups de lance, fut obligé de se rendre à discrétion avec l'adjudant Heusler et il termina, le 6 décembre, son honorable carrière. Le vieux colonel Raguettly tomba de même entre les mains des Cosaques et mourut le 10 décembre. Le même sort était réservé aux capitaines Victor Thomasset, Schlegel, Pfluger, Mittelholzer, Bannert, de Sonnaz et Antoine de Chollet ; aux lieutenants Geiger, Dittlinger, Ullmann, de Mohr, Antoine de

Gottrau, Joseph de Muller, de Salis-Samade, Rauchert, Friess, Desjardin, Gross, Thomas, Veillon, Blaser, Casaulta, Hemmeler, Schnyder, Léonard et Conrad Finsler, Guillaume Meyer, Tobler, d'Escher, etc., ainsi qu'à un très grand nombre de sous-officiers et de soldats suisses.

L'adjudant de May, le chirurgien Thorin, les officiers Rey (Vaud), Tschudy, Jean Meyer, Ziehbach, Rovillon, Bæriswyl, Jean Bohrer, Stettler, Thomann, Hopf, Capretz, Prudhomme, Schnyder, Steiner, Mock, Roy, Dortu, Gruner, Christ, de Schröter, Hausknecht, Ardrighetti, Zeltner, Bierry, Gugger, Glutz, Rodolphe Frossard, Hofer et Sainte-Foy demeurèrent prisonniers des Russes. Ceux qui purent arriver à Vilna, laissant derrière eux les routes encombrées d'hommes, de chevaux, de canons et de bagages, n'y trouvèrent aucun des soulagements si ardemment désirés. Les hôpitaux étaient encombrés et les maisons qui n'étaient pas démolies étaient remplies de malades. Les magasins furent mis au pillage, car aucune distribution ne pouvait se faire régulièrement; l'ennemi d'ailleurs était aux portes de la ville. Heureusement l'armée russe était elle-même considérablement réduite. A ce moment Kutusoff avait à peine 35,000 hommes en état de porter les armes; Wittgenstein 15,000; tous souffraient du froid et des fatigues d'une longue marche. Leur attaque fut molle. Ney avec Loison et de Wrède parvint à réunir 3,000 hommes et quelques pièces de canon et à repousser durant vingt-quatre heures les corps combinés de Paltoff, de Wittgenstein et de Tchitchakoff. Les Français eurent donc le temps d'évacuer Vilna et de se retirer par la route de Kowno, mais en laissant dans la ville 8,000 blessés et 12,000 traînards. Les magasins formés à si grand frais devinrent la proie de l'ennemi. Les Cosaques de Platoff se précipitèrent dans les rues, sabrant tout sur leur passage. Exaspérés par l'incendie de Moscou et par les désastres accumulés sur leur patrie, ils ne surent même pas protéger les blessés confiés à leur honneur militaire. Les juifs lithuaniens, qui avaient exploité nos soldats durant toute la campagne, jetèrent nos blessés par les fenêtres et les assassinèrent dans les rues sous les yeux des habitants polonais, qui, malgré leur sympathie, n'osèrent point intervenir en leur

faveur. Ainsi périrent un grand nombre de nos braves soldats évacués de Polotsk sur Vilna, où ils espéraient se remettre des blessures glorieusement reçues sur le champ de bataille. Lorsque l'état-major russe eut mis fin à ces scènes de carnage, on songea à ensevelir 45,000 cadavres qui encombraient la ville, mais le sol était gelé à une telle profondeur, qu'on essaya de les brûler par série de 50 à 100. Cette opération n'ayant pas réussi, il fallut attendre le dégel pour creuser leurs fosses. Les Français continuaient leur retraite par la route de Kowno. A Ponari on devait gravir une pente rapide couverte de verglas. Les chariots reculaient au lieu d'avancer; il se forma un nouvel encombrement de voitures et de chevaux. L'artillerie, le trésor de l'armée s'élevant à 10 millions, les papiers de l'état-major furent livrés au pillage. Une partie de l'argent fut distribué entre les officiers des divers corps et les soldats de la garde, qui en rendirent un compte fidèle à leur retour en France, mais le reste devint la proie des Cosaques. Dès ce moment il n'y eut plus une ombre d'armée. Ney seul parvint de temps à autre à marquer l'arrière-garde avec quelques baïonnettes rassemblées au hasard. Quant à Murat, revêtu par Napoléon du commandement suprême, il s'en déchargea sur le vice-roi d'Italie et se borna à faire connaître aux hommes de chaque corps le lieu de rassemblement qui leur était assigné en Prusse. La garde dût se rendre à Dantzig; les 2e et 3e corps à Marienbourg, où se trouvait déjà le colonel d'Affry.

Le thermomètre continua à marquer 20 à 22 degrés au-dessous de zéro jusqu'au 25 décembre, époque où le temps se radoucit d'une manière si brusque, que beaucoup succombèrent à ce changement subit de température. La route n'offrait aucune ressource, mais ceux qui avaient le courage de s'en écarter trouvaient des secours et des vivres auprès des populations bienveillantes de la Pologne.

La poursuite des Cosaques s'était aussi relâchée et souvent ils passaient entre de longues files de traînards, dédaignant de faire des prisonniers avec lesquels ils auraient été obligés de partager leurs vivres. Après 57 jours de marche de Polotsk au Niémen, nos soldats allaient enfin rencontrer une terre hospitalière, un lit

et du pain. Les officiers espéraient trouver à Kowno, dernière ville russe, où ils arrivèrent les 16 et 17 décembre, le petit dépôt de leurs régiments, confié au capitaine J.-J. Hirzel qui y était resté avec les lieutenants Equey et Senn, 150 soldats et les musiques (1) des quatre régiments expédiées, sur cette ville au moment de l'évacuation de Polotsk, mais ils éprouvèrent une nouvelle déception. A l'approche de l'ennemi, ces officiers avaient jugé prudent d'abandonner leur dépôt et de se replier sur Marienbourg. Ils ne surent pas même conserver leur monde sous les armes et se laissèrent entraîner par le flot des fuyards. Les capitaines Suter, Hartmann, Samuel Greber, Lutz, Clottu, Birchler, Finsler, Wuetrich, Burnand, Ganty, Vanier, Ruggia, Castelberg, Zellwèger, succombèrent entre Vilna et Kowno ; de Camarès mourut dans cette dernière ville; Bezencenet à Lepel ; Druey, Grivat, Pingoud à Gumbinen ; Probst et Thientschy près de Marienwerder; d'Effinger, Bourgeois et Melley à Elbing; de Sury et Mathey à Heiligenbiel; Thoos à Marienbourg; les autres suivirent la route de Gumbinen, Wehlau, Königsberg, Marienbourg, heureux de se retrouver sur une terre amie, car les Prussiens se souvenaient de la bonne discipline des Suisses lorsqu'ils avaient traversé leur pays pour entrer en Russie. Les commandants Bleuler, Imthurm et Peyer-Imhof, les officiers Begos, Huber, Brunner, Dr Heumann, Minar, Gross, de Jeoffrey, Rösselet, Donatz, Gerber, Forrer, Jean Schaller, Suter adjudant-major, François Chollet, Landolt, Magatti, Hirzel, Nicolas Muller, Christen, Guerry, Byrde, Kunkler, Michaud, Manthe, Legler, Sitz, Kaa, Favre, Hammer, Leuzinger, Lambert, Amiet, Nüscheler, Georges Demierre, Brasey, Mulhimann, Sprüngli, Barlement, à Bundy, Louis Buman, Albiez, Spring, Monney, Lerber, Antoine Muller, Nicolas Buman, Alexis Rey, etc., arrivèrent plus ou moins gelés, mutilés ou écloppés au dépôt qui leur était assigné.

Ainsi se termina cet affreux désastre. Sur 400,000 soldats, qui avaient passé le Niémen au mois de juin, 20,000 à peine devaient revoir leur patrie. Ceux que notre génération a connus étaient

(1) Hoffmann de Lausanne, chef de la musique du 3e régiment, écrivit un grand nombre de lettres intéressantes sur les désastres de l'armée en retraite.

des hommes à tempérament de fer, rompus à la fatigue et ils ont presque tous atteint un âge très avancé. Quant aux corps de Schwarzenberg, de Reynier et de Macdonald, ils ne firent point partie de la Grande Armée proprement dite et bien qu'ils aient subi des pertes considérables, ils sont demeurés étrangers à cette immense hécatombe humaine.

CHAPITRE VIII.

Campagne de 1813.

Le colonel d'Affry était arrivé, ainsi que nous l'avons vu précédemment, à Marienbourg, ville assignée comme quartier-général au 2e corps d'armée. En sa qualité d'officier le plus élevé en grade parmi les troupes suisses en campagne, il s'occupa à recueillir les hommes qui avaient pu rejoindre leurs drapeaux. Ce furent d'abord Bleuler avec 43 hommes du 4e régiment, puis les capitaines Rösselet avec 11 hommes du 1er, Theiler avec 87 du 3e, et Rusca avec 70 hommes du 2e, mais leur nombre s'accroissait de jour en jour. Ces malheureux étaient déguenillés, hâves et presque tous impotents; leurs figures étaient méconnaissables et leur misère profonde. Les Russes approchaient et bientôt les Prussiens allaient s'allier avec eux contre la France. Dès le 1er janvier 1813, les troupes du 2e corps, sous les ordres du général Maison, reçurent l'ordre de partir pour Custrin en passant par Könitz, Deutschkrone et Landsberg sur la Warte. C'étaient cent lieues de marche. Les Suisses, formés en quatre compagnies provisoires séjournèrent 15 jours dans cette place, où ils furent rejoints par divers convois de recrues expédiés des dépôts. Comme les premiers étaient incapables de tenir la campagne, ils furent rappelés en France afin de se reconstituer avec les troisièmes bataillons de leurs régiments, les officiers et soldats rappelés d'Espagne et les nouvelles recrues.

Il ne resta plus dans Custrin que trois compagnies formant un effectif de 234 hommes, tirés des quatre régiments, sous les ordres du capitaine Joss, des lieutenants Muller, Scheublin, Knusert et Albiez.

Le colonel d'Affry adressa, sous date des 2 et 23 janvier, deux rapports au landamann Burckhardt sur la belle conduite des troupes suisses en Russie, ainsi que sur leur état actuel, et il se rendit à Nancy pour s'occuper de la réorganisation de son régiment.

Le colonel de Castella s'était, de son côté, rendu à Pelplin, en Prusse, pour soigner sa blessure. Il y reçut, le 6 mars 1813, le grade de général de brigade. Il était, du reste, par ses états de service, le plus ancien colonel survivant des régiments suisses. Il demanda aussitôt à être employé, en vertu de l'art. 16 de la capitulation de 1812, auprès de ses compatriotes, mais cette faveur ne lui fut pas accordée. Il reçut le commandement d'une brigade dans le 1er corps d'observation du Rhin, et fit la campagne de Saxe, sous les ordres du maréchal Ney. Il se trouva ainsi aux batailles de Lutzen, de Bautzen, de Dresde et de Dennewitz.

Les Suisses, partis le 24 janvier 1813 de Custrin, avaient retrouvé dans les hôpitaux de Berlin deux cents de leurs compatriotes blessés ou malades. Ils se rendirent ensuite à Magdebourg, où ils furent passés en revue et reçurent, pour la première fois depuis le passage du Niémen, en juin 1812, une solde régulière. Ils traversèrent le Rhin à Mayence, d'où ils furent dirigés sur leurs dépôts respectifs.

Le bataillon du prince Berthier, moins maltraité que les régiments capitulés, s'était rallié à Dantzig, d'où il fut dirigé avec la jeune garde sur Posen et la Saxe. Napoléon avait levé une nouvelle armée, composée en grande partie de conscrits : le 28 avril, il était à Naumbourg et le 2 mai, il livrait la bataille de Lutzen. Le bataillon de Neuchâtel s'y trouvait, ainsi qu'à Bautzen, et il y soutint glorieusement sa réputation militaire. Pendant l'armistice de Pleswitz, le bataillon fut cantonné aux environs de Dresde, et le capitaine de Meuron lui amena de Besançon près de 500 recrues. Le 26 août, les hostilités recommencèrent. Le bataillon fut incorporé dans une des deux divisions de la garde impériale commandées par le maréchal Ney ; elles occupaient les faubourgs de Pirna et de Pillnitz. Vers 6 heures du soir, Ney et Nansouty firent une marche hardie sur la gauche de l'armée, culbutèrent les ennemis déjà entamés par le feu de l'artillerie et les charges de cavalerie de Murat, et les

forcèrent à se replier sur la Bohême. La victoire de Dresde était complète. Le mois de septembre, signalé par les défaites des Français à Kulm, la Katzbach, Gross-Beeren et Dennewitz, amena la concentration des forces de Napoléon sur Leipzig, et les mémorables batailles des 16, 17 et 18 octobre 1813.

L'empereur Napoléon, établi à Thornberg, fit former la garde en quatre masses dans la direction des principales attaques. Le bataillon de Neuchâtel occupa un moment cette position, couverte par 80 pièces d'artillerie. Une forte partie de l'armée française, réunie autour du village de Probstheyda, soutint héroïquement les assauts des alliés, qui vinrent plusieurs fois se briser contre leurs inébranlables cohortes. La garde et le bataillon de Neuchâtel, l'arme au bras, exposés aux feux de l'artillerie, allaient se porter en avant, lorsque l'ennemi se décida à cesser l'attaque de cette position (1). Le lendemain, l'évacuation de Leipzig commença en bon ordre. Napoléon, au pont de Lindenau, indiquait les positions de réunion des différents corps. Le bataillon de Neuchâtel passa l'Elster sur un pont fracassé, où la retraite ne put s'effectuer qu'un à un, sous les balles ennemies ; plusieurs hommes furent noyés, d'autres tombèrent aux mains de l'ennemi avec le capitaine Varnery, l'adjudant-major de Preux, le lieutenant de Sandoz-Rollin et l'adjudant-sous-officier Gaunier. Le lieutenant Perroud et le sous-lieutenant d'artillerie Bourquin furent tués.

La retraite continua jusqu'à Erfurt et Hanau. Poursuivie par les Cosaques, réduite à 80,000 hommes, souffrant de la faim et du froid, l'armée française se heurta, le 30 octobre, contre un corps de 60,000 Bavarois et Autrichiens, sous les ordres du général de Wrède. Napoléon les culbuta, à la tête de sa garde, mais il laissa 5,000 morts sur le champ de bataille. Le bataillon neuchâtelois, posté dans une forêt marécageuse, avançait ou reculait sous une grêle de boulets et d'obus, tantôt faisant des feux de peloton, tantôt chargeant à la baïonnette. Enfin la route fut libre et le lendemain,

(1) C'est à Leipzig que le général Reynier, de Lausanne, commandant le 7e corps de la Grande Armée, fut fait prisonnier, après la défection des corps saxons et wurtembergeois, placés sous ses ordres. Il fut échangé, le 19 novembre 1813, et mourut à Paris, le 27 février 1814.

l'armée en désordre repassait le Rhin à Mayence. Le sous-lieutenant Renaud, blessé, mourut en arrivant à Metz. Le 11e régiment d'infanterie légère fit à peu près les mêmes étapes, Lutzen, Leipzig et Hanau, mais le bataillon valaisan comptait à peine cent hommes à son retour en France.

Pendant ce temps, les régiments suisses s'étaient transformés en quatre bataillons de guerre, avec un demi-bataillon de dépôt. Napoléon avait compris qu'il ne pouvait plus exiger un recrutement régulier et complet de ces corps. Il aurait craint d'ailleurs de s'aliéner complétement la Suisse, dont la neutralité couvrait les frontières de la France entre l'Allemagne et l'Italie. Le colonel de Muller, de Saint-Gall, commissaire de la Confédération suisse, était à Besançon pour veiller à l'exécution aussi complète que possible de la capitulation.

Le 1er régiment avait transféré son dépôt de Plaisance à Strasbourg, puis définitivement à Metz. Le colonel en second Réal, de Chapelle, succéda au colonel Raguettly. Il avait pour adjudants-majors le capitaine Huber et le lieutenant Zgraggen. Le bataillon de guerre fut placé sous les ordres du commandant Dufresne, avec les capitaines Rösselet, Danielis, Weyermann, Gross et Segesser. Le 23 avril, il comptait 587 hommes, dont 210 revenus de Russie. Les capitaines Correvon, Snell, Techtermann, Magatti, Manthe, Monnet et autres officiers, ne rejoignirent leur bataillon que plus tard dans les forteresses rhénanes.

Le 2e régiment avait son dépôt à Lauterbourg, d'où il fut transféré à Schlestadt. Le colonel de Castella, ayant passé au grade de général, le colonel en second de Segesser étant mort à Marseille, le 26 décembre 1811, ce fut le major Dominique Abyberg, chevalier de Saint-Maurice et Lazare, de l'ordre des Deux-Siciles et de la Légion d'honneur, qui obtint par rang d'ancienneté le commandement du régiment. De Villars demeura chef de bataillon, Spring, adjudant-major, Suard, aumônier, David, chirurgien-major. Les capitaines Deriaz, Zimmerli, Charles Engelhart, Wieland et Pestalozzi partirent en avril avec la troupe, qui s'élevait à 786 hommes, dont 295 revenus de Russie.

Le 3e régiment avait transféré son dépôt de Lille à Landau. Il était toujours commandé par le colonel de May, qui n'avait pu

prendre part à la campagne de Russie ; Bucher commandait le bataillon de guerre avec l'adjudant-major Kunkler et les capitaines Donatz, Theiler, Taglioretti et Hirzel. En août, l'effectif était de 629 hommes, dont 350 de retour de Russie.

Enfin le 4e régiment, dont le dépôt était à Nancy, avait conservé son colonel d'Affry. Salomon Bleuler prit le commandement du bataillon de guerre avec les adjudants-majors Sartory et Demierre, les capitaines Byrde, Gantin et Sigrist. L'effectif était, vers la fin de 1813, de 912 hommes, dont 211 revenus de Russie.

Ainsi les Suisses, après les précédents désastres, avaient encore près de 3,000 hommes en campagne, dont 1,233 avaient fait la retraite de Russie. Il y avait en outre 1,200 hommes aux dépôts, 350 dans les forteresses prussiennes et 200 hommes dans celle de Mayence, sans parler des nombreux écloppés, qui sillonnaient les routes de l'Allemagne. Ensuite de la réduction de la troupe au tiers de son effectif normal, il y avait un grand nombre d'officiers surnuméraires. Quelques-uns passèrent dans les corps français, ainsi Ziegler, Reich, Zollikofer, Renaud, Frick, etc. Kunkler devint aide-de-camp du général Haxo; Wieland, adjudant du général Amey. Un grand nombre demandèrent leur démission, entre autres Gœldlin de Tiefenau, Felber, Chollet, Füssli, Engelhart, de Lerber, Salomon Hirzel, etc. D'autres furent réformés momentanément par suite de leurs blessures, ainsi Landolt, Jean Schaller, Henri Kunkler, Chicherio, Antoine Muller, Nicolas Buman, Alexis Rey, etc. Les officiers Armand, Rüplin, Bazin, Victor Demierre, Joseph Landerset, Gerbex, revenus d'Espagne, furent placés dans le demi-bataillon de dépôt. Quant aux bataillons de guerre, ils ne demeurèrent pas longtemps inactifs.

Le 15 avril 1813, le premier bataillon reçut l'ordre de se rendre à Utrecht en Hollande, où l'on craignait un soulèvement de la population. La compagnie de grenadiers Rösselet et la compagnie de voltigeurs Segesser, avec 250 hommes, partirent les premiers; les compagnies de fusiliers les suivirent, et dans les premiers jours de mai, le bataillon comptait 757 hommes sous les drapeaux. Il fut incorporé dans la division du général Amey, qui faisait partie du corps d'armée du comte Molitor, dont le quartier-général était à

Amsterdam. Les bataillons des trois autres régiments furent de même expédiés en Hollande et ils formèrent, avec le 1er bataillon, une demi-brigade suisse, sous les ordres du colonel Abyberg. Vers le milieu de mai, trois compagnies du 1er bataillon furent détachées pour réprimer un mouvement sans importance dans la contrée de Leyde. En juillet, le 4e bataillon (Bleuler) fut dirigé sur Groningue, d'où il devait surveiller les côtes d'Emden à Delfzil, faire le service d'étapes sur la ligne de l'Elbe et même accompagner des convois jusqu'aux portes de Hambourg. Il fut dès lors placé, avec la gendarmerie et cent douaniers, sous les ordres du général Humbert. Deux compagnies furent cantonnées à Coverden ; les autres, environ 600 hommes, à Leer et à Groningue, où Bleuler remplit les fonctions de commandant de place.

Le 1er septembre, le baron Amey fut chargé d'organiser la défense du royaume de Westphalie contre les corps russes et prussiens, qui commençaient à devenir menaçants, à la suite des batailles de Kulm, de la Katzbach, de Gross-Beeren et de Dennewitz, où les alliés avaient battu les armées françaises sur la ligne de l'Elbe. La brigade Abyberg, placée sous ses ordres, fut dirigée sur Minden ; le 4e bataillon resta à Groningue.

Par ordre du jour du 8 octobre 1813, signé Amey, général de division et de Villars, chef d'état-major, les trois bataillons en campagne, forts de 1,916 hommes, formèrent le noyau du corps d'observation sur le Weser, dont ils prirent la dénomination. Le même jour, le 1er bataillon dut partir pour Brême ; les 2e et 3e restèrent à Minden, petite ville entourée de palissades et couverte du côté du Weser par une chétive tête de pont, armée de quatre pièces de campagne.

Le 10 octobre, le bataillon Dufresne entra dans la ville de Brême. Le 13, cette ville fut attaquée par les corps russes et prussiens combinés de Tettenborn et de Pfuel. Brême est une ville de commerce plutôt qu'une place de guerre, et malgré son importance comme étape entre Hambourg et le Rhin, elle ne se trouvait nullement en état de défense. Il n'y avait ni artillerie, ni approvisionnements, ni garnison. Les habitants n'étaient rien moins que dévoués à la cause de la France et ils craignaient surtout un pillage ou un

bombardement. Le colonel Thuillier, commandant de place, ne pouvait donc disposer, pour la défense d'une ville de 30,000 âmes, que du bataillon suisse Dufresne, d'une cinquantaine de recrues du 4e régiment suisse, sous les ordres du lieutenant Landolt, de 450 convalescents de divers corps, de 200 chasseurs à cheval, nouvellement équipés, et de quelques artilleurs improvisés. L'ennemi, qu'on croyait encore à 20 lieues de là, arrivait de la contrée de Hambourg à l'improviste et conduit en partie par des voitures de poste. Il comptait 4 à 5,000 hommes, dont trois régiments de Cosaques, quelques compagnies de chasseurs de Lutzow, deux bataillons prussiens et 400 artilleurs avec neuf pièces de canon.

Il était 7 heures du matin, lorsque sa présence fut signalée au colonel Thuillier. Celui-ci fit immédiatement battre la générale. Le commandant Dufresne se porta avec une partie de son bataillon à l'Osterthor, qui aboutit à un faubourg très étendu, occupé déjà par l'ennemi. Les Cosaques, arrivant au galop, auraient même pénétré dans la place sans la présence d'esprit du sergent Delapierre, chef de garde, qui avait fermé précipitamment la barrière.

La compagnie de voltigeurs Segesser, renforcée d'une vingtaine de fusiliers, fut chargée de débusquer l'ennemi du faubourg, et elle s'acquitta de cette mission avec beaucoup de bravoure et de succès, mais emportée par son ardeur, elle poursuivit l'ennemi, la baïonnette dans les reins, jusqu'au-delà du faubourg. La compagnie de chasseurs à cheval, chargée de l'appuyer dans ce mouvement, tourna bride et les Suisses se trouvèrent seuls, cernés entre les dunes du Weser et la route de Hambourg, par un bataillon de chasseurs prussiens et une nuée de Cosaques. Ils firent bonne contenance et se laissèrent hâcher plutôt que de se rendre. Le capitaine de Segesser, grièvement blessé, tira encore deux coups de pistolet à bout portant et tua deux Cosaques avant de mourir. Sur 97 voltigeurs sortis de la place, 86 furent tués, grièvement blessés ou prisonniers. Parmi ces derniers se trouva l'adjudant-sous-officier Bernard, chevalier de la Légion d'honneur.

Enhardi par ce succès, l'ennemi poursuivit le lieutenant Favre et dix de ses hommes, qui avaient seuls pu échapper au désastre, et il chercha à pénétrer avec eux dans la place. Le sergent Delapierre,

avec huit hommes du poste, attendit les assaillants de pied ferme, et les força de reculer par un feu nourri ; il profita de ce moment pour recueillir la petite troupe du lieutenant Favre, se retirer dans la ville et fermer la barrière.

Le lendemain 14, les troupes alliées, qui, dans l'intervalle, avaient reçu leur artillerie, se mirent en mesure d'attaquer la place. Les 1re et 2e compagnies, ainsi que le détachement du 4e régiment, postées dans l'avancée, les reçurent avec autant de sang-froid que de solidité et les maintinrent hors de portée jusqu'au soir. Dans cette journée le capitaine Danielis fut blessé à la main droite et à la jambe, le capitaine Weyermann, blessé à la tête; le lieutenant Schweizer tué. Tous les officiers se distinguèrent, particulièrement le lieutenant Theiler. Le commandant Dufresne lui-même, après cinq heures de feu continu, reçut une balle à la cuisse et le commandant de place Thuillier fut tué à ses côtés. Le colonel de Vaillant qui lui succéda, n'était plus en mesure de défendre une ville de cette importance, dépourvue de vivres, de munitions et d'artillerie. Le lieutenant Mullener avait, il est vrai, pris le commandement provisoire des deux pièces de campagne, les seules disponibles, mais il avait épuisé toutes ses munitions et la petite garnison, après avoir brûlé 24,000 cartouches, était réduite à se défendre à la baïonnette. C'est le 15 au matin que le commandant de place se décida à conclure une capitulation en vertu de laquelle la ville serait rendue à 10 heures du matin; la garnison tout entière pourrait retourner au delà du Rhin avec les honneurs de la guerre et devenir libre, dès qu'elle aurait passé le fleuve; les archives, les fonctionnaires et leurs familles pourraient enfin se retirer sans être inquiétés. Les termes d'une capitulation si honorable furent dûs à la bravoure des Suisses, qui avaient perdu, pendant ces glorieuses journées, deux officiers, 107 sous-officiers et soldats. L'ennemi avait 700 hommes hors de combat. Les Russes cherchèrent à embaucher des prisonniers pour la légion étrangère, qui s'était recrutée en Russie parmi les déserteurs ou les prisonniers allemands et suisses, mais les défenseurs de Brême demeurèrent tous fidèles à leur devoir et repoussèrent leurs avances avec indignation. Par décret du 22 décembre 1813,

l'empereur accorda la croix de la Légion d'honneur au chef de bataillon Dufresne, aux capitaines Danielis et Weyermann, au lieutenant Theiler, au sergent-major Scherry et au caporal Peneveyre, qui s'étaient distingués à la défense de Brême.

Le second bataillon était parti de Minden, dans la journée du 15, pour aller au secours de cette ville. Le colonel Abyberg s'arrêta à Diepholz pour opérer sa jonction avec le général Lauberdière, et le 19, il s'avança jusqu'à Bassum, mais là, il apprit que l'ennemi occupait déjà Niembourg sur le Weser. Bientôt il fut attaqué lui-même par un détachement russe qu'il parvint à repousser, mais le moment de la retraite avait sonné.

Les armées autrichiennes venaient d'entrer en campagne et le 16 commençait la terrible bataille de Leipzig, qui devait amener l'évacuation de l'Allemagne par les armées françaises. L'abandon de la Westphalie devenait une nécessité. Les équipages du général Amey, du préfet et des trois bataillons suisses, les employés des droits réunis, les familles des fonctionnaires français, les caisses publiques furent précipitamment expédiées à Osnabruck, sous la garde du 3ᵉ bataillon. Toutes les troupes reçurent l'ordre de passer le Rhin et Napoléon, se défiant désormais des troupes auxiliaires, donna le 25 novembre l'ordre de les licencier toutes, à l'exception des Suisses auxquels il continua d'accorder sa confiance. Il n'eut point à le regretter.

Vers cette époque nos compatriotes se trouvèrent dispersés dans les forteresses de Besançon, Schlestadt, Landau, Metz, Nancy, Toul, Mayence, Wesel, Juliers, Mæstricht et Groningue. Ceux qui étaient restés en garnison dans les forteresses prussiennes de Custrin, de Spandau et de Königsberg subirent tous les inconvénients d'un dur blocus. Custrin dut, faute de vivres, se rendre à l'ennemi, sous date du 7 mars 1814, et nos compatriotes demeurèrent prisonniers de guerre jusqu'à la conclusion de la paix.

Nous reprenons notre récit en signalant les faits d'armes, que nous avons pu recueillir, pour chacun des détachements isolés des troupes suisses.

Le bataillon Bleuler, entouré de populations hostiles, était resté durant tout l'automne au milieu des contrées marécageuses de la

Hollande septentrionale. Le 31 octobre, il se trouvait à Emden et à Aurich au delà de l'Ems. Les éclaireurs de l'armée alliée apparurent dans la contrée et cherchèrent à lui couper la retraite aux environs de Leer. La bonne contenance de son arrière-garde, qui repoussa toutes les attaques des Cosaques, lui permit de repasser heureusement le fleuve et de s'enfermer dans les forteresses de Delfzil et de Coverden. Le 16 novembre, les Russes, qui avaient été rejoints par leur artillerie, se mirent en mesure de bombarder Delfzil. La petite garnison soutint le siége avec bravoure. Le 4 décembre, 400 Russes avaient emporté une redoute avancée. Ils en furent délogés par Bleuler lui-même à la tête de 100 hommes de son bataillon. Ce brave chef fut légèrement blessé à la cuisse en se frayant un chemin à travers le village voisin, occupé par l'ennemi. Les Suisses firent plusieurs autres sorties pour ravitailler la place, et le 5 février 1814, le capitaine Glutz, à la tête de 150 hommes, s'empara durant la nuit d'une batterie ennemie, dont les canons furent encloués sous les yeux de leurs défenseurs, par le capitaine Sigrist.

Le 3 mars 1814, Muller d'Argovie, à la tête de quelques hommes, s'empara en pleine campagne de deux canons, les tourna contre l'ennemi et les conduisit en triomphe dans la place. Les sergents Cuenoud, de Vaud, et Fäsi, de Zurich, méritèrent à cette occasion le brevet d'officier, sur le champ de bataille. Malheureusement la misère et l'ennui de la vie de siége amenèrent les maladies et la désertion parmi nos soldats toujours braves devant l'ennemi, mais maraudeurs et pillards dans l'adversité. La moitié des compagnies envoyées à Coverden passa à l'ennemi et se laissa enrôler dans la légion étrangère qui avait passé à la solde de l'Angleterre.

Le premier bataillon suisse, après avoir quitté Brême, le 16 octobre, avait rejoint à Osnabruck la division Carra Saint-Cyr et, toujours poursuivi par les Cosaques, il se dirigeait sur Wesel. Le général Merle commandait dans cette place et les Suisses furent heureux de se retrouver sous les ordres d'un général qui avait déjà su apprécier leurs services en Espagne et en Russie. Le 29 décembre, ce bataillon fut dirigé sur Clèves et le 5 janvier sur Crefeld, avec deux pièces de canon et cent carabiniers, afin de

défendre la ligne du Rhin. Le froid était si intense que plusieurs hommes eurent les pieds et les mains gelés. Le 11, ce bataillon dut opérer sa retraite sur Ruremonde et Mæstricht, où il trouva un détachement du 4e suisse. Le 17, cette place fut cernée par les alliés; la garnison était très faible et le service des plus pénibles. Soixante-quatre hommes et onze sous-officiers des 1er, 2e et 3e bataillons, sous les ordres du lieutenant Favre et du capitaine Robert, furent organisés en compagnie d'artilleurs et ils s'acquittèrent de ce nouveau service à l'entière satisfaction du général Burcke, commandant de place. La garnison fit plusieurs sorties pour approvisionner la ville. Dans une de ces sorties, le sergent Muller, avec huit grenadiers, se trouva cerné par cinquante dragons danois. Il parvint à se poster dans un calvaire et ses hommes se défendirent avec un tel sang-froid, que leurs camarades de la garnison eurent le temps de faire une nouvelle sortie pour les dégager. Mæstricht se maintint jusqu'à la conclusion de la paix, mais les troupes eurent beaucoup à souffrir du typhus. Le premier bataillon, qui venait de passer sous les ordres de Rösselet, avait à lui seul perdu 56 hommes par suite de maladie. Le 2e bataillon, parti de Bassum le 20 octobre, avait regagné le Rhin après un combat d'avant-garde soutenu par le capitaine Pestalozzi. Le 3e bataillon avait servi d'escorte au général Amey jusqu'à Juliers. Dès lors, ce dernier quitta l'armée du Rhin pour commander la 2e division du corps d'armée de Macdonald. Il prit part avec son aide de camp Wieland aux glorieux combats de Château-Thierry, de La Ferté-sous-Jouarre, d'Arcis-sur-Aube, et finit par être écrasé avec la division Pactod, après un combat désespéré de neuf heures, à La Fère-Champenoise, entre les masses de Blücher et de Schwarzenberg ([1]).

Quant aux deux bataillons suisses, ils firent leur entrée à Wesel le 19 novembre 1813 et ils fournirent quelques détachements aux forteresses voisines. Ils eurent beaucoup à souffrir des

([1]) Le baron Amey fut nommé par Louis XVIII chevalier de St-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, lieutenant général et commandant de la 21e division militaire à Bourges. Après 40 années de services il prit sa retraite et vint habiter l'Alsace, patrie de sa femme. Il fut longtemps maire de Saarelouis et mourut dans cette ville en 1846.

maladies et même des désertions. Un jour ils se plaignaient de ce qu'on ne leur confiait pas les postes avancés et de ce qu'on ne les conduisait pas à l'ennemi. Le général Merle leur fit répondre: « Je connais les Suisses, j'aime et j'estime les Suisses. J'aurai sans » cesse présente à ma mémoire leur valeureuse conduite dans la » campagne de Russie, les six assauts qu'ils ont repoussés à Polotsk » et les belles charges à la baïonnette qu'ils ont exécutées à la mé» morable bataille de la Bérésina. Les braves et loyaux Suisses » doivent avoir confiance en moi. Je désirerais qu'ils puissent se » servir chacun de deux fusils; je les leur ferais délivrer sur le » champ. »

Au moment de la prise de Paris il y avait encore à Wesel, Créfeld, Juliers et Mæstricht 300 hommes du 1er régiment, 300 du 2e, 358 du 3e et 80 du 4e. Le reste du quatrième, cerné à Coverden et à Delfzil, sans nouvelles de la patrie, demeura fidèle à l'empereur jusqu'à ce que le général hollandais Van-der-Capellen vint lui signifier le traité de paix. Les autres bataillons, sur l'invitation des généraux Merle et Durutte, arborèrent la cocarde blanche, et déclarèrent qu'ils adhéraient sans réserve au changement de dynastie.

Mayence, par sa position intermédiaire entre les dépôts des quatre régiments suisses et les places du Rhin et de la Hollande, servait d'étape aux troupes en marche. Un certain nombre d'écloppés de Russie y avaient aussi trouvé un refuge dans le cours de l'année 1813, en sorte qu'au moment du blocus, il s'y trouvait 271 Suisses, dont plusieurs avaient même dû rebrousser chemin depuis Bingen, où ils avaient été surpris en décembre par les alliés. On sait quels furent les affreux ravages du typhus durant le blocus de Mayence. En avril 1814, le général Morand, commandant de place, fit désarmer les Suisses et contraignit ceux qui n'étaient point aux hôpitaux à remplir l'office d'infirmier. Ils ne purent quitter cette ville qu'un mois plus tard, fort désolés du sort indigne qui leur avait été infligé. Les bataillons de dépôt se trouvèrent aussi, durant l'invasion, en contact avec l'ennemi. Les Bavarois, leurs anciens alliés de Polotsk, furent chargés du blocus et du siége des diverses places de l'Alsace et du Palatinat.

Le colonel de May, en garnison à Landau, avait cherché à conjurer une destruction en détail des régiments suisses. D'entente avec le colonel d'Affry, qui, le 3 décembre, avait aussi demandé des instructions au général de Watteville, il avait, par office du 20 décembre 1813, sollicité du landamann Reinhardt, le rappel de ces troupes aux termes de l'art. 31 de la capitulation de 1812, afin de les mettre à la disposition de leur patrie et de défendre sa neutralité menacée par les alliés, mais il était trop tard. Les événements marchaient avec une rapidité foudroyante. La Suisse et la France étaient envahies par les armées russes, allemandes, prussiennes et autrichiennes. Le colonel de May avait reçu du colonel Desburreaux, divisionnaire à Strasbourg, l'ordre d'expédier à Wesel 294 hommes disponibles des 2e, 3e et 4e régiments, qui se trouvaient encore à Landau. Ils furent placés sous les ordres du commandant Peyer-Imhof, mais au moment où ils allaient se mettre en marche, la place mal approvisionnée fut cernée par les troupes du général de Wrède. Schlestadt fut également investie et bombardée ; le major de Capol se défendit bravement avec son bataillon de dépôt ; le lieutenant Kramer et deux soldats furent blessés. Partout les Bavarois reconnaissaient les Suisses à leur valeur, s'ils étaient appelés à les combattre.

A Besançon, se trouvait le dépôt général des quatre régiments. La place soutint le blocus, sous les ordres du général Marulaz. Le capitaine Thievent occupait la citadelle avec un détachement suisse. Durant le siége, le lieutenant Gerbex fut blessé à l'épaule ; Della Rottaz du 3e, au ventre ; Luchem du 4e, au bras; deux soldats furent tués, 15 autres blessés.

Mais la campagne allait être terminée par l'abdication de Fontainebleau. Le lieutenant Equey, de Villariaz, fut chargé de faire connaître aux chefs des troupes suisses à Schlestadt, Landau, Mayence et Wesel, que la Diète les déliait de leurs serments envers l'empereur Napoléon, et les autorisait à reconnaître le gouvernement des Bourbons. A Landau, le colonel de May reçut cet ordre en présence du commandant de place en second Morin et du capitaine-adjudant Molique. Comme Suisse, il déclara s'y soumettre, mais le général de Verrières voulut continuer à défendre la

forteresse avec le 39e et le 135e de ligne. Une partie des officiers du 3e régiment suisse, le capitaine Forrer en tête, se mutinèrent et méconnurent les ordres de leur chef. Les conséquences de cette affaire, comme nous le verrons dans la suite, furent assez graves pour le colonel de May, qui n'avait fait cependant que son devoir.

Metz, où se trouvaient les dépôts des 1er et 4e régiments, ainsi que le 11e régiment d'infanterie légère, fut simplement bloquée par les alliés. Leurs troupes d'investissement étaient tellement insuffisantes, que la garnison put facilement se ravitailler au moyen de quelques sorties énergiques, et qu'elle n'eut pas trop à souffrir du blocus. Par contre, les corvées pour armer et réparer les fortifications de cette vaste place furent fréquentes et pénibles.

Les débris du bataillon de Neuchâtel furent assiégés dans Toul dès le 20 janvier 1814 ; l'adjudant-sous-officier Grisel fut blessé et fait prisonnier. A la conclusion de la paix, Neuchâtel fut restituée à la Prusse. Les soldats de ce magnifique bataillon, qui avait sur ses états de service Wagram, Ciudad-Rodrigo, Smolensk, Dresde et Leipzig, étaient réduits à seize hommes. En avril 1814 ils furent expédiés à Besançon et licenciés le 25 mai par la France, avec la plus noire ingratitude. Les Valaisans du 11e d'infanterie légère ne furent licenciés qu'en 1815, à la conclusion du second traité de Paris.

CHAPITRE IX.

La Restauration et les Cent-Jours.

Les défaites de Napoléon avaient provoqué un changement complet de politique en Suisse. Les partisans de l'ancien régime s'étaient réunis à Waldshut et avaient constitué un comité dont le but était de ramener l'ancien ordre de choses dans les cantons, et de s'assurer l'appui moral des puissances alliées pour cette entreprise. Les hommes influents de Berne, des Waldstætten et des Grisons formaient le noyau de ces mécontents; ils trouvèrent à

Lucerne, à Fribourg et à Soleure des adhérents prêts à les seconder en cas de succès. La neutralité de la Suisse, proclamée tardivement à la Diète de Zurich, ne la sauva point d'une invasion, que des considérations stratégiques imposaient aux généraux autrichiens. Malgré les protestations du colonel moratois Herrenschwand à Bâle et du colonel Guiguer, de Prangins, à Eglisau, 160,000 autrichiens empruntèrent, en décembre 1813, le territoire de la Confédération, pour pénétrer en France par tous les défilés du Jura. Cette mesure, il est vrai, n'était pas hostile à notre pays. Les généraux vaudois César de Laharpe et Henri Jomini exerçaient une influence patriotique sur les souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse, réunis à Francfort. Ces monarques se montrèrent d'une extrême bienveillance à l'égard de la Confédération suisse et déclarèrent qu'ils n'avaient aucune intention de s'occuper de ses affaires intérieures. Leurs troupes observèrent la plus stricte discipline et payèrent toutes leurs fournitures. Cela n'empêcha point le comité de Waldshut, secrètement favorisé par le prince de Metternich et par son ministre de Senft-Pilsach, de parvenir à ses fins. L'Acte de Médiation fut aboli, le 29 décembre 1813, et la Diète, siégeant à Zurich, fit de vains efforts pour maintenir le faisceau des 19 cantons. Le passage des alliés eut du moins pour heureux effet la délivrance de Genève, du Valais et de Neuchâtel qui furent réunis l'année suivante à la Confédération.

La Diète avait déjà, en décembre 1813, décidé de rappeler les régiments suisses du service de France et négocié dans ce but avec le gouvernement de l'empereur, mais il était trop tard. L'invasion de la France par les armées alliées rendait toutes les communications impossibles. La nouvelle Diète réunie à Zurich, en janvier 1814, sous la présidence de Conrad Escher, fit du moins recommander à la protection de l'Autriche et de la Russie, les soldats suisses, qui servaient encore sous les drapeaux de la France, ainsi que les prisonniers qui se trouvaient en Russie et en Angleterre. La réponse des puissances fut favorable et c'est alors que la Diète fit, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, transmettre l'ordre aux quatre régiments de se considérer comme déliés de leur serment vis-à-vis de Napoléon, de s'abstenir

de toute hostilité envers les armées alliées, et de reconnaître le gouvernement provisoire de la France. Le 6 avril 1814, le capitaine Meyer du 3e régiment fut délégué à Paris afin de s'aboucher dans ce but avec le comte Laforest, ministre des affaires étrangères. Celui-ci chargea le général de Mallet (1) de conclure une convention provisoire avec la Suisse, pour le maintien de la capitulation de 1812, mais on fit, d'autre part, entendre aux Bourbons que le recrutement du corps d'officiers avait été trop révolutionnaire durant la période de l'Acte de Médiation et qu'il fallait attendre la nouvelle organisation des cantons, pour conclure avec ceux-ci des traités définitifs, basés sur les anciennes capitulations de la monarchie française.

En avril 1814, tous les chefs de corps, sauf Bleuler, avaient fait connaître au président de la Diète que leurs troupes avaient arboré la cocarde blanche. Bien plus, le 16 avril, c'est-à-dire peu de temps après la capitulation de Paris, le colonel d'Affry, d'accord avec les généraux alliés, conduisit son bataillon de dépôt de Metz à Paris où le général Dupont lui confia la garde de Vincennes. Le 23 du même mois, il reçut l'ordre de se trouver à Compiègne avec cent grenadiers de son régiment, pour former la garde de Louis XVIII, et le 27, le roi rentra dans Paris avec sa compagnie improvisée des Cent-Suisses.

Louis XVIII, voulant donner à nos compatriotes un nouveau témoignage d'estime, confia au général de Castella les fonctions d'inspecteur général des Suisses, et par décret du 14 juillet 1814, il confirma provisoirement les clauses de la capitulation existante. Le premier soin de Castella fut de rappeler en France les bataillons de guerre qui se trouvaient encore en Hollande et dans les forteresses du Rhin. Le 27 avril 1814, le gouverneur de Mæstricht reçut l'ordre de remettre cette place au roi de Hollande et la division Constant de Rebecque vint relever la garnison française. Il en fut de même pour Wesel, Juliers et Groningue. Les bataillons de guerre suisses furent d'abord dirigés

(1) Quelques historiens attribuent au baron de Mallet une origine genevoise. Il est plutôt probable qu'il descendait d'une famille noble de la Franche-Comté.

sur Lille et Bouchain. Après l'évacuation de la France par les alliés, ils furent disloqués et répartis entre Paris, Metz, Amiens et Arras. Plusieurs promotions eurent lieu, entre autres celle du capitaine Denervaud, au grade de chef de bataillon dans le 1er régiment. Vers la fin de juin, il fut fait aux officiers et sous-officiers suisses une large distribution de décorations du Lis. Le reste de l'année se passa sans incidents particuliers. Le recrutement se faisait avec lenteur, à cause du manque d'argent, des changements politiques qui avaient eu lieu en Suisse, et du recrutement qui commençait à se pratiquer pour la Hollande.

Les prisonniers revenus d'Angleterre avaient tous terminé leur temps de service et la plupart demandèrent leur congé. Il restait à faire rentrer environ 300 déserteurs, dont une centaine se trouvaient dans la légion allemande à Gand et à Louvain. Les colonels sollicitèrent, le 20 juillet, leur grâce auprès du président de la Diète. Elle leur fut accordée et ceux-ci furent simplement renvoyés à leurs dépôts respectifs. En septembre 1814, le ministre de la guerre incorpora dans le 4e régiment quelques officiers suisses, qui avaient servi en Espagne; mais ce procédé souleva de vives réclamations de la part des officiers de ce corps, déjà trop nombreux en proportion des soldats qui se trouvaient alors sous les drapeaux. Leur nombre s'élevait à peine à 3,500 hommes pour les quatre régiments, car environ 250 de leurs meilleurs soldats avaient passé dans la compagnie des gardes à pied du roi, créée par ordonnance du 14 juillet de la même année.

Le dépôt du 3e régiment avait été transféré à Strasbourg. Depuis la capitulation de Landau, le capitaine Forrer n'avait cessé d'intriguer contre le colonel de May. Il l'accusait d'avoir eu pendant le blocus de cette place des intelligences avec le général russe et d'avoir cherché à la livrer à l'ennemi. Le 24 novembre, une enquête sur l'accusation de haute trahison fut donc ordonnée par le commandant militaire, duc de Valmy, contre ce colonel suisse, qu'il mit aux arrêts forcés et qu'il suspendit de son commandement. C'était une violation formelle de la capitulation. Le colonel invoqua l'intervention de la Diète et infligea à son tour les arrêts à Forrer pour insubordination envers son chef. Les affaires en

étaient là, lorsque le bataillon de dépôt reçut l'ordre de se rendre à Arras, où il fut réuni au bataillon Bucher et au 1er régiment suisse, qui arriva dans cette ville le 27 janvier 1815.

Le bataillon de dépôt du 2e régiment fut dirigé sur Paris, le 20 du même mois. Le 2e et le 4e régiment, au complet, furent dès lors chargés du service de garde des Tuileries conjointement avec la garde nationale de Paris.

Une sourde agitation régnait alors en France. La nation, la bourgeoisie, l'armée, étaient mécontentes du nouveau régime. Les maladresses de l'entourage du roi servaient de prétexte à une fermentation, entretenue avec soin par les partisans de l'empire. Tout à coup le bruit se répandit que Napoléon avait débarqué près de Cannes, le 1er mars, et qu'il marchait sur Paris. Cette nouvelle fit une sensation immense dans toute l'Europe et particulièrement en Suisse. La Diète se hâta de régler les différends qui existaient encore entre divers cantons et elle ordonna une levée de contingents, pour occuper Genève et d'autres points importants de la frontière. Le 13 mars, elle adressa une note au gouvernement français pour demander le rappel en Suisse de ses régiments, mais Napoléon s'avançait avec la rapidité de la foudre. Le 7 mars, il était à Grenoble; le 10 à Lyon; le 17 à Auxerre. Louis XVIII avait envoyé à sa rencontre une armée de 80,000 hommes, sous les ordres du maréchal Ney; celui-ci, entraîné par ses soldats, trahit son devoir et mit son armée à la disposition de l'empereur, qu'il devait combattre. Marmont et Dessoles disposaient encore de forces considérables devant Paris; mais ils ne pouvaient compter sur leur fidélité. Les Suisses seuls firent une honorable exception. Le colonel d'Affry commandait une petite brigade de la division du comte Lobau, composée des bataillons de guerre Abyberg et Bleuler. Plus de cent officiers surnuméraires avaient demandé à être armés de fusils et placés à l'avant-garde. Ils formaient une compagnie d'élite sous les ordres de Freuler, colonel en second du 4e régiment. Le 18 mars au matin, la division sortit de Paris et prit position à Corbeil, situé à 31 kilomètres de la capitale. Les troupes n'avaient aucune instruction de l'état-major. Le 19, elles reçurent l'ordre de se replier sur Paris, la gauche en tête. A mi-chemin elles durent faire halte dans une plaine et il leur fut fait

une ample distribution d'eau-de-vie, mais d'Affry, se doutant de l'intention du divisionnaire, fit rationner ses hommes et vider les bidons. Sur ces entrefaites les régiments français prirent les armes et continuèrent leur marche sur Paris, sans faire parvenir d'ordres à la brigade suisse. Le colonel d'Affry envoya un adjudant auprès du comte Lobau pour obtenir des directions, mais à peine celui-ci était-il en route, que deux courriers, arrivant de Paris, crièrent en passant au galop: Vive l'empereur. La désertion était évidente; d'Affry fit aussitôt rompre les faisceaux et marcher vers la capitale. La petite troupe devait traverser Villejuif, bourg d'une seule rue étroite, longue de près d'un quart de lieue. Elle y rencontra la division française, qui se portait au devant de Napoléon. Le comte Lobau à la tête de cinq bataillons, marchant au pas de charge et accompagné d'un nombreux état-major, se porta au galop au devant du colonel en brandissant son sabre et en criant: « Allons, d'Affry, vive l'empereur. » Ce cri était répété par toute la colonne française avec un enthousiasme indicible. Le colonel répondit avec dignité: « Général, j'ai servi l'empereur tant que le » devoir m'attachait à lui. J'ai prêté serment de fidélité au roi. » Puis se retournant vers son régiment, il commanda d'une voix forte: « En avant, marche! » Le comte Lobau s'adressa alors aux premiers rangs de la troupe, leur criant: « Vive l'empereur. » Le capitaine Joseph de Buman, qui commandait la première compagnie, s'écria à son tour: « Grenadiers, vive l'honneur, en avant, marche! » Les deux troupes se croisèrent ainsi dans la rue étroite de Villejuif, les Français acclamant l'empereur et les Suisses marchant en silence, l'arme au bras et dans l'ordre le plus parfait. Beaucoup d'officiers français ne purent s'empêcher d'admirer leur belle conduite et de leur serrer la main au passage. La brigade suisse traversa les rues de Paris sans être inquiétée par la foule étonnée, qui l'observait en silence. Le 19 et le 20 mars, jour de la rentrée de Napoléon aux Tuileries, les soldats furent consignés dans leurs casernes. Le 21, le comte d'Affry reçut l'ordre de fournir son contingent de troupes au service de la place. Il répondit que, n'étant pas au service de l'empereur, il ne fournirait pas d'autre service que celui de sa garde de police, avant d'avoir reçu

des instructions de la Diète suisse. Le soir même il fut mandé au château. Dans une courte entrevue avec l'empereur, il lui renouvela les motifs de son refus et lui demanda l'autorisation d'envoyer un officier en Suisse pour prendre les ordres de la Diète. L'empereur le congédia en lui promettant d'y faire droit.

Pendant que ces événements se passaient à Paris, les 1[er] et 3[e] régiments avaient aussi fait preuve de discipline et de fidélité à leur serment. Dans la nuit du 17 au 18 mars, les colonels Réal, de Chapelle, et de May reçurent l'ordre d'expédier en toute hâte leurs bataillons de guerre à Paris.

Les commandants Rösselet et Bucher trouvèrent à Pas un aide-de-camp, qui les attendait avec des chars à échelle, attelés de deux à quatre chevaux. Ils arrivèrent ainsi à Doulens, puis à Amiens. Le colonel de May, violant ses arrêts, voulut rejoindre la troupe à Doulens, mais il apprit en route que le roi avait quitté Paris dans la nuit du 19 au 20 et qu'il se trouvait sur la route de Belgique. May attendit donc les équipages du roi et les suivit jusqu'à Tournay, d'où il revint en Suisse par Cologne, Francfort et Fribourg en Brisgau.

La compagnie des Cent-Suisses, sortie la dernière de Paris avec le roi, dut s'arrêter à la frontière belge pour recevoir des ordres ultérieurs. Les bataillons de guerre du 1[er] et du 3[e] régiment, arrivés à Chantilly, ne trouvèrent plus ni aide-de-camp, ni voitures, mais un grand nombre de soldats français très animés. Rösselet donna aussitôt l'ordre du départ. Un général l'aborda : « Où allez-vous ? » — A Paris. — Savez-vous que Sa Majesté a quitté Paris la nuit » dernière ? — Non, mon général ; avez-vous des ordres à me » donner ? — Non. — Dans ce cas je continue ma route. » Arrivé à Louvre, il trouva le bourg encombré d'artillerie et fut obligé de cantonner son monde dans des granges. Le colonel Réal, de Chapelle, vint dans la nuit rejoindre les deux bataillons. Il fut très démoralisé en apprenant que Napoléon venait de rentrer aux Tuileries, mais l'énergique résolution des deux chefs de bataillon ne lui permit pas de transiger avec son devoir. Il partit seul pour Paris. Les deux bataillons, avec leurs fanions fleurdelisés et leurs cocardes blanches, continuèrent leur route, traversant, l'arme [illegible]

bras, en rangs serrés, tous les villages occupés par des troupes françaises, qui avaient déjà arboré la cocarde tricolore. On les considérait avec respect et il n'y eut pas de collision. A Saint-Denis, ils rejoignirent le 2e régiment suisse et ils furent occupés ensemble au service de la place. Cependant d'Affry avait fait enlever la cocarde blanche à ses soldats, pour éviter des conflits dans les rues de Paris. Le 21, le général de Castella, les colonels Réal, de Chapelle, Abyberg, Bucher et d'Affry, réunis en conseil d'administration, rédigèrent une adresse à la haute Diète, pour lui rendre compte de leur conduite et lui demander des instructions. Ils désignèrent le capitaine Jean de Schaller, de Fribourg, pour se rendre à Zurich et attendre les ordres de cette autorité. Le 24 mars, Schaller reçut sa feuille de route du maréchal Mortier, et le 28, il arriva en chaise de poste à Zurich, où il fut aussitôt reçu par le bourgmestre David de Wyss. Les députés à la Diète n'avaient aucun renseignement sur la conduite et le sort des régiments suisses au service de France. Ils furent donc vivement impressionnés et fort réjouis des excellentes nouvelles que leur apportait cet officier. Le même jour, la Diète décréta le rappel en Suisse des quatre régiments et elle décida à l'unanimité « d'exprimer un haut témoignage de satisfac- » tion aux 2e et 4e régiments, qui, au moment décisif, avaient su » demeurer fidèles à leur serment et à la volonté de l'autorité su- » prême de leur pays ; ainsi qu'aux 1er et 3e régiments, qui avaient » fait preuve de la même fidélité. » Dès le 1er avril, cet ordre fut remis aux chefs de corps, qui s'empressèrent d'en donner connaissance à l'empereur. Quelques jours après, les bataillons en garnison à Paris furent réunis en carrés, pour être passés en revue par le général Fririon. Celui-ci, après leur avoir fait part de la décision de l'empereur, qui les autorisait à rentrer dans leur pays, les informa, en même temps, que tous ceux qui voudraient continuer à servir la France, seraient admis au service de Napoléon ; qu'ils étaient priés de s'annoncer. Un seul se présenta, le chirurgien-major Fischlin du 4e régiment. La même tentative allait être faite auprès des autres bataillons suisses. Le colonel Réal, de Chapelle, travaillait sous main ses hommes, dans l'espoir d'obtenir le commandement d'un régiment suisse, formé des débris des quatre

régiments primitifs, mais il fut joué par le baron Stoffel d'Arbon, né en Espagne, attaché au grand état-major de l'armée depuis douze ans, officier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, qui avait su habilement profiter du départ du colonel de May, pour entrer comme lieutenant-colonel à la suite du 3e régiment. L'empereur avait chargé Stoffel de former un nouveau régiment suisse et il avait mis à sa disposition les fonds nécessaires pour embaucher les officiers et les soldats des régiments capitulés. Il se trouvait à Saint-Denis dans ce but. Le 4 avril était fixé pour le licenciement. Le lieutenant-général Fririon, accompagné du général de Castella, passa en revue la troupe et fit au commandant Rösselet les mêmes offres qu'il avait faites au 4e régiment. « Général, lui répondit cet » officier, je vous remercie. J'ai vingt-sept ans de service, vingt » campagnes, des blessures, femme et enfant, point de fortune, » mais aujourd'hui, comme en tout temps, j'aime à remplir mes » devoirs et à suivre le chemin de l'honneur. Je rentre dans ma » patrie. » Le général s'adressa ensuite aux officiers et aux soldats du 1er régiment. Personne ne s'annonça à l'exception des caporaux Voruz et Muller, deux excellents militaires, mais qui avaient des raisons particulières pour ne pas rentrer en Suisse. Le 1er régiment fut ainsi licencié du service de France. L'attitude des 2e et 3e régiments ne fut pas aussi correcte. Quelques officiers acceptèrent du service. Leur exemple et les sollicitations du colonel Stoffel entraînèrent un certain nombre de sous-officiers et de soldats à la désertion. Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur la formation du bataillon Stoffel et sa campagne en Belgique.

Dès le lendemain les officiers suisses reçurent l'ordre de quitter Paris, munis de feuille de route sur Huningue. Les colonels demandèrent de pouvoir laisser au moins un officier par compagnie, pour maintenir l'ordre et la discipline parmi la troupe. Cette faveur leur fut refusée et l'ordre fut réitéré à tout officier suisse de quitter Paris le 8 avril, avec la menace d'être arrêté par la gendarmerie en cas de contravention.

Dans la soirée du 7, les colonels d'Affry et Abyberg réunirent en conséquence tous les sous-officiers des 2e et 4e régiments ; les commandants Rösselet et Bucher ceux du 1er et du 3e. Ils leur

exposèrent la situation dans laquelle se trouvaient les officiers et leur confièrent l'honneur de leurs corps et de la Suisse entière. Ils leur remirent en outre un fonds de 10,000 livres qu'ils avaient emprunté en commun, pour pourvoir à leur licenciement; ils chargèrent ensuite chacun des plus anciens adjudants-sous-officiers de ramener leur régiment respectif et ils prirent congé d'eux le cœur serré. De retour à Bâle, ils y trouvèrent l'accueil le plus enthousiaste de la part de leurs compatriotes et ils passèrent immédiatement à la solde de la Confédération. Après leur départ de Paris les soldats des quatre régiments, y compris les dépôts, furent casernés à Saint-Denis, où toutes les séductions furent mises en œuvre durant quinze jours, par Stoffel et par ses agents; mais la discipline fut admirablement maintenue par les sous-officiers. Cependant les fonds étaient épuisés et l'on ne recevait pas de nouvelles du licenciement.

Les sous-officiers Mændly, Müsslin, Ducosterd, Panchaud, Bonjour, Borel et Bourguignon résolurent de s'adresser directement à l'empereur. A cet effet les trois premiers se rendirent, un jour de revue, dans la petite cour des Tuileries. Mændly, de Cugy, adjudant-sous-officier du 4e régiment, alla droit à Napoléon et lui dit: « Sire, nous demandons justice. — Que voulez-vous? dit » l'empereur. — On nous retient injustement à Saint-Denis, tan- » dis que nos officiers sont partis et que la Suisse réclame notre » retour. Nous demandons à être congédiés. — Vous partirez, » dit l'empereur et il continua la revue. Le lendemain l'ordre fut en effet donné de licencier les Suisses par détachement de cent hommes, de deux jours en deux jours. Ils furent ainsi expédiés sur Besançon et le dernier détachement de chaque régiment fut reconduit par l'adjudant-sous-officier qui en avait pris le commandement.

La Diète avait pourvu, de concert avec le général de Castella, qui arriva à Zurich le 12 avril, à une réception convenable de ces troupes fidèles. Elle leur assigna Soleure comme lieu de dépôt et chargea le commandant Bleuler de leur réorganisation, sous l'inspection du conseiller de Stürler. On attendait au plus 5 à 600 soldats. Le 8 mai, malgré le licenciement d'un grand nombre

d'hommes, qui avaient fini leur temps, il se trouvait en Suisse 1,579 soldats et 202 officiers ; on attendait encore 250 hommes et en outre la compagnie des Cent-Suisses, que le roi avait dû licencier à Cambray. C'était un total de 2,281 hommes, qui furent répartis comme suit : Le 1er régiment à Fribourg ; le 2e régiment à Soleure ; le 3e régiment à Berthoud ; le 4e régiment à Berne. Les Cent-Suisses, commandés par le comte de Diesbach, Albert de Muralt, Philippe de Maillardoz, Nicolas de Boccard et Surbeck, furent casernés à Bulle.

La Suisse entière était en ce moment sous les armes. Le vieux baron Nicolas-François de Bachmann, de Næfels, ancien lieutenant-colonel au service de Louis XVI, général-major en Piémont et récemment élevé au grade de lieutenant-général par Louis XVIII, avait été nommé général en chef de l'armée fédérale. Le général de Castella lui fut adjoint en qualité de commandant d'état-major; le colonel Finsler, de Zurich, fut appelé aux fonctions de quartier-maître-général ; Luternau, de Berne, à celles de chef de l'artillerie ; le landamann Heer, de Glaris, à celles de chef du commissariat et Bontemps, de Vaud, à celles de chef de la cavalerie. L'armée, portée à 30,000 hommes, formait trois divisions.

La première fut confiée au colonel de Gady, de Fribourg. Les brigades Girard, Hogguer, de Graffenried et de Glutz, occupèrent le canton de Vaud ; celle de Sonnenberg, la ville de Genève. La seconde division, Füssli, occupa la ligne de l'Aar avec les brigades Guiguer de Prangins et d'Effinger. La brigade de May occupa la principauté de Neuchâtel. La troisième division, commandée par le colonel d'Affry, occupa Bâle et le Jura avec les brigades Lichtenhan et Schmiel. Le colonel de Courten fut détaché en Valais, le lieutenant-colonel Muret en Tessin. Les Suisses, à leur retour de France, formèrent une brigade de réserve, sous les ordres du colonel Abyberg. Chaque régiment fut transformé en bataillon fédéral de 4 à 500 hommes, dont voici la composition :

1er bataillon, 403 hommes.

LIEUTENANT-COLONEL : Rösselet.

AIDE-MAJOR : Nicolas de Buman.

PORTE-DRAPEAU : Capt.

Chirurgien-major : Heumann.

Aumônier : Schukan.

Capitaines : Weyermann (grenadiers), Gross, Techtermann, Jæggly, Magatti, Corboz et Meyer (voltigeurs).

Parmi les officiers à la suite, les chefs de bataillon Dufresne et Denervaux, les capitaines Danielis et Sansonnens.

2ᵉ bataillon, 379 hommes.

Lieutenant-colonel : Deriaz.

Aide-major : Itschner.

Adjudant : Ducosterd.

Quartier-maître : Wild.

Porte-drapeau : Isler.

Chirurgien-major : David.

Aumônier : Suard.

Capitaines : Uhlmann (grenadiers), à Bundy, Hirzel, Vögtlin, Mock, de Sprecher et Zimmerli (voltigeurs).

Parmi les officiers à la suite, le major de Capol, le commandant de Villars, le quartier-maître Nicolas de Schaller, nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 18 mars, et détaché à Paris pour régler les comptes des quatre régiments; les capitaines Thievent, de Salis-Seevis, Caprez, Schnyder, Ignace de Buman, etc. Quinze autres officiers, entre autres Louis de Buman et Schrœter, furent attachés à l'état-major ou employés dans les milices de leur canton.

3ᵉ bataillon, 474 hommes.

Lieutenant-colonel : Bucher.

Aide-major : Suter.

Adjudant : Favre.

Porte-drapeau : Hermetschwyler.

Chirurgien-major : Bolt.

Aumônier : Charpentier.

Capitaines : Donatz (grenadiers), Gallaty, Henri Theiler, Guyot, Frey, Sterchi et de Ville (voltigeurs).

Parmi les officiers à la suite, le colonel de May, les capitaines Durheim et Forrer. Six autres furent attachés à l'état-major général,

4e bataillon, 477 hommes.

LIEUTENANT-COLONEL : Salomon Bleuler, qui demanda, le 20 juin, à être déchargé de l'inspection générale de la brigade, pour reprendre son bataillon.

AIDE-MAJOR : Sartory.

ADJUDANT : Mændly.

QUARTIER-MAÎTRE : Beda Tschann.

PORTE-DRAPEAU : Christen.

CHIRURGIEN-MAJOR : Guilgot.

PRÉDICATEUR : Peyer.

CAPITAINES : Armand (grenadiers), Victor Demierre, Bucher, Freuler, Hauser, de Buol et Jean de Schaller (voltigeurs).

En outre 24 officiers à la suite, parmi lesquels, Freuler, colonel, Felber, major, Imthurm, chef de bataillon ; les capitaines Demierre, Nicolas de Muller, de Glutz ; les lieutenants Georges Demierre, Gerber, Landolt, Rey et Brasey. Les officiers à la suite ne reçurent qu'une demi-solde de la Confédération. Les officiers suivants furent attachés au grand état-major : Röthlin, Andermatt, Henri Bleuler, Sigrist, Luchem, Burckhardt, à Marca, Lumpert, Muller-Friedberg, Gasser, Schumacher, Freuler, Zuchini, Bræmy, Balthasar et Waller.

Vers les premiers jours de juin, le comte de Damas, ministre de France à Berne, invita le capitaine Gross, de Neuveville, dix-sept officiers, douze sous-officiers, deux caporaux et un grenadier des anciens régiments suisses, à se présenter dans son hôtel, et il leur conféra l'ordre de la Légion d'honneur, en vertu du décret du roi Louis XVIII, daté de Gand, le 23 mai 1815. Le capitaine Nicolas de Muller, les lieutenants Albiez et Mændly furent de ce nombre. La Diète aussi décréta une décoration spéciale pour les Suisses fidèles, mais elle se montra sévère pour les officiers et soldats restés en France sans son autorisation. Le 28 avril, elle avait décidé de flétrir tous ceux qui passeraient au service de Napoléon et de les bannir pour cinq ans du territoire suisse. Elle put constater toutefois qu'un colonel (Réal, de Chapelle), deux adjudants-majors, un quartier-maître, un juge, un aide-chirurgien, treize capitaines, quatre lieutenants et cinq sous-lieutenants étaient restés en France pour affaires d'office, pour régler leur pension de retraite ou pour

des motifs de famille. Parmi ceux-ci se trouvaient même d'anciens officiers au service d'Espagne.

Le colonel Stoffel avait fait son possible pour organiser au moins un bataillon de guerre suisse. Il était parvenu à réunir 37 officiers et 270 soldats, dont 86 du 2e régiment, 92 du 3e et 91 du 4e. Son corps d'officiers était ainsi composé :

COLONEL : Christ Stoffel.

MAJOR : Auguste Stoffel.

ADJUDANT-MAJOR : Huber.

CHIRURGIENS : Kasthofer, Fischlin et Muller, de Saint-Gall.

GRAND-JUGE : Penasse.

CAPITAINES : Manthe, Gerber, Stettler, Bianchi, Varena, Schwich, Taglioretti et Zgraggen.

LIEUTENANTS : Thomann, Charles de Muller, Raguettly, Söhnlet, Bornand, Jost Muller, J.-C. Roy, Schwich, Della Rottaz, Magetti, Deblue, de Martines, Ganz, Ruttimann, Prunet, Lambert, Michaud, Sitz, Gaspard Theiler, Bauer, Martin et Messonier.

Mais plus de la moitié de ces officiers furent placés à la suite, faute de soldats. Le bataillon formait en réalité trois compagnies, qui furent envoyées dans le Nord de la France pour s'organiser. Lorsque les alliés menacèrent les frontières de l'Empire, le bataillon Stoffel fut attribué au 3e corps d'armée, sous les ordres du général Vandamme.

L'Europe avait en effet répondu au retour de Napoléon en France par une déclaration de guerre. L'Autriche, la Prusse, l'Angleterre et la Russie s'engagèrent à entretenir chacune une armée de 150,000 hommes jusqu'à la conclusion de la paix. L'armée anglo-hollandaise fut confiée au duc de Wellington ; l'armée prussienne au vieux maréchal Blücher. Ces deux armées devaient se réunir en Belgique, pendant que les Russes et les Autrichiens occuperaient la ligne du Rhin. Napoléon s'était préparé à la guerre dans le plus grand secret. Le 16 juin, il entra subitement en campagne avec 130,000 hommes. Son plan était de surprendre les armées alliées, de rejeter les Prussiens sur le Rhin et les Anglais à la mer, en les battant isolément. Dans ce but, il confia au maréchal Ney les corps d'armée d'Erlon et de Reille. Lui-même s'avança avec le 3e corps

(Vandamme) et le 4e corps (Gérard). Le 15 juin, il entra en Belgique ; le 16, il se heurta contre les Prussiens à Ligny. Le corps de Lobau et la garde, partis les derniers de Paris, formèrent une réserve de 20,000 hommes.

Le corps de Vandamme, comprenant les divisions Lefol, Habert et Berthezène, se trouva le 14 à Rocroy ; le 15, il atteignit Fleurus; le 16, il forma le centre de l'armée. Berthezène fit face aux troupes chargées de tourner le Grand-Saint-Amand pendant que la division Gérard, détachée du 2e corps, attaquerait Saint-Amand-la-Haye et Saint-Amand-le-Hameau. L'action fut vive, car les Français se trouvaient, sans s'en douter, en présence de 50,000 hommes, mais ils demeurèrent maîtres des trois Saint-Amand.

Vers le soir, Blücher tenta un dernier effort pour reprendre cette position importante. La jeune garde fut alors envoyée au secours de Vandamme ; mais celui-ci, craignant d'être tourné par l'ennemi, battit en retraite au cinquième assaut des Prussiens. Il laissa au général Duhesme le soin de reprendre la position qu'il venait d'abandonner.

Le terrain était jonché de cadavres et le brave Gérard, ainsi que plusieurs généraux, étaient tués. Le corps de Vandamme avait perdu 4,000 hommes. Il fallut l'intervention de la vieille garde pour décider les Prussiens à opérer leur retraite en bon ordre sur Wavre. Napoléon chargea Grouchy et Vandamme de les poursuivre avec 35,000 hommes, pendant qu'il irait lui-même rejoindre Ney aux Quatre-Bras, afin d'attaquer le lendemain l'armée anglaise. Grouchy passa la journée du 17 sur le champ de bataille de Ligny et perdit ainsi la trace des Prussiens. Il s'avança dans la soirée jusqu'à Gembloux. Le 18 seulement, il se décida à opérer un mouvement tardif sur Wavre, mais il n'y trouva plus que le corps de Thielmann, fortement retranché sur la Dyle. Les autres corps prussiens étaient en marche sur Waterloo, où ils allaient décider de la brillante victoire des alliés. Grouchy était dans la plus grande incertitude sur ce qu'il devait faire, lorsqu'il reçut, vers 4 heures, un ordre de l'empereur assez ambigu, qui le décida à attaquer Wavre, au lieu de marcher au canon de Waterloo. Le corps de Vandamme fut chargé de cette attaque, mais les Prussiens étaient

postés de manière à rendre vaine toute tentative. La division Habert, à laquelle était attribué le bataillon Stoffel, se rua sur les ponts de Wavre, défendus par le colonel Zepelin et les couvrit en un instant de ses morts. Elle parvint néanmoins à s'emparer du faubourg, à enlever les barricades des deux ponts et à se loger dans les premières maisons de la ville. Le bataillon Stoffel s'y conduisit très bravement et perdit beaucoup de monde. Il était 6 heures du soir et la nouvelle de la défaite de Napoléon venait d'arriver. Les Prussiens firent aussitôt un retour offensif sur les ponts de Wavre et le colonel Habert, blessé, dut abandonner les faubourgs.

Le maréchal Grouchy, revenant de ses fatales erreurs, fit enfin occuper les ponts de Limal et de Limelette, mais, à 11 heures du soir, il reçut l'ordre de battre en retraite sur Namur. Le 21, son corps fut à Dinant ; le 22, à Rhétel, d'où il se replia sur Paris par Rheims et Soissons. Le bataillon Stoffel, qui avait laissé ses blessés aux ambulances de Louvain, fut dirigé sur Orléans et finit sa courte carrière à Agen, où il fut licencié au retour des Bourbons.

Dans sa séance du 24 août, la Diète s'occupa de nouveau de ces malheureux compatriotes ; elle déclara les chefs indignes de l'indigénat suisse, et les soldats déchus du droit de servir dans des troupes capitulées. Ceux qui furent plus tard reconnus comme tels, eurent la tête rasée et reçurent cent coups de verge, en présence du bataillon dans lequel ils avaient cru pouvoir se faire incorporer. Le colonel Christ Stoffel, le major Auguste Stoffel, Louis Martin, de Rolle, et Pierre Messonier, de Neuchâtel, qui du reste n'avaient jamais fait partie des corps capitulés, l'adjudant-major Huber, Jean Manthe, de Nyon, Jean Stettler et Nicolas Gerber, de Berne, Hercule Raguettly, des Grisons, et Fischlin, chirurgien-major, de Thurgovie, furent nominativement flétris par le décret de la Diète. Auguste Stoffel rentra cependant au service des Bourbons, avec le grade de colonel d'état-major. Stettler put se justifier à son retour en Suisse, ainsi que les capitaines Theiler, Thomann, Penasse, Schwich et Zgraggen.

Le roi Louis XVIII ne tenait pas moins que Napoléon à ramener les Suisses sous ses drapeaux. Dès le 28 mai 1815, il réclama leur retour auprès de sa personne.

La Diète, qui attendait un agrandissement de territoire des alliés aux dépens de la France, éluda cette demande à la date du 18 juin, sous prétexte que les régiments capitulés étaient transformés en bataillons fédéraux, et que la patrie en avait besoin. Malgré les instances du roi, elle put maintenir cette position jusqu'à la conclusion de nouvelles capitulations, plus avantageuses pour les cantons. Par contre le général de Diesbach reçut, le 9 mai, l'autorisation de recruter encore 80 voltigeurs parmi les soldats de ces bataillons, et le 9 juillet, il rentrait à Paris avec sa compagnie des Cent-Suisses, qui servait d'escorte au roi Louis XVIII.

Durant les premiers mois, la vie de garnison des quatre bataillons de ligne au service de la Confédération fut assez monotone. Il se produisit cependant un incident fort regrettable au 3ᵉ bataillon, cantonné à Berthoud. Le colonel de May avait demandé un jury d'honneur pour se justifier des accusations portées contre lui à Strasbourg, et avait manifesté l'intention de reprendre le commandement de son régiment, mais le lieutenant-colonel Bucher et 32 officiers déclarèrent ne plus vouloir servir sous ses ordres, s'il ne justifiait sa conduite à Landau et son départ d'Arras, qui avait rendu possible l'incorporation du lieutenant-colonel Stoffel. Ce jury fut composé des colonels Gady et Freuler, des lieutenants-colonels Denervaux, Rösselet, de Villars et Bleuler, et du major de Capol. Le capitaine Engelhart fonctionnait comme secrétaire. Le jugement, porté le 25 septembre 1815, justifiait le colonel de May sur les principaux chefs d'accusation, mais il blâmait son indélicatesse et constata qu'il avait été suspendu de ses fonctions de colonel, sans que le commandement effectif du régiment lui ait été rendu. L'art. 5 du jugement infligea également un blâme au corps d'officiers pour avoir refusé l'obéissance à son supérieur, avant d'avoir soumis ses griefs à l'autorité compétente. Cette vieille affaire fut ainsi liquidée. Le colonel de May demeura à la suite de son régiment jusqu'à ce qu'en 1816 il fut réformé avec le grade de maréchal de camp.

Des événements plus importants venaient de se passer en Suisse. Le 25 juin, le général Lecourbe, commandant de l'armée du Rhin, avait fait notifier au divisionnaire d'Affry que Napoléon avait

abdiqué et que les hotilités allaient être suspendues. Quelle ne fut donc pas la surprise de ce commandant, lorsque le 28, à 7 heures du soir, le fort de Huningue se mit à bombarder la ville de Bâle durant plus d'une heure, et occasionna l'incendie de plusieurs maisons. De concert avec l'archiduc Jean, qui commandait à Bâle un corps d'armée autrichien, il envoya des parlementaires au général Barbanègre pour faire cesser le feu. Celui-ci rejeta la faute sur l'erreur d'un officier d'artillerie. La vérité est que les esprits dans les campagnes de l'Alsace et de la Franche-Comté étaient très échauffés contre la Suisse à cause de ses armements.

Des escarmouches regrettables eurent lieu entre les paysans des deux nations ou entre des corps-francs et des soldats suisses, qui gardaient les frontières de l'ancien Evêché. La Diète se borna d'abord à protester contre ces violences, mais, influencée par les gouvernements de certains cantons et par l'ambition de quelques officiers du grand état-major, elle se décida tout-à-coup à faire cause commune avec les alliés, et à envahir la Franche-Comté avec 25,000 hommes. Le 29 juin, le général Bachmann adressa un ordre du jour qui respirait une ardeur toute belliqueuse et, le 1er juillet, les troupes entrèrent en campagne. L'opinion publique fut péniblement impressionnée par cette mesure, qui, après la défaite de Waterloo et l'abdication de Napoléon, ne semblait guère généreuse envers une nation amie de la Suisse. La division d'Affry combina ses opérations avec celles de l'armée autrichienne pour l'investissement et le siége de Huningue, dont les princes alliés prirent l'engagement de raser les fortifications.

Le 3 juillet, Blamont, Saint-Hippolyte et Morteau furent occupés par les troupes fédérales. La brigade de réserve Abyberg, formée de nos quatre bataillons de ligne, fut concentrée à Bienne et dans ses environs. Le 25 juin, elle entra en ligne à Neuchâtel et, le 2 juillet, elle traversa les gorges du Jura par un temps affreux, pour occuper Morteau et Pontarlier. La brigade passa quelques semaines dans ces contrées pauvres et sympathiques à la Suisse. Mais, lorsque les armées alliées se furent établies dans toutes les provinces contigues, l'armée suisse se borna à occuper les contrées annexées, le pays de Gex, celui des Roches, Blamont, à observer

le fort de Joux et à concourir avec 6,000 hommes au blocus ainsi qu'au siége de Huningue, qui capitula le 26 août 1815.

En septembre, un grand nombre de bataillons fédéraux furent licenciés; en octobre, on ne conserva plus sous les armes que la brigade Abyberg et deux bataillons d'infanterie.

Le moment était venu de distribuer aux officiers et soldats rentrés de France la médaille de la fidélité helvétique, décrétée par la Diète, le 28 avril 1815. Cette décoration consistait en une médaille d'argent suspendue à un ruban rouge et blanc; d'un côté se trouvait gravé l'écusson fédéral avec ces mots: *Schweizerische Eidgenossenschaft - 1815;* de l'autre la devise: *Treue und Ehre,* entourée d'une couronne de laurier. Les bataillons Rösselet, Deriaz, Bucher et Bleuler se trouvèrent réunis, le 12 octobre, dans la plaine d'Yverdon. Le colonel Heer, avec le capitaine Dürheim du 3e régiment, furent chargés de procéder à la distribution de ces décorations en présence des délégués du gouvernement de Vaud et d'un grand nombre d'invités.

A midi les bataillons formèrent un grand carré, au milieu duquel se trouvaient quatre drapeaux suisses offerts aux quatre bataillons, en souvenir de leur belle conduite.

Le divisionnaire d'Affry, entouré d'un brillant état-major, prit place en face de la tribune, d'où le landamann Heer adressa un discours éloquent à ces glorieux débris des régiments de l'Empire, qui avaient porté si haut la réputation de bravoure et de fidélité du soldat suisse. Il décora ensuite lui-même le colonel d'Affry, le colonel Abyberg, les quatre lieutenants-colonels et le capitaine Dürheim; après quoi, chaque commandant fut chargé de distribuer les décorations aux officiers et soldats de son bataillon. Plus d'une larme de joie coula en ce moment solennel. Après cette cérémonie, il fut fait remise à chaque bataillon de son drapeau, au milieu des cris mille fois répétés de: *Vive la Confédération!*

Les sous-officiers, qui avaient directement demandé leur licenciement à l'empereur, reçurent en outre chacun un don de quatre louis d'or; le colonel Bleuler une gratification de 800 livres suisses, pour avoir organisé les quatre bataillons. Après le défilé, les troupes participèrent à un joyeux banquet, qui fut terminé par une illumination

générale de la ville. La médaille de la fidélité helvétique fut aussi accordée aux officiers et soldats de la compagnie des Cent-Suisses, au colonel Frischherz, revenu d'Espagne, et à plusieurs autres officiers qui avaient quitté la France au moment décisif; enfin au capitaine Nicolas de Schaller, qui reçut en outre, le 10 février 1816, la croix d'officier de la Légion d'honneur, pour la manière distinguée avec laquelle il avait liquidé les intérêts des régiments suisses à Paris.

Après la belle journée d'Yverdon, les bataillons de la brigade Abyberg furent envoyés en garnison comme suit: L'état-major général à Berne; le bataillon Rösselet dans le pays de Gex, le bataillon Deriaz à Bienne; les bataillons Bucher et Bleuler à Bâle. Le 9 novembre, le colonel de Steiger, qui commandait encore des troupes fédérales dans le pays de Porrentruy, remit son commandement général au colonel Deriaz, et il ne resta plus au service fédéral que les quatre bataillons de ligne, dont l'inspection fut confiée au général d'Affry. Le 16 novembre, le lieutenant-colonel Deriaz dut réprimer une violation du territoire français commise inconsidérément par ses hommes.

Le 4 janvier 1816, par suite d'un conflit entre la garde de Bâle et les soldats du 4e bataillon, trois compagnies de ce dernier furent relevées par trois compagnies du 2e. Le 12 du même mois, on procéda à une mutation générale: le premier bataillon vint occuper Genève; le 4e, Berne; les 2e et 3e, Bâle, et ils y restèrent jusqu'à leur licenciement. En raison de difficultés relatives à la conclusion des nouvelles capitulations, ce licenciement fut retardé jusqu'au 31 mars 1816. A cette date les quatre régiments, soit bataillons de ligne, furent dissous et renvoyés dans leurs foyers, après avoir reçu les témoignages de haute satisfaction de la part de toutes les autorités civiles et militaires avec lesquelles ils s'étaient trouvés en contact.

Les demi-brigades helvétiques avaient été le noyau de ces braves troupes. Après dix années de guerre sous les drapeaux de la France, elles se trouvaient de nouveau au service de leur patrie. Leur histoire est glorieuse, et les chiffres suivants, extraits des mémoires de Rösselet, suffisent pour en faire l'éloge. Du 4 juillet 1805

au 31 mars 1816, le premier régiment, qui avait reçu environ 3,500 hommes des demi-brigades helvétiques, eut, dans l'espace de onze ans et neuf mois, 270 officiers et 13,759 sous-officiers et soldats inscrits dans ses matricules; total 17,259 hommes. De ce nombre, 11,892 hommes moururent de maladie, de fatigues, de blessures ou sur le champ de bataille; 3,450 prirent leur congé régulier; 431 furent réformés; 493 désertèrent, 575 furent renvoyés du corps et 419 furent licenciés le 31 mars 1816, tous décorés de la médaille de la fidélité helvétique. La plupart des officiers étaient en outre chevaliers de la Légion d'honneur. Les états de service des trois autres régiments n'étaient pas moins honorables. Tous ont laissé une réputation sans tache et fait l'admiration de leurs contemporains. Beaucoup d'officiers et de soldats rentrèrent au service de France avec leur grade ou de l'avancement.

Les nouvelles capitulations furent définitivement conclues, le 1er juin 1816, à Berne, pour les cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, les deux Unterwald, Glaris, Zug, Fribourg, Soleure, le Valais et Genève, fournissant deux régiments de ligne, un régiment de la garde et deux détachements d'artillerie; le 6 août 1816, à Zurich, pour les cantons de Zurich, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Vaud, fournissant également un régiment de la garde, deux régiments de ligne et deux détachements d'artillerie. Enfin le 16 août 1817 amena une réorganisation des gardes à pied. Dans ces nouvelles formations, on se préoccupa trop peu des services rendus sous l'Empire. Le baron de Gady obtint, de la faveur des Bourbons, le poste d'inspecteur-général des Suisses, qui avait été destiné au général de Castella. Homme de cour, Gady n'aimait pas les officiers, dont les brillants états de service froissaient sa vanité jalouse. L'exclusion ne fut cependant pas absolue. Le colonel d'Affry obtint le commandement du 2e régiment suisse de la garde avec le grade de maréchal de camp; Salomon Bleuler le commandement du 1er régiment de ligne, qu'il conserva jusqu'en 1830; Freuler, celui du 2e; Deriaz, celui du 4e; Imthurm fut lieutenant-colonel du 1er de ligne; Bucher, lieutenant-colonel du 2e de ligne et Barthélemy Denervaux, lieutenant-colonel

du 3ᵉ de ligne. D'autres officiers arrivèrent, dans les armées étrangères, aux grades dus à leurs mérites. Nous citerons Nicolas de Schaller, lieutenant-colonel de cavalerie dans l'armée française; Byrde, colonel dans l'armée hollandaise; Jean-Baptiste Gœldlin et Schmid, de Glaris, colonels de régiments suisses, avec le rang de généraux de brigade dans la même armée; les généraux Flugy, Klein et Kandel dans l'armée napolitaine; Charles Vonderweid et Louis de Sonnenberg, anciens prisonniers de Baylen, nommés colonels des 1ᵉʳ et 2ᵉ régiments suisses au service de Naples, puis maréchaux de camp dans l'armée napolitaine; Nicolas de Buman, ancien officier des armées d'Espagne et de Russie, arrivé de grade en grade à celui de lieutenant-général dans la même armée. Enfin un grand nombre d'anciens officiers servirent avec distinction leur patrie, soit sous le régime de la Restauration, soit après le licenciement de 1830. Nous citons dans l'état-major fédéral, le colonel Salomon Hirzel, qui fut l'organisateur de notre corps de l'artillerie; le général Donatz, les colonels de Maillardoz, Kunkler, de Rusca, à Bundy et un grand nombre d'autres excellents officiers. Les généraux Vonderweid, à Fribourg, et de Sonnenberg, à Lucerne, remplirent les fonctions d'inspecteurs-généraux des milices de leurs cantons de 1816 à 1826. Le chef de bataillon de Schaller, licencié en 1830, remplit les mêmes fonctions à Fribourg; Jean Thomann à Soleure; Zimmerli à Berne; Pierre Donatz dans le canton des Grisons, Joachim Forrer dans celui de Saint-Gall et Nicolas de Flue fut Landeshauptmann d'Obwald. Le colonel Begos fut instructeur en chef de l'infanterie dans le canton de Vaud et le colonel Albiez dans celui de Fribourg. Ces officiers, aimés et respectés du soldat, ont rendu d'éminents services à nos milices nationales et nous sommes heureux de pouvoir leur consacrer un dernier souvenir.

CHAPITRE X.

Officiers suisses dans l'armée française.

Nous croirions notre travail incomplet, si nous ne consacrions un dernier chapitre au souvenir des Suisses qui, sans être incorporés dans les troupes capitulées, ont combattu sous les drapeaux de la France durant la même période. Dans le cours de cet ouvrage, nous avons déjà parlé accidentellement des généraux *Reynier,* de Lausanne (v. p. 254) et *Amey,* d'Albeuve (v. p. 320). Il est encore un certain nombre d'officiers qui ont servi dans l'armée française. soit parce qu'ils y ont trouvé des positions plus avantageuses, soit parce que leur pays d'origine était réuni momentanément à la France ; ainsi Genève faisait partie du département du Mont-Blanc et le Jura bernois était réuni au département du Haut-Rhin. Quelques-uns de ces officiers ont acquis des positions importantes, et nous sommes en droit de les revendiquer comme nos compatriotes. Nous donnons par ordre alphabétique une courte biographie de ceux dont nous avons connaissance.

Comman, Xavier, naquit le 28 janvier 1791, à Courgenay, près de Porrentruy. Après avoir terminé ses études à l'école de Saint-Cyr, il entra comme sous-lieutenant de grenadiers dans la compagnie de Bugeaud au 116e de ligne ; il se distingua, en 1810, à l'assaut de Lérida en Catalogne. Le 28 décembre de la même année, son régiment repoussa une sortie de la garnison de Tortose. Les 21 et 28 juin 1811, Comman monta à l'assaut sur la brèche de Tarragone et il prit part ensuite au siége de Sagonte.

En janvier 1812, il fut nommé lieutenant et décoré de la Légion d'honneur. Le 27 février 1814, il fut blessé à Orthez, dernier combat livré sur le sol espagnol ; ses deux blessures lui valurent les épaulettes de capitaine. En 1816, il passa avec ce grade au 5e régiment de ligne. En 1823, il fit la campagne d'Espagne. En 1830, il contribua au maintien de l'ordre à Paris, pendant les journées de juillet. En 1831, il fut nommé officier de la Légion d'honneur et chef de bataillon du 5e régiment d'infanterie légère ; en 1836,

lieutenant-colonel du 4e régiment d'infanterie légère, et en 1840, colonel du 32e de ligne. En 1841, il passa en Afrique, où il remplit les fonctions de commandant de place de Médéah. Dans une heureuse expédition, il soumit à la fois vingt et une tribus arabes, ce qui lui valut, en 1844, le grade de maréchal de camp avec la croix de commandeur de la Légion d'honneur et le commandement supérieur de Blidah. Le général Comman mourut en Algérie, le 16 juin 1846, d'une attaque d'apoplexie.

Dufour, Guillaume-Henri, de Genève, naquit à Constance, le 15 septembre 1787. En novembre 1807, il fut admis à l'école polytechnique et en 1809, il entra à l'école pratique de Metz. Il en sortit lieutenant du génie avec les cinq premiers élèves et ils furent tous dirigés sur Corfou, bloqué à cette époque par les Anglais. C'est dans cette ville qu'il écrivit son traité de la perspective ; il ne tarda pas à être nommé capitaine. En 1813, un vaisseau de guerre sur lequel il se trouvait, fut attaqué près de Praga ; la poudrière sauta et Dufour tomba entre les mains des Anglais ; mais ceux-ci le renvoyèrent à Corfou à cause de ses blessures. La nouvelle de l'avénement des Bourbons vint déranger ses projets d'avancement. Sa compagnie, composée en partie d'Illyriens, fut licenciée. Ramené en France par l'amiral Cosmao, Dufour fut incorporé dans le 3e régiment du génie. Vers la fin de février 1815, le ministère lui ordonna de se rendre à Lyon, pour élever des fortifications entre le Rhône et la Saône, en prévision de l'invasion prochaine des Autrichiens. La ville capitula à la suite du désastre de Waterloo et les troupes de défense se retirèrent derrière la Loire. Le capitaine Dufour reçut la croix de la Légion d'honneur et fut mis en disponibilité jusqu'en 1817, où le commandement de la place de Besançon lui fut offert, s'il voulait opter pour la nationalité française. Mais Genève était actuellement réunie à la Suisse et Dufour préféra rentrer dans sa patrie. Il fut nommé par la république de Genève commandant du génie militaire et professeur de mathématiques. En 1819, il créa l'école centrale de Thoune, pour l'instruction de l'état-major fédéral. En 1827, il fut nommé colonel fédéral et, en 1829, il fit introduire le drapeau fédéral en remplacement des drapeaux des cantons. Nous ne parlons

que pour mémoire de ses nombreux travaux comme ingénieur civil. Le plus remarquable est la carte topographique de la Suisse, commencée en 1833 et terminée en 1867.

En 1831, Dufour fut nommé chef d'état-major de l'armée fédérale et Louis-Philippe lui envoya la croix d'officier de la Légion d'honneur. Le 21 octobre 1847, la Diète l'appela à remplir les fonctions de général en chef de l'armée fédérale, levée contre les sept cantons du Sonderbund. A la tête de plus de 100,000 hommes et d'une nombreuse artillerie, il lui fut facile de paralyser d'abord la résistance du canton de Fribourg, isolé de ses alliés, puis d'écraser l'armée des cantons du centre et d'amener enfin le Valais à renoncer à une lutte désormais sans espoir. Le 10 janvier 1848, la Diète lui offrit un don d'honneur de 40,000 fr., les cantons de Berne et du Tessin la bourgeoisie d'honneur. En 1849, 1856 et 1859, le général Dufour fut encore nommé commandant des troupes fédérales destinées à protéger la neutralité de la Suisse. Il refusa à plusieurs reprises des commandements importants à l'étranger. En 1864, il fut appelé à présider les conférences internationales pour la neutralisation des ambulances, ce qui lui valut la grand'croix de Légion d'honneur, la croix de la Couronne de fer de 1re classe, le grand cordon de Saint-Maurice et Lazare et la Rose du Brésil. Il reçut encore, en 1872, la décoration d'Olga. Dufour a laissé un traité sur la fortification permanente, un cours de tactique et un mémorial pour les travaux de guerre.

Il mourut à Genève le 14 juillet 1875.

Gressot, François-Joseph, né à Delémont, le 7 septembre 1770, était lieutenant dans le régiment d'Eptingen au moment du licenciement des troupes suisses en 1792. Il passa comme volontaire dans l'armée française et remplit les fonctions d'aide-de-camp du général Scherer à Rocca-Barbena. En 1793, il fut adjoint aux adjudants-généraux de l'armée d'Italie, et il passa comme capitaine dans la deuxième demi-brigade d'infanterie légère. A la suite des campagnes d'Italie, il fut nommé, en 1799, chef de bataillon et, en 1800, aide-de-camp du général Viantheix. En 1803, il fut attaché à l'état-major général du camp de Brest et reçut, à la formation de l'ordre, la croix de la Légion d'honneur. Il fit, en 1805, la campa-

gne d'Allemagne dans le 7ᵉ corps d'armée et, en 1806, celle de Prusse au grand quartier-général.

Après la bataille d'Eylau, il passa au grade d'adjudant-commandant avec le titre de baron de l'Empire, et fut employé par le général Molitor à l'organisation militaire de la Poméranie. En 1809, il fit la campagne d'Autriche dans le 7ᵉ corps, sous les ordres de Reynier. Le 1ᵉʳ mars 1810, il entra en Espagne avec l'état-major général et, en 1811, le major-général Berthier l'envoya en mission à Bayonne. Durant la campagne de Russie, il remplit les fonctions de chef d'état-major du 7ᵉ corps et reçut le grade de général de brigade sur le champ de bataille de la Moskowa. Il fit les campagnes de 1813 et de 1814 comme chef d'état-major du 4ᵉ et ensuite du 7ᵉ corps. Sous la Restauration, il fut élu maréchal de camp au corps royal d'état-major; le 14 octobre 1820, chef d'état-major de la 1ʳᵉ division militaire de Paris et, en 1823, aide-major dans la brigade royale. En 1830, il accompagna le roi Charles X jusqu'à Cherbourg et fut mis en disponibilité par la monarchie de juillet. Le baron Gressot, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, prit sa retraite en 1833 et mourut à Saint-Germain, le 13 novembre 1848.

Jaquet, Jean-Pierre, né le 5 mai 1769 à Porrentruy, entra, en 1792, comme simple soldat au 9ᵉ régiment de dragons. En 1797, il reçut le grade de lieutenant dans l'armée des Alpes. Il fit avec distinction les campagnes de 1798, 1799, 1800 et 1801, fut blessé à Mondovi et nommé capitaine sur le champ de bataille. Il remplit aussi les fonctions d'instructeur des troupes de la République cisalpine. En 1805, il fit, en qualité de colonel du 1ᵉʳ régiment de hussards, la campagne d'Italie; en 1806, celle de Naples. Il obtint alors le commandement du régiment de dragons de la garde italienne avec lequel il passa, en 1809, dans la Grande Armée. Baron de l'Empire et général de brigade, Jaquet fit, en 1812, la campagne de Russie dans le corps du vice-roi d'Italie, et en 1813, la campagne de Saxe. Le 5 novembre, il fut fait prisonnier à la bataille de Dresde. Le 22 septembre 1814, il rentra en France avec le grade de maréchal de camp et mourut à Paris, en 1829.

Jomini, Antoine-Henri, naquit à Payerne, le 6 mars 1779. En 1798, il était agent de change à Paris, lorsque les événements politiques le ramenèrent dans sa patrie, en qualité d'adjudant du ministre de la guerre Keller.

Les services qu'il rendit dans cet emploi lui valurent, le 17 juin 1799, le grade de capitaine et, le 26 avril 1800, celui de chef de bataillon. Les ministres Repond et Lanther lui conservèrent leur entière confiance ; aussi l'on peut dire que Jomini fut l'auteur de notre organisation militaire ; il contribua à l'uniformité des règlements et à la formation des légions helvétiques. La réaction de 1801 le força à donner sa démission et il retourna à Paris, où il conçut et écrivit son célèbre ouvrage de la grande tactique. Après plusieurs déceptions, il trouva auprès du général Ney un protecteur intelligent, qui le prit, au camp de Boulogne, comme son aide-de-camp volontaire ; il portait encore son uniforme suisse. Il suivit ce général en Bavière et ne fut pas étranger aux savantes opérations qui amenèrent la capture de l'armée autrichienne à Ulm et firent donner au général Ney le titre de duc d'Elschingen. D'Inspruck, Jomini fut chargé de porter les rapports de son général au grand état-major de l'armée, et le lendemain de la victoire d'Austerlitz, il les remit à l'empereur, avec son ouvrage, qui lui valut la nomination d'aide-de-camp-adjudant du maréchal Ney, équivalant au grade de colonel. Jomini fit en cette qualité la campagne de Prusse et Napoléon le conserva dans son grand état-major jusqu'à ce que le mémoire, qu'il rédigea contre le rétablissement du royaume de Pologne, amena sa disgrâce. Il combattit vaillamment à Iéna, Erfurt et Eylau et reçut enfin la croix de la Légion d'honneur, qu'il avait déjà méritée à Ulm. En 1810, il fut nommé chef d'état-major du maréchal Ney, mais la franchise de ses observations et surtout les talents dont il fit preuve dans ses actes et ses ouvrages, provoquèrent de la part du prince Berthier, tout puissant en matière bureaucratique, une jalousie implacable. Jomini suivit le 6ᵉ corps en Silésie, d'où il passa en Espagne et il fit la campagne de Galice. Brouillé avec Soult, mécontent de ses propres opérations, Ney prévenu contre Jomini, chercha à se débarrasser d'un juge trop compétent de ses fautes, et il l'envoya en Autriche pour

exposer à Napoléon les causes de l'évacuation de la Galice. Jomini suivit l'empereur à Paris, où il fut relégué dans la suite de Berthier, aux ordres de son adjudant le colonel Bailly de Monthion. Indigné de ce procédé injuste, il obtint un congé pour motif de santé, et chercha du service en Russie. L'empereur Alexandre le nomma immédiatement son aide-de-camp, mais le prince Berthier lui intima presque en même temps l'ordre impératif de rentrer à son poste. Il se soumit et obtint, le 15 octobre 1810, le grade de général de brigade avec le titre de baron de l'Empire. Il utilisa ses loisirs pour travailler aux trente volumes de son histoire critique et militaire des guerres de la Révolution. En 1812, il reçut l'ordre de suivre l'empereur Napoléon en Russie. Il fut d'abord nommé gouverneur de Vilna, où il eut à soigner 25,000 malades, 30,000 traînards et d'immenses magasins. Il passa ensuite avec Victor à Smolensk, et nous avons vu le rôle qu'il eut à jouer lors du passage de la Bérésina. Il échappa aux désastres de la retraite contre toutes les prévisions humaines, et rentra tellement malade à Paris que durant trois mois il ne put répondre à l'appel de l'empereur, qui voulait lui confier la réorganisation de l'armée. Destiné à prendre part à la campagne de Saxe, il ne put rejoindre l'armée que le jour de la bataille de Lutzen. Il fut aussitôt désigné comme chef d'état-major du maréchal Ney et contribua par ses sages conseils à la victoire de Bautzen, mais au lieu de sa promotion au grade de général de division, proposée par Ney, il reçut les arrêts sous un futile prétexte, inventé par la jalousie de Berthier. Exaspéré de cette injustice et de cet affront public, Jomini prit la résolution définitive de quitter l'armée française. Il couvrit avant tout le corps de Ney et profita ensuite de l'armistice, pour offrir ses services à l'empereur de Russie, dont il connaissait déjà la bienveillance à son égard. Il fut nommé lieutenant-général attaché à l'état-major, se distingua aux batailles de Dresde, de Culm, de la Katzbach et reçut la croix de Sainte-Anne. Le 16 octobre 1813, il prévint par ses habiles observations, une déroute complète de l'armée de Schwarzenberg et reçut le grand cordon de Sainte-Anne. Il accompagna les souverains alliés à Francfort, et contribua par son influence à préserver l'indépendance des cantons de Vaud et d'Argovie ; puis

après un congé de quelques mois passés en Suisse, il alla rejoindre l'empereur Alexandre au congrès de Vienne. Il assista en outre au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818 et à celui de Vérone en 1823. Général en chef en 1826, il accompagna, en 1828, l'empereur Nicolas dans la campagne de Turquie ; il reçut la grande croix de Saint-Vladimir pour son plan de défense des frontières de l'Empire, et celle de Saint-Alexandre pour la prise de Warna. En 1854, il fut encore consulté pendant la campagne de Crimée, et en 1858, la Société militaire suisse le reçut au nombre de ses membres honoraires. Le baron Jomini mourut à Paris, le 22 mars 1869, âgé de plus de 80 ans. (Extrait de l'histoire de Jomini par le colonel Lecomte.)

Meyer, Bernard-Fridolin, de Schauensee, fils du ministre helvétique de la justice François-Bernard Meyer, naquit à Lucerne, le 20 janvier 1777. Il entra, en 1799, comme maréchal des logis au 9e régiment de dragons, devint sous-lieutenant, le 1er avril 1800, lieutenant, le 25 janvier 1804, aide-de-camp du maréchal Suchet, en 1805, capitaine, le 31 décembre 1806, chef d'escadron, le 22 octobre 1808, colonel, le 23 juin 1810, aide-de-camp du maréchal Suchet, en 1811, durant le siége de Valence, général de brigade, le 28 juin 1813, employé à l'armée d'Aragon en septembre de la même année, chevalier de Saint-Louis, le 30 août 1814 et commandant supérieur de Mont-Louis, le 21 octobre suivant. Le 6 avril 1815, il passa au 3e corps d'observation et le 8 mai à l'armée des Alpes. Il exerça plusieurs commandements sous la Restauration et sous la monarchie de juillet. Ses services distingués durant la campagne d'Italie en 1800, à la Grande Armée, de 1806 à 1808, et plus tard en Espagne, ainsi que les blessures qu'il reçut à Austerlitz et à Pultusk, lui valurent les croix de chevalier, d'officier et de commandeur de la Légion d'honneur. Il était attaché, en 1836, à la section de réserve de l'état-major de l'armée et mourut à Mulhouse en 1837.

Son frère aîné, **Meyer**, Maurus, de Schauensee, né à Lucerne en 1765, était déjà entré avec le grade de lieutenant aux gardes suisses, en 1784. Après le licenciement de 1792, il fut envoyé à l'armée des Alpes comme aide-de-camp du général Lafayette. Il fut ensuite adjoint à l'état-major de l'armée des Pyrénées. L'an III, il fut

nommé général de brigade avec un commandement à l'armée de l'Océan ; l'an V et l'année suivante, il fit partie de l'armée d'Italie et fut fait prisonnier. De retour en France, il conduisit des renforts à l'armée d'Egypte et fut forcé, par les croisières anglaises, de les ramener en France. Incorporé au corps expéditionnaire des Antilles, il mourut à Saint-Domingue de la fièvre jaune. Lutz dit de lui dans sa nécrologie : *Animi magnitudine spectata virtute, litterarumque eruditione præstans.*

De Planta, Frédéric, était fils du lieutenant-colonel Frédéric de Planta-Samade, aide-maréchal général des logis du roi avant la Révolution française. Il était né à Paris vers 1770 et entra comme volontaire dans les armées de la république ; il ne tarda pas à donner des preuves de capacité militaire. Ses connaissances profondes en mathématiques et sa proche parenté avec le maréchal Lannes, qui avait épousé en secondes noces une sœur de sa femme, le firent distinguer par Napoléon. Il fut nommé, durant la campagne de Prusse, général du génie et chevalier de la Légion d'honneur. En 1807, il dirigea le siége de Dantzig en qualité de chef de l'armée du génie. En 1809, il fit partie de l'armée de Catalogne et prit part au siége de Girone. En 1812, Napoléon le nomma baron de Planta-Kirgener. Il fit la campagne de Saxe dans l'état-major de l'empereur, assista à la bataille de Bautzen et fut tué, le 22 mai 1813, pendant la poursuite de l'ennemi près de Reichenbach, par le même boulet qui enleva la vie au maréchal Duroc.

Voirol, Théophile, naquit à Tavannes près de Moutier, le 7 septembre 1781. En 1799, il s'enrôla comme volontaire et devint un des plus braves officiers de l'armée. Sergent dans la 94ᵉ demi-brigade de ligne, il fut nommé sous-lieutenant sur le champ de bataille de Hohenlinden. Il se distingua en Hanovre et surtout à Austerlitz, où il fut nommé lieutenant au 54ᵉ de ligne. Blessé, le 31 mai 1806, à Iéna, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Sa brillante conduite à Heilsberg, Pulstuck, Eylau et Friedland le fit nommer capitaine de grenadiers. En 1808, il passa à l'armée d'Espagne en qualité d'aide-de-camp du général Chauvel. Il se distingua au siége de Saragosse et reçut un coup de feu à Ocaña. Le 17

décembre 1809, il obtint le grade de chef de bataillon. En 1810, il se trouva au siége de Badajoz et il entra des premiers à Séville avec l'avant-garde de Soult, qui lui voua dès lors une estime toute particulière. En 1811, il fut de nouveau blessé à Albuera, puis à Arroyo-Molinos, où il sauva avec ses grenadiers les débris de la division Dombrowski. Vers la fin de la bataille, il tomba aux mains des Anglais et fut échangé, le 31 octobre 1812. Il rentra avec le grade de major au 156e de ligne et fut nommé par l'empereur officier de la Légion d'honneur à Bautzen. A la tête de 13 compagnies de voltigeurs, il arrêta longtemps l'ennemi pendant la retraite de Leipzig et fut nommé colonel du 67e de ligne. Il se battit encore à Hanau et à Francfort, mais il fut atteint du typhus à Mayence. Le 2 février 1814, l'empereur lui confia le 18e de ligne. Il défendit Nogent pendant 48 heures contre des forces russes considérables et à Bar-sur-Aube, il sauva la division Duhesme, ce qui lui valut la croix de commandeur de la Légion d'honneur et le grade de général de brigade. Le 24 juin 1815, il combattit bravement à Saarbruck, Strasbourg et Hausbergen. La Restauration n'avait pas reconnu son grade de général, et en 1819 seulement, Louis XVIII le nomma colonel du 13e léger. En 1823, le duc de Bellune le fit enfin nommer maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis. Bourmont lui confia l'inspection des troupes de la 9e division militaire (Marseille). Après avoir commandé quelque temps à Nîmes, où il se distingua par son tact exquis, il fit, en 1831, la campagne de Belgique et obtint, le 9 janvier 1833, le grade de lieutenant-général. Bientôt après, on lui donna le commandement général de l'Algérie et durant 22 mois, il fut chargé de l'intérim du gouvernement de cette colonie. En 1834, il reçut le titre de baron et fut nommé grand officier de la Légion d'honneur. Le 30 octobre 1836, en sa qualité de commandant de la 5e division militaire (Strasbourg), il procéda à l'arrestation du prince Louis-Napoléon et reçut en récompense un siége à la Chambre des pairs. En 1840, il passa au commandement de la 6e division militaire (Besançon) et fut chargé, en 1847, d'organiser une armée d'observation dans le voisinage de la Suisse. Le 8 juin 1848, il fut mis brusquement à la retraite et mourut à Besançon, le 15 septembre 1853.

Vonderweid, François-Pierre-Félix, naquit à Fribourg, le 31 mai 1766. Il entra, le 20 juillet 1784, comme sous-lieutenant au service de France dans le régiment de Waldner. Le 14 juillet 1789, il passa avec le grade de lieutenant au régiment de Vigier, assista en 1790 à l'affaire de Nancy et fut licencié, le 12 octobre 1792. Il servit en 1793 dans la garde nationale de Toul et épousa Mademoiselle de Maillot, fille du gouverneur de cette place. En 1794, il rentra dans son canton et fut élu au conseil des Deux-Cents comme représentant de la bannière de la Neuveville. Vonderweid, enthousiaste des idées révolutionnaires, fit une opposition déclarée à l'oligarchie fribourgeoise et se mit ouvertement en correspondance avec le général Brune, qui commandait, en 1798, l'armée française dans le pays de Vaud. Après la prise de Fribourg, soit le 6 mars 1798, il fut nommé par ce dernier chef de brigade et chargé de l'organisation de deux bataillons de volontaires dans le canton de Fribourg. Le 31 octobre de la même année, le Directoire helvétique le confirma dans ce grade et le nomma inspecteur des milices et des corps d'élite dans son canton. Le 28 mars 1799, la même autorité le nomma adjudant du général en chef Keller. Il fit en cette qualité la campagne de Zurich contre les armées russes et autrichiennes, sous les ordres de l'archiduc Charles. Avec une brigade composée de deux bataillons vaudois et de douze compagnies de grenadiers, il fut ensuite envoyé en Valais pour soutenir le général français Thureau, qui cherchait à déloger la division autrichienne Strauch de la vallée du Rhône. En novembre 1799, Vonderweid fut chargé par le Premier Consul d'explorer le passage du Saint-Bernard. Sur son rapport les généraux Marescot, Watier et Mainoni firent des études plus complètes, qui décidèrent Napoléon à surprendre les Autrichiens par le Saint-Bernard. Dans cette expédition, Vonderweid passa le Simplon avec la division Bethoncourt et prit part au siége d'Arona. Après la conclusion de la convention d'Alexandrie, Vonderweid fut nommé, le 5 novembre 1801, colonel commandant du 1er bataillon d'infanterie de ligne et il devint un des principaux soutiens du parti centraliste en Suisse. Le 25 août 1802, le général Andermatt l'envoya avec sa troupe en garnison à Zurich, mais le 29, il fut

expédié à Lucerne où l'on craignait un soulèvement. En septembre, il laissa les capitaines Gilly et Moret commander la garnison de cette ville et il vint organiser en toute hâte les milices des cantons de Vaud et de Fribourg. Le 26 septembre 1802, il fut chargé de défendre avec sa brigade le Vully contre les troupes de Bachmann et d'Auf der Mauer, mais après la défaite d'Andermatt à Faoug, il fut obligé de se replier sur Payerne et le 3 octobre, il fut nommé général en chef des troupes helvétiques. Il ne put les rallier qu'à Lausanne où il se trouvait à la tête de 2,170 hommes, auxquels vinrent ensuite se joindre environ 800 hommes de la garnison de Fribourg, mais l'intervention du général Rapp, aide-de-camp du Premier Consul, amena la conclusion d'un armistice, qui fut suivi de l'Acte de Médiation et du transfert en France des troupes de ligne hélvétiques. Vonderweid fut chargé de les conduire à Auxerre et lorsqu'elles furent incorporées dans d'autres corps, il fut nommé, par décret du 17 mai 1803, général de brigade, disponible dans l'armée française. Le 11 décembre 1803, dès la création de l'ordre, il reçut la croix de chevalier et le 14 juin 1804, celle de commandeur de la Légion d'honneur (1). Le 22 septembre 1805, il fut attaché à l'état-major de la division de dragons à pied et fit la campagne de Bavière dans le corps d'armée de Baraguay d'Hilliers. Après les brillants succès d'Elchingen et de Michelsberg qui amenèrent la capitulation du général Mack, Ney fut chargé d'occuper Ulm et de faire la conquête du Tyrol, où s'étaient réfugiés les corps de l'archiduc Jean, de Jellachich et de Rohan. Affaibli de la division Dupont qui suivit la Grande Armée et d'une brigade qui dut conduire en France les prisonniers autrichiens, ce général désira s'adjoindre Vonderweid dont il connaissait le caractère énergique. Après la conquête du Tyrol, il lui confia les fonctions de commandant de place d'Inspruck. Vonderweid fit ensuite la campage de Prusse dans le 7e corps (Augereau). Le 25 décembre 1806, il fut blessé d'un coup de feu à Pulstuck. Après cette rapide campagne, il fut nommé général de division et baron

(1) Ces dates extraites de ses états de service seraient la preuve d'une haute distinction, car les promotions officielles n'ont eu lieu que le 6 août 1804, au camp de Boulogne.

de l'Empire avec une dotation en Westphalie. En 1807, il fut employé au siége de Dantzig et après la prise de cette ville sous date du 26 mai, il reçut le commandement des forts de Weichselmunde. Sur sa demande il passa, le 9 octobre 1808, à l'armée d'Espagne, dans la division polonaise du général Valence, qui faisait partie du corps de Sébastiani. Le 5 avril, après la victoire de Ciudad-Réal, il fut fait prisonnier par les Espagnols de Cartogal et interné à Cartagène. Il mourut dans cette ville, le 23 octobre 1810, d'une fièvre pestilentielle.

Ce général avait un frère cadet, Marie-*Joseph*-Simon-Alexis **Vonderweid,** né à Fribourg, le 8 juin 1771, et qui entra, le 3 juin 1786, au régiment de Vigier. Licencié, le 11 octobre 1792, il fut incorporé dans la légion de Biron comme capitaine au bataillon de chasseurs du Rhin. Il fit en 1793 la campagne du Piémont en qualité d'aide-de-camp du général Scheldon, et fut blessé, le 12 juin 1793. Rentré au corps, le 8 octobre 1793, il fit la campagne d'Allemagne en 1794 et fut nommé chef de bataillon, le 11 mai de la même année. Passé avec son grade, le 29 juin 1795, à la 11e demi-brigade d'infanterie légère, il fut encore blessé en Allemagne, le 19 octobre 1796 et devant Alexandrie, le 22 décembre 1798. Le 15 avril 1799, il fut nommé chef de brigade sur le champ de bataille et reçut, le 22 septembre, le commandement de la 31e demi-brigade. Le 2 mai 1800, il fut confirmé dans le grade de chef de brigade, et en 1802 il fut nommé général de brigade provisoire pour l'expédition de Saint-Domingue. Il mourut aux Antilles, de la fièvre jaune, le 9 août 1802.



ERRATA.

Les documents divers que nous avons utilisés donnent l'orthographe des noms propres d'une manière si erronée et si variée, que nous avons éprouvé de sérieuses difficultés à en rétablir l'exactitude. Il nous sera permis d'indiquer encore quelques rectifications qui nous ont été révélées depuis l'impression de l'ouvrage.

Page 233. Tschudi s'écrit aussi Tschoudy, et plus souvent Tschudy.
» 238. Note. Lisez alliés et non alliées.
» 247. Après contre-amiral Magon, supprimez *ils*.
» 263. Lisez tout entière et non toute entière.
» 264. Supprimez *Geoffroy*.
» 267. Lisez Knusert et non Knuser.
» 268. Lisez Itschner et non Izner.
» 273 et 289. Lisez Lacombe et non Lacomble.
» » Lisez Terpin et non Trepin.
» » Lisez Bruhin et non Bruhi.
» 289. Morell s'écrit aussi Morel.
» 289 et 306. Lisez Buchly et non Ruechlin.
» 302. Supprimez Carrard après Jean Meyer.
» 314. Lisez habit-*veste* en drap chamois et non habit vert.
» 341. » descendant *vers* la courte plaine.
» 359. » Uszacz et non Uczacz.
» 362. » Tschasnicki ou Czasniki en russe.
» 366 et 369. Lisez Glubokoë et non Gloubokoë.
» 384. Lisez *Charles Fässler* au lieu de Joseph de Muller.
» » » Platoff et non Paltoff.
» 387. » Joos et non Joss.
» 400. » Neuchâtel fut restitué.
» 413. » lieutenant : *Chrétien Muller* et non Charles de Muller.

[redacted]

TABLE DES MATIÈRES.



Plan de la bataille de la BEREZINA le 28 Novembre 1812

Mètres 1000 500 0 1 2 3 4 Kilomètres

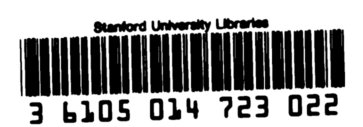
Réduction 1 : 80000

0 ¼ ½ ¾ 1 Lieue suisse.

Plan de la bataille de POLOTZK le 18 Octobre 1812

Rostna
Forêt de Ganzelowo
Route de Sebej
Route de Nevel
Prismenitza
Spa
Legrand
Wittgenstein
Gromy
Route de Nevel
Lac Wolom
de Wrede
La Polota
Maison
Gouvion Saint-Cyr
Prince Jachwyl
Candras
Merle
Sentier de Drissa
Route de Witebsk
Polotzk
La Dwina
La Dwina
Route de Uszacz
Route de Bescenkowiczy
Jekimanija
Amey

Mètres 1000 500 0 1 2 3 4 Kilomètres
Réduction 1 : 90000
0 ¼ ½ ¾ 1 Lieue suisse


Stanford University Libraries
3 6105 014 723 022

